

**Atlas**  
des Paysages  
de Wallonie

# La Plaine et le bas-plateau hennuyers

7



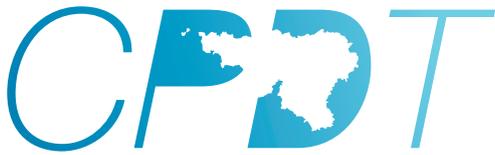
atlas

L'atlas des paysages de la Plaine et du bas-plateau hennuyers est le septième tome d'une collection qui, à terme, couvrira toute la Wallonie.

La première partie permet de comprendre la formation des paysages wallons et fournit les principales clés de lecture des paysages actuels ainsi que des pressions auxquelles ils sont soumis. Dans la deuxième partie, cette analyse est détaillée pour l'ensemble paysager de la Plaine et du bas-plateau hennuyers. La troisième partie propose au lecteur de découvrir les éléments qui caractérisent les paysages plus locaux ainsi que les enjeux qui découlent de ces observations, enjeux qui s'expriment en terme d'évolution et de gestion des paysages. La quatrième et dernière partie met en évidence les enjeux paysagers dont la portée s'avère significative à l'échelle de l'ensemble paysager de la Plaine et du bas-plateau hennuyers.

# Atlas des Paysages de Wallonie

CPDT



*Conférence Permanente  
du Développement  
Territorial*

**L'Atlas des Paysages de Wallonie  
est une publication de la Conférence  
Permanente du Développement Territorial**

**Diffusion :**

Les exemplaires imprimés se commandent via le site **ediwall.wallonie.be** (recherche avec le mot « paysage »).

**Prix : 25,00 €**

Les publications de la CPDT sont consultables et téléchargeables gratuitement sur Ediwall ou sur le site **cpdt.wallonie.be** à la rubrique « Publications ».

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays. Toute reproduction, même partielle, du texte ou de l'iconographie de cette publication est soumise à l'autorisation écrite des auteurs.

N° ISBN : 978-2-8056-0357-0

N° ISSN numérique : 2795-7454

N° ISSN papier : 2795-7446

N° de dépôt légal : D/2021/11802/163

**Editeur responsable :**

Annick Fourmeaux  
SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Energie  
Rue des Brigades d'Irlande, 1  
B-5100 Namur

**Directrice de publication :**

Stéphanie Quériat  
E-mail : stephanie.queriat@ulb.be

**Soutien à la rédaction :**

Valérie Cawoy, France Goffin

**Conception graphique :**

Debie graphic design

**Mise en page :**

Heureux Studio

**Imprimerie :**

Snel, Liège

# Atlas des Paysages de Wallonie

## 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers

Derek Bruggeman  
Etienne Castiau  
Stéphanie Quériat  
Camille Tauvel

**Direction scientifique**  
Marie-Françoise Godart  
Stéphanie Quériat



# Remerciements

L'équipe de recherche remercie chaleureusement les membres du comité d'accompagnement qui l'ont accompagnée tout au long du processus d'élaboration du présent atlas, au travers de réunions, d'entrevues et de nombreuses relectures, sans jamais compter leur temps :

Mireille Deconinck (présidente, SPW TLPE), Yvan Brahic (SPW ARNE), Thérèse Cortembos, Xavier De Bue (SPW TLPE), Gislaine Devillers (AWaP), Dominique Guerrier-Dubarle (CRMSF), Pierre Malchair, Didier Marchal (SPW ARNE), Herbert Meunier (CRMSF), Didier Moray (SPW ARNE), Claire Neuray (HELdB/ULB), André Ozer (CRMSF), Simon Riguelle, Arnaud Stas (SPW ARNE), Jacques Stein (CRMSF) et François Verdin (CGT).

Que tous ceux qui ont participé d'une manière ou d'une autre à la relecture, aux interviews ou ont cédé gracieusement des documents trouvent également ici l'expression de notre reconnaissance.

# Table des matières

|  |            |
|--|------------|
| Avant-propos   | 8          |
| <b>1<sup>ère</sup> partie : Les paysages de Wallonie</b>   | <b>11</b>  |
| La longue mise en place des paysages « traditionnels » de la Wallonie : des premiers siècles de notre ère aux années mille neuf cent cinquante | 12         |
| Des années mille neuf cent cinquante à nos jours   | 23         |
| <b>2<sup>ème</sup> partie : L'ensemble paysager de la Plaine et du bas-plateau hennuyers</b>   | <b>29</b>  |
| La Plaine et le bas-plateau hennuyers  | 30         |
| La mise en place des paysages de la Plaine et du bas-plateau hennuyers   | 72         |
| Les évolutions contemporaines  | 88         |
| Des regards sur les paysages   | 111        |
| <b>3<sup>ème</sup> partie : Les aires paysagères de la Plaine et du bas-plateau hennuyers</b>  | <b>139</b> |
| Méthode adoptée pour la délimitation des aires paysagères  | 142        |
| Bordure du Heuvelland  | 152        |
| Plaine cominoise de la Lys   | 158        |
| Agglomération et campagne industrielles de Mouscron  | 168        |
| Plaine tournaïsiennne  | 176        |
| Plaine septentrionale de l'Escaut  | 184        |
| Monts scaldiens  | 194        |
| Campagne agricole de Celles  | 202        |
| Plaine de la Rhosnes   | 210        |
| Campagne agricole d'Anvaing  | 218        |
| Centre et agglomération périurbaine de Tournai   | 226        |
| Collines tournaïsiennes  | 238        |
| Vallée et bas-plateau extractifs scaldiens   | 246        |
| Bas-plateaux agricoles nord-hennuyers  | 256        |
| Bas-plateau agricole tournaïsienn  | 264        |
| Bas-plateau agricole d'Ath   | 267        |
| Bas-plateau agricole de Lens   | 273        |
| Plaines humides de l'Escaut et des Vernes  | 276        |
| Collines agricoles et boisées nord-hennuyères  | 288        |
| Vallonnements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre   | 298        |

|  |            |
|--|------------|
| Campagnes semi-industrielles   | 306        |
| Campagne semi-industrielle de Lessines   | 316        |
| Campagne semi-industrielle de Quevaucamps                                      | 318        |
| Centres et campagnes semi-industrielles de Soignies et Braine-le-Comte         | 320        |
| Campagne semi-industrielle de la Sennette et de la Samme                       | 322        |
| Campagne périurbaine d'entre Senne et Dendre                                   | 326        |
| Vallonnements agricoles et boisés de Thoricourt                                | 336        |
| Campagne agricole de la Haute Senne  | 342        |
| Vallonnements ruraux de la Sennette, de la Samme et de la Wanze                | 352        |
| Bas-plateau vallonné des Honnelles   | 360        |
| Bas-plateau agricole et boisé des Hauts-Pays                                   | 368        |
| Bordures charbonnières des Hauts-Pays  | 376        |
| Bas-plateaux agricoles sud-hennuyers   | 382        |
| Bas-plateau agricole d'Estinnes  | 390        |
| Bas-plateau agricole de Thudinie   | 392        |
| Vallée de la Haute Sambre  | 396        |
| Creusements de la Biesmelle et de l'Eau d'Heure thudinienne                    | 404        |
| <b>4<sup>ème</sup> partie : Les enjeux globaux de l'ensemble paysager</b>      | <b>411</b> |
| Enjeux globaux   | 413        |
| Un bâti soumis à de nombreuses contraintes                                     | 414        |
| Des paysages agricoles parsemés d'éléments arborés                             | 416        |
| L'activité extractive et sa recomposition profonde des paysages                | 418        |
| Un paysage récent et ancré dans le quotidien                                   | 420        |
| <i>Glossaire</i>   | 422        |
| <i>Correspondance entre communes et aires paysagères</i>                       | 428        |
| <i>Correspondance entre principaux cours d'eau, canaux et aires paysagères</i> | 432        |
| <i>Correspondance entre Parcs naturels et aires paysagères</i>                 | 434        |
| <i>Bibliographie sélective</i>   | 436        |
| <i>Webographie sélective</i>   | 441        |
| <i>Crédits photographiques</i>   | 442        |
| <i>Crédits sons</i>  | 442        |
| <i>Blocs diagrammes</i>  | 442        |

*Le paysage doit devenir un sujet politique d'intérêt général parce qu'il contribue de façon très importante au bien-être des citoyens européens et que ces derniers ne peuvent plus accepter de « subir leurs paysages » en tant que résultat d'évolutions de nature technique et économique décidées sans eux. Le paysage est l'affaire de tous les citoyens et doit être traité de manière démocratique, notamment aux niveaux local et régional.*

*(Convention européenne du paysage, Rapport explicatif, article 23)*

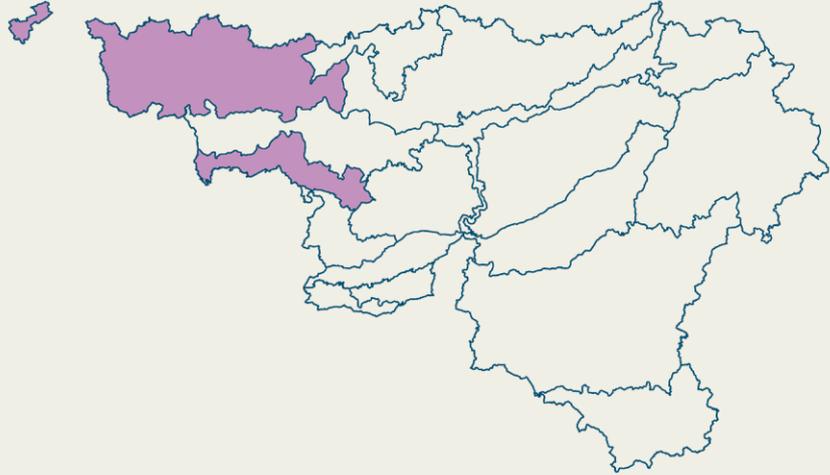
L'adoption de la Convention européenne du paysage à Florence en 2000 traduit les préoccupations nouvelles des pays européens à cet égard. Cette question a de fait pris une réelle importance suite à l'évolution très rapide de nos contrées et à la perte d'identité culturelle et territoriale ressentie par une partie de la population. Les citoyens et les pouvoirs publics en sont venus à considérer le paysage\* comme une composante essentielle de la qualité de vie et comme un véritable facteur d'attractivité sociale et économique des territoires. Les autorités européennes conçoivent par ailleurs le paysage comme un élément majeur du patrimoine à l'échelle transnationale et estiment qu'il contribue à la consolidation d'une véritable identité européenne. Un travail a dès lors été engagé au niveau du Conseil de l'Europe sur la notion de paysage et sur les valeurs qui lui sont associées. Après de longs débats entre experts, liés à des conceptions fort différentes d'un pays à l'autre, la Convention européenne du paysage a été ouverte à la signature à Florence, le 20 octobre 2000.

Cette Convention vise à protéger, aménager et gérer les paysages européens. Pour ce faire, divers outils et recommandations sont proposés. Parmi ceux-ci, on peut relever la nécessité de connaître les paysages et de sensibiliser à ceux-ci. La Région wallonne, partenaire des discussions, a ratifié la convention dès 2001 et initié diverses actions pour la mettre en œuvre sur son territoire. Parmi celles-ci on peut citer la sensibilisation aux paysages, notamment par le biais de publications et de travaux de recherche menés dans le cadre de la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT).

Ces travaux ont abouti à une plaquette de vulgarisation<sup>1</sup> et à la publication des résultats de la recherche sur l'identification des territoires paysagers\* de Wallonie<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> NEURAY C. et VAN DER KAA C. (2004). Pour une meilleure prise en compte des paysages, CPDT, Plaquette n° 4, MRW-DGATLP.

<sup>2</sup> DROEVEN E., FELTZ C. et KUMMERT M. (2004). Les territoires paysagers de Wallonie, CPDT, Etudes et Documents 4, MRW-DGATLP.



Le présent atlas s'inscrit dans la continuité de ces travaux et trouve son origine dans les échanges d'expériences prônés par la Convention européenne du paysage. Ceux-ci ont mis en évidence l'intérêt de réaliser, en Wallonie, des atlas du paysage inspirés des exemples français.

Ces atlas sont conçus comme des outils de connaissance, de sensibilisation et de gestion. La Wallonie a jugé que l'échelle la plus appropriée pour ce type de publication est celle des ensembles paysagers\* identifiés dans le cadre des travaux de la CPDT.

Le présent ouvrage constitue le septième tome d'une collection qui devra, à terme, présenter les treize ensembles paysagers de la Wallonie.

Il a été conçu pour être accessible à un large public, depuis le simple citoyen curieux ou amoureux de sa région aux décideurs politiques locaux ou régionaux, en passant par les acteurs des diverses associations.

La première partie, commune à tous les atlas, permet de comprendre la formation des paysages wallons. La deuxième partie fournit les principales clés de lecture des paysages actuels de l'ensemble paysager de la Plaine et du bas-plateau hennuyers ainsi que des pressions auxquelles ils sont soumis. Dans la troisième partie, le lecteur pourra découvrir les éléments qui caractérisent ces paysages ainsi que, dans la quatrième partie, les enjeux qui découlent de ces observations et qui s'expriment en termes d'évolution et de gestion des paysages.

En fin de volume, la définition de certains termes, signalés dans le texte par un astérisque (\*) lors de leur première apparition, est donnée dans un glossaire. La correspondance, entre, d'une part les communes et les cours d'eau, les canaux, les Parcs naturels et, d'autre part, les aires paysagères\* est détaillée dans trois tableaux. Le lecteur trouvera aussi une sélection de références.



# Les paysages de Wallonie

Les paysages sont intimement liés à la vie des hommes et de leurs communautés. En Wallonie, jusqu'au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, la vie est restée essentiellement rurale\*, en lien avec les ressources de la terre. Les profonds changements dus à la révolution industrielle n'ont pas fondamentalement modifié la physionomie des campagnes. Mais depuis le milieu du 20<sup>e</sup> siècle, la société urbaine imprime fortement sa marque à ces lieux, induisant dans certains cas une urbanisation des paysages, voire même, créant de nouveaux paysages.

Retracer les grands traits de cette évolution, c'est offrir des repères chronologiques mais surtout des clés de lecture de nos paysages actuels pour en comprendre les changements et mieux réfléchir à leur avenir.

# La longue mise en place des paysages « traditionnels » de la Wallonie : des premiers siècles de notre ère aux années mille neuf cent cinquante

La trilogie « noyau villageois, église, château (ou abbaye) »  
est le témoin d'une longue histoire

Les premiers grands changements paysagers que nos régions ont connus dans l'histoire sont ceux consécutifs à l'ouverture de clairières dans les vastes étendues de forêts qui recouvraient le territoire de la Wallonie, à la mise en culture des terres ainsi progressivement défrichées et à la création de lieux d'habitat généralement groupé. Les sites d'établissement tiennent compte de la fertilité des sols, de la facilité d'accès à l'eau mais aussi du souci d'être à l'abri du vent et des inondations.

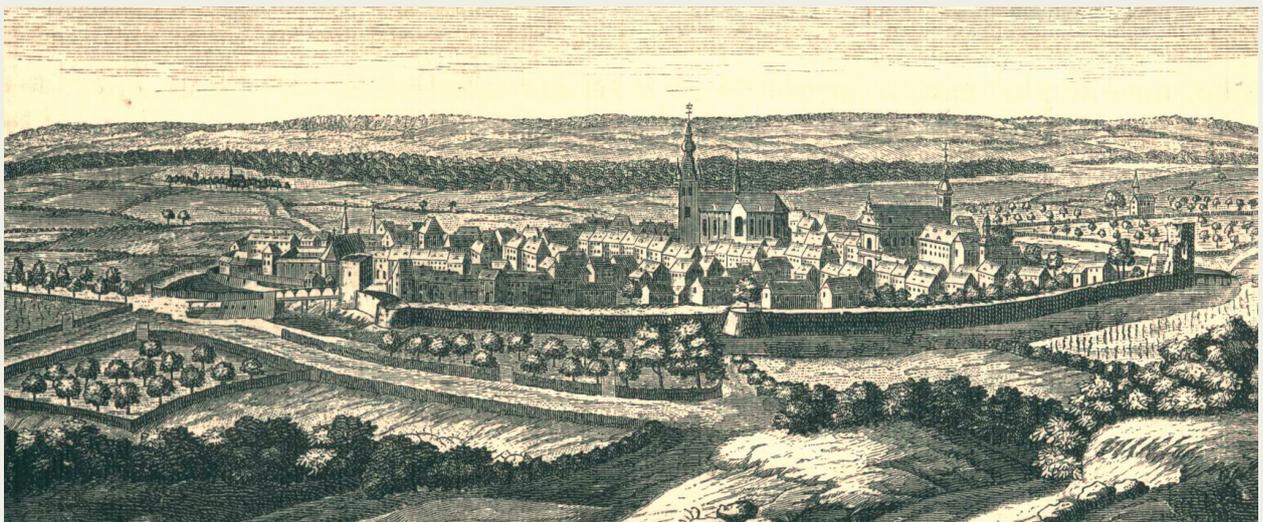


Deux repères dans la silhouette allongée du village de Senzeilles (Cerfontaine) : à droite, l'église monumentale sur une élévation et, à gauche, le château signalé par deux de ses quatre tours.

La conversion au christianisme est achevée au cours du 9<sup>e</sup> siècle, avec l'installation d'un prêtre chargé de baptiser, marier et ensevelir les habitants d'une communauté rurale regroupée en paroisse. Dès les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles, celle-ci correspond le plus souvent au village qui rassemble le noyau habité, plus ou moins serré autour de l'église, entourée d'un cimetière, et du lieu de pouvoir : maison forte, château, abbaye..., qui contrôle, prélève et protège. Malgré la densification et l'extension du bâti amorcées au 19<sup>e</sup> siècle, cette trilogie noyau villageois, église et lieu de pouvoir, peut encore être observée dans un grand nombre de localités.

## Les villes, leur position et leur évolution

A partir du 10<sup>e</sup> siècle et surtout au 12<sup>e</sup> siècle, certains noyaux d'habitat vont se développer plus que d'autres et devenir des villes rassemblant plusieurs milliers d'habitants, ceci grâce à l'existence de surplus de production vivrière des campagnes, à la production de biens d'artisanat et au développement du commerce. La plupart des villes se constituent le long des cours d'eau, voies navigables ou sources d'énergie motrice pour les moulins (meunerie et autres machines). Elles s'implantent le plus fréquemment lorsque la voie d'eau est traversée par une voie terrestre ou lorsque la navigation doit passer le relais au chariot, faute d'un tirant d'eau suffisant. Il n'y a pas de ville sans implantation d'artisanats diversifiés : tannerie, forge, métallurgie\*, poterie, fabrication textile. Cette fabrication concerne de nombreuses agglomérations\* urbaines, même si certaines se spécialisent un temps dans la production métallurgique (Bouvignes, Dinant, Huy, Liège...). Cependant, la plupart des villes wallonnes sont et restent de petits bourgs\* ruraux, lieux de marchés pour les produits locaux, avec parfois une halle en dur. Sur le plan paysager, ce qui distingue en premier lieu la ville du village ou de la campagne environnante, c'est l'enceinte urbaine, la masse bâtie, la mitoyenneté dominante de l'habitat, l'organisation en rues et en places ainsi que la quantité et l'échelle des infrastructures : tours, portes, murailles ou fortifications, églises, collégiales, halles, hôtel de ville, fontaines, ponts, moulins, voiries pavées...



Source : E. Van Bommel, *La Belgique illustrée, ses monuments, ses paysages, ses œuvres d'art*, tome II, s.d. (paru fin du 19<sup>e</sup> siècle). Collection Société royale belge de Géographie.

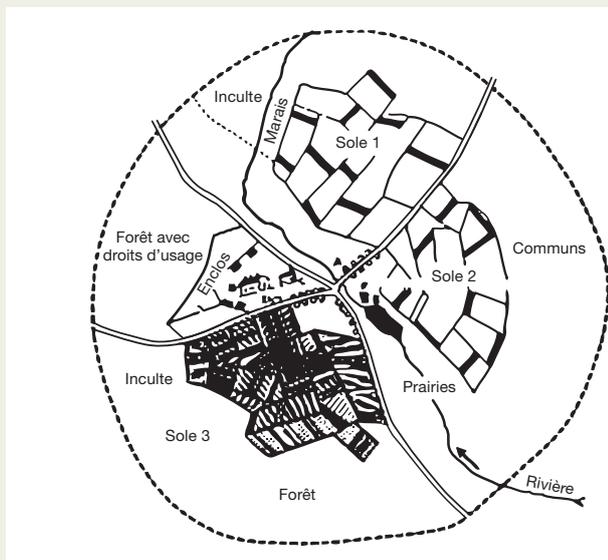
La petite ville de Marche-en-Famenne telle qu'elle se présentait au milieu du 18<sup>e</sup> siècle, entourée de remparts.

## Une forte poussée démographique, puis un recul durable

Depuis le 11<sup>e</sup> siècle, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime (fin 18<sup>e</sup> siècle), l'organisation de la société reste basée sur le pouvoir des princes et des seigneurs qui tirent leurs richesses de la production de leurs seigneuries, du travail de leurs dépendants et des nombreuses taxes qui leur sont dues, en nature ou non, pour vivre sur leurs terres, utiliser le moulin, franchir la rivière sur un pont... Les défrichements du premier millénaire après J-C se poursuivent à l'initiative de la noblesse, du clergé et d'une population paysanne qui augmente grâce à un climat plus chaud et plus sec, favorable à la culture des céréales et à l'adoption progressive de techniques agraires permettant d'accroître la production tout en maintenant la fertilité des sols.

La charrue remplace l'araire grâce à l'utilisation du collier d'attelage: les sols ne sont plus simplement aérés, ils sont retournés. De nouvelles terres sont mises en cultures et les céréales sont semées dans des champs mieux nettoyés et mieux amendés. On pratique l'assolement\* triennal communautaire: les champs sont groupés en trois ensembles appelés soles\* ou quartiers. Ces ensembles, qui regroupent les grandes pièces de terres des plus riches et celles des petits paysans, souvent en forme de lanières allongées de plus en plus étroites au fil des héritages, sont successivement cultivés en céréales d'hiver (blé ou seigle) puis en céréales de printemps sous forme d'avoine (importance des chevaux) ou d'orge de printemps et la troisième année, laissées au repos, en jachère. L'année suivante, on décale le tout d'une sole. Cette technique, qui permet de restaurer la fertilité par une année de repos tous les trois ans, est associée à la vaine pâture. Sur la sole en jachère et sur les deux autres soles après récolte, on introduit des animaux qui engraisent les terres de leurs déjections. On garantit au troupeau villageois le droit de parcours sur l'ensemble des champs « vides » (terres vaines) en interdisant aux paysans de planter des haies. Cette pratique qui ne cessera souvent qu'au 18<sup>e</sup>, voire au 19<sup>e</sup> siècle, engendre les paysages ouverts (sans haie) qui caractérisent encore aujourd'hui la majorité des régions rurales de Wallonie.

Les classes dominantes s'approprient les terres les plus fertiles, comme celles des bas-plateaux limoneux du nord de la Meuse (Hesbaye), intensément défrichées et peuplées d'un semis plus dense de villes et de villages. L'extension des terres cultivées sera maximale au tournant du 14<sup>e</sup> siècle avant que le surpeuplement, les épidémies de peste et les guerres réduisent la population et parfois, dans des zones très déshéritées, fassent disparaître des villages entiers.



Source: d'après M. M. Knight, H.E. Barnes & F. Flugel (1928), *Economic history of Europe*, Houghton Mifflin Co.

Les trois soles sont divisées en lanières (seulement représentées sur la sole 3). La sole 3 (qui était en jachère l'année précédente) est occupée par des céréales d'hiver (blé ou seigle); la sole 2 porte de l'orge ou de l'avoine semées au printemps ou des pois et la sole 1 est en jachère pâturée.



Source: Ardenne et Gaume (d'après un manuscrit italien de la fin du 14<sup>e</sup> siècle).

Au Moyen Âge et jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle, une partie du bétail avait accès aux ressources de la forêt : bovins, chevaux et porcs. Ici, les porcs viennent se nourrir des glands lors d'une année de production abondante.

## De nombreuses activités qui transforment les grands éléments végétaux

A proximité de leur maison et tout autour des villages, les habitants vont et viennent au gré de multiples activités. Ils suivent les chemins de terre, souvent étroits et boueux, dont les ornières piègent les roues des charrettes, allant au champ pour y effectuer les nombreux travaux liés aux cultures et à l'élevage. Les gerbes récoltées sont battues avant le rangement de la paille dans le fenil au-dessus de l'étable. On porte alors au moulin les grains de blé et on revient avec la farine. On se rend au puits, au lavoir ou à la rivière pour y prendre de l'eau et laver le linge. On étête les arbres des berges sinueuses et du bord des chemins. On cueille ou on ramasse les fruits sauvages qui améliorent le quotidien fait de bouillie et de pain. La forêt est également fort fréquentée : on y coupe ou récolte du bois ; on y fabrique du charbon de bois ; on y mène paître le bétail.

Le jour du marché, on se rend en famille ou en groupe à la ville voisine pour y vendre quelques produits de la terre ou de son travail d'artisanat, pour échanger les nouvelles et les expériences, puis pour revenir avec quelques objets utiles qui ne sont pas fabriqués dans le village. A la croisée des chemins, croix, potales ou chapelles s'érigent. Elles permettent d'invoquer quotidiennement la protection des saints locaux ou témoignent d'un événement particulier.

La vie des campagnes se déroule essentiellement en autosubsistance : les paysans consomment ce qui reste du produit, parfois maigre, de leurs récoltes après le prélèvement des taxes et la commercialisation des éventuels surplus. L'économie dominante associe étroitement la culture des céréales panifiables - seule base consistante de la nourriture avant l'arrivée de la pomme de terre au 16<sup>e</sup> siècle - et l'élevage de quelques animaux domestiques, qui fournissent entre autres les engrais organiques. La viande, le lait et le beurre se vendent aux riches et sont produits à proximité des grandes villes car ils se conservent difficilement. L'organisation générale des campagnes se calque sur un même schéma de vie communautaire mais sa déclinaison en fonction de la fertilité des sols, elle-même liée à la nature du sous-sol et aux conditions de relief, se surimpose et renforce les différences régionales de l'habitat. Le paysage qui en résulte est, le plus souvent, celui de l'openfield\* où les champs sont ouverts et le bétail gardé par le berger collectif.

Cependant, à partir du 16<sup>e</sup> siècle, quelques régions s'individualisent : la plaine de l'Escaut, l'Avesnois et surtout le Pays de Herve, qui évoluent vers l'élevage et un paysage de petites prairies encloses par des haies, contenant les animaux et fournissant le bois, tandis que les fermes se dispersent pour la surveillance du bétail.

Les paysages ouverts de l'openfield sont dominants en Wallonie mais présentent des aspects variés selon les régions. Autour des habitations, souvent dans un enclos à l'abri du grappillage, quelques légumes, plantes utiles et arbres fruitiers sont plantés. Puis viennent les champs qui sont répartis autour du village en systèmes de trois blocs, les soles. Les prairies permanentes, naturelles, sont confinées aux fonds humides des vallées et les bois occupent les terres périphériques, les pentes trop fortes ou les sols médiocres.

Quand ces conditions défavorables prédominent, comme en Ardenne, on pratique l'essartage\* qui permet de cultiver pendant un an ou deux des parcelles de bois défrichées. En outre, la rotation est plus longue et de vastes étendues sont couvertes de landes buissonneuses à genêts. Ces incultes, ainsi que les landes à bruyères sur les sables du bas-plateau brabançon ou les pelouses calcaires rases en Calestienne, sont parcourus par les troupeaux de moutons et de chèvres dont l'appétit empêche le développement des plantules d'arbres et favorise l'apparition d'une flore particulière, encore visible de nos jours dans certains sites préservés. Là où elle subsiste, la forêt forme la couronne la plus éloignée du village et fournit le bois pour construire les habitations, fabriquer les outils, cuire et se chauffer. Utilisée dans certaines régions pour produire de l'écorce à tan et du charbon de bois, la forêt est alors soumise à d'intenses pressions et se transforme en maints endroits en taillis simples. Le rythme d'exploitation de ces taillis est parfois tel que la repousse devient difficile. Face à toutes ces demandes, la forêt devient l'objet de nombreux conflits d'usage.

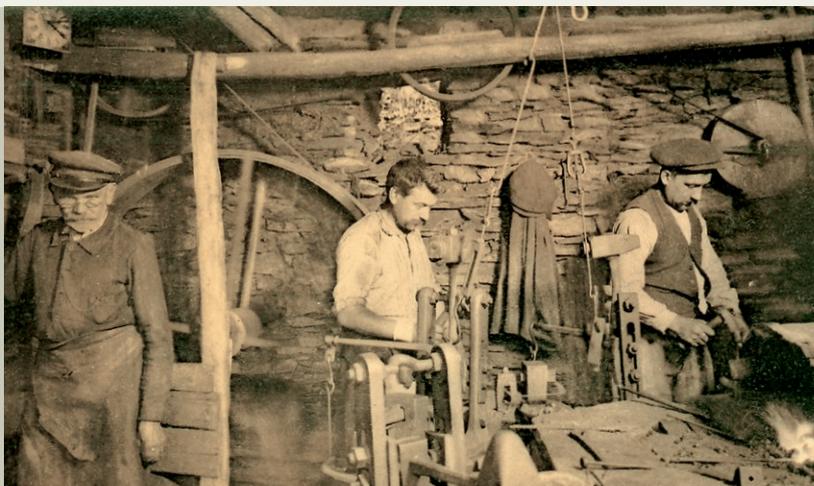
## Des activités multiples qui occupent l'espace de manière différenciée

Le travail dans la forêt occupe aussi beaucoup de monde. C'est notamment sur ses lisières que s'établissent de petites forges, localisées sur les cours d'eau (pour l'énergie), à proximité des minerais extraits du sous-sol et des forêts qui assurent la production de charbon de bois. Disséminée surtout dans les vallées du sud de la Meuse, cette métallurgie utilise une main-d'œuvre spécialisée et abondante. On peut identifier des métiers comme bûcheron, charbonnier et transporteur. En Entre-Sambre-et-Meuse, en Ardenne et en Lorraine, où les gisements ferreux sont importants et facilement accessibles, les maîtres de forges deviennent des personnages importants et leur richesse marque l'aspect des villages.

Dans les campagnes, une grande variété de métiers, certains devenant même des spécialités régionales, sont ainsi exercés, parfois dans l'habitation même pendant les périodes creuses de travail des champs : l'homme fabrique des clous ou des sabots, sa femme file et tisse la laine. A proximité d'un centre urbain, cette activité peut fournir des revenus complémentaires appréciables. Elle fixe parfois aussi l'établissement de premières fabriques en pleine campagne. Il ne subsiste à l'heure actuelle pas de traces de ces établissements, que l'on imagine aujourd'hui difficilement en de tels lieux.

Source : coll. privée.

Une clouterie à Bohan-sur-Semois.  
Les habitants du village pratiquaient la culture du tabac l'été et la clouterie l'hiver.



## Des témoignages monumentaux

Murs d'enceinte et beffrois, abbayes, églises et châteaux, souvent d'abord un simple donjon carré, sont les premiers bâtiments construits en matériaux durs. Pour cette raison, ils sont aussi les plus anciens témoignages bâtis visibles, bien que généralement fortement remaniés ou reconstruits. Les châteaux de toutes tailles, situés en plaine\* ou perchés sur des éperons rocheux maintenus dénudés pour surveiller l'approche d'ennemis, sont progressivement transformés pour plus de confort mais gardent leur aspect défensif jusqu'au 17<sup>e</sup> siècle, avec souvent une ferme accolée, également défendue par des tours. Ces châteaux seront ensuite aménagés en résidences avec un jardin ou un parc, espace clos où la nature est aménagée pour le plaisir des sens et où seront peut-être créées des perspectives pour conduire le regard vers quelque portion du paysage environnant.

Bien qu'encore nombreux et parfois bien visibles dans nos paysages, beaucoup de châteaux ont disparu, ruinés par les batailles et les incendies. Certains ont aussi été démantelés sous le règne de Louis XIV ou détruits en même temps qu'un grand nombre d'abbayes par les révolutionnaires de la fin de l'Ancien Régime.

## L'habitat paysan, éphémère jusqu'au 18<sup>e</sup> siècle !

Les familles paysannes, qui constituent la majorité de la population, vivent avec leur bétail, si elles en possèdent, dans de petites maisons basses généralement non jointives, d'abord composées d'une seule cellule, divisée en plusieurs parties, et fabriquées avec des matériaux trouvés sur place, faciles à travailler. Généralement, les murs sont composés d'une ossature en bois, sur un soubassement de pierre, remplie de panneaux de torchis, selon la technique de construction dite à colombage. Le toit est en chaume.

Très progressivement, au fil des siècles et des générations, en fonction des nécessités d'une vie basée sur le travail agricole et soumise aux contraintes de la collectivité, cet habitat précaire est amélioré, agrandi, transformé. Longtemps médiocres, les revenus de la population ne permettent la solidification et l'usage de la pierre (ou de la brique) que tardivement : la plupart des anciennes fermes qui constituent le noyau de nos villages actuels remontent parfois au 17<sup>e</sup> et surtout au 18<sup>e</sup> voire même au 19<sup>e</sup> siècle, selon les régions.



*Photo : C. Puttemans, collection Société royale belge de Géographie.*

En 1900, à Houyet, quelques habitations et petites fermes montrent encore leurs murs en colombages et leurs toitures en paille couronnées d'un faîte terreux.

## Des caractéristiques sous-régionales bien marquées

En Wallonie, les caractéristiques de cet habitat rural sont bien différenciées d'une région à l'autre, tant au niveau des matériaux locaux utilisés que de la forme et de l'organisation des bâtiments (ainsi que du mode de groupement des maisons), ce qui participe à la production de paysages régionaux très typés. Les différences de matériaux et de tonalités reflètent en grande partie la variété des roches du sous-sol, remarquable à l'échelle de ce petit territoire.

Au nord, l'habitat est plus généralement en briques car l'épaisse couverture de limon fertile limite l'accès au socle rocheux à quelques vallées principales. L'extraction de la terre à brique forme des cavités dans le sol, dont l'existence est encore souvent trahie par la présence de bosquets enfoncés. Du côté de Tournai et au sud de la Meuse dans les moyens et hauts plateaux\* au relief entaillé de nombreuses vallées, la roche affleure facilement. Différentes sortes de pierres, surtout des calcaires et des grès de composition et de couleurs variées, mais aussi des schistes\*, sont extraites dans des petites carrières taillées à flanc du coteau le plus proche des villages, aujourd'hui masquées par la végétation.

En Ardenne, les phyllades, schistes noirs faciles à travailler, fournissent des ardoises de toiture. Dans les autres régions, les toits sont généralement couverts de tuiles.



Plancenoi



Romedenne

Les matériaux de construction utilisés pour l'architecture traditionnelle se perçoivent bien dans les silhouettes villageoises. A Plancenoi (Lasne) l'église en pierre se distingue des habitations aux toits de tuiles rouges et aux murs de briques souvent blanchis. A Romedenne (Philippeville), c'est le gris qui domine aujourd'hui, plus clair pour les murs en pierre calcaire et plus foncé pour les toitures en tuiles ou en ardoises.

## Les chaussées thérésiennes, améliorations relativement récentes des voiries

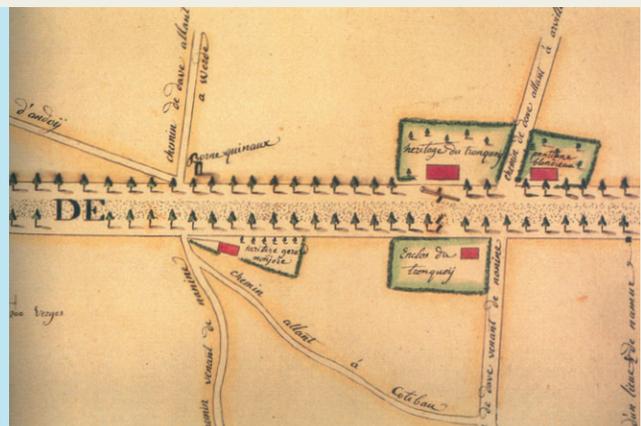
Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, l'organisation du territoire est nettement différente de celle que nous connaissons aujourd'hui. Le territoire est morcelé en nombreuses seigneuries qui dépendent, selon des règles complexes et multiples, de seigneurs plus puissants. Au gré des guerres mais aussi des mariages et des successions qui jalonnent l'histoire, les limites territoriales ne cessent de se déplacer. Taxes différentes, interdictions de vente sur certains marchés et nécessité de protéger un passage sont quelques exemples de facteurs qui justifient que des rassemblements se créent, se développent ou déclinent.

Entre ces territoires, les trajets sont lents et pénibles sur des voies difficilement carrossables en toute saison. Cette situation est encore courante au milieu du 18<sup>e</sup> siècle, ce qui peut priver une région de débouchés importants. Dès lors, le pouvoir autrichien (sous le règne de l'impératrice Marie-Thérèse) décide d'améliorer les liaisons terrestres par la construction de larges routes rectilignes et bordées d'arbres, empierrées ou pavées. Ces chaussées, parfois encore bien visibles ou dont le tracé se retrouve partiellement dans des routes actuelles, portent souvent le nom de la ville où elles mènent. Elles fixent parfois de nouveaux établissements. Et, dès le 19<sup>e</sup> siècle, elles servent fréquemment d'ancrage aux populations devenues plus nombreuses qui vont habiter hors des noyaux denses des villages tandis que les villes commencent à déborder de leur enceinte.

Source: M. Watelet, *Terrain des Ingénieurs, Patrimoine cartographique de Wallonie (1995)*, MET et Racine. Archives de l'Etat à Namur, Cartes et plans, n° 220. Photo: M. Watelet.

Les chaussées construites sous l'ère autrichienne (près de 3 000 kilomètres), généralement empierrées ou pavées, étaient robustes, praticables toute l'année et donc d'un grand intérêt commercial.

Détail du Plan de la chaussée de Namur à Luxembourg, daté de 1788, aux alentours du lieu-dit Quinaux et du croisement avec les chemins de Naninne et Wierde. On reconnaît bien la figuration du pavage, une barrière pour le péage ainsi que les alignements d'arbres. La production de ces derniers n'était pas négligeable, à cette époque de défrichements intensifs et de hausse du prix de bois. Les voyageurs et les étrangers admiraient l'effet dans le paysage des plantations de ces routes royales.



## Un tournant : le développement de l'industrie

Le 19<sup>e</sup> siècle marque le début de grands changements de société qui se traduisent de manière forte dans certains paysages. Les premiers facteurs à l'origine de ces transformations sont liés à l'émergence d'une économie dont le moteur n'est plus le revenu de la terre mais celui de l'industrie, essentiellement wallonne. Le processus est soutenu par les investissements en capital de la bourgeoisie et du jeune Etat belge qui poursuit les grands travaux hollandais d'aménagement de voies navigables et entreprend très tôt la construction d'un réseau dense de voies ferrées. La nouvelle industrie wallonne, basée sur l'utilisation de la machine à vapeur et du charbon dit « de terre », concentre la fabrication des textiles et d'autres produits manufacturés dans les villes et celle du fer et du métal dans les bassins charbonniers. Les besoins en bois évoluent, le charbon ayant remplacé le charbon de bois, alors que les industries et surtout les charbonnages nécessitent du bois d'œuvre. On assiste dès lors à une reconversion progressive du taillis vers la futaie ainsi qu'à un début de replantation.

## L'industrie et les changements qu'elle implique dans la société marquent profondément les paysages

Les agglomérations industrielles et urbaines de Charleroi et du Centre prennent naissance à cette époque, tandis que les villes anciennes de Liège et Verviers se développent à l'est. Le travail des mines et des usines appelle une abondante main-d'oeuvre qui vient s'installer à côté des lieux d'extraction et des fabriques pour limiter les déplacements à pied parce que les journées de travail sont longues. Une nouvelle classe sociale aux conditions d'existence pénibles apparaît, celle du prolétariat, des ouvriers qui travaillent, sous la direction d'ingénieurs, pour de riches patrons d'industries.



Source : coll. privée.

L'impact de l'industrie sur les paysages a inspiré divers artistes dont les peintres. Ici, tableau de P. Paulus dans la région de Charleroi, « L'écluse de Pont-de-Loup », vers 1928.

Des agglomérations se forment, par croissance rapide d'un habitat ouvrier, alignements de baraques précaires ou de petites maisons en brique, souvent identiques et regroupées dans des corons\* ou des cités sociales (20<sup>e</sup> siècle). Elles sont imbriquées dans le tissu bruyant des usines et des fabriques, signalées au loin par de hautes cheminées crachant des nuages de fumées, voire des flammes. Les déchets sidérurgiques\* forment les « crassiers », tandis que les déchets miniers sont accumulés et forment des collines noires de plus en plus hautes, les terrils\*.

Au 19<sup>e</sup> siècle, la bourgeoisie s'installe en périphérie de la ville dans ce qui deviendra la banlieue\* résidentielle. Les classes aisées s'éloignent ainsi des nuisances pour habiter de belles résidences dans des quartiers protégés. Ce mouvement va s'accroître avec l'apparition, au début du 20<sup>e</sup> siècle, des premières automobiles, qui facilitent les déplacements.

Les changements qui marquent les villes et leur banlieue proche ne sont pas sans conséquences sur la vie dans les campagnes. Les progrès techniques vont permettre de mécaniser aussi le travail dans les champs, ce qui augmente le rendement des cultures qui se sont diversifiées, et soutient l'alimentation des régions industrielles, tout en nécessitant moins de bras. La plupart des petits établissements isolés disparaissent : moulins à grains et à huile, à vent et à eau, forges, tanneries, fabriques ainsi que l'artisanat du métal, du bois et du textile qui complétait le revenu des paysans. Ceux-ci sont contraints de quitter les campagnes pour chercher du travail ailleurs. C'est le déclin de la société paysanne et le début de l'exode rural qui va progressivement vider les villages de leurs habitants.

## Une empreinte forte du réseau ferré, mais aussi d'autres grands ouvrages

Ce mouvement global de la fin du 19<sup>e</sup> au milieu du 20<sup>e</sup> siècle est cependant plus limité dans les campagnes proches des agglomérations grâce au réseau ferré qui les sillonne, ainsi qu'aux conditions de transport avantageuses que procure l'abonnement ouvrier, ce qui permet aux ouvriers d'entretenir un petit bout de terre et quelques animaux et ainsi d'améliorer leurs conditions d'existence. Autour des gares, de nouveaux quartiers sont construits aux caractéristiques plus urbaines avec des bâtiments jointifs, plus en hauteur, en briques industrielles.

Le temps des vicinaux (communément appelés trams) n'a duré que quelques décennies mais leur souvenir se marque parfois par une levée de terre qui barre l'horizon de la campagne ou par le tracé plat et rectiligne d'un étroit chemin, parfois recyclé en RAVeL\* ou en sentier forestier. Les marques du «grand» chemin de fer sont plus durables. Souvent confinées au fond des vallées principales, les voies franchissent les obstacles du relief par un tracé allongé pour minimiser la pente, par le creusement de tunnels ou par la construction de ponts ou viaducs enjambant les vallées. Ces ouvrages, ainsi que les nouveaux bâtiments industriels, dont l'architecture s'affirme et se démarque du cadre voisin, impressionnent et sont l'objet de fierté comme le montrent les lithographies et les premières photographies.



Source: coll. privée.

Dès avant le milieu du 20<sup>e</sup> siècle, la plupart des villages wallons étaient desservis par le réseau ferré et disposaient d'une gare. Ici, une gare commune à deux villages de Hesbaye, Tavieres et Noville-sur-Mehaigne.

## Les premières marques du tourisme

A l'image des nobles qui se retrouvaient au cours des siècles précédents pour «prendre les eaux» à la station thermale de Spa, les classes aisées qui peuvent se payer des voyages en train ou en automobile partent se distraire et admirer tant les marques de la modernité (ouvrages d'art...) que les beautés de la nature. Découvrir des panoramas, des lieux pittoresques, des fonds de vallées rocheuses, la vie quotidienne rurale toujours rythmée par la succession des saisons ou encore des châteaux ruinés devient une activité prisée. Des hôtels et pensions accueillent ces voyageurs fortunés, particulièrement dans la vallée de la Haute Meuse où de nombreuses résidences de villégiature s'implantent sur les berges du fleuve.



Source: coll. privée. © Thill-Nels / Droits SOFAM – Belgique.

A Remouchamps, l'hôtel des étrangers témoigne de l'époque (fin du 19<sup>e</sup> siècle) de la conquête des vallées ardennaises par le tourisme. Il est encore, à l'heure actuelle, exploité par la même famille.

Au début du 20<sup>e</sup> siècle, les bourgeois plus modestes pourront les imiter grâce à la mise en circulation de trains spéciaux, les « trains de plaisir », qui les emmènent à la mer ou en Ardenne, le temps d'un dimanche ou d'un 15 août avant que les premiers congés payés, accordés dans l'entre-deux-guerres, ne popularisent cette forme de tourisme.

## De nouveaux boisements apparaissent

Vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle, l'économie agraire est brusquement propulsée hors du cadre local, quand arrivent de grandes quantités de blé, moins cher, importé d'Amérique. Dans la couronne céréalière proche du village, les cultures sont progressivement remplacées par des prairies artificielles où le bétail est retenu par des clôtures. Des changements paysagers bien perceptibles vont aussi concerner les incultes et les vastes étendues de landes. Une loi est promulguée en 1847 qui impose la mise en valeur des incultes. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette loi. Parmi eux, on peut citer les mines qui ont besoin de bois de qualité particulière (bien droit et de diamètre régulier) pour la consolidation des galeries, ainsi que la volonté d'augmenter la productivité des terres en les privatisant. Malgré la résistance des plus démunis attachés à ces biens communs, les actions de mise en valeur ne tardent pas : on y effectue des plantations forestières à croissance rapide, fournissant un bois de mine de qualité. Les forêts feuillues sont toujours très sollicitées, cette fois pour fournir des traverses de chemin de fer ou du bois d'oeuvre. La plantation de grands blocs de résineux modifie les paysages. Tandis que les feuillus se transforment au rythme des saisons, la masse sombre des résineux présente un aspect constant et ferme le paysage autour de nombreux villages.



Les plantations de résineux présentent des masses sombres et des lisières abruptes qui tranchent dans les paysages. Vue du plateau de Bastogne, depuis la nationale N84.

# Des années mille neuf cent cinquante à nos jours

Les importants changements amorcés dès la fin du 19<sup>e</sup> se poursuivent et s'accroissent durant la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle : développement de l'industrialisation, déplacement de la main-d'œuvre vers les industries et les villes, boisement des terres marginales, timide percée de la mécanisation...

Néanmoins, ces changements ne modifient pas encore significativement les paysages, qui restent globalement assez semblables à ceux du siècle précédent, bien que dans les régions industrielles (particulièrement le long du sillon Sambre-Meuse), l'extension de l'habitat ouvrier du type coron modifie certains paysages et bien que les mutations de l'agriculture voient l'élevage augmenter dans plusieurs régions, au détriment des grandes cultures.

## Les mutations rapides de la société après la Deuxième Guerre mondiale

C'est surtout après la Deuxième Guerre mondiale que les paysages wallons connaissent des bouleversements profonds. L'essor économique qui accompagne la reconstruction d'après-guerre change profondément la vie en Europe y compris en Wallonie. Les changements les plus visibles sont probablement ceux qui ont affecté les paysages ruraux, majoritaires à l'époque. Si l'entre-deux-guerres avait vu la lente mise en place des changements dans la structure des terres et des exploitations, l'immédiat après-guerre voit s'accroître toutes ces mutations : mécanisation et motorisation de l'agriculture, avec comme conséquence un accroissement important des rendements et des surfaces cultivées par une seule personne. La main-d'œuvre ainsi libérée trouve aisément du travail dans les industries, encore en pleine activité. Mais la mécanisation de l'agriculture et la baisse importante des besoins en main-d'œuvre qu'elle génère vont avoir également un effet sur la taille des exploitations : les terres délaissées viennent le plus souvent accroître la superficie des exploitations encore en fonctionnement et favorisent l'augmentation de la surface unitaire des parcelles.

Un moteur essentiel de ces changements rapides est l'instauration, par la Communauté européenne, de la Politique Agricole Commune (PAC) dont l'objectif est de garantir la sécurité des approvisionnements, d'accroître la productivité de l'agriculture, de stabiliser les marchés, d'améliorer le niveau de vie des agriculteurs et d'offrir aux consommateurs des produits à des prix raisonnables.

Dans cette logique, l'Europe encourage les agriculteurs à produire beaucoup et donc à intensifier leur production.

Les effets négatifs de la PAC ne tardent pas à se faire sentir : excédents, pollution des sols et des eaux et modifications profondes de la structure des exploitations. Ces modifications se traduisent dans le paysage : la taille des parcelles augmente, les productions s'uniformisent et on supprime les éléments boisés, peu compatibles avec l'usage des tracteurs et autres machines de grande taille. En outre, de nombreux bâtiments de ferme abandonnés perdent leur fonction première et sont soit démolis, soit réaffectés à d'autres usages, avec plus ou moins de bonheur. Dès 1956, la loi sur le remembrement des biens ruraux participe à ce mouvement, en favorisant la constitution de grandes parcelles et l'arrachage des haies et autres alignements de saules têtards, mais aussi en permettant des travaux tels que le drainage des terres et l'amélioration des chemins ruraux.

L'autre élément majeur dans les changements importants qui ont affecté notre territoire est l'essor progressif de l'automobile et l'amélioration continue du réseau routier et autoroutier. Cette combinaison va permettre à une proportion non négligeable de ménages de quitter les villes denses pour s'établir à leurs périphéries, développant ainsi les banlieues.



L'extension du réseau des voies de communication induit des perceptions différentes des paysages. Si le réseau local offre souvent des perspectives sur les paysages, les autoroutes, en déblais et souvent bordées de rideaux boisés, offrent moins d'échappées visuelles.

## Périurbanisation\* et uniformisation

Pour répondre à la demande en logement des ménages qui désirent quitter la ville, les entrepreneurs cherchent à construire vite et pas cher : pour ce faire, ils diminuent leurs coûts de production, en groupant leurs achats et en étendant leur territoire d'action. C'est ainsi qu'on assiste, dans toute la Wallonie, à l'uniformisation progressive des matériaux et des gabarits. Cette banalisation de l'habitat se fait au détriment des identités architecturales locales : alors que dans le passé, les gens devaient construire avec les matériaux disponibles sur place, ce qui imprimait à chaque région une typicité architecturale, ces contraintes ayant disparu, on observe aujourd'hui que toutes les extensions de villages ont partout la même allure, que l'on se trouve dans le Tournaisis ou en Gaume.

Devant les besoins d'espaces nés de la croissance économique, les diverses fonctions liées aux activités humaines se trouvent désormais en concurrence pour le sol : industries, commerces, habitat, voies de communication, agriculture... C'est pour arriver à une répartition aussi judicieuse et équilibrée que possible que des réglementations en matière d'aménagement du territoire se mettent en place. Les années septante et quatre-vingts voient l'adoption progressive d'un outil puissant, le plan de secteur, qui détermine les affectations autorisées. Si cet outil a pu limiter certains excès, il a également conduit à la généralisation de l'habitat linéaire réparti le long des voies d'accès aux noyaux bâtis, avec pour conséquence la constitution, en certains endroits, d'un front continu de maisons entre deux villages voisins, et donc la fermeture des paysages. S'ajoutent à cela la banalisation des villages et la consommation croissante d'espace, car les néo-ruraux souscrivent majoritairement au modèle dominant en matière d'habitat : la maison quatre façades au milieu d'une parcelle.

A partir de 1974, la crise pétrolière se transforme en une crise économique qui va progressivement modifier la structure de l'emploi (perte d'emplois secondaires, hausse de l'emploi tertiaire). Les timides efforts d'économie d'énergie (les dimanches sans voiture!) ne se maintiendront guère et l'exode urbain se poursuit, étalant toujours plus les villes vers les banlieues proches et bien au-delà, s'appropriant l'espace rural par la transformation de bâtiments anciens, mais le plus souvent par la construction de lotissements peu ou pas intégrés aux noyaux bâtis qu'ils prolongent ou densifient.



Dans les campagnes, la demande de logement entraîne une banalisation de l'habitat au détriment des architectures locales.

## Une agriculture conditionnée par des pressions extérieures

Sur le plan de l'agriculture, les années quatre-vingts voient la mise en place d'une nouvelle série de changements. La PAC a tellement bien réussi que les excédents agricoles s'accumulent et que s'accroît la pollution des sols et des eaux due à l'usage intensif d'intrants\* chimiques. Dès lors, plusieurs réformes vont se succéder pour tenter d'enrayer ces deux mécanismes, surproduction et pollution. C'est l'arrivée des quotas, puis de la jachère et enfin des mesures agri-environnementales qui vont avoir un impact, mais limité, sur le paysage. Dans la foulée, les remboursements sont également remis en question : dès 1976, toute opération de remboursement se voit imposer un « plan d'évaluation des sites », basé sur des critères agricoles mais aussi écologiques et paysagers. L'introduction de cette mesure permettra de limiter les effets pervers déjà évoqués comme l'arrachage systématique des haies.

## Vers de nouvelles campagnes ?

Le repeuplement des campagnes par les urbains induit une forme de renaissance de nombreuses zones rurales. Mais cette renaissance ne va pas sans modifications profondes et la vie des campagnes ressemble par de nombreux aspects à celle de la ville. En effet, une part non négligeable des services et activités qui ne se trouvaient auparavant que dans les noyaux urbains s'installent ou se renforcent aujourd'hui dans les zones rurales : commerces, équipements de loisirs, jusqu'aux industries qui fuient les contraintes et les prix élevés de la ville. En outre, le développement récent des nouvelles technologies de l'information et de la communication permet la création et le développement de nombreuses activités tertiaires en tous lieux, la contrainte de proximité étant de plus en plus annihilée par l'accès à Internet. Enfin, l'importance prise par les loisirs dans nos nouveaux modes de vie et le besoin « d'air pur » incitent de nombreux citoyens à passer une part importante de leur temps libre hors de la ville. Le développement du tourisme rural et de nature induit une activité parfois importante dans certaines régions. Ce développement pose à son tour des problèmes, car les citoyens ont généralement une vision passéiste et idyllique de la campagne. Leur imaginaire cultive l'image des campagnes telles qu'elles existaient au 19<sup>e</sup> siècle et la découverte d'un mode de vie proche du leur les perturbe lors de leurs séjours en milieu rural. Ce sont donc souvent des citoyens qui sont à la base de mouvements de conservation ou de restauration du patrimoine rural et notamment des paysages. Cependant, toutes les campagnes ne bénéficient pas du même renouveau, en raison notamment de leur situation géographique.

Le degré d'urbanisation des campagnes devient tel qu'il peut être à présent considéré comme le nouveau facteur de production des espaces ruraux. Sur cette base, certains géographes distinguent quatre grands types de campagnes nouvelles. Dans les *campagnes périurbaines*, on trouve des villas isolées au milieu de leur parcelle, formant tantôt des rubans le long des voiries, tantôt des lotissements. La résidence devient le trait dominant et l'activité de type rural (agriculture et sylviculture\*) devient rare et s'éloigne des villages. Les éléments typiquement ruraux du paysage subsistent çà et là, sous forme d'espaces interstitiels. Ce type de campagne se retrouve surtout à proximité des grandes agglomérations.

Dans les campagnes périurbaines, les activités agricoles s'éloignent des villages dont les abords sont désormais dévolus à la résidence sous la forme de lotissements.



Les *campagnes agricoles* marquent les derniers espaces de concentration de l'activité agricole. Elles se situent essentiellement sur le plateau limoneux, où se concentrent de grandes exploitations souvent orientées vers les grandes cultures céréalières et industrielles. L'activité agricole domine encore largement le paysage mais les exploitations agricoles sont fréquemment exclues du village, où la résidence gagne lentement du terrain, consacrant la dichotomie entre les logiques de productions qui gouvernent l'utilisation du sol et la fonction résidentielle qui oriente le développement de la vie villageoise.

Dans les *campagnes multifonctionnelles*, l'espace rural est encore marqué par la production agricole, en partage avec la fonction résidentielle qui marque de plus en plus les paysages. Les terres étant moins productives que sur le plateau limoneux, les exploitations ont dû revenir à une diversification des productions pour rester viables : productions spécialisées (cultures maraîchères, produits locaux, fromages, foie gras, fruits...) ou vente directe à une clientèle régionale soucieuse de qualité. Le caractère multifonctionnel de ces campagnes leur assure des paysages variés et attractifs dans le cadre d'un tourisme rural souhaité par les citadins en mal de contact avec des espaces plus naturels. La multiplicité des activités permet également l'implantation d'une population relativement jeune et dynamique, induisant un renouveau des activités dans les entités villageoises. Ce dynamisme implique également une hausse du prix du foncier et des coûts supportés par la collectivité.



Le déclin des activités agricoles a forcé les campagnes à diversifier leurs productions. Productions spécialisées, tourisme rural induisent un renouveau des activités villageoises... mais aussi une hausse du prix du foncier.

Enfin, les *campagnes fragilisées* se retrouvent dans des régions où les conditions de sol sont peu favorables aux exigences de la production moderne et où l'activité agricole est en déclin. Les espaces libérés sont alors souvent boisés avec des essences à croissance rapide, menant à une fermeture des paysages particulièrement visible dans certaines parties de l'Ardenne.

Après une dizaine de siècles de campagnes dominées d'abord uniquement par l'openfield, puis par le bocage dans certaines régions particulières, les grandes mutations de la production agricole associées à l'irruption des fonctions urbaines dans l'espace rural simplifient progressivement, depuis une cinquantaine d'années, la trame paysagère wallonne. Le patrimoine paysager ancien ne subsiste que comme une couche de fond, de moins en moins lisible et visible, d'une nouvelle campagne, profondément marquée par la vie de type urbain.



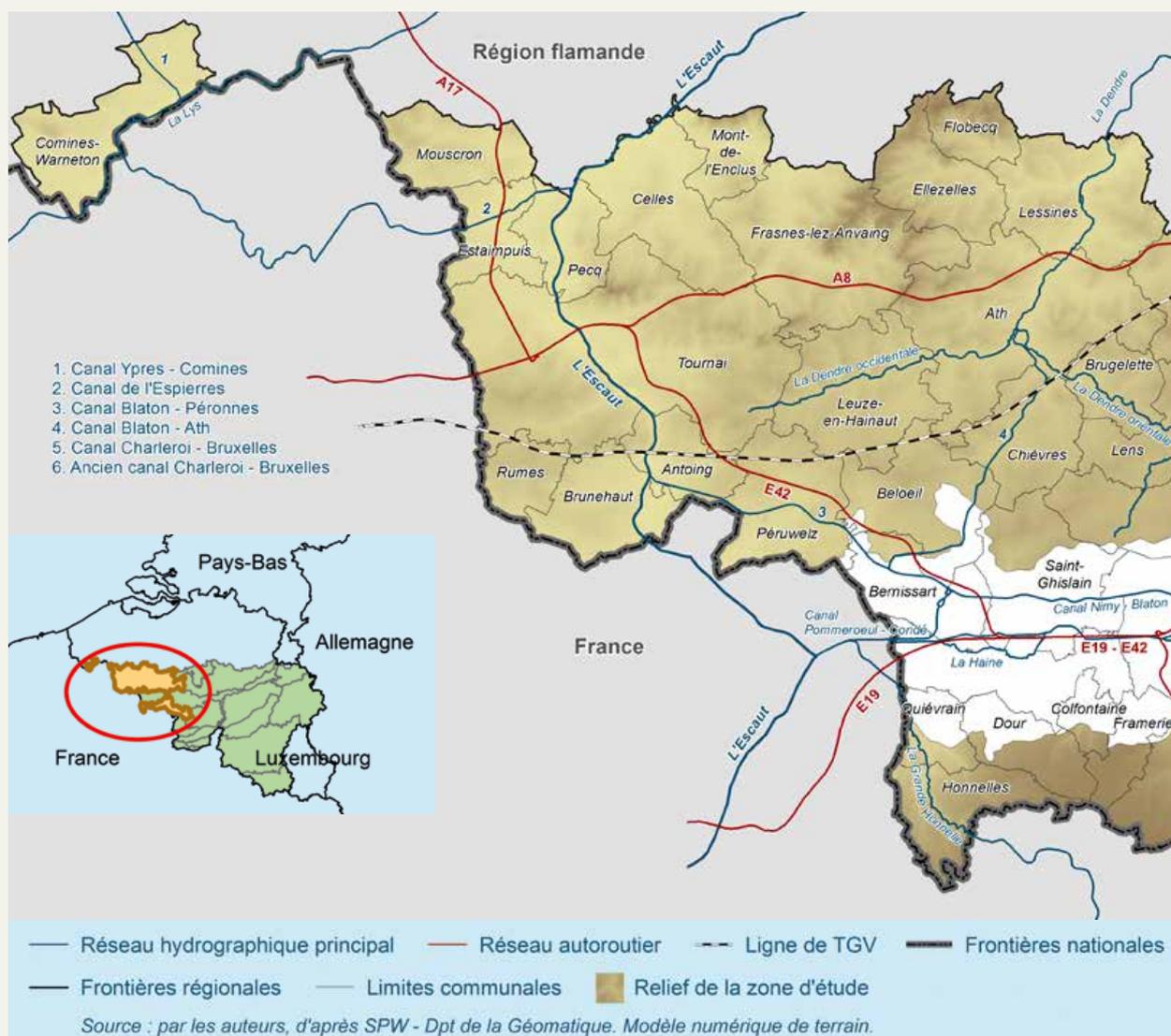
# L'ensemble paysager de la Plaine et du bas-plateau hennuyers

L'ensemble de la Plaine et du bas-plateau hennuyers a été l'occasion d'investiguer la thématique des paysages sonores. Ceux-ci sont abordés aux pages 64 et 65 et des liens hypertextes vous permettent d'écouter les enregistrements sonores réalisés sur le terrain.

# La Plaine et le bas-plateau hennuyers

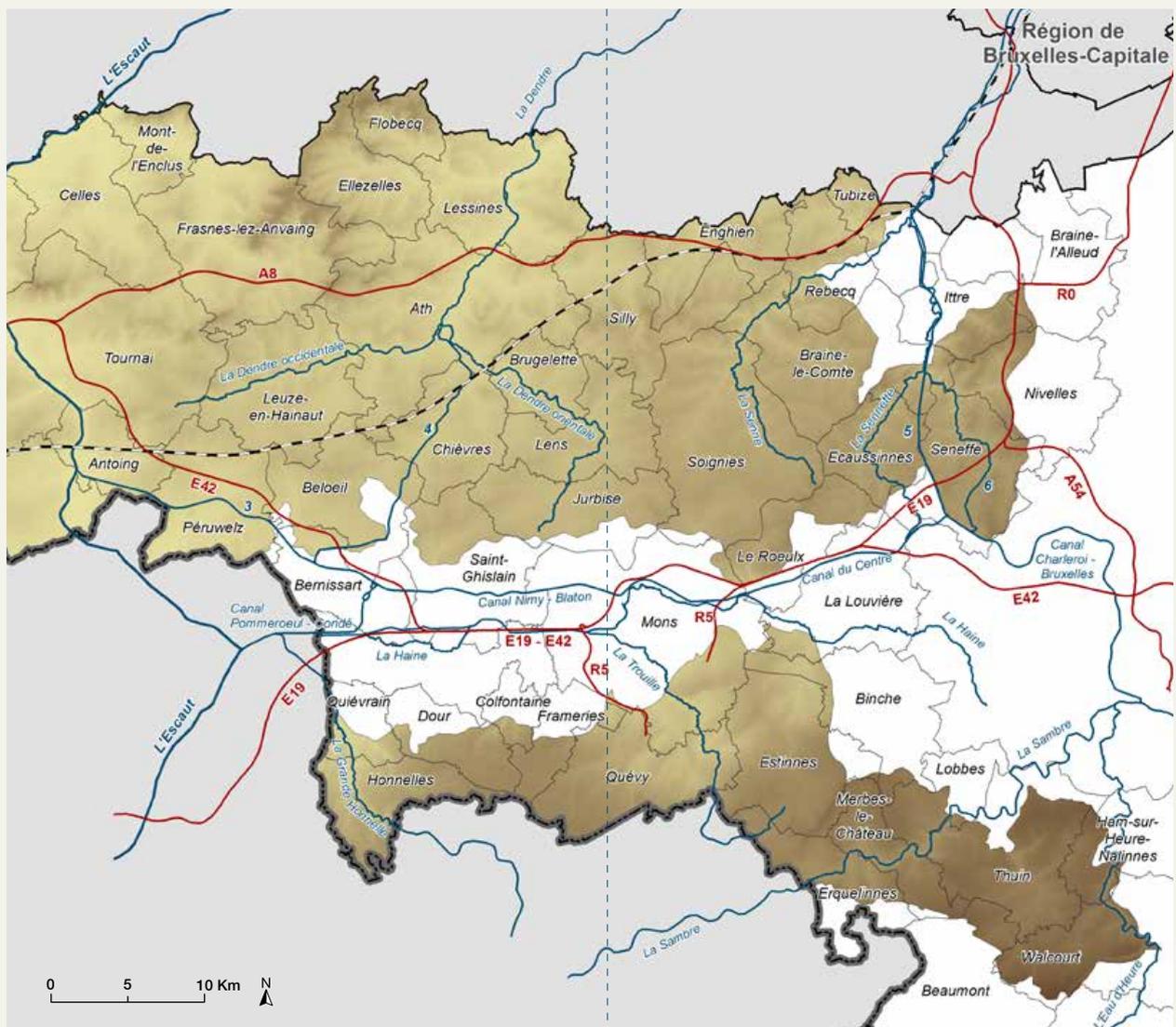
## L'ensemble paysager de la Plaine et du bas-plateau limoneux hennuyers

L'ensemble paysager de la Plaine et du bas-plateau limoneux hennuyers s'étend dans le nord-ouest de la Wallonie, de part et d'autre de l'axe urbain et industriel occupant la dépression de la Haine, et dans l'enclave de Comines-Warnton. Seul un groupe de collines s'élevant à l'interfluve entre l'Escaut et la Dendre anime un relief généralement calme. Inférieure à vingt mètres dans les plaines de l'Escaut et de la Lys, à l'ouest, l'altitude s'élève au-delà de 130 mètres au sommet des collines et à l'est de la Sennette. Elle dépasse 200 mètres au sud de la Sambre.

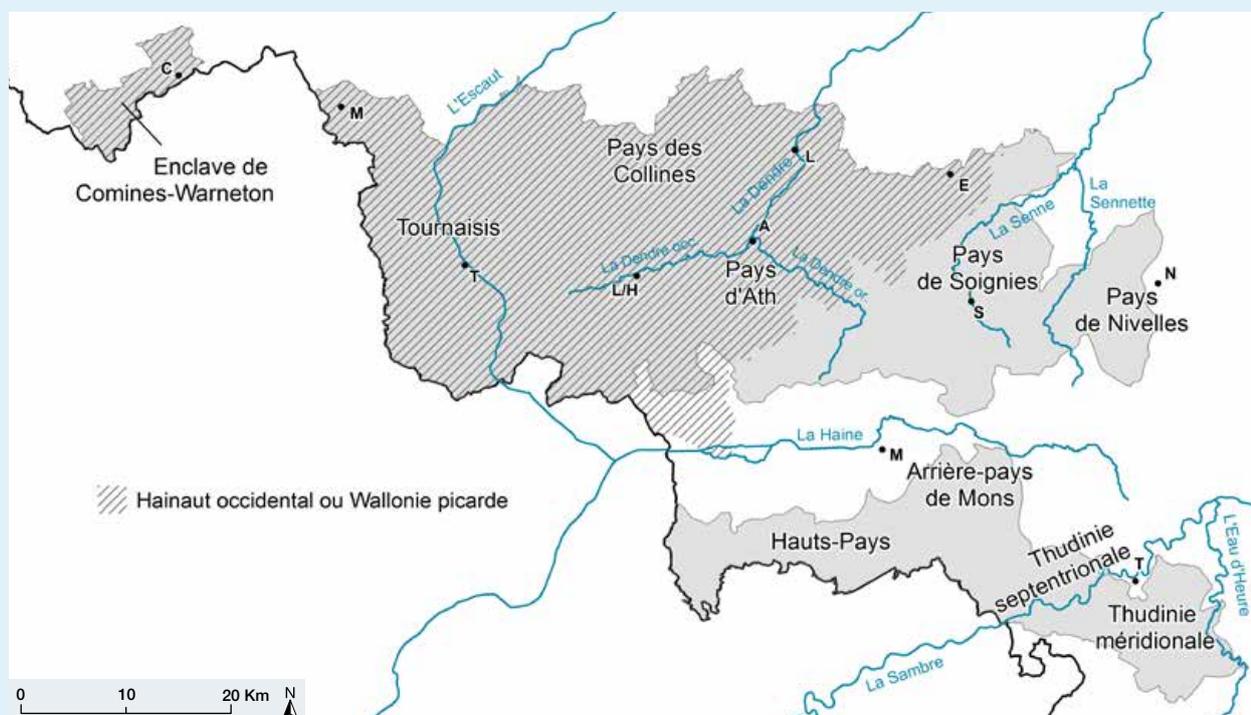


Les sols limoneux sont couverts de vastes étendues agricoles dominées par les labours. Groupé en gros villages dans le sud de l'ensemble, l'habitat se disperse à l'approche de la Flandre. Au nord de la dépression de la Haine, Tournai et un chapelet de villes plus modestes apportent une composante urbaine.

L'ensemble s'étend sur 2 269 km<sup>2</sup>, soit près de 13 % de la superficie de la Wallonie. Il couvre cinquante-trois communes, dont vingt-deux dans leur totalité.



## Un ensemble regroupant plusieurs sous-régions



Sources : par les auteurs, d'après Genicot L.-F. et al. *Tournaisis* (1984) ; *Hainaut central* (1990) ; *Pays de Soignies et de Nivelles* (1992).

L'ensemble paysager de la Plaine et du bas-plateau hennuyers couvre plusieurs sous-régions, correspondant le plus souvent à l'aire d'influence historico-culturelle de la ville principale autour de laquelle elles s'étendent. À l'exception du Pays des Collines, dans le nord, qui présente des caractéristiques topographiques spécifiques, la différenciation des sous-régions n'est donc pas paysagère. Leur délimitation, généralement floue car non fixée de manière officielle, repose en partie sur celle des bassins versants\*.

Dans le compartiment nord de l'ensemble, six sous-régions se succèdent d'ouest en est : l'*enclave de Comines-Warneton*, détachée de la Flandre et rattachée à la Province du Hainaut dans le cadre des lois linguistiques de 1963 ; le *Tournaisis*, à l'ouest de l'interfluve de l'Escaut et de la Dendre ; le *Pays des Collines*, occupant la partie nord de cet interfluve ; le *Pays d'Ath*, entre les interfluves Escaut – Dendre et Dendre – Senne ; le *Pays de Soignies*, entre l'interfluve Dendre – Senne et la rive gauche de la Sennette ; le *Pays de Nivelles*, à l'est de la Sennette.

Le centre-nord et l'ouest de ce territoire s'inscrivent par ailleurs en *Wallonie picarde*, correspondant à la désignation plus ancienne du Hainaut occidental. Cette entité intercommunale regroupe vingt-trois communes hennuyères désireuses de mettre en avant leur identité linguistique commune, le patois picard, et de partager un projet commun de développement territorial.

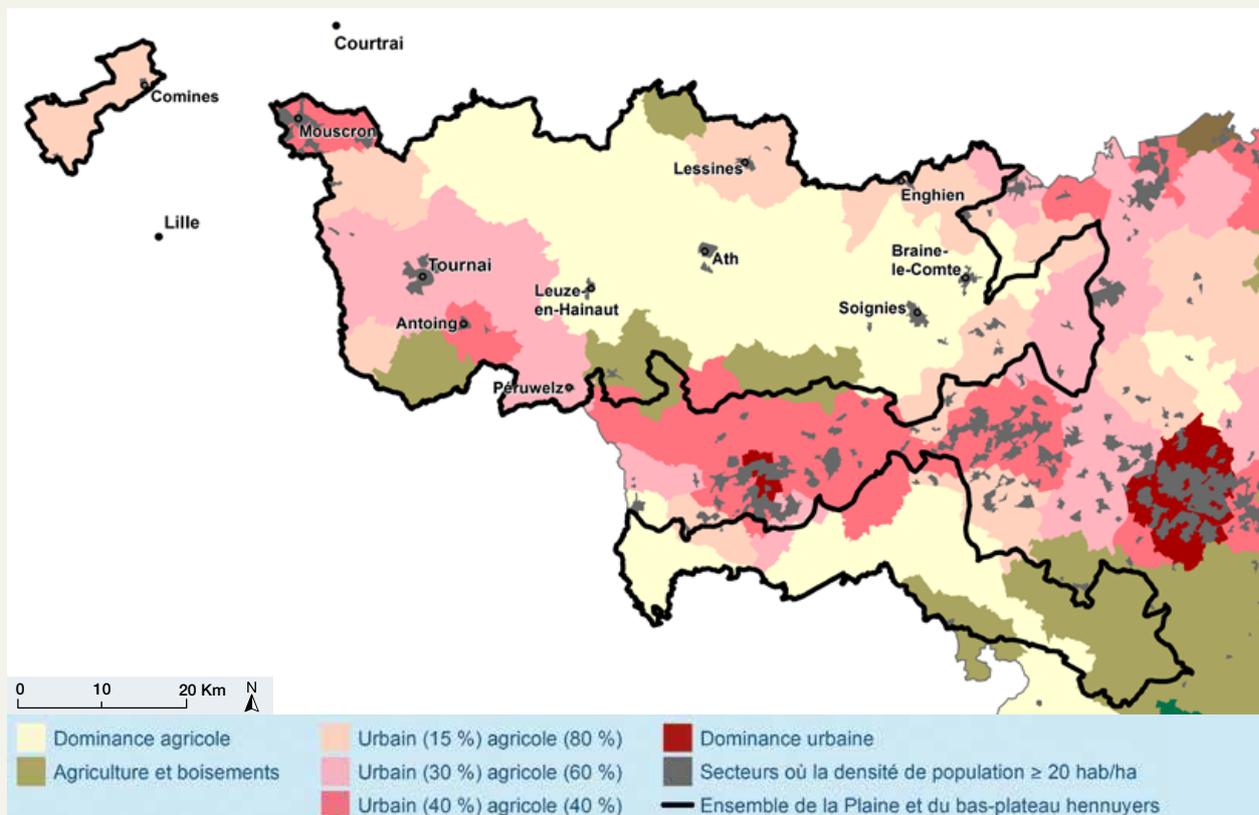
Dans le compartiment sud de l'ensemble, les *Hauts-Pays* – dénommés de la sorte en raison de leur altitude « élevée » en comparaison de celle de la plaine de la Haine qu'ils dominent au sud – et l'*arrière-pays de Mons* s'étendent à l'ouest de la ligne de partage des eaux de l'Escaut, via la Haine, et de la Meuse, via la Sambre. À l'est de cet interfluve, la Thudinie, centrée sur la ville de Thuin, est scindée par la Sambre en une *Thudinie septentrionale* et une *Thudinie méridionale* qui s'étend jusqu'à la vallée de l'Eau d'Heure.

## Un territoire principalement rural, aux portes de grandes régions urbaines

La Plaine et le bas-plateau hennuyers occupent la partie occidentale de la Moyenne Belgique, dans le prolongement des plateaux brabançon et hesbignon. L'ensemble paysager est couvert de vastes étendues agricoles où prédominent les grandes cultures, favorisées par la nature généralement limoneuse des sols, une topographie calme et un climat clément.

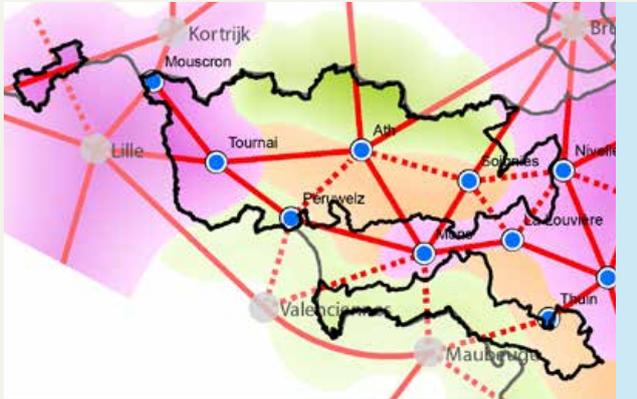
L'ensemble englobe dans sa partie nord l'agglomération de Tournai et de nombreuses entités urbaines plus petites, parmi lesquelles Ath, Soignies ou Enghien. Au nord-ouest, une conurbation inscrit Mouscron et les localités voisines dans l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai\*. Une continuité urbaine transfrontalière s'observe également, de part et d'autre de la Lys, entre Comines et la Région flamande. Desservi par un important réseau routier et ferroviaire, le nord du plateau hennuyer est directement relié à Bruxelles et s'inscrit dans son bassin d'emploi. Davantage isolée, la partie sud de l'ensemble est essentiellement rurale.

En 2017, la population totale de l'ensemble paysager était d'environ 480 000 habitants.



Source : par les auteurs, d'après Aujean L. et al. (2005). *L'occupation du sol en Wallonie*.

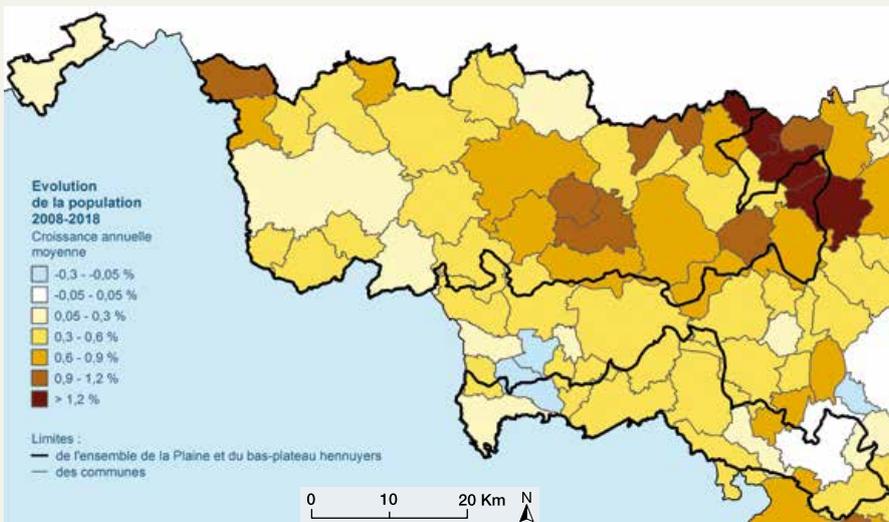
L'occupation du sol de la Plaine et du bas-plateau hennuyers est principalement agricole. Les bois qui occupent les fortes pentes des collines au nord, les sols sablonneux aux limites avec la dépression de la Haine ainsi que les versants redressés des vallées de la Sambre et de l'Eau d'Heure au sud-est confèrent une typologie davantage boisée à plusieurs communes. Les zones ayant connu un important développement industriel (secteurs textile à Mouscron, textile et extractif au sud-est de Tournai, extractif dans le nord-est) et les bordures des anciens bassins houillers du Borinage et du Centre présentent un caractère plus urbanisé.



Source: SPW (2019). Schéma de Développement du Territoire - Extraits des cartes SS3 et SS4.

Le projet de structure spatiale de la Wallonie énoncé dans le Schéma de Développement du Territoire\* (SDT) identifie, dans le périmètre de la Plaine et du bas-plateau hennuyers, deux *aires de développement métropolitain* inscrites dans des dynamiques économiques et de coopération transfrontalières (plages mauves sur la carte de gauche). L'une, dans le nord-ouest, constitue la partie wallonne de l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai, l'autre, dans le nord-est, s'inscrit dans la zone d'influence bruxelloise. Ces espaces doivent être aménagés de manière à renforcer les coopérations transfrontalières et transrégionales utiles au développement socio-économique de la Wallonie. En particulier, l'ancrage de la Région sur la future liaison fluviale Seine – Escaut et sur les corridors ferroviaires transeuropéens de fret demande la mise à grand gabarit de la Lys mitoyenne et du Haut Escaut, le développement des zones portuaires de Tournai et de Comines et le renforcement de la plateforme logistique rail/route de Mouscron.

Le centre-nord et le sud-ouest de l'ensemble paysager, territoires essentiellement ruraux, sont inscrits dans des *aires de développement mutualisé* (plages vertes sur la carte de gauche), dont le développement doit être soutenu et coordonné avec celui des territoires flamands et français voisins, via des coopérations transfrontalières (notamment par l'intermédiaire des Parcs naturels\*). Enfin, le sud-est du Tournaisis et le sud des Pays d'Ath et de Soignies sont englobés dans une *aire de développement endogène* (plages orange sur la carte de gauche), qu'il convient de structurer de manière à renforcer, notamment, les dynamiques de valorisation des ressources locales (productions agricoles, matériaux du sous-sol...).



Sources : par les auteurs, d'après INS (données de 2008) ; Statbel (données de 2018).

Entre 2008 et 2018, la quasi-totalité des communes de l'ensemble paysager a connu une augmentation de sa population. Le phénomène est surtout marqué au nord de la dépression de la Haine, territoire desservi par plusieurs axes autoroutiers et ferroviaires qui le relie directement au pôle économique bruxellois. Proches de ce dernier, les communes brabançonnaises de Tubize, Ittre et Nivelles ont connu les plus fortes croissances.

Dans le nord-ouest, Mouscron et quelques autres communes frontalières avec la France et la Région flamande ont également connu un accroissement significatif de leur population, lié en partie aux phénomènes de périurbanisation de Lille et des proches villes flamandes (Courtrai, Renaix...).

## Plaine, bas-plateaux et collines

La topographie de la Plaine et du bas-plateau hennuyers présente la caractéristique, illustrée par sa dénomination, de voir coexister deux des trois formes principales de relief : la plaine et le plateau.

La seule **PLAINE** de grande extension du territoire wallon se localise au nord-ouest de l'ensemble et se prolonge au sein de la dépression de la Haine. Cette plaine, drainée par l'Escaut et la Lys, fait partie de la large plaine maritime qui borde les mers du Nord et Baltique et intègre une grande partie de la Flandre. Elle comporte les altitudes les plus basses de Wallonie.

Le reste de l'ensemble présente un relief de **PLATEAU**. Il appartient à la Moyenne Wallonie, qui comprend également les plateaux brabançon et hesbignon. Le bas-plateau hennuyer se différencie de ceux-ci par une altitude plus faible, justifiant son préfixe, et par un sous-sol moins homogène ayant entraîné une érosion fluviale\* hétérogène (voir p. 51).



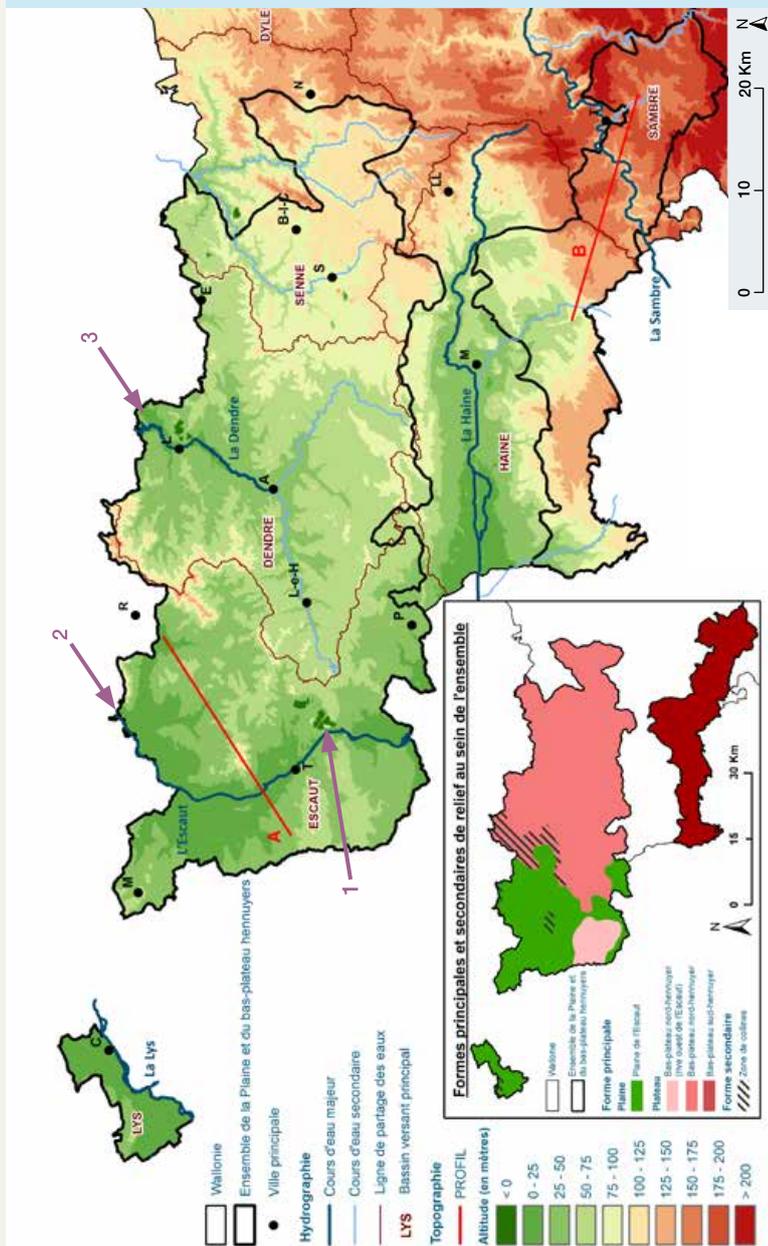
Ci-dessus, la plaine de l'Escaut à Saint-Léger (Estaimpuis). Sur ce relief plat, le cloisonnement des vues est fréquent. En arrière-plan, un rideau de peupliers borde le canal de l'Espierres.



La partie amont de la plaine scaldienne\*, ci-dessus au sud de Péronnes (Antoing), est dominée, au nord, par l'avancée occidentale du bas-plateau hennuyer, dont on perçoit les contreforts à l'arrière-plan. Les éoliennes du parc éolien de Saint-Maur (Tournai) (flèches jaunes) sont ainsi implantées sur la portion de plateau en rive gauche de l'Escaut, alors que le massif boisé ceinturant le château des Princes de Ligne et l'église d'Antoing (flèches rouges) sont localisés sur la rive opposée.

La plaine de l'Escaut présente une extension variable le long du cours du fleuve. Assez large à son entrée en Wallonie par la frontière française, la plaine s'efface en amont d'Antoing où l'Escaut incise l'avancée occidentale du bas-plateau hennuyer. Ce défilé\* (1) s'appelle le « trou d'Antoing ». La plaine s'élargit à nouveau à l'approche de Tournai et prend ensuite une extension considérable. Vers l'ouest, elle s'étend au-delà de la frontière franco-belge, englobant la plaine de la Lys, et atteint, vers l'est, les collines séparant les bassins de l'Escaut et de la Dendre (voir page suivante). Escanaffles (2) s'élève à un minimum de 12,5 mètres d'altitude.

Quant au bas-plateau, il peut être séparé en trois entités : le bas-plateau nord-hennuyer en rive droite de l'Escaut, la petite portion de ce bas-plateau hennuyer en rive gauche du fleuve, prolongement du plateau français du Mélançois, et le plateau sud-hennuyer (ci-contre, carte encadrée).



Source: par les auteurs, d'après SPW - Dpt de la Géomatique. Modèle numérique de terrain (MNT).

La partie principale du bas-plateau nord-hennuyer présente des marges sud-ouest s'inclinant presque insensiblement vers la plaine scaldienne, alors que son rebord strictement méridional présente des versants plus prononcés qui s'enfoncent dans la dépression de la Haine. Ce rebord n'offre cependant que peu de vues dégagées en raison du couvert boisé présent sur les versants de la vallée de la Haine. D'un point de vue paysager, cette partie septentrionale du bas-plateau s'avère donc déconnectée du bassin industriel voisin. Au cœur du plateau, le relief s'élève imperceptiblement d'ouest en est jusqu'à des altitudes oscillant autour de 150 mètres. Si la Dendre et ses affluents ont largement érodé la moitié occidentale de ce plateau, leurs vallées se caractérisent par un encaissement peu prononcé (3). Les ondulations du relief y sont donc relativement molles, à l'opposé de celles, plus serrées, rencontrées plus à l'est. Dévalant des collines de l'interfluve Escaut - Dendre, les affluents occidentaux de la Dendre en aval d'Ath font cependant exception par l'escarpement de leurs vallons. Quant à la portion de plateau située à l'ouest d'Antoing, elle présente un relief seulement marqué par la vallée du rieu de Barges, orientée selon un plan ouest-est.

Dans la partie méridionale de l'ensemble, le bas-plateau s'élève relativement rapidement depuis la dépression de la Haine, suivant une direction sud-sud-est. Cette élévation constante, qui culmine à près de 250 mètres, n'est entravée que par la vallée de la Sambre qui a largement incisé le plateau selon un axe ouest-est. Les autres cours d'eau se localisent dans des vallées moins encaissées faisant de ce bas-plateau une zone au relief faiblement à mollement ondulé.



La Sambre (en haut à gauche dans sa traversée du village de Labuissière, Merbes-le-Château) entaille fortement le plateau sud-hennuyer, créant de petits vallons escarpés où s'écoulent ses affluents (en haut à droite, Sars-la-Buisière, Lobbes). Souvent boisés, ceux-ci rompent avec le relief doucement vallonné du plateau limoneux, propice aux grandes cultures et offrant des vues plus longues (en bas, Donstiennes, Thuin).

La présence de **COLLINES** s'explique par leur sous-sol constitué de roches\* sableuses peu érodables. Elles sont particulièrement présentes dans le centre-nord de l'ensemble, où elles séparent la plaine scaldienne et le bas-plateau hennuyer. Ainsi, l'interfluve Escaut – Dendre est animé par un chapelet de collines s'élevant au-dessus de la plaine (à l'ouest) et du bas-plateau (à l'est). Ces collines gagnent en altitude et se densifient en se rapprochant de la frontière linguistique, jusqu'à former une zone particulièrement vallonnée qui se démarque du relief à dominance calme de l'ensemble. Plus à l'ouest, d'autres collines animent la plaine au milieu de laquelle elles émergent. C'est le cas du mont Saint-Aubert et des collines du Heuvelland voisin, bordant la vallée de la Lys, dont les contreforts débordent au sein de l'ensemble.

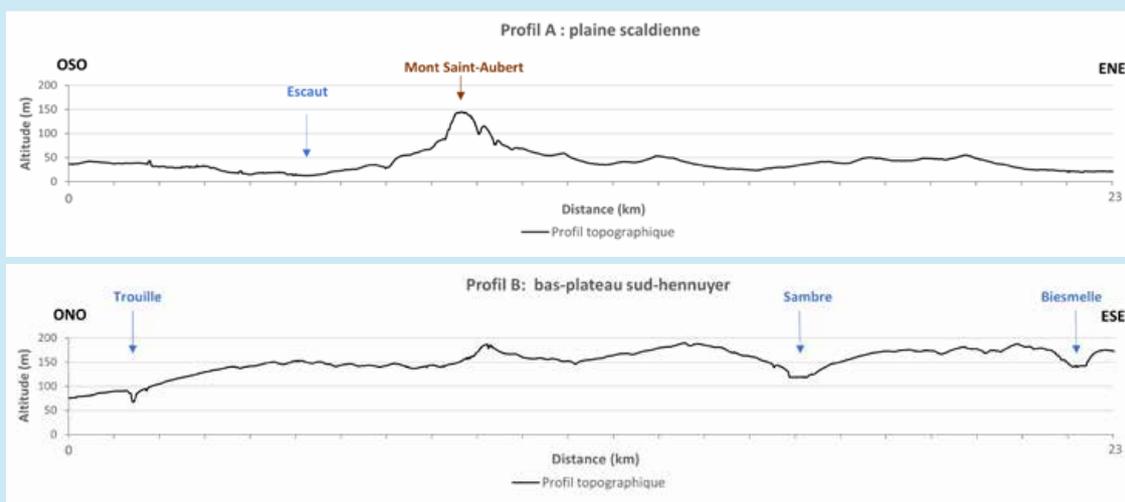


Les collines séparant les bassins versants de la Dendre et de l'Escaut offrent un paysage singulier, où les boisements, omniprésents, accentuent l'impression de relief (à gauche, le hameau de Grand-Monchaut, Ellezelles). Quant aux collines plus isolées, elles offrent des vues très étendues sur les zones de plaine ou de bas-plateau qui s'étendent à leur pied (à droite, la plaine de l'Escaut vue depuis le mont de l'Enclus).

## Les principales formes de relief...

La plaine et le plateau se caractérisent tous deux par une topographie dominante de nature plate ou faiblement ondulée où l'horizon s'approche d'une droite.

Si une plaine est généralement située à faible altitude, cela ne constitue pas un facteur de différenciation catégorique avec le plateau. La différence entre ces deux formes principales de relief se marque en revanche par le fait qu'une plaine (profil A, ci-dessous (voir carte p. 36)) est dominée par le relief environnant alors que le plateau domine, au moins d'un côté, les éléments du relief qui l'entourent. Surtout, dans un relief de plateau, les rivières sont situées dans des vallées présentant un certain encaissement (profil B (voir carte p. 36)). C'est une dénivellation marquée, entre un cours d'eau et la surface plane environnante, sur une faible distance, qui constitue un critère péremptoire distinguant un plateau d'une plaine.



Source : par les auteurs, d'après SPW - Dpt de la Géomatique. Modèle numérique de terrain (MNT).

Le profil A, tracé selon un axe ouest-sud-ouest, illustre le relief de plaine. L'Escaut est situé à une altitude similaire au relief environnant. Seules quelques collines viennent animer le relief, le mont Saint-Aubert en particulier. Dans le profil B, les cours d'eau importants sont localisés dans des vallées encaissées, situées en contrebas du relief dominant : le plateau.

Il n'existe toutefois pas de critère précis permettant d'établir le caractère encaissé de la vallée d'un cours d'eau. La désignation d'un espace géomorphologique comme plaine ou plateau conserve donc une part de subjectivité, les limites entre ces deux formes de relief pouvant être floues.



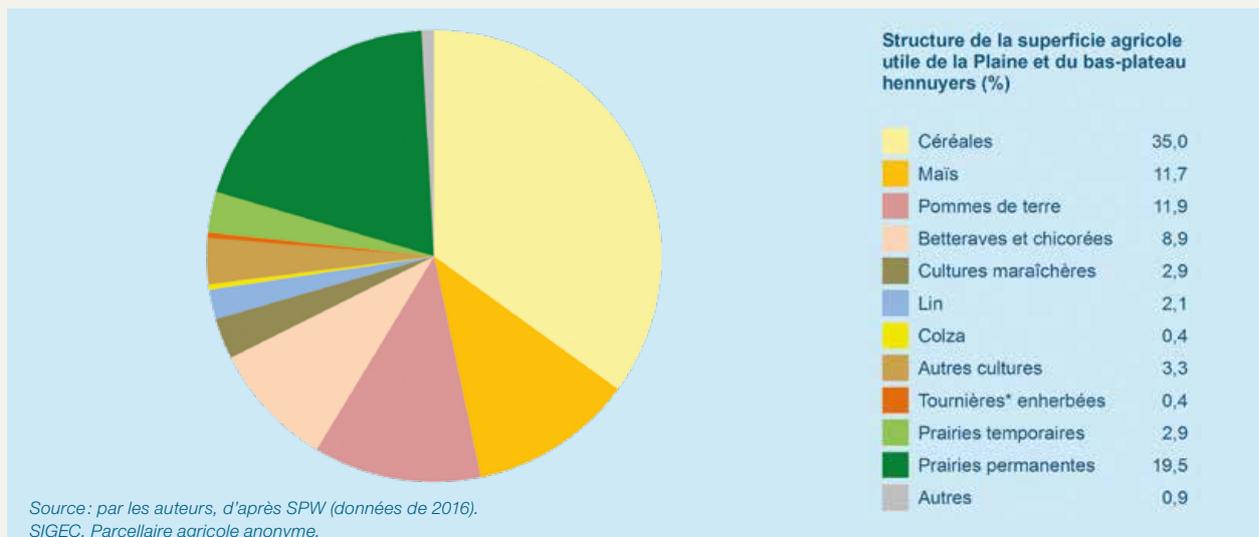
À proximité de la Flandre, la vallée de la Dendre, large et peu encaissée, évoque davantage un relief de plaine que celui d'un bas-plateau (ci-contre, à Deux-Acren, Lessines ; 3 sur la carte p. 36).

### ... et les secondaires

Les collines constituent des formes secondaires de relief généralement associées à une plaine. Dans ce cas, elles forment en effet un élément topographique isolé, s'élevant relativement faiblement au-dessus de la plaine et présentant un sommet arrondi (voir profil A, p. 38). Cependant, une succession rapprochée de ces formes topographiques peut parfois s'observer, créant ainsi un champ de collines, comme entre la plaine scaldienne et la partie septentrionale du bas-plateau nord-hennuyer (voir carte encadrée de la p. 36). On parlera plus précisément de buttes-témoins pour des collines représentant des fragments d'un ancien relief de grande extension et désormais déconnectés de ce dernier.

### Des paysages agricoles à perte de vue

Les terres consacrées aux activités agricoles, omniprésentes, constituent la trame de fond paysagère de la Plaine et du bas-plateau hennuyers. Elles couvrent 158 000 hectares, soit près de 70 % de la superficie de l'ensemble. La fertilité de leurs sols en majeure partie limoneux, aidée par l'amélioration des techniques de drainage et par l'usage d'engrais, favorise une grande diversité de cultures.



Froment d'hiver



Orge d'hiver



Maïs



Pommes de terre



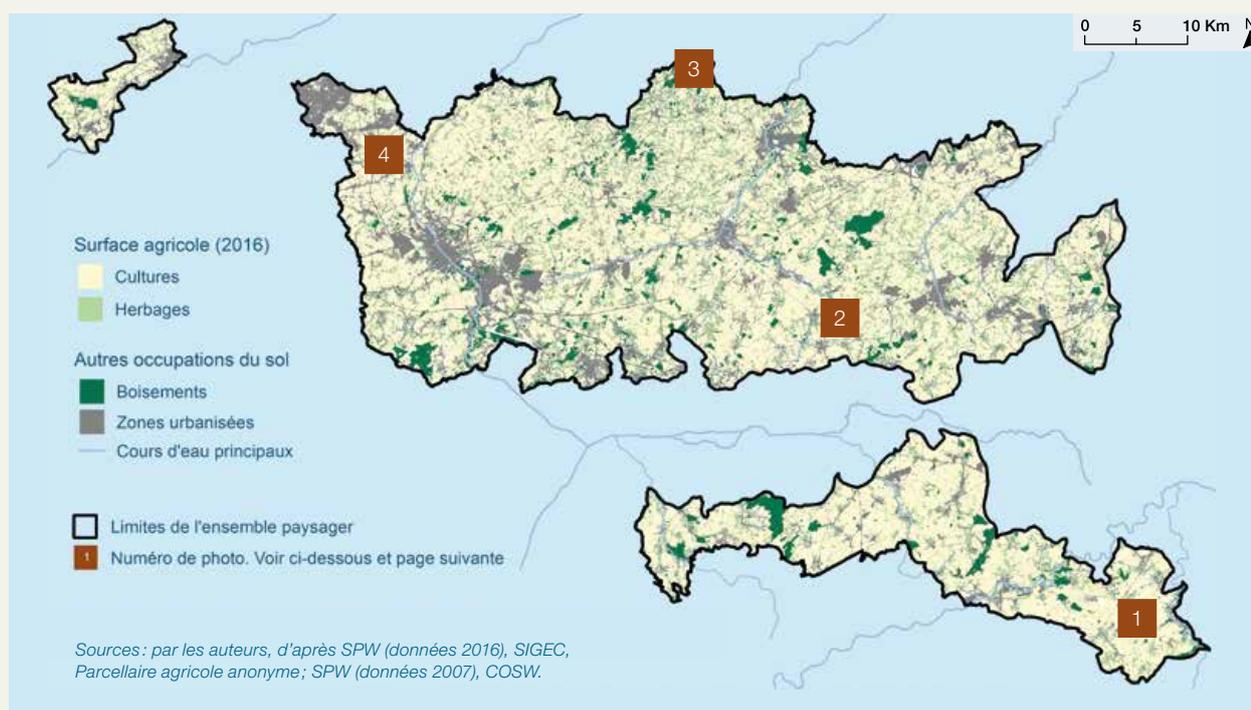
Betteraves

Les cultures occupent près des trois quarts de la surface consacrée à la production agricole. Les céréales y prédominent, essentiellement représentées par le froment d'hiver et, dans une moindre mesure, par l'orge d'hiver ou escourgeon, cultures appréciées pour leurs hauts rendements. Elles entrent généralement en rotation avec le maïs d'ensilage, les pommes de terre et la betterave sucrière. D'autres cultures fourragères (pois, luzerne...) des cultures à usage industriel (lin, colza...) et maraîchères (épinards, haricots, fèves des marais...) apparaissent de manière plus diffuse dans le système des successions culturales.

Les surfaces herbagères, destinées à la fauche ou à la pâture, sont en partie temporaires et s'insèrent dans les rotations culturales. Composante plus stable des paysages agricoles au fil des mois et des ans, les prairies permanentes sont nettement minoritaires au sein des terres agricoles, couvrant environ 20 % de la superficie agricole utile.

## Vastes openfields dans le sud, multiplication des prairies arborées dans le nord

Malgré la prédominance des étendues consacrées aux grandes cultures, les paysages agricoles varient sensiblement au sein de l'ensemble paysager. Deux facteurs, interdépendants, y contribuent : l'extension des pâtures et des arbres qui s'y développent d'une part, l'éparpillement de l'habitat d'autre part.



1

Thudinie méridionale (Castillon, Walcourt)

Dans la partie sud de l'ensemble, où les sols limoneux sont souvent de très bonne qualité car épais et/ou formés sur un substrat géologique sous-jacent perméable (sable, calcaire, craie), les paysages d'openfield très ouverts s'imposent. De vastes étendues de champs non enclos offrent des vues très dégagées, seulement ponctuées par quelques bosquets, tandis que villages et herbages, et leurs éléments arborés, sont essentiellement concentrés dans le creux des vallées.



2

Sud du Pays d'Ath (Mont'ignies-lez-Lens, Lens)

Les bas-plateaux du sud-ouest du Tournaisis et du sud des Pays d'Ath et de Soignies présentent des caractéristiques similaires. Toutefois, l'étalement important des localités et l'apparition d'un habitat intercalaire plus nombreux (fermes isolées, hameaux ou simples groupements de maisons) accentuent la présence, sur les zones de plateau, du bâti entouré de jardins et de prairies plantées d'arbres.



3

Pays des Collines (Ellezelles)

Plus au nord, la structure de type openfield disparaît au profit d'une dispersion plus ou moins forte de l'habitat. Dans le nord des Pays d'Ath et de Soignies, où les sols formés sur un substrat argileux sont généralement humides, et dans le Pays des Collines aux terrains pentus, les zones herbagères arborées prennent davantage d'ampleur, occupant entre le quart et le tiers de la superficie des terres agricoles. Elles débordent largement sur les versants des vallées, accompagnent l'habitat dispersé sur le plateau et couvrent les terrains pentus des collines de l'interfluve Escaut – Dendre. Seule la partie supérieure du plateau, aux sols plus épais et secs, reste réservée aux cultures. Les rideaux arborés et les bosquets situés en bordure ou au milieu des pâtures se multiplient, engendrant un relatif cloisonnement du paysage.



4

Plaine de l'Escaut (Estaimpuis)

Dans les plaines du Tournaisis et de Comines-Warneton, où l'éparpillement de l'habitat est très important, les zones de cultures restent largement dominantes grâce à la présence de réseaux de fossés de drainage. Ce procédé permet d'évacuer l'excédant d'eau de pluie qui s'infiltrerait difficilement dans le sous-sol argileux, peu perméable.

### Un patchwork qui change au fil des saisons et des ans

L'évolution au fil des saisons du cycle des cultures et des labours et la rotation année après année des différentes cultures entre parcelles amènent de constantes variations de teintes et de textures dans les paysages ruraux de l'ensemble. Lents au cours des mois d'automne et d'hiver, lorsque la végétation est en repos, les changements s'accroissent pendant les mois de printemps et d'été.

La double page suivante illustre l'évolution bimensuelle, durant deux années, d'un même paysage agricole du plateau de l'arrière-pays de Mons (vue prise au lieu-dit « Champ Dessous la Ville » à Vellerville-le-Sec (Estinnes), en direction des carrières d'Harmignies ; voir également p. 391).

## 2017

Prairie permanente, en herbe tout au long de l'année

Plantules de céréales d'hiver, semées en automne de l'année précédente

Février



Parcelle encore à nu

Croissance de l'orge

Colza en fleur

Avril



Froment d'hiver, aux teintes gris-vert caractéristiques

Champ récemment semé

Orge mûre

Juin



Chaume après moisson

Maïs

Chaume après moisson et verdissement dû à la pousse de moutarde en culture intercalaire\*

Août



Moutarde en fleur

Octobre



Sol à nu, après labour

Décembre





## Lignes d'arbres, bosquets et arbres isolés : prédominance des saules têtards et des peupliers dans les paysages agricoles

Les rangées d'arbres têtards et les lignes ou parcelles de peupliers structurent les paysages herbagers de la Plaine et du bas-plateau hennuyers, dessinant des lignes arborées dénudées ou feuillues selon la saison.

Principale essence conduite en TÊTARD dans le nord de la Wallonie, le saule blanc (*Salix alba* L.) apprécie les terrains humides, voire temporairement inondés, affectés généralement en herbages. Plantés en alignement, ces arbres servaient à délimiter les parcelles, à offrir de l'ombre aux bêtes ou encore à stabiliser les berges des cours d'eau. Leur silhouette particulière résulte de la taille à laquelle ils sont soumis tout au long de leur vie et qui est destinée à stimuler la production de branches, utilisées comme bois de chauffage et comme matériau de construction (vannerie\*, manches d'outils...). En raison du rôle écologique (refuge pour la faune) et paysager des arbres têtards, des méthodes agro-environnementales et climatiques\* (MAEC) destinées à les préserver ont été mises en place au début des années 1990.

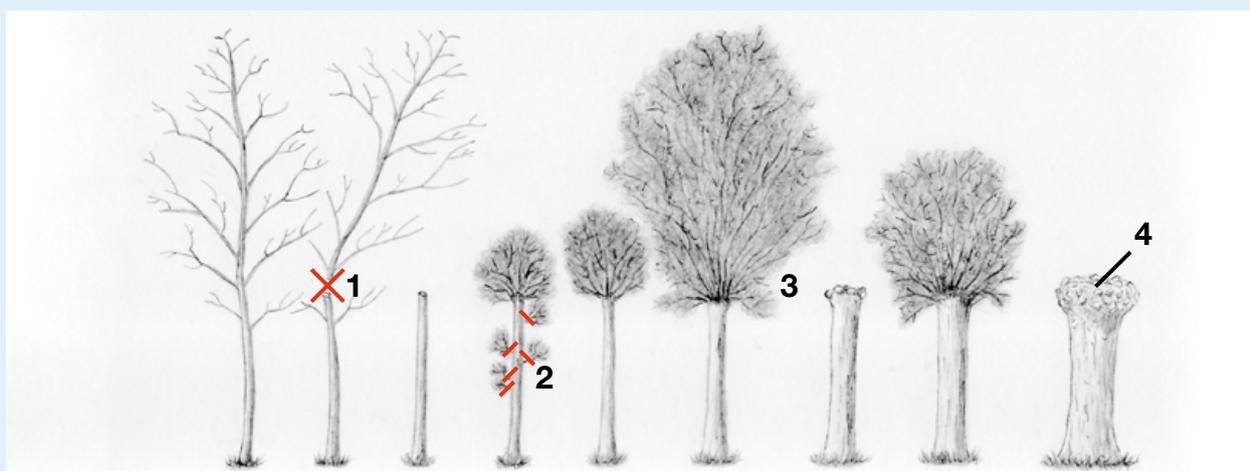


Illustration : par Castiau, E. (2019).

La formation d'un arbre têtard débute par l'«étêtage\*» de l'arbrisseau à la hauteur voulue (1, voir ci-dessus), en général entre un et demi et trois mètres, de manière à protéger les repousses des dégâts du bétail. Durant les trois ou quatre années qui suivent l'opération, les branches qui se forment sur le tronc sont systématiquement éliminées (2). Seules les brindilles formées sur le sommet de l'arbre sont maintenues plusieurs années de suite, jusqu'à ce qu'elles atteignent un diamètre suffisant (3). Leur coupe, effectuée tous les trois à neuf ans, entraîne la formation d'un bourrelet de cicatrisation au sommet du tronc, la «tête» de l'arbre (4).



Ci-dessus, à gauche, une rangée de saules têtards, au feuillage gris-vert caractéristique, procure de l'ombre aux vaches qui paissent à leur pied (Mainvault, Ath). Au centre, les saules taillés en saison hivernale prennent l'aspect de moignons dénudés (Ogy, Lessines). Lorsque les arbres têtards ne sont plus entretenus, leur silhouette se modifie (à droite). Le développement des branches qui s'alourdissent et l'importante prise au vent qui en résulte constituent une menace pour l'intégrité de l'arbre et sa survie (Ghoy, Lessines).

Adaptés aux mêmes conditions de sol, les **PEUPLIERS** sont plantés en rangée par les agriculteurs en bordure ou au milieu des prairies. Ils sont principalement destinés à produire du bois pour la fabrication de caissons d'emballage, d'allumettes ou encore de palettes. Leur croissance rapide les rend exploitables au terme de quinze à vingt-cinq ans. Il s'agit généralement d'alignements composés de variétés hybrides de peuplier, des croisements entre peuplier blanc, tremble et peuplier baumier.



Ci-dessus, à gauche, des peupliers alignés en bordure de prairie, à proximité d'exploitations agricoles, forment un quadrillage de lignes arborées (Ecaussinnes-Lalaing, Ecaussinnes).  
À droite, une rangée de peupliers en feuille bruisse et ondule sous le vent (Wez-Velvain, Brunehaut).

Les bois de peupliers ou **PEUPLERAIES**, très présents également, représentent près du quart de la superficie forestière de l'ensemble paysager. Il s'agit principalement de monocultures, c'est-à-dire de cultures d'arbres d'une même espèce ou, plus souvent, d'un même cultivar\*, destinées comme dans le cas des plantations en alignement à une production rapide de bois. Constitués d'arbres de même âge et taille, plantés à intervalles réguliers, ces peuplements aux contours rectilignes forment des masses uniformes.



Les peupleraies sont composées de lignes d'arbres très ordonnées. Les troncs rectilignes et de même taille s'y succèdent, pratiquement identiques les uns aux autres (ci-contre, Wiers, Péruwelz).

Plantés dans la plaine alluviale de l'Escaut, des bosquets de peupliers forment des écrans boisés compacts et uniformes (ci-dessous, Obigies, Pecq).



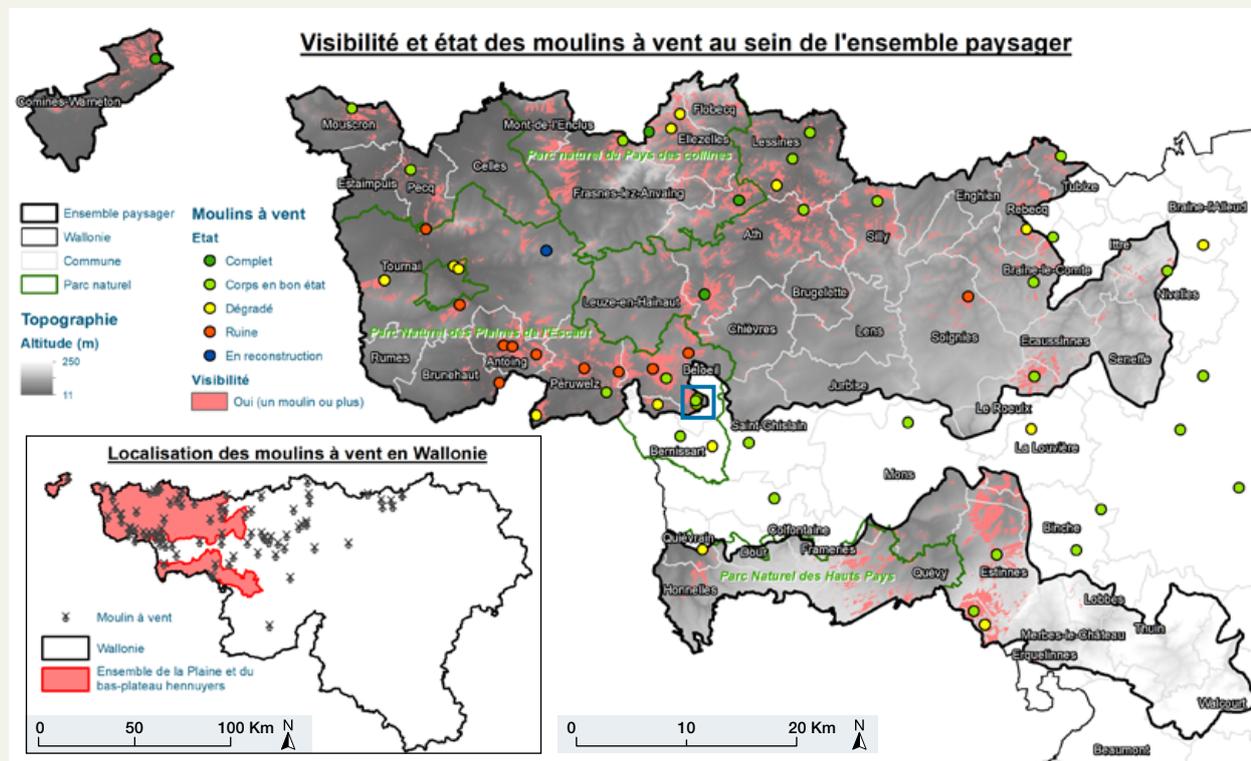
## Des moulins aux grands complexes agro-industriels : la transformation des productions agricoles

Les productions agricoles de l'ensemble paysager forment la matière première d'une industrie rurale destinée à l'origine à approvisionner les communautés locales et qui s'est profondément modifiée et diversifiée au 19<sup>e</sup> siècle à la suite de la révolution industrielle. Cette activité a laissé dans le paysage de nombreux bâtiments et infrastructures, plus ou moins anciens, qui sont actuellement à l'abandon ou réaffectés. Les graines de céréales et de plantes oléagineuses\* (colza et navette\*, lin) ont, par exemple, alimenté jadis de nombreux moulins, à vent ou à eau, qui les transformaient en farine ou en huile.

L'agro-industrie se marque également par la présence de sites toujours en activité. Leur nombre est plus restreint que par le passé mais leur taille est en revanche plus importante.

### Les moulins à vent, des points de repère dans le paysage

Localisés principalement dans la moitié nord-ouest de la Wallonie, les MOULINS À VENT forment une spécificité paysagère de la Plaine et du bas-plateau hennuyers. Occupant majoritairement des positions dominantes afin d'exploiter au mieux la force motrice éolienne, nombre d'entre eux constituent des points d'accroche particulièrement visibles.



Sources : par les auteurs (situation en 2019), d'après SPW - Dpt de la Géomatique. Modèle numérique de terrain (MNT) ; Bavay G. (2008) ; <http://www.molenechos.org/>.

Parmi les quatre-vingt-sept moulins à vent recensés en Wallonie (carte encadrée), la moitié se trouve au sein de l'ensemble paysager. Ils se concentrent particulièrement de part et d'autre du canal Nimy – Bleton – Péronnes, dans les communes d'Antoing, de Péruwelz et de Belœil. Quelques-uns s'alignent également sur les hauteurs de la vallée de la Dendre (communes d'Ath et de Lessines) et sur le sommet des collines ellezelloises.

Ces moulins sont dans un état de conservation variable, compte tenu de la dégradation rapide de certains et des efforts de rénovation consentis pour d'autres. Seuls quatre bâtiments sur les quarante-quatre recensés dans l'ensemble ont conservé leurs pales (voir carte ci-dessus), les autres ne présentant plus que le corps du bâtiment, plus ou moins bien conservé. Deux moulins intacts sont localisés dans le Parc naturel du Pays des Collines, ce dernier contribuant à leur valorisation touristique.

Le Blanc Moulin à Ostiches (Ath ; 1) est un des rares moulins à vent fonctionnels de la région, grâce à sa rénovation achevée en 2000. En revanche, la rénovation se fait attendre au moulin d'Hondzocht à Saintes (Tubize ; 2). Le moulin Maugré (3), accolé à une ferme sur les hauteurs de Maubray (Antoing), bénéficie d'une position dominante. Envahi de lierre, il présente un état de dégradation avancé. Quant au moulin sur pivot en bois de Thimougies (Tournai), il n'a pas résisté à une tempête survenue en 2008. Il a été réassemblé puis replacé sur son site d'origine en 2020 (point bleu sur la carte p. 46). Ce dernier est rehaussé par une butte artificielle (4, flèche, avant remontage).



Certains des moulins rénovés sont aménagés afin de constituer ou d'être annexés à une habitation. D'autres, souvent localisés au milieu des champs, sont inaccessibles et ne présentent donc que peu de potentiel de réaffectation. C'est le cas de plusieurs moulins du Parc naturel des Plaines de l'Escaut, en ruine ou dégradés. Pourtant, ces moulins disposent généralement, vu leur localisation dans l'espace agricole, d'horizons bien dégagés.

Les moulins à vent de l'ensemble se distinguent par la diversité des matériaux de construction employés et par leur forme. Les plus nombreux, montés sur fût de maçonnerie, sont en brique et/ou en pierre (principalement en moellons de grès). Ils sont généralement de forme tronconique, plus rarement cylindrique. Les moulins sur pivot de bois, plus fragiles, sont moins nombreux et font généralement l'objet d'une attention particulière de la part des autorités.



Le moulin de la Marquise est localisé sur une butte aux horizons ouverts au sud-est de la localité de Moulbaix (Ath). Visible ici depuis le nord-est, ce moulin en bois est toujours en activité.

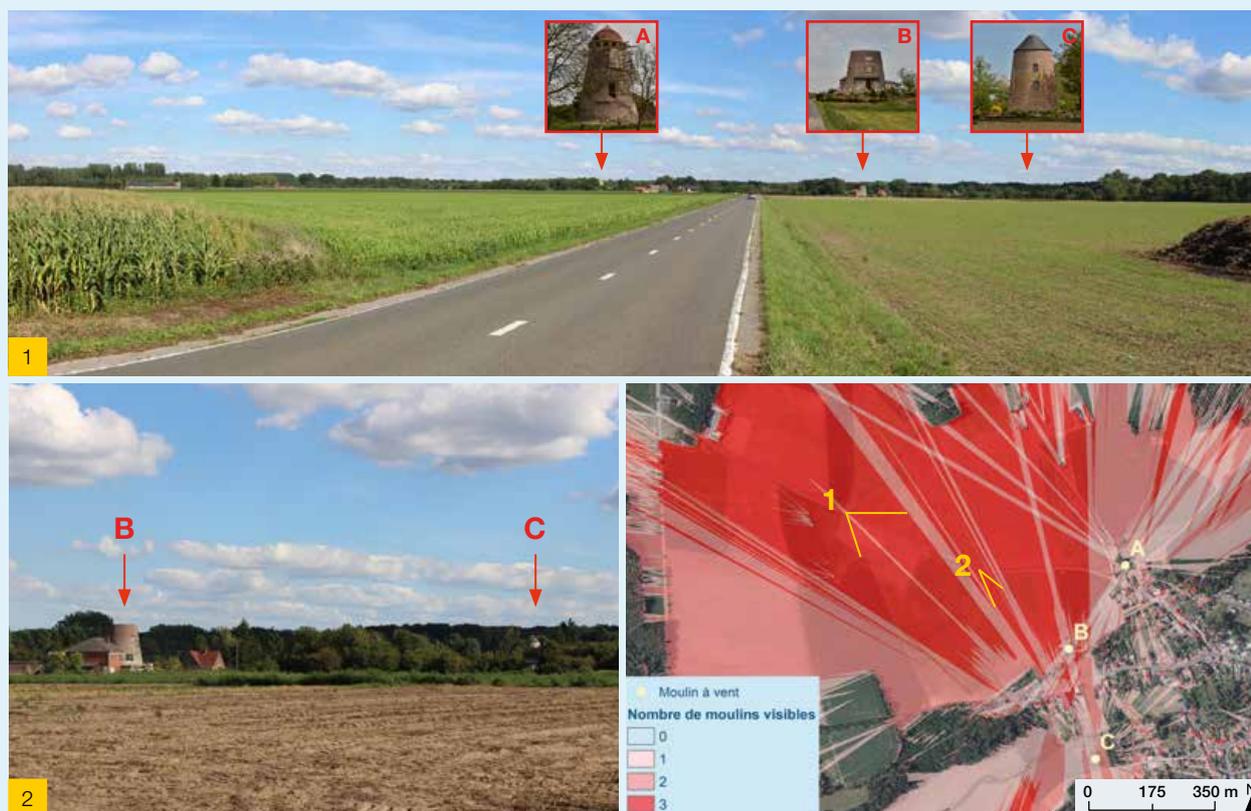


Le moulin Lescot à Meslin-l'Evêque (Ath), reconverti en habitation, est implanté sur une crête dégagée du bas-plateau et domine la vallée de la Dendre. Cette localisation, ainsi que la peinture blanche recouvrant ses briques, le rendent particulièrement visible, comme ici depuis la vallée de la Sille.

## Quantifier l’emprise visuelle de structures marquant le paysage

Afin d’objectiver l’empreinte paysagère des moulins à vent, les zones ménageant des vues sur ces édifices remarquables ont été spatialisées. La carte (p. 46) relativise ainsi la visibilité de certains moulins de la Plaine et du bas-plateau hennuyers. En zone urbaine, les moulins, comme ceux de Braine-le-Comte et Lessines, offrent peu de perspectives. À contrario, les moulins du Parc naturel des Plaines de l’Escaut et ceux, plus rares, du sud de l’ensemble présentent de larges cônes de vision. Par ailleurs, les sommets des plateaux ou des collines permettent de nombreuses vues sur les moulins, mais ceux-ci sont généralement situés à grande distance et donc peu discernables.

Une telle carte de visibilité, permise par le Modèle Numérique de Surface\* (MNS) du Service Public de Wallonie (SPW) réalisé via des mesures Lidar\*, est reproductible pour tout type d’élément du paysage, qu’il soit artificiel ou naturel, et cela peu importe l’échelle. Elle peut ainsi constituer une aide à la décision en matière d’impact visuel de projets urbanistiques ou d’aménagement du territoire. Cependant, les changements d’occupation du sol et, en premier lieu, l’évolution saisonnière et pluriannuelle de la végétation, modifient en permanence le champ de vision des éléments du paysage, incitant ainsi à valider cet outil par de l’observation de terrain.



Sources : par les auteurs, d’après SPW - Dpt de la Géomatique, Orthophotoplans 2018 et Modèle Numérique de Surface (MNS).

Le village de Stamburges (Belœil) conserve trois moulins à vent (rectangle bleu sur la carte de la p. 46). Si les moulins Frison (A), en cours de rénovation, et Patin (B) sont facilement repérables depuis la route venant de Quevaucamps, le moulin Colmant (C) est presque entièrement masqué par un rideau d’arbres (1). À la faveur d’un autre angle de vue, sa partie sommitale émerge des frondaisons (2). La carte de visibilité (en bas à droite) traduit bien son caractère plus discret par la discontinuité de son cône de perception (zones de couleur rouge plus clair).

## Témoins des industries agro-alimentaire et textile passées et infrastructures actuelles

La mouture des grains et des graines dans les moulins à vent ou à eau – lorsque la force du courant est suffisante pour actionner leurs roues à aubes\* –, la transformation des grains d’orge en malt\*, la production de bière ou la fabrication de sucre à partir du jus des betteraves étaient des activités agro-industrielles autrefois très répandues. Les établissements abritant ces activités ont marqué les paysages urbains, villageois ou des campagnes. C’est le cas également, dans le nord-ouest de l’ensemble, des industries textiles qui néanmoins n’avaient pratiquement pas d’attaches avec l’agriculture locale. À l’exception du lin, ces établissements consommaient en effet principalement de la laine et du coton importés de l’étranger.

Réalisées jusque dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle au sein des exploitations agricoles ou au domicile des artisans, ces activités ont par la suite intégré des bâtiments spécifiques, adaptés à une production plus massive et à l’usage des machines à vapeur puis électriques.



Les bâtiments agro-industriels les plus anciens présentent une architecture rurale et traditionnelle qui les différencie peu des fermes de l’époque.

À gauche, isolé parmi les terres agricoles, le moulin du Tordoir utilisait la force du ruisseau homonyme. Il constitue l’annexe d’une ferme du 18<sup>e</sup> siècle, dont il reproduit les formes architecturales traditionnelles. Sa roue à aubes apparaît encore intacte (Wodecq, Ellezelles).

À droite, la brasserie Dupont, installée dans une ancienne ferme du 18<sup>e</sup> siècle et des dépendances plus tardives, occupe le centre du village de Tourpes (Leuze-en-Hainaut). L’odeur spécifique dégagée par la cuisson du malt marque le paysage olfactif des lieux.



Les établissements construits dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle et au début du 20<sup>e</sup> siècle affichent un caractère industriel plus spécifique, adoptant souvent un style monumental d’inspiration médiévale, éclectique ou néoclassique. Ci-dessus à gauche, la malterie du Château à Belœil, toujours en activité, borde le canal de Blaton à Ath.

D’autres usines présentent une architecture plus fonctionnelle, limitant l’usage d’éléments décoratifs, à l’exemple des grands ateliers textiles dans la région de Mouscron et dans le sud-est du Tournaisis. À droite, les bâtiments d’une ancienne filature, couverts de leur toiture en sheds\*, s’imposent dans le paysage urbain de Mouscron.

En raison du processus de restructuration industrielle, les établissements agro-industriels mis en place depuis la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle sont relativement peu nombreux. Quelques brasseries modernes s'insèrent comme autrefois dans le tissu villageois. D'autres sites en revanche, tels que sucreries, usines de transformation de la pomme de terre ou encore moulins à farine, qui sont plus imposants et dont l'activité peut présenter une gêne ou un risque pour la population, sont implantés en périphérie des localités, parfois au sein de zonings. La grande taille de leurs installations (silos, tours, cheminées...), associée à leurs teintes généralement claires, les rend souvent visibles de loin dans le paysage.



1



2



3



4

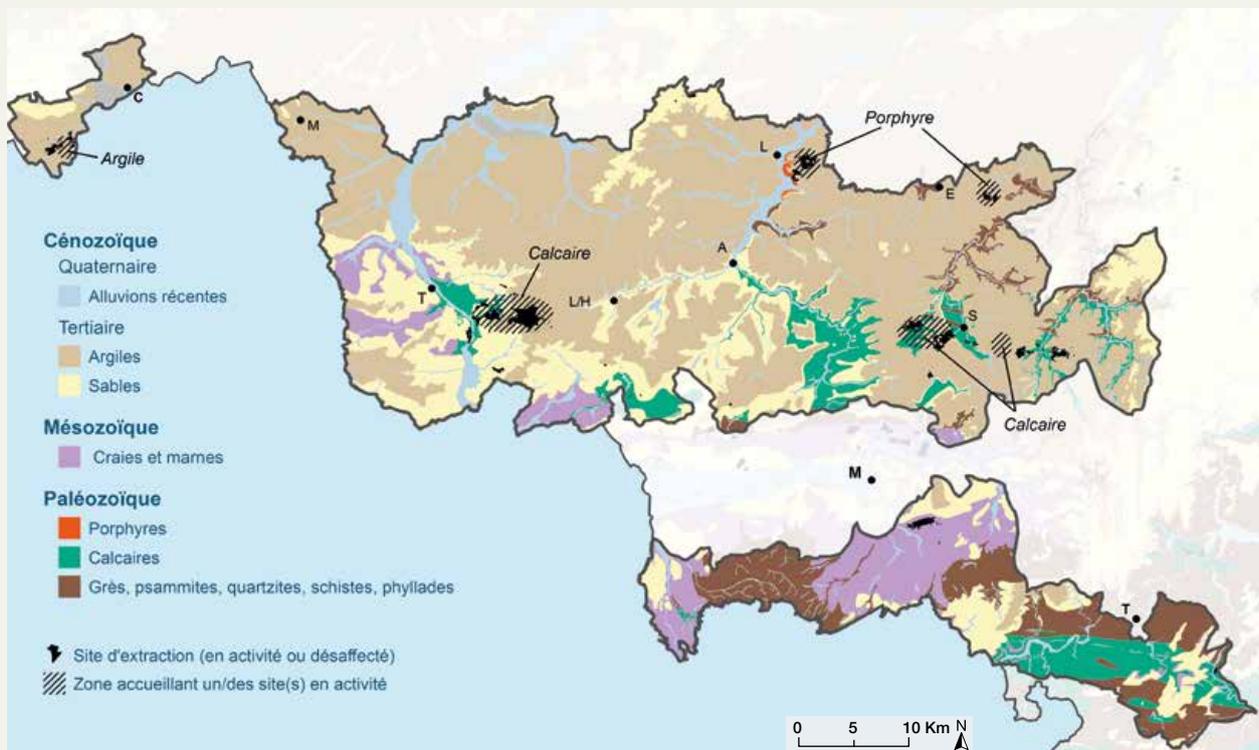
La sucrerie de Fontenoy (3), construite en 1993, est la dernière, au sein de l'ensemble paysager, à produire du sucre cristallisé à partir de betteraves. Ses grandes cuves cylindriques de teinte orangée se voient notamment depuis la rive gauche de l'Escaut à Lesdain (Brunehaut ; 1). Les abords des sucreries sont occupés par de grands bassins de décantation, généralement bordés de talus ou de murs. Les eaux salées par l'activité industrielle y sont épurées avant leur rejet dans les cours d'eau environnants. Lorsque le site cesse ses activités, les bassins s'assèchent et sont peu à peu colonisés par la végétation. Certains d'entre eux sont aujourd'hui classés en réserve naturelle, en raison notamment de leur intérêt ornithologique. C'est le cas à Brugelette (2 et 4).



En périphérie de Leuze-en-Hainaut, s'imposent les infrastructures blanches d'une usine spécialisée dans la transformation des pommes de terre, d'où s'élèvent des panaches de fumée de cuisson (à gauche). L'essor de ce secteur favorise l'extension des cultures de pommes de terre sur les terres limoneuses de l'ensemble (à droite, sillons formés par les lignes de buttes dans lesquelles sont plantés les tubercules en saison printanière ; Angreau, Honnelles).

## Un sous-sol intensivement exploité

Certaines roches du sous-sol, accessibles en surface ou à faible profondeur, sont ou ont été exploitées comme pierre de taille ou pour la fabrication de briques et de tuiles ou de produits industriels (chaux, ciment...). L'exploitation de ces roches, en ouvrant des fosses et, plus localement, en entamant le versant des vallées, a modifié le paysage des territoires concernés. L'empreinte paysagère se marque plus ou moins profondément selon le type de minéral et l'époque à laquelle l'activité a été pratiquée.



Source : par les auteurs, d'après Service Géologique de Belgique. Carte géologique de la Belgique 1/40 000.

Dans le nord de l'ensemble paysager, le substrat géologique sur lequel repose la couverture (sablo-) limoneuse est en majorité constitué d'ARGILES tertiaires, formées lors de l'Yprésien\*. Utilisé dans les briqueteries et les tuileries, ce matériau a été extrait autrefois dans de nombreuses argillères. Cette exploitation est réalisée aujourd'hui uniquement à proximité de la briqueterie de Ploegsteert, dans l'enclave de Comines-Warneton.

Des roches plus anciennes affleurent dans l'axe des vallées du Tournaisis et des Pays d'Ath et de Soignies, mises au jour par l'action érosive des cours d'eau. Parmi elles, les calcaires et le porphyre ont fait et font toujours l'objet d'une intense exploitation. L'extraction du CALCAIRE est pratiquée, d'une part, dans le triangle Tournai – Antoing – Gaurain-Ramecroix où la roche alimente de grandes cimenteries, et, d'autre part, dans la région de Soignies où le gisement fournit du petit granit, roche de teinte bleu foncé principalement utilisée comme pierre de taille.

Dans le nord-est, de grandes carrières exploitent les gisements de PORPHYRE qui affleurent à Lessines et à l'est d'Enghien. Autrefois utilisée pour la fabrication de pavés, cette roche d'origine volcanique est aujourd'hui exploitée sous forme de granulats. Des chapelets de fosses d'extraction plus anciennes, de tailles diverses, parsèment également les zones d'affleurement des roches calcaires et porphyriques. Nombre de ces excavations sont aujourd'hui remplies d'eau, suite à l'abandon du pompage qui empêchait jadis la remontée de la nappe aquifère.

Dans le compartiment sud de l'ensemble, où la composition du sous-sol est liée aux plissements qui ont eu lieu à la fin du Paléozoïque, les anciennes exploitations de plusieurs roches ont laissé des traces ponctuelles. Les carrières les plus visibles extrayaient du calcaire sur les versants de la Sambre et de l'Eau d'Heure (notamment une pierre appelée « marbre gris » en raison de ses qualités décoratives) ainsi que de la craie à Harmignies, dans l'arrière-pays de Mons, ce matériau étant utilisé pour amender les sols et pour la production de ciment blanc.



L'argile, qui alimentait de nombreuses briqueteries et tuileries, n'est plus extraite qu'à Ploegsteert (Comines-Warneton). Les fosses, peu profondes, sont peu à peu élargies par l'action de machines excavatrices qui rabotent les parois (à gauche).

Plusieurs argilières abandonnées forment aujourd'hui des Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB)\*, comme ci-dessus à droite, le Pré des Amours à Warchin, Tournai. Une ancienne fosse d'extraction est devenue une zone marécageuse d'une dizaine d'hectares, couverte notamment de prairies humides, de roselières et d'alignements de saules têtards.



Objet d'une exploitation intensive, le calcaire et le porphyre sont extraits dans de vastes et profondes excavations creusées au travers des bancs rocheux.

Les sites des carrières, généralement interdits d'approche pour des raisons de sécurité, sont bordés par les hautes buttes formées de terres de découverte et de roches non utilisées. Ces collines artificielles, appelées « crassiers », se marquent particulièrement dans les paysages de plateau (en haut à gauche, crassier des carrières du Hainaut à Soignies, où est extrait le petit granit). Quelques points de vue ont été aménagés en bordure des excavations, permettant d'observer les gradins du front d'exploitation de la roche à nu (en haut et en bas, à droite, le gouffre de la carrière de l'Ermitage à Lessines, site d'extraction du porphyre).

De hautes infrastructures industrielles de transformation de la pierre, visibles de loin, peuvent également indiquer la présence d'un site d'exploitation à proximité. En bas à gauche, l'usine CBR bordant l'Escaut à Antoing transforme le calcaire extrait en clinkers\* destinés aux cimenteries gantoise et néerlandaises du groupe.



1



2



3



4

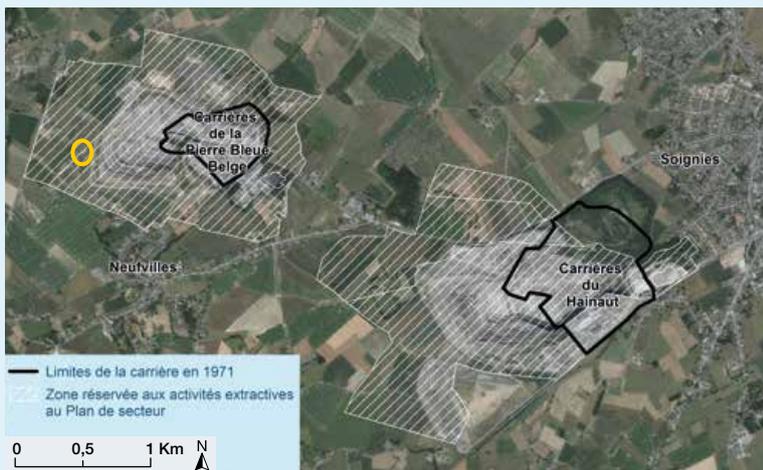
De nombreux anciens sites d'extraction de calcaire ponctuent les gisements qui affleurent dans la partie nord de l'ensemble. Ils sont dissimulés derrière de bas murets en pierre et des formations arbustives. Des vues plongeantes vers le cratère sont parfois possibles à travers la végétation ou par-dessus les murs et permettent d'apercevoir le plan

d'eau formé par la remontée de la nappe phréatique (1 et 2, le Trou de la Baronne, ancienne carrière de pierre bleue, à Feluy, Seneffe).

En Thudinie, quelques carrières de calcaire désaffectées sont visibles dans la vallée de l'Eau d'Heure dont elles ont éventré les versants et mis la roche à nu (4, la carrière de la Falaise à Cour-sur-Heure, Ham-sur-Heure-Nalinnes).

Le calcaire non destiné à la taille était autrefois transformé en chaux dans des fours installés non loin du site d'extraction (3, les fours Saint-André construits de 1840 à 1865 au bord de l'Escaut à Chercq, Tournai).

### Une activité qui grignote peu à peu le territoire



Les carrières de calcaire et de porphyre encore actives s'agrandissent peu à peu, au rythme de l'extraction des roches. C'est le cas des carrières de la Pierre Bleue Belge et du Hainaut, situées dans la région de Soignies. Ces deux sites exploitent le gisement de petit granit dont les affleurements se succèdent à des profondeurs variables sur un axe Maffle (Ath) – Feluy (Seneffe). Les carrières se sont principalement étendues vers l'ouest au cours des trente-cinq dernières années, avec l'ouverture d'une nouvelle fosse au sud-ouest des carrières du Hainaut.

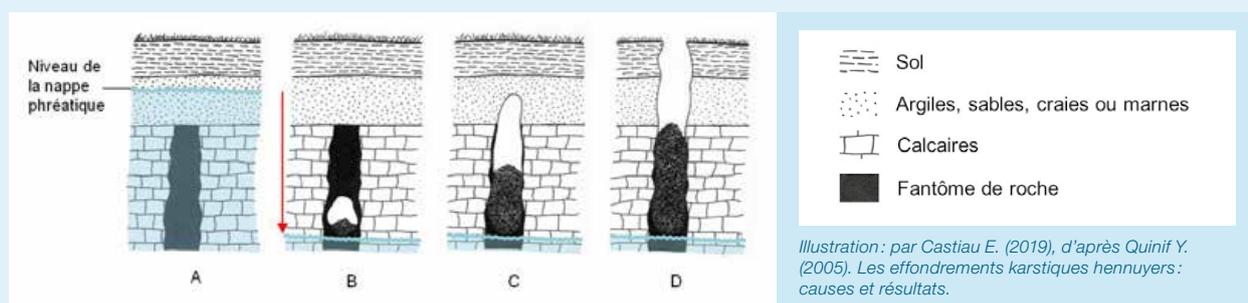
Sources : par les auteurs, d'après SPW - Dpt de la Géomatique. Orthophotoplans 1971 et 2015 ; SPWTLPE (2019). Plan de secteur.

Inscrits en zone d'extraction au Plan de secteur, les terrains alentours, principalement agricoles mais également occupés par quelques fermes et maisons (cercle jaune ci-dessus et photo ci-contre, hameau de Maulamé, Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, Soignies) sont susceptibles de faire l'objet de futures extensions.



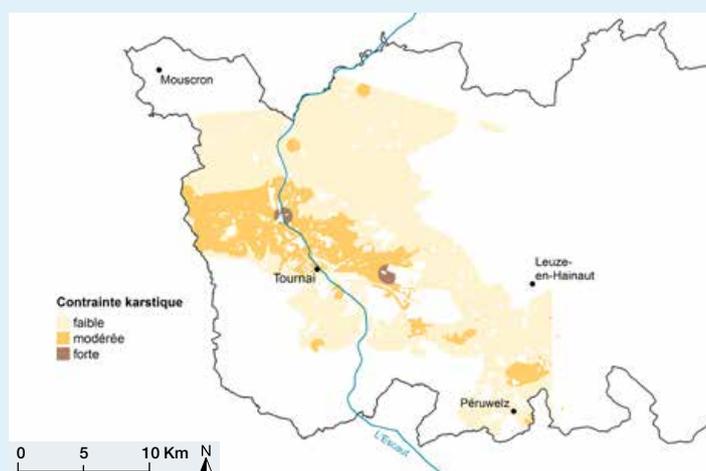
## Des sols qui s'effondrent localement

Dans la partie nord de l'ensemble, entre la région de Tournai – principalement concernée – et celle d'Ecaussinnes-Feluy, des effondrements de terrain surviennent de façon sporadique. L'apparition de ces trous, ou « puits naturels », peuvent causer d'importants dégâts et constituent un danger potentiel pour les personnes et les biens. Ces mouvements résultent de phénomènes géologiques de type karstique\* et du pompage intensif des eaux souterraines.



Sous l'épaisseur du sol et des couches rocheuses superficielles s'étendent des assises calcaires. Dans ces dernières, la roche est çà et là altérée par l'action d'eaux d'infiltration. Le calcaire est remplacé par un matériau meuble constitué par le résidu insoluble. Appelé fantôme de roche, ce matériau est maintenu en place grâce à la pression exercée par l'eau de la nappe phréatique (A, voir schéma ci-dessus).

Lorsque le niveau de la nappe s'abaisse, à la suite du pompage d'eau potable ou pour l'exhaure\* dans les carrières, ce fantôme de roche se retrouve à sec. Il perd sa cohésion et s'écroule sur lui-même, créant une cavité évidée dans le banc calcaire (B). Le gouffre atteint peu à peu la surface (C), provoquant finalement un effondrement de terrain (D), dont le diamètre et la profondeur varient généralement entre cinq et dix mètres.



Le Tournaisis est particulièrement exposé aux risques d'effondrement karstique. Une cartographie y définit trois types de contraintes, d'après la densité d'effondrements observés et le niveau d'abaissement de la nappe phréatique dans le socle calcaire. Deux zones sont inscrites en contrainte forte, l'une dans la vallée de l'Escaut à Pont-à-Chin, l'autre à proximité des carrières de Gaurain-Ramecroix. Dans les zones de contrainte forte et modérée, toute demande de permis doit au préalable faire l'objet d'une prospection géophysique, de manière à préciser l'ampleur du phénomène.

*Source : par les auteurs, d'après SPWARNE.*

Des effondrements karstiques peuvent survenir à tout moment. À droite, un affaissement a eu lieu au début des années 2000 dans une prairie au nord de Tournai (les ellipses blanches entourent les personnes présentes autour du gouffre).

*Source : Ek C. et al. (2006). Le karst.*



## La structure du bâti

### L'héritage de deux grands modes de peuplement rural, déclinés en des nuances variées

La Plaine et le bas-plateau hennuyers se distinguent par la présence des deux grands modes de peuplement rural : la dispersion et l'habitat groupé. La dispersion s'observe exclusivement au nord d'un axe reliant Tournai à Ath (en passant par Leuze et Silly) et se dirigeant ensuite vers Soignies et Seneffe. Elle s'intercale essentiellement entre une série de villages et de hameaux et présente de nombreuses nuances dans ses formes et son intensité, prenant parfois la forme d'un hameau très lâche. Le peuplement rural de l'ensemble paysager est avant tout l'expression d'une transition entre la Flandre – plus spécifiquement caractérisée par la dispersion – et la Wallonie – plutôt marquée par le groupement.

Les diverses formes de peuplement et leur localisation sont généralement à mettre en lien avec les conditions oro-hydrographiques et physiques de leur milieu et surtout la manière qu'ont eue les hommes de les exploiter ou de s'en protéger : accès à la ressource en eau, préservation des inondations et protection contre les intempéries. Ainsi, la dispersion correspond davantage à des espaces où l'eau est disponible à faible profondeur et où le réseau hydrographique est dense. En revanche, le groupement se localisera sur les sols plus secs ou dans les vallées mais pas en contact direct avec l'eau.

Le réseau viaire varie en fonction du mode de peuplement : à la dispersion s'associe généralement un maillage irrégulier du territoire par ce réseau, tandis qu'une disposition en étoile des routes est caractéristique lorsque le groupement domine. Historiquement, la dispersion était également associée à divers degrés d'enclosures, dont il ne subsiste plus de traces bien nettes aujourd'hui.



À Ploegsteert (Comines-Warneton), le bâti dispersé ponctue de manière régulière les campagnes mais laisse des espaces intercalaires d'assez grande taille vierges de toute habitation. Le réseau hydrographique, constitué de multiples petits fossés, est perceptible seulement à courte distance.



À Mainvault (Ath), d'où est prise la photo, et dans ses environs, la dispersion intercalaire est plus dense. Le maillage du réseau hydrographique, plus serré, est accentué ici par la végétation, les lignes d'arbres soulignant le cours des ruisseaux. Les espaces dégagés apparaissent plus réduits.



Dans la partie méridionale de l'ensemble paysager, au peuplement exclusivement groupé, le village de Givry (Quévy) s'étend dans le creux de la vallée de la Trouille. De vastes zones de cultures (sans habitat intercalaire) l'encadrent.

## Un mélange de bâti rural et d'habitat ouvrier

Au sein de l'habitat dispersé et dans les villages et hameaux – qui, pour la plupart, ont connu une nette densification et un agrandissement au cours des deux derniers siècles –, cohabitent bâti rural (fermes et logis plus modestes), habitations ouvrières et bâti de facture plus récente et éclectique.

Les formes de l'habitat rural sont nombreuses sur ce vaste territoire. Néanmoins, certaines grandes tendances se dégagent : l'organisation prédominante des fermes en plusieurs bâtiments répartis autour d'une cour ; le volume plutôt bas – un niveau, voire un niveau et demi – de ces édifices, dont la toiture renforce l'impression d'horizontalité.

Le bâti rural présente une large gamme allant du modeste complexe à des exploitations très vastes et élaborées. Dans le premier cas, l'établissement est réduit à une seule aile, accueillant l'habitation et l'abri pour le bétail. Dans le deuxième cas, aux deux fonctions précédentes se rajoute le stockage des céréales. La grange, par sa taille, domine généralement l'établissement, qui prend la forme d'un quadrilatère enserrant entièrement une cour. Les terres les plus riches semblent concentrer un nombre plus élevé de bâtiments de grande taille.

Ces habitations rurales, quelle que soit leur taille, sont souvent le résultat d'une construction échelonnée dans le temps, si bien que leur aspect semble parfois hétérogène. Les nombreuses transformations, dont elles ont souvent fait l'objet au fil des décennies, les dénaturent en partie. Aujourd'hui, nombre d'entre elles sont également dans un état de précarité voire de délabrement.



À Hoves (Silly), en bordure de la chaussée Brunehaut se distingue le développement en long du logis d'une ferme de taille moyenne. Une annexe perpendiculaire au bâtiment a été démolie il y a peu (flèche).



À Monstreux (Nivelles), le quadrilatère de la ferme de l'Abbaye (de Wauthier-Braine), édifiée graduellement au cours de la seconde moitié du 18<sup>e</sup> siècle et du 19<sup>e</sup> siècle, se situe en contre-haut du centre du village. L'énorme volume de la grange domine l'ensemble des bâtiments.



De très nombreux bâtiments ruraux traditionnels présentent des signes de dégradation, quelquefois même très avancés (à gauche à Wodecq, Ellezelles). D'autres ont connu diverses rénovations qui modifient (parfois sensiblement) l'architecture originelle (à droite à Louvignies, Soignies).

Le bâti ouvrier est lié à l'industrialisation de la région dans les domaines textile, agro-alimentaire et extractif. Il s'est principalement développé à partir du 19<sup>e</sup> siècle et à proximité des bassins charbonniers. Cet habitat adopte les formes classiques déjà décrites dans l'Atlas des Paysages n°4 «La Haine et la Sambre» (pp. 46-49). Selon le degré d'activité industrielle qui s'y est développé dans le passé, les villages de l'ensemble sont plus ou moins marqués par ce type d'habitat.



Le centre du village d'Arquennes (Seneffe, ci-dessus) laisse clairement voir, dans l'habitat, les traces de l'activité extractive qui s'est développée dans le village. Le quartier de la Fontaine est constitué de petites maisons ouvrières réparties autour de cours (ci-contre, flèches vertes) et de ruelles et impasses (flèches jaunes).

Sources : par les auteurs, SPW - Dpt de la Géomatique. Orthophotoplan 2018 ; Administration Générale de la Documentation Patrimoniale (2020). Plan parcellaire cadastral 2019.

### Une série de petites villes anciennes au profil peu marqué

À l'exception de Tournai et de Soignies, dont la silhouette s'individualise grâce aux édifices religieux, la plupart des petites villes de la Plaine et du bas-plateau hennuyers se différencient peu du territoire qui les entoure lorsqu'on les observe de loin.



Le relief de plaine offre peu de points de vue englobant sur Tournai. La totalité de la ville est toutefois perceptible depuis les hauteurs situées au sud, au sud-ouest et au nord. Depuis le flanc sud du mont Saint-Aubert (ci-dessus), la ville n'émerge pas réellement de la plaine. Seuls la cathédrale Notre-Dame et ses cinq clochers (1) constituent un élément puissant de verticalité sur un site au relief modéré. La cathédrale est l'élément urbain qui attire le plus le regard. Le beffroi (2), situé sur la Grand-Place, constitue un autre point d'appel mais de moindre importance.

Le paysage intra-urbain des différentes villes présente des traits communs. Ceux-ci tirent leur similarité de leur origine médiévale, de la présence d'une enceinte que l'on perçoit encore dans la trame du bâti ou encore du développement de l'industrie (textile ou extractive) aux 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles.



Source : SPW - Dpt de la Géomatique. Orthophotoplan 2017.

Ath, fondée au 12<sup>e</sup> siècle par le comte de Hainaut Baudouin IV, est située au confluent des deux Dendre, un site choisi pour son intérêt stratégique. Les traces de la fonction militaire, qui s'est développée jusqu'au 17<sup>e</sup> siècle, sont encore bien perceptibles lorsqu'on déambule dans la ville, que ce soit à travers les restes des anciennes douves (ci-dessous, à gauche, au sud-est de la ville) ou en longeant la ceinture de boulevards arborés. Ces derniers ont remplacé les remparts après leur démantèlement en 1746 et préservé leur tracé.

La fonction industrielle se lit toujours très nettement dans les alignements de petites maisons ouvrières (ci-dessous, à droite) ou à travers la présence du haut bâtiment des silos de la Dendre aujourd'hui réaffecté (flèche ci-dessous, à droite).



La plupart de ces villes ont fait l'objet d'opérations de requalification urbaine au cours des vingt-cinq dernières années. De nombreux bâtiments et notamment des bâtiments industriels ont été rénovés et réaffectés, tandis que des portions significatives de l'espace public ont été considérablement réaménagées. Beaucoup de ces travaux ont bénéficié de subsides européens. Néanmoins, et malgré ces améliorations, on constate encore une déprise commerciale dans certains centres-villes.



Le quartier nord de la gare à Péruwelz a fait l'objet d'une revitalisation urbaine à partir de 2004. Le site, auparavant occupé par une tannerie puis par les anciennes usines de carrelage Delhaye, a été assaini et aménagé pour proposer de nouveaux logements. À Tournai, le quartier rénové situé entre la Grand-Place et l'Escaut aligne les rez-de-chaussée commerciaux vides et à louer.

### Association de la brique, de la pierre et de la tuile: les matériaux du sous-sol dans le bâti rural ancien

Le bâti dit « traditionnel » est principalement construit avec des matériaux extraits dans les argilières et les carrières situées dans la région. Il se pérennise à partir du 18<sup>e</sup> siècle, lorsque la construction en dur commence à remplacer l'habitat en torchis\* et en chaume\*. Le plus souvent, il associe, en façade, les maçonneries de briques et les moellons, en proportion variable selon la proximité de la matière première et la richesse du propriétaire. Les murs peuvent être blanchis par la peinture ou, comme autrefois, par un badigeon à la chaux. Plus généralement, les murs sont laissés à nu, mêlant la teinte rouge de la brique aux tonalités grises, beiges ou brunâtres de la pierre.

L'usage à peu près généralisé de la tuile rouge-orange en toiture apporte également dans le paysage des taches colorées. Ce matériau est néanmoins de plus en plus remplacé par une tuile récente de teinte plus foncée ou par de l'ardoise artificielle en fibre-ciment. Le sud-est de l'ensemble paysager fait exception en privilégiant l'ardoise, grâce à sa relative proximité avec les ardoisières ardennaises et à la prospérité des propriétaires bâtisseurs. Ce matériau est en effet plus coûteux que la tuile.



Dans la majeure partie de l'ensemble, l'habitat rural ancien mêle les moellons calcaires ou gréseux et la brique (à gauche, Estinnes-au-Mont, Estinnes). Certaines façades sont soigneusement blanchies à la chaux, pratique autrefois répandue dans le but de protéger les murs contre l'humidité. Ce revêtement uniformise l'aspect du bâtiment, tout en laissant apparentes les inégalités de la maçonnerie (à droite, Obigies, Tournai).



Dans les territoires les plus septentrionaux de l'ensemble, éloignés des affleurements de roches dures, la brique domine de façon quasi-exclusive dans le bâti rural (à gauche, Luingne, Mouscron).  
À l'inverse, en Thudinie, les grandes fermes et autres demeures cossues sont entièrement construites en moellons calcaires soigneusement agencés. Les toitures en ardoise complètent la gamme chromatique grise (à droite, la Ferme de la Cour à Ragnies, Thuin).



Très visibles dans le paysage villageois ou au sein des paysages agricoles, de hautes toitures couvertes de tuiles rouge orangé coiffent d'anciennes fermes et leurs dépendances (à gauche, Chapelle-à-Oie, Leuze-en-Hainaut ; à droite, la Ferme Macau à Jollain-Merlin, Brunehaut).

## Le style tournaisien

Né à Tournai dans le dernier quart du 17<sup>e</sup> siècle puis utilisé dans tout l'ensemble paysager jusque dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, le style « tournaisien » caractérise l'architecture de riches habitations urbaines et rurales de cette époque. Mariant la brique et la pierre bleue, il représente un compromis entre l'architecture « traditionnelle » régionale et le style classique\* importé par les Français lors des guerres de Louis XIV. Il est reconnaissable, notamment au jeu de couleurs créé par l'alternance des deux matériaux autour des portes et fenêtres, dont le linteau\* adopte une forme bombée.



Dans le style tournaisien, les blocs de pierre bleue encadrant les ouvertures dessinent des carrés gris qui contrastent avec les murs de brique rouges ou blanchis. Ce motif architectural caractérise des alignements de façades du 18<sup>e</sup> siècle dans le centre-ville de Tournai (à gauche, la Place Verte) et type le logis d'une grosse ferme de la même époque dans le village de Montignies-lez-Lens (Lens, à droite).

## Un semis de châteaux de différentes époques...

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une caractéristique exclusivement spécifique à cet ensemble, il importe de noter qu'un grand nombre de châteaux<sup>1</sup> éparpillés au sein de la Plaine et du bas-plateau hennuyers contribuent, avec leurs abords, au façonnement du paysage. Selon le ou les besoins qui ont conduit à leur construction (défense, résidence, plaisance...), la période à laquelle ils ont été édifiés, le rang de leurs propriétaires..., leur morphologie et le site où ils ont été implantés seront différents. L'élévation des bâtiments (notamment la présence d'une tour) est guidée par une volonté défensive (refuge) mais aussi par une symbolique de la hauteur : il faut distinguer le château de ce qui l'entoure (point de mire). À partir de la Renaissance et avec la concentration des appareils défensifs dans des lieux susceptibles de retenir davantage l'attention des troupes ennemies (centres vitaux, forteresses frontalières, agglomérations marchandes), la fonction exclusivement résidentielle des châteaux s'impose peu à peu. Au fil des siècles (et surtout à partir du 18<sup>e</sup> siècle chez nous), symétrie, ouverture et clarté sont privilégiées dans les nouvelles constructions et guident les aménagements réalisés sur les anciennes bâtisses.



Le château-fort de Solre-sur-Sambre (Erquelines), une forteresse médiévale de plaine, a été implanté en contrebas du petit éperon rocheux qui domine le confluent de la Sambre et de la Thure. Il défendait la frontière hennuyère à proximité d'une enclave liégeoise. Il a subi divers aménagements depuis sa construction originelle mais sa structure défensive reste lisible.

L'archétype du château résidentiel présente un plan en « U », articulé autour d'une cour d'honneur. L'accès principal, qui participe à la symétrie de l'ensemble, s'ouvre sur le quatrième côté, barré d'une grille, d'un mur ou d'un fossé d'eau. Le corps du logis s'inscrit expressément dans la partie centrale et prend le pas en terme de volume sur les ailes, plus basses et qui n'abritent bientôt plus que des dépendances. Construit à partir de 1752, après démolition du manoir qui l'a précédé, le château d'Attre (Brugelette) présente une organisation claire et représentative de ce type de château.



Certains châteaux sont construits au centre ou en bordure d'un village et ont alors généralement participé à sa structuration. Quelques autres, surtout dans la partie nord, sont érigés plus à l'écart et concourent à la dispersion de l'habitat. Des dépendances plus ou moins bien individualisées les accompagnent. La présence d'une ferme directement accolée ou très proche est fréquente. La fonction nourricière et économique se couple à la fonction résidentielle et perdure au fil des siècles.

<sup>1</sup> La définition du terme « château » retenue dans le cadre de cet Atlas est celle de la langue ordinaire et doit être envisagée dans une acceptation large.

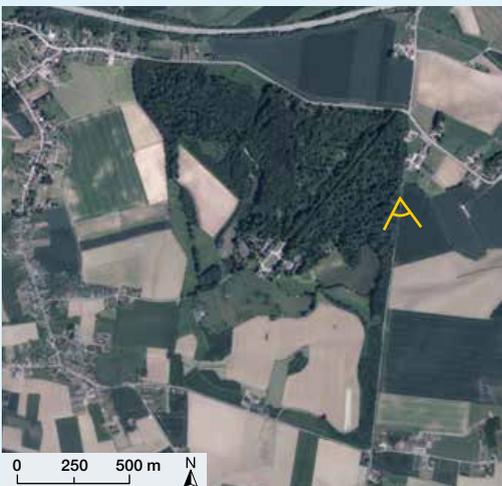


Remontant pour partie aux 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles, le château de Feluy (Seneffe) se situe au centre du village près de l'église, de deux petites places et des carrières toutes proches. Installé sur le cours du Graty, il est cerné au nord et à l'est de douves formant un étang. Il comprend un corps défensif et un logis.



Le château de plaisance de Salmonsart (18<sup>e</sup> siècle), entre Soignies et Braine-le-Comte, se développe selon un plan en « U ». La grosse ferme en quadrilatère, accolée sur la droite du château, forme avec celui-ci une unité de groupement particulièrement lisible et cohérente.

Si un grand nombre de châteaux, parmi lesquels les plus prestigieux, sont accessibles et bien perceptibles dans le paysage, nombre d'entre eux se dérobent au regard du promeneur, au milieu d'un parc ou d'un bois, derrière des murs ou une végétation très dense. Visuellement, ces ensembles opaques limitent les vues dans un paysage généralement ouvert.



Source : SPW - Dpt de la Géomatique. Orthophotoplan 2017.

Le château de La Berlière (Houtaing, Ath) n'est pas visible depuis l'extérieur. Il est néanmoins accessible aux élèves et au personnel de l'établissement scolaire qui l'occupe depuis 1947. Pour le promeneur, ce vaste domaine, ceinturé de boisements, marque une démarcation visuelle bien nette dans le paysage, notamment via les murs boisés que longent la route et qui se transforment progressivement en une demi-voûte arborée.

### ... accompagnés de parcs et de jardins

Parallèlement à l'évolution conceptuelle des châteaux s'est également développée une réflexion sur le cadre qui les entoure et plus spécifiquement sur les parcs et jardins. Ceux-ci participent toujours aujourd'hui, par leur scénographie, à la cohérence globale d'un domaine. Ils dialoguent avec le château mais aussi, de manière plus générale, avec l'extérieur du domaine et la nature qui les environne.



Dans plusieurs cas, les aménagements débordent aujourd'hui de l'espace privé pour structurer l'espace public. À Anvaing (Frasnes-lez-Anvaing, ci-contre), deux drèves rectilignes (datant environ du milieu du 17<sup>e</sup> siècle), se coupant à angle droit, annoncent la proximité du château et créent d'intéressantes perspectives.

Ce sont les courants esthétiques européens dominants qui ont inspiré les réalisations présentes dans nos régions. Celles-ci se distinguent néanmoins par un caractère original, dû à une application souple des modèles et à leur adaptation aux spécificités géophysiques de nos contrées (climat, relief...). Par ailleurs, il existe peu de parcs et jardins se revendiquant d'un style unique. Ils ont évolué au fil du temps selon les désirs de leurs propriétaires successifs qui les ont transformés, agrandis pour mieux répondre à leurs aspirations et au goût du temps. Il faut en effet garder à l'esprit que le jardin est simultanément un lieu de détente et d'agrément et un espace de réception et d'ostentation. Aujourd'hui encore, les parcs et jardins sont par essence en perpétuel mouvement, la charte de Florence (1981) définit d'ailleurs les jardins historiques comme un musée vivant.



Le parc du château de Belœil arbore ce caractère mixte résultant de campagnes d'aménagement successives. Le jardin à la française, exécuté à partir de 1711, présente une alternance d'eau et de verdure, d'espaces ombragés et lumineux. Plusieurs éléments caractéristiques de ce style s'y observent : une composition selon un axe central qui ouvre une perspective vers l'infini (ci-dessus, à gauche, la vue depuis la terrasse du château), des bosquets pour amener de la variété dans l'unité parfaite, de l'eau (sous forme d'un lac de près de quinze hectares, de bassins et de canaux) utilisée comme miroir (ci-dessus, à droite, les miroirs)... Divers éléments qui témoignent d'une influence anglaise (notamment des fabriques\*) s'y observent également. Au nord et à l'ouest du château se trouve par ailleurs un parc paysager à l'anglaise, dans la veine pré-romantique, aménagé dans le dernier tiers du 18<sup>e</sup> siècle. Il n'est pas accessible au public.

Le domaine du château de Seneffe se caractérise également par son caractère mixte. Le jardin à l'anglaise et les fabriques, ajoutés à partir de 1780 au jardin classique qui fut aménagé au moment de la construction du château (1763), privilégient la surprise pour l'œil et le contraste, en phase avec l'esthétique pittoresque. Le parc paysager présente notamment un étang, un îlot, un ruisseau, des sentiers qui ondulent, des essences exotiques... La perspective axiale alignée sur le château laisse la place dans une partie du parc à une perspective panoramique (ci-contre, le pont vers l'île romantique).



## Le paysage, un cadre visuel, mais également sonore et olfactif

La perception du paysage n'est pas exclusivement visuelle, elle est également auditive et olfactive. Sollicitée par une multitude de facteurs, l'ouïe participe pleinement à la découverte du cadre qui s'offre à la vue de l'observateur. La perception est différente selon l'intensité et le caractère permanent (« bruit de fond »), cyclique ou occasionnel des émissions sonores.

D'origine naturelle ou anthropique, les **SONS** varient du léger murmure au bruit tonitruant et ce, en fonction du type et de la proximité de la source d'émission, mais aussi en fonction de conditions météorologiques ayant une influence sur leur transmission (direction du vent, atténuation en période d'enneigement...). Généralement calme au sein des étendues de grandes cultures, où s'individualisent notamment les cris et chants d'oiseaux, le paysage sonore s'intensifie à l'approche des espaces urbanisés où se concentrent les activités humaines.

Plusieurs paysages sonores rencontrés dans la Plaine et au bas-plateau hennuyers sont présentés ci-dessous, en regard du cadre visuel auquel ils se rapportent. Pour les entendre, il suffit de cliquer sur le symbole  affiché sur les photos.



Au printemps, les chants d'oiseaux percent le silence des espaces agricoles ouverts qui constituent leur habitat. C'est le cas de l'alouette des champs. Le chant du mâle en vol s'y fait entendre en mars-avril, lors de la parade nuptiale (à gauche, Erquelinnes).

À l'approche des lieux habités, le tintement des cloches d'église rythme la journée (horloge publique) et signale les célébrations religieuses (à droite, Jollain-Merlin, Brunehaut).



Les voies de communication qui traversent l'ensemble paysager sont des sources de bruits spécifiques dans leur environnement plus ou moins proche : bruit de fond continu dans le cas des autoroutes (à gauche, l'autoroute A8 à Mourcourt, Tournai), sifflement au passage des trains à grande vitesse sur la ligne Lille – Bruxelles (à droite, Tongre-Saint-Martin, Chièvres).



Les alentours des zones de carrières en activité sont particulièrement bruyants, en raison du processus d'extraction (tirs de mine, effondrement des parois rocheuses), du chargement des bennes des camions transporteurs et du trafic de ces derniers (ci-contre, la carrière de l'Ermitage à Lessines).



L'entrée dans les paysages urbains, lieux de concentration des activités humaines, s'accompagne d'une multiplication des sources sonores, qui interfèrent et changent constamment.

Le bruit de la circulation automobile prédomine généralement, en particulier le long des chaussées et rues principales qui desservent les agglomérations (à gauche, la chaussée de Renaix à Tournai). En «émerge» parfois le son d'un avertisseur ou la sirène d'un véhicule de secours.

À l'écart des voitures, les bruits de pas et le brouhaha des passants, amplifiés par la réverbération sur les façades, caractérisent les espaces piétonniers des centres-villes (au centre, la rue des Chapeliers à Tournai).

Plusieurs villes sont animées à certains moments – lors de festivités par exemple – par des concerts de carillon joués dans l'église principale du lieu ou, comme à Tournai, dans le beffroi (à droite, la haute tour de l'église Saint-Julien à Ath, dont le carillon se fait entendre les jours de ducasse\*).

Certaines **ODEURS** marquent les paysages par leur intensité. Elles signalent par exemple, à distance plus ou moins grande, la pratique d'une activité industrielle agro-alimentaire (brasserie, usine de transformation de pommes de terre...) ou agricole (épandage de fumier sur les champs, ensilage du maïs...). D'autres odeurs, moins fortes et généralement plus agréables, imprègnent les espaces naturels ou cultivés (fragrance d'humus dans les bois, de blé mûr, de foin...).



Deux sources olfactives contrastées sont liées au rythme des cultures agricoles: le fumier épandu sur les champs (à gauche, à Arc-Wattripont, Frasnes-lez-Anvaing) et le foin fraîchement coupé (à droite, à Moulbaix, Ath).

## Des voies de communication modernes, axées sur le transit

Si l'ensemble paysager présente peu de villes au rayonnement régional, sa partie septentrionale est cernée par des agglomérations et bassins industriels de taille importante (métropole lilloise, Mons – Borinage, Charleroi – Basse Sambre, Région de Bruxelles-Capitale...). Cette situation explique la présence d'un RÉSEAU AUTOROUTIER relativement dense traversant cette partie, principalement à ses marges. La portion sud est en revanche exempte de ce type d'infrastructures.

L'autoroute E19 (A7), datant du début des années 1970, est sise dans les confins orientaux de la portion nord et permet de relier la vallée industrialisée de la Haine à la région bruxelloise en longeant l'entité de Nivelles. L'autoroute de Wallonie (E42) offre, depuis la même période, une connexion rapide entre le sillon industriel et l'agglomération lilloise. Deux axes autoroutiers sont venus compléter ce réseau depuis : l'autoroute A17-E403, achevée en 1986, et reliant la région de Tournai à Bruges à travers la plaine scaldienne et l'autoroute A8 (voir p. 92), dont la construction s'est étalée de la fin des années 1970 jusqu'à l'an 2000. Longue de septante-trois kilomètres, elle traverse de part en part la partie nord de l'ensemble, joignant la frontière française à Hal. Plus globalement, cet axe a permis de faciliter les connexions routières entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne.



Sur le tronçon traversant l'ensemble paysager, l'autoroute E42 est en grande partie masquée par des merlons\*, actuellement colonisés par un dense tissu boisé qui, en saison, offre une belle palette de couleurs automnales (à gauche, à hauteur de Bury, Péruwelz). Faute de moyens, ces massifs arborés n'ont pas été soumis à un aménagement et un entretien spécifiques. Pour des raisons de sécurité, ils font épisodiquement l'objet de coupes rases, modifiant ainsi grandement, mais temporairement, le paysage familier des navetteurs autoroutiers. Une circulaire ministérielle constitue depuis 2019 un cadre à la gestion durable des abords des infrastructures régionales.

Sur les axes plus récents, la volonté d'isolement de l'infrastructure a été reconsidérée et des vues dégagées sur le paysage environnant sont régulièrement offertes aux automobilistes lors de traversées de zones peu habitées (à droite, la plaine de l'Escaut vue depuis l'autoroute A17, à Dottignies, Mouscron).

La LIGNE FERROVIÈRE À GRANDE VITESSE de Hal à la frontière française (LGV1), achevée en 1997, a permis l'établissement de liaisons rapides entre Bruxelles et les villes de Paris et de Londres. Longue de septante et un kilomètres, elle traverse l'ensemble paysager selon un axe ouest-est. En direction de Bruxelles, elle oblique cependant vers le nord-est à hauteur de Chièvres pour venir longer l'autoroute A8 à partir d'Enghien.

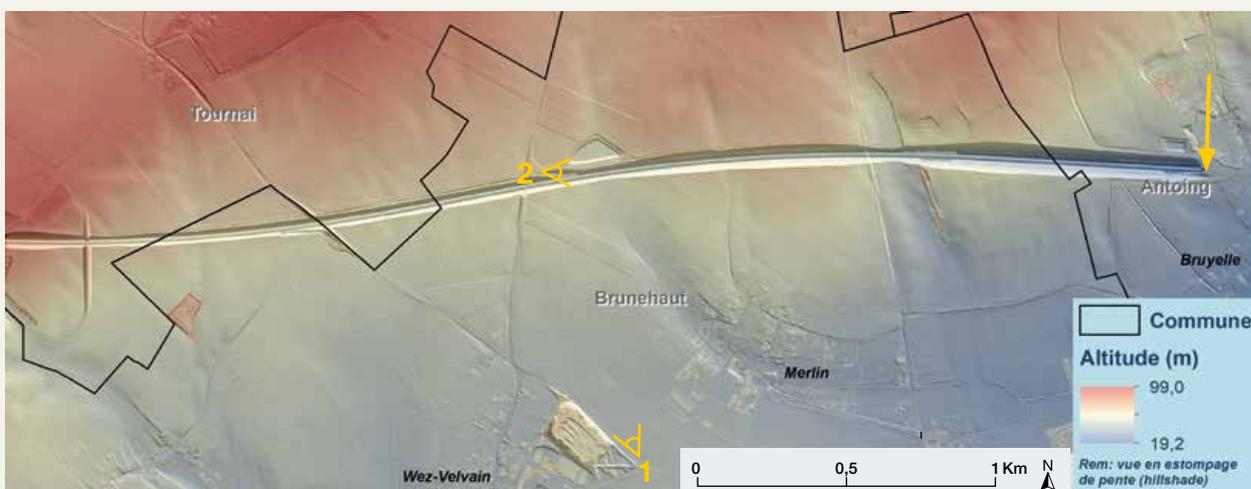
Une telle ligne ferroviaire présente une emprise technique\* réduite par rapport à celle d'un axe autoroutier ou d'une voie navigable. Mais, la rigidité de son tracé impose des contraintes importantes, notamment en termes paysagers (impossibilité de contourner certains obstacles, obligation d'inciser profondément le relief ou de créer d'imposants remblais...). Au gré des variations topographiques du territoire traversé, le paysage peut être localement très affecté.



Long de plus de deux kilomètres, le viaduc d'Arbre (Ath) enjambe la large vallée de la Dendre orientale, aux nombreux obstacles artificiels (ligne ferroviaire, N56, canal Blaton – Ath). Plus long viaduc ferroviaire d'Europe, il consti-

tuait à l'époque de sa construction (1996) une prouesse technique en raison des risques d'effondrements karstiques menaçant la stabilité de l'ouvrage. La faible hauteur des piliers avait vocation à minimiser l'impact paysager.

En dehors des deux principaux ouvrages d'art visibles (les viaducs d'Antoing et d'Arbre), le plus important impact paysager de la LGV1 est observé entre Aubechies et Willaupuis. La plateforme y est nettement surélevée, fermant considérablement les perspectives. Sur la plupart des zones en remblai, une végétation herbeuse a été privilégiée à des formations ligneuses, qui auraient tranché avec le paysage de labours alentour (ci-dessus, le passage de l'Eurostar au sud-est de Willaupuis, sur le territoire de Belœil).



Source : par les auteurs, d'après SPW - Dpt de la Géomatique. Modèle Numérique de Surface (MNS).

Sur le plateau situé en rive gauche de l'Escaut, la LGV1 sort d'une tranchée couverte au niveau de Bruyelle (flèche, ci-dessus sur la carte du Modèle Numérique de Surface (MNS)). Elle traverse ensuite le territoire via un déblai suffisamment profond (2) pour rendre la ligne invisible depuis le plateau (1).

Ce type d'infrastructures est parfois difficilement accepté par la population riveraine – notamment les agriculteurs, confrontés à un nécessaire remembrement – qui voit son cadre de vie modifié sans en tirer de bénéfices directs en matière de mobilité. C'est le cas de la LGV1, puisqu'aucune gare ne dessert l'ensemble paysager.

Les lignes de chemin de fer classiques bénéficient d'un maillage relativement serré, bien que fortement réduit au 20<sup>e</sup> siècle. Comme ailleurs en Wallonie, les plateformes des lignes désaffectées restent visibles dans le paysage et viennent régulièrement compléter le réseau autonome des voies lentes (RAVeL).

Les lignes ferroviaires peuvent également offrir de belles perspectives visuelles aux usagers du train. Cette perception du paysage revêt un caractère singulier compte tenu du défilement rapide des éléments qui le caractérise, en particulier dans le cas de trains à grande vitesse.



Depuis le TGV (ci-dessus, Willaupuis, Leuze-en-Hainaut), les reflets et éléments flous de l'avant-plan n'empêchent pas de distinguer le hameau de Faubourg (dominé par un site de stockage de céréales), le double alignement d'arbres bordant la N60 (flèche) et, au-delà, les collines boisées à l'est de Tournai.

Le transport de marchandises par les **VOIES NAVIGABLES** a connu un développement rapide au sein de l'ensemble paysager (voir la partie « Mise en place des paysages » à la p. 83). Outre l'Escaut, la navigation fluviale a été permise grâce à la canalisation de cours d'eau de moindre débit comme la Lys, la Dendre ou la Sambre et au creusement de nombreux canaux. Ce réseau de voies hydrauliques a dû s'adapter aux besoins du trafic de marchandises, dont l'augmentation du tonnage des péniches et la volonté de diminution des temps de trajet. Cette adaptation s'est notamment matérialisée par le recouplement de certains méandres de cours d'eau canalisés et par la construction de nouveaux canaux.

Consécutivement à ces transformations, deux types de voies navigables à l'empreinte paysagère distincte coexistent. Les premières, anciennement construites ou canalisées, sont implantées de manière discrète dans le territoire en raison de leur gabarit réduit et de leur tracé épousant la topographie. Ceci implique, en dehors des plaines, une sinuosité marquée et l'emploi d'une succession rapprochée d'écluses de faible hauteur. Les secondes présentent un impact paysager plus prononcé en raison d'un chenal plus large et linéaire, de berges artificialisées et de modifications sensibles du relief. La forte réduction des ouvrages d'art s'y accompagne d'une augmentation de leur dimension.



Inauguré en 1868 afin d'acheminer le charbon vers la Flandre, le canal Blaton – Ath (ci-dessus, à gauche, traversé par un pont-levis à la sortie de Belœil) présente un tracé tout en courbes. Celui-ci contraste avec le tracé large et rectiligne du tronçon du canal Charleroi – Bruxelles mis en service un siècle plus tard (ci-dessus à droite, durant des travaux de dragage à Ronquières, Braine-le-Comte).

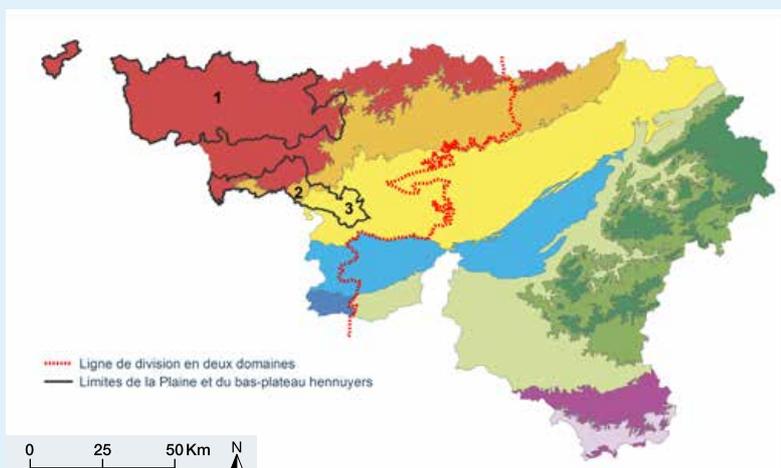
Ouvrage d'art le plus remarquable de ce canal, le plan incliné de Ronquières, impose sa silhouette bétonnée, et en particulier sa tour de 150 mètres, sur le plateau agricole environnant (ci-contre, à Henripont, Braine-le-Comte).



Si quelques industries implantées dans l'ensemble paysager, notamment extractives, utilisent ce mode de transport pour écouler leurs productions ou acheminer leurs matières premières, l'essentiel du trafic fluvial ne fait que transiter par ce réseau, bien connecté aux territoires environnants.

## Des paysages en lien avec les composantes écologiques

Les caractéristiques du sol, du relief et du climat se combinent pour constituer des milieux différenciés abritant chacun une biodiversité spécifique. S'ils ne sont pas trop modifiés par l'homme, les paysages témoignent de ces variations écologiques au travers de la végétation spontanée.



Source : SPW - Dpt de la Géomatique. Carte bioclimatique de Wallonie 2015.

La combinaison des principales composantes climatiques (températures et précipitations) permet de catégoriser la diversité éco-climatique de la Wallonie en dix zones bioclimatiques qui conditionnent notamment l'agriculture et la sylviculture. Le territoire wallon est également divisé en deux domaines (selon la ligne rouge de la carte) : la partie nord-ouest appartient au domaine atlantique et les parties nord-est et sud au domaine médio-européen, plus continental.

L'ensemble de la Plaine et du bas-plateau hennuyers est situé dans le domaine atlantique, au climat globalement tempéré et doux et aux précipitations relativement faibles, notamment en

période de végétation. Une zone bioclimatique, celle des « plaines et vallées scaldiennes » (1), occupe la majeure partie de l'ensemble. Elle se caractérise par les températures et la saison de végétation les plus élevées de Wallonie, et à l'inverse, par les précipitations les plus faibles. Deux autres zones sont représentées dans le sud de l'ensemble, dénommées « Hesbigno-brabançon » (2) et « Sambre-et-Meuse et Condroz » (3). Si la zone (2) est très proche de la première, la (3) se marque par des températures déjà plus faibles et des précipitations nettement plus élevées.

Malgré les variations du sous-sol, du sol et du relief, la Plaine et le bas-plateau hennuyers sont relativement homogènes sur le plan écologique. Les températures clémentes et les précipitations, relativement bien réparties sur la période de végétation, permettent le développement de cultures exigeantes, à l'exemple du froment. Néanmoins, un risque de déficit hydrique en saison de végétation est bien présent, bien que dans une moindre mesure pour la partie est de l'ensemble, située dans la zone bioclimatique Sambre-et-Meuse et Condroz.



Adaptés au cycle des moissons, le coquelicot (1) et la camomille (2) peuplent les bords des champs de céréales. La germination de ces plantes a lieu en hiver, favorisée par le labour qui ramène à la surface du sol les graines enfouies parfois depuis plusieurs années. Leur floraison, en juin et juillet, précède la fauche des cultures (Masnuy-Saint-Pierre, Jurbise).



Les peupliers hybrides demandent des températures hivernales modérées et des sols humides et profonds, conditions rencontrées dans les plaines et sur une large part des bas-plateaux (Ogy, Lessines).

## Les paysages protégés

Bien qu'il n'existe actuellement pas de législation spécifique relative aux paysages en Wallonie, leur protection – qui constitue l'un des axes de la Convention européenne du paysage – est prise en compte ou assurée indirectement par une série d'outils comme les Plans de secteur, le classement de sites présentant un intérêt patrimonial ou naturel ou encore l'inscription au sein d'un Parc naturel.

Les périmètres d'intérêt paysager (PIP) du Plan de secteur couvrent principalement des zones boisées et les terres agricoles dégagées qui les entourent. Ils concernent également certaines vallées, dont la large plaine de l'Escaut en aval de Tournai, et plusieurs tronçons de canaux. L'association de défense de l'environnement de la Senne et de ses affluents (ADESA), chargée par le Service Public de Wallonie de mettre à jour les périmètres du Plan de secteur et de sélectionner des points de vue remarquables, a déterminé de nouvelles zones intéressantes sur le plan paysager. Davantage que les périmètres d'intérêt paysager du Plan de secteur, les périmètres et points de vue remarquables de l'ADESA s'inscrivent sur les bas-plateaux agricoles et d'autres espaces extra-forestiers.

Les villes et les campagnes comptent de nombreux bâtiments d'importance paysagère qui sont repris à l'Inventaire du patrimoine monumental de la Belgique. Certains d'entre eux bénéficient de mesures de classement qui garantissent leur protection. Le classement concerne également plusieurs sites présentant un intérêt paysager de premier plan, tels que des parcs et jardins de châteaux, des bois remarquables ou encore d'anciennes carrières. Quelques monuments et sites classés de la Plaine et du bas-plateau hennuyers possèdent le statut supplémentaire de Patrimoine exceptionnel de Wallonie. C'est le cas notamment de plusieurs châteaux et de leur parc (Belœil, Seneffe, Attre...) et de monuments urbains (Tour Henri VIII à Tournai, Hôpital Notre-Dame à la Rose à Lessines, église Saint-Vincent à Soignies...). Enfin, deux monuments et un site figurent sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco : le beffroi et la cathédrale Notre-Dame de Tournai qui indiquent de loin l'emplacement du centre-ville, ainsi qu'une partie du site des minières néolithiques de Spiennes, souterraines mais dont la protection s'étend aux zones agricoles situées en surface et dénommées « Champ à Cailloux ».

Une protection relative du paysage bâti est apportée dans le centre de plusieurs villes et villages par les périmètres des zones protégées en matière d'urbanisme, d'application entre autres à Tournai, Ath, Flobecq, Feluy et Merbes-le-Château. Une vingtaine de villages, parmi lesquels Aubechies, Steenkerque ou encore Ragnies, bénéficient d'un règlement général sur les bâtisses en site rural. Ces outils édictent des règles d'urbanisme spécifiques visant à fixer un seuil de qualité architecturale, ce qui a une incidence sur la qualité paysagère et sa préservation dans les zones bâties concernées. Leur valeur est cependant essentiellement indicative.

En raison de leur intérêt écologique, plusieurs sites naturels plus ou moins étendus sont inscrits comme sites Natura 2000\*, certains d'entre eux étant classés en réserve naturelle. Il s'agit de zones de refuge et de développement pour la flore et la faune, tels que des bois, des terrains humides en fond de vallée, des bras morts de l'Escaut ou encore d'anciennes zones d'extraction. Ces sites sont soumis à une gestion destinée à les maintenir en état et à en préserver la biodiversité. Enfin, trois Parcs naturels étendent leur périmètre sur une partie de la Plaine et du bas-plateau hennuyers : le Parc des Plaines de l'Escaut dans le sud du Tournaisis, le Parc du Pays des Collines entre les bassins de l'Escaut et de la Dendre et le Parc des Hauts-Pays, dans le sud-ouest de l'ensemble paysager. Ils ont notamment pour mission de mettre en place une charte paysagère assurant la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine paysager du territoire qu'ils couvrent.

# La mise en place des paysages de la Plaine et du bas-plateau hennuyers

Ce chapitre s'appuie sur la première partie de l'Atlas, intitulée « Les paysages de Wallonie ». Il a pour objectif de déterminer comment, pourquoi et dans quelle mesure le passé a modelé les paysages actuels. Il s'agit, autant que possible, de comprendre d'où viennent les fils qui tissent la trame paysagère et de reconstituer la trajectoire de celle-ci.

## Les traces discrètes de la préhistoire et de la période gallo-romaine

Des témoins des périodes néolithiques, protohistoriques\* et gallo-romaines ont été mis au jour en grand nombre dans la région, notamment à l'occasion des fouilles préventives réalisées lors de la construction de la ligne TGV ou des parcs d'activité économique. Ils prouvent la présence d'une activité humaine déjà fort développée à ces époques dans l'ensemble paysager. Pour autant, les traces perceptibles dans le paysage sont relativement minimales. C'est d'ailleurs le cas, la plupart du temps, sur l'ensemble du territoire wallon. On note néanmoins quelques exemples comme celui de la pierre Brunehaut à Hollain (Brunehaut), celui du « Zeupire » à Gozée (Thuin), probables mégalithes d'origine néolithique, ou celui de la fortification celtique (âge du fer) de Rouveroy (Estinnes).

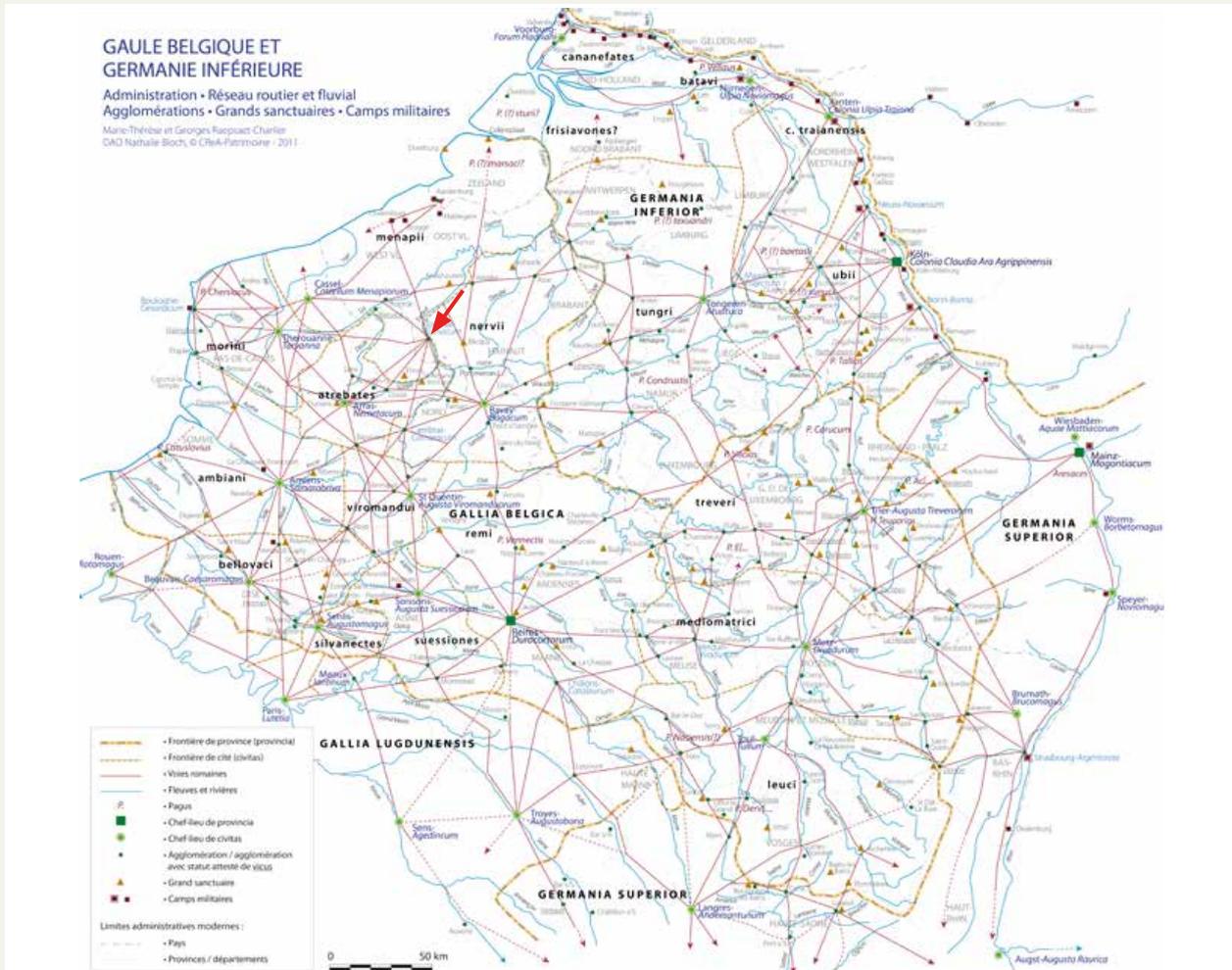
Par ailleurs, plusieurs routes au tracé rectiligne – certaines reprises sous le vocable « chaussée Brunehaut » – traversent le territoire de la Plaine et du bas-plateau hennuyers. Si on ignore encore souvent leur origine exacte, on retrouve généralement la trace de ces voies au moins à partir de l'époque romaine. Il est néanmoins important de rappeler que le tracé actuel de ces chaussées ne se superpose pas toujours exactement au tracé primitif.



Ci-dessus, la voie dite « chaussée Brunehaut » qui relie Bavay à Asse entre Hoves (Silly) et Graty (Silly).

La pierre Brunehaut (ci-contre) est une dalle en grès de forme trapézoïdale. Ce menhir mesure 4,20 mètres de hauteur hors sol du côté nord, mais plus de six mètres avec la base, pour 2,90 mètres à 3,20 mètres de largeur selon les endroits. Son authenticité est appuyée par la présence de sites néolithiques dans les environs immédiats. Divers documents anciens (notamment une gravure du 18<sup>e</sup> siècle) montrent le monument en position inclinée. Il a été relevé au début du 19<sup>e</sup> siècle. La pierre Brunehaut est classée depuis 1934.





Source : Rapsaet-Charlier, Marie-Thérèse et Georges (2011). Carte de la Gaule Belgique et de la Germanie inférieure. DAO Nathalie Bloch, © Université libre de Bruxelles / CReA-Patrimoine.

Comme le montre la carte ci-dessus dressée en 1974 et actualisée en 2011, Tournai (flèche rouge) constitue déjà une agglomération de type secondaire à l'époque romaine. Celle-ci est le carrefour et l'aboutissement de plusieurs voies de circulation. Le reste du territoire de l'ensemble paysager est traversé par plusieurs voies qui rayonnent depuis Bavay (chef-lieu de *civitas*\*), situé dans le nord de la France. Bien que non indiquées sur la carte, il importe de rappeler la présence de nombreuses villas\* disséminées sur le territoire : on comptait environ une villa par village ou hameau actuel.

## Cristallisation médiévale et moderne des villes d'aujourd'hui

Le phénomène urbain médiéval<sup>2</sup> tel qu'il se décline sur le territoire couvert par la Plaine et le bas-plateau hennuyers correspond dans sa plus grande partie à celui observé dans l'ensemble paysager voisin de la Haine et de la Sambre, ce qui semble cohérent dans la mesure où ces deux espaces relèvent dans leur majorité de l'ancien comté de Hainaut (voir la carte page suivante). Il importe avant tout de rappeler que l'origine et l'essor du phénomène urbain sont ici particulièrement indissociables du développement des campagnes, très fertiles, qui caractérisent la région.

<sup>2</sup> La ville médiévale se distingue de l'espace qui l'entourne par la combinaison d'éléments économiques, administratifs, judiciaires, démographique, mais aussi par l'existence d'une franchise, d'une enceinte... Elle est également un lieu d'échanges et un centre de production.

Elles contribuent largement à une économie qui dépasse le contexte local. Parallèlement, le développement de pôles urbains joue un rôle significatif, voire indispensable dans certains cas, pour la valorisation des campagnes dans lesquelles ils s'insèrent<sup>3</sup>.

La plupart des villes de la Plaine et du bas-plateau hennuyers trouvent leur origine au Moyen Âge, suite à une fondation religieuse dans la seconde moitié du 7<sup>e</sup> siècle, au cours d'une des vagues d'évangélisation qui traversent nos régions<sup>4</sup>, mais aussi à l'essor d'une activité proto-industrielle (notamment textile), ou encore au développement d'un marché au niveau d'un carrefour routier. Le plus souvent, plusieurs de ces processus se combinent au fil du temps.



Source: Carte dessinée par M-A. Arnould, publiée dans Duvosquel J.M. (1986). *Albums de Croÿ*, t. 1 : *Comté de Hainaut I*, Bruxelles, Crédit Communal, p. 17.

La carte ci-contre représente le *pagus*<sup>\*</sup>, le comté et l'actuelle province de Hainaut. Bien que Tournai ne fasse pas partie du Comté de Hainaut, il partage en grande partie son évolution.



Source: Duvosquel, J.M. (1987). *Albums de Croÿ*, t. 5 : *Comté de Hainaut II*, Bruxelles, Crédit communal, pl. 66.

La ville de Soignies (ci-contre, sur une gouache réalisée en 1599) semble devoir son origine à la fondation vers le milieu du 7<sup>e</sup> siècle d'une abbaye par un membre de l'aristocratie franque qui crée, sur sa propriété (*alleu*<sup>\*</sup>) de Soignies, une communauté monastique dont il devient l'abbé. Cette communauté est remplacée au début du 10<sup>e</sup> siècle par un chapitre de chanoines qui est à l'origine du culte du fondateur de l'abbaye, Saint-Vincent (Madelgaire). L'édification de la collégiale, destinée à l'accueil des pèlerins, commence vers l'an mil et s'achève dans le courant du 13<sup>e</sup> siècle. Le bâtiment, situé sur une petite butte, détermine encore aujourd'hui la silhouette de la ville. La localité rurale, qui s'étend autour de la collégiale, prend de l'ampleur en développant progressivement une activité commerciale et proto-industrielle dans le secteur du textile. Des droits lui sont octroyés peu à peu. Une enceinte est élevée dans la seconde moitié du 14<sup>e</sup> siècle et consolidée au siècle suivant. Démantelée au 17<sup>e</sup> siècle, elle est toujours partiellement visible et surtout perceptible dans le tracé des rues. La grande procession des reliques de Saint-Vincent qui anime le paysage soigné à chaque lundi de Pentecôte a été instituée en 1262 par l'évêque de Cambrai.

<sup>3</sup> D'autres grands traits relatifs au processus d'élaboration des villes dans ce comté sont détaillés aux pp. 59, 60, 61 de l'Atlas des Paysages n°4 « La Haine et la Sambre ».

<sup>4</sup> Pour plus de détails sur l'influence des fondations religieuses sur le territoire, voir également la p. 58 de l'Atlas des Paysages n°4 « La Haine et la Sambre ».



Source : [Fin 19<sup>e</sup> – début 20<sup>e</sup> siècles] Abbaye de Cambron, d'après un plan levé vers 1724 par Ch. Lannoy. Coll. Universiteitsbibliotheek Gent (Creative Commons licentie) – Permalink : <https://lib.ugent.be/catalog/rug01:000979881>.

Comme d'autres abbayes ou chapitres, le chapitre de Soignies joue également un rôle plus indirect dans la transformation du paysage de l'ensemble : il contribue à la fondation au 12<sup>e</sup> siècle de l'abbaye de Cambron-Casteau (ci-dessus) qui s'installe sur une terre qu'il lui cède. L'abbaye fait aujourd'hui partie intégrante du parc animalier Pairi Daiza.

Tournai constitue un cas un peu à part. Elle est au Moyen Âge (et aujourd'hui encore) la ville la plus importante de l'ensemble. Contrairement aux autres villes, son développement et la continuité d'occupation de son site sont attestés depuis la période romaine (voir la carte de la p. 73). Son importance relative au sein du territoire s'explique par le rôle prégnant qu'elle joue alors tant dans les domaines administratif et religieux que militaire. Elle sera notamment chef-lieu de la *civitas* des Ménapiens (4<sup>e</sup> siècle), brièvement capitale mérovingienne, puis siège de l'évêché de Tournai avant que celui-ci ne soit réuni avec l'évêché de Noyon au cours de la première moitié du 7<sup>e</sup> siècle, l'évêché retrouvant ensuite son indépendance en 1146. Plusieurs enceintes successives y ont été édifiées. Dès les prémices, la ville doit par ailleurs son essor économique en partie à l'exploitation et au commerce de la pierre, lequel se trouve facilité par les voies de communication (chaussées romaines, Escaut) qui traversent le site. Cette industrie, et celle du textile par la suite, connaîtront un véritable épanouissement qui favorisera l'accroissement de la population et la création de nouveaux quartiers, elles seront également un des facteurs de l'érection de nombreuses églises.

Le 12<sup>e</sup> siècle semble une période relativement charnière en ce qui concerne le paysage des villes de l'ensemble paysager. L'édification de fortifications se développe et ira d'ailleurs en croissant au 13<sup>e</sup> siècle. Dans un contexte politique marqué par la genèse des principautés et l'affirmation des autorités comtales, le comté de Hainaut aspire à davantage de puissance extérieure et d'autonomie. Pour cela, les comtes de Hainaut doivent d'abord affermir et maîtriser leur espace intérieur. Ils vont donc avoir pour objectif de contrôler le réseau des lieux de centralité et d'imposer leur domination à certaines grandes familles. Est ainsi mise en œuvre une politique qui passe notamment par l'octroi de droits, le rachat de terres et surtout la construction de fortifications destinées à asseoir et fixer la présence comtale. Celle-ci sera clairement établie sur le territoire vers le milieu du 14<sup>e</sup> siècle.

Durant la période moderne, diverses crises – conflits religieux menant à la scission de l'Etat bourguignon et à la création des Pays-Bas espagnols et conflits répétés opposant la France et l'Espagne – impactent le territoire et entraînent notamment un renforcement de la fonction militaire des villes.



Source : N.D. (1697). Plan en relief de la forteresse d'Ath au 1/600. Palais des Beaux-Arts de Lille, dépôt du musée des Plans-reliefs, Paris, inv. D. 2004. 1. 2.

Ath est un exemple des villes neuves établies, par le comte de Hainaut ou d'autres seigneurs. Elle a été créée par le comte de Hainaut Baudouin IV à la suite de l'acquisition du domaine d'Ath au 12<sup>e</sup> siècle. Le site, au confluent des deux Dendre, est particulièrement stratégique et a été rapidement doté d'un donjon puissant pour assurer l'autorité du Comte face à la Flandre. Le plan-relief d'Ath (ci-dessus), outil tactique élaboré à l'époque de Louis XIV (1697), montre l'aboutissement de plusieurs siècles de développement de la localité au niveau économique, mais aussi d'amélioration et de consolidation de son rôle militaire. Deux enceintes seront successivement édifiées pendant la période médiévale (entre 1330 et 1350 et à la fin du 14<sup>e</sup> siècle). La fortification telle qu'illustrée par le plan a été élaborée par Vauban entre 1668 et 1674.

## Les grands traits de l'évolution des campagnes jusqu'à la fin de l'ancien régime

On a rapidement rappelé les liens essentiels qui unissent villes et campagnes dans l'ensemble paysager et le rôle que les secondes ont joué dans l'essor des premières et inversement.

D'autres éléments liés au monde rural peuvent encore être mis en exergue pour comprendre le paysage actuel. Parmi ceux-ci, il convient d'évoquer la dissémination des lieux de peuplement et la division des paroisses primitives. Déjà bien entamés dans le courant du 11<sup>e</sup> siècle, ils entraînent la multiplication des défrichements. Certaines régions seraient ainsi déjà dépouillées de leurs forêts dès le début du 12<sup>e</sup> siècle, comme semble-t-il la rive gauche de l'Escaut. Cette période voit également l'émergence de vastes exploitations homogènes au sein de l'espace rural, à la suite de la reconstitution de petites propriétés. On remarque aussi l'arrivée de nouvelles communautés religieuses dont l'influence dans la structuration du territoire sera significative. Enfin, la paysannerie, qui sert de main-d'œuvre saisonnière dans les grandes exploitations et a seulement à sa disposition personnelle de petites parcelles, jouera également un rôle à cette période dans le déploiement et l'ancrage sur le territoire des plantes dites industrielles (comme le lin, les espèces oléagineuses et tinctoriales\*) plus rentables sur de petits espaces. Cette paysannerie est également à l'origine de l'essor d'une pluriactivité (via la mise en œuvre de petites activités artisanales para-agricoles mais aussi de l'exploitation de la pierre) qui sera probablement le terreau de la proto-industrialisation et de l'industrialisation à venir et aidera à traverser les crises de la période moderne rappelées ci-dessus.

Ces crises joueront d'ailleurs un rôle indirect dans l'élaboration des caractéristiques culturelles propres à la région. Ainsi, certaines communautés particulièrement touchées durant cette période par les hostilités et les prélèvements qui y sont associés tentent d'échapper à certains impôts traditionnels ou d'en diminuer l'importance en choisissant des cultures nouvelles ou inusitées, non reprises dans les redevances, comme le colza.

À la fin du 17<sup>e</sup> siècle et au début du 18<sup>e</sup> siècle, l'agriculture est, dans l'ensemble paysager, toujours organisée collectivement en contraintes communautaires : assolement triennal associé à la vaine pâture du troupeau sur la jachère et, après la récolte, sur les sols cultivés. À cette organisation commune correspond le groupement de l'habitat et l'ouverture des parcelles. Cette organisation se délitiera progressivement à partir du début du 18<sup>e</sup> siècle avec la disparition progressive de la jachère nue au profit de cultures dites industrielles (colza, lin, betterave sucrière, chicorée...) ou fourragères (trèfle, luzerne...) et l'apparition d'un mouvement d'individualisme agraire au contact de la Flandre. Dans le nord de l'ensemble, le paysan va donc installer sa ferme plus près de ses champs – et donc à l'écart du village – pour un meilleur résultat. Il enclot également ses champs pour les protéger. Ce mouvement de dispersion intercalaire se développe par la suite surtout à l'époque de Ferraris (ca 1770), lorsqu'un édit supprime le droit de parcours et permet les enclosures\*. Celles-ci disparaîtront néanmoins entre la fin du 18<sup>e</sup> siècle et le milieu du 19<sup>e</sup> siècle au profit de l'openfield.



Extraits des cartes de Villaret (1745-1748) et de Ferraris (1771-1778). Cartes scannées et géoréférencées obtenues via le site [geopunt.be](http://geopunt.be) (Cartotheek van het Instituut National de l'Information Géographique et Forestière, ter beschikking gesteld door Onroerend Erfgoed en Informatie Vlaanderen). Sources : Carte topographique historique de la région entre Gand-Tournai et Maastricht-Liège. Conçue par l'ingénieur royal Villaret, 1745-1748, Institut National de l'Information Géographique et Forestière, Saint-Mandé (France), CH 292 établi à l'échelle 1:14.400 et Carte de Ferraris, Pecq 20 (1771-1778), Bibliothèque Royale de Belgique, Bruxelles.

La carte de Villaret (en haut) a été élaborée entre 1745 et 1748 par Jean Villaret, ingénieur-géographe à la cour, après la conquête d'une partie de notre territoire par la France dans le contexte de la guerre de succession d'Autriche. Durant cette courte période sous autorité française, un groupe de géographes a été envoyé sur place pour cartographier les zones nouvellement conquises. Villaret s'est occupé de la région entre Menin-Gand et Tournai et entre Maastricht et Liège. La carte de Villaret comprend plus de quatre-vingts feuilles. Réalisée environ un quart de siècle avant celle de Ferraris (1770-1778) (en bas), cette carte donne à voir le paysage du milieu du 18<sup>e</sup> siècle : utilisation des sols, éléments paysagers, domaines abbatiaux, habitations, routes historiques, toponymes. Conservée dans des collections françaises et peu connue, elle a été redécouverte récemment et mise en ligne.

Grâce à la carte de Villaret, il est possible de constater que le territoire situé sur la rive gauche de l'Escaut à hauteur de Warcoing (à proximité de la Flandre) a déjà connu le passage vers des formes culturelles plus individuelles comme en témoignent les enclosures et une certaine forme de dispersion. Pour autant, une série de trieux\*, dont on ne trouve plus la trace aujourd'hui à cet endroit que dans la toponymie, apparaissent encore très distinctement. Les trieux (appelés aussi rejets) constituaient des formes inachevées ou aérées de *green villages*, c'est-à-dire des hameaux ou des villages dont les maisons sont distribuées densément ou de manière plus espacée (comme ici) autour d'un espace de forme et de taille variées. L'espace central (prairie, terrain vague couvert d'herbes et parfois planté d'arbres) que constitue le trieu appartient à la communauté et sert de pâturage collectif ou pour la récolte de bois... La carte de Ferraris réalisée quelques trente ans plus tard montre une réalité qui semble avoir évolué : la dispersion paraît avoir augmenté tandis que les trieux sont nettement moins lisibles. On note également la progression des défrichements. Les pastilles jaunes ont pour but de faciliter le repérage et la comparaison des deux cartes.

## Les transformations majeures du territoire de la fin du 18<sup>e</sup> siècle au début du 20<sup>e</sup> siècle.

La seconde moitié du 18<sup>e</sup> siècle constitue un tournant en matière économique pour la région, tournant qui sera notamment tributaire du développement du réseau de voies de communication. Cette évolution importante des infrastructures de transport (voir ci-dessous) dans la Plaine et le bas-plateau hennuyers à partir du 18<sup>e</sup> siècle s'explique entre autres par le développement de l'industrie locale (extractive, textile...) et du commerce. En retour, la mise à disposition de voies de communication efficaces renforcera la croissance de ces dernières. Mais l'ensemble paysager va aussi et surtout largement profiter des investissements réalisés au niveau des transports pour l'exportation des produits issus des bassins charbonniers du Borinage, du Centre et de Charleroi. Il se trouve en effet situé entre ceux-ci et les régions où s'exportent les produits des houillères. Un dynamisme économique bien net s'observe ainsi déjà dans l'ensemble paysager dans la seconde moitié du 18<sup>e</sup> siècle via la circulation d'orge et de houblon (Hainaut central), de colza et d'huile (Tournaisis notamment), de pierres et de chaux (rive droite de l'Escaut), bas et bonneterie (Hainaut occidental et Tournaisis), toiles, cuir...

### Le développement de l'industrie du textile

On constate, à partir de la seconde moitié du 18<sup>e</sup> siècle, un phénomène de proto-industrialisation dans le domaine du textile. Il s'inscrit dans la poursuite et la diversification des activités textiles traditionnelles (toile autour d'Ath, Lessines et Enghien ; bonneterie\* dans le Tournaisis ; tradition rubanière\* à Comines ; tapisserie et dentelle à Tournai ; molleton pour la région de Mouscron...). La paupérisation des petits exploitants dans les campagnes croît, la taille des exploitations agricoles ayant encore diminué suite à la croissance démographique. Ces petits exploitants, habitués à la pluriactivité campagnarde, vont constituer dès lors une main-d'œuvre disponible, abondante et peu coûteuse, pour le travail manufacturier dans le domaine du textile. Les débuts de l'industrie textile vont donc s'appuyer sur cette main-d'œuvre fondamentalement rurale et domestique : la famille constitue l'unité de production et une partie de la maison est dédiée à la filature ou au tissage. C'est seulement par la suite et parfois assez tardivement que ce travail domestique se verra doublé puis remplacé par un travail en ateliers et en usines.



La région de Mouscron (toile et molleton) s'adjoint dans le courant de la seconde moitié du 18<sup>e</sup> siècle au pôle textile tout proche du nord de la France (Lille-Roubaix-Tourcoing). Les industries textiles vont s'y concentrer à partir du début du 19<sup>e</sup> siècle. Le paysage jusqu'alors rural évolue considérablement : la population augmente, les villages se développent par des implantations commerciales et industrielles et la multiplication des logements, le déploiement des voies de communication... De village, Mouscron se transforme progressivement en une ville qui présente les grands traits des cités industrielles : habitat ouvrier, suivi plus tard de logements sociaux, présence de quelques maisons bourgeoises et bâti plus cossu des patrons d'industrie. Ci-contre, la filature « F. Vanoutryve et Cie », un des plus anciens sites mouscronnois (1860) dont l'activité a seulement été délocalisée il y a peu.

D'un point de vue paysager, l'industrie textile est donc au départ fondamentalement très discrète. Elle le reste lorsqu'elle s'organise en usines et fabriques, si on la compare aux autres industries qui se déploient à la même époque.

Différents éléments justifient cette discrétion : une plus grande liberté dans le choix des implantations (à l'exception de la nécessité de disposer d'eau en abondance) et leur grande dispersion géographique, une perturbation minimale de l'espace dans lequel elles s'inscrivent... Le secteur textile connaîtra un développement important dans la région et se maintiendra jusque dans les années 1960 environ.



Leuze. — Ecole provinciale de bonneterie et rue du Neflier

Source : N.D. Carte postale. Leuze. Ecole provinciale de bonneterie et rue du Neflier, Imprimerie-Papeterie Jos. Lesage fils, Grand'Rue, 69, Leuze, non circulée.

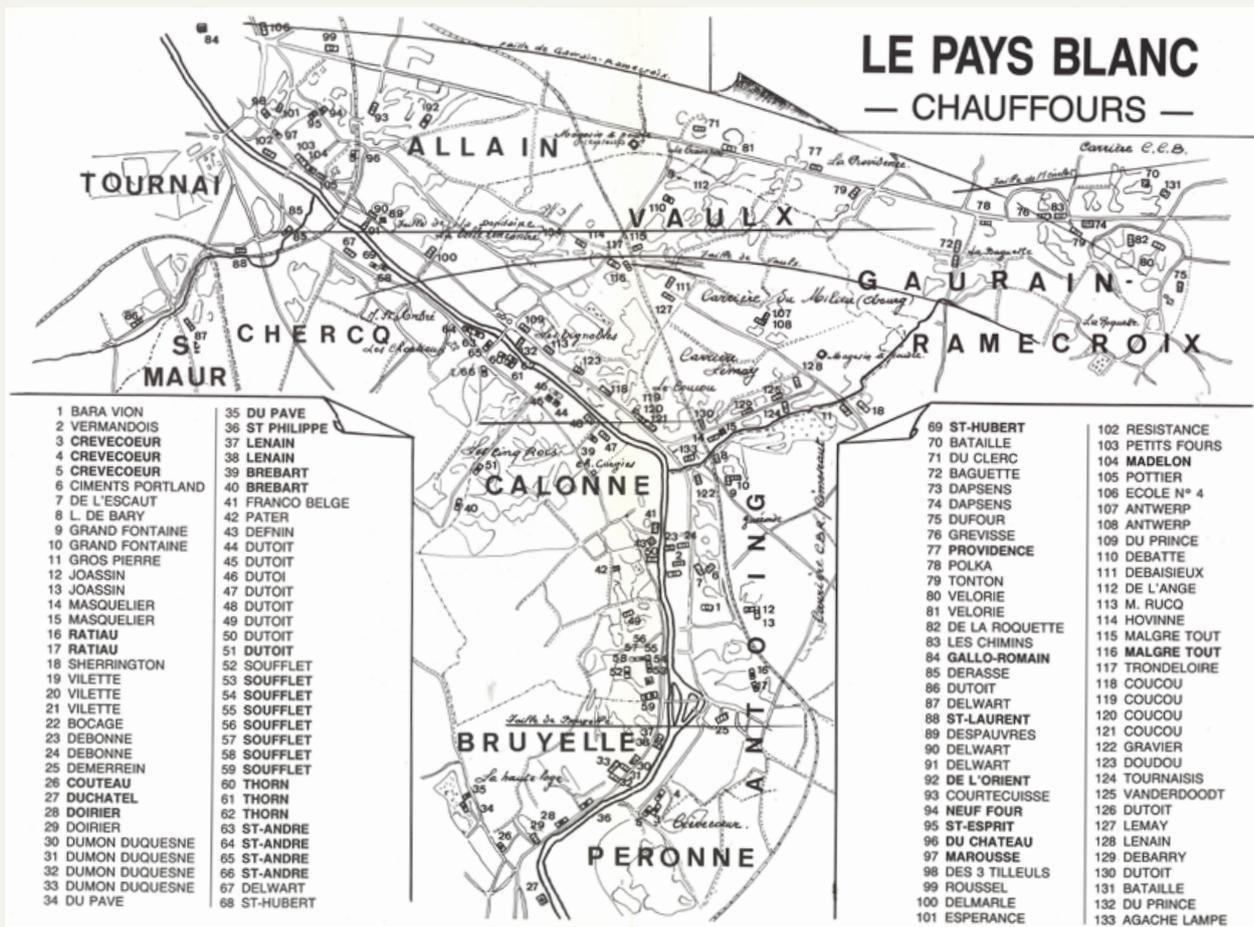
Dans le Hainaut occidental s'est développée la bonneterie. Prenant appui sur Tournai puis Leuze-en-Hainaut et Péruwelz, elle s'est ensuite propagée vers Quevaucamps, Basècles, Stamburges et Grandglise (Belœil) et vers Blaton (Bernissart). On note au début du 20<sup>e</sup> siècle, la création de trois écoles – à Tournai, Leuze-en-Hainaut (ci-dessus) et Quevaucamps. Elles étaient destinées à former les ouvriers ou ouvrières pour la confection.

## Le développement de l'industrie extractive

Les premières traces d'exploitation de la pierre dans l'ensemble paysager sont antérieures à la période romaine. C'est néanmoins surtout à partir du Moyen Âge que l'activité extractive et la production de chaux vont laisser des traces lisibles dans le paysage, notamment via les bâtiments construits en pierre de la région. À cette époque, Tournai est déjà au centre d'une véritable industrie extractive qui exporte sa production sur une longue distance. L'exploitation des autres gisements (Arquennes, Écaussinnes, Maffle, Soignies...) est davantage occasionnelle et destinée à un usage local ou régional.

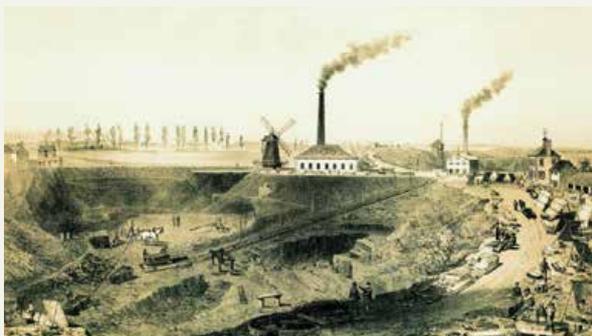
L'exploitation de la pierre connaît un tournant décisif à partir de la seconde moitié du 18<sup>e</sup> siècle. Elle bénéficie d'une conjoncture positive et est stimulée par l'utilisation croissante d'ornements en pierre dans les bâtiments civils ou religieux. La mécanisation des exploitations (vapeur – introduite dès la fin de l'ancien régime et diffusée un peu plus largement sous le régime français – puis électricité), très utile pour résoudre le problème d'exhaure, va progressivement, dans le courant du 19<sup>e</sup> siècle, modifier les structures des exploitations. Elle permettra une augmentation de la production qui rencontrera la demande croissante, associée à l'augmentation de la population, à la hausse du niveau de vie et au développement d'infrastructures de toutes sortes... L'activité extractive va ainsi prendre de l'ampleur mais, contrairement à ce qui se passe dans les bassins houillers, l'industrie de la pierre restera jusqu'à la Seconde Guerre mondiale majoritairement de type familial.

Quelques sociétés anonymes et certaines formes de concentration apparaissent néanmoins dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle. La région est un des principaux producteurs de pierre (pierre de taille, chaux, moellons et pierraille) du royaume à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Comme dans le secteur textile et outre la transformation directe du territoire par le processus extractif, apparaîtra toute la gamme du bâti en relation avec le développement industriel (maisons ouvrières, cités sociales, villas bourgeoises ou châteaux entourés d'un parc et destinés aux patrons...).



Source: Nicolas, M. et F. Chantry (1992). *Le Pays Blanc. Des chauffours aux cathédrales industrielles. Soignies. Impr. Lemaire.*

De nombreux chauffours ont été, par le passé, en activité dans la région de Tournai, à proximité des carrières. Pour la localisation de celles-ci, dans le passé, voir la carte analogue à la p. 253.



Source: Canelle A. (1852) « Carrières et scieries de pierre bleue de M. P. J. Wincqz à Soignies » In : Géruzet J. (Ed.) (1854), *La Belgique industrielle, Bruxelles, Impr. Simonau & Toovey, pl. 218.*

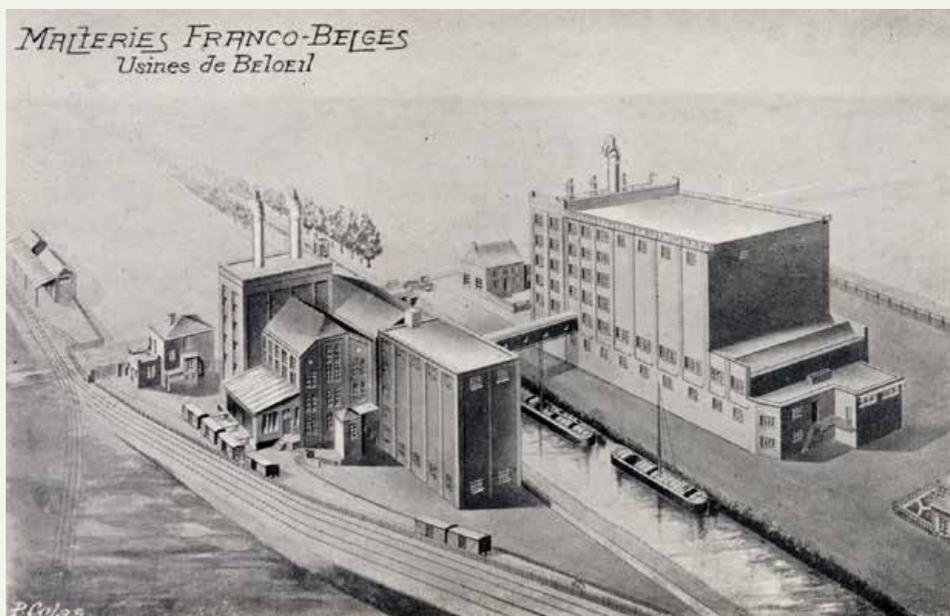
La « Grande Carrière Wincqz » est une ancienne carrière de pierre bleue, située à Soignies. Le site, qui s'est développé dans le courant du 19<sup>e</sup> siècle, est encore complet (scierie, pavillon du treuil, forge, menuiserie, bureaux...) et présente une grande cohérence. Il est classé depuis 1992 et accueille un centre de formation aux métiers de la pierre et du patrimoine.

## Le développement de l'industrie agro-alimentaire

L'agriculture va connaître des transformations complexes dans le courant du 19<sup>e</sup> siècle. Celles-ci sont profondément liées au développement industriel – de l'ensemble paysager mais surtout des régions charbonnières voisines – et à l'augmentation en parallèle de la population. L'accroissement important de la demande en céréales dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle entraîne une conjoncture favorable pour les moyennes et les grosses exploitations agricoles. Les paysans plus modestes pâtissent par contre de l'augmentation du prix de la terre. Le territoire connaît, dans ce cadre, diverses évolutions. On note une amélioration des sols incultes par la mise en œuvre de travaux de drainage importants, qui suscite par ailleurs le développement de l'industrie céramique (via la production de tuyaux d'évacuation pour l'eau) et le remplacement de la culture du lin par celles de plantes de culture intensive (comme le tabac, la chicorée ou les plantes médicinales) pour les exploitants les plus modestes.

La production de betteraves sucrières va également connaître une certaine stimulation durant cette période. Cette culture s'est implantée dans la région sous l'empire français suite aux problèmes d'approvisionnement en sucre de canne. L'importation de sucre de canne depuis les Antilles pâtit, au début du 19<sup>e</sup> siècle, de la guerre sur mer qui oppose la France et l'Angleterre et que remportera cette dernière. Le procédé d'extraction du sucre à partir de betteraves était connu dès le milieu du 18<sup>e</sup> siècle mais jusqu'alors peu exploité faute d'intérêt.

L'orientation de l'agriculture vers les grandes cultures (céréales, betteraves, lin, colza) s'affirme donc dans le courant du 19<sup>e</sup> siècle et entraîne le développement d'une industrie agro-alimentaire (brasseries, sucreries...).



Source: N.D. Carte postale. Malteries franco-belges. Usines de Belœil, Ateliers P. Colas, Paris, non circulée. (Coll. privée).

Ci-contre, les malteries franco-belges à Belœil, créées en 1868 et toujours actives.

## Le développement des voies de communication

L'ensemble paysager dispose déjà de quelques bonnes routes avant 1750, notamment les chaussées qui relient Mons à Bruxelles, à Tournai, à Ath et à Courtrai. Leur réalisation a été facilitée par le relief peu accidenté. Le réseau principal est par la suite considérablement étoffé et des embranchements plus modestes (depuis les villages) viennent s'y accrocher. Après une période de stagnation sous le régime français, la multiplication des routes reprend sous le régime hollandais, qui corrige certains manques du réseau, notamment via une série de transversales. Cette multiplication continue durant les vingt-cinq premières années de l'indépendance, sous forme de concessions le plus souvent. La croissance se tasse à partir du milieu du 19<sup>e</sup> siècle avant de reprendre avec la diffusion de l'automobile.

L'évolution en matière de voies d'eau est également rapide dans la région, comparativement à d'autres : l'Escaut, naturellement et facilement navigable, la Dendre, la Sambre et plusieurs canaux (Mons – Condé, Antoing – Pommerœul...) sont déjà exploités à la veille de l'indépendance de la Belgique tandis que le canal Charleroi – Bruxelles le sera en 1832 et celui de l'Espierres (de Warcoing à la Deûle, rivière française affluente de la Lys) en 1843. Comme c'est le cas pour les routes, l'enjeu lié à l'exportation du charbon issu des bassins hennuyers est déterminant dans le développement du réseau de transport fluvial. Si le positionnement de ce réseau demeure stable face aux autres moyens de transport jusqu'au début des années 1860, sa fréquentation diminue ensuite rapidement lorsque le réseau ferroviaire se développe. Ce dernier permet en effet de diminuer le coût du transport. L'essentiel des lignes de chemin de fer est réalisé dans l'ensemble avant les années 1870, seules quelques traverses le sont encore par la suite (pour plus de détails, la carte des voies navigables en 1914 et celle du réseau ferroviaire en 1880, voir les pp. 67-68 de l'Atlas des Paysages n° 4 « La Haine et la Sambre »).

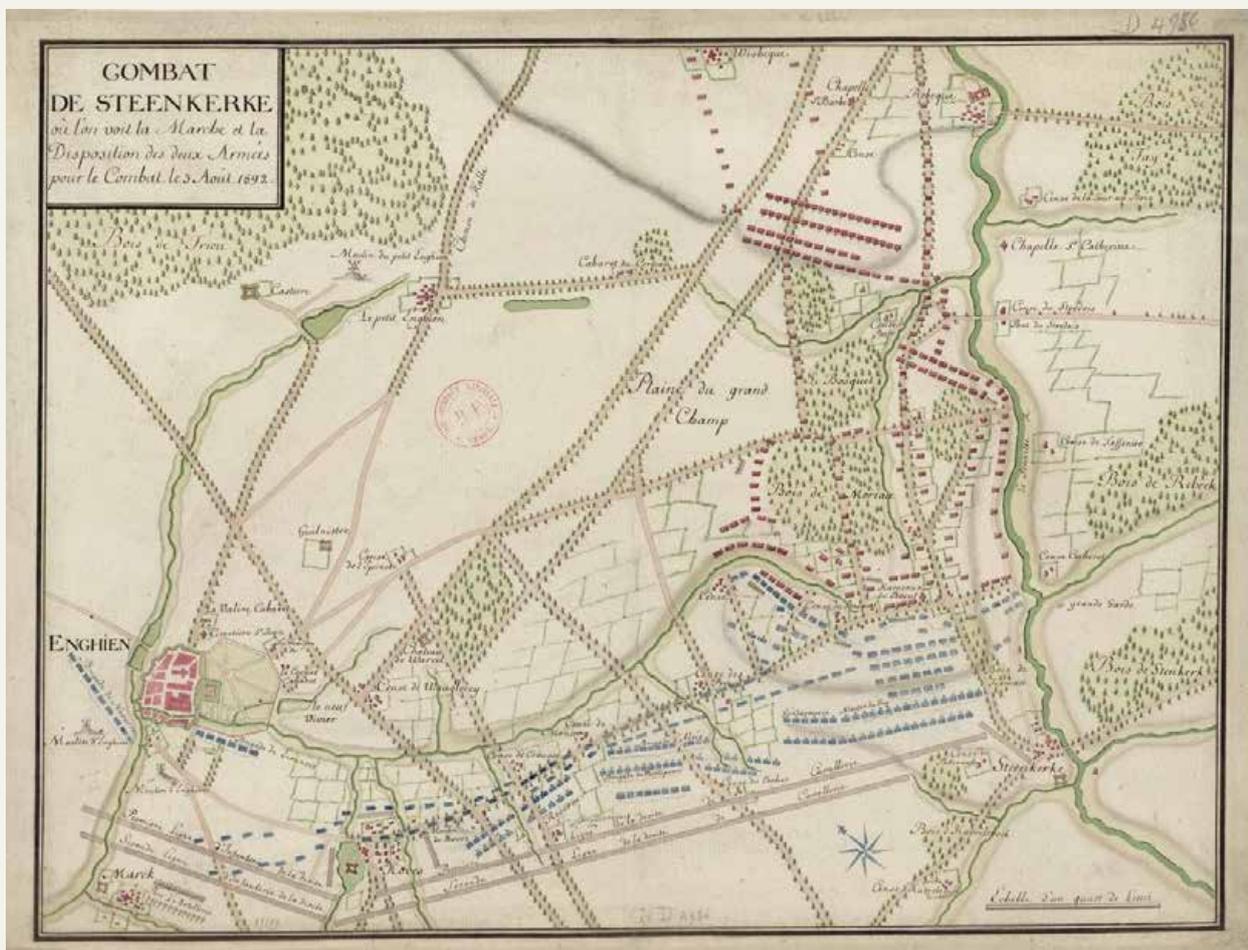


Située sur l'entité de Pecq, la coupure de Léaucourt est composée de deux méandres de l'Escaut recoupés lors d'une des rectifications réalisées au cours de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle (1882). Cette zone humide, dotée d'une faune et d'une flore particulières et constituant une halte pour les oiseaux migrateurs, fait aujourd'hui partie d'un site Natura 2000.



L'actuelle gare de Soignies est un bâtiment de style éclectique monumental associant la pierre calcaire et la brique, comme plusieurs autres gares de la région. Elle a été construite à la fin du 19<sup>e</sup> siècle pour remplacer la première gare érigée à l'ouverture de la ligne ferroviaire reliant Bruxelles à Mons par Tubize en 1841, et qui était devenue trop petite.

Source: N.D. Carte postale. Soignies. Intérieur de la gare. Editeur Delmoitié, Soignies, n° 12099, circulée en 1909. Coll. privée.



Source : Reiff (cartographe) (1692). Combat de Steenkerke, où l'on voit la Retraite des ennemis et jusques où les troupes du Roi les ont poussés, le 3<sup>e</sup> août 1692, s.l. Document cartographique manuscrit conservé à la Bibliothèque Nationale de France, 1 file ms : en coul. ; 39 x 52 cm, GED-4987.

On sait peu de choses de l'origine des alignements d'arbres situés le long des routes wallonnes. Bien que simplifiée, cette carte illustrant la bataille de Steenkerque<sup>5</sup> (3 août 1692) semble indiquer la présence d'alignements de ce type déjà à la fin du 17<sup>e</sup> siècle. En France, l'origine des alignements le long des routes s'expliquerait d'abord économiquement et militairement, notamment par la nécessité de disposer de bois après les défrichements importants de la période médiévale. Par la suite, les alignements auraient également servi à préserver le tracé des chemins et leur largeur. Par ailleurs, il faut également noter l'émergence de préoccupations esthétiques en parallèle avec la volonté des souverains d'affirmer leur autorité sur le territoire. Ces plantations joueraient aussi un rôle de repère (voir la carte ci-dessus) ou d'abri pour les armées en campagne. Plus tard (19<sup>e</sup> siècle), on leur reconnaît encore un rôle technique (stabilisation et assainissement des chaussées, délimitation de l'espace privé/public), mais aussi esthétique et économique. Le 20<sup>e</sup> siècle voit le nombre d'alignements chuter drastiquement suite à l'élargissement des routes mais aussi leur désignation comme danger pour la sécurité routière.

<sup>5</sup> La bataille de Steenkerque, qui se solde par la victoire de la France, s'inscrit dans le cadre de la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697). Celle-ci oppose Louis XIV à plusieurs autres monarques européens soucieux de limiter ses ambitions expansionnistes.

## Les conflits du 20<sup>e</sup> siècle

Les traces laissées par la Première Guerre mondiale sont relativement localisées dans l'ensemble paysager. On note notamment quelques dizaines de maisons en ruines ou gravement endommagées au faubourg Morelle à Tournai en août 1914. Les traces les plus marquantes se trouvent dans la commune de Comines-Warneton située sur le front de la Lys à l'Yser. La commune constitue la seule zone de guerre de position de Wallonie. Elle a été continuellement occupée tout au long de la guerre par les troupes qui y vivaient retranchées et dissimulées. Les quatre années de guerre ont laissé des traces physiques encore bien perceptibles aujourd'hui : abris, postes de commandement, postes de secours, reliefs liés aux tranchées, cratères creusés par l'explosion de mines souterraines. Une multitude de cimetières et nécropoles, édifiés après 1918, se concentrent également sur la commune et y créent un véritable paysage du souvenir. Ils sont souvent aménagés suivant une structure identique faite d'un mur d'enceinte en pierre, d'une croix et d'inscriptions commémoratives. Certains de ces cimetières ont des impacts paysagers parfois importants (*Prowse Point Cemetery, Mud Corner*), d'autres sont cachés dans les bois (*Toronto Avenue Cemetery*, par exemple). Après le conflit, les reconstructions opérées sur le territoire se sont basées sur les modèles anciens (volumes, matériaux...).



À la route de la Riche rue à Ploegsteert, on remarque les cratères *Ultimo* et *Factory Farm* (à gauche), conséquences des explosions qui engagèrent la seconde bataille de Messines (7 juin 1917). Ils sont aujourd'hui transformés en étangs.

Le Mémorial britannique de Ploegsteert (à droite) a été édifié pour honorer la mémoire des milliers de soldats dont les corps sont restés ensevelis dans les tranchées. Cet ensemble architectural constitué d'une colonnade circulaire encadrée de deux lions a été érigé le long de la route de Ploegsteert-Ypres et inauguré le 7 juin 1931.

La Seconde Guerre mondiale a également amené divers bouleversements dans le paysage de l'ensemble notamment suite aux bombardements allemands qui se sont déroulés dans le cadre de l'invasion de mai 1940, appelée campagne des dix-huit jours. Les dégâts furent considérables dans certaines villes, comme Tournai, où plus de 1 500 maisons ont été détruites et de nombreux édifices publics détériorés, ou comme Enghien, où une centaine de maisons furent totalement ou partiellement démolies. Le but recherché par l'envahisseur est la désorganisation du territoire à l'arrière du front, les gares ou les ponts étaient d'ailleurs spécifiquement visés. Quatre années plus tard, de nouveaux bombardements ont lieu, par les alliés cette fois, dans le but de tromper l'ennemi sur le lieu du débarquement. Tournai, par exemple, sera à nouveau touchée.



Source: N.D. Carte postale. Tournai 1940. Eglise St-Brice et rue du Pont, L'Édition Belge, Bruxelles, non circulée.

À Tournai (ci-contre), en mai 1940, la cathédrale a été épargnée mais les dégâts furent considérables dans le reste de la ville. Des quartiers entiers ont été rasés. En 1944 est créé un Commissariat à l'urbanisme qui va encadrer la reconstruction de la ville via l'élaboration d'un plan d'urbanisme.

Le plan donne une série de prescriptions à propos des toits, de la couleur, des rythmes et des matériaux à employer.

## Des paysages qui inspirent les artistes

L'ensemble de la Plaine et du bas-plateau hennuyers a très peu fait l'objet de représentations picturales et photographiques au cours des deux derniers siècles, comparativement à d'autres régions de la Wallonie (telles que la Meuse et l'Ardenne par exemple<sup>6</sup>). Une des raisons principales de cette situation est l'intérêt presque exclusif des peintres et des photographes, dans le courant du 19<sup>e</sup> siècle, pour les paysages dits pittoresques\*. La vocation agricole de la région, le relief doux et les paysages assez répétitifs qui en découlent rencontrent peu les aspirations d'une esthétique qui prise la variété et, par extension, les reliefs plus encaissés.

Quelques photographes se sont néanmoins intéressés à ces paysages agricoles et en ont transmis leur vision. C'est le cas par exemple de Louis Pion. La ville de Tournai a aussi particulièrement bénéficié de la présence de deux photographes professionnels actifs au tournant du 20<sup>e</sup> siècle, René Desclée et Jules Messiaen.



Source: Pion, Louis (n.d). La pause des paysans. Lavis et dessin à l'encre de chine. Coll. Musée des Beaux-Arts de Tournai.

Quelques rares peintures et photographies de Louis Pion, consacrées au travail des champs, immortalisent indirectement certains paysages agricoles.

<sup>6</sup> Voir à cet égard la carte de localisation des paysages wallons représentés dans l'art pictural, dans l'art photographique et dans les guides de voyages, à l'échelle de la Wallonie, qui a été publiée dans l'Atlas des Paysages n°6 « La Vallée de la Meuse » à la p. 96.



Source : Desclée, René (1912). Tournai : panorama de la Grand'Place. 19 juin 1912. (Collection privée. © Archives Iconographiques du Tournaisis)

N'ayant pas de point de vue en hauteur naturel permettant de découvrir la ville de manière panoramique (à l'exception du mont Saint-Aubert), certains photographes actifs à Tournai ont utilisé le cerf-volant (ci-contre) ou se sont postés au sommet des clochers qui parsèment la ville pour en obtenir une représentation plus globale.

D'autres médias ont aussi pu jouer un rôle dans la diffusion d'une image des paysages de la Plaine et du bas-plateau hennuyers.



Source : extrait de l'ouvrage « Martine – Les quatre saisons », p.17, Delahaye G. et Marlier M. (1962). © Casterman. Avec l'aimable autorisation des Auteurs et des Editions Casterman.

Même s'ils ne sont pas identifiés précisément, de nombreux décors dans lesquels évoluent les personnages dessinés par Marcel Marlier (Martine, Jean-Lou et Sophie) représentent des paysages de la Plaine et du bas-plateau hennuyers, région où habitait l'auteur. On remarque notamment dans ce dessin la présence de saules têtards en arrière-plan.

# Les évolutions contemporaines

Après la Seconde Guerre mondiale, la Plaine et le bas-plateau hennuyers connaissent, à l'instar du reste de la Wallonie, une période de changements accélérés. Les mutations économiques et le développement de nouveaux modes de vie et de déplacements modifient sensiblement les paysages. Certaines de ces évolutions contemporaines sont présentées plus spécifiquement. Elles concernent l'intervention des acteurs publics wallons et européens, le développement des parcs d'activité économique, l'évolution du réseau autoroutier et fluvial, la création des Parcs naturels et les nouvelles pratiques touristiques et de loisirs.

## Le rôle joué par les acteurs publics et les fonds européens

Le déclin économique qui a frappé la Wallonie dans les décennies qui ont suivi le deuxième conflit mondial n'a pas épargné la Plaine et le bas-plateau hennuyers. Le pôle textile, spécifique à l'ensemble paysager, est alors en crise, tout comme le pôle sidérurgique voisin. La fragilité du tissu économique affecte également les secteurs agricole et tertiaire. Divers éléments peuvent l'expliquer : armature industrielle ancienne et peu adaptée aux mutations en cours au niveau international, investissements visant un ajustement plutôt que la diversification ou l'innovation, déficit en matière de recherche et développement, tissu de petites et moyennes entreprises (PME) peu consistant, faiblesse des services marchands... La modernisation des infrastructures est particulièrement lente. Elle se concentre surtout sur les voies de communication au détriment de l'habitat et de la rénovation urbaine. La zone peine également à s'ouvrir vers l'extérieur et est peu attractive.

Par ailleurs, dans certains endroits, la population diminue et les sites désaffectés se multiplient. Les lois d'expansion économique (juillet 1959), qui visent notamment la reconversion et l'expansion des zones en difficulté, et la loi d'aide régionale (juillet 1966) n'auront pas les effets escomptés. Néanmoins, la politique économique régionale qui en découle suscite la création d'organes de promotion du développement économique régional et particulièrement la création d'intercommunales d'expansion économique (IDEA, SIDEHO, INTERSUD, IBW). Un de leurs rôles principaux consiste en la gestion de zones industrielles. Toutefois, elles restent relativement peu efficaces au départ, vu l'étroitesse de leur champ d'action, leur manque de moyens ou d'indépendance ou encore la concurrence qu'elles suscitent entre les sous-régions.



À Lessines (ci-contre), des friches industrielles bordent la Dendre canalisée.



Le site des « Papeteries Catala », situé dans le centre-ville de Braine-le-Comte, a fait l'objet d'un arrêté de rénovation en 1980. Destiné à l'extension de l'habitat, il n'a pas encore été réaménagé.

Une évolution va voir le jour dans la Plaine et le bas-plateau hennuyers à partir de la fin des années 1980, lorsque se concrétisent des appels à subsides européens<sup>7</sup>, auxquels ce territoire pourra prétendre après l'instauration de la réforme des fonds structurels (1989)<sup>8</sup>.

Les aides européennes obtenues à la demande de l'exécutif régional wallon dans le cadre de l'Objectif 1\* concernent l'ensemble du Hainaut (trente milliards de francs belges pour la période 1994-1999) et ont pour objectif d'atténuer son retard de développement par rapport à la moyenne européenne. Le programme vise à la reconversion/redynamisation économique par divers moyens, notamment en concentrant les investissements de diversification vers des secteurs à forte valeur ajoutée ou pour lesquels la Région jouit d'une renommée internationale (agro-alimentaire ou brasseries) ; en veillant à améliorer l'attractivité de la zone, via une valorisation touristique, une prise en compte de l'environnement, la réalisation de travaux d'infrastructure ; en promouvant le développement rural...



L'autoroute A8, éligible à l'Objectif 1 compte tenu de son statut d'axe transeuropéen, a bénéficié des fonds européens pour son achèvement (ici à Moustier, Frasnes-lez-Anvaing). Elle a mobilisé la part la plus importante du budget alloué à la réalisation de travaux d'infrastructures durant la période 1994-1999.

<sup>7</sup> Dans les années 1970, la Communauté européenne – suite à la conjoncture économique internationale liée au choc pétrolier, à l'augmentation du nombre de ses membres et à la concurrence qui règne entre eux pour l'obtention d'aides – décide de jouer un rôle plus important de coordination en matière régionale, notamment en créant le Fonds européen de développement (Feder) en 1975. Il a pour objectif de gommer les disparités régionales en cofinçant diverses infrastructures et la production de biens et de services. Le Fonds européen d'orientation et de la garantie agricole (Feoga) contribue, quant à lui, à adapter les structures agricoles, à développer et diversifier les zones rurales.

<sup>8</sup> Quatre principes la guident : concentration de l'aide autour de cinq objectifs prioritaires, partenariat entre les autorités régionales, nationales et communautaires, complémentarité des ressources, programmation pluriannuelle.

D'autres initiatives communautaires lancées au cours de la programmation précédente se poursuivent également, tel le programme Retex qui concerne spécifiquement les arrondissements de Mouscron et de Tournai et les communes de Belœil, Bernissart, Ellezelles et Frasnes-lez-Anvaing et a pour but d'aider à la diversification dans le secteur du textile et de l'habillement.

Au cours des trente dernières années et aujourd'hui encore, de nombreuses transformations ont été et sont ainsi apportées au territoire via les subsides européens. Toute une série d'acteurs subrégionaux (intercommunales, provinces, communes...) ont joué et jouent un rôle dans ces mutations tant à travers une réflexion sur les projets à mettre en œuvre, qu'en y contribuant financièrement, en les gérant au quotidien, en nouant des partenariats...

De nombreux témoins du patrimoine culturel ont été restaurés grâce aux fonds européens et valorisés pour le tourisme. C'est le cas, entre autres, du centre historique de Tournai, de l'Hôpital Notre-Dame à la Rose à Lessines, des parcs et jardins de Belœil, d'Enghien ou encore du château de Seneffe et de son parc (ci-contre). Ce dernier château a été réaffecté en musée de l'orfèvrerie de la Communauté française. Son parc a été retravaillé afin de lui restituer son état de la fin du 18<sup>e</sup> siècle.



## Le développement des zonings : des parcs industriels aux parcs d'activité économique « durables »

L'ensemble paysager accueille de nombreux zonings, développés à la suite de l'adoption de la loi d'expansion économique de 1959. L'objectif est d'attirer de nouvelles entreprises dans les territoires en difficulté économique, en leur permettant de s'implanter au sein de **PARCS** ou **ZONINGS INDUSTRIELS**. Ceux-ci présentent comme avantage une bonne accessibilité aux voies de communication, ferroviaires et/ou hydrauliques dans certains cas, mais surtout aux voies routières rapides. Ces parcs offrent aussi des terrains « sur mesure », aménagés et équipés, dans un environnement réduisant les conflits avec le voisinage et offrant des possibilités d'extensions ultérieures. Des intercommunales sont chargées d'acquérir les terrains du futur zoning, de les aménager, les équiper (raccordement en eau, en énergie, réseau routier intérieur...) et de vendre les parcelles aux entreprises.



Source : Crédit Communal (1976). Hainaut. La province hier et aujourd'hui.

Ci-contre, un parc industriel à Mouscron dans les années 1970. Deux zonings d'une centaine d'hectares sont créés en périphérie de la ville au début des années 1960 pour, notamment, contrebalancer les effets de la disparition des anciennes entreprises textiles.

Essentiellement réservés à l'industrie avant les années 1970, les zonings voient ensuite leurs activités se diversifier, en lien avec la tertiarisation de l'économie. La plupart d'entre eux sont aujourd'hui « généralistes » et accueillent des activités multiples : activités industrielles (usines agro-alimentaires, textiles, de fabrication de machines...), activités tertiaires lourdes (sociétés de transport, commerces de gros, centres de distribution...) ou encore de services aux entreprises.



De vastes entrepôts et autres structures fonctionnelles parallélépipédiques en béton composent le bâti hétéroclite des zonings. Ces « blocs » aux teintes généralement claires sont visibles de loin, à peine camouflés par les écrans arborés destinés à réduire leur impact visuel (ci-dessus, le parc d'activité économique de Saintes, à Tubize, remontant aux années 1990).

L'émergence dans les années 1990 des préoccupations relatives au développement durable conduit peu à peu les autorités publiques à instaurer de nouvelles prescriptions en matière d'aménagement des zonings, appelés désormais **PARCS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (PAE)**. Ces mesures visent à améliorer la gestion environnementale au sein du parc et à freiner l'urbanisation des espaces non bâtis. Limiter le développement de nouveaux parcs répond également à des motivations économiques, leur multiplication limitant leur impact comme instrument d'aide au développement.

Un programme de développement des PAE, adopté dans le cadre du plan Marshall 4.0<sup>9</sup> (2015-2019), conditionne l'octroi de subsides régionaux (utilisés par les opérateurs pour l'acquisition et l'aménagement de nouveaux terrains) au respect d'exigences particulières en matière d'énergie, d'environnement, de durabilité et d'équipement numérique. L'obligation d'utiliser des terrains répondant à des besoins identifiés à l'échelle pluri-communale (pour limiter la création de micro-zonings, qui ont moins de pertinence économique) et la réalisation d'une charte urbanistique et environnementale visant notamment une densification du parc figurent parmi les critères à respecter. Une majoration des subsides est aussi prévue lorsque certains enjeux du développement durable sont intégrés.



L'application de mesures devant permettre un développement plus durable des parcs d'activité économique entraîne l'apparition d'éléments liés aux enjeux énergétiques. L'installation d'éoliennes, pour fournir de l'électricité aux entreprises du parc, augmente la visibilité externe de ces derniers (à gauche, PAE de Ghislenghien, Ath). De nouvelles formes architecturales, conçues pour réduire la consommation d'énergie des bâtiments, modifient le paysage interne du parc (à droite, un hall d'accueil pour entreprises dans le PAE de la Sucrerie à Frasnes-lez-Anvaing).

<sup>9</sup> Ce plan de redéploiement économique de la Wallonie succède au Plan Marshall (2005-2009) et au Plan Marshall 2.vert (2009-2014).

## Des voies de communication en perpétuelle évolution

### L'autoroute A8, exemple d'intégration environnementale d'infrastructures de transport

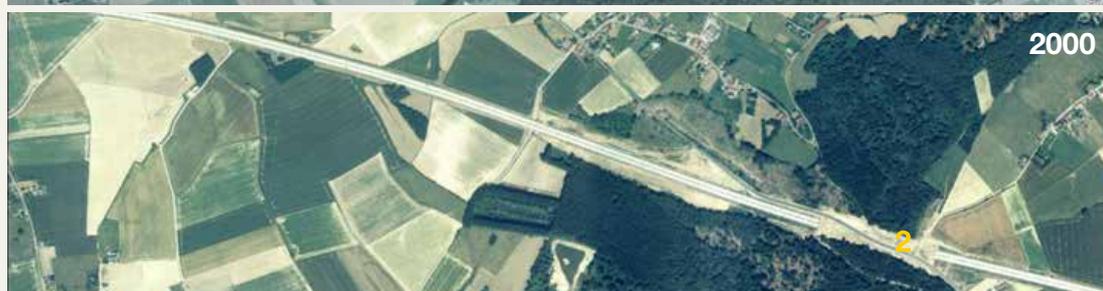
Mise en service en 2000, l'autoroute A8 a permis de désenclaver le Hainaut occidental en le reliant directement à Bruxelles. Ce désenclavement tardif explique sans doute pour partie le maintien du caractère rural de la zone traversée par cet axe autoroutier. Celle-ci est en effet peu impactée par la périurbanisation habituellement observée le long des grands axes de transport facilitant l'accès à la capitale.

La réalisation de l'autoroute A8, à une époque où les grands investissements dans le programme autoroutier national se tarissaient, a dû s'adapter à des bouleversements politiques importants, comme la régionalisation de l'aménagement du territoire (1980) et, plus tard, des travaux publics (1989), ou l'entrée en vigueur des Plans de secteur et de la législation sur l'évaluation des incidences sur l'environnement (1985). Cette dernière législation, qui intègre une évaluation des impacts paysagers, a été mise en œuvre en 1991 et a concerné les dernières étapes de construction de l'autoroute.

Ainsi, le dernier tronçon ouvert à la circulation, entre Frasnes-lez-Anvaing et Lessines, a fait l'objet d'efforts d'intégration paysagère. Ceux-ci ont notamment porté sur la minimisation de la hauteur des remblais et des déblais en adaptant le tracé afin d'épouser au maximum la pente naturelle du relief ou en optant pour des tunnels (sous la forme de tranchées couvertes) pour la traversée de la bordure méridionale du Pays des Collines. Concernant les abords, des essences végétales indigènes et diversifiées, plantées par intermittence, ont également été privilégiées. L'objectif recherché était une meilleure intégration dans le paysage environnant tout en offrant aux usagers des vues dégagées vers celui-ci.



L'autoroute A8 traverse le tunnel du Chêne Saint-Pierre (à gauche), entre Bouvignies et Ostiches (Ath). Bien que plus coûteux qu'une simple excavation, l'ouvrage préserve un cadre visuel rural (à droite) lors du passage au-dessus de cet axe autoroutier.



Sources : SPW - Dpt de la Géomatique. Orthophotoplans 1979, 2000 et 2019.

Suivant l'analyse des impacts environnementaux faite lors de l'étude d'incidences, l'option d'une tranchée couverte a été retenue pour la traversée du bois du Carmois (Frasnes-lez-Anvaing et Ath), permettant un retour progressif des essences forestières après excavation de la colline (2).

À l'ouest de ce bois, des ouvertures permettant des échappées visuelles depuis et à travers l'autoroute sont bien présentes (1, flèches jaunes), mais se réduisent progressivement au rythme de la colonisation végétale spontanée, s'éloignant ainsi des recommandations paysagères proposées. L'absence d'accès à l'autoroute sur ce tronçon, voulue par les riverains, a probablement contribué à limiter l'urbanisation de cette zone rurale et jusqu'alors isolée du Pays des Collines.



## Les aires autoroutières

Jugées depuis peu comme contribuant à l'image de marque de la Wallonie, une attention particulière est portée aux aspects esthétiques et à une plus grande convivialité des aires d'autoroute. Ainsi, nombreuses sont celles qui ont été modernisées depuis le début des années 2000. Par ailleurs, dans une volonté de valoriser économiquement le territoire de la SOFICO\* et de répondre aux objectifs régionaux de production d'énergies renouvelables, l'empreinte visuelle de plusieurs d'entre-elles sera bientôt accentuée par la présence d'éoliennes.

Parmi les neuf zones de stationnement qui parsèment le réseau autoroutier de l'ensemble paysager, trois se démarquent par leur envergure. Construites ou rénovées à la même période (2001), il s'agit des aires de Froyennes (E42, Tournai), de Hellebecq (A8, Silly) et de Nivelles (E19, Nivelles). Ces deux dernières, imaginées par le même cabinet d'architectes, se distinguent par une imposante structure métallique enjambant les bandes de circulation et par des aménagements paysagers élaborés.



Située en fond de vallée et entourée d'un cordon boisé dense, l'aire de Nivelles est presque invisible depuis les versants environnants. La faible hauteur de son bâtiment principal y contribue également (ci-dessus). En revanche, ce bâtiment d'aspect léger marque profondément le paysage des usagers de l'autoroute E19 qui le découvrent brusquement au détour d'une courbe de la voirie. Les zones de stationnement ont fait l'objet d'un aménagement particulier, avec des espaces de parking circulaires dédiés aux voitures. Initialement prévus, les alignements boisés isolant le stationnement des camions n'ont jamais été plantés.

À proximité de la frontière française, l'aire de Froyennes présente une configuration qui la rend plus discrète pour les usagers. Les deux restaurants surplombant l'autoroute se signalent par une toiture pourvue de flèches censées évoquer la cathédrale Notre-Dame de Tournai (ci-contre, flèche). Comme sur l'aire de Hellebecq, deux éoliennes devraient bientôt y voir le jour.



Malgré ces récentes évolutions en matière d'intégration paysagère, la Direction des Études environnementales et paysagères (SPWMI\*) n'est pas conviée aux groupes mis sur pied lors de la sélection des projets d'aires autoroutières. De plus, il n'existe pas encore d'obligation relative à l'entretien des plantations et des espaces verts agrémentant ces espaces.

## La densification d'un réseau historique de routes nationales

Le réseau de **GRANDS-ROUTES** rectilignes, principalement mis en place à la fin du 18<sup>e</sup> siècle et au début du 19<sup>e</sup> siècle (voir p. 83), apporte des lignes de force horizontales qui structurent le paysage, surtout lorsque les axes routiers ont conservé leurs alignements d'arbres.



Les chaussées thérésiennes joignaient au plus court le centre des différents bourgs hennuyers. Certains de ceux-ci n'ont pas encore bénéficié de contournements destinés à dévier le trafic routier en transit (à gauche, la N6 dans Braine-le-Comte). Le modèle historique de ces chaussées, avec rangées d'arbres et fossés de part et d'autre de la route, est encore présent sur certains tronçons du réseau actuel (à droite, la N60 entre Willaupuis et Vieux Leuze, Leuze-en-Hainaut).

Densément maillé, ce réseau de voiries historiques a bénéficié de rénovations et d'élargissements au fil du temps. Surtout, il a été complété par de nombreuses grands-routes supplémentaires, dont le développement se poursuit à l'heure actuelle. Ces axes récents visent, entre autres, à détourner le trafic de transit des centres-villes, comme à Soignies ou Leuze-en-Hainaut, ou à mieux desservir les zones d'extraction ou d'activité économique en leur offrant des connexions directes au réseau autoroutier.

Les nouvelles voiries adoptent souvent des tracés aux larges courbes qui traversent les espaces ruraux tout en évitant les zones sensibles (espaces urbanisés ou naturels). Si elles perturbent la quiétude de ces espaces, les modifications paysagères directes restent généralement limitées. Elles peuvent cependant jouer un rôle de catalyseur pour l'urbanisation. Dans le cas de nouveaux contournements urbains, elles s'accompagnent parfois de la modification de l'affectation des zones prises en étau entre la voie rapide et les quartiers périphériques. Généralement agricoles, ces terres devenues propices au développement de parcs d'activité économique sont rapidement aménagées et occupées, affectant dès lors la lisibilité paysagère des noyaux urbains.



Récemment finalisé (ci-dessus à hauteur du lieu-dit « Long Borne », Lessines), le tronçon de la N56, joignant l'autoroute A8 à Lessines, facilite l'accès à la zone d'activité économique de Lessines Ouest et doit capter une partie du charroi des sites extractifs. Ce tronçon est doublé sur toute sa longueur de voiries de desserte (flèche). Il pourrait, à terme, être prolongé jusqu'à la N42 et ainsi permettre de contourner totalement la ville.

Mise en place pour des raisons similaires, la longue liaison entre l'autoroute E42 et Soignies (N57) date de 2001. Sporadiquement bordée d'alignements d'arbres, elle offre de belles échappées vers la campagne sonégienne. En déblai à hauteur d'Ecaussinnes-d'Enghien (ci-contre), elle est dominée par l'imposant bâtiment de la station de potabilisation de la SWDE\*, qui valorise les eaux d'exhaure de la carrière de Restaumont.



## Le renouveau des voies navigables : élargissement et réhabilitation

Prévus jusque 2022, les travaux d'élargissement de l'Escaut actuellement en cours à Tournai permettront le passage de bateaux de 2000 tonnes à travers le centre-ville, et donc sur tout le cours wallon du fleuve. Ces modifications s'inscrivent dans un partenariat transnational, le projet Seine – Escaut, qui vise le renforcement des connexions entre le bassin de la Seine et les bassins scaldien, mosan et rhénan. Des travaux d'élargissement et de modification des berges sont également prévus à Comines, sur le cours de la Lys mitoyenne (voir l'Atlas des Paysages n°4 « La Haine et la Sambre », pour une description globale de la partie wallonne de ce projet).

Pour la Wallonie, cela devrait permettre de renforcer son statut de *hub*\* logistique au sein du transport de marchandises nord-européen et d'attirer les investisseurs, notamment au sein des zones d'activité économique de Tournai et de ses environs. Des plateformes bimodales sont en projet ou en cours de construction à Comines et à Pecq.



Dans le cadre de l'élargissement de l'Escaut, les arches du Pont des Trous ont été démontées durant l'été 2019 (ci-contre, avant les opérations). Une nouvelle structure, toujours composée de trois arches mais avec agrandissement de l'arche centrale, doit être édifée courant 2021. Les tours datant de la fin du 13<sup>e</sup> siècle et du début du 14<sup>e</sup> siècle sont, elles, conservées.



Le projet Seine – Escaut vise également à accélérer la navigation, via l'amélioration des infrastructures existantes. Ainsi, les deux écluses wallonnes de l'Escaut doivent être modernisées. Cette nouvelle liaison grand gabarit devrait absorber une partie du trafic routier de fret du nord de la France et du Benelux (ci-dessus, l'écluse de Kain en aval de Tournai avec, en arrière-plan, une file de camions sur le viaduc de l'E42).

Certaines des anciennes liaisons fluviales (ancien canal Charleroi – Bruxelles, canal Pommerœul – Antoing), remplacées dans les années 1960, ont été totalement désaffectées. D'autres canaux de petit tonnage, délaissés au profit d'autres modes de transport ou à la suite du déclin industriel, ont été maintenus en fonction pour la navigation de plaisance. À la suite d'un récent regain d'intérêt, porté notamment par des considérations environnementales, des travaux de réhabilitation ont été effectués sur certains d'entre eux (Espierres, Blaton – Ath) par le SPWMI afin de réhabiliter leur fonction commerciale.



L'ancien canal Charleroi – Bruxelles a été progressivement abandonné après la mise en service du nouveau tronçon. L'arrêt de son entretien a causé un ensablement et une colonisation des berges par la végétation (ci-dessus, à gauche, Braine-le-Comte). Les berges du canal Blaton – Ath sont régulièrement entretenues (à droite, Belœil). Depuis 2011, la malterie du Château, visible à l'arrière-plan, est à nouveau alimentée en orge via le canal.

## Les Parcs naturels, outils de gestion des paysages

### Les Parcs naturels en Wallonie

Les Parcs naturels wallons ont été instaurés par décret en 1985 sur le modèle français. Ils visent la création d'espaces de développement entre l'humain et la nature suivant un modèle harmonieux et durable. D'initiative locale ou régionale, ils sont définis comme des territoires ruraux, d'intérêt biologique et géographique élevé. La reconnaissance de ces territoires les soumet à des mesures visant à en sauvegarder le milieu, en harmonie avec leur développement socio-économique et les aspirations de la population.

| Parc naturel                     | Date de création | Superficie (hectare)   | Densité (hab./km <sup>2</sup> ) |
|----------------------------------|------------------|------------------------|---------------------------------|
| Hautes Fagnes - Eifel            | 1971             | 72 136                 | 23                              |
| Burdinale – Mehaigne             | 1991             | 10 880                 | 141                             |
| Vallée de l'Attert               | 1994             | 7 144                  | 74                              |
| Plaines de l'Escaut <sup>1</sup> | 1996             | <b>46 449 – 40 838</b> | <b>221 – ~222</b>               |
| Pays des Collines <sup>2</sup>   | 1997             | <b>23 774</b>          | <b>116</b>                      |
| Viroin – Hermeton                | 1998             | 12 199                 | 48                              |
| Hauts-Pays <sup>1</sup>          | 2000             | <b>16 028 – 15 212</b> | <b>135 – ~123</b>               |
| Deux Ourthes                     | 2001             | 76 032                 | 30                              |
| Haute-Sûre Forêt d'Anlier        | 2001             | 80 647                 | 51                              |
| Gaume                            | 2014             | 58 975                 | 76                              |
| Sources                          | 2017             | 14 832                 | 92                              |
| Ardenne méridionale              | 2019             | 94 411                 | 38                              |
| <b>Total</b>                     | /                | <b>513 403</b>         | <b>69</b>                       |

Trois des douze Parcs naturels wallons se localisent, entièrement ou en grande partie, au sein de la Plaine et du bas-plateau hennuyers. Il s'agit des Parcs naturels des Plaines de l'Escaut (PNPE), du Pays des Collines (PNPC) et des Hauts-Pays (PNHP). Ils couvrent actuellement 35 % du territoire de l'ensemble paysager. Leur relative ancienneté offre la possibilité d'évaluer l'impact de ce type d'initiative sur la dynamique paysagère.

Contrairement aux espaces naturels protégés via une stricte réglementation des activités anthropiques (réserve naturelle, parc national), ces territoires ruraux sont habités. La gestion de l'environnement naturel et du paysage doit donc se faire avec la participation des résidents et en accord avec le développement socio-économique. Cette coexistence entre milieux naturel et anthropique est particulièrement forte au sein des Parcs naturels hennuyers, puisque ceux-ci sont parmi les plus densément peuplés de Wallonie.

<sup>1</sup> Les chiffres en italique concernent l'ensemble paysager

<sup>2</sup> Entièrement compris dans l'ensemble paysager

Sources : par les auteurs, d'après Fédération des Parcs naturels de Wallonie (2013, 2017).

## L'émergence d'une composante paysagère

Initialement, l'aspect paysager était uniquement considéré de manière indirecte, sous l'angle de l'aménagement du territoire. Ce dernier constituait un axe du plan de gestion des Parcs naturels aiguillée par la Commission de gestion, généralement via une SOUS-COMMISSION D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME. L'accord préalable de cette Commission était ainsi requis pour la délivrance de permis d'urbanisme relatif à des constructions d'importance (barrages, lignes à haute tension, autoroutes...), et, dans certains cas, elle était tenue de donner son avis pour des permis de lotir et d'urbanisme.

En 2008, une modification significative du décret relatif aux Parcs naturels a inclus spécifiquement la notion de paysage et a précisé les objectifs en matière d'aménagement du territoire dans le cadre de la définition du rôle d'un Parc naturel : « assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager ». L'intégration du paysage dans ce décret se traduit également par l'obligation d'adopter une CHARTRE PAYSAGÈRE. Celle-ci impose une analyse paysagère permettant d'identifier les enjeux spécifiques au territoire, via une étude de la composition des éléments physiques et humains qui structurent le paysage, une analyse historique et prospective de ces évolutions et une analyse évaluative présentant les faiblesses, les atouts, les opportunités et les menaces pour sa préservation. De cette analyse doivent découler des recommandations de protection, de gestion et d'aménagement du paysage et un programme d'actions. Cependant, le contenu et les modalités d'élaboration de cette charte n'ont été fixés que très récemment (2017).

## De la sensibilisation aux actions concrètes

Les paysages des trois Parcs naturels représentent un échantillon diversifié et assez représentatif des paysages ruraux de la Plaine et du bas-plateau hennuyers. La topographie dominante de chaque parc est ainsi associée à une des trois formes de relief identifiées (plateau, plaine et collines) dans l'ensemble paysager, ce qui a contribué à y développer une structuration de l'habitat et du finage spécifique (voir le tableau de correspondance de la p. 434 et la partie sur les « Aires paysagères »).

Pour atteindre l'objectif de préservation et de gestion de ces spécificités paysagères, et ainsi lutter contre l'homogénéisation des paysages à l'échelle wallonne, divers moyens ont été mis en place.

Un premier consiste à informer et sensibiliser la population, particulièrement les enfants, par une éducation au territoire et à ses paysages. La volonté est également de faire connaître les spécificités paysagères, patrimoniales et naturelles du parc aux riverains ainsi qu'à la population non-résidente, notamment par l'entremise de panneaux routiers signalant l'entrée dans les territoires des parcs, de parcours (sentiers ou routes) thématiques ou via des formations et diverses publications.



Longue de 130 kilomètres, la route paysagère jalonnant le territoire du Parc naturel des Plaines de l'Escaut (PNPE) est signalée très clairement aux usagers de la route (ci-contre, à Lesdain, Brunehaut) et est accompagnée de trente panneaux d'interprétation paysagère (ci-dessus, à Roucourt, Péruwelz). La route permet de découvrir les différents types de paysages du parc et bénéficie d'un entretien spécifique de ses abords.

En partenariat avec le Parc naturel régional français Scarpe-Escaut, le PNPE a également mis sur pied un observatoire des paysages, dans le but d'en inventorier les évolutions naturelles et anthropiques.



Un second moyen, plus ponctuel, concerne les avis émis par la sous-commission d'aménagement du territoire et de l'urbanisme<sup>10</sup>. Ces avis visent principalement les rénovations et les constructions de particuliers afin que celles-ci s'intègrent au mieux aux caractéristiques architecturales du bâti traditionnel de ces territoires ruraux. Cependant, leurs avis, consultatifs, ne sont pas toujours pris en compte. Des fiches de recommandations urbanistiques et paysagères sont également éditées.

Troisièmement, une volonté de gestion paysagère proactive vise à restaurer les paysages et la biodiversité, via des actions ponctuelles, une aide technique et des incitants financiers auprès de la population, dont les agriculteurs. Ces initiatives concernent principalement la réhabilitation d'espaces (semi-)naturels, parfois gérés en copropriété par les Parcs naturels, l'aménagement des berges de cours d'eau, la réhabilitation et la création d'alignements d'arbres, de haies et de vergers hautes-tiges...

<sup>10</sup> La sollicitation formelle des Parcs naturels dans le cadre des demandes de permis d'urbanisme a cependant été abrogée par l'instauration du CoDT. L'avis des Parcs naturels est désormais requis plus en amont, lors de la création et la modification de documents d'aménagement du territoire stratégiques (GRU\* et GCU\*).



Sources : SPW - Dpt de la Géomatique. Orthophotoplans 2006 et 2020.

Grâce à l'aide du parc, les vergers hautes-tiges se sont récemment multipliés dans les Hauts-Pays (cercles jaunes ci-dessus à Onnezies, Honnelles). Cette action ravive une utilisation du sol traditionnelle de cette région qui avait été délaissée, comme en témoigne la présence de vieux vergers non entretenus (cercle rouge et ci-contre).



La création de mares et leur gestion font partie des actions ciblées, entreprises par le Parc naturel du Pays des Collines (ci-dessus, une mare proche d'Ellezelles).

Certains matériaux de construction modernes, comme les ardoises disposées en losanges habillant les pignons, s'intègrent mal dans le tissu bâti ancien du Pays des Collines. Comme recommandé par les parcs, celles-ci sont parfois remplacées par un parement en bois, plus neutre (ci-contre à Mont d'Ellezelles, Ellezelles).



## Un territoire historiquement peu fréquenté qui mise sur le tourisme diffus et le développement local en matière de loisirs

L'ensemble paysager a une tradition touristique relativement faible, presque exclusivement motivée par un intérêt pour l'histoire et l'architecture. Lorsque le tourisme se diffuse en Wallonie dans le courant du 19<sup>e</sup> siècle, les paysages plutôt plats et à vocation agricole retiennent en effet peu l'attention. Cette situation dure plus d'un siècle.



Au départ, seuls la ville de Tournai et le château de Belœil, considérés comme particulièrement remarquables, attirent globalement les touristes ainsi que l'une ou l'autre ville, quelques châteaux et églises. Néanmoins, comme c'est le cas ailleurs en Wallonie, divers espaces, proches des villes ou des zones à vocation industrielle, vont se spécialiser dans le loisir et la détente, souvent à destination d'un public relativement local. C'est le cas du mont Saint-Aubert (près de Tournai) ou de la vallée de la Honnelle. Bon-Secours (ci-contre) est un centre de pèlerinage mais accueille aussi des personnes attirées par la proximité de la forêt, les cures de plein air ou de repos et l'hydrothérapie. Le village devient un centre de loisirs important à partir des années 1950. Aujourd'hui, la diminution de la fréquentation de la localité est manifeste, liée notamment à l'évolution des pratiques touristiques et à la suppression du poste de

douane. Le paysage porte toujours les traces de ces fonctions : établissements hôteliers (pour la plupart désaffectés), anciens restaurants, commerces en perte de vitesse, instituts de cure reconvertis (un exemple ci-dessus, aujourd'hui maison de repos pour personnes âgées), bâtiments de style villégiature...

À partir des années 1990, la situation évolue grâce à une conjonction de facteurs : les nombreux investissements consentis par l'Europe ; la stratégie et les actions mises en place par les intercommunales de développement économique, la Wallonie et le commissariat général au tourisme (CGT) ; le travail progressivement réalisé au sein des Parcs naturels sans oublier le dynamisme des entrepreneurs et acteurs locaux. Le nombre d'attractions touristiques et l'attrait du territoire croissent. La fréquentation par les « touristes d'un jour », augmente. Aux côtés de la création et du développement de quelques attractions et sites de plus grande envergure (par exemple, Pairi Daiza ou le Grand Large à Antoing, récemment réaménagé) se sont également multipliées les activités plus modestes à la frontière entre développement local, développement rural et tourisme.



De nombreuses brasseries couplent à leur occupation principale une activité touristique. Celle-ci a souvent nécessité divers aménagements pour accueillir les visiteurs, comme par exemple un parking, un espace de jeux pour les enfants ou un lieu pour la restauration (ci-contre, la brasserie des Légendes à Ellezelles).



L'activité équestre (ci-dessus, à proximité de Monstreux, Nivelles) croît régulièrement depuis une trentaine d'années, en Wallonie et notamment dans la région. Les manèges de grande envergure, parfois installés dans d'anciennes fermes, mais aussi les enclos destinés aux chevaux marquent le paysage. Ils sont souvent assez reconnaissables par les hautes barrières en bois qui les délimitent.

Plusieurs terrains de golf sont présents dans l'ensemble. Ils ont été créés au cours des trente dernières années. Le golf de Ragnies a par exemple été inauguré en 2010. La plupart ont fait l'objet d'agrandissements au cours de cette même période. Quelques projets toujours à l'étude pourraient être menés à bien et amener une nouvelle transformation du territoire. Certains se heurtent néanmoins à une opposition de la population locale. Consommateurs d'espace et tranchant par essence avec le paysage qui les environne, les parcours sont perceptibles localement. S'y ajoutent des aménagements et des infrastructures pour l'accueil des golfeurs (parkings, restaurant...). Le parcours du golf d'Enghien (ci-contre, flèche) s'observe depuis le pont surplombant l'autoroute A8.



Des méga-dancings se sont développés, dans les années 1990, dans la région de Tournai près de la frontière française, notamment suite à la fermeture de boîtes de nuit flamandes. Issus de structures existant depuis les années 1970-1980, ces complexes de plus de 500 m<sup>2</sup> sont constitués de hangars aveugles surmontés d'inscriptions au néon, accompagnés de parkings gigantesques et visibles de loin la nuit grâce aux projecteurs lumineux cyclopiens dirigés vers le ciel. Ils accueillent certains weekends plus de 5 000 personnes par nuit, d'origine française surtout. En perte de vitesse depuis quelques années suite à la concurrence d'établissements français mais aussi en raison d'une politique menée contre leurs nuisances, plusieurs d'entre eux ont fermé. Ils se distinguent toujours aujourd'hui le long de diverses nationales (N50, N508, N7), qu'ils soient reconvertis (ci-dessus, à Pecq) ou encore en friche.

Si la capacité d'hébergement reste l'une des plus faibles de Wallonie, avec celle du plateau hesbignon, on note tout de même, depuis les deux dernières décennies environ, une évolution significative de l'hébergement de terroir. D'un point de vue paysager, celui-ci impacte peu le paysage et investit surtout des bâtiments existants auparavant dédiés à la résidence.



Ci-dessus, un gîte rural à Biesme-sous-Thuin dont le seul élément permettant de l'identifier est la plaquette du CGT annonçant le nombre d'épis.



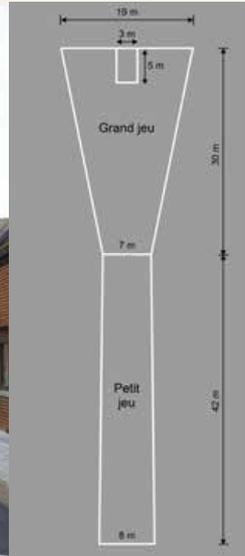
Parallèlement aux activités touristiques et de loisirs qui nécessitent des infrastructures permanentes, toute une série d'activités relatives aux loisirs, à la culture, au sport ou au folklore revêtent une grande importance sur le territoire. Ces activités, éphémères ou récurrentes, de tradition ancienne (comme la Ducasse d'Ath par exemple) ou nettement plus récente (comme les nombreux festivals musicaux organisés dans la région) sont bien vivaces même si relativement fragiles dans la mesure où elles dépendent souvent exclusivement d'une énergie associative locale.

Ces activités créent et entretiennent chez leurs organisateurs un sentiment fort d'appartenance au territoire. Elles marquent le paysage d'abord par le public nombreux qu'elles drainent (notamment un public extraterritorial). Plusieurs milliers de visiteurs s'y rassemblent sur un laps de temps extrêmement réduit. Elles sont organisées généralement durant les weekends d'avril à octobre, rythmant ainsi l'été de festivités. Il ne faut pas sous-estimer l'impact qu'elles peuvent avoir en termes d'aménagement du domaine public : nécessité de disposer d'espaces dégagés pour installer des chapiteaux et accueillir la foule, parkings...



Source : Comité Artifoire.

L'Artifoire de Hollain, créée il y a un peu plus de quarante ans, est un exemple typique de manifestation éphémère (ci-dessus). Cette foire qui rassemble chaque année en juillet une centaine d'artisans, d'artistes et de producteurs de produits de terroir est aussi une fête de village et un mini-festival. Outre les stands des exposants, plusieurs scènes sont ainsi installées dans le village. Le parking est disposé dans les rues avoisinantes et les prairies des environs. Organisée par près de 200 personnes originaires pour la plupart du village, l'Artifoire accueille durant trois jours et quatre soirées près de 20 000 visiteurs.



Source : illustration par Castiau E. (2019).

La pratique de la balle pelote, un sport collectif opposant deux équipes de cinq joueurs sur un terrain appelé ballodrome, est très développée dans l'ensemble paysager et ne faiblit pas. La balle pelote fait l'objet de championnats et de compétitions organisés au niveau local, régional et national. Jouée essentiellement en extérieur, elle nécessite de disposer d'espaces relativement dégagés et influe donc sur l'aménagement de l'espace public qui doit rester sans obstacle au sol. Le ballodrome est composé de deux trapèzes accolés pour une longueur totale de septante-deux mètres et une largeur allant de huit à dix-neuf mètres. Les nombreux ballodromes visibles dans l'ensemble témoignent de l'ingéniosité souvent mise en œuvre pour trouver l'espace réglementaire à l'intérieur des villages, comme ici à Graty (Silly).

## Les paysages actuels, caractéristiques et tendances

La carte fait ressortir les principales caractéristiques et tendances des paysages de l'ensemble de la Plaine et du bas-plateau hennuyers. Les éléments qui y sont repris sont de nature et d'origine variées. Ils peuvent avoir un effet structurant ou déstructurant sur le paysage. Les différences d'époque, de nature et de qualité ont été ignorées au profit du seul critère de l'effet sur les paysages actuels, que celui-ci soit positif ou négatif.

### Plaine et bas-plateau

La topographie de l'ensemble paysager est partagée entre les zones de plaines, façonnées par l'Escaut et la Lys, dans le nord-ouest et l'extrême sud-ouest de la partie nord, et le bas-plateau qui s'étend sur le reste de cette partie et sur la partie sud de l'ensemble. Aux larges étendues plates des plaines, situées entre quinze et trente mètres d'altitude succèdent, vers l'est, des terrains aux ondulations tantôt légères, tantôt davantage prononcées.

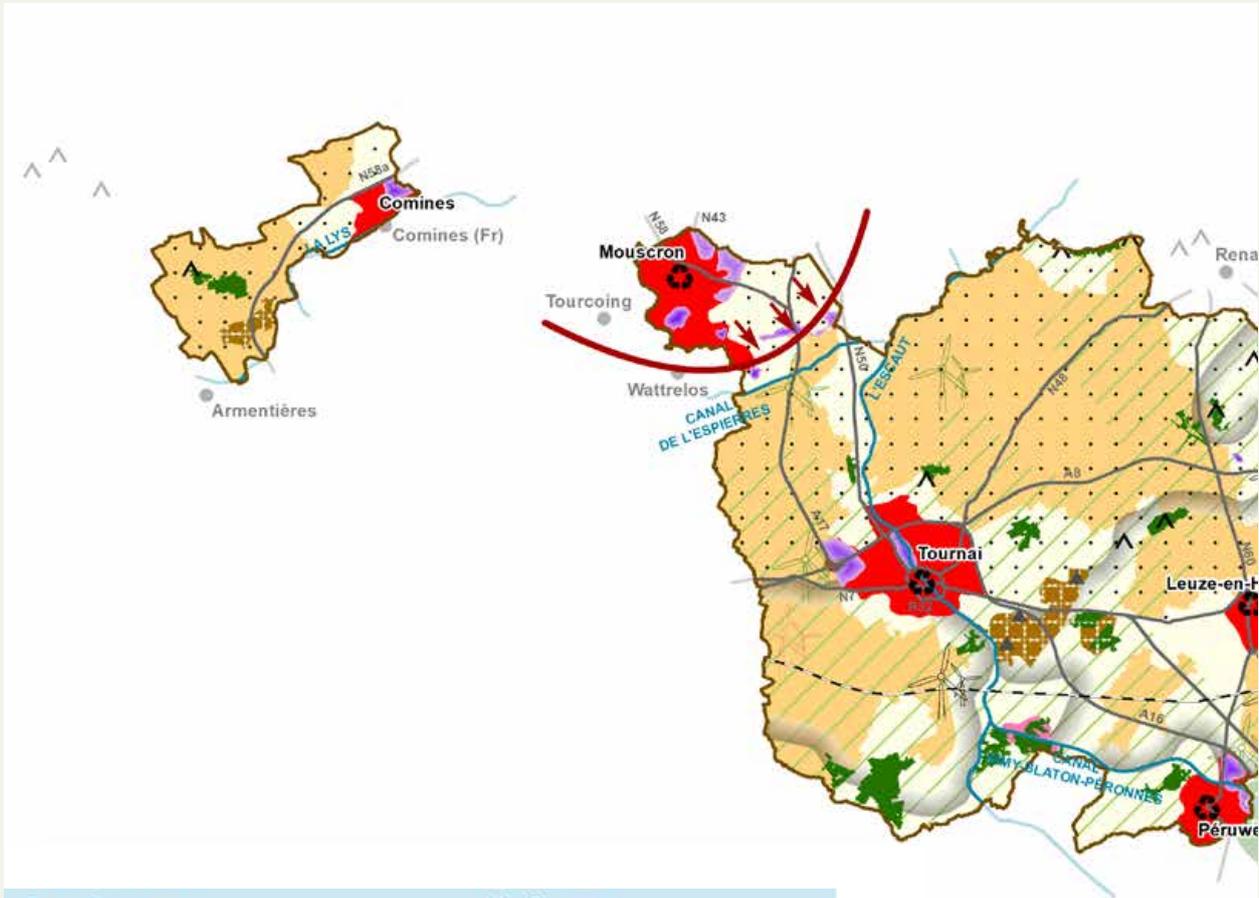
Sur l'interfluve entre l'Escaut et la Dendre, un chapelet de collines (collines du Pottelberg, de Saint-Sauveur, de Montrœul-au-Bois) marque la transition entre la plaine, à l'ouest, et le bas-plateau, à l'est. Ce chapelet, qui se prolonge de manière discontinue dans la plaine de l'Escaut (mont de l'Enclus, mont Saint-Aubert) crée un relief plus animé, contrastant avec l'aspect généralement calme de l'ensemble paysager. Il en va de même dans le nord-ouest de l'enclave de Comines-Warneton, où s'annoncent les reliefs du Heuvelland flamand.

Localement, les cours d'eau ont creusé de profondes encoches dans le bas-plateau. C'est le cas des vallées de la Sennette et de la Samme, dans le nord-est, et des Grande et Petite Honnelles, dans le sud-ouest, qui déterminent des vallonnements prononcés. C'est le cas également, dans le sud-est, de la Haute Sambre, du cours moyen de la Biesmelle et, aux limites de l'ensemble paysager, de l'Eau d'Heure, qui serpentent au fond de vallées relativement encaissées.

### Activités agricoles et masses boisées

La majeure partie de l'ensemble est couverte de terres limoneuses, où les grandes cultures sont largement dominantes. Les vues y sont ouvertes et particulièrement longues dans les zones d'openfield du sud de l'ensemble et davantage cloisonnées dans le nord, où les prairies et l'habitat interstitiel accompagnés d'arbres (saules têtards, peupliers, plantations de jardins...) se multiplient.

L'ensemble paysager comporte relativement peu de grands espaces boisés, mais, occupant souvent des sols pentus, leur présence visuelle est accentuée par la topographie (collines, versants). On les trouve aussi parfois sur les plateaux au relief calme, sur les sols moins aptes à l'agriculture ou constituant des réserves de chasse ou des parcs à proximité de châteaux.



### Caractéristiques

#### Relief et hydrographie

- ▲ Colline ou butte
- ▲ Terril ou crassier
- Séparation plateau/plaine
- Cours d'eau dans une vallée encaissée

#### Réseaux et infrastructures

- Autoroute ou route principale
- Ligne à grande vitesse
- Voie navigable
- Plan incliné de Ronquières
- ☪ Parc éolien construit (≤2016)

#### Occupation du sol

- Principales masses boisées
- Zones urbaines
- Carrières
- Zones de grandes cultures
- Territoires sans occupation du sol largement dominante

#### Bâti

- Dispersion intercalaire de l'habitat rural
- Influence diffuse du passé industriel sur le bâti

### Tendances

#### Réseaux et infrastructures

- ☪ Parc éolien construit (≥2017) ou en construction
- ☪ Parc éolien en projet

#### Evolutions marquantes de l'occupation du sol

- Parc d'activité économique actuel ou en développement
- Industrie extractive en extension
- Infrastructures de loisirs en développement

#### Evolutions du bâti

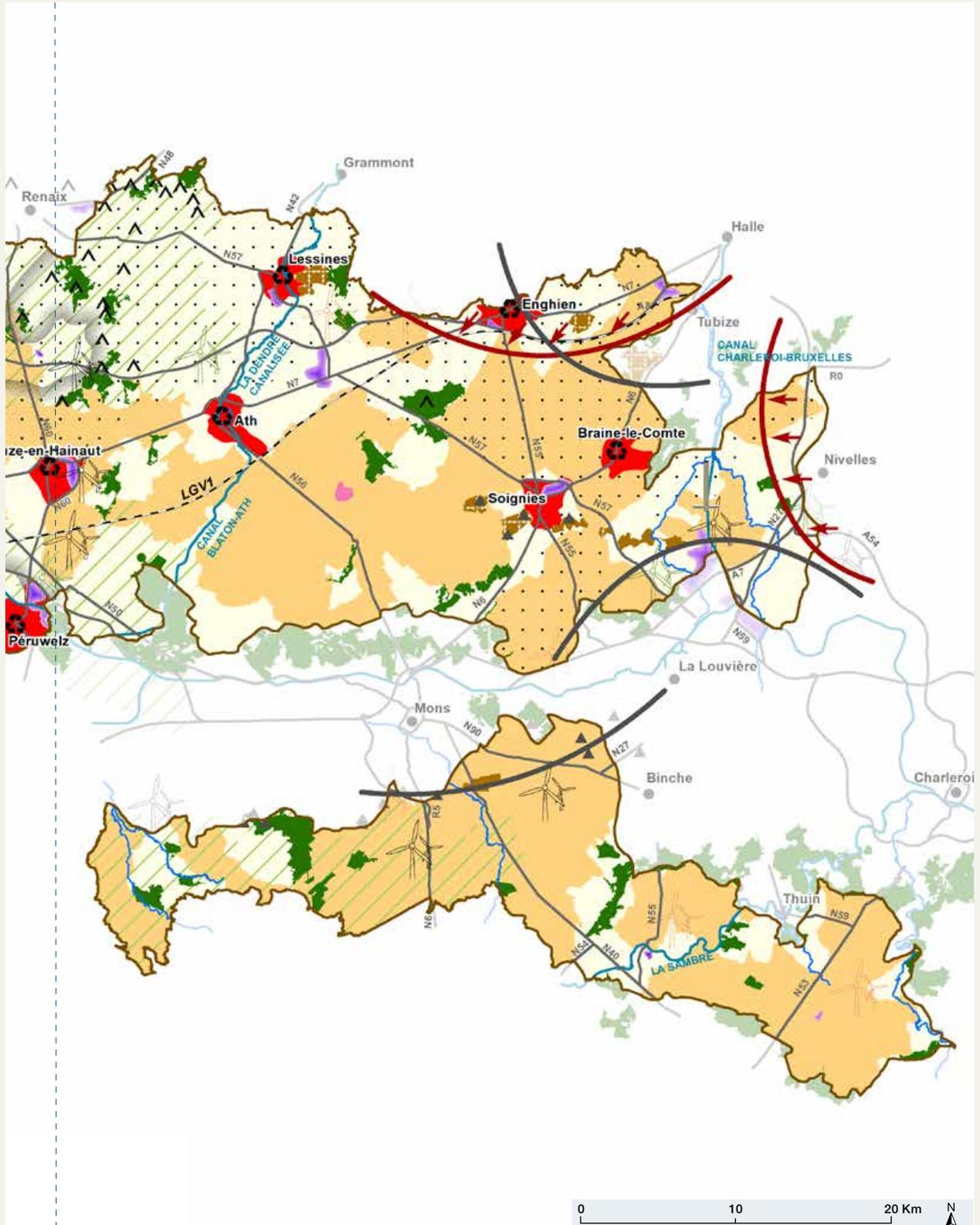
- ☪ Périurbanisation en cours liée à des polarités extérieures à l'ensemble
- ☪ Renouveau urbain

#### Influence diffuse

- ☪ Parc naturel

### Repères

- Ensemble paysager
- Ville ou bourg



## Urbanisation passée et présente

La Plaine et le bas-plateau hennuyers sont le cadre des deux grands modes de peuplement, l'un propre au nord et l'autre au sud de la Belgique. Dans l'enclave de Comines-Warneton et au nord d'une ligne passant approximativement par Tournai, Leuze-en-Hainaut, Ath, Soignies et Ecaussinnes, fermes et hameaux se dispersent de façon plus ou moins forte entre les villages, à l'instar de la Flandre voisine. Au sud de cette ligne, et davantage encore dans la partie sud de l'ensemble, l'essentiel de l'habitat est groupé au sein des villages, comme c'est majoritairement le cas en Wallonie.

À proximité du vieux sillon industriel de la Haine, des industries d'extraction du porphyre de Quenast et Rebecq et du bassin sidérurgique de la Senne à Tubize, les villages sont caractérisés par la présence d'un important bâti urbain et ouvrier du tournant des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles, mêlé à l'habitat rural plus ancien. C'est le cas également des localités ayant connu une activité industrielle au sein de l'ensemble paysager (industries extractive, bonnetière, de filature textile...).

Une dizaine de pôles urbains sont présents dans le nord de l'ensemble. À l'exception de Tournai et de Mouscron, développées en conurbation avec des localités françaises voisines, il s'agit de petites villes à l'aire d'influence limitée. La majorité des pôles ont fait ou font l'objet d'opérations de rénovation et de revitalisation urbaines.

La proximité des métropoles bruxelloise et lilloise et la présence d'une importante desserte autoroutière et en routes nationales engendrent, depuis les années 1970, une forte périurbanisation dans les parties nord-orientale et nord-occidentale de l'ensemble. Une pression urbaine limitée concerne également les environs des pôles urbains. Les phénomènes de périurbanisation continuent à se propager au sein de l'ensemble, dans et en périphérie des villages, surtout dans la partie nord.

## Exploitation du sous-sol

De vastes sites d'extraction du calcaire et du porphyre sont localisés dans les régions de Tournai – Antoing, Soignies, Lessines et Rebecq. De grandes fosses d'extraction de l'argile sont également creusées à Ploegsteert, dans l'enclave de Comines-Warneton. Quelques excavations sont visibles de près, mais elles sont plus généralement interdites d'approche. Elles sont, alors dans ce cas, perceptibles par les hauts crassiers et les installations industrielles de transformation de la roche qui se dressent à leurs abords, ainsi que par le charroi de camions et par la poussière blanche déposée aux alentours. L'extension de ces sites transforme de façon profonde les paysages précédemment agricoles.

Les sites extractifs dont l'exploitation est terminée, sont généralement colonisés par la végétation qui les masque. Des échappées visuelles au travers de ces buissons ou par-dessus les murs qui bordent les carrières permettent toutefois d'apercevoir, çà et là, les cratères inondés par la remontée de la nappe phréatique. Dans la partie sud de l'ensemble, des falaises rocheuses sont visibles dans les anciennes carrières creusées à flanc de versant (vallées de Sambre, de l'Eau d'Heure) ou de cuesta\* (Harmignies).

Des terrils ponctuent le paysage en bordure nord du bas-plateau sud hennuyer, à la limite des anciens bassins charbonniers du Borinage et du Centre. Quelques-uns se dressent au sein de l'ensemble paysager, les autres dans l'ensemble voisin de la Haine et de la Sambre. Ils dessinent un relief artificiel de collines boisées dans les arrière-plans.

## Parcs d'activité économique

Des parcs d'activité économique, mis en place à partir des années 1960, s'étendent en périphérie de plusieurs villes (Mouscron, Tournai, Leuze, Soignies...). Ils prolongent leur silhouette urbaine vue depuis les campagnes environnantes. D'autres zonings sont implantés à l'écart des pôles urbains, près d'une desserte autoroutière (Saintes, Ghislenghien, Feluy...), ou non loin d'une grand-route dans le cas du parc scientifique de Donstiennes, en Thudinie. Leur visibilité est plus ou moins forte, en fonction de leur étendue, des aménagements végétaux destinés à les masquer, de la hauteur et de la couleur des bâtiments... Ces parcs sont généralement sujets à des phases d'extension au détriment des terres agricoles voisines.

## Infrastructures de transport

Diverses infrastructures de transport (routières, ferroviaires et hydrauliques) quadrillent l'ensemble, principalement dans sa partie nord.

Les axes routiers de grand gabarit (autoroutes A8, E42 et A17 et autres routes à grand gabarit) ont un impact visuel direct variable, qui dépend de plusieurs facteurs (tracé rectiligne, présence ou non de poteaux d'éclairage, d'écrans arborés, de panneaux anti-bruit, aménagement en remblais ou à niveau...). Toutefois, ces axes jouent aussi un rôle de porte d'entrée dans le paysage, en permettant de découvrir les étendues traversées. En offrant une bonne accessibilité aux territoires traversés, ils favorisent une diffusion de l'urbanisation au sein de l'ensemble paysager.

La ligne TGV Bruxelles – Paris, aménagée en tranchée sur une bonne partie de son tracé, est généralement peu visible dans le paysage. Quelques tronçons en remblais et les viaducs enjambant les vallées de la Dendre orientale et de l'Escaut marquent néanmoins sensiblement son passage.

Les principales rivières – l'Escaut, la Lys, la Sambre et la Dendre –, rendues jadis navigables, présentent un cours rectifié et canalisé, bordé de chemins de halage réaménagés et intégrés au RAVeL. L'Escaut et la Lys (en aval du Pont Rouge à Warneton) restent d'importantes voies fluviales, adaptées aux péniches de grand tonnage, à l'inverse des autres cours d'eau, restés au gabarit du 19<sup>e</sup> siècle.

Plusieurs canaux sont également tracés dans la partie nord de l'ensemble. Certains ont conservé en totalité leur ancien gabarit (canaux de l'Espierres et de Blaton à Ath). D'autres, les canaux de Blaton à Péronnes et de Charleroi à Bruxelles, ont été dédoublés par des voies d'eau modernisées après la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, le « nouveau » tronçon du canal Charleroi – Bruxelles franchit l'important dénivelé entre les bassins de la Haine et de la Senne via le plan incliné de Ronquières, signalé de très loin par sa haute tour.



## Parcs éoliens

Plusieurs grands parcs éoliens occupent le bas-plateau hennuyer et la plaine du nord-ouest du Tournaisis. D'autres parcs, implantés dans les ensembles paysagers voisins, s'imposent également dans certains arrière-plans. Visibles à longue distance, ils imprègnent fortement les paysages agricoles ouverts et s'aperçoivent parfois depuis l'intérieur des villages. En réponse aux nécessités d'assurer la transition énergétique, de nombreux parcs ont été érigés très récemment et des projets de construction concernent des espaces actuellement vierges de telles infrastructures, tels que la Thudinie et les abords de l'autoroute A8 à l'ouest d'Enghien.



## Principaux sites touristiques et infrastructures de loisirs

Le parc animalier de Pairi Daiza forme un pôle touristique important. S'il est peu visible depuis l'extérieur, il draine, lors des mois d'ouverture, de nombreux visiteurs dont le flux de voitures impacte, aux alentours du site, les routes et les villages traversés. Une nouvelle route d'accès traversant les paysages agricoles depuis l'autoroute A8 est d'ailleurs prévue.

Le Grand Large à Péronnes constitue un autre pôle de loisirs d'importance. Ce plan d'eau accueille des activités récréatives et sportives depuis les années 1960 (centre de l'Administration générale du Sport (ADEPS), sports nautiques, d'aventure...). Un village de vacances y est en cours d'aménagement.



## Parcs naturels

Trois Parcs naturels s'étendent dans l'ouest de l'ensemble paysager : le Pays des Collines, les Plaines de l'Escaut et les Hauts-Pays. Au sein de leur territoire, les parcs initient des actions en faveur du paysage, par le biais d'opérations de sensibilisation des habitants et autres acteurs locaux à la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et bâti. Ces espaces intègrent par ailleurs les principes du développement durable dans tout projet d'aménagement du territoire, ce qui impacte également le paysage. Cette prise en compte du paysage sera, à terme, renforcée avec l'adoption obligatoire d'une charte paysagère, en cours de réalisation par les parcs, énonçant des recommandations de protection, de gestion et d'aménagement du paysage et un programme d'actions.

# Des regards sur les paysages

Mettre au jour les regards, tant positifs que négatifs, que posent une série d'acteurs locaux sur les paysages de la Plaine et du bas-plateau hennuyers, leurs évolutions et ce qu'ils représentent, est l'objectif de cette partie de l'Atlas qui se base sur une campagne d'interviews.

Parler des paysages, c'est avant tout parler d'une vision profondément humaine émanant des individus et basée sur leur bagage culturel, leur histoire personnelle et leur parcours quotidien. Cette approche s'inscrit par ailleurs dans la philosophie de la Convention de Florence qui stipule que les Etats signataires s'engagent à « (...) *mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage* » (art. 5c) et à « *formuler des objectifs de qualité paysagère pour les paysages identifiés et qualifiés, après consultation du public.* » (art. 6d).

## Rappel de la méthodologie

Les personnes interrogées, seules ou en groupe, sont des représentants d'associations en lien avec les paysages, d'un organisme régional, d'un secteur économique particulier, d'une intercommunale, ainsi que des acteurs provenant du monde académique et culturel. Ce panel d'interlocuteurs, une vingtaine environ, habitant la région et en contact régulier avec sa population, en constitue en quelque sorte le porte-parole.

Chaque rencontre se déroule sur base d'un même fil conducteur, qui s'adapte au profil des interlocuteurs et au contenu de la discussion. Les personnes sont d'abord invitées à décrire les paysages de l'ensemble paysager en termes généraux. Il leur est proposé de discuter de la diversité des paysages de l'ensemble. Les interlocuteurs sont ensuite amenés à parler des paysages remarquables et de ceux qu'ils estiment dégradés, à exprimer leur ressenti vis-à-vis de ces paysages et à les positionner sur une carte. La discussion aborde enfin la manière dont la population prend en considération son paysage ; les menaces pesant sur celui-ci, ainsi que les enjeux et priorités d'actions. Certaines rencontres sont en outre complétées par une visite de terrain, qui permet d'enrichir les propos tenus et de vivre et partager les paysages identifiés sur la carte.

Le présent texte, synthèse des opinions recueillies, expose les grands traits qui caractérisent les paysages de la Plaine et du bas-plateau hennuyers aux yeux des personnes interrogées. Il reflète le vocabulaire employé par les acteurs et s'appuie sur des extraits choisis (en vert dans le texte).



Les acteurs au sein du paysage (en haut, dans le Parc naturel du Pays des Collines au lieu-dit « La Folie », Frasnes-lez-Anvaing ; en bas, dans l'usine CCB à Gaurain-Ramecroix, Tournai).

## Un paysage fondamentalement rural, mais aussi fortement artificialisé

Un visage profondément rural, un relief plat et de larges perspectives sur les activités agricoles, tel est le paysage décrit par les acteurs évoquant leurs impressions sur les éléments les plus représentatifs de l'ensemble.

Pour eux, l'omniprésence des activités agricoles est le résultat de la fertilité des sols. La région agricole limoneuse forme une continuité paysagère, ce qui explique la ressemblance des paysages de l'ensemble avec ceux des plateaux brabançon et hesbignon.

*« Notre territoire est vraiment typique de par sa platitude et ses activités agricoles. C'est vraiment l'impact majeur sur le paysage tel qu'on le voit. »*  
*« C'est un openfield paysager. C'est la première chose et ça on le retrouve aussi dans le Brabant et en Hesbaye. »*

Ci-contre, le paysage d'openfield se déploie dans la commune d'Estinnes.



La « ruralité » est le terme qui qualifie le mieux l'ensemble paysager. Sous l'influence des grands pôles urbains jouxtant l'ensemble (Bruxelles, Lille, Courtrai et Mons), cette ruralité est aujourd'hui très bâtie, considérée par les acteurs comme périurbaine. Plusieurs personnes interrogées insistent sur son caractère anthropisé et artificiel. L'agriculture intensive, les canaux, les infrastructures de communication, les éoliennes, les carrières, les parcs d'activité économique, sans oublier la forte urbanisation, sont les marques les plus évidentes de la large empreinte humaine sur le paysage.



*« Ici, tout est superficiel, c'est très bouleversé, depuis des siècles. Ce n'est pas nouveau, déjà au 18<sup>e</sup> siècle, sur les cartes Ferraris, c'est totalement anthropisé. »*

Cette anthropisation du territoire préoccupe particulièrement. Les acteurs déplorent l'image négative que véhiculent les paysages de leur ensemble, une image souvent associée à un environnement dégradé et dénuée d'intérêts naturels et patrimoniaux. Selon eux, l'anthropisation entraîne parmi la population une forme générale de désintérêt et de dévalorisation des paysages de l'ensemble.

*« Les gens considèrent cet ensemble paysager un peu comme une carte blanche par rapport aux autres ensembles paysagers. C'est très négatif comme image. »*

*« C'est un territoire où on a tendance à se permettre tout ce qu'on veut, une forme d'abandon. »*

*« Il y a de la qualité un peu partout, qui n'est pas mise en avant à cause de tous les éléments perturbants, des éléments souvent structurants [infrastructures] mais perturbants et donc on a tendance à voir d'abord ces éléments structurants. »*

En réaction, les acteurs interrogés défendent leur paysage. L'interprétation de leurs discours traduit une appropriation sensible et affective des paysages, davantage tournée vers une valeur identitaire plutôt qu'essentiellement patrimoniale. En effet, la valorisation de paysages identitaires permet de s'affirmer, de créer une communauté d'appartenance.

*« On se trompe en disant qu'il n'y a rien chez nous. »*

## Paysages identitaires, paysages du quotidien

L'identité paysagère de l'ensemble se manifeste surtout au travers des éléments associés à la ruralité. Leur évocation ne se réfère pas à une localisation géographique précise et repose sur des traits et des éléments diffus, que l'on retrouve dans tout l'ensemble.

L'élément le plus souvent mentionné est le village, plus particulièrement son noyau ancien qui offre une lecture autonome. Ces villages peuvent être perçus de loin. Leur silhouette s'insère dans un paysage agricole ponctué d'éléments boisés.



Les silhouettes des villages se démarquent grâce au clocher de leur église (à gauche, Ogy (Lessines), à droite, Cambron-Saint-Vincent (Lens)).

*« Ce sont tous des petits villages ruraux très beaux et c'est vrai, avec des spécificités à préserver, mais dans le sens, c'est la campagne, c'est un peu l'identité du territoire, bucolique. Du coin. »*

*« C'est vraiment le village quoi. Du territoire rural. »*

Les canaux et d'autres éléments liés à l'eau (plaines alluviales, rivières, berges végétalisées...) sont aussi régulièrement retrouvés dans la description des paysages identitaires.

*« Le canal de l'Espierres est évidemment un élément du paysage avec les arbres le bordant. Il est là depuis les années 1840. »*

La reconnaissance des paysages identitaires emploie peu d'expressions se référant aux traits esthétiques. Leurs représentations insistent davantage sur les éléments « typiques ».

*« Typiquement la ferme en carré de la région. »*

*« Ça, ce sont des paysages vraiment typiques de la zone. »*

*« Au nord de Soignies, on voit toutes ces ondulations très typiques du territoire. »*

*« À Seneffe, il y a aussi ce canal, avec ça, c'est encore typique. »*



Les bâtiments rouges et blancs attirent l'œil dans le paysage vert des collines (ci-contre, dans le Parc naturel du Pays des Collines, aux alentours d'Ellezelles).  
*« C'est la maison typique des Collines. (...) La personne a vraiment respecté l'architecture d'origine. »*

Pour certains répondants, un autre élément identifiant, caractéristique de l'architecture rurale de l'ensemble, est la couleur blanche des murs des maisons et la couleur rouge de leur toit en tuile. Ces teintes apparaissent aux personnes interrogées surtout préservées dans le Pays des Collines et moins présentes dans l'est de l'ensemble.



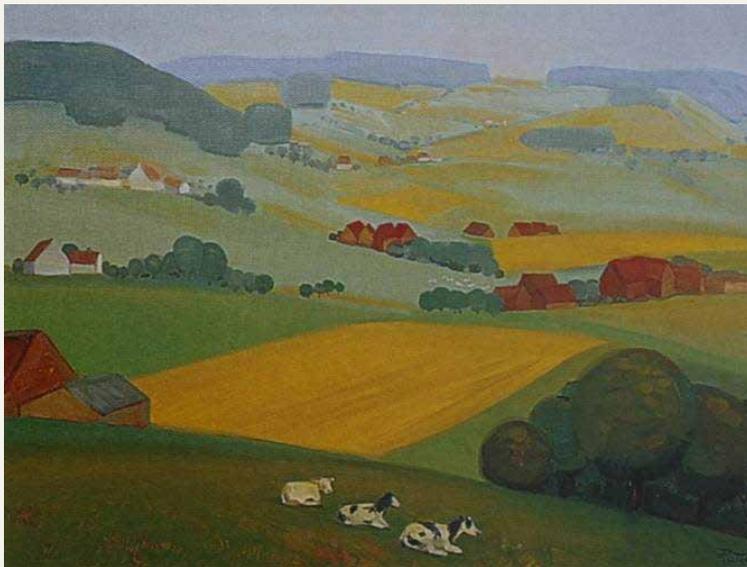
Ci-dessus de gauche à droite, dans les communes de Péruwelz et des Honnelles; ci-contre, au mont Saint-Aubert (Tournai).



## Paysages animés

Les perceptions des acteurs de l'ensemble sortent du cadre statique du paysage et font référence aux paysages en mouvement. En effet, bien que l'espace agricole soit le cadre paysager dominant, il n'en demeure pas moins que les paysages qui se dessinent sont dynamiques et surprenants.

*« Je crois que ça vaut pour tout le territoire, où qu'on le parcourt, en zone agricole, évidemment que c'est de la zone agricole mais ce n'est jamais la même zone agricole. »*



Le Pays des Collines a inspiré plusieurs artistes peintres pour le dynamisme étonnant de ses paysages, lié au relief, à ses villages perceptibles et aux nombreux éléments boisés dans l'espace agricole.

Source : Patte J. (artiste peintre) (n.d.). Les monts de Frasnes.

L'hétérogénéité des cultures, évoluant dans le temps et dans l'espace, fait varier le paysage. L'alternance de prairies, de cultures de maïs, de betteraves, de pommes de terre... élargit la palette des couleurs du paysage. En outre, plus la taille du parcellaire est petite, plus la diversité sera marquante. Ce découpage des terres est fondamentalement lié au relief.

D'une autre manière, la topographie localement vallonnée participe à l'animation du paysage. Elle fait soudainement apparaître des villages qui se cachaient dans les fonds de vallées et peut générer des effets de surprise.

*« À l'œil, c'est agréable. Tu as encore ce côté découverte. Tu sautes la colline et hop, le petit village est là. De loin, tu ne le voyais pas. »*

Les éléments arborés interviennent également dans ce phénomène.



Les haies, les alignements de saules ou d'aulnes et les petits bosquets bougent au vent mais créent aussi physiquement des ouvertures et des fermetures du paysage.

*« Les petits bosquets dynamisent les grandes plaines agricoles. »*

*« C'est beau la couleur des saules quand il y a du vent, parce que la face inférieure des feuilles est argentée. »*

Les peupleraies lorsqu'elles sont abattues font particulièrement varier le paysage en offrant soudainement de nouvelles vues.

*« Quand tu abats une peupleraie, c'est tout ou rien. »*

## L'eau, comme structure paysagère

Les acteurs rappellent que les paysages de l'ensemble ont été façonnés par l'eau. Ils associent même très souvent l'eau aux termes qui décrivent l'ensemble paysager : les plaines sont « alluviales », les plateaux sont « entaillés par les vallées » tandis que les collines sont « entrecoupées de fonds de vallée ».

Le réseau hydrographique est jugé particulièrement dense sur le territoire et les principaux cours d'eau reconnus sont l'Escaut, la Dendre, la Sambre, la Senne et la Grande Honnelle.



L'Escaut et sa vallée restent le bassin hydrographique ayant l'identité la plus marquée, dont l'importance en tant que grande zone humide est encore présente dans les mémoires.

*« Comme on a l'habitude de résumer, on est sur une immense zone humide. »*

Ci-contre, l'Escaut à Tournai et le Pont des Trous. Les cours d'eau de l'ensemble sont porteurs d'un important patrimoine.

Les personnes interrogées rappellent qu'il y a clairement une relation forte entre l'implantation villageoise et l'eau, avec la tendance des villages d'avoir été bâtis là où l'accès à l'eau était plus aisé : soit regroupés dans les vallées, soit dispersés sur le territoire où la nappe aquifère est affleurante.

*« On est clairement sur des territoires où on a cherché la proximité de l'eau. Ça, c'est totalement évident. »*

Tournai et Ath ont notamment toujours eu un lien historique et économique important avec l'eau, mais beaucoup d'autres entités sont traversées par des cours d'eau : Lessines, Seneffe, Chièvres, Merbes-le-Château, Péruwelz, Antoing...

Pour les acteurs interrogés, une ville sillonnée par l'eau est toujours attrayante, comme ci-contre à Ath, où les quais de la Dendre sont visibles directement à la sortie de la gare.

*« Ce qui m'a frappée en arrivant, c'est qu'Ath était entourée d'eau de part et d'autre. »*

*« Ça attire l'œil d'avoir cette eau présente qui traverse les villes. »*



De même, ils soulignent l'importance de l'eau pour expliquer la présence de certains éléments végétaux. Les ripisylves\*, autrefois présentes en grand nombre sur le territoire, ont pour la plupart disparu. Des saules têtards maintiennent encore par endroits les berges ou délimitent les prairies humides. Aujourd'hui, les alignements de peupliers longeant les canaux attirent l'attention sur ces derniers. Dans certaines zones particulièrement marécageuses des plaines de l'Escaut, la culture de peupliers a joué un rôle prédominant en asséchant les sols. Dans les fonds de vallée, il y a beaucoup de pâtures inondées.



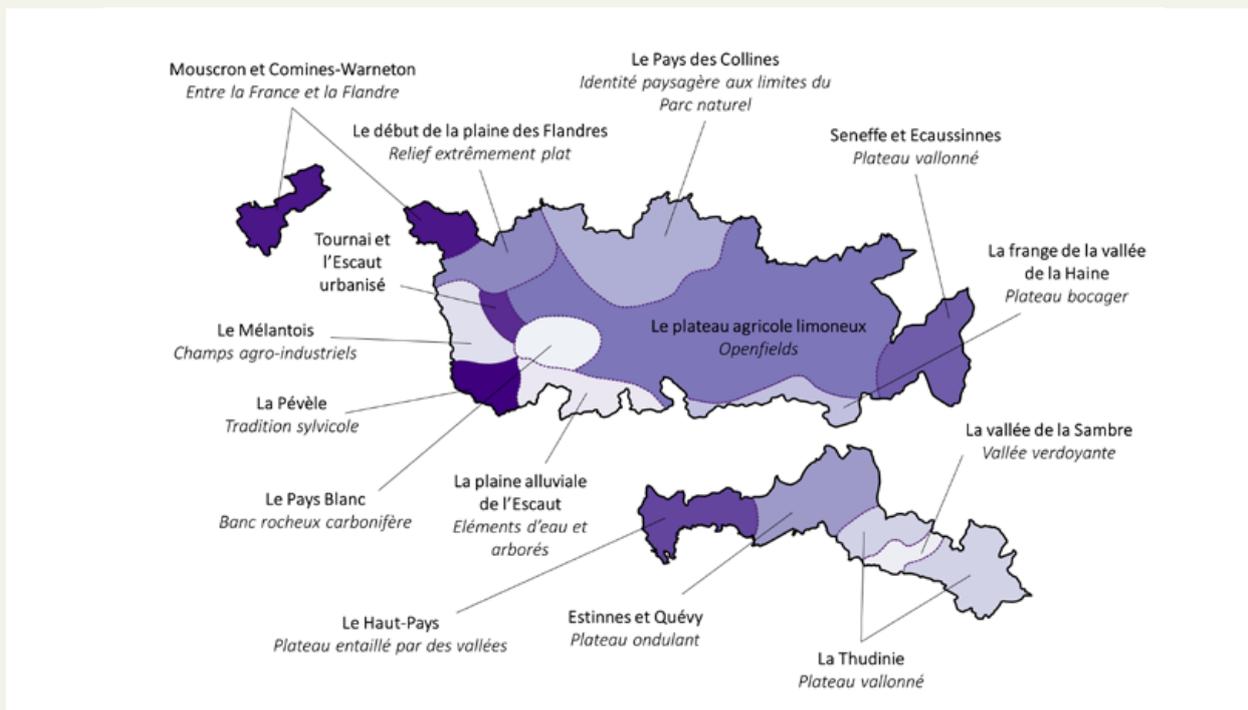
*« Certaines prairies sont complètement inondées. Ça peut être aussi un point d'eau pour les vaches. »*



Les alignements d'arbres le long des canaux sont le rappel de la végétation sauvage qui était présente le long des cours d'eau, comme ci-dessus le long du canal de l'Espierres (Estaimpuis).

## Paysages au pluriel

L'ensemble apparaît non homogène aux acteurs. La carte suivante illustre les sous-ensembles paysagers dessinés par ceux-ci.



Ces sous-ensembles présentent des caractéristiques bien décrites par les personnes interrogées. Le sous-ensemble le plus aisément reconnu est celui du PAYS DES COLLINES qui possède une identité forte et des logiques paysagères claires.



« Dans tout l'ensemble, ce qui s'exclut automatiquement, c'est le Pays des Collines. »  
 « Il y a les collines de toute façon, déjà en tant que telles. L'appellation Pays des Collines, ça colle, c'est pile-poil, ça doit résister. C'est quelque chose qui doit absolument être préservé. »  
 « Beaucoup de gens trouvent que le Pays des Collines, c'est un autre monde. »

Dans le Pays des Collines, nombreux sont les commerces qui affirment leur lieu d'implantation comme une image de marque (ci-contre, une boulangerie « Des Collines », à Ellezelles).

Les limites de ce sous-ensemble sont associées avec celles du Parc naturel du Pays des Collines. Les paysages sont définis avant tout par des collines marquées, des bois et la présence de petits villages ou hameaux bien discernables. La zone reste majoritairement rurale. Les acteurs reconnaissent que l'on retrouve le même type de paysages de l'autre côté de la frontière linguistique.

«De l'autre côté, le Parc naturel flamand, c'est le «Vlaamse Ardennen». Il y a une association de typologies de paysages.»



Les champs cultivés se retrouvent là où le relief ne contraint pas l'activité agricole (sommets aplanis, replats de bas de versants). Les prairies d'élevage et les villages occupent les zones plus pentues. Enfin, les forêts et bois couronnent typiquement le sommet des collines. Il y a donc une gradation relativement claire des utilisations du sol en fonction du relief des collines (ci-dessus, à Ellezelles).

L'Escaut est un élément fort permettant d'aborder les différences paysagères de l'ensemble. Les acteurs n'hésitent pas à recourir aux caractéristiques géologiques pour expliquer la genèse des paysages de TOURNAI ET DE L'ESCAUT URBANISÉ.

«Au niveau de Tournai, le banc rocheux, qui normalement est inaccessible, remonte au niveau de la surface et donc l'Escaut est naturellement canalisée [canalisé], naturellement navigable. (...) Dans cette partie, l'Escaut n'est pas vraiment différente [différent] de ce qu'elle [il] a pu être il y a des milliers d'années.»

La présence abondante de roches affleurantes à l'est de la ville a entraîné très tôt le développement d'activités extractives, ce qui lui a valu le nom de PAYS BLANC.



Ci-dessus, l'industrie extractive du «Pays Blanc» et la silhouette de ses bâtiments, vus d'Antoing.

Le paysage a été fortement marqué par ces activités. Les plus grandes carrières de l'ensemble se trouvent ici et continuent de modeler le paysage d'origine en déplaçant et soustrayant d'énormes quantités de sol.

«On est dans un territoire industriel, sur des paysages industriels, liés à l'exploitation des carrières. On a un ensemble de trous et de terrils, une architecture de pierres, des fours à chaux.»

Au nord et au sud de Tournai, les paysages sont associés à des plaines alluviales qui ne se limitent pas aux frontières de l'ensemble.

C'est au nord que la plaine s'exprime le plus, elle est occupée par de grandes cultures qui s'étendent vers la Flandre. C'est le DÉBUT DE LA PLAINE DES FLANDRES.

*« L'Escaut au nord de Tournai était très très large, avec de multiples îles, avec la canalisation, ça ne se voit plus. »*

Au sud, les paysages agricoles se diversifient par la présence de rideaux d'arbres, d'éléments du bocage, de petites forêts, de cours d'eau, de grands marécages, de digues et d'aménagements hydrauliques. Les formes paysagères de la PLAINE ALLUVIALE DE L'ESCAUT continuent de l'autre côté de la frontière française où la vallée de la Scarpe s'associe à l'Escaut.



*« ... les cours d'eau frontaliers. Ce sont les derniers cours d'eau qui ont conservé un aspect très naturel parce qu'on s'est toujours rejeté la responsabilité de la gestion entre la France et la Belgique. »*

Ci-contre, les abords de la Vernette dans la zone frontalière franco-belge composent un paysage humide relativement sauvage.

MOUSCRON ET COMINES-WARNETON sont également associées aux paysages des plaines de l'Escaut. La différence est qu'il s'agit d'un sous-ensemble paysager très urbanisé et dense.

*« Mouscron et Comines sont tournées vers la Flandre et la France. »*

*« Comines, c'est un grand paysage de plaine, les cours d'eau ont été complètement aménagés, rectifiés, régulièrement curés. »*

À l'ouest de l'ensemble, la PÉVÈLE (communes de Rumes et Brunehaut) se détache clairement des plaines de l'Escaut pour s'associer à la Pévèle française. La tradition séculaire de sylviculture et de bois a évolué aujourd'hui vers une activité de pépiniéristes.



Ci-dessus, en arrière-plan, se trouve le clocher de l'église de Bléharies dans la commune de Brunehaut et, en avant-plan, une pépinière.

Le MÉLANTOIS possède également une continuité morphologique avec la France et les paysages sont marqués par des vues très dégagées sur des champs typiques de l'agro-industrie.

*« Si on se promène sur la crête [anticlinal faillé du Mélandois-Tournais], on est vraiment dans un désert. »*

Plus à l'est, la majeure partie du nord de l'ensemble est formée par un plateau marqué où l'agriculture intensive est dominante, le PLATEAU AGRICOLE LIMONEUX. Les paysages sont de type « openfield ». Les personnes interrogées perçoivent une disparition complète des haies par endroit et selon l'intensité de l'activité agricole, des problèmes de ruissellement des eaux se rencontrent.

On remarque un riche patrimoine architectural lié à cette activité agricole historique, notamment via la présence de grosses fermes en carré, par exemple du côté de Lens, Jurbise (ci-contre) et Soignies.

*« Il y a encore des fermes qui sont de vraies fermes. »*



Au sein de ce grand sous-ensemble, les paysages ne sont pas considérés comme monotones. Localement, des différences émergent. Plusieurs carrières ponctuent le paysage (du côté de Soignies, de Lessines). À l'extrême ouest du sous-ensemble, dans la continuité du Pays des Collines, prennent place les buttes du Tournaisis. Au nord de Soignies, le paysage est également beaucoup plus ondulant, surtout vers Steenkerque. Il y a des zones plus bocagères du côté d'Ath, Brugelette, Chièvres, Leuze-en-Hainaut et Belœil.

*« Quand on s'éloigne vers Lombise, Cambron-Casteau, Silly, on est sur des paysages plus arborés, on a un paysage plus qualitatif. »*

Les acteurs perçoivent très bien une tendance à la progression de l'urbanisation, d'est en ouest, liée à la présence de Bruxelles et facilitée par les axes autoroutier (A8) et ferroviaire. Les environs d'Enghien sont déjà très urbanisés et ceux d'Ath commencent à ressentir cette pression.

*« Ath et Enghien, c'est la banlieue de Bruxelles maintenant. »*

En bordure sud-orientale de la partie nord de l'ensemble, une zone particulière: la FRANGE DE LA VALLÉE DE LA HAINE située plus en hauteur. Elle est constituée d'un plateau relativement bocager que l'on découvre dans la continuité des bois de la vallée de la Haine. Casteau, Thieusies, Gottignies y sont des villages perceptibles bien que le relief soit ondulant et assez accidenté, ce qui contraste avec les étendues de plateau plus au nord.

À l'extrême est de l'ensemble, on retrouve le sous-ensemble formé par SENEFFE ET ÉCAUSSINNES. Le paysage y est toujours dominé par la présence de plateaux agricoles, mais est néanmoins considéré beaucoup plus vallonné et accidenté. Il y a plus de carrières, le sol est plus calcaire et l'architecture est de ce fait différente. Ronquières et le canal Charleroi – Bruxelles sont des éléments marquants du paysage dans ce sous-ensemble.

*« Écaussinnes, pour moi, c'est à part. C'est aussi très accidenté, un peu surprenant aussi, complexe, on a un mal de chien à se repérer dans ce territoire. »*

*« Les différences de niveaux s'accroissent. »*



À la limite de l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre, la zone d'activité économique de Feluy (Seneffe) impacte énormément le paysage. Son aire d'influence dépasse largement ses limites physiques.

*« Le zoning a un impact disproportionné... énorme. »*

Au sud de la dépression de la Haine, le HAUT-PAYS est constitué d'un plateau limoneux entaillé par les vallées relativement profondes de la Grande et de la Petite Honnelle. En alternance avec les plateaux agricoles, on retrouve davantage de prairies humides, d'espaces bocagers et de zones boisées, les vallées étant moins faciles à exploiter par l'agriculture intensive. La zone contient un nombre relativement important d'éléments patrimoniaux, attirants et qualitatifs.

*« C'est ça qui est le charme des Hauts-Pays, c'est l'échelle des paysages, on est sur quelque chose avec des points de vue un peu courts, des itinéraires où on découvre beaucoup. »*

Ces critères se marquent particulièrement à l'ouest de ce sous-ensemble où les villages sont espacés les uns des autres. Une certaine ruralité s'y exprime. En allant vers l'est, l'agriculture s'intensifie et l'habitat devient plus linéaire.

La limite du Haut-Pays commence à se marquer à partir de Blaregnies et Sars-la-Bruyère où l'altitude redescend. Vers QUÉVY ET ESTINNES, les paysages montrent de grandes ondulations. En se dirigeant vers le sud-est, on chemine sur un versant montant doucement jusqu'à la ligne de partage des eaux des bassins de la Haine et de la Sambre. De cette ligne de partage, on a de beaux points de vue qui embrassent toute la vallée de la Haine.



Ci-contre, depuis Estinnes, vue sur la vallée de la Haine et l'ascenseur de Strépy-Thieu.

La ligne de partage des eaux des vallées de la Haine et de la Sambre délimite vers l'est la THUDINIE. Les paysages de Thudinie sont vallonnés et possèdent plus de séquences boisées que le plateau d'Estinnes et de Quévy malgré la dominance des grandes terres agricoles. La Thudinie se distingue également par la présence de grandes fermes en carré au milieu des zones agricoles.

*« L'habitat est plutôt groupé dans le coin. »*

La Sambre dans cette partie est décrite comme étant une vraie rivière. La VALLÉE DE LA SAMBRE est verdoyante, surtout aux abords de Lobbes, à la frontière de l'ensemble. On observe de nombreux jardins, prairies, arbres dans la vallée. La présence de la nature se ressent beaucoup plus le long de la rivière que dans le reste de la Thudinie, ce qui en fait un sous-ensemble à part au sein de celle-ci.

*« On a un effet « vallée de la Sambre » qui existe et qui va jusque Thuin. »*

## Paysages perçus

La présente partie et les cartes qui lui sont associées (pp. 124 à 126) décrivent les paysages perçus comme remarquables (en rouge) et comme abîmés par l'urbanisation (en orange), par l'agriculture intensive (en jaune pâle), par l'industrie, les zones économiques et les éoliennes (en mauve), par les infrastructures (en vert) et par la dégradation des eaux de surface (en bleu). Les points de vue reconnus par les acteurs ont également été positionnés.

## Paysages remarquables

Les discours des acteurs révèlent peu de paysages remarquables, offrant une expérience paysagère exceptionnelle ou pittoresque. L'analyse des discours permet de mettre en évidence le fait que les paysages remarquables décrits par les acteurs sont des paysages identitaires qui se distinguent par la présence d'éléments patrimoniaux.

*« Dans les villages, les choses remarquables sont plus par rapport aux places, à ces grandes places arborées. Surtout à Montignies-sur-Roc, il y a un espace public intéressant avec des implantations et des gabarits intéressants. »*

*« Maubray, c'est magnifique. Calonne. (...) Autour de l'ancien canal central. Il y a encore quelque chose qui se passe au niveau de la lecture ancienne du fonctionnement, avec une prairie au milieu, qui devait sans doute être le pâturage commun et les fermes qui se mettent autour. »*

*« Il y a notamment une ferme de l'abbaye qui se trouve à la frange et qui est absolument magnifique avec une cour carrée et des arcs gothiques à l'intérieur. »*

## Points de vue

La désignation des points de vue met en valeur l'importance des paysages identitaires pour les acteurs. La plupart des points de vue choisis offrent une vue ayant pour intérêt de montrer et de mieux comprendre la structure territoriale et paysagère de la région, de représenter « LE » paysage dans son ensemble.

*« Au couvent de Gœgnies-Chaussée, (...). On voit l'ensemble, qu'on est dans un openfield et on voit qu'il y a des forêts, on voit qu'il y a quand même des prairies, qu'il y a un ensemble. »*

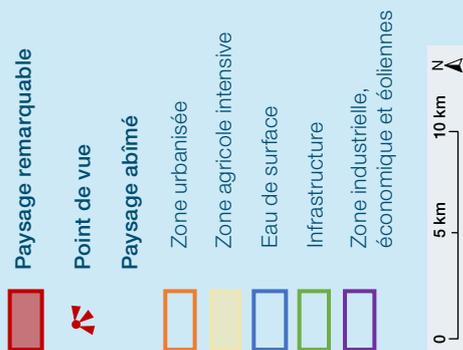
*« À Froidmont, il y a des fermes et t'as une belle vue sur l'ensemble, on voit les éoliennes. On a une belle vue sur la cathédrale, le beffroi. Pas mal de haies. »*

*« Quand on est sur les buttes du Tournaisis, c'est formidable, c'est franchement magnifique. Et on comprend la structure du territoire, on voit Tournai, les carrières, les cimenteries, les éoliennes, le territoire qui bouge... »*



Depuis le mont Saint-Aubert, vue sur Tournai et sa cathédrale.

## Paysages choisis par les acteurs locaux



« Du côté de Froyennes, un village magnifique, il y a l'autoroute en surplomb, c'est catastrophique. Hertain est coupé en deux aussi. »



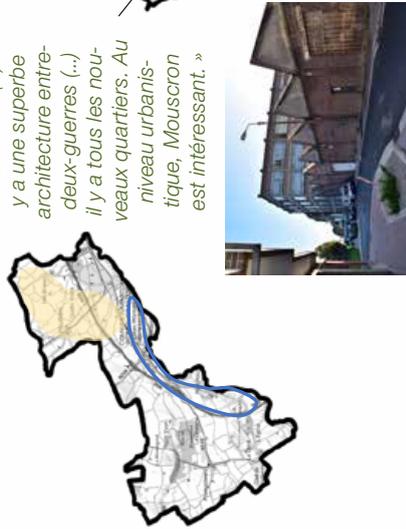
« Pour moi, l'usine, elle est intégrée dans le paysage, elle est reconnue de tout le monde. Elle est acceptée, je pense. »

Sources : par les auteurs, d'après les interviews et © IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/700 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.

« On a un cours d'eau ici, c'est une immense pouille. (...) c'est considéré comme un égout. »



« Il y a des usines dans la ville. (...) Il y a une superbe architecture entre-deux-guerres (...) il y a tous les nouveaux quartiers. Au niveau urbanistique, Mouscron est intéressant. »



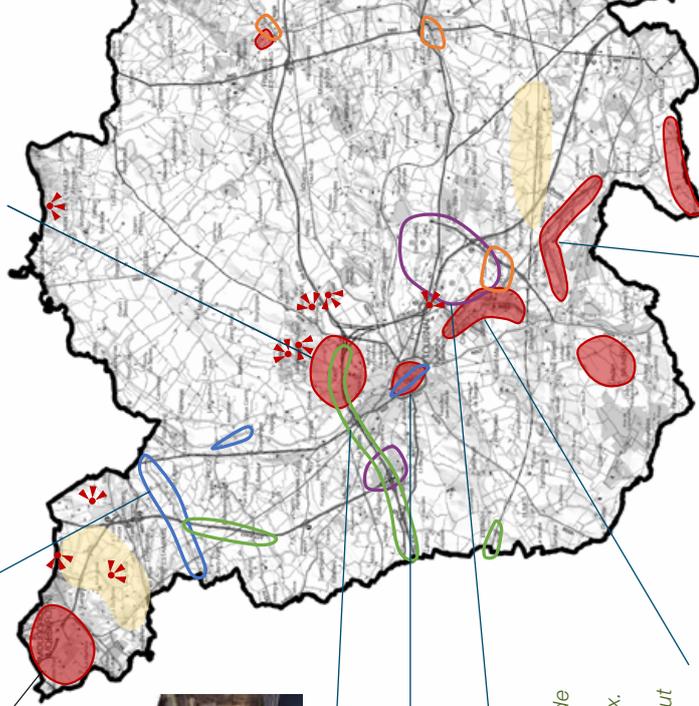
« C'est une catastrophe. On perd le sens de ces décalages de quai, tout ça a une correspondance archéologique, historique et bâtie. »

« Le tronçon entre Antoing et la vallée de l'Escaut, il y a tout là, des anciennes carrières (...) des anciens fours à chaux. C'est une imbrication de nouvelles, d'anciennes industries, de nature... Il faut absolument parcourir ça. »



« C'est absolument à préserver, le vieux canal de Maubray. C'est un bijou. Non seulement au niveau paysager, au niveau patrimonial au sens large, c'est extraordinaire. »

« On a une imbrication de l'agriculture, du maïs, du forage, des forêts et d'un habitat très dense. (...) On a des formes (...) d'imbrication urbano-rurale qui sont hyper intéressantes et hyper riches en termes de biodiversité. (...) Ce sont des paysages intérieurs. »



**Paysages choisis par les acteurs locaux**

 Paysage remarquable

 Point de vue

**Paysage abîmé**

 Zone urbanisée

 Zone agricole intensive

 Eau de surface

 Infrastructure

 Zone industrielle, économique et éoliennes



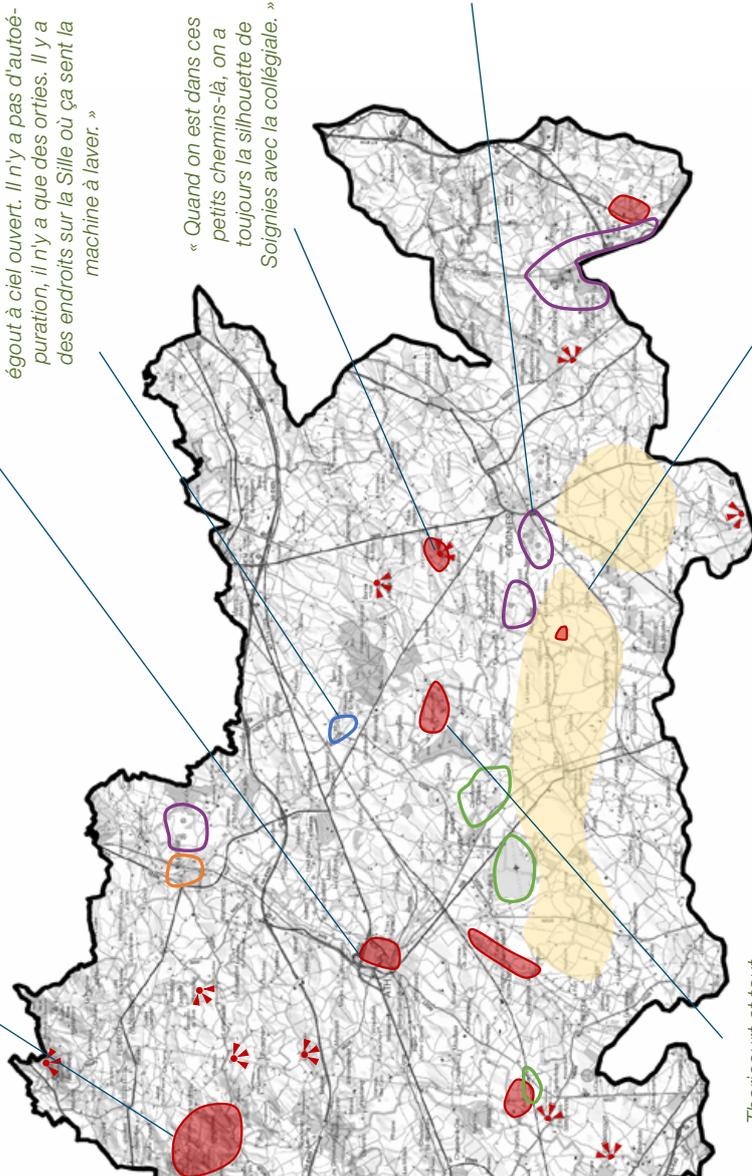
« Le ruisseau du Marais à Silly, c'est un égout à ciel ouvert. Il n'y a pas d'autoépuration, il n'y a que des orties. Il y a des endroits sur la Sille où ça sent la machine à laver. »

« Ça sort du lot. C'est une ville riche en patrimoine, mais qui a su évoluer et qui a su être envisagée de manière globale. »

« Quand on a le coup de cœur pour les collines, c'est vraiment difficile de revenir en arrière. »



« Quand on est dans ces petits chemins-là, on a toujours la silhouette de Soignies avec la collégiale. »



« On sent très fort qu'on a poussé à l'extrême. Il y a des zones d'agriculture un peu intensive. »



« Thoricourt et tout ce coin-là, c'est juste splendide. C'est un des plus beaux villages de Wallonie. Le caractère typique de l'habitat, très peu de nouvelles constructions... »

« La seule chose qu'ils ont trouvée à faire pour délimiter leur espace, c'est qu'ils ont sorti des blocs de pierres bleues et ils les ont posés comme des morceaux de sucre tout autour de la carrière, à même le sol. (...) Et donc, on a la vue sur tous les morceaux de sucre. »

Sources : par les auteurs, d'après les interviews et © IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/100 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – [www.ign.be](http://www.ign.be).



Sources : par les auteurs, d'après les interviews et © IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/100 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



« Givry, c'est un des plus moches villages de Wallonie. »



« Sur le village d'Estimnes, ça impacte quand même beau-coup, il y a un restaurant dans leur terrasse avec vue sur le champ d'éoliennes et c'est là qu'on se rend compte, elles sont énormes en fait ces éoliennes. »



« Il y a des villas quatre façades où franchement, on se croirait à Beverly-Hills. À Blaugies entre autres, on se demande où on est. »



« Athis, Fayt-le-Franc et Erquennes, on a l'impression que c'est juste un seul village. »

« On domine le plateau, on voit Biercée. Le village est un peu encaissé, c'est Ragnies. On a une presque vue à 360°. »



« On se croirait en Provence à Ragnies. »

« Si tu suis la Sambre, il y a un chemin de halage. T'as pas de maisons, c'est la vallée, c'est tout vert. C'est exceptionnel, c'est beau. »



« On est sur la ligne de partage des eaux entre le bassin de la Haine et la Sambre, mais aussi entre l'Escaut et la Meuse et donc il y a des points de vue très hauts où on a des perspectives sur tout le bassin de la Haine. »



« Il est clair que la vallée de la Grande Honnelle est l'élément exceptionnel. C'est une vallée encaissée. Une petite Ardenne. Il y a des massifs rocheux qui ressortent. On a un fort dénivelé. »

### Paysages choisis par les acteurs locaux

Paysage remarquable

Point de vue

**Paysage abîmé**

Zone urbanisée

Zone agricole intensive

Eau de surface

Infrastructure

Zone industrielle, économique et éoliennes

0 5 km 10 km

## Paysages abîmés

La grande majorité des acteurs affirme que les problèmes liés à l'URBANISATION sont ceux qui posent le plus de dommages dans l'ensemble paysager. Celle-ci vient de Lille, de Bruxelles ou des villes du sillon industriel.

«*La caractéristique commune est une tendance à l'urbanisation.*»

Cette tendance n'est pas nouvelle. Emile Verhaeren, poète qui passait de fréquents séjours dans les Honnelles, décrivait déjà à la fin du 19<sup>e</sup> siècle que les villes envahissaient les plaines et les campagnes.



«*La plaine est morne et ses chaumes et granges  
Et ses fermes dont les pignons sont vermoulus,  
La plaine est morne et lasse et ne se défend plus,  
La plaine est morne et morte — et la ville la mange.*»

Source: Verhaeren E. (1895). *Les villes tentaculaires – La Plaine.*

L'espace muséal Emile Verhaeren (ci-dessous), situé dans les Honnelles à proximité du Caillou-qui-Bique, est dédié au parcours et aux œuvres de cet artiste.



Plusieurs types de dégradation en rapport avec l'urbanisation sont pointés.

En premier lieu figure la rurbanisation\* le long des nationales et autour des villages. Ces constructions ont pour premier effet de fermer le paysage et d'empêcher les vues depuis les routes. Ce phénomène s'accroît lorsque les maisons individuelles sont séparées par des murs ou des haies, enclônement qui semble être courant dans l'ensemble paysager. La deuxième conséquence de la rurbanisation est d'empêcher la lecture autonome des villages.



« Sur tout le territoire, ce qui impacte le plus est la rurbanisation. »  
 « On observe de plus en plus maintenant un étalement du bâti en cordon. Avant, les hameaux étaient bien délimités puis, maintenant, comme le long des routes on est en zone d'habitat à caractère rural, on construit en ruban. »

Ci-contre, à Liseroeux (Estinnes), les nouvelles constructions s'enchaînent le long de la voirie.

En second lieu se place l'implantation de constructions qui ne s'intègrent pas dans le patrimoine architectural de la région et s'inspirent de modèles internationaux.

« On trouve une architecture internationale et implantée n'importe où. Et c'est dans cette zone [le Pays des Collines] qu'on le remarque le plus, ça commence depuis 5 ans maintenant. »



« Surtout qu'il y a une pression foncière énorme ici dans la région. Beaucoup de Flamands cherchent à venir ici, parce que le terrain est moins cher, ils trouvent la région belle. Ils viennent avec leur architecte et ils disent « On fait ce qu'on veut ». »

Ci-contre, dans la commune d'Ellezelles.

Les acteurs reconnaissent que les PRATIQUES AGRICOLES INTENSIVES ont fait beaucoup de dégâts dans l'ensemble paysager. Dans certaines zones, la disparition des haies, mais également les phénomènes de ravinements et de coulées de boue marquent le paysage. Les fermes encore exploitées sont de moins en moins nombreuses et, en parallèle, les parcelles s'agrandissent.



Le sol peut être abîmé par les machines agricoles (ci-dessus, aux alentours de Petit-Rœulx-lez-Braine, Braine-le-Comte).



Les champs se succèdent à perte de vue du côté de Vellereille-le-Sec (Estinnes).

De plus en plus, les acteurs notent que les fermes de l'ensemble sont reprises par des exploitants d'autres régions (plateau brabançon, Flandre) qui ne sont pas attachés au territoire. Il leur semble que les pratiques adoptées prennent alors moins en compte l'environnement et les paysages.

*« (...) la descente d'exploitants flamands qui eux n'ont pas d'attachement aux paysages et à ces territoires et donc ne sont pas très préoccupés par le type de pratiques qu'ils mettent en place. »*

Néanmoins, des choses évoluent. On remarque la plantation de haies à certains endroits et une diversification des activités agricoles.

*« Mais ça bouge dans le sens où il y a des projets qui se mènent, il y a de plus en plus de petits maraîchers. »*

Les CARRIÈRES, les ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES et les ÉOLIENNES sont très souvent citées comme des éléments entraînant la dégradation des paysages.

L'impact paysager des carrières est indéniable, que ce soit par les remaniements profonds du relief du sol, la présence des bâtiments industriels, les nuisances sonores et les poussières engendrées. Néanmoins, cet impact dépend de la politique de gestion des sites en exploitation.



*« Quand on parle paysage à un carrier, ça veut dire modification du relief du sol. On fait que creuser. Mais il y a beaucoup de choses qui sont mises en place pour minimiser ces modifications de relief. »*

Du haut de la tour échangeuse du site de l'usine CCB, on a une vue panoramique sur toute la carrière de Gaurain-Ramecroix (ci-dessus).



*« Les carrières de Gaurain, il y des jours où il fait blanc. Je ne sais même pas s'ils savent manger dehors. »  
 « Puis la présence gigantesque des carrières, qui fait qu'on ne peut pas y échapper. »  
 « La carrière du Clypot, ils font des tas, ce qui impacte de manière assez grossière sur le paysage et ils n'ont pas vraiment d'obligations d'intervenir sur les aménagements paysagers si ce n'est sur la fin de l'exploitation. »*

Ci-contre, la rive droite de l'Escaut au nord d'Antoing, vue depuis Calonne.

Dans certaines carrières, des efforts sont réalisés, par exemple via le fait de renaturaliser les buttes et terrils, de reboucher les trous avec des stériles... La butte de Beclers de la carrière de Gaurain-Ramecroix se confond aujourd'hui parfaitement avec une butte à la végétation naturelle. Certaines carrières participent également au projet *Life in Quarries*, qui a pour objet de favoriser l'accueil de la biodiversité sur les sites d'extraction. Néanmoins, la plupart des solutions proposées sont envisagées sur le long terme, voire en fin d'exploitation du site, lors de la phase de réhabilitation obligatoire. Durant l'exploitation, l'impact paysager peut être réduit via certains aménagements, mais n'est pas évitable.

*« On ne fait plus des montagnes comme dans le passé, on remplit une ancienne carrière, qu'on va combler. »  
 « On a déstructuré complètement le paysage à la base, (...). Et donc là, ça ramène tout un biotope particulier, en termes de faune et flore. Il peut y avoir des oiseaux migrants qui font halte là. »*

Ci-contre, la carrière de Maffle (Ath). La nappe phréatique est remontée naturellement et le site est répertorié de grand intérêt biologique.



En ce qui concerne les zones et parcs d'activités économiques, la tendance est à leur déploiement étant donné l'aspect géographiquement stratégique de ce territoire bien desservi. Une réelle pression existe dans des communes comme Comines-Warneton et Mouscron, où les premières atteintes s'exercent sur les zones agricoles.

Au niveau de l'impact paysager, une distinction est faite entre les parcs d'activité d'ancienne et de nouvelle moutures. Les anciens parcs et leurs signes de vieillissement sont perçus comme des points noirs en termes paysagers. Par contre, les nouveaux parcs paraissent s'intégrer mieux aux paysages qui les entourent grâce aux efforts liés à l'architecture, à la modification du relief, aux plantations végétales...



« Il y a quand même une évolution par rapport aux zonings bétonnés qu'on connaît et qui datent. »  
 « On essaie de plus en plus d'intégrer les parcs dans le paysage, plutôt que de raser le paysage. »

Le zoning de Tournai Ouest II, ci-dessus à gauche, a fait l'objet d'aménagements particuliers en matière d'intégration paysagère. Le zoning de Tournai Ouest III est actuellement en construction.

Il n'y a pas d'avis convergents concernant les éoliennes. Certains acteurs sont complètement hermétiques à leur implantation...



« Si on met un Parc naturel, pour moi, on ne met pas d'éoliennes. Il faut savoir ce qu'on veut. »  
 « Eolien. Démission totale de la Région wallonne. Ce ne sera que des confrontations. On est dans un territoire très venteux, propice à l'éolien. Et donc on est bombardé de projets, surtout des mauvais. »

Des banderoles de protestation contre les projets éoliens fourmillent dans tous les coins de l'ensemble. Ci-dessus, de gauche à droite : à Horrues (Soignies), à Merbes-le-Château et à Biesme-sous-Thuin (Thuin).

D'autres aiment leur présence...

« Et moi, j'aime bien les éoliennes donc... »

Tandis que certains adoptent une position nuancée.

« On préfère une éolienne qu'une centrale nucléaire. »

« Ok pour l'éolien, mais pas à tout vent. »

« On voit les éoliennes d'Estinnes depuis vraiment très très loin. Il faudra être vigilant là. On n'est peut-être pas encore dans un point de rupture, mais quand même quoi. »

L'ensemble paysager est un territoire d'INFRASTRUCTURES. Les autoroutes, les routes nationales, les lignes de chemins de fer, de TGV et les canaux en forgent l'ossature. Le type d'infrastructures, leur tracé ou endroit d'implantation et les aménagements qui sont réalisés pour les intégrer dans le paysage conditionnent leur impact et leur acceptation en tant qu'entité paysagère reconnue.

« Il y a des axes routiers vraiment affreux qui traversent l'ensemble. »

« Les canaux, c'est quand-même un peu plus sensible que les autoroutes, ça se fond dans le paysage. »



Certaines portions d'autoroute ou de chemin de fer, construites sur des talus, ont tendance à se remarquer plus fort dans le paysage.

*« L'autoroute est en talus et marque aussi beaucoup le paysage d'Estaimpuis. »*



*« Ça quadrille complètement le territoire. »*

À gauche, la ligne TGV en surplomb à Arbre (Ath) ; à droite, la ligne de train qui relie Ath et Mons.

Les acteurs dénoncent un type particulier de dégradation des paysages lié au manque de perméabilité des infrastructures de communication. Ces infrastructures posent le problème de liberté de mouvement dans les paysages, autrement qu'en les empruntant, parce qu'il est difficile de les traverser.

*« On est dans un nœud de réseaux ici. Ça fabrique des murs dans le territoire. On a enfermé des morceaux de territoires entre des infrastructures. Quand on se balade à pied, pour traverser ces trucs-là, ce n'est pas évident. Il y a très peu de passage. »*

*« L'autoroute A8 (...), la brèche dans le territoire entre les deux Parcs naturels. »*

*« Après, il y a les canaux, c'est une vraie barrière l'Escaut, il n'y a pas tant de ponts que ça. »*

Un autre point abordé est la visibilité sur les paysages que ces infrastructures offrent. Certaines zones végétalisées, le long de l'Escaut, ferment complètement la vision que l'on pourrait avoir sur le reste du territoire. Dans d'autres zones, certains paysages, cachés par la rurbanisation, ne sont pas valorisés lorsqu'on emprunte les nationales de l'ensemble.

Sur le territoire, les EAUX DE SURFACE ont subi d'importantes modifications anthropiques. Les grands cours d'eau sinueux et les grands marais ont disparu. Les prairies humides sont fortement menacées par l'urbanisation. On canalise les cours d'eau, on les élargit, on les enterre, on les buse. L'agriculture intensive et la forte urbanisation du territoire ont également contribué à la dégradation de l'état des cours d'eau, surtout dans la partie nord de l'ensemble. De fait, l'eau de surface est peu visible, voire indécélable dans le paysage. Dans les espaces agricoles, beaucoup de cours d'eau sont piétinés par le bétail tandis que, dans les zones urbaines, ils sont réduits à l'état de fossés ou d'égouts à ciel ouvert.



*« On peut se promener des heures sans jamais apercevoir une rivière. »*

Ci-dessus, dans les campagnes d'Estinnes.



*« Escaut-Lys est une zone sinistrée. Les gens ne sont plus connectés à l'environnement, encore moins à l'eau qu'au végétal. »*

Ci-dessus, le quai des Poissonsceaux à Tournai en 2017.



*« Pour les problèmes d'inondation, on continue de répondre avec des aménagements hydrauliques, on continue à rectifier les cours d'eau, à faire des bassins d'orage. Ça continue de pourrir le paysage, ce n'est pas super beau d'aller se balader autour d'un trou d'eau. »*

À gauche, un ruisseau dans un fossé en bord de route à Comines.

## Prise en considération du paysage par la population

Les paysages identitaires et du quotidien mobilisent moins que les paysages remarquables. Comme dit précédemment, les paysages de l'ensemble sont de ce fait en proie à de nombreuses dégradations du fait d'une méconnaissance ou d'un déni de leur valeur.

Les intérêts financiers, liés entre autres au développement de zones industrielles et économiques, au maintien de l'agriculture intensive ou au développement d'éoliennes, sont perçus comme primant sur les enjeux paysagers.

*« Si c'est en contradiction avec des aspects économiques, à mon avis, c'est l'économique qui passe. C'est l'immédiateté ou le court terme qui passe. »*

Les acteurs interrogés pensent que les industriels et les agriculteurs, lorsqu'ils ne sont pas originaire de la région, portent un intérêt réduit aux actions à entreprendre en faveur des paysages.

*« Ici, on a du mal de trouver des repreneurs de fermes, ce sont des gros exploitants, soit du Brabant, soit des Flandres, qui viennent et qui utilisent et exploitent les terres de manière assez intensive. »*

En outre, du fait de la présence d'importants centres urbains en dehors des limites de l'ensemble, des communes-dor-toirs se développent de plus en plus. Dans ces communes, les habitants adoptent une relation plus distante avec les paysages qui les entourent.

L'ensemble étant doté de trois Parcs naturels, ce sont des acteurs-clés pour remettre à l'honneur les paysages. Les actions de sensibilisation et d'information permettent tout au moins de conscientiser les personnes habitant dans les limites des Parcs naturels. La rédaction de documents indicatifs, telle que la charte paysagère, est importante.

Par ailleurs, les acteurs interrogés remarquent que si les habitants n'ont pas conscience du paysage au quotidien, ils se l'approprient néanmoins lorsqu'on le leur confisque, ce qui explique l'importance du phénomène NIMBY\* utilisant le paysage comme moyen de défense. La relation qu'entretient la population avec les éléments structurants (éoliennes, lignes de chemin de fer...) est, quant à elle, double. D'un côté, comme nous l'avons vu précédemment, elle est source de conflits. D'un autre, certaines de ces structures sont reconnues comme faisant partie de l'identité du territoire et jouent même le rôle de repères paysagers.



« Le canal de l'Espierres, c'est une ligne dans le paysage. Quand on va vers Pecq ou depuis l'autoroute, cette ligne, elle est là, on sait où on est. Ce sont des repères. »  
 « On est un peu dans les campagnes, on voit la ligne des arbres. On se dit : « Ah l'Escaut est là ». Ce sont à la fois des repères et des points de ralliement. »



« Il y a un pylône, un radar militaire à Flobecq dans le bois du Pottelberg. Quand on a voulu l'enlever, il y a eu un tollé parce que c'est un énorme point de repère. »

## Un tourisme folklorique et diffus, avec le paysage en toile de fond

Le tourisme existant dans l'ensemble est un tourisme de passage et ponctuel. Parmi les lieux qui attirent, sont régulièrement cités le centre-ville de Tournai, l'Hôpital Notre-Dame à la Rose à Lessines et le château de Belœil. Les trois Parcs naturels de l'ensemble sont également générateurs d'une dynamique touristique, en particulier le Pays des Collines, reconnu pour ses sentiers de randonnée et ses parcours thématiques.

Les fêtes liées au folklore rassemblent également chaque année bon nombre de personnes. C'est le cas de la Ducasse d'Ath et du Sabbat des Sorcières à Ellezelles.



Selon l'histoire, des sorcières auraient été étranglées et brûlées au tout début du 17<sup>e</sup> siècle par le Grand Bailli de Lessines-Flobecq sous ordonnance des autorités espagnoles.

Jacques Vandewattyne, artiste du Pays des Collines, s'est appuyé sur cet épisode pour créer un sentier thématique d'œuvres d'art à Ellezelles (à gauche, une étape de ce sentier à Ellezelles ; à droite, une statue de sorcière sur le parvis de l'église).

D'autres activités s'en inspirent, comme la fête du Sabbat des Sorcières et le brassage de la bière « la Quintine », qui a pour emblème une sorcière.

Contrairement à d'autres endroits en Wallonie, l'ensemble paysager ne possède pas de paysages remarquables ou spectaculaires qui justifieraient une importante dynamique touristique. Néanmoins, le potentiel touristique existe. Il est intimement lié aux paysages du quotidien et identitaires. Ces paysages possèdent un sens et une cohérence qui méritent d'être reconnus et valorisés. Pour les acteurs interrogés, s'appuyer sur le capital existant et améliorer le cadre de vie des habitants est la clé de l'attractivité touristique de l'ensemble.

*« Que ce soit un centre urbain ou tout un territoire, il ne peut être attirant aux touristes, que s'il est agréable à vivre pour l'habitant. »*



Les chemins de halage sont le support de beaucoup d'activités de loisirs.

Le RAVeL longe l'Escaut canalisé à Antoing (à gauche) et à Escanaffles (à droite).

À ce titre, très développés dans l'ensemble en raison du relief peu accidenté, les itinéraires et sentiers de randonnée ou cyclistes doivent si possible garder une cohérence historique. Ceux qui suivent les anciens chemins de halage et lignes de chemin de fer sont de bons exemples.

Réaffirmer l'identité des vallées en tant que continuités paysagères est une action que doit mener le secteur touristique. Les éléments d'eau possèdent en effet un gros potentiel sur le territoire, via par exemple le développement d'activités fluviales, nautiques ou de pêche. Au vu de l'état des cours d'eau de l'ensemble, cela nécessite une forte volonté collective et le déploiement d'importants moyens.

*« Dans le Tournaisis, il n'y a plus une seule rivière où il y a encore des poissons. »*

Pour nombre d'acteurs interrogés, les carrières sont des éléments qui pourraient être davantage valorisés pour les touristes et les citoyens. Lorsqu'elles sont réaménagées après exploitation, certaines carrières deviennent des lieux exceptionnels et d'une incroyable diversité. Plusieurs acteurs interrogés pensent qu'afin de sensibiliser la population et qu'elle puisse garder un contact avec le patrimoine naturel, ces paysages cachés, souvent interdits d'approche pour raison de protection naturaliste, devraient être rendus davantage accessibles.

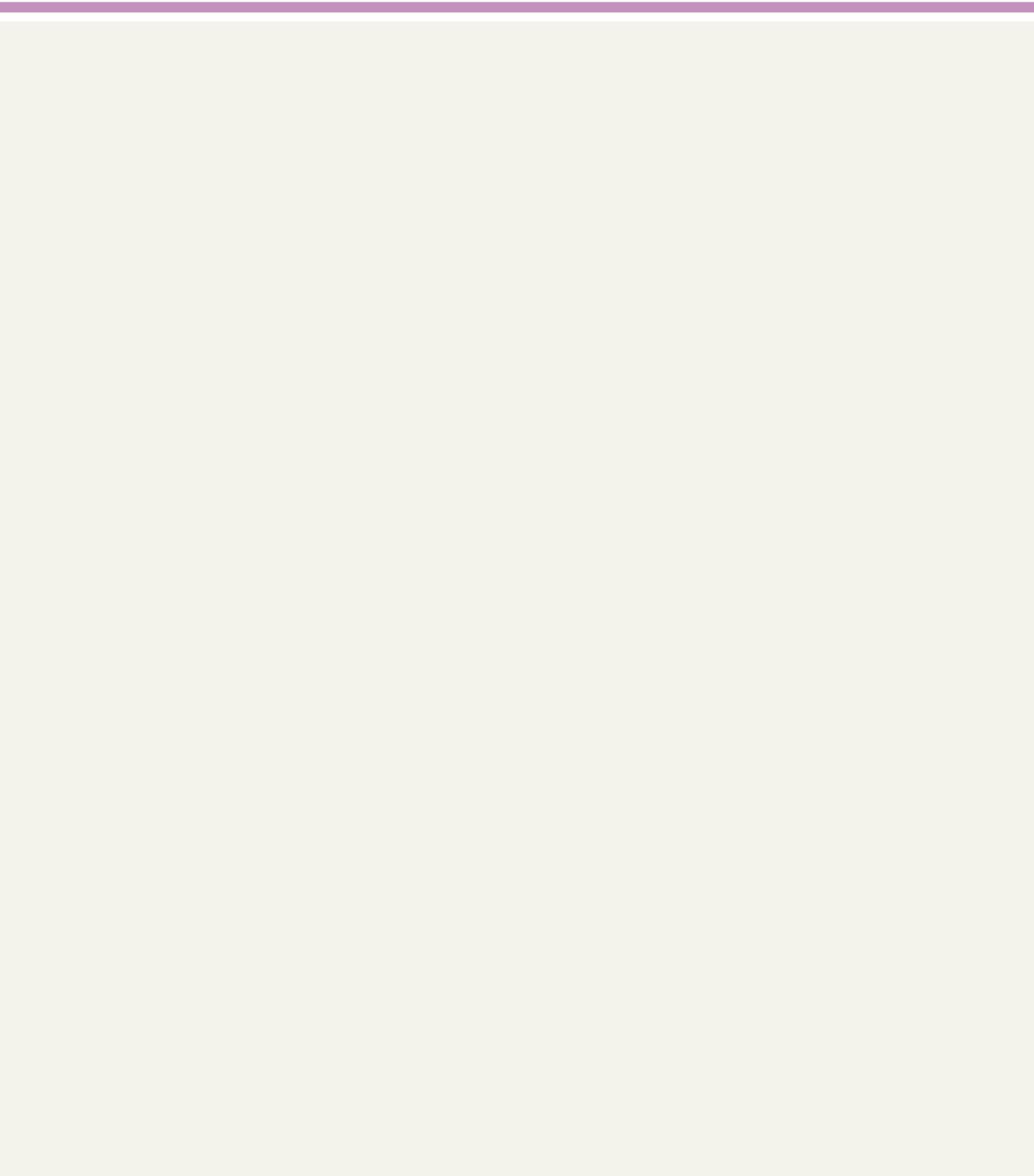
Lorsqu'il est déconnecté du territoire, le tourisme de loisirs peut fortement impacter les paysages. C'est le cas du complexe Pairi Daiza à Cambron-Casteau, pour lequel tous les acteurs interrogés s'accordent à dire que la dynamique engendrée par le lieu cause des dommages environnementaux et paysagers. La popularité croissante du complexe a un impact positif pour le parc animalier en lui-même mais cette dynamique n'est pas perçue comme rayonnante aux alentours.



*« Pairi Daiza est en train de manger les campagnes aux alentours. (...) ça phagocyte tout le paysage. Ils vont détourner la Dendre. Vous vous imaginez, détourner une rivière... »*



Les aires  
paysagères  
de la Plaine et  
du bas-plateau  
hennuyers



Au sein de la Wallonie, la Plaine et le bas-plateau hennuyers se distinguent par un relief généralement calme et la présence de grandes étendues agricoles. Si l'ensemble paysager présente une cohérence globale, différentes aires paysagères peuvent néanmoins être mises en évidence. Chacune possède des caractéristiques bien définies qui la différencient des autres.

Le découpage en aires paysagères permet de définir des entités dont la taille et l'homogénéité sont telles qu'une spécification précise peut être opérée et que des enjeux concrets peuvent y être mis en évidence. Ces périmètres sont pertinents dans la perspective d'une prise en charge active des paysages, de leur **GESTION\***, de leur **PROTECTION\*** ou de leur **AMÉNAGEMENT\***.

Trente-trois aires paysagères ont été identifiées au sein de l'ensemble de la Plaine et du bas-plateau hennuyers selon la méthodologie explicitée ci-après. La suite de l'atlas est consacrée à la présentation détaillée de chacune d'entre elles.

# Méthode adoptée pour la délimitation des aires paysagères

## Principe général

La délimitation des aires paysagères est basée sur l'analyse des paysages actuels, éclairée par la perspective historique et l'examen des dynamiques en cours. Les trois critères retenus sont le relief, l'occupation végétale du sol et le mode d'urbanisation. Chaque critère est examiné indépendamment des deux autres ; ensuite leurs combinaisons sont à leur tour étudiées et mises en regard avec les données récoltées lors du parcours du terrain et l'exploitation des ressources documentaires. L'échelle de travail est le 1/20 000.

*Le découpage en aires paysagères n'est pas l'expression d'une « vérité » scientifique unique ; il s'agit plutôt d'une manière d'appréhender le paysage, déterminée par les critères retenus et la pondération qu'on leur attribue. Différentes représentations peuvent coexister, toutes également valides dans leur propre perspective.*

## Choix des critères d'analyse

Le relief est un élément structurant des paysages et influence la nature et la perception de l'occupation du sol. Cette occupation se caractérise par la présence d'espaces bâtis et non bâtis, par leur répartition par rapport au relief (sitologie) ainsi que par les dynamiques qui les affectent. Pour les espaces non bâtis, on examine la structure et la composition des espaces agricoles, forestiers et naturels, ainsi que leur mode d'agencement. Les espaces bâtis sont analysés sous l'angle du bâti traditionnel (structures anciennes et typologie de l'habitat, présence de l'industrie) et de l'urbanisation récente, y compris les diverses infrastructures. Celles-ci sont considérées pour elles-mêmes, mais aussi pour leur influence sur l'organisation des autres éléments.

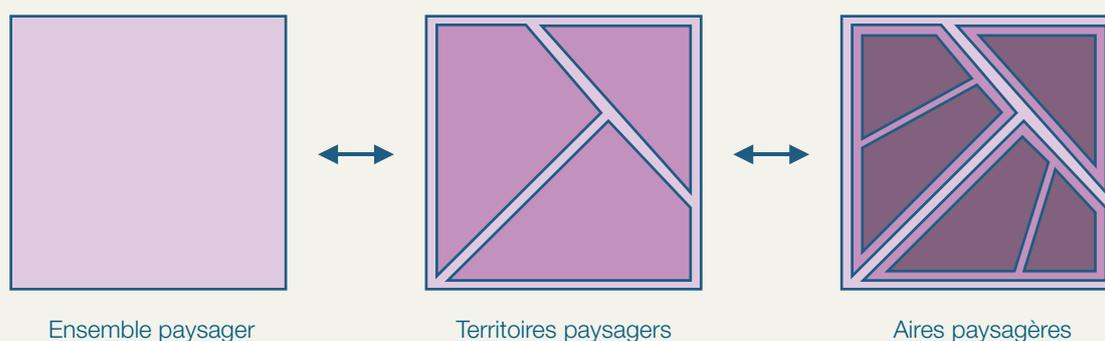
## Statut des aires paysagères

Les aires paysagères sont des portions de l'espace qui se différencient des espaces adjacents par les paysages qu'elles présentent, évalués selon les critères retenus avec une pondération spécifique. Elles précisent le découpage de l'ensemble et des territoires paysagers.

*Chaque aire présente une combinaison spécifique de valeurs pour les différents critères. Il y a ainsi plus de similitudes (un « trait paysager dominant ») au sein d'une aire qu'entre une aire et ses voisines.*

Même si l'organisation des multiples composantes paysagères présente localement des ruptures nettes (cas des vallées), on rencontre plus fréquemment des transitions progressives d'un type d'organisation à un autre. Dans ce cas, les limites ont été appuyées sur des éléments structurants du paysage, comme une ligne de crête, une voirie importante, une lisière forestière... Pour les aires identifiées sur base du critère d'urbanisation et donc soumises à une dynamique très forte, les limites peuvent ne pas être stabilisées ; elles ont alors un caractère plus transitoire et sont appelées à évoluer au fil du temps.

*Le découpage de l'ensemble paysager en aires paysagères est un « instantané », un arrêt sur image, dont la validité perdurera plus ou moins longtemps selon la vigueur des dynamiques qui s'y dérouleront.*



Chaque ensemble paysager se compose de plusieurs territoires paysagers. Ceux-ci ont été déterminés sur base d'une analyse menée au 1/50 000 ; ils ont été présentés dans la brochure *Les Territoires paysagers de Wallonie*. À leur tour, ces territoires (et parfois faciès\*) sont découpés en aires paysagères, sur base d'une analyse plus précise menée au 1/20 000. Pour l'ensemble paysager de la Plaine et du bas-plateau hennuyers, cette analyse a conduit à de nombreuses adaptations des territoires par rapport à l'analyse d'origine. Tout d'abord, d'infimes parties des ensembles des vallonnements brabançons et fagnard ont été intégrées à l'atlas. Elles ont été ajoutées respectivement à l'aire des Vallonnements ruraux de la Sennette, de la Samme et de la Wanze et à l'aire de la Vallée de la Haute Sambre. Ensuite, la majeure partie des territoires paysagers ont été scindés en plusieurs aires paysagères. À l'inverse, les aires des Monts scaldiens, de la Campagne périurbaine d'entre Senne et Dendre et des Vallonnements agricoles et boisés de Thoricourt s'étendent sur plusieurs territoires paysagers : les Buttes du Tournais et les Collines du Hainaut pour la première, les Bas-plateau de la Dendre lessinoise et Bas-plateau des Senne, Sennette et Samme pour la deuxième, ces mêmes territoires auxquels s'ajoute une partie du Bas-plateau d'Ath et Soignies pour la troisième.

## Dénomination et numérotation des aires paysagères

Les dénominations choisies pour les aires s'appuient sur leurs traits paysagers les plus marquants et recherchent, par la toponymie, l'ancrage au territoire.

## Caractérisation des aires paysagères selon les critères retenus

Le tableau suivant synthétise les caractères mis en évidence pour chaque aire paysagère lors de l'analyse. Certaines aires s'imposent clairement par plusieurs critères ; pour d'autres, c'est parfois l'absence d'un critère fort qui crée la différence justifiant la délimitation.

Plus la couleur est foncée, plus le critère a été jugé déterminant dans la caractérisation et la délimitation de l'aire. Les traits caractéristiques identifiés pour chaque aire sont précisés brièvement.

| Aire paysagère  |    | Relief   | Couverture végétale                                      | Espaces bâtis   |
|---|----|--|--|---|
| Bordure du Heuvelland   | 1  | Larges ondulations du relief, collines de Flandre dans les arrière-plans | Prédominance des cultures                                | Habitat dispersé  |
| Plaine cominoise de la Lys                                    | 2  | Plaine   | Prédominance des cultures                                | Groupements villageois et urbains et forte dispersion intercalaire                      |
| Agglomération et campagne industrielles de Mouscron           | 3  | Petits bombements du plateau, plaine dans le sud                         | Prédominance des cultures                                | Urbanisation ouvrière et forte dispersion intercalaire                                  |
| Plaine tournaisienne  | 4  | Plaine   | Prédominance des cultures                                | Villages en extensions linéaires (nord) ou plus ramassés (sud), dispersion intercalaire |
| Plaine septentrionale de l'Escaut                             | 5  | Large plaine alluviale   | Prédominance des cultures                                | Villages en extensions linéaires et habitat dispersé                                    |
| Monts scaldiens   | 6  | Collines isolées   | Cultures, herbages, boisements                           | Bâti hétéroclite  |
| Campagne agricole de Celles                                   | 7  | Ondulations légères  | Prédominance des cultures                                | Habitat majoritairement dispersé  |
| Plaine de la Rhosnes  | 8  | Plaine   | Cultures, herbages, boisements                           | Villages en extensions linéaires et habitat dispersé                                    |
| Campagne agricole d'Anvaing                                   | 9  | Ondulations légères à moyennes   | Prédominance des cultures                                | Petits villages   |
| Centre et agglomération périurbaine de Tournai                | 10 | Large plaine alluviale et transitions vers le bas-plateau                | Végétation urbaine, champs et herbages résiduels         | Urbanisation dense et centre historique   |
| Collines tournaisiennes                                       | 11 | Chaîne de collines   | Cultures, herbages, boisements                           | Villages, dispersion intercalaire   |
| Vallée et bas-plateau extractifs scaldiens                    | 12 | Vallée et bas-plateau  | Recolonisation des friches, champs et herbages résiduels | Activité industrielle extractive, urbanisation dense                                    |
| Bas-plateau agricole tournaisien                              | 13 | Ondulations légères à moyennes   | Prédominance des cultures                                | Villages, faible dispersion intercalaire  |
| Plaines humides de l'Escaut et des Vernes                     | 14 | Large plaine alluviale   | Cultures, herbages, boisements (peupleraies)             | Villages lâches avec étirements bâtis (est) et villages plus ramassés (ouest)           |
| Collines agricoles et boisées nord-hennuyères                 | 15 | Chaîne de collines   | Cultures, herbages, boisements                           | Hameaux, dispersion intercalaire  |
| Vallonements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre | 16 | Succession de vallonements   | Cultures, herbages, arbres isolés ou alignés             | Hameaux, dispersion intercalaire  |
| Campagne semi-industrielle de Lessines                        | 17 | Vallée et transition vers le bas-plateau                                 | Cultures, herbages, boisements                           | Activité industrielle extractive  |

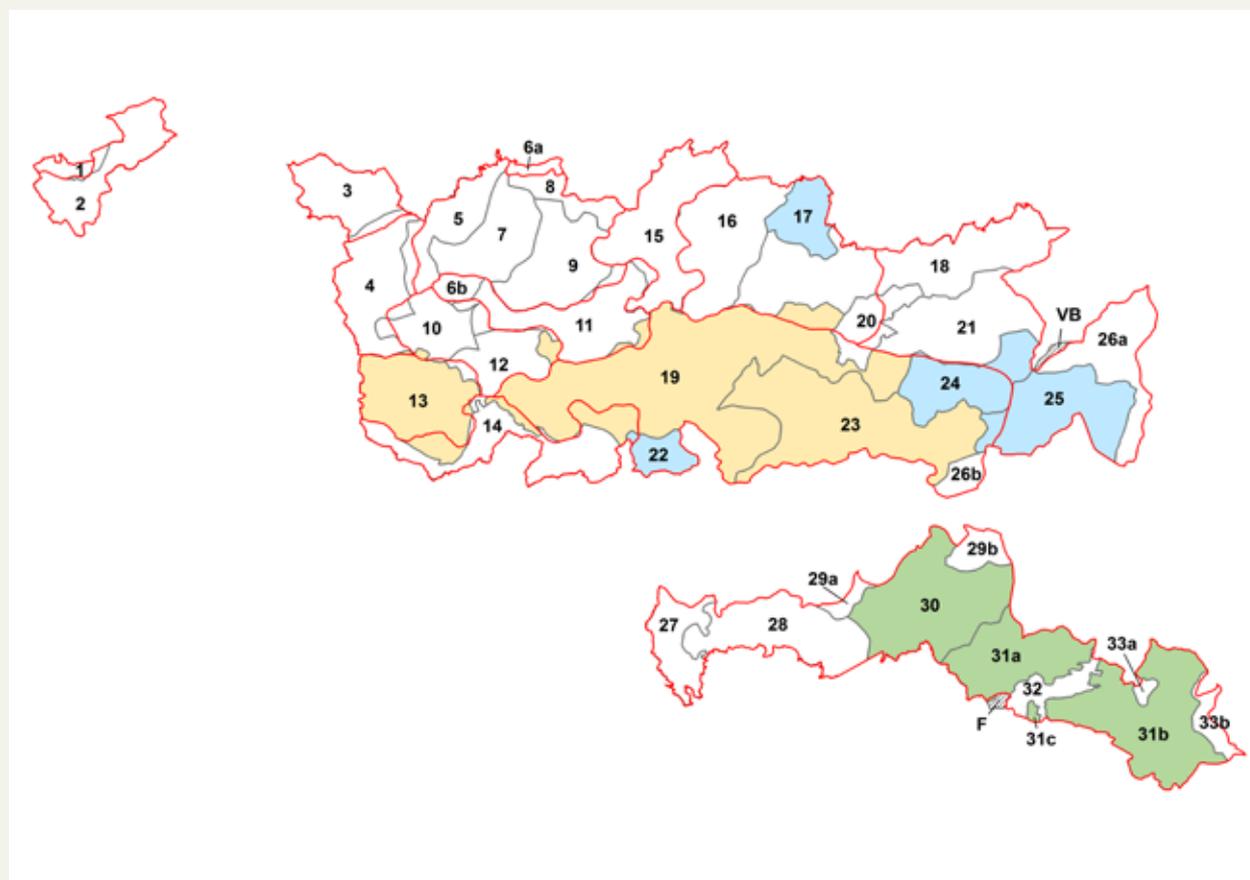
|  |    |   |   |  |
|--|----|---|---|--|
| Campagne périurbaine d'entre Senne et Dendre                           | 18 | Ondulations légères à moyennes du plateau, plaines alluviales       | Cultures, herbages, bouquets d'arbres                         | Infrastructures de transport, pression urbaine de Bruxelles                    |
| Bas-plateau agricole d'Ath   | 19 | Ondulations légères à moyennes                                      | Prédominance des cultures                                     | Villages, faible habitat intercalaire, petites villes                          |
| Vallonnements agricoles et boisés de Thoricourt                        | 20 | Succession serrée de vallonnements                                  | Prédominance des cultures, boisements                         | Villages, faible habitat intercalaire, châteaux                                |
| Campagne agricole de la Haute Senne                                    | 21 | Succession de vallonnements   | Cultures, herbages, bouquets d'arbres                         | Villages, dispersion intercalaire  |
| Campagne semi-industrielle de Quevaucamps                              | 22 | Plateau pratiquement plat, trous de carrière                        | Prédominance des cultures, boisements                         | Villages urbanisés, importance du bâti ouvrier                                 |
| Bas-plateau agricole de Lens   | 23 | Plateau pratiquement plat   | Prédominance des cultures                                     | Villages, faible habitat intercalaire  |
| Centres et campagnes semi-industrielles de Soignies et Braine-le-Comte | 24 | Ondulations légères à moyennes du plateau                           | Prédominance des cultures                                     | Activité industrielle extractive, infrastructures de transport, petites villes |
| Campagne semi-industrielle de la Sennette et de la Samme               | 25 | Succession de vallonnements   | Cultures, herbages, haies et bouquets d'arbres                | Traces d'anciennes activités extractives et bâti associé                       |
| Vallonnements ruraux de la Sennette, de la Samme et de la Wanze        | 26 | Succession de vallonnements marqués                                 | Cultures, herbages, haies et bouquets d'arbres                | Villages, dispersion intercalaire  |
| Bas-plateau vallonné des Honnelles                                     | 27 | Plateau entaillé de petites vallées encaissées                      | Prédominance de cultures                                      | Villages   |
| Bas-plateau agricole et boisé des Hauts-Pays                           | 28 | Plateau pratiquement plat   | Terres agricoles (prédominance des cultures), bois            | Villages en extension linéaire   |
| Bordures charbonnières des Hauts-Pays                                  | 29 | Terrils   | Prédominance des cultures, boisements sur les terrils         | Importance du bâti ouvrier ancien et pavillonnaire                             |
| Bas-plateau agricole d'Estinnes  | 30 | Plateau incliné et largement ondulé, terrils dans les arrière-plans | Prédominance des cultures                                     | Villages   |
| Bas-plateau agricole de Thudinie                                       | 31 | Large ondulations du plateau  | Prédominance des cultures                                     | Villages   |
| Vallée de la Haute Sambre  | 32 | Vallées relativement encaissées                                     | Cultures, herbages  | Villages denses, traces d'industrialisation                                    |
| Creusements de la Biesmelle et de l'Eau d'Heure thudinienne            | 33 | Vallées relativement encaissées                                     | Prédominance des herbages, boisements sur les versants pentus | Villages en fond de vallée, extensions pavillonnaires sur le haut des versants |

| Territoire paysager (TP)   | Aire paysagère (AP) |   |  |
|--|---------------------|---|--|
|  | Famille*            |   |  |
| Bordure des collines du Heuveland  | 1                   |   | Bordure du Heuveland   |
| Bordure de la plaine de la Lys   | 2                   |   | Plaine cominoise de la Lys   |
| Plaine scaldienne du Tournaisis – Faciès du Mouscronnois   | 3                   |   | Agglomération et campagne industrielles de Mouscron                    |
| Plaine scaldienne du Tournaisis – Faciès du nord-ouest Tournaisis  | 4                   |   | Plaine tournaisienne   |
| Vallée urbanisée de l'Escaut tournaisien et ses carrières  | 10                  |   | Centre et agglomération périurbaine de Tournai                         |
|  | 12                  |   | Vallée et bas-plateau extractifs scaldiens                             |
| Plaine de Celles et Anvaing  | 5                   |   | Plaine septentrionale de l'Escaut                                      |
|  | 7                   |   | Campagne agricole de Celles  |
|  | 8                   |   | Plaine de la Rhosnes   |
|  | 9                   |   | Campagne agricole d'Anvaing  |
| Buttes du Tournaisis   | 11                  |   | Collines tournaisiennes  |
| Buttes du Tournaisis / Collines du Hainaut   | 6a-b                |   | Monts scaldiens  |
| Collines du Hainaut  | 15                  |   | Collines agricoles et boisées nord-hennuyères                          |
| Bas-plateau de la Dendre lessinoise  | 16                  |   | Vallonements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre          |
|  | 17                  | A | Campagne semi-industrielle de Lessines                                 |
| Bas-plateau de la Dendre lessinoise / Bas-plateau des Senne, Sennette et Samme                                 | 18                  |   | Campagne périurbaine d'entre Senne et Dendre                           |
| Bas-plateau de la Dendre lessinoise / Bas-plateau des Senne, Sennette et Samme / Bas-plateau d'Ath et Soignies | 20                  |   | Vallonements agricoles et boisés de Thoricourt                         |
| Bas-plateau des Senne, Sennette et Samme   | 21                  |   | Campagne agricole de la Haute Senne                                    |
|  | 25                  | A | Campagne semi-industrielle de la Sennette et de la Samme               |
|  | 26a-b               |   | Vallonements ruraux de la Sennette, de la Samme et de la Wanze         |
| Bas-plateau d'Ath et Soignies  | 13                  | B | Bas-plateau agricole tournaisien                                       |
|  | 19                  | B | Bas-plateau agricole d'Ath   |
|  | 22                  | A | Campagne semi-industrielle de Quevaucamps                              |
|  | 23                  | B | Bas-plateau agricole de Lens   |
|  | 24                  | A | Centres et campagnes semi-industrielles de Soignies et Braine-le-Comte |
| Plaine humide de l'Escaut  | 14                  |   | Plaines humides de l'Escaut et des Vernes                              |

\* A : Campagnes semi-industrielles  
 B : Bas-plateaux agricoles nord-hennuyers  
 C : Bas-plateaux agricoles sud-hennuyers

|                                   |         |   |   |
|-----------------------------------|---------|---|---|
| Bas-plateau limoneux sud-hennuyer | 27      |   | Bas-plateau vallonné des Honnelles                          |
|                                   | 28      |   | Bas-plateau agricole et boisé des Hauts-Pays                |
|                                   | 29a-b   |   | Bordures charbonnières des Hauts-Pays                       |
|                                   | 30      | C | Bas-plateau agricole d'Estinnes                             |
|                                   | 31a-b-c | C | Bas-plateau agricole de Thudinie                            |
|                                   | 32      |   | Vallée de la Haute Sambre                                   |
|                                   | 33a-b   |   | Creusements de la Biesmelle et de l'Eau d'Heure thudinienne |

La carte ci-dessous présente l'ensemble paysager de la Plaine et du bas-plateau hennuyers. Les limites rouges sont celles des territoires et faciès paysagers. Les zones hachurées correspondent aux portions de territoire initialement incluses dans les ensembles paysagers des vallonnements brabançons (VB) et fagnard (F). Ces territoires et faciès sont maintenant décomposés en aires paysagères. De nombreuses limites ont été réajustées. Plusieurs aires partageant des traits paysagers proches ont été regroupées en familles et sont présentées dans une même couleur, selon le tableau ci-dessus.





## Les aires : mode d'emploi

Chaque aire ou groupement d'aires paysagères est présenté au sein d'une fiche d'identité d'une dizaine de pages, comprenant plusieurs niveaux de lecture.

La description de l'aire ou des aires paysagères regroupées débute par une photo emblématique, un court résumé des principales caractéristiques paysagères et un tableau chiffré. La superficie des différentes catégories d'occupation du sol est estimée sur base des données de la Carte d'utilisation du sol wallon (CUSW). La population est quant à elle évaluée sur base des données disponibles par secteur statistique. Le lecteur découvre ensuite l'aire ou le groupement d'aires de façon « impressionniste », par un kaléidoscope photographique qui offre, en un seul regard, une vision globale du paysage de l'aire ou de la famille d'aires. En vis-à-vis se trouve un exposé plus étoffé des caractéristiques actuelles.

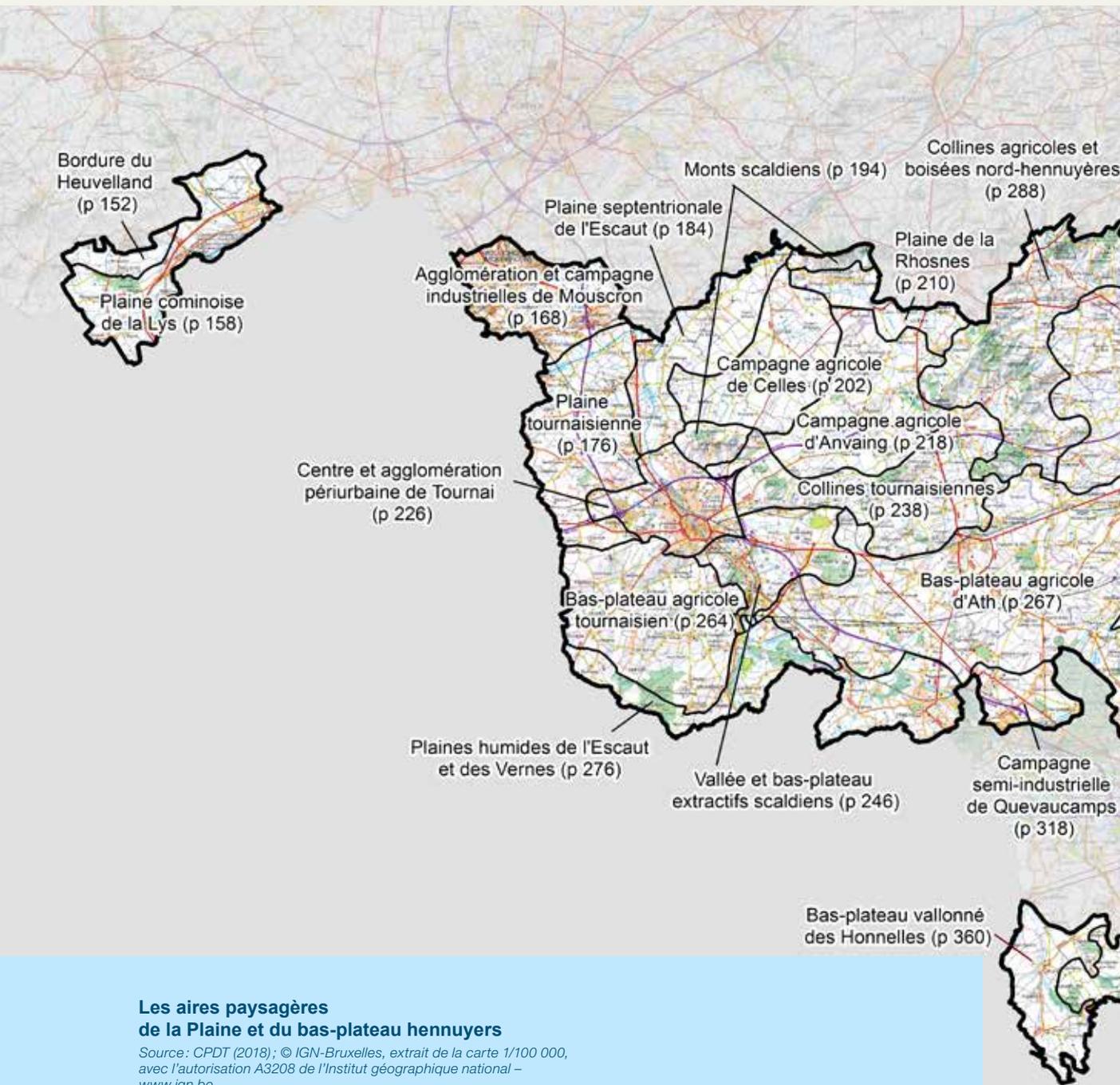
Suit une abondante iconographie, dont les légendes invitent le lecteur à entrer pas à pas dans le paysage et dans son analyse détaillée : structure, morphologie, relief, points de vue, lignes de force, typologie de l'habitat. Le cœur de la fiche se parcourt comme un album de photos commentées. Dans le cas des aires regroupées, la (les) première(s) page(s) présente(nt) les caractéristiques communes aux différentes aires. Les spécificités de chacune sont ensuite illustrées et commentées. Pour certaines aires ou groupements d'aires, un bloc diagramme synthétise les éléments paysagers typiques.

Enfin, les enjeux qui ont été identifiés pour chaque aire ou groupement d'aires ainsi que les constats qui ont permis de les définir sont énoncés. Ils sont suivis d'objectifs stratégiques et de pistes d'actions. Ces éléments doivent interpeller le lecteur quant à l'avenir du paysage spécifique de chaque aire ou du groupement d'aires. Les objectifs de qualité paysagère sont déclinés selon les termes prévus par la Convention européenne des paysages : protéger, gérer et aménager.

Par **PROTECTION**, il faut entendre l'objectif de maintenir les caractéristiques du paysage dans leur configuration actuelle. Les mesures de **GESTION** consistent à orienter les transformations en cours afin de renforcer la cohérence du paysage. Les mesures d'**AMÉNAGEMENT** renvoient, elles, à une transformation délibérée du paysage actuel, que ce soit en vue de restaurer certaines composantes historiques profondément altérées ou, au contraire, de créer de « nouveaux paysages ».

Si dans certaines aires les objectifs de protection apparaissent prioritaires, dans d'autres cas ce sont les objectifs d'aménagement ou de gestion qui sont mis en exergue. Les objectifs de qualité paysagère se trouvent dès lors classés par ordre de priorité. Ils sont par ailleurs explicités à travers différentes pistes d'action qui permettraient de rencontrer ces priorités. Celles-ci ne sont formulées qu'à titre indicatif, car c'est bien aux acteurs locaux de faire vivre leur paysage !



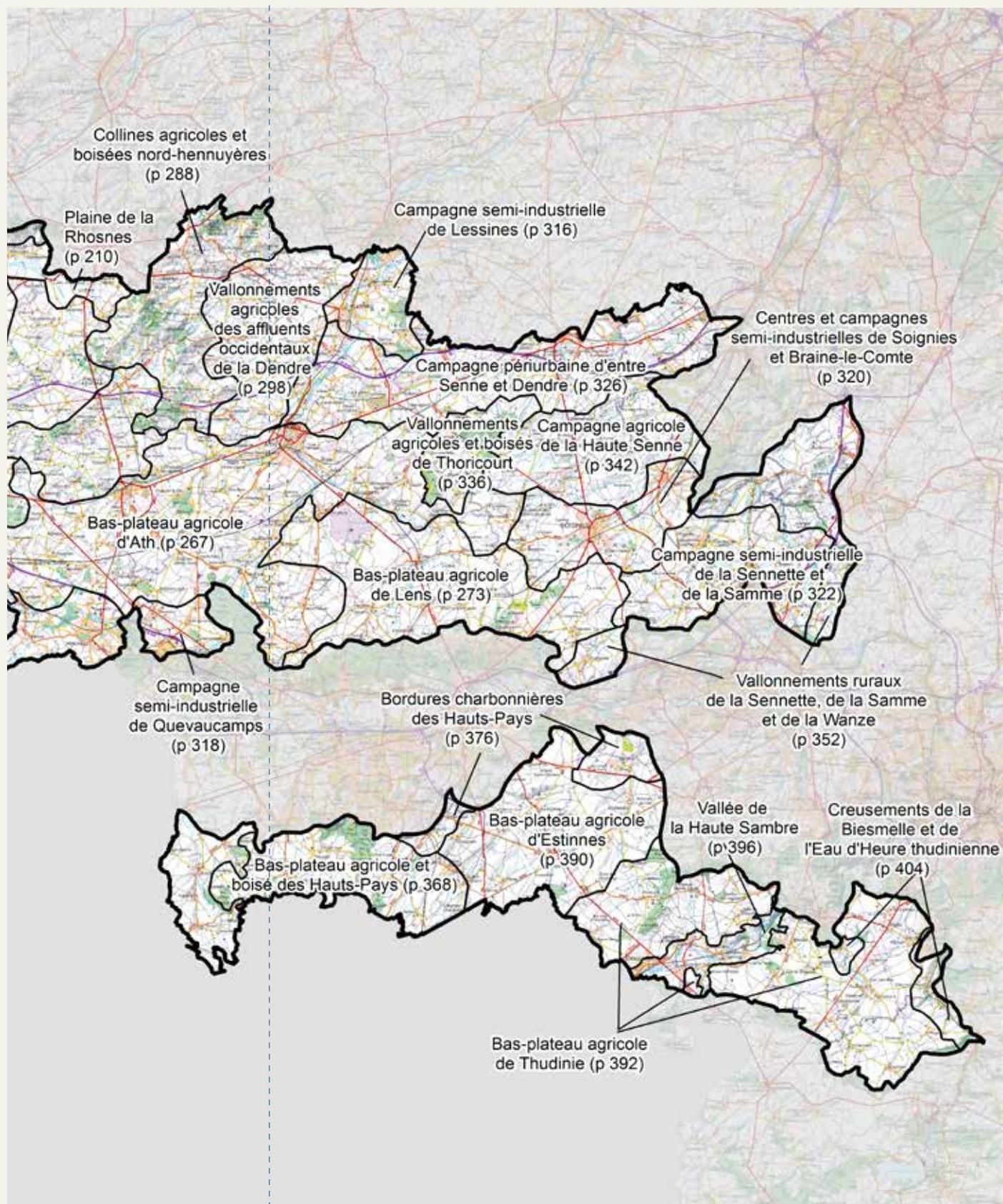


### Les aires paysagères de la Plaine et du bas-plateau hennuyers

Source : CPDT (2018) ; © IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/100 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – [www.ign.be](http://www.ign.be).

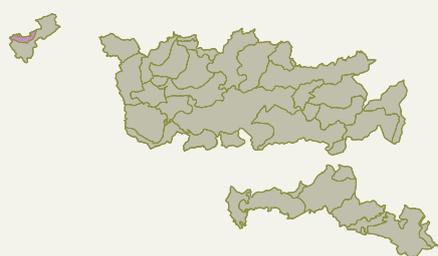
- Limite de l'ensemble paysager
- Limite des aires paysagères







# Bordure du Heuvelland

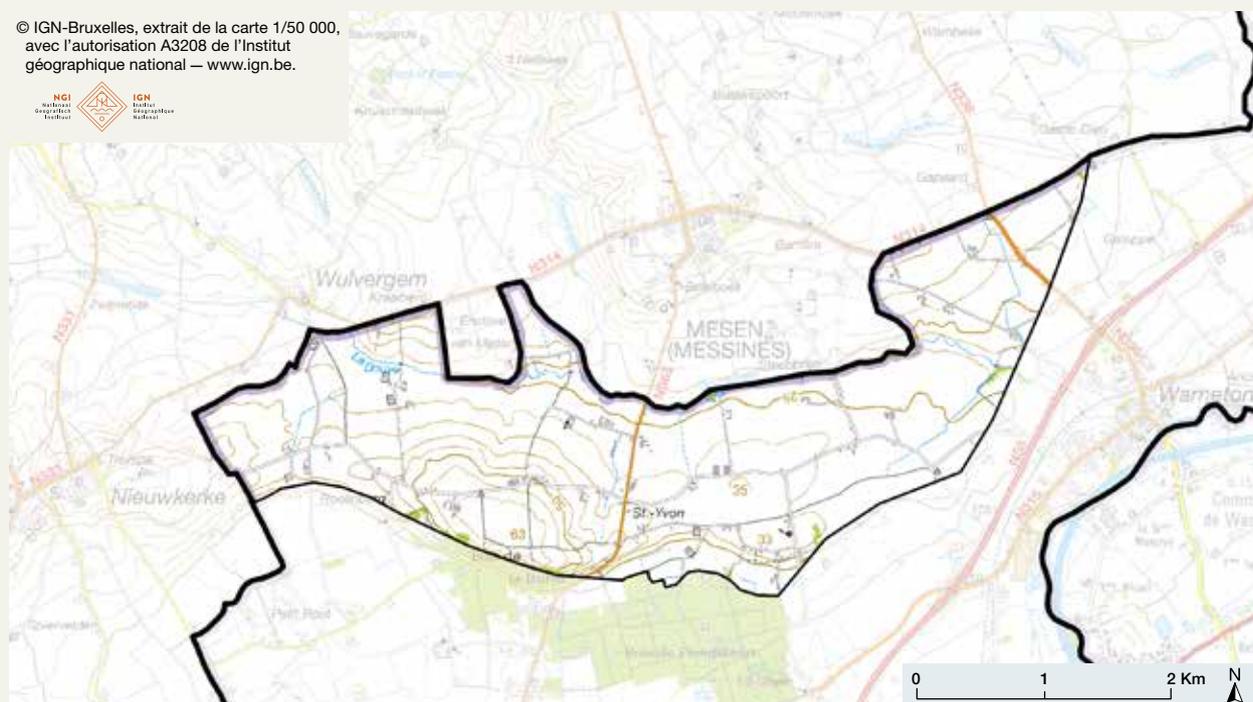


|  |            |
|--|------------|
| <b>Superficie totale de l'aire<sup>A</sup></b>         | <b>984</b> |
| Superficie agricole (ha)                               | 911        |
| Terres arables (%)                                     | 83         |
| Prairies (%)   | 15         |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)        | 6          |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 32         |
| Autres occupations du sol (ha)                         | 35         |
| <b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>                  | <b>334</b> |

<sup>A</sup> Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2019).

© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



La Bordure du Heuvelland, située aux limites nord-ouest de l'enclave wallonne de Comines-Warneton, présente des paysages doucement vallonnés et largement ouverts sur les territoires flamands voisins. La campagne, majoritairement couverte de champs, est parsemée de petites fermes entourées des hangars de leurs porcheries. Cimetières militaires, monuments et panneaux didactiques rappellent les combats de la guerre 1914-1918.



La Bordure du Heuvelland s'étend dans le nord-ouest de l'enclave de Comines-Warneton. Elle s'inscrit sur la frange méridionale de l'interfluve qui sépare la vallée de la Lys et la plaine côtière et sur lequel se développe la chaîne des monts de Flandre occidentale. Ses paysages, **TRANSRÉGIONAUX**, s'ouvrent sur les territoires flamands qui s'étendent au nord et à l'ouest.

La **COLLINE** du Mont de la Hutte (soixante-trois mètres) et la proximité des collines flamandes de Messines et de Nieuwkerke déterminent un relief doucement vallonné. Accentués dans l'ouest de l'aire, où les dénivelés atteignent près d'une quarantaine de mètres, les vallonnements s'atténuent vers l'est, à l'approche de la plaine de la Lys.

Le ruisseau de **LA DOUVE**, affluent de la Lys et dont une partie du cours constitue la frontière régionale, serpente entre des berges enherbées dans le creux du vallon séparant le Mont de la Hutte et la colline de Messines. Plusieurs rus, peu visibles de loin bien que quelques saules têtards et autres arbres les bordent, creusent de légères dépressions sur les pentes des collines. Les routes et chemins sont souvent longés de fossés de drainage rectilignes, destinés à améliorer le régime hydrique des sols agricoles argileux.

Couverts en grande majorité de **CHAMPS OUVERTS**, où prédominent les cultures de céréales et de pommes de terre, les paysages sont très dégagés. Les prairies permanentes, garnies d'éléments arborés, apparaissent de façon très diffuse. Elles s'étendent de façon continue sur le haut du versant sud de la Montagne de la Hutte et, à l'est de la route de Ploegsteert à Messines, sur les terrains qui bordent le Bois du Gheer. Elles occupent également, de manière éparse, les bords de la Douve et les terrains jouxtant les fermes.

Çà et là, de petites **MARES** aménagées pour abreuver le bétail, souvent ceintes de saules têtards, apparaissent dans les prairies. Des plans d'eau s'observent à proximité de divers corps de fermes, vestiges des fossés qui entouraient autrefois les bâtiments.

Des arrière-plans boisés se dessinent aux limites méridionales de l'aire, masquant les vues vers la plaine de la Lys qui s'étend au-delà. Il s'agit de la lisière du bois de la Hutte à l'ouest, sur le versant en forte pente de la colline éponyme, et du bois du Gheer à l'est, inscrit dans l'aire de la Plaine cominoise de la Lys.

L'**HABITAT FORTEMENT DISPERSÉ** est principalement composé de petites et moyennes fermes en brique, couvertes de toitures en tuile rouge-orange. Nombre d'entre elles sont spécialisées dans l'élevage porcin et de vastes hangars en béton abritant les cochons s'y adjoignent. Quelques minuscules hameaux, regroupant fermes et maisons, sont présents à la croisée des routes. Le village flamand de **MESSINES**, implanté sur le haut d'une colline, et la silhouette arrondie du clocher de l'église qui en émerge sont visibles de loin et constituent un point de repère majeur.

Plusieurs petits **CIMETIÈRES MILITAIRES BRITANNIQUES** aux parfaits alignements de stèles blanches, entourés de murets et de haies soigneusement taillées, rappellent les combats qui se sont déroulés sur ce territoire durant le premier conflit mondial. Quelques traces de ceux-ci subsistent dans le paysage. Il s'agit notamment d'un cratère de mine souterraine (voisinant avec un second cratère situé dans l'aire de la Plaine cominoise de la Lys), principalement repérable par les arbres qui le bordent, et des ruines du château qui se dressait sur le Mont de la Hutte. Le développement d'un tourisme mémoriel a généré l'érection de plusieurs stèles, monuments et panneaux didactiques.



D'amples ondulations animent la partie occidentale de la Bordure du Heuvelland. La vallée de la Douve sépare deux collines culminant à plus de soixante mètres : le Mont de la Hutte (1), situé en Wallonie, et la colline, flamande, en haut de laquelle se dresse le village de Messines (2). Des fermes, accompagnées de leurs porcheries, sont dispersées sur des terres agricoles où prédominent les labours. Le rideau arboré d'une double drève de peupliers (3) menant à la ferme de la Plus Douve (4) suit la pente douce du versant nord du Mont de la Hutte. Le versant méridional, en forte pente et boisé, borde la plaine de la Lys (5).



Du haut du Mont de la Hutte, les vues s'étendent jusqu'aux crêtes des collines flamandes de Messines (1) et de Wijtschate (2) et, au nord-ouest, vers le Mont Kemmel (3). Celui-ci constitue le point culminant de Flandre (156 mètres). La tour ronde du parc irlandais de la Paix (4) et le mémorial néo-zélandais (5), que l'on discerne dans la silhouette villageoise de Messines, commémorent les soldats de ces deux nations, tombés ici au cours de la Première Guerre mondiale.



Dans l'est de l'aire, le terrain présente des ondulations beaucoup moins marquées. La ferme de la Croix (1) et plusieurs autres exploitations agricoles (ci-dessus, depuis la chaussée d'Ypres, à Warneton) occupent le versant gauche en légère pente de la vallée de la Douve. À l'horizon apparaît le bombement boisé du Mont de la Hutte (2).



Les souvenirs des combats de la guerre de 1914-1918 restent très présents dans les paysages de l'aire, en particulier au hameau de Saint-Yvon.

Établi sur un terrain dominant la lisière du bois du Gheer, en bordure de la plaine de la Lys, le monument *Christmas Truce* de l'UEFA\* commémore le match de football disputé entre les combattants lors de la trêve de la Noël 1914 (à gauche). L'œuvre représente un culot d'obus surmonté d'un ballon. Les banderoles et ballons de football déposés à son pied par les touristes apportent une touche multicolore. L'ensemble est complété par deux segments de tranchées adverses reconstituées à l'emplacement approximatif des lignes de défense ennemies en décembre 1914 (A : Allemands ; B : Britanniques).

Plus loin en contrebas, le *Mud Corner Cemetery* (au centre et à droite) se signale dans le paysage par les lignes des murets qui l'entourent et par sa croix du sacrifice. Le site est également repérable de loin grâce aux deux grands cyprès chauves qui y ont été plantés (flèches). Dans le cimetière soigneusement entretenu par la *Commonwealth War Graves Commission*\*, les rangées de pierres tombales blanches s'alignent sur un parterre engazonné.

## Constats et enjeux

- L'évolution des pratiques agricoles entraîne la disparition de prairies permanentes et des éléments arborés qui les accompagnent (rangées de peupliers, saules têtards...) au profit des parcelles de labours, mais au détriment de la structure et de la diversité paysagères.
- De nombreuses exploitations agricoles implantées dans l'aire sont spécialisées dans l'élevage industriel de porcs, à l'exemple de la Flandre voisine. Les hangars des porcheries et leurs silos tendent à se multiplier avec l'agrandissement des cheptels, dénaturant la qualité paysagère des fermes aux côtés desquelles ils ont été implantés.
- L'aire a été particulièrement impactée par la Première Guerre mondiale. De nombreuses traces ont été laissées par les combats et, aujourd'hui, des monuments, ruines et cimetières parsèment le paysage (comme c'est aussi le cas dans l'aire voisine de la Plaine cominoise de la Lys, voir p. 158). Le cratère de mine connu sous le nom d'*Ultimo Crater*, présent à la limite de l'aire, n'est pour autant pas accessible car entouré de terrains agricoles privés (comme celui de la *Factory Farm*, situé dans l'aire adjacente). Seuls les talus et les arbres qui l'entourent laissent deviner sa présence. L'aménagement d'un cheminement d'accès permettrait au public d'apprécier pleinement l'importance de ce lieu de mémoire.

## Objectifs paysagers

|   |                         |
|---|-------------------------|
| 1. Conserver et entretenir le patrimoine d'accompagnement arboré (saules têtards, peupliers et autres arbres en alignement ou isolés) des prairies et des parcelles converties en labours.    | PROTECTION-<br>GESTION  |
| 2. Encadrer l'implantation des bâtiments et infrastructures des porcheries. S'inspirer de l'architecture rurale ancienne en brique et de ses tonalités pour la construction de ces bâtiments. | GESTION                 |
| 3. Rendre accessibles au public les abords de l' <i>Ultimo Crater</i> , cratère de mine datant de la Première Guerre mondiale.  | GESTION-<br>AMÉNAGEMENT |

## Pistes d'action

- Voir les enjeux globaux pour les pistes d'action concernant les éléments arborés dans le paysage agricole.
- Voir les enjeux globaux pour les pistes d'action concernant le bâti rural et à vocation agricole.
- Sensibiliser le propriétaire des terres agricoles entourant l'*Ultimo Crater* aux possibilités de rendre ses abords accessibles au public.



# Plaine cominoise de la Lys

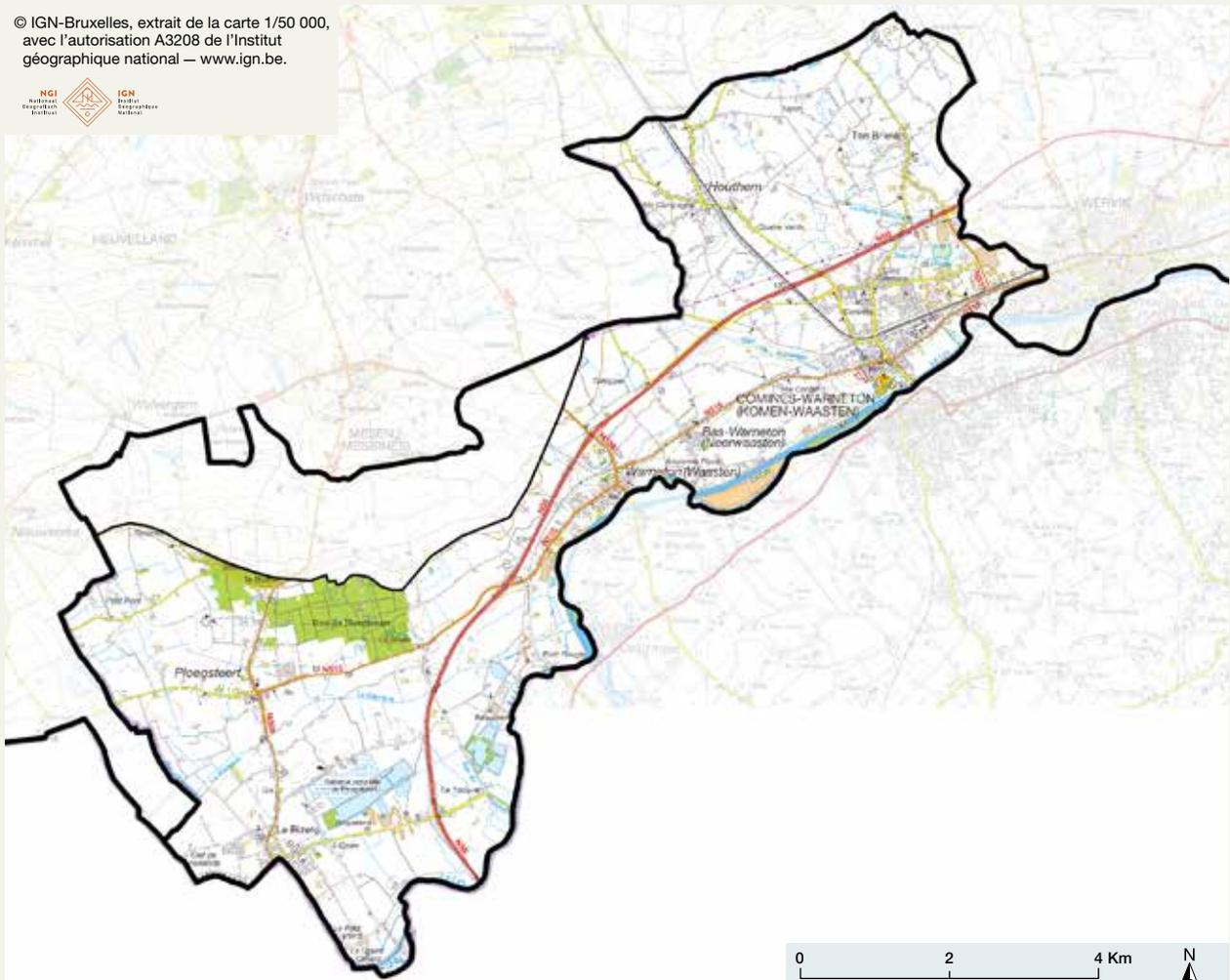


|  |               |
|--|---------------|
| <b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>    | <b>5 148</b>  |
| Superficie agricole (ha)                               | 3 571         |
| Terres arables (%)                                     | 67            |
| Prairies (%)   | 28            |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)        | 324           |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 792           |
| Autres occupations du sol (ha)                         | 462           |
| <b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>                  | <b>17 690</b> |

<sup>A</sup> Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2019).

© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



La Plaine cominoise de la Lys, très large, s'étend sur la rive gauche de la rivière dans l'enclave wallonne de Comines-Warneton. Plate, elle est couverte de terres agricoles au sein desquelles les fermes en brique se dispersent. Les localités, entièrement reconstruites dans l'entre-deux-guerres, s'étirent longuement le long des routes principales.



Inscrite dans l'enclave de Comines-Warneton, la Plaine cominoise de la Lys couvre la partie wallonne de la plaine alluviale en rive gauche de la rivière. Le RELIEF est essentiellement plat, l'altitude moyenne atteignant vingt mètres.

Le cours naturel de la LYS, sinueux, constitue dans cette aire la frontière avec la France. Le tracé rectifié de la rivière coupe les méandres et isole de petites îles situées tantôt en territoire belge, tantôt en territoire français. Les berges couvertes de végétation confèrent un aspect naturel aux anciens méandres et aux tronçons canalisés. La plaine est parcourue par un réseau de ruisseaux et de fossés de drainage, dessinant des lignes ondulantes ou rectilignes au travers des terres agricoles. Seuls la Douve et le Korteker, affluents de la Lys, impriment de légers vallonnements dans le relief très calme de l'aire. Dans la partie orientale de l'aire, l'étroite tranchée du canal d'Ypres à Comines, inachevé, est en majeure partie à sec. Elle est colonisée par une végétation spontanée qui forme un rideau arboré rectiligne dans le paysage.

Les TERRES AGRICOLES, occupant des sols humides mais intensivement drainés, sont principalement consacrées aux cultures. Le maïs y occupe une place importante, provoquant, dans la plaine, un cloisonnement des vues en période estivale.

Les prairies, associées aux fermes dispersées, sont fortement éparpillées. Elles sont semées de saules têtards et de peupliers. Seule présence forestière, les bois du Gheer et de la Hutte dessinent des fronts boisés de feuillus aux confins nord-occidentaux de l'aire.

Des fermes en brique, petites et moyennes, sont disséminées au sein des terres agricoles. Ça et là, le long des routes, quelques maisons et exploitations agricoles forment de petits hameaux.

Les centres de Comines, Warneton et des autres villages détruits durant la Première Guerre mondiale et entièrement reconstruits dans les années qui suivirent présentent une grande unité. Des façades en brique aux tonalités rouges ou jaunes s'y alignent. À leur périphérie, plusieurs cités sociales de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle déclinent des blocs d'habitations

identiques. Ces localités s'étirent le long des routes principales, prolongées par des rangées de maisons plus ou moins récentes, tantôt quatre façades, tantôt mitoyennes. Des continuums bâtis, lâches, relient ainsi Comines à Warneton, Ten Brielen et Wervick en Flandre, ainsi que Ploegsteert au Bizet.

À l'est de Comines, une vaste zone d'activité économique, complétée d'un zoning commercial, présente un bâti fonctionnel de parallélépipèdes rectangles sans étage.

Dans le sud-ouest de l'aire, entre Warneton et Ploegsteert, s'imposent les grands bâtiments et cheminées de plusieurs SITES INDUSTRIELS : l'usine de transformation de pommes de terre Clarebout à Warneton, les anciennes briqueteries du Pont Rouge et de la Lys et celle, toujours en activité, de Ploegsteert. À proximité des briqueteries, le sous-sol est découvert dans des fosses d'extraction de l'argile. Les fosses abandonnées forment des étangs ou des zones de friches colonisées par la végétation. Certaines constituent des réserves naturelles.

La VOIE ROUTIÈRE RAPIDE N58 se signale au loin par l'alignement des poteaux d'éclairage et, le long des tronçons aménagés en remblais, par de hauts talus enherbés.

Traversé en 1914-1918 par la ligne de front, l'ouest de l'aire présente de nombreux TÉMOIGNAGES DU CONFLIT : petits cimetières militaires et mémorial britanniques disséminés dans la campagne, dans le bois du Gheer ou à proximité des noyaux d'habitat ; étangs circulaires formés par d'anciens cratères de mines souterraines ou encore panneaux didactiques détaillant certains épisodes locaux de la guerre.



Mai

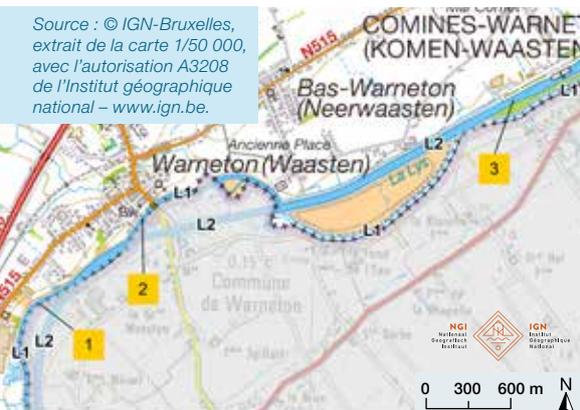


Juillet

La plaine de la Lys présente un relief fondamentalement plat (ci-dessus, à Houthem), revêtu de terres agricoles où prédominent les cultures de céréales, maïs et pommes de terre. Une dispersion, qui associe des fermes aux murs de brique et toits de tuiles (encadré) et des prairies permanentes semées de saules têtards et de rangées de peupliers, complète le paysage.

Dans cet espace dépourvu de relief, la culture du maïs, pour l'alimentation animale, modifie profondément le paysage en période estivale et y cloisonne les vues (ci-dessus à droite et ci-contre, vue depuis le même chemin à Houthem).

Source : © IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



La Lys s'écoule en bordure de l'aire paysagère. Son cours naturel (L1 sur la carte) forme la frontière avec la France. Zones de quiétude et de loisirs fermées à la navigation des chalands\*, les anciens méandres ondulent entre les deux pays. Au lieu-dit "Basse Ville" (Warneton), un bras mort de la Lys (1) offre un cadre paisible. Une halte nautique a été aménagée pour la plaisance sur un autre bras mort, à Warneton, dans le cadre d'un projet transfrontalier de développement du tourisme fluvial (2).

La rivière a été rectifiée dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle et de façon plus importante dans les années 1980 pour permettre respectivement la navigation des chalands de 300 tonnes puis 1 350 tonnes. Le tracé canalisé (L2) emprunte certains tronçons de l'ancien cours et coupe les méandres les plus marqués. La Lys canalisée, large d'une trentaine de mètres et rectiligne, coupe un bras mort de la Lys naturelle en amont de Comines (3).



Dans l'est de l'aire, le canal de Comines à Ypres forme une étroite tranchée rectiligne colonisée par la végétation. Creusé à partir de 1863 pour relier plus rapidement la Lys à la Mer du Nord, il n'a jamais été opérationnel en raison d'effondrements répétés liés à la nature instable du sous-sol argileux. Il sera définitivement désaffecté à la veille de la Première Guerre mondiale.

L'ouvrage, longé par un chemin RAVeL, est en majeure partie à sec et accueille des formations végétales variées. Une roselière tapisse le fond humide du fossé à Houthem (à gauche). Au lieu-dit "Verlorenhoek" (au centre), les fourrés arbustifs qui poussent sur les bords du canal dessinent un écran boisé dans les arrière-plans (flèche). Seul le dernier tronçon avant jonction avec la Lys, à Comines, plus large, est aménagé en plan d'eau et bordé d'alignements de peupliers et de tilleuls (à droite).



Source : carte postale, « Warneton. Rue de Lille, prise de la place. Lille street, taken from the place », Ed. Nels, non circulée. ©Thill-Nels / Droits SOFAM – Belgique. Coll. Privée.

Les localités de la Plaine cominoise de la Lys, sinistrées durant la Première Guerre mondiale (à gauche, la ville de Warneton), ont été rebâties dans les années 1920. Le long des rues s'alignent des façades mitoyennes aux gabarits et formes architecturales similaires (au milieu, la rue d'Armentières à Ploegsteert) dont se dégage une grande homogénéité. Certains bâtiments reconstruits après guerre se distinguent particulièrement dans les paysages urbains. À Warneton (à droite), le café « À l'Hôtel de Ville » en brique jaune (1) adopte un style éclectique évoquant le bâti ancien disparu. À ses côtés s'imposent l'Hôtel de Ville (2) et l'église Saints-Pierre-et-Paul (3), aussi appelée « cathédrale de la Lys », et leurs hautes tours, à l'architecture plus moderniste.



Les localités s'étirent le long des grand-routes, créant plusieurs continuums bâtis où alternent alignements de maisons mitoyennes et villas pavillonnaires plus ou moins récentes (à gauche, la rue d'Armentières entre Ploegsteert et Le Bizet).

Après 1945, des cités sociales ont été érigées en périphérie des localités jouxtant la frontière. Elles étaient destinées à l'origine aux ouvriers frontaliers employés dans les usines textiles françaises (à droite, la cité Paul Rose au Bizet, construite à partir des années 1950).



L'argile du sous-sol est extraite et transformée en briques par la briqueterie de Ploegsteert, implantée dans le sud-ouest de l'aire. Le site principal de l'entreprise, situé entre Le Bizet et Le Touquet, se compose de vastes hangars et de fours aux hautes cheminées qui dominent les arrière-plans (ci-dessus).

Les tas de briques empaquetées, prêts à être livrés, s'amoncellent devant les bâtiments (ci-contre).



Les argilières de Ploegsteert, longues fosses rectangulaires peu profondes, s'agrandissent peu à peu (ci-dessus à gauche). Leurs parois dénudées, grattées obliquement par les excavateurs qui extraient le matériau, montrent la succession des couches de terre limoneuse ocre (1) et d'argile gris-bleu (2).

En fin d'exploitation, les argilières sont colonisées par une végétation adaptée aux milieux humides (ci-dessus à droite), puis se transforment en étangs avec la remontée de la nappe phréatique (ci-contre, un site aménagé en étang de pêche).



L'usine de transformation de pommes de terre Clarebout, installée en bordure de la Lys à Warneton, apporte une composante industrielle forte dans le paysage de l'ancien méandre qui jouxte le site (à gauche). La haute cheminée surmontée d'un panache de vapeur d'eau et le grand hangar blanc parallélogrammique du site se voient au loin dans la plaine (à droite, vue depuis le chemin des Loups, au nord du hameau du Gheer).



À hauteur de Comines, deux grands édifices s'imposent dans le paysage visible depuis la route N58. Le moulin à vent Soete (2), monté sur pivot et habillé de planches et d'ardoises grises, déploie ses ailes en bordure de la route. De l'autre côté de la N58, le plan incliné de la piste de ski artificielle intérieure *Ice Mountain* (1) s'élève à une quarantaine de mètres aux côtés d'autres infrastructures de loisirs.



Une dizaine de lieux de sépultures militaires britanniques, souvenir de la Première Guerre mondiale, se concentre dans l'ouest de l'aire, parcouru par la ligne de front.

Edifié en bordure de la rue de Messines à Ploegsteert, le Mémorial britannique, imposant édifice circulaire en pierres blanches gardé par deux lions (à gauche), est dédié aux soldats britanniques et sud-africains portés disparus lors des combats. À ses côtés s'étendent les rangées de stèles blanches du *Berks Cemetery Extension* et une grande Croix du Sacrifice. Le bois de la Hutte se dresse en arrière-plan.

Certains cimetières sont insérés dans du bâti développé au cours du 20<sup>e</sup> siècle (au centre, le *London Rifle Brigade Cemetery*, rue d'Armentières à Ploegsteert), d'autres dans le bois du Gheer (à droite, le *Rifle House Cemetery*).



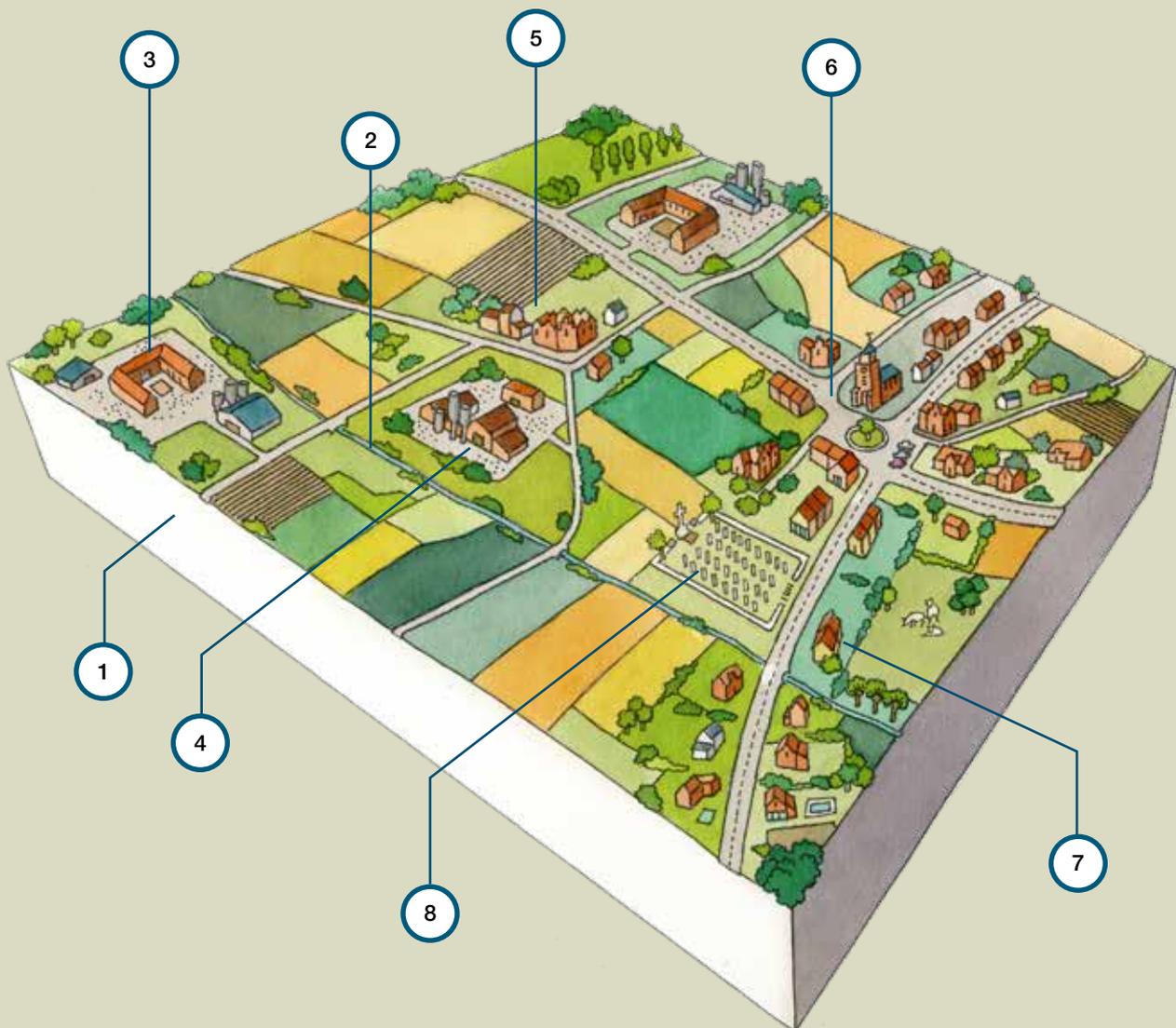
Comines et Le Bizet jouxtent les localités françaises respectives de Comines (France) et d'Armentières. Les paysages urbains s'y étendent de part et d'autre de la frontière.

À gauche, le beffroi de l'hôtel de ville de Comines-France (1), classé au patrimoine mondial de l'Unesco, et la tour de l'église Saint-Chrysole (2) s'imposent visuellement le long des berges de la Lys, depuis la partie belge de la ville.

La rue d'Armentières au Bizet (au centre) est prolongé par l'avenue Léon Blum à Armentières (à droite). La première apparaît très animée, concentrant une succession d'établissements Horeca et de commerces profitant, notamment, du moindre prix de la bière, des sodas et du tabac en Belgique. La seconde, nettement plus calme, se déroule à partir de l'ancien bâtiment de la douane française (flèche).

## Plaine cominoise de la Lys

1. Relief plat de la plaine alluviale de la Lys.
2. Ruisseau au cours rectifié et rendu rectiligne.
3. Ferme en brique et en tuile de taille moyenne, disposée en « U », implantée dans la plaine agricole.
4. Hangars (porcherie) et silos contenant la nourriture des animaux.
5. Petit hameau.
6. Village au bâti de type urbain, reconstruit dans les années 1920.
7. Alternance de maisons mitoyennes et villas quatre façades le long d'une grand-route.
8. Cimetière militaire britannique érigé au lendemain de la Première Guerre mondiale.



Dessin : Dina Kathelyn.

## Constats et enjeux

- L'urbanisation résidentielle, commerciale et industrielle, qui se développe depuis la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle entre la Lys et la N58 en périphérie de Comines et de Warneton, ainsi qu'autour du Bizet, apparaît fort déstructurée. Elle contraste avec la grande homogénéité du centre des localités reconstruites après 1918 et menace les poches d'étendues agricoles périphériques qui subsistent.
- L'implantation d'une nouvelle zone d'activité économique de trente-trois hectares à Warneton, le zoning des « Quatre Rois », est prévue au nord de la N58. Elle prendra place dans un paysage agricole jusqu'à présent préservé et visible depuis la voie rapide.
- De nombreuses exploitations agricoles implantées dans l'aire sont spécialisées dans l'élevage industriel de porcs, à l'exemple de la Flandre voisine. Les hangars des porcheries et leurs silos tendent à se multiplier avec l'agrandissement des cheptels, dénaturant la qualité paysagère des fermes aux côtés desquelles ils ont été implantés.
- L'aire a été particulièrement impactée par la Première Guerre mondiale. De nombreuses traces ont été laissées par les combats et, aujourd'hui, des monuments, ruines et cimetières parsèment le paysage (comme c'est aussi le cas dans l'aire voisine de la Bordure du Heuvelland, voir p. 152). Le cratère de mine connu sous le nom de *Factory Farm*, présent à la limite de l'aire, n'est pour autant pas accessible car entouré de terrains agricoles privés (comme celui de l'*Ultimo Crater*, situé dans l'aire adjacente). Seuls les talus et les arbres qui l'entourent laissent deviner sa présence. L'aménagement d'un cheminement d'accès permettrait au public d'apprécier pleinement l'importance de ce lieu de mémoire.

## Objectifs paysagers

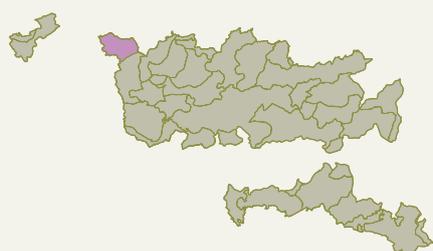
|  |                     |
|--|---------------------|
| 1. Préserver du mitage les zones agricoles jouxtant Comines, Warneton et le Bizet.   | GESTION             |
| 2. Envisager la dimension et l'impact paysagers de toute mise en œuvre de réserve foncière, notamment pour la future zone d'activité économique des « Quatre Rois ». | GESTION             |
| 3. Encadrer l'implantation des bâtiments et infrastructures des porcheries. S'inspirer de l'architecture rurale ancienne en brique et de ses tonalités.              | GESTION             |
| 4. Rendre accessibles au public les abords du cratère de mine de la <i>Factory Farm</i> .  | GESTION-AMÉNAGEMENT |

## Pistes d'action

- Développer des outils urbanistiques comme le guide communal d'urbanisme (GCU), le schéma de développement communal (SDC)... afin de mieux gérer la dimension paysagère de la périphérie des villes du sud de l'aire.
- Voir les enjeux globaux pour les pistes d'action concernant le bâti rural et à vocation agricole.
- Sensibiliser le propriétaire des terres agricoles entourant le cratère de la *Factory Farm* aux possibilités de rendre ses abords accessibles au public.



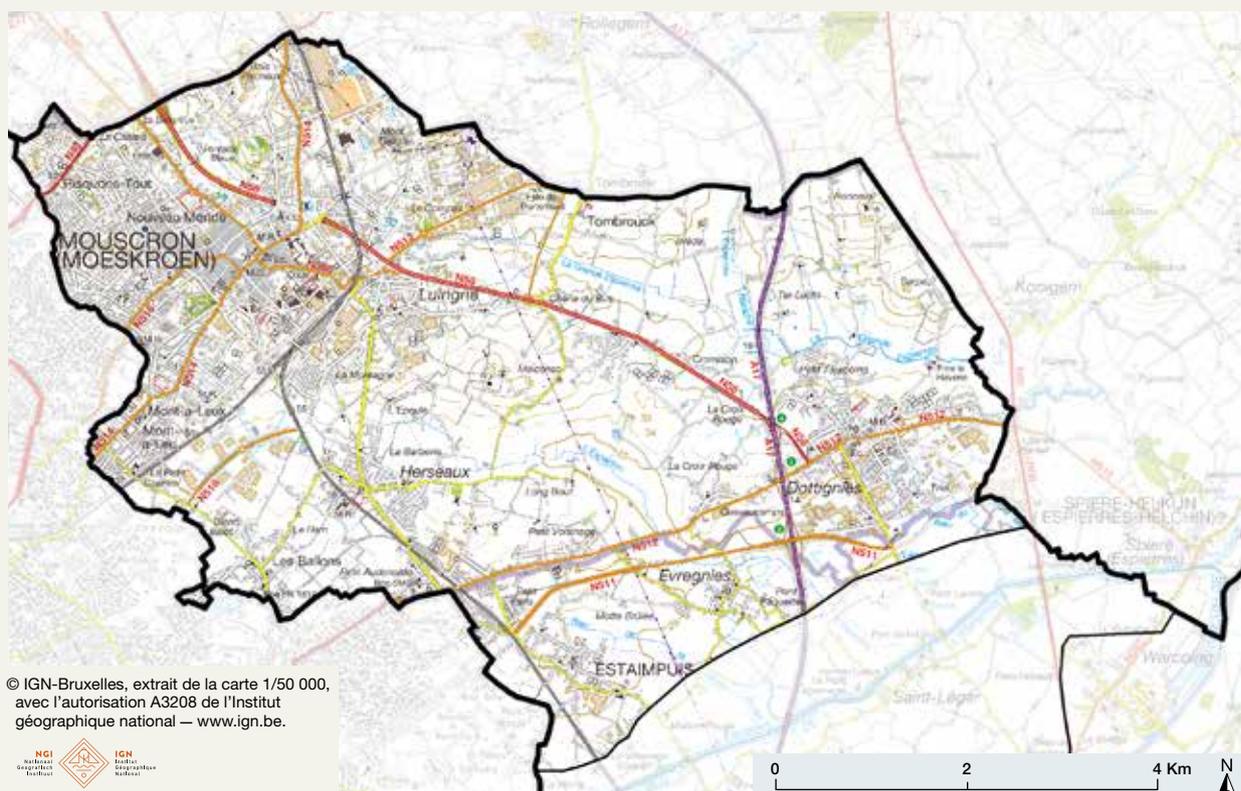
# Agglomération et campagne industrielles de Mouscron



|  |               |
|--|---------------|
| <b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>    | <b>4 678</b>  |
| Superficie agricole (ha)                               | 2 018         |
| Terres arables (%)                                     | 66            |
| Prairies (%)   | 26            |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)        | 3             |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 1 908         |
| Autres occupations du sol (ha)                         | 750           |
| <b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>                  | <b>62 390</b> |

<sup>A</sup> Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2019).



L'aire de l'Agglomération et de la campagne industrielles de Mouscron s'étend de la plaine de l'Escaut à l'interfluve Escaut – Lys, animé de petites collines. Mouscron et les autres localités de l'aire concentrent un bâti principalement ouvrier et les bâtiments d'anciennes usines textiles peuvent y être observés. À leur périphérie se développent des quartiers résidentiels au tissu plus lâche, de grandes zones commerciales ainsi que des parcs d'activité économique. Entre ces zones urbanisées s'ouvrent des étendues agricoles parsemées de fermes et de maisons dispersées.



L'Agglomération et la campagne industrielles de Mouscron s'inscrivent dans le nord-ouest du Tournaisis, sur l'**INTERFLUVE ESCAUT – LYS**. Pratiquement plat dans le sud de l'aire, en bordure de la plaine de l'Escaut où l'altitude est inférieure à vingt mètres, le relief est animé par de petites collines atteignant cinquante à septante mètres dans le nord.

Située dans le nord-ouest de l'aire, **MOUSCRON** forme une entité urbaine très étendue. Ancien village, dont subsistent quelques fermes et maisons rurales basses, la localité s'est densifiée et fortement agrandie à partir de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle avec l'arrivée du chemin de fer et le développement de l'industrie textile. Son tissu bâti, majoritairement mis en place jusque dans l'entre-deux-guerres, aligne des rangées de maisons ouvrières similaires complétées ici et là d'habitations bourgeoises et de grands édifices publics d'architecture néoclassique à Art déco. Plusieurs cités sociales, construites dans le courant du 20<sup>e</sup> siècle, se distinguent par la répétition à l'identique de leurs blocs d'habitations, tandis que des quartiers peu homogènes de maisons pavillonnaires, entourées de leur jardin, se développent en périphérie de la ville.

Les autres localités de l'aire ont également connu d'importantes transformations à la suite du développement industriel de la région. Elles présentent un même type de bâti serré, majoritairement de type ouvrier, tout en conservant une trame villageoise encore bien lisible.

Situées en bordure de la frontière française, Mouscron et Herseaux présentent des **CONTINUITÉS URBAINES TRANSFRONTALIÈRES** avec les villes de Tourcoing et de Wattrelos. Plusieurs voiries épousant la frontière ont un côté français et un côté belge, qui se distinguent notamment par des différences dans l'architecture des maisons et le mobilier urbain.

D'anciennes **USINES TEXTILES**, reconnaissables à leurs toitures en sheds ou à leurs hautes façades percées de rangées de grandes fenêtres, parfois aussi repérables de loin grâce à une cheminée laissée en place, jalonnent

les paysages de la ville de Mouscron et des autres localités. L'activité industrielle étant aujourd'hui abandonnée, ces bâtiments connaissent des réaffectations diverses (écoles, centre culturel, bureaux et services).

De vastes zones d'activité économique ou commerciale s'imposent en périphérie de Mouscron et au sud de Dottignies. La masse claire de leurs grands hangars et entrepôts parallélépipédiques se profile au loin dans le paysage.

Des **PAYSAGES AGRICOLES OUVERTS ET PLATS** composés en grande majorité de labours s'étendent entre les localités, dans le sud et l'est de l'aire. Quelques ruisseaux les traversent, s'écoulant dans un lit plus ou moins étroit et encadré de berges enherbées. Des fossés rectilignes destinés à drainer les terres agricoles que le sous-sol argileux rend humides séparent les parcelles des chemins qui les longent.

Un **HABITAT INTERCALAIRE DISPERSÉ** imprègne ces paysages agricoles. De petites et moyennes fermes en carré, en briques et aux toits de tuiles, apparaissent le long des routes et chemins, isolément ou groupées avec quelques maisons de factures diverses.

Des poches de terres agricoles subsistent également dans l'ouest de l'aire, entre le tissu bâti dense de Mouscron, ses lotissements et zonings périphériques, ainsi qu'entre Herseaux, Estaimpuis et la frontière. Elles apportent des respirations dans les paysages fortement urbanisés, mais sont soumises à de fortes pressions immobilières et peu à peu loties.

D'importantes **INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT** quadrillent le territoire : l'autoroute A17, plusieurs autres voies rapides ainsi que la ligne de chemin de fer Tournai – Courtrai. Bordées d'éléments destinés à les masquer – rideaux boisés, buttes de terre –, ces infrastructures créent des coupures visuelles et cloisonnent les paysages.

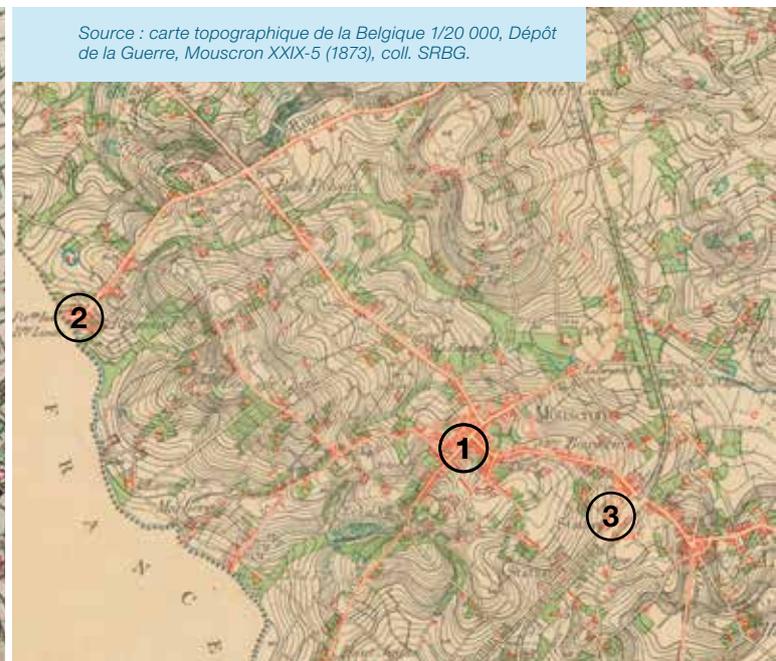


L'aire occupe, dans sa partie sud, la zone de transition entre la plaine de l'Escaut et l'interfluve séparant les bassins de l'Escaut et de la Lys. Le relief y est pratiquement plat (à gauche, au lieu-dit « Petit Voisinage » à Estaimpuis). Dans le nord, de petits bombements apparaissent, correspondant aux collines de l'interfluve (à droite, une colline se profile distinctement dans le paysage agricole ouvert du nord-est de l'aire, au lieu-dit « Ronceval »).

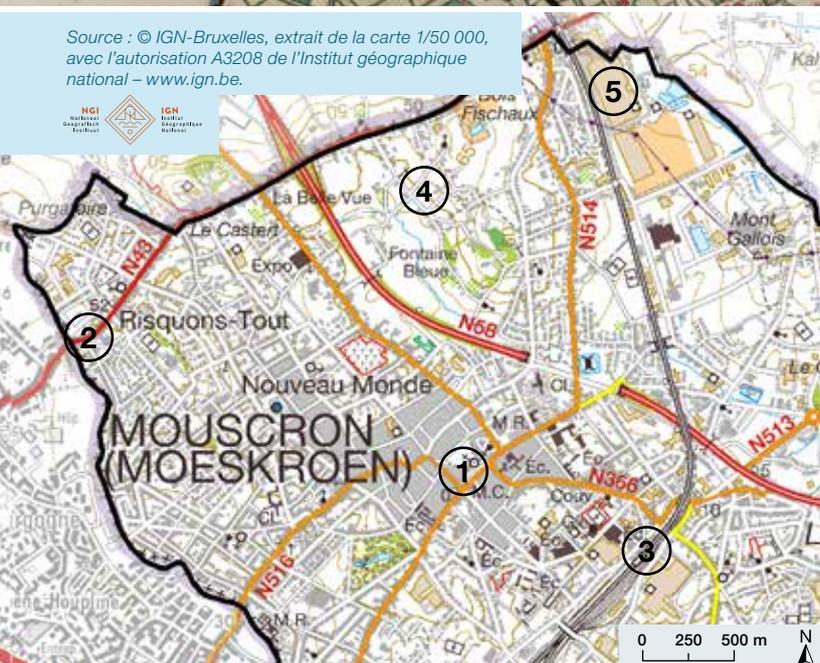
Source : carte de Ferraris, Menin 19 (1777), Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles.



Source : carte topographique de la Belgique 1/20 000, Dépôt de la Guerre, Mouscron XXIX-5 (1873), coll. SRBG.



Source : © IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



Mouscron était, jusque dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, une modeste localité rurale environnée de fermes et de petits hameaux (ci-dessus à gauche, dans les années 1770 ; 1 : la Grand-Place ; 2 : le hameau frontalier de Risquons-Tout). L'arrivée du chemin de fer en 1842 met Mouscron en communication avec Courtrai, Tournai et Lille et favorise la jeune industrie textile française toute proche. Le quartier de la gare se développe, tandis qu'un axe urbain se met en place entre la gare et la Grand-Place. Dès les années 1860, l'installation d'immigrants flamands venus travailler dans les usines françaises engendre le développement de quartiers ouvriers autour de la gare et à proximité des points de passage de la frontière (ci-dessus à droite, la localité dans les années 1870 ; 3 : la gare). À partir des années 1880 et jusque dans l'entre-deux-guerres, l'implantation d'usines filiales des entreprises françaises stimule encore l'urbanisation de Mouscron. Enfin, depuis les années 1960, un tissu lâche de quartiers de maisons quatre façades et de grands zonings se met en place dans les zones périphériques de la ville, favorisé par l'aménagement de voies routières rapides (ci-contre, la ville actuellement ; 4 : quartier résidentiel du Bois Fichaux ; 5 : zoning industriel de Mouscron II).



1



2



3

Le château des Comtes (1), entouré de ses douves, constitue le plus important vestige antérieur à l'urbanisation de Mouscron. Ancienne forteresse médiévale des seigneurs de Mouscron, elle a été profondément remaniée lors de sa transformation en manoir de plaisance au 18<sup>e</sup> siècle.

Des maisons de taille et de style architectural variés, construites du 19<sup>e</sup> siècle à nos jours, bordent les places et axes principaux de la ville. Sur la Grand-Place s'ouvre une perspective sur l'hôtel de ville construit à la fin des années 1880 en style néo-gothique (2). Des quartiers principalement composés d'alignements de maisons ouvrières des 19<sup>e</sup> et début 20<sup>e</sup> siècles sont greffés aux rues principales.

Certains forment des ensembles d'une grande homogénéité. C'est le cas du quartier du Nouveau Monde dans le nord de la ville. Il a été mis en place dans l'entre-deux-guerres à l'initiative de sociétés de logement social et est doté d'une nouvelle église paroissiale (3, la rue de Dixmude). D'autres rues concentrent un bâti plus aisé et à l'architecture plus diversifiée, notamment en bordure du parc (4, avenue du Parc).



4



Les autres localités de l'aire ont également connu un développement démographique important et rapide lié à l'afflux de population employée dans l'industrie textile. Leur tissu bâti, de type principalement ouvrier et urbain, apparaît serré le long des anciens axes villageois et des rues qui s'y sont ajoutées par la suite ainsi qu'autour des gares de Herseaux et de Dottignies (à gauche, succession de petites maisons ouvrières basses du 19<sup>e</sup> siècle à Dottignies ; à droite, les alignements homogènes d'une cité ouvrière des années 1920 à Herseaux).

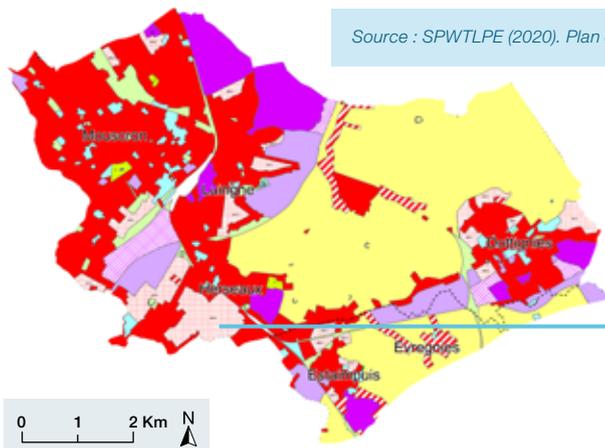


Les bâtiments des anciennes usines textiles sont encore nombreux dans le tissu urbain de Mouscron. Ils sont également présents dans les quartiers des gares de Dottignies et de Herseaux. Outre leur taille, on les identifie grâce à leur architecture industrielle caractéristique : murs en brique, longues toitures à redans partiels (sheds) et rangées de hautes fenêtres destinées à éclairer les ateliers. La plupart des sites sont aujourd'hui réaffectés. L'usine des entreprises Catteau (à gauche) a été transformée en centre d'exposition : le Centr'Expo Mouscron. Une ancienne usine à Dottignies (à droite) est maintenant occupée par des ateliers de menuiserie et charpenterie.



Les quartiers résidentiels aménagés après la Seconde Guerre mondiale en périphérie des localités présentent, avec leurs maisons pavillonnaires hétéroclites, un aspect peu structuré (à gauche, la rue du Calvaire). Quelques cités sociales, construites dans les années 1960 et 1970, où les blocs d'habitation se répètent à l'identique, sont au contraire caractérisées par leur grande unité (au centre, la cité des Blommes).

Plusieurs zonings accueillant des activités économiques et commerciales ont également été aménagés sur le territoire à partir des années 1960 (à droite, les bâtiments du vaste zoning du Portemont, en périphérie nord-est de Mouscron).



Source : SPWTLPE (2020). Plan de secteur.



Les grandes étendues agricoles présentes dans l'est de l'aire sont inscrites comme telles au Plan de secteur (plages jaunes). À l'inverse, les terres agricoles qui environnent les localités et les zones d'activité économique de l'ouest de l'aire sont pratiquement toutes inscrites en zone urbanisable au Plan de secteur (plages rouges, violettes et lavande). Elles sont potentiellement vouées à disparaître progressivement. Certaines sont inscrites en zone d'aménagement communal concerté (ZACC\*), à l'instar des prairies et champs situés au lieu-dit « Petit Audenarde » à Herseaux (à droite), et sont également susceptibles d'être urbanisées à terme.

L'aire est desservie par plusieurs voies routières rapides qui créent d'importantes césures dans les paysages ruraux et urbains. Ci-contre, l'autoroute A17, accompagnée de rangées de hauts poteaux et d'autres infrastructures (ponts, glissières de sécurité, panneaux...) et animée par le flux de véhicules, accentue l'anthropisation des paysages agricoles de l'est de l'aire (Evregnies, Estaimpuis).



Le long de la frontière, les continuités urbanistiques lient les localités françaises de Tourcoing et Wattrelos à celles, wallonnes, de Mouscron, Herseaux et Estaimpuis offrent des paysages urbains transfrontaliers. À gauche, la rue de la Limite, à Mouscron, et la rue Gaston Lepers, à Tourcoing, sont tracées côte à côte, mais séparées par un îlot végétalisé qui matérialise la frontière.

Les maisons côté belge possèdent le plus souvent un étage, tandis qu'à Tourcoing la plupart des maisons sont basses, leur rez-de-chaussée surmonté d'une toiture à la Mansart\*.

## Constats et enjeux

- Le bâti d'origine ouvrière constitue l'une des composantes principales des paysages urbains de l'aire. L'homogénéité conférée par la répétition de types architecturaux et de gabarits similaires est souvent dégradée. Dans certains cas, cet assemblage typique a disparu par manque d'entretien des habitations ou par la transformation plus ou moins profonde des façades.
- Les rénovations et les agrandissements des fermes, souvent peu soucieux des caractéristiques architecturales originelles, altèrent la qualité des paysages ruraux (voir les enjeux globaux, pages 414 et 415).
- Les étendues cultivées, qui s'étendent entre les localités ou qui subsistent enclavées dans les zones bâties, offrent d'intéressants contrastes avec les paysages urbains. Certains de ces espaces agricoles sont cependant en sursis, susceptibles de disparaître au profit de l'habitat, des espaces commerciaux et des zones d'activité économique.
- Plusieurs voies routières rapides, bordées de hauts merlons ou de rideaux arborés, engendrent d'importantes césures dans les paysages ruraux et urbains.

## Objectifs paysagers

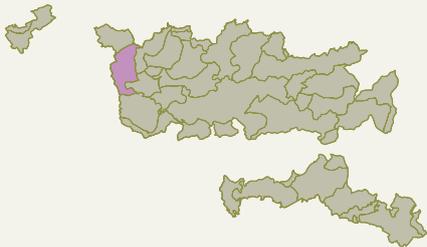
|   |  |
|---|--|
| 1. Assurer le maintien de l'homogénéité des ensembles de maisons d'origine ouvrière et recomposer la cohérence visuelle des ensembles déstructurés. | PROTECTION-<br>GESTION-<br>AMÉNAGEMENT |
| 2. Assurer le respect des caractéristiques architecturales du bâti rural ancien.  | PROTECTION-<br>GESTION                 |
| 3. Préserver les étendues agricoles du mitage.  | PROTECTION-<br>GESTION                 |
| 4. Veiller à la bonne intégration paysagère des bâtiments des zonings industriels et commerciaux existants et futurs.                               | GESTION                                |
| 5. Repenser l'intégration paysagère des voies routières rapides.  | AMÉNAGEMENT                            |

## Pistes d'action

- Encadrer les transformations du bâti par des prescriptions urbanistiques et architecturales imposant le respect de leurs caractéristiques d'origine et une plus grande unité lors des rénovations.
- Sensibiliser les nouveaux propriétaires, les gestionnaires des sociétés de logement social et les acteurs communaux aux spécificités paysagères des ensembles d'origine ouvrière.
- Mettre en place des mesures de protection pour assurer l'intégrité des surfaces agricoles.
- Veiller à une utilisation parcimonieuse de l'espace destiné à l'extension de l'habitat et des activités économiques et commerciales et mener des actions de sensibilisation de (re)structuration paysagère de ce bâti.
- Mettre en œuvre la circulaire relative à la gestion des espaces paysagers présents sur le domaine des infrastructures régionales.



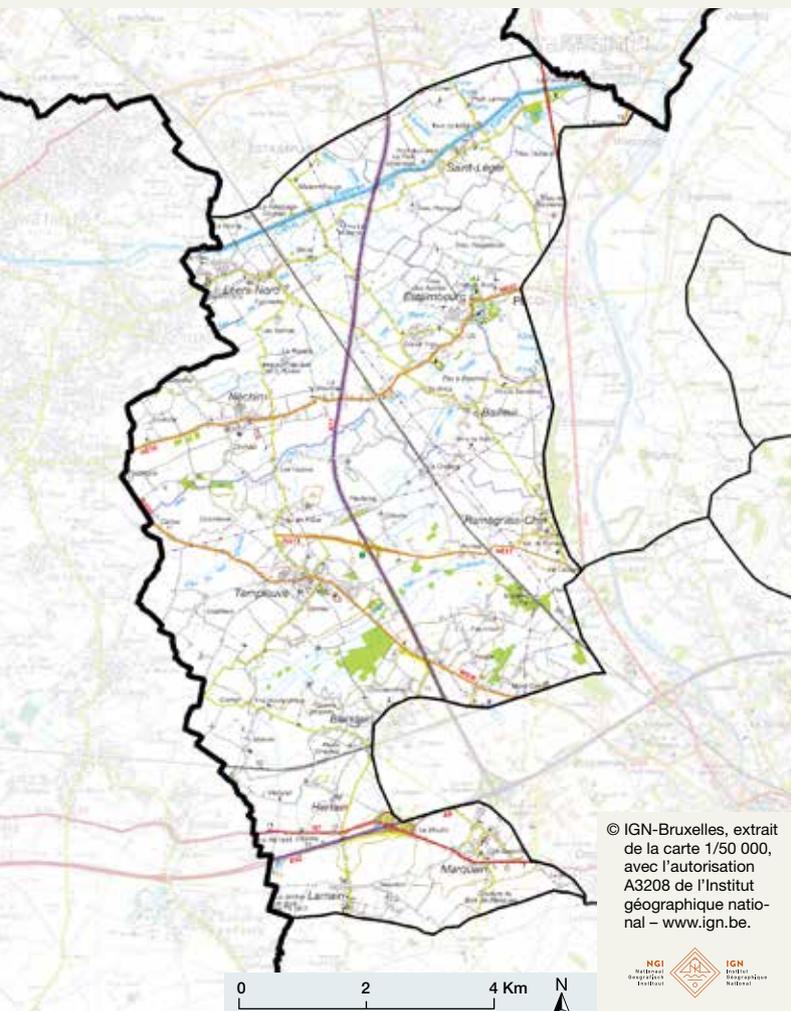
# Plaine tournaise



|  |               |
|--|---------------|
| <b>Superficie totale de l'aire<sup>A</sup></b>         | <b>6 764</b>  |
| Superficie agricole (ha)                               | 5 459         |
| Terres arables (%)                                     | 81            |
| Prairies (%)   | 15            |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)        | 101           |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 729           |
| Autres occupations du sol (ha)                         | 475           |
| <b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>                  | <b>13 954</b> |

<sup>A</sup> Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2019).



© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



L'originalité de la Plaine tournaise se trouve dans son caractère essentiellement plat où seuls les éléments construits délimitent et donnent de la structure aux vues. Les constructions se présentent, au nord, en longues lignes d'urbanisation continue et, au sud, en villages plus ramassés assortis de dispersion intercalaire. Les cours d'eau, à quelques exceptions près, restent discrets. C'est moins le cas des infrastructures énergétiques et de transport (autoroute, ligne de chemin de fer) qui sont bien marquées. Le bâti rural a connu des modifications importantes, particulièrement dans la partie nord.



L'aire de la Plaine tournaisienne est constituée d'une vaste zone au **RELIEF PRESQUE UNIFORMÉMENT PLAT** qui s'étend à l'ouest de l'Escaut, depuis le canal de l'Espierres (au nord) jusqu'à (et y compris) la légère transition vers le bas-plateau au sud-ouest de Tournai (au sud). Une série d'affluents de l'Escaut orientés ouest-est parcourent cette plaine : l'ancienne Espierres, rectifiée et parallèle au canal du même nom ; le rieu du Haut Pont ; celui de Templeuve. À chacun d'eux s'associe un réseau relativement dense de petits ruisseaux, souvent de simples fossés peu visibles de loin et qui suivent le parcellaire. Le canal de l'Espierres s'inscrit d'avantage dans le paysage là où les anciens peupliers qui l'encadrent n'ont pas encore été abattus. La végétation présente le long du rieu de Templeuve (végétation rivulaire, peupleraies) le signale également clairement dans le paysage et limite les vues. À ces exceptions près, les boisements sont plutôt rares. Se distinguent le bois de Blandain et les cordons boisés qui encadrent certaines portions d'autoroutes et leurs ponts. La végétation arborée s'enrichit également des essences présentes dans les jardins privés mais aussi des alignements qui soulignent les parcelles d'un certain nombre de fermes isolées.

L'occupation du sol est dominée par les terres agricoles, et plus particulièrement par les **CHAMPS**, généralement bien dégagés de tout obstacle à la culture. Les **PRAIRIES** (en très faible proportion) s'observent en bordure des cours d'eau et des lieux d'habitat.

L'habitat se répartit en **GROUPEMENTS VILLAGEOIS ET DISPERSION INTERCALAIRE RÉSIDUELLE**. La dispersion plus marquée qui était observable par le passé a soit été progressivement ingérée par les extensions fort importantes des villages, soit disparu. Ainsi, dans la partie nord, les villages s'étirent aujourd'hui en de longues lignes d'urbanisation continue le long d'un réseau routier qui suit globalement l'orientation des ruisseaux. Dans la partie sud, les villages sont plus ramassés, organisés autour d'un réseau routier de forme étoilée.

Templeuve est un cas un peu particulier : cette petite agglomération tentaculaire s'est rapprochée de Tournai grâce à une série de routes rapides et partage certains traits de la périphérie de cette ville.

Le bâti de l'aire, très hétérogène, se compose d'un **MÉLANGE D'HABITAT** rural ancien (de grande et de petite taille), de maisons ouvrières liées notamment au développement de l'activité textile au cours du siècle dernier dans les régions limitrophes, et de villas quatre façades construites en grand nombre, durant les soixante dernières années. Les parcelles sont petites et l'emprise au sol des bâtiments y est assez forte.

La présence de multiples **FERMES EN CARRÉ** de grande taille, rappel de la dispersion, retient l'attention. Beaucoup de ces témoins ne sont souvent plus intacts : certains sont en très mauvais état, d'autres ont connu diverses transformations (anciennes ou actuelles). Dans la partie sud de l'aire, on observe des rénovations relativement raisonnées qui préservent les grandes caractéristiques de ce type de bâti (briques, parfois chaulées, et tuiles rouges). Certaines bâtisses sont néanmoins encore en attente d'un avenir. Dans la partie nord, un certain nombre de rénovations, souvent récentes, respectent peu les gabarits, les matériaux et les teintes originels. Ces changements se ressentent plus fortement encore dans le cas de fermes isolées.

Dans ce cadre général, les **AUTOROUTES ET PONTS** construits en surélévation par rapport à la plaine sont bien visibles et aussi très audibles. S'y ajoutent une ligne de train, ses nombreux passages à niveau, plusieurs lignes électriques et des éoliennes.

Les vues ont tendance à être longues au sein de l'aire. Néanmoins, les différentes caractéristiques évoquées ci-dessus expliquent le bornage des horizons par un **CONTINUUM MÉLANGEANT ARBRES FEUILLUS ET BÂTI**. Ce dernier est aussi très présent par touche dans les avant et moyen-plans.



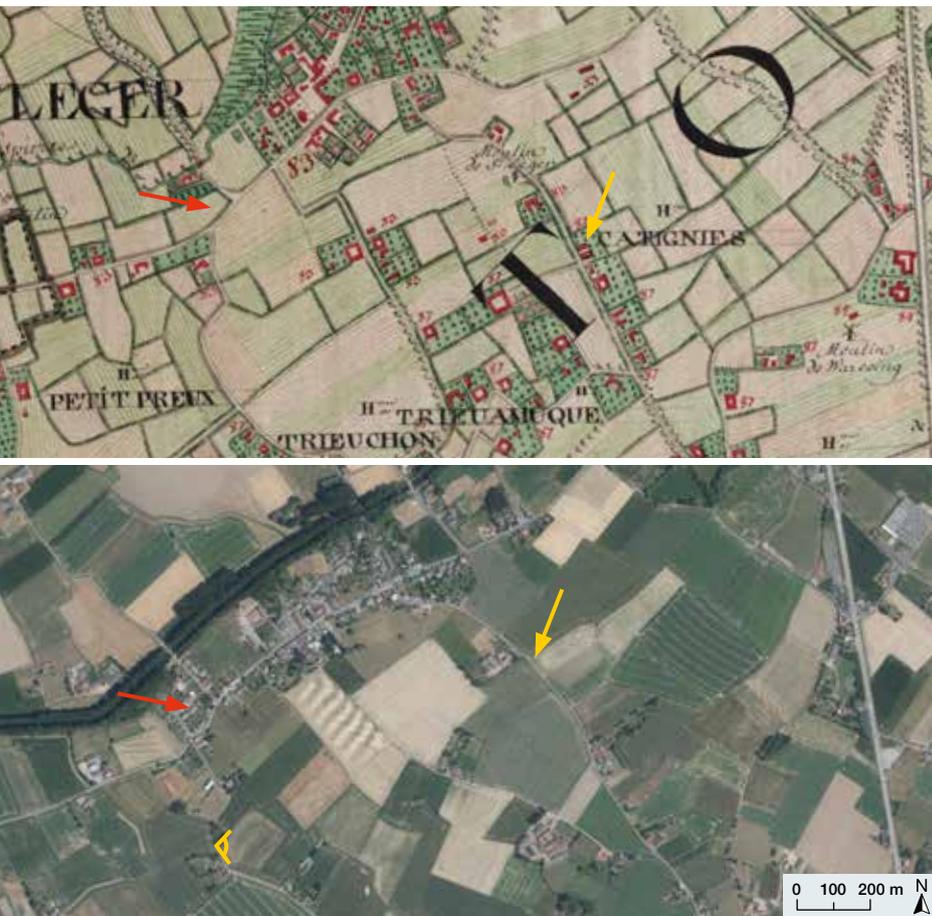
Dans la Plaine tournaise (ci-dessus au sud de Bailleul et ci-dessous à l'ouest de Saint-Léger, Estaimpuis), la vue s'étend souvent jusqu'à la courbure de l'horizon. Dans cet environnement plat et relativement ouvert, les plans successifs de bâti et de végétation se confondent progressivement au loin en une ligne indistincte. Emergent ici et là des éléments à la verticalité plus prégnante (lignes électriques, éoliennes). Le réseau de transport se marque également très clairement par sa linéarité et son implantation en légère surélévation (ligne de chemin de fer, 1 ; autoroute, 2). En surélévation également, certains boisements encadrent les routes pentues menant aux ponts qui surplombent l'autoroute (ci-dessous, flèche). En avant et moyen-plans se déploient les labours, majoritaires dans l'aire, ponctués d'un bâti dispersé et de la végétation qui y est associée.



Dans la partie nord de l'aire, le bâti constitue souvent une limite visuelle continue, en arrière-plan dans les vues longues, rappelant que les villages s'y étirent en longs cordons le long du réseau routier (flèches pointillées). Celui-ci suit globalement l'orientation ouest-est des ruisseaux et permet une circulation directe des flux entre la France et la route principale (N50, extérieure à l'aire) menant à Tournai et à Mouscron. La silhouette de Néchin (ci-dessus, Estaimpuis) est facilement identifiable grâce au château d'eau (flèche) situé à peu de distance de l'église.

Dans la partie sud, où les villages se développent plutôt autour d'un réseau routier en étoile, le regard cerne mieux les limites de la silhouette villageoise (comme ci-dessous, Hertain, Tournai) entourée de son finage.





Le paysage de l'aire se compose d'habitat groupé mais aussi de dispersion intercalaire résiduelle. Comme le montre la comparaison de la carte de Ferraris avec une vue aérienne actuelle, le village de Saint-Léger s'est classiquement étendu le long du réseau routier (flèche rouge). Par contre, l'habitat dispersé a connu au fil du temps un éclaircissement à certains endroits. Les petits hameaux lâches présents à la fin du 18<sup>e</sup> siècle ont perdu leur cohérence au profit de maisons plus isolées (flèche jaune). L'enclosure des parcelles a presque totalement disparu et seuls se distinguent des bouquets d'arbres ou des arbres isolés dans les cultures. Depuis le sol, l'œil perçoit, dans les avant et moyen-plans, la ponctuation du territoire par ce bâti entouré de quelque végétation. Les arrière-plans sont moins nets et le bâti, bien qu'également dispersé, y fusionne visuellement en un tout plus ou moins continu (ci-dessous, la vue localisée sur l'orthophotoplan).

Sources : carte de Ferraris, Pecq 20 (1777), Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles ; SPW – Dpt de la Géomatique. Orthophotoplan 2018.



La plupart des villages de l'aire présentent un petit centre, aux maisons jointives assez basses, organisé autour de l'église qui bien souvent est l'unique bâtiment en élévation (à gauche, la place de Marquain, Tournai).

Rapproché de Tournai par des routes rapides, Templeuve (Tournai) s'affirme comme un bourg plus important et son bâti en présente les traits : mélange de commerces et de services, de maisons ouvrières et maisons plus cossues, de traces d'habitat rural, d'immeubles à appartements... La place, centre névralgique, s'articule autour du château et d'une église au profil résolument contemporain (à droite).



Dans les villages et leurs extensions, de petites maisons ouvrières apparaissent, éparpillées ou en petits groupes plus ordonnés (à gauche, à Leers-Nord, Estaimpuis). À la frontière avec la Flandre, sur l'ensemble des routes d'un peu d'importance, des bars-tabacs et des pompes à essence rappellent l'ancienne présence de la douane (au centre, à l'ouest de Néchin, Estaimpuis). Plus récemment, des établissements de jeux aux grandes enseignes bariolées s'y sont installés. Dans les extensions des villages, les villas quatre façades se dissimulent derrière des haies, des murets, mais aussi depuis peu des grilles colorées qui défendent hermétiquement l'accès aux propriétés (à droite).



De nombreux bâtiments relèvent de l'habitat vernaculaire : grandes fermes en carré et bâtis bi-cellulaires plus modestes. Certains témoins ont préservé leur intégrité : la ferme de la Motterie (1), qui s'est développée à partir du 17<sup>e</sup> siècle entre Leers-Nord et Saint-Léger (Estaimpuis), s'illustre par ses composantes blanchies, sa toiture de tuiles rouges et la couronne de peupliers qui l'entoure partiellement. Dans d'autres cas, l'intégrité propre du bâtiment est modifiée et son intégration paysagère est amoindrie : bâtiments en ruine (2, à l'ouest d'Hertain, Estaimpuis), rénovations ne tenant pas compte des gabarits et teintes spécifiques à la région (3, entre Néchin et Templeuve), gros hangars agricoles modernes (4, ferme près de Bailleul, Estaimpuis).



Certains ruisseaux comme le Rieu de Bec (ici à Leers-Nord, Estaimpuis, à gauche) se perçoivent peu. D'autres ont un impact plus significatif dans le paysage grâce à la végétation, notamment les parcelles boisées, qui les accompagnent. C'est particulièrement le cas du Rieu de Templeuve (à droite, Tournai). La végétation qui y est associée cloisonne les vues rapprochées mais s'affiche aussi en limite d'horizon dans de nombreuses vues longues au sein de l'aire.



Le long du canal de l'Espierres, achevé en 1843 pour relier l'Escaut à la Deûle et approvisionner en charbon et en eau la région de Lille-Roubaix-Tourcoing, les peupliers sont arrivés à maturité et sont progressivement remplacés par des tilleuls. Cette espèce indigène, qui résiste mieux aux maladies, a un système racinaire plus profond que celui du peuplier et ne détériorera pas le chemin de halage. Sa durée de vie est aussi deux fois plus longue (à gauche, le double alignement de peupliers, en attente d'abattage ; à droite, les tilleuls récemment plantés ; Leers-Nord, Estaimpuis).

## Constats et enjeux

- Le paysage de l'aire se distingue par ses horizons plats. Tout élément (bâtiment, infrastructure de transport ou d'énergie) dans une élévation différente des gabarits anciens se découpe sur le ciel et marque les vues de manière significative.
- L'urbanisation résidentielle continue à se développer dans l'aire, modifiant ses caractéristiques visuelles.
- De nombreux bâtiments récents (habitations et infrastructures agricoles) transforment peu à peu le profil bâti de l'aire : éclectisme des quatre façades, délimitation et protection des propriétés privées par des grilles de sécurité, construction de nombreux hangars agricoles, dont les implantations, les gabarits, les teintes tranchent avec le bâti rural ancien...
- Dans la partie nord de l'aire, peut-être plus soumise à l'influence des régions limitrophes, bon nombre de bâtiments ruraux anciens (notamment des fermes en carré) ont perdu leur spécificité. Les matériaux employés et leurs teintes s'inspirent davantage de l'éclectisme des quatre façades, aussi présentes en grand nombre, que des gabarits et coloris vernaculaires. Dans la partie sud, certains bâtiments déjà rénovés respectent mieux ces caractéristiques, d'autres sont encore en attente d'une réfection, parfois urgente.

## Objectifs paysagers

|  |                     |
|--|---------------------|
| 1. Mener une réflexion générale pour améliorer l'insertion et l'articulation des infrastructures de transport et d'énergie (actuelles et potentiellement à venir) dans le paysage. | GESTION-AMÉNAGEMENT |
| 2. Encadrer le développement résidentiel des villages dans une perspective combinant qualité architecturale et harmonie avec le tissu existant.                                    | PROTECTION-GESTION  |
| 3. Mieux intégrer le développement des infrastructures agricoles.  | GESTION-PROTECTION  |
| 4. Préserver l'intégrité de l'habitat rural ancien.  | PROTECTION          |

## Pistes d'action

- Réfléchir à la structuration générale de l'aire et coordonner une réflexion sur les (éventuelles nouvelles et actuelles) implantations d'infrastructures dans un plan paysager d'ensemble, tenant compte tant du paysage visuel que du paysage sonore.
- Veiller à faire des infrastructures de transport un moyen de mise en valeur et de découverte du paysage.
- Formuler des recommandations d'insertion paysagère relatives aux développements éventuels d'équipements agricoles.
- Formuler des recommandations d'insertion paysagère relatives au développement du bâti résidentiel et encourager l'aménagement d'abords plus en phase avec les caractéristiques de l'aire.
- Soutenir et encadrer les rénovations et transformations de l'habitat rural ancien pour en préserver l'intégrité.



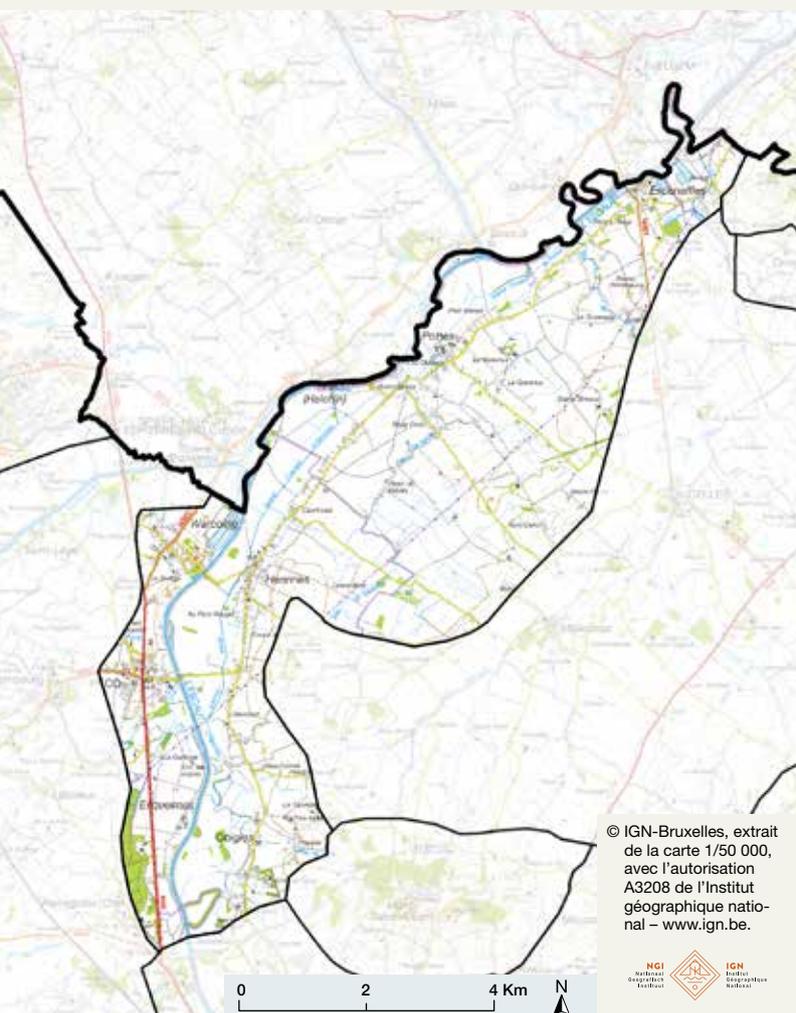
# Plaine septentrionale de l'Escaut



|  |              |
|--|--------------|
| <b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>    | <b>4 682</b> |
| Superficie agricole (ha)                               | 3 753        |
| Terres arables (%)                                     | 76           |
| Prairies (%)   | 20           |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)        | 102          |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 469          |
| Autres occupations du sol (ha)                         | 358          |
| <b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>                  | <b>5 825</b> |

<sup>A</sup> Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2019).



© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



L'aire de la Plaine septentrionale de l'Escaut se caractérise par un paysage au relief plat. Elle s'étire sur les rives gauche et, surtout, droite de l'Escaut, depuis les faubourgs de Tournai jusqu'à la région flamande. Les paysages associent terres de cultures remodelées par les remembrements, villages – bâtis à l'écart de la zone humide –, habitat dispersé résiduel et espaces plus industrialisés là où les infrastructures de transport et l'exploitation industrielle des produits du sol se sont développées. Dans ce cadre varié coule l'Escaut, rectifié, canalisé et encadré de peupliers sur une partie de son cours.



L'aire de la Plaine septentrionale de l'Escaut se situe à cheval sur deux territoires paysagers (Plaine scaldienne du Tournaisis et Plaine de Celles et Anvaing). À l'échelle plus fine des aires, le paysage créé par et autour de l'Escaut mérite une description détaillée et la définition d'enjeux qui lui sont propres.

L'aire de la plaine septentrionale de l'Escaut se définit essentiellement par son **RELIEF PLAT** et à travers le rapport entretenu par l'homme avec le fleuve, au fil des siècles et aujourd'hui. Loin d'être homogène, le paysage se caractérise par sa **MULTIFONCTIONNALITÉ**, par l'imbrication ou la juxtaposition de composantes agricoles, résidentielles, industrielles et d'infrastructures de transport. Il constitue la charnière entre l'aire de la Plaine tournaisienne, à l'ouest, dont il partage quelques traits (caractère plat, types et usages du bâti) et l'aire de la Campagne agricole de Celles, à l'est, dont le relief, bien distinct, annonce la transition vers les collines et le bas-plateau.

L'aire recouvre la plaine alluviale actuelle, le **BOURRELET SABLO-LIMONEUX** en très légère surélévation qui l'encadre et, en rive droite, une partie du replat (terrasse) qui vient ensuite. La plaine alluviale et l'aire, de manière plus générale, enchaînent élargissements et rétrécissements.

La **PLAINE ALLUVIALE**, très marécageuse, ainsi que le reste de l'aire sont drainés par un réseau complexe de fins canaux. Leurs eaux se jettent en rive droite dans un fossé plus vaste appelé Grand courant d'Hérinnes (au sud) puis de Pottes (au nord). Plusieurs ruisseaux, dont le cours se mêle ici et là à des fossés de drainage, complètent le réseau hydrographique. Lorsqu'il est libre de végétation, l'impact visuel de ce dernier dans cet environnement plat est limité à ses proches environs. **L'ESCAUT**, rectifié, canalisé et bordé de peupliers sur une partie de son cours, imprime davantage sa marque dans le paysage.

Les **CHAMPS**, organisés en grands blocs de parcelles rectangulaires, dominent très largement l'occupation du sol. Les **PRAIRIES** se concentrent à proximité du bâti. Les alignements d'arbres, les bosquets, les arbres isolés, les haies sont plutôt rares dans cet espace considérablement

retravaillé par les rectifications apportées au fleuve et les remembrements agricoles. Quelques zones de faible superficie présentent néanmoins un profil boisé : les parcs associés aux châteaux, les abords de plusieurs coupures de l'Escaut, dont certaines sont par ailleurs asséchées, ainsi que quelques parcelles de peupliers.

Le bâti présente des morphologies variées mais relativement homogènes localement. En rive gauche, le bâti, en légère surélévation par rapport à l'Escaut, traduit **L'INFLUENCE DE L'INDUSTRIE ET DE LA N50**, qui joint Tournai à Courtrai. Les centres denses de Pecq et de Warcoing concentrent l'habitat jointif, mêlant du bâti ouvrier, quelques traces d'ancien bâti rural, des commerces et de petites entreprises. Les structures industrielles de grande taille (sucrierie, plateforme bimodale de Pecq...) s'inscrivent sur les franges villageoises et en bordure du fleuve. Situé à l'écart, Esquemes constitue une exception. Il forme une unité qui lui est propre avec le méandre dans lequel il est installé.

En rive droite, également installés à l'écart de l'eau sur le bourrelet sablo-limoneux qui borde la plaine alluviale, se succèdent quelques hameaux et les villages d'Obigies, Hérinnes, Pottes et Escanaffles. Ils forment une **LIGNE D'URBANISATION PRESQUE CONTINUE**, suite à la multiplication de villas quatre façades entre les noyaux villageois. Le profil de ces villages reste toutefois rural à l'exception d'Escanaffles où s'observe une mixité forte avec l'industrie (ancienne sucrierie, entreprise d'acide lactique). Quelques traces d'habitat dispersé sont également visibles là où la plaine alluviale s'élargit.

De manière générale, l'aire rassemble bon nombre d'**HABITATIONS VERNACULAIRES** (fermes en carré ou en « U », habitat bicellulaire...) dont les caractéristiques sont encore bien lisibles.

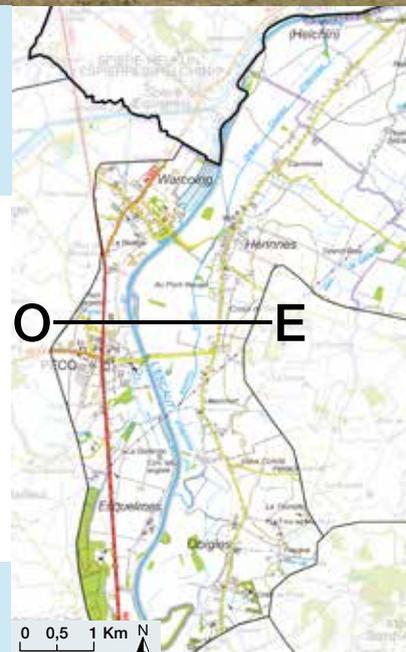
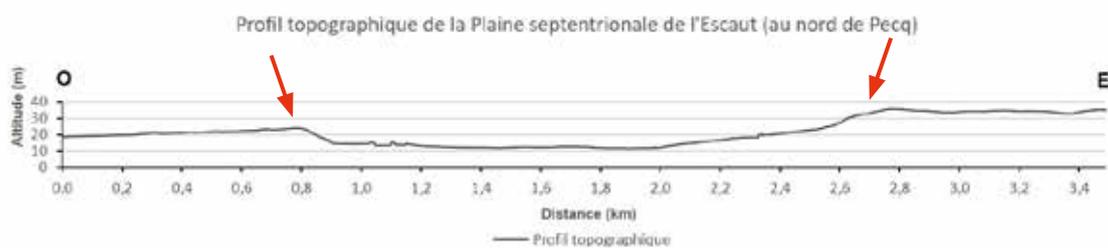
Dans cet environnement plat, les églises constituent un repère fort. Il en est de même pour les bâtiments industriels, les quelques éoliennes installées dans l'élargissement de la plaine sur la rive droite et la ligne électrique traversant l'aire selon un axe sud-ouest – nord-est.



La vallée de l'Escaut présente un relief presque uniformément plat (ci-dessus, vers Pottes, Celles). Paysagèrement, cette caractéristique se traduit par le découpage, sur une ligne d'horizon plane, des silhouettes villageoises, notamment de l'église, des boisements et autres bosquets (à gauche, les légers boisements associés au château du Quesnoy) ainsi que de toute autre (infra)structure ayant un minimum d'élévation.



Néanmoins, l'œil averti remarque au sein de l'aire de subtiles nuances dans le relief. Elles permettent de mieux appréhender la structure du paysage. Ainsi, on observe, sur chaque rive, la présence d'un bourrelet sablo-limoneux qui encadre la plaine alluviale de l'Escaut (voir flèches sur le profil topographique ci-dessous). C'est sur celui-ci que ce sont installés, à l'origine, les noyaux villageois pour être à l'abri du fond humide et marécageux. Ce bourrelet est particulièrement lisible depuis la plaine alluviale actuelle (ci-dessus, Pecq).



Source : © IGN-Bruelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – [www.ign.be](http://www.ign.be). Profil dessiné par Derek Bruggeman.



Dans cet environnement plat, l'Escaut se devine plus qu'il ne se voit dans le paysage. Seules certaines portions de ses berges sont soulignées d'une rangée de peupliers. Elles offrent alors au fleuve une visibilité accrue depuis l'extérieur et créent un paysage principalement articulé autour de lui, notamment lorsqu'on emprunte le RAVeL associé aux chemins de halage (à gauche). De nouveaux tronçons ont été récemment plantés (au centre, entre Pecq et Hérinnes, que l'on aperçoit au loin – flèche). De grands massifs de renouée du Japon (à gauche) envahissent, ici et là, les berges et entravent partiellement la vue vers l'eau. Les autres cours d'eau (à droite, le grand courant d'Hérinnes) et les fossés strient l'aire de manière extrêmement régulière. Le promeneur les rencontre fréquemment s'il y prête attention.



Sources : SPW – Dpt de la Géomatique. Orthophotoplans 1971 et 2016.

L'ensemble de l'aire a fait l'objet de plusieurs remembrements agricoles au cours des cinquante dernières années. La comparaison des orthophotoplans de 1971 et 2016 illustre les modifications apportées par le remembrement de Pottes (Celles) mis en oeuvre à la fin des années 1970. La dimension des parcelles a été considérablement revue à la hausse et leur géométrie a été simplifiée. Une série d'éléments végétaux (arbres isolés, haies) ont été sacrifiés, certains chemins bétonnés. Ces vues aériennes mettent aussi en évidence plusieurs rectifications de l'Escaut (flèches) réalisées dès le 19<sup>e</sup> siècle. D'autres méandres recoupés, dont certains ont été asséchés, apparaissent encore ici et là dans l'aire.



Dans la plaine alluviale de l'Escaut (observée ici depuis une route entre Cavrinnes (Pecq) et Pottes (Celles) ; voir ci-dessus, l'orthophotoplan de 2016) ne s'insère aucun bâti. Les vues, très dégagées, s'ouvrent sur de grandes parcelles issues des remembrements et vierges de toute végétation étrangère aux cultures et aux prairies. En arrière-plan se dessine le village d'Helchin (en Région flamande).



Le bâti de la rive gauche (à gauche, Warcoing, Pecq) présente un profil modelé par la proximité urbaine de Tournai et Mouscron, par l'emprise industrielle et commerciale et par l'influence de la N50. Le bâti, jointif, est composé d'un mélange de maisons ouvrières, de petits commerces, d'immeubles à appartements et de quelques maisons rurales. Pecq (au centre), plus important, se distingue par des gabarits plus élevés et un profil tourné vers le commerce et les services. La N50 (à droite) exerce une force centripète sur les activités humaines. Traversant ou longeant les villages, elle contraint le paysage, tant visuel que sonore, de la rive gauche par ses flux de véhicules fort importants. Les commerces installés reflètent l'influence de ce trafic : zones commerciales, boîtes de nuit, petits casinos, maisons closes...



En rive droite, le bâti présente un profil davantage rural. Parallèlement à l'Escaut mais en retrait de la plaine alluviale, s'étirent plusieurs villages et hameaux (ci-dessus à hauteur de Cavrinnnes, Pecq). Cette ligne d'urbanisation, presque continue, est clairement lisible dans le paysage. Depuis les bords de l'Escaut ou de la plaine alluviale, on perçoit notamment particulièrement bien la petite surélévation du bourrelet sablo-limoneux et le front bâti qui s'y allonge. Le type de bâti y est varié.



Si Obigies et Hérinnes se caractérisent par un bâti récent (notamment des villas) dans les extensions qui relient les deux villages, on remarque par contre la présence de bon nombre de bâtiments de caractère vernaculaire sur cette ligne, comme aux hameaux Cavrinnnes et Guerménies (ci-contre, en haut à gauche) ou à Pottes. Il s'agit alors de bâtiments en carré ou en « U », en brique ou blanchis, aux toits de tuiles rouges. Dans certaines zones, on note également une succession de petites maisons basses et jointives (ci-contre en haut à droite, à Hérinnes, Pecq).



De nombreux dégagements visuels vers le fleuve sont encore possibles depuis des parcelles non bâties dans la ligne d'urbanisation qui coiffe le bourrelet sablo-limoneux. Ces respirations peuvent être amenées à disparaître, car urbanisables au Plan de secteur (ci-contre en bas, une parcelle bientôt bâtie à Cavrinnnes, Pecq).

## Plaine septentrionale de l'Escaut



Sur la rive droite, au-delà du bourrelet sablo-limoneux, se développe en aval d'Herinnes une vaste zone au relief plat, sillonnée de petits ruisseaux, où prédominent différentes formes d'habitat dispersé au milieu des cultures : petits hameaux et bâtiments isolés (ci-contre, au nord de Pottes en direction de Celles).



Le paysage d'Esquelmes (Pecq) forme une unité un peu particulière au sein de cette aire paysagère protéiforme et conserve lisiblement certaines des caractéristiques qui étaient les siennes, selon la carte de Ferraris, à la fin du 18<sup>e</sup> siècle (ci-dessous à gauche) : plaine agricole délimitée par un ancien méandre de l'Escaut (ci-dessus, vue indiquée sur la carte), dont la courbe est encore aujourd'hui soulignée par les boisements associés au château d'Esquelmes (flèche rouge) ; étirement du village en bordure de l'Escaut sur un léger bombement (ci-dessous à droite) ; alignements arborés soulignant le chemin principal du village et ses perpendiculaires (ci-dessus et en bas).



Source : carte de Ferraris, Pecq 20 (1777), Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles.

Le bâti ancien non jointif se mélange, à Esquelmes, à une série de villas récentes dont les gabarits et les teintes (ci-contre) contrastent avec l'aspect préservé de l'ensemble.

L'église romane et les fermes en carré (en haut et ci-dessus, flèches jaunes) qui l'encadrent, déjà présentes au 18<sup>e</sup> siècle, retiennent l'attention et donnent son caractère au village. La rénovation récente de l'un des deux bâtiments a préservé l'esprit global du bâtiment côté route, l'aile côté fleuve a, quant à elle, été entièrement reconstruite (ci-dessus à droite).





L'industrie est présente essentiellement au bord de l'Escaut. Localement, la sensation d'écrasement et le contraste entre les gabarits peut se ressentir fortement, comme par exemple à Escanaffles (Celles) (en haut) où le noyau villageois et l'église cohabitent avec les hauts bâtiments d'une entreprise d'acide lactique. De plus loin, les infrastructures massives constituent des ruptures dans l'horizon généralement plat de l'aire.

La plateforme bimodale de Pecq (en bas) est installée en bordure de l'Escaut et de nouveaux bâtiments sont en cours de construction. De nouvelles routes ont été tracées à cette occasion et plantées de jeunes peupliers (flèche).



Dans cet environnement plat, tout gabarit un peu élevé acquiert une empreinte visuelle forte et sert potentiellement de repère : églises, infrastructures industrielles ou de transport d'énergie, éoliennes...



La ligne ferroviaire 87 qui reliait Tournai à Amougies fut fermée au trafic dès la fin des années 1950. Elle se distingue encore dans le paysage par son talus en surélévation et, par endroits, par la végétation buissonnante ou arborée qui a envahi celui-ci.

## Constats et enjeux

- On observe une forte déconnexion en rive gauche entre le fleuve, sa plaine alluviale et le talus sur lequel se sont installés les villages de Pecq et de Warcoing, liée en partie à l'influence de la N50.
- En rive gauche, le village d'Esquelmes, allongé le long de l'Escaut au cœur d'un ancien méandre, constitue, avec l'église, les fermes en carré, les drèves, sans oublier les boisements à l'horizon, un paysage relativement cohérent et préservé. Certaines modifications du bâti existant ou la construction de nouveaux bâtiments viennent progressivement remettre cette cohérence en question. Les drèves sont susceptibles de rapidement perdre leurs spécificités.
- En rive droite, les villages étirés sur le bourrelet sablo-limoneux constituent un front bâti qui court de manière presque continue du sud au nord de l'aire. Les respirations qui subsistent permettent de découvrir visuellement la plaine alluviale et de nourrir le lien entre l'homme et le fleuve.
- Le paysage de l'aire se distingue par ses horizons plats. Tout élément dans une élévation différente des gabarits traditionnels se découpe dans le ciel et marque les vues de manière significative.

## Objectifs paysagers

|   |  |
|---|--|
| 1. Travailler le territoire de rive gauche pour améliorer la cohabitation et les transitions entre le paysage passablement dégradé de la N50 et de ses proches environs et le paysage plus calme et serein du bord de l'Escaut. | AMÉNAGEMENT                            |
| 2. Veiller à préserver la cohérence paysagère de l'ensemble formé par le village d'Esquelmes et travailler à améliorer les éléments discordants.  | PROTECTION-<br>GESTION-<br>AMÉNAGEMENT |
| 3. Préserver l'accès visuel à l'Escaut depuis les berges, mais aussi les respirations, depuis la ligne d'urbanisation presque continue sur la rive droite.  | AMÉNAGEMENT<br>GESTION-<br>PROTECTION  |
| 4. Mener une réflexion générale pour améliorer l'insertion et l'articulation des infrastructures de transport et d'énergie dans le paysage.   | GESTION-<br>AMÉNAGEMENT                |

## Pistes d'action

- Formuler des recommandations d'insertion paysagère relatives aux développements du bâti résidentiel.
- Soutenir et encadrer les rénovations et transformations de l'habitat rural traditionnel pour en préserver l'intégrité.
- (Re)planter d'arbres les abords de certaines routes et notamment de la N50 afin de rappeler les alignements présents à Esquelmes ou le long de l'Escaut.
- Coordonner une réflexion sur les (éventuelles nouvelles et actuelles) implantations d'infrastructures dans un plan paysager d'ensemble.



# Monts scaldiens

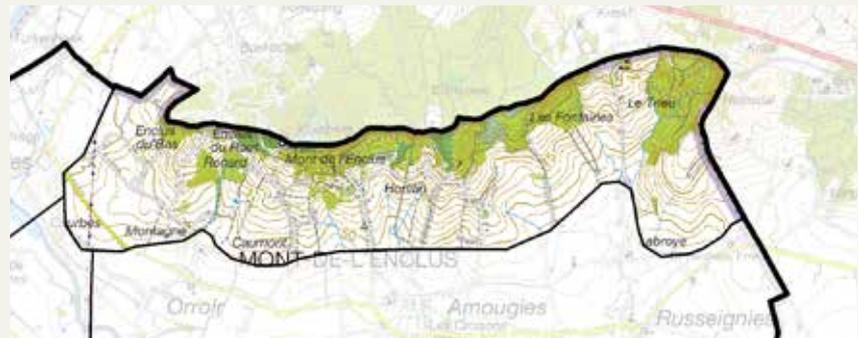


|  |              |
|--|--------------|
| <b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>    | <b>1 514</b> |
| Superficie agricole (ha)                               | 1 087        |
| Terres arables (%)                                     | 66           |
| Prairies (%)   | 29           |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)        | 230          |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 143          |
| Autres occupations du sol (ha)                         | 54           |
| <b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>                  | <b>1 398</b> |

<sup>A</sup> Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2019).

© IGN-Bruxelles, extraits de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



La partie wallonne du mont de l'Enclus et le mont Saint-Aubert forment l'aire des Monts scaldiens. Ces monts dominent nettement les territoires environnants et constituent de ce fait un espace privilégié de points de vue sur la région ainsi que deux points focaux au sein du paysage. Boisements, prairies et, dans une moindre mesure, cultures se partagent l'espace non bâti. Le bâti est mixte et le déploiement des loisirs et du tourisme à partir de la fin du 19<sup>e</sup> siècle y a laissé, principalement sur les sommets, sa marque. Des villas récentes colonisent progressivement les hauts de versants.



L'aire des Monts scaldiens regroupe la moitié sud du mont de l'Enclus – l'autre moitié dépendant de la Flandre – et le mont Saint-Aubert. Bien que géographiquement séparées l'une de l'autre par la large plaine de l'Escaut, ces deux **COLLINES** partagent leurs principales caractéristiques paysagères.

Les Monts scaldiens, protégés de l'érosion par une couverture sableuse diestienne, témoignent toujours de l'avancée du bas-plateau hennuyer dans cette zone. Le mont de l'Enclus constitue l'extrémité la plus occidentale de la chaîne de collines formant les Ardennes flamandes et le Pays des Collines et présente donc une continuité géomorphologique avec ces régions. Le mont Saint-Aubert apparaît plus isolé, séparé des Collines tournaisiennes par la plaine de la Melle (petit ruisseau situé en dehors de l'aire). Les deux monts dominent les espaces environnants grâce à leur altitude élevée, dépassant les 140 mètres. Ils forment ainsi un **ARRIÈRE-PLAN OMNIPRÉSENT** dans les aires qui leur sont jointives. Par ailleurs, leur élévation rend possibles de nombreuses **VUES LONGUES** sur le nord-ouest de l'ensemble paysager et les régions attenantes.

Les deux monts, aux flancs creusés par de modestes ruisseaux, présentent des **PENTES** relativement importantes et un sommet arrondi. Au mont de l'Enclus, la présence d'une couche d'argile imperméable, combinée à la forte déclivité, prédispose aux glissements les terrains sableux sus-jacents, pouvant ainsi modifier ponctuellement et localement le paysage. Cette sensibilité conditionne également partiellement la répartition de l'occupation du sol, notamment au niveau de l'habitat.

Les espaces non bâtis déclinent majoritairement **BOISEMENTS ET PRAIRIES**. Sur le mont Saint-Aubert, les premiers occupent les pentes les plus fortes, avec une prédilection pour les flancs septentrionaux. Plus présents encore au mont de l'Enclus, ils s'étendent autour de la crête topographique fixant la frontière entre la Région flamande et la Wallonie. Les pentes plus douces des coteaux nord-orientaux du mont Saint-Aubert et

des bas de versants sont, quant à elles, plus souvent consacrées aux cultures.

Le relief plus élevé et accidenté de cette aire et sa proximité de Tournai, Mouscron et de plusieurs villes flamandes ont contribué au développement d'une **ACTIVITÉ DE LOISIRS ET DE PLAISANCE** et, plus modestement, du tourisme. Le paysage en porte les marques, notamment à travers la présence d'une signalisation destinée à ces usages : sentiers de promenade, points de vue.

Le **BÂTI** est également influencé par cette fonction de loisirs, initiée dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Au sein des petits noyaux villageois situés au sommet des deux monts (imbriqués dans les boisements pour le mont de l'Enclus, dans un environnement plus dégagé pour le mont Saint-Aubert) s'insèrent des bâtiments aux gabarits assez massifs destinés à l'**HORECA** (restaurants, cafés et quelques (anciens) hôtels) et quelques attractions touristiques. L'habitat individuel rural originel de ces petits noyaux villageois a souvent subi de fortes modifications et voisine avec du bâti pavillonnaire récent.

Sur les coteaux des deux collines s'observent également quelques **VILLAS COSSUES**. Certaines, contemporaines du développement de la villégiature, en adoptent le type d'architecture et bénéficient d'une vue privilégiée sur le panorama. Elles cohabitent avec des bâtiments agricoles et de l'habitat rural. Un bâti récent s'est également diffusé de manière assez importante le long des voiries d'accès aux sommets des monts.

Enfin, plusieurs **CHAPELLES**, réparties le long des routes menant au mont Saint-Aubert, et l'église qui coiffe son sommet rappellent aussi la dimension religieuse qui s'est attachée à l'usage et la fréquentation du mont au fil des siècles.



Mont de l'Enclus

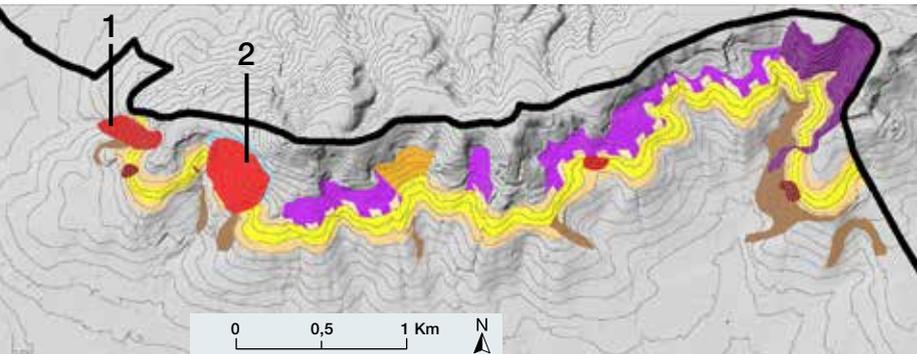
Ardennes flamandes

Depuis le versant septentrional du mont Saint-Aubert (Tournai), le mont de l'Enclus et sa couronne boisée émergent de la plaine (ci-dessus). De ce point de vue, ce dernier apparaît clairement comme le prolongement topographique des Ardennes flamandes. Il en constitue également une de ses extrémités, l'Escaut traçant son cours vers la Flandre à l'ouest de celui-ci (flèche). Malgré la distance, la concentration du bâti sur la partie occidentale du mont s'observe clairement.

Le panorama offert par les flancs du mont de l'Enclus orientés vers l'ouest (ci-dessous depuis Enclus du Bas, Mont-de-l'Enclus) dévoile la forte emprise visuelle des constructions humaines au sein des territoires bordant l'Escaut mitoyen, en particulier la concentration de lignes à haute tension autour du poste électrique d'Avelgem. Les voiries reliant la plaine au mont de l'Enclus présentent souvent un tracé direct, offrant des vues plongeantes à leurs usagers (ci-contre, Amougies, Mont-de-l'Enclus).



Le mont Saint-Aubert tel qu'il apparaît depuis l'aire de la Campagne agricole d'Anvaing (en haut à gauche), occupe une position singulière, un peu à l'écart des Collines tournaisiennes dont il est séparé par la vallée de la Melle. Son élévation fait de lui un point de vue particulièrement reconnu sur l'ensemble des aires tournaisiennes (ci-dessus, vue depuis le sommet du mont Saint-Aubert vers le sud) et un point de repère continuels au sein de celles-ci. Toute transformation apportée aux flancs du mont Saint-Aubert sera donc particulièrement visible. La silhouette du village du même nom, perché au sommet du mont, est caractéristique, le clocher de l'église se détachant sur l'horizon, tandis que le corps de l'édifice est caché sur le versant sud par le grand bâtiment hébergeant un centre de tourisme social et de loisirs (en haut à droite).



Glissements du Mont de l'Enclus

- Glissement de la rue du Renard
- Glissements liés aux sources
- Glissements liés aux fortes pluies
- Argile d'Aalbeke
- Zone pour laquelle une étude géotechnique a été réalisée
- Pente élevée et zone d'incertitude pour la présence d'une argile
- Zone d'incertitude pour l'Argile d'Aalbeke
- Zone d'incertitude entre 6 et 10 mètres de distance
- Zone d'incertitude: bordure amont du glissement de la rue du Renard
- Abrupts et bordures d'abrupts
- Zone d'incertitude: au-dessus de l'argile d'Aalbeke

Sources : SPW 12/08/2019 ; ULiège (1998). Étude des contraintes physiques et géotechniques du Mont-de-l'Enclus.

Sous la couverture sableuse ayant protégé le mont de l'Enclus de l'érosion est disposée une formation particulièrement imperméable : l'argile d'Aalbeke. Cette couche argileuse (en jaune sur la carte), en empêchant l'infiltration des eaux, met à mal la stabilité du sous-sol sableux qui le surplombe lors d'intenses épisodes pluvieux. Plusieurs glissements de terrain ont ainsi affecté les hauts de versants du mont (zones rougeâtres) alors que d'autres zones (en mauve, bleu, rose et brun) ont été considérées comme à risque.

Au niveau de la zone de glissements localisée à l'extrémité occidentale du mont de l'Enclus (1, Enclus du Bas, Mont-de-l'Enclus), les micro-ondulations du relief (encadré) s'expliquent par les décrochages de la couche superficielle du sol plus en amont, en lien avec la présence d'un niveau de sources. Quant à la zone du glissement de la rue du Renard (2, Enclus du Haut, Mont-de-l'Enclus), les façades des maisons, endommagées au milieu des années 1990 lors de périodes d'activité du glissement faisant suite à une forte pluviosité, apparaissent désormais intactes. D'un côté de la voirie, un espace reste non bâti malgré son affectation en zone d'habitat (2). Un plan communal d'aménagement y a formalisé les recommandations de non-constructibilité émises (par l'étude ayant produit la carte) pour l'ensemble des zones en rouge.



Sources : SPW – Dpt de la Géomatique. Orthophotoplan 2018 ; SPWTLPE (2019). Plan de secteur.



Les boisements occupent des superficies importantes sur les pentes abruptes et les parties sommitales des deux monts, mais ils marquent plus fortement les paysages du mont de l'Enclus. Les boisements y forment un ensemble quasi continu – le bois de l'Enclus – desservi par de nombreux sentiers. Au sein des peuplements caractérisés par l'âge avancé et homogène de la futaie de hêtres, l'absence de sous-bois et de branches basses ménage des ouvertures entre les troncs vers la campagne en contrebas (à gauche). La gestion sylvicole du bois a cependant été repensée afin de favoriser la création de chablis\* autorisant le développement d'autres essences. Ceux-ci forment des puits de lumière au cœur des sombres paysages forestiers (à droite).



Le bâti (ci-dessus et dessous au mont Saint-Aubert, Tournai) présente un mélange de bâtiments ruraux traditionnels (en bas à gauche), de quatre façades récentes (au centre) et de quelques grosses villas (parfois anciennes) isolées au cœur d'un petit parc. La villa Simone (en bas à droite) présente comme d'autres bâtiments de l'aire des traits architecturaux qui rappellent la villégiature et spécifiquement ici le style anglo-normand.



La fonction de loisirs et de tourisme, particulière à l'aire, se perçoit clairement au sein du paysage à travers les nombreuses infrastructures installées au sommet des deux monts : hôtels, restaurants, cafés (ci-contre sur la crête topographique à Enclus du Haut, Mont-de-l'Enclus), attractions touristiques (ci-dessous à gauche, la piste de luge d'été installée au mont Saint-Aubert, Tournai), sentiers balisés de promenade (ci-dessous à droite, le croisement de plusieurs sentiers de Grande Randonnée au cœur du bois de l'Enclus).



Source : SPW – Dpt de la Géomatique. Orthophotoplan 2018.



## Constats et enjeux

- ▶ Par leur altitude élevée, le mont de l'Enclus et le mont Saint-Aubert constituent un arrière-plan omniprésent dans les aires paysagères qui leur sont jointives. Toute modification qui serait apportée à leur sommet ou à leurs flancs serait très visible.
- ▶ Les deux monts offrent, depuis leurs versants et/ou leurs sommets, des vues de grande qualité sur les aires voisines. Une gestion spécifique est nécessaire pour maîtriser la fermeture des points de vue par le bâti ou par les boisements.
- ▶ Une activité de loisirs, de plaisance et de tourisme s'est développée dans l'aire dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Le paysage garde la trace de l'évolution de cette fonction au cours du temps (infrastructures toujours exploitées et agrandies, bâtiments reconvertis...). Certains bâtiments s'intègrent peu au cadre dans lequel ils s'insèrent. Tout nouveau développement de ce type d'activités est susceptible d'impacter fortement le paysage et doit être réfléchi en ces termes.

## Objectifs paysagers

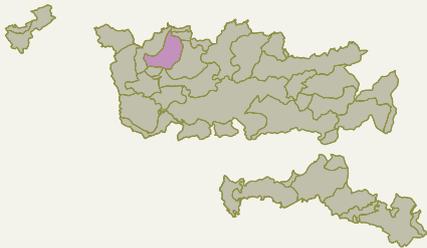
|  |                        |
|--|------------------------|
| 1. Veiller à ce que les transformations apportées au bâti ou à l'occupation du sol maintiennent la cohérence paysagère de l'aire, notamment en ce qui concerne les gabarits. | PROTECTION-AMÉNAGEMENT |
| 2. Préserver, entretenir et valoriser les points de vue sur la plaine et la vallée de l'Escaut.  | PROTECTION-GESTION     |
| 3. Accompagner et maîtriser le développement des loisirs dans le respect des caractéristiques paysagères locales.  | GESTION                |

## Pistes d'action

- ▶ Encourager une intégration judicieuse dans le paysage pour toute nouvelle structure bâtie (habitat, agriculture, loisirs/tourisme) via des gabarits plus identitaires, le choix des matériaux de construction et un accompagnement végétal.
- ▶ Encourager les acteurs locaux à développer les points de vue mettant en valeur le paysage régional.



# Campagne agricole de Celles

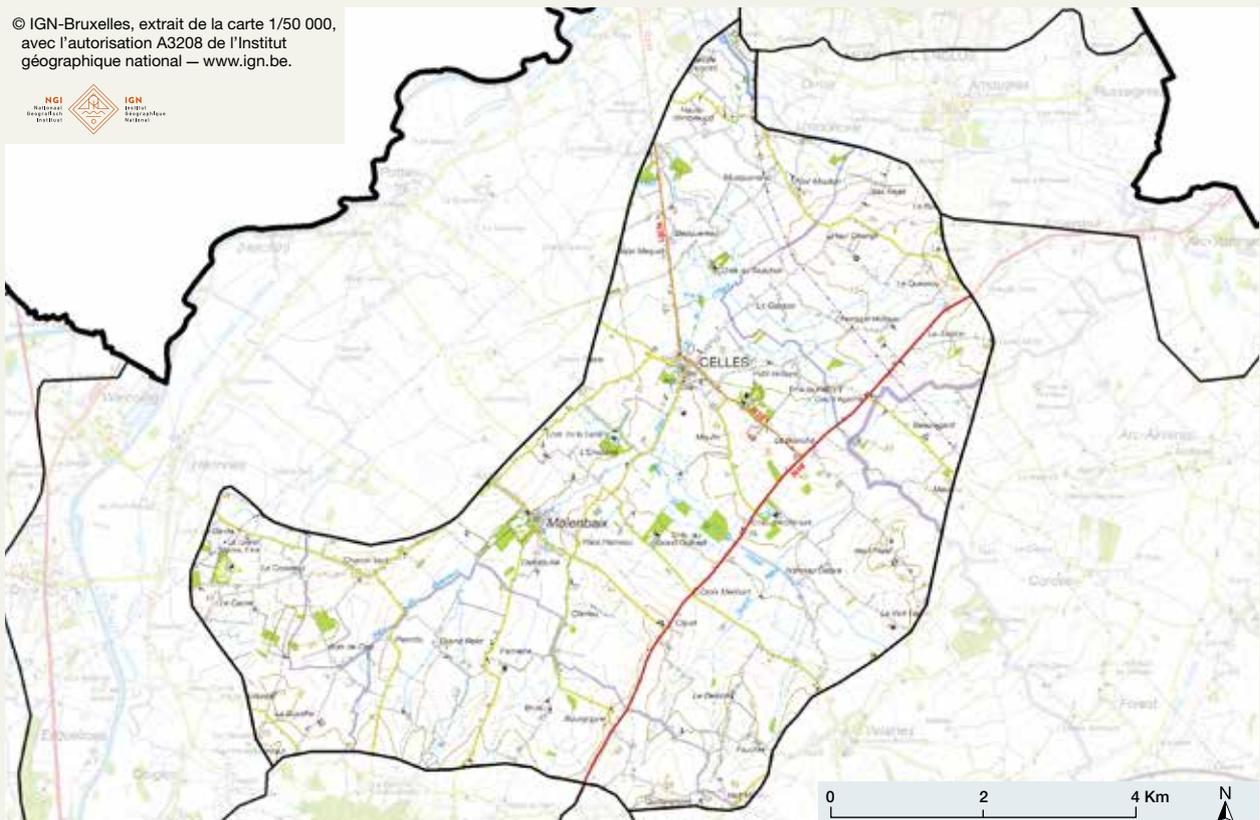


|  |              |
|--|--------------|
| <b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>    | <b>5 490</b> |
| Superficie agricole (ha)                               | 4 956        |
| Terres arables (%)                                     | 77           |
| Prairies (%)   | 21           |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)        | 97           |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 274          |
| Autres occupations du sol (ha)                         | 163          |
| <b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>                  | <b>3 619</b> |

<sup>A</sup> Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2019).

© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



La Campagne agricole de Celles offre au regard une mosaïque régulière de champs, prairies et petits bois, renforcée par le caractère essentiellement dispersé de l'habitat. Chaque ondulation du relief conduit à découvrir une nouvelle mais semblable composition, tantôt agrémentée d'une ferme traditionnelle en carré, tantôt de quelques bâtiments en brique rouge sombre couverts de tuiles pour les plus traditionnels, en matériaux plus diversifiés pour les autres. Les villages de Celles et Molenbaix ainsi que plusieurs petits châteaux s'y insèrent.



Avec une altitude variant de vingt à soixante mètres environ, l'aire de la Campagne agricole de Celles présente un **RELIEF LÉGÈREMENT ONDULÉ**, plus particulièrement dans son extension vers le sud, à l'approche des Monts scaldiens.

L'aire est parcourue par le Rieu de la L'Haye et ses affluents, qui recueillent également les eaux d'un réseau de drainage relativement dense par endroit. Ces cours d'eau ne sont bien souvent que de simples fossés, visibles le long des routes ou des parcelles. Dans la partie nord de l'aire, plus plate, ils constituent néanmoins des points d'appel dans le paysage par la présence plus marquée d'arbres – en alignement plus ou moins régulier, en bosquets ou parcelles – le long de leur cours.

L'aire présente une **DISPERSION PRÉPONDÉRANTE DE L'HABITAT**. Celle-ci n'est cependant pas uniforme. Il s'agit tantôt de bâtiments clairement isolés, tantôt de petits hameaux très aérés. Un réseau viaire de mailles quadrangulaires est associé à cette dispersion au sein de laquelle seuls **DEUX VILLAGES** (Celles et Molenbaix) se démarquent.

La présence régulière et dense de **FERMES EN CARRÉ** isolées de grande taille, qui pour la plupart étaient déjà présentes à la fin du 18<sup>e</sup> siècle, est à noter. Les matériaux employés sont la brique et la tuile, généralement de teinte rouge sombre. De nombreuses fermes se repèrent encore par les rideaux de peupliers qui les entourent, souvent sur deux ou trois côtés. Le corps d'habitation de certaines d'entre elles est surmonté d'un clocheton, destiné à l'origine à scander l'heure des repas. Lorsqu'elles sont encore exploitées, ces fermes sont souvent accompagnées de très grands hangars agricoles.

Le reste du bâti consiste en un **MÉLANGE DE BÂTIMENTS ANCIENS ET RÉCENTS**. Les matériaux rencontrés sont variés : brique rouge sombre ou enduit et tuile pour les bâtiments plus anciens, grande diversité de matériaux pour les autres. L'aire comporte également un

certain nombre de petits **CHÂTEAUX**, concentrés plus particulièrement entre Celles et Molenbaix. En grande partie jointif, le bâti de ces deux villages présente un profil mixant habitat rural, habitat ouvrier, quatre façades contemporaines et quelques petites entreprises et bâtiments de services.

L'aire est dominée par les **CHAMPS**. Prairies et jardins sont associés à l'habitat dispersé et donc émiettés au sein des cultures. Outre les arbres et boisements liés à la présence de cours d'eau (cf. ci-dessus) et, dans les fonds humides, à une valorisation de parcelles peu productives, on observe autour des châteaux la présence de bosquets de faible superficie qui en masquent généralement la vue.

Les routes principales (N48, N391) se remarquent peu. La ligne à haute tension qui traverse l'aire dans sa partie nord est plus perceptible dans ce relief peu accidenté.

En raison de ce doux relief et des nombreuses crêtes qui bordent l'aire, celle-ci bénéficie d'une très grande visibilité et les **VUES LONGUES** y dominent. Elles permettent une bonne perception du caractère dispersé de l'habitat et du **PATCHWORK** constitué par l'alternance régulière de parcelles cultivées, prairies et bosquets. Une légère nuance s'observe néanmoins entre le nord-ouest de l'aire – au paysage davantage cloisonné – et le reste, aux horizons plus lointains et ouverts. Le mont Saint-Aubert et le mont de l'Enclus, extérieurs à l'aire, sont souvent visibles dans les arrière-plans, selon l'orientation.



Le relief légèrement ondulé dans la partie sud de l'aire (ci-dessus, en direction de Celles) et le mont Saint-Aubert (aire des Monts scaldiens) permettent, par les vues longues qu'ils offrent sur la Campagne agricole de Celles, de prendre la mesure d'un habitat essentiellement dispersé. Les labours prédominants se mêlent aux prairies et à de petits bosquets et forment un motif régulièrement répété que viennent ponctuer des bâtiments isolés ou de petits hameaux lâches. On aperçoit à l'horizon les hauteurs boisées du mont de l'Enclus (flèche).



Au nord de Celles, le relief modelé par plusieurs ruisseaux se fait assez plat. Les vues sont plus cloisonnées et les horizons restreints. Le bâti dispersé est souvent camouflé derrière la végétation qui l'escorte, les alignements d'arbres qui longent certaines portions de ruisseaux et les parcelles de peupliers occupant les terrains les plus humides.



Durant sa traversée du village de Molenbaix, le Rieu de Billemont sinue entre les prairies, tantôt simple fossé revêtu d'herbes (ci-dessus), tantôt accompagné d'arbres alignés ou en bosquets, qui modifient l'influence visuelle du réseau hydrographique.



Malgré quelques similitudes dans leur bâti, les villages de Celles (photo de droite) et de Molenbaix (photo de gauche) sont bien distincts. La silhouette de Molenbaix, plus petit, plus rural, se lit clairement quel que soit l'angle de vue. Celles, plus étendu et important, se dote progressivement de bâtiments élevés qui modifient son profil.



Sources : SPW – Dpt de la Géomatique.  
Orthophotoplans 1994-2000 et 2018.

En quelques vingt-cinq années, l'aspect de l'aire a évolué, par petites touches mais de manière assez uniforme : agglomération de certaines parcelles en des champs plus grands et plus faciles à cultiver (flèches rouges), remplacement de certaines prairies par des cultures (flèches vertes), construction de hangars de grande taille accolés aux fermes ou dans leurs proches environs (flèches blanches) et évolution des boisements et arbres hors forêt, notamment autour des fermes en carré ou au cœur des cultures (flèches jaunes). Parmi ces évolutions, certaines modifient plus durablement le paysage.



Partout, des hangars agricoles de grande taille sont visibles. Ils tranchent avec les gabarits anciens, modifient sensiblement le profil de l'habitat dispersé et impactent les vues tant longues que rapprochées. Leur teinte grise ou beige se démarque aussi des tons traditionnels des fermes auxquels ils sont associés.



Source : carte de Ferraris, Helchin 30 (1777), Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles.

Diverses implantations bâties (grosses fermes en carré, hameaux lâches...) participant à l'actuelle dispersion étaient déjà présentes lorsque la carte de Ferraris fut dressée à la fin du 18<sup>e</sup> siècle. La Ferme du Grand Marvis (1), ancienne dépendance de l'Hôpital de Marvis de Tournai, remonte au premier tiers du 18<sup>e</sup> siècle mais la majorité de ses composantes ont été remaniées ou reconstruites au siècle suivant. La ferme d'Hurtebise (2) qui remonte à 1769 est peu visible derrière sa haie de peupliers en quadrilatère.



Beaucoup de bâtiments agricoles ont été remaniés au cours des siècles, en gardant les grands traits de l'architecture régionale, notamment en ce qui concerne les matériaux utilisés : brique rouge sombre, tuile orangée. Ces dernières décennies, les transformations apportées aux bâtiments s'en écartent plus significativement. La Ferme du Buchet au nord de Molenbaix (à gauche) a conservé les teintes traditionnelles. La toiture d'une ancienne exploitation agricole plus modeste entre les hameaux du Chemin vert et du Grand Rejet (à droite, au sud-ouest de Molenbaix) est maintenant constituée d'asbeste.



L'aire rassemble plusieurs châteaux, entourés de leur parc et de parcelles de feuillus qui les dissimulent partiellement à la vue. Le château de la Cazerie, situé à peu de distance de Celles, se distingue notamment par ses drèves majestueuses qui encadrent les accès au château. Le double alignement ouest a été abattu fin 2018 parce que les arbres étaient malades.



## Constats et enjeux

- L'aire se distingue par la prédominance de l'habitat dispersé. Il compose, avec les prairies, arbres et petits bosquets qui lui sont historiquement associés et les labours qui les entourent, un paysage très particulier et aéré, patchwork de petites unités qui se reproduisent à l'envi sur l'ensemble de l'aire. Ce paysage repose sur un équilibre subtil qui pourrait subir des modifications assez rapides. À titre d'exemple, la multiplication des boisements pourrait notamment refermer progressivement les vues (voir les enjeux globaux, pages 416 et 417).
- Certaines des caractéristiques d'origine de nombreux bâtiments ruraux ont été préservées, favorisant la perception d'une bonne homogénéité et qualité du bâti. Diverses modifications (rénovation, agrandissement, ajout de hangars agricoles) apportées au fil du temps à ce bâti peuvent néanmoins altérer cette cohérence et jouer sur la perception de la dispersion (voir les enjeux globaux, pages 414 et 415).
- Molenbaix et Celles sont les deux seuls villages présents dans cet environnement très rural et homogène. Leur gabarit leur permet de s'y intégrer en bonne harmonie. Si Molenbaix semble moins concerné, une certaine pression (densification du bâti, développement du secteur des services) se ressent à Celles.

## Objectifs paysagers

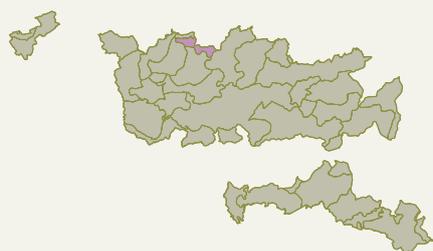
|   |                         |
|---|-------------------------|
| 1. Veiller au maintien de l'équilibre paysager historique, reposant sur la dispersion de l'habitat couplé à quelques prairies et bouquets d'arbres au sein des labours, et à la préservation du caractère principalement rural de l'aire. | GESTION-<br>PROTECTION  |
| 2. Préserver l'homogénéité paysagère de l'aire liée aux teintes et matériaux utilisés.  | PROTECTION              |
| 3. Garder un équilibre entre les gabarits des villages et ceux de l'habitat dispersé.   | GESTION                 |
| 4. Intégrer plus avant les bâtiments peu cohérents avec le bâti ancien.   | GESTION-<br>AMÉNAGEMENT |

## Pistes d'action

- Encadrer davantage les évolutions des différents éléments composant l'association bâti dispersé (et notamment les fermes), labours, prairies et bosquets/arbres isolés pour garder la cohérence des unités visuelles et préserver l'équilibre global de l'ensemble de l'aire.
- Accompagner le développement bâti des exploitations agricoles et suggérer l'emploi de matériaux ou de couleurs respectant davantage les teintes et formes traditionnelles.
- Encourager l'emploi de matériaux et des formes similaires à ceux des bâtiments anciens pour les nouvelles constructions ou pour les rénovations.
- Mettre en valeur l'épaisseur historique du territoire et sa trajectoire via un dispositif pédagogique ou touristique/de loisirs.



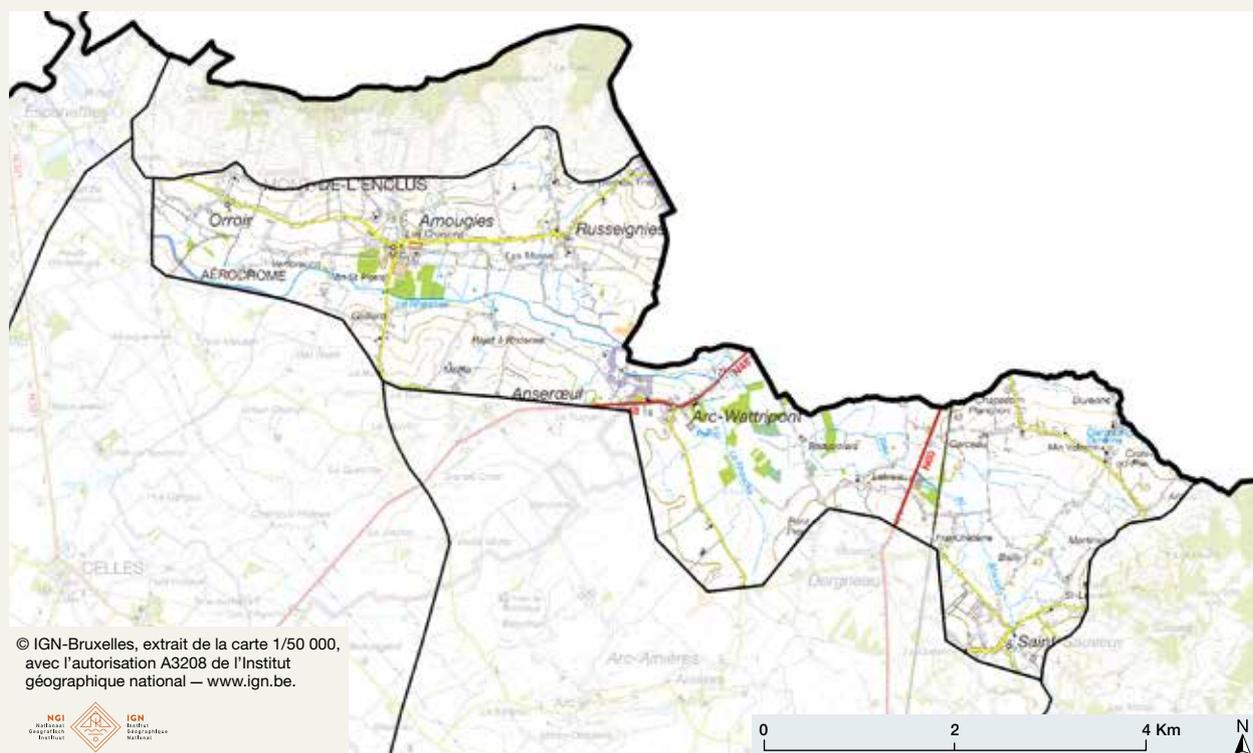
# Plaine de la Rhosnes



|  |              |
|--|--------------|
| <b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>    | <b>2 120</b> |
| Superficie agricole (ha)                               | 1 708        |
| Terres arables (%)                                     | 64           |
| Prairies (%)   | 31           |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)        | 52           |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 243          |
| Autres occupations du sol (ha)                         | 117          |
| <b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>                  | <b>3 272</b> |

<sup>A</sup> Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2019).



La Plaine de la Rhosnes présente un relief plat. La longueur des vues intérieures y est, par rapport aux aires environnantes, proportionnellement réduite. Des prairies s'y étalent en vastes plages, sillonnées discrètement par la Rhosnes et quelques ruisseaux affluents. De nombreuses parcelles boisées de peupliers s'y intercalent. Des champs, en proportion moindre que dans les aires voisines, complètent le tableau. L'habitat, assez développé, s'est densifié et étendu au cours des décennies passées ; quelques entreprises structurent localement le bâti.



La partie aval de la Rhosnes – qui se jette dans l'Escaut – et ses affluents en rive droite, le Rieu de la Marc et le Rieu du Moulin, définissent l'aire de la Plaine de la Rhosnes et y modèlent un **RELIEF RELATIVEMENT PLAT** de fond de vallée secondaire. L'altitude moyenne y avoisine les vingt mètres. L'aire est encadrée au nord par le mont de l'Enclus et au sud par la Campagne agricole d'Anvaing qui permettent des vues longues sur ses paysages, les vues intérieures étant, par comparaison, généralement plus réduites.

On observe au sein de l'aire une **DENSITÉ DE PRAIRIES IMPORTANTE**, supérieure à celle des aires environnantes. Elles s'y concentrent en vastes étendues dans le large fond humide de la Rhosnes et de ses affluents. Les toponymes « marais » témoignent de l'ancienne occupation de ces terres aujourd'hui animées d'alignements et bouquets de saules têtards. Les prairies alternent avec de nombreuses **PARCELLES BOISÉES**, principalement des **PEUPLERAIES**. Les labours sont en revanche moins présents que dans les aires adjacentes.

L'aire est assez densément bâtie. Au nord, les villages d'Orroir, Amougies et Russeignies s'alignent en pied de butte, parallèlement au mont de l'Enclus et à la Rhosnes. S'y ajoutent, dans la partie sud-est de l'aire, les villages de Wattripont et de Saint-Sauveur et divers hameaux. Les **NOYAUX VILLAGEOIS** sont assez **COMPACTS**, les bâtiments, souvent accolés les uns aux autres, y sont de différents types : vernaculaires, d'influence ouvrière et résidentiels de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle. Une diffusion importante de l'habitat le long des voiries épousant le cours – rectifié – de la Rhosnes peut également être observée dans la partie nord. C'est aussi le cas le long du réseau viaire en étoile émanant des deux villages de la partie sud-est ou des hameaux. Il s'agit le plus souvent de villas quatre façades. L'habitat dispersé – aujourd'hui partiellement englobé dans les extensions – se fait par conséquent moins lisible. L'aire subit une certaine pres-

sion immobilière de la ville de Renaix, toute proche. Localement, le bâti est également influencé par la présence d'une entreprise de production de meubles, d'une ancienne sucrerie et de plusieurs grands bâtiments dédiés à l'aide à la jeunesse ou au soin des maladies mentales. La présence de l'aérodrome d'Amougies reste visuellement discrète mais influence le paysage sonore de l'aire.

L'aire est traversée à l'est par l'ancienne voie de chemin de fer reliant Renaix à Frasnes-lez-Anvaing qui modifie localement le relief. La ligne ferroviaire, désaffectée elle aussi, qui reliait Braine-le-Comte à Courtrai et desservait les villages de pied de butte a également participé à la structuration du bâti.

Le caractère rural de l'aire est partiellement tempéré par la présence industrielle, l'évolution récente du bâti et les transformations apportées à l'habitat traditionnel. La diversité des architectures et des matériaux utilisés pour le bâti renforce ponctuellement cette tendance.



Depuis l'intérieur de l'aire (ci-dessus au nord-ouest de Dergneau, Frasnes-lez-Anvaing), le paysage apparaît souvent uniformément plat. L'arrière-plan des vues est constitué, selon l'endroit, de boisements, de maisons ou encore des hauteurs environnantes (mont de l'Enclus, vallonements situés au sud...) qui cernent la plaine. Les parcelles de peupliers se développent sur les terrains humides à proximité de la Rhosnes et de ses petits affluents. Des canaux de drainage scandent les grandes étendues de prairies ou de cultures.



C'est depuis les élévations environnantes situées dans les aires voisines (ci-dessus la partie ouest de l'aire vue depuis les hauteurs d'Anseroeul au lieu-dit "Le Moulin", Mont-de-l'Enclus) que l'on peut percevoir l'aire de la Plaine de la Rhosnes dans sa globalité. Les villages d'Orroir (à gauche), d'Amougies (à droite) ou encore de Russeignies se succèdent le long de la vallée, au pied du mont de l'Enclus. Un point de vue extérieur à l'aire permet de mieux cerner la densité de son bâti.





Entre les villages (ci-dessus, à proximité de Saint-Sauveur – flèche) et les hameaux qui ont pris de l'ampleur, de grandes étendues de prairies et de labours accompagnées d'alignements et de parcelles de peupliers, de saules têtards et autres arbres isolés, sont piquetées de quelques bâtiments et, notamment, des fermes. Dans certains cas, une haie souligne leur parcelle. Dans ces grandes étendues plates, les cours d'eau (ci-dessous à gauche, la Rhosnes, dont le cours a été rectifié, à Amougies) sont seulement perceptibles, dès qu'on s'en éloigne, par la végétation rivulaire ou les alignements qui les accompagnent. Parmi les boisements se distingue ici et là une parcelle boisée de conifères dont le feuillage sombre et sempervirent tranche parmi les autres essences, quelle que soit la saison (ci-dessous à droite, à l'est de Wattripont).



Le centre des villages s'articule toujours de manière claire autour de l'église et de sa place (ci-contre à gauche, Wattripont). Les bâtiments plus anciens s'y concentrent. Les extensions villageoises présentent un mélange plus éclectique (ci-contre, à Russeignies) de différentes périodes. Certains hameaux ont gardé un profil vernaculaire (ci-dessous à gauche le hameau Labroye, au nord de Russeignies), d'autres sont désormais également définis par les rues où s'étirent de longs cordons de villas quatre façades entourées de leurs jardinets (ci-dessous à droite, entre Chapelle-Planchon et Croix-ou-Pile, au nord de Saint-Sauveur).





Source : carte postale. « Russeignies. Institut St-Antoine et Colonies scolaires catholiques de Gand », Pecq : Impr. O. Chevalier, circulée en 1912.

Quelques bâtiments en bordure des villages se distinguent par leur gabarit plus important comme à Russeignies (ci-dessus) ou à Amougies (ci-dessous).

La proximité du mont de l'Enclus – qui s'est développé comme petit centre de loisirs à l'aube du 20<sup>e</sup> siècle – explique la présence dans l'aire de quelques infrastructures liées au tourisme social et aux soins aux personnes. Le grand bâtiment fortement remanié (en haut à gauche, à Russeignies) et récemment rénové ainsi que ses annexes accueillent un foyer d'aide à la jeunesse. À l'origine (à droite au début du 20<sup>e</sup> siècle), ce complexe hébergeait les colonies scolaires de Gand.

Outre le rôle joué par la Rhosnes et l'église, la structure d'Amougies apparaît aussi conditionnée par la présence de l'ancienne ligne de chemin de fer Courtrai – Braine-le-Comte et par l'industrie (sucrierie, textile, ameublement).



Les bâtiments de style éclectique de l'ancienne sucrierie d'Amougies (fondée en 1867 ; ci-contre) ainsi que quelques maisons ouvrières régulièrement alignées (flèche) bordent l'espace de l'ancienne voie ferroviaire, aujourd'hui investi par des terrains de sport et un parking.



Outre leur rôle dans la structuration du bâti, les infrastructures de transport désaffectées laissent diverses traces dans le paysage. Certaines sont discrètes comme l'ancienne gare de Russeignies (à gauche), qu'on reconnaît par son architecture et le nom du village toujours visible sur sa façade ; d'autres se marquent davantage comme le remblai boisé (à droite, près de Saint-Sauveur) qui supporte la ligne qui reliait Frasnes-lez-Anvaing à Renaix.

## Constats et enjeux

- L'aire se définit par son relief plat. La silhouette des villages se découpe à l'horizon dans une forme qui reste classique, hormis quelques bâtiments construits en lisière des villages. Dans ce type de paysage, la hauteur et la taille des bâtiments jouent un rôle fondamental dans l'équilibre et la lisibilité des vues.
- L'aire connaît depuis plusieurs décennies un développement résidentiel pavillonnaire. Les villages et hameaux se sont densifiés et étendus, parfois aux dépens de la dispersion intercalaire. L'aire subit la pression immobilière de Renaix situé au nord-est. Si l'extension du bâti est limitée et cadrée par le Plan de secteur, la densification est quant à elle susceptible de se poursuivre, développant le caractère périurbain de l'aire et fermant certaines vues ou ouvertures paysagères (voir les enjeux globaux, pages 414 et 415).
- L'association de prairies, champs et parcelles de peupliers, soulignée ici et là par des saules têtards et quelques haies résiduelles confère au paysage un caractère homogène dans ses formes et ses couleurs. La culture d'essences au feuillage persistant (conifères), dont quelques parcelles s'observent ici et dans les aires voisines, constitue potentiellement une rupture (voir les enjeux globaux, pages 416 et 417).
- Certaines entreprises et infrastructures de transport ont structuré le paysage et expliquent sa forme. Leur transformation et réaffectation peuvent rendre plus difficile la compréhension du paysage.

## Objectifs paysagers

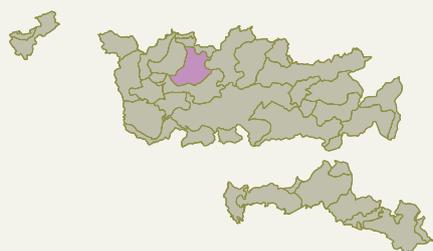
|   |                            |
|---|----------------------------|
| 1. Préserver la lisibilité des silhouettes villageoises, sans nécessairement bannir les bâtiments de plus grande taille qui constituent localement une caractéristique de l'aire. | AMÉNAGEMENT-<br>PROTECTION |
| 2. Favoriser une (éventuelle) densification judicieuse du bâti.   | GESTION                    |
| 3. Préserver la dispersion intercalaire résiduelle.   | PROTECTION-<br>GESTION     |
| 4. Soutenir et privilégier les associations végétales indigènes.  | GESTION-<br>AMÉNAGEMENT    |
| 5. Valoriser les traces du passé qui donnent un sens au paysage.  | PROTECTION                 |

## Pistes d'action

- Encadrer le développement bâti de telle manière que les nouvelles constructions s'intègrent harmonieusement à la silhouette villageoise.
- Acquérir la maîtrise foncière ou veiller à la non urbanisation des parcelles constructibles les plus stratégiques pour la sauvegarde de la silhouette villageoise et de certaines ouvertures paysagères.
- Envisager une densification villageoise qui casserait l'effet de « cordon régulier » observé dans les développements pavillonnaires et les harmoniser avec le bâti ancien moins régulièrement ordonné.
- Encourager les exploitants des parcelles boisées à privilégier des essences décidues.
- Documenter et transmettre le sens des traces laissées dans le paysage par les infrastructures passées.



# Campagne agricole d'Anvaing

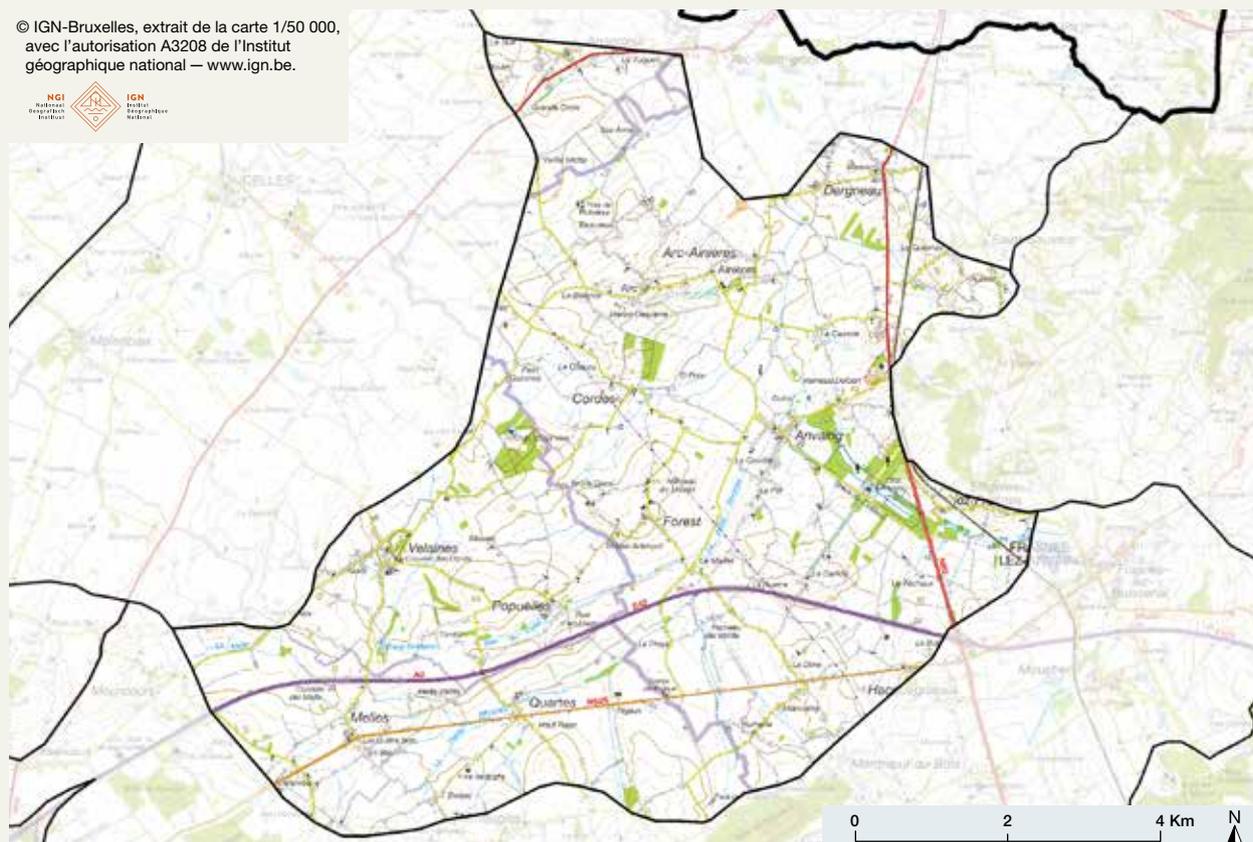


|  |              |
|--|--------------|
| <b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>    | <b>6 556</b> |
| Superficie agricole (ha)                               | 5 703        |
| Terres arables (%)                                     | 77           |
| Prairies (%)   | 20           |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)        | 170          |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 399          |
| Autres occupations du sol (ha)                         | 284          |
| <b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>                  | <b>5 848</b> |

<sup>A</sup> Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2019).

© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



La Campagne agricole d'Anvaing offre un profil essentiellement rural. Le caractère ondulé du relief y annonce les collines des aires voisines. Sur ces ondulations se surimposent – tantôt sur les crêtes ou hauts de versant, tantôt dans les creux – une série de villages dont la structure ancienne a peu évolué. Une dispersion intercalaire s'y ajoute. Entre les villages s'étendent champs et prairies. Celles-ci, accompagnées de parcelles de peupliers, s'étirent le long des ruisseaux. Quelques boisements accompagnent les deux châteaux présents dans l'aire. Seules l'autoroute A8, la N60 et une meunerie rompent localement cette homogénéité.



Très homogène, la Campagne agricole d'Anvaing déroule pour l'observateur un **RELIEF ONDULÉ** qui marque la transition de la plaine de l'Escaut vers les Collines tournaisiennes (au sud) et les Collines agricoles et boisées nord-hennuyères (à l'est). Le chevelu formé par la Rhosnes et ses petits affluents individualise une série de doux monticules répartis de manière assez régulière sur le territoire de l'aire. Les altitudes y oscillent entre 25 et 30 mètres dans les fonds de vallons et 70 mètres sur les sommets avec lesquels ils alternent. De petits canaux de drainage (peu perceptibles) complètent le réseau hydrographique.

L'aire se distingue par la combinaison d'un groupement en **PETITS VILLAGES** et d'une **DISPERSION INTERCALAIRE** à ceux-ci (petits hameaux, grosses fermes en carré, châteaux, bâti isolé de taille plus modeste...). L'implantation villageoise alterne les crêtes ou les hauts de versant (Anseroeul, Dergneau, Arc, Forest, Melles) et les creux (Ainières, Anvaing, Cordes, Velaines, Quartes, Popuelles). Un certain nombre de ces villages ont gardé les grands traits de leur structure ancienne : peu d'extension et de densification, noyau villageois resserré autour de l'église. Grâce aux spécificités du relief, où que l'on soit dans l'aire, il est bien souvent possible d'apercevoir trois, voire quatre de ces villages en même temps, facilement identifiables grâce à une silhouette restée très lisible et au clocher qui en émerge.

En matière de bâti, l'ancien habitat rural, parfois transformé, cohabite avec des bâtiments plus récents. Il se distingue encore assez nettement par ses maçonneries en brique, parfois chaulée, et ses toitures en panne orangée. Les pentes des toits se voient souvent tempérées par le débordement des coyaux, typant ainsi la maison paysanne du Tournaisis. Les **GRANDES FERMES EN CARRÉ**, intégrées dans les villages ou participant à la dispersion intercalaire, sont accompagnées très souvent de hangars modernes de très grande taille, aux couleurs disparates.

Les champs et les prairies sont répartis en grands blocs de parcelles entre les villages. La taille des parcelles varie, certaines portions du parcellaire ayant connu divers regroupements et simplifications au cours des dernières décennies. Les prairies s'observent majoritairement à proximité des ruisseaux qui sillonnent l'aire. Des parcelles de peupleraies les longent. Autour des **CHÂTEAUX D'OGIMONT ET D'ANVAING** se développe une zone davantage boisée. Ce dernier château s'illustre également par ses drèves monumentales, pour partie replantées récemment.

Le profil **ESSENTIELLEMENT RURAL** de l'aire est légèrement tempéré par l'implantation rectiligne – dans les parties sud et est – de l'autoroute A8 et de la N60. Leurs environs restent vierges d'infrastructures de grande taille, à l'exception d'une meunerie, dont un très haut module est bien visible dans l'ensemble de l'aire. L'autoroute encadrée partiellement de rideaux d'arbres marque aussi parfois une séparation visuelle nette entre la partie nord et la petite partie sud de l'aire, qu'elle contribue à individualiser. Outre la N529 qui suit le même tracé que l'autoroute, le reste du réseau viaire rayonne depuis les noyaux villageois et suit tantôt le tracé des ruisseaux, tantôt les lignes de crête.



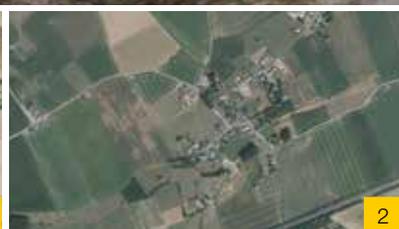
Le sommet du monticule qui s'élève au nord-ouest de Popuelles offre un panorama de presque 360 degrés. Sous cet angle (photo du dessus), la vue s'étire vers le nord-est. On perçoit les ondulations douces du relief, la présence de bâti dispersé, les arbres isolés qui y sont associés ainsi que des parcelles boisées installées dans les creux humides. Derrière le plus important des boisements (flèche rouge), un peu en élévation, se cache le château d'Ogimont, niché au cœur de son parc. Plus loin à l'est (au centre sur la photo), se découpent les silhouettes des villages de Cordes, dans un creux (flèche jaune et 1), et de Forest (flèche blanche et 2), installé sur le versant. Ils sont surtout reconnaissables à l'église qui s'extrait de la masse des toits.



L'aire présente également quelques zones où le relief s'aplanit, surtout aux confluences des ruisseaux. Les vues y sont très ouvertes. À l'ouest d'Anvaing (ci-dessous, aux convergences de la petite Rhosnes et du rieu du Meslin avec la Rhosnes), le regard balaie une plaine couverte de labours et semée de quelques bâtiments. Les ondulations douces reprennent à l'horizon et l'on découvre à nouveau, se découpant sur le ciel, quelques parcelles boisées et deux villages, celui d'Arc (flèche rouge et 3) et d'Ainières (flèche jaune et 4).



Les cours d'eau sont parfois soulignés d'arbres et les fonds humides associés occupés par de petites parcelles boisées. Dans d'autres cas, le réseau hydrographique se fait plus discret : simple fossé qui sillonne les champs ou traverse un village. À gauche et ci-contre, la Petite Rhosnes, respectivement à la sortie de et dans Quartes.



Sources : Carte de Ferraris, Becclers 31 (1777), Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles ; SPW – Dpt de la Géomatique. Orthophotoplans 2006-2007 et 2018.



Les villages, installés dans les creux tracés par les ruisseaux ou sur les flancs des petits monticules qu'ils ont individualisés, restent généralement de taille modeste et semblent encore – au moins pour certains – relativement épargnés par les extensions. Popoelles (vignettes 1 et 2), implanté dans la vallée du Rieu du Lozet, n'a connu qu'une faible extension depuis la fin du 18<sup>e</sup> siècle. Les petites parcelles et alignements d'arbres qui accompagnent le ruisseau forment un écran qui le dissimule partiellement au regard (photo du haut).

Établi sur le versant du monticule isolé par la Rhosnes et le Rieu du Moulin, Dergneau (ci-dessus et vignettes 3 et 4) – plus proche d'une route à grande circulation – s'est élargi et densifié, notamment au cours de la dernière décennie.



La plupart des villages ont encore une structure articulée autour de la place de l'église. Le noyau mélange bâti vernaculaire (parfois transformé ou en mauvais état) et bâti plus éclectique du siècle dernier. Les quatre façades récentes créent ici et là des extensions et, plus rarement, colonisent quelques parcelles restées libres au cœur du village. En haut à gauche, la place d'Ainières ; à droite, le noyau de Quartes composé de l'église, de quelques habitations et d'une grosse ferme aux dépendances délabrées (flèche) ; en bas, les cordons de quatre façades sur les routes entre le centre de Dergneau et la N60.





Le bâti dispersé présent dans l'aire relève souvent des formes vernaculaires (briques et tuiles rouges). Il se compose de grandes fermes en carré et de modules plus modestes. Son état varie considérablement : rénovation de qualité (ci-contre, entre Popuelles et Forest), dégradation des bâtiments ou plus rarement ruine (ci-dessous à gauche, au sud d'Anvaing) ; transformation plus définitive (ci-dessous à droite, près de Quartes).



Dans la partie sud-est de l'aire, de nombreux boisements, dépendant du domaine du château d'Anvaing, forment dans les vues longues un horizon plus sombre. De plus près, ils cloisonnent les vues mais offrent aussi des perspectives travaillées grâce aux drèves menant au château. À gauche, la drève descendant du mamelon situé au sud ; ci-contre, la drève, aux arbres nouvellement replantés, reliant le village d'Anvaing au château.



L'aire présente un profil essentiellement rural, interrompu – à la marge – par la N60 le long de laquelle ont été élevés quelques bâtiments de services aux gabarits plus massifs ou atypiques (complexe scolaire, pompes à essence...) et surtout une entreprise agro-alimentaire. Le moulin de cette dernière constitue un repère dans de nombreuses vues longues de la Campagne agricole d'Anvaing. Sa haute silhouette blanche se découpe devant les collines boisées de l'aire voisine.

## Constats et enjeux

- L'aire se caractérise par ses vues longues qui permettent souvent – grâce à la spécificité du relief, aux formes d'implantation de l'habitat et à leur lisibilité ainsi qu'à une occupation du sol qui garde le paysage ouvert – de percevoir l'éparpillement de ses villages et de comprendre leurs logiques d'implantation.
- La Campagne agricole d'Anvaing présente un profil rural marqué, faisant seulement de légères concessions aux nouvelles constructions dispersées, à l'industrie et aux grosses infrastructures de transport, surtout dans les environs de la N60. L'accessibilité offerte par l'autoroute est également susceptible d'accentuer cette pression urbanistique dans les années à venir.
- Si quelques villages traduisent une certaine densification et extension, d'autres ont vu leur taille et densité relativement peu changer au cours des dernières décennies et ont préservé une certaine cohérence : la structure traditionnelle y reste encore souvent perceptible (voir les enjeux globaux, pages 414 et 415).
- L'état du bâti vernaculaire présente des nuances importantes : éléments rénovés ayant préservé leur intégrité, éléments profondément modifiés mais aussi éléments encore en attente de rénovation (voir les enjeux globaux, pages 414 et 415).

## Objectifs paysagers

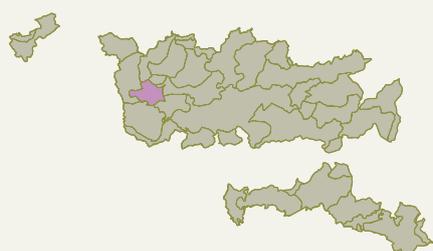
|  |             |
|--|-------------|
| 1. Veiller à la préservation de l'ouverture du paysage afin d'assurer un équilibre harmonieux entre le semis villageois et les espaces agricoles, piquetés d'habitat dispersé. | GESTION     |
| 2. Atteindre une densité bâtie en accord avec la structure du tissu villageois.  | GESTION     |
| 3. Porter une attention particulière au profil villageois lors de la mise en œuvre de réserves foncières situées en périphérie des villages.                                   | GESTION     |
| 4. Préserver l'intégrité du bâti vernaculaire.   | PROTECTION  |
| 5. Faire des infrastructures de transport un moyen de découverte du paysage.   | AMÉNAGEMENT |

## Pistes d'action

- Formuler des recommandations d'insertion paysagère relatives aux équipements agricoles.
- Imposer une densité raisonnée lors des procédures de mise en œuvre des réserves foncières.
- Intégrer une réflexion sur la préservation des silhouettes villageoises dans les procédures de mise en œuvre des réserves foncières.
- Soutenir et encadrer la réfection de l'habitat rural.
- Proposer la mise en place de circuits pédagogiques valorisant une lecture des caractéristiques du paysage et notamment l'implantation villageoise particulièrement lisible dans l'aire.
- Préserver ponctuellement le dégagement de points de vue sur les espaces ouverts depuis les grandes infrastructures routières.



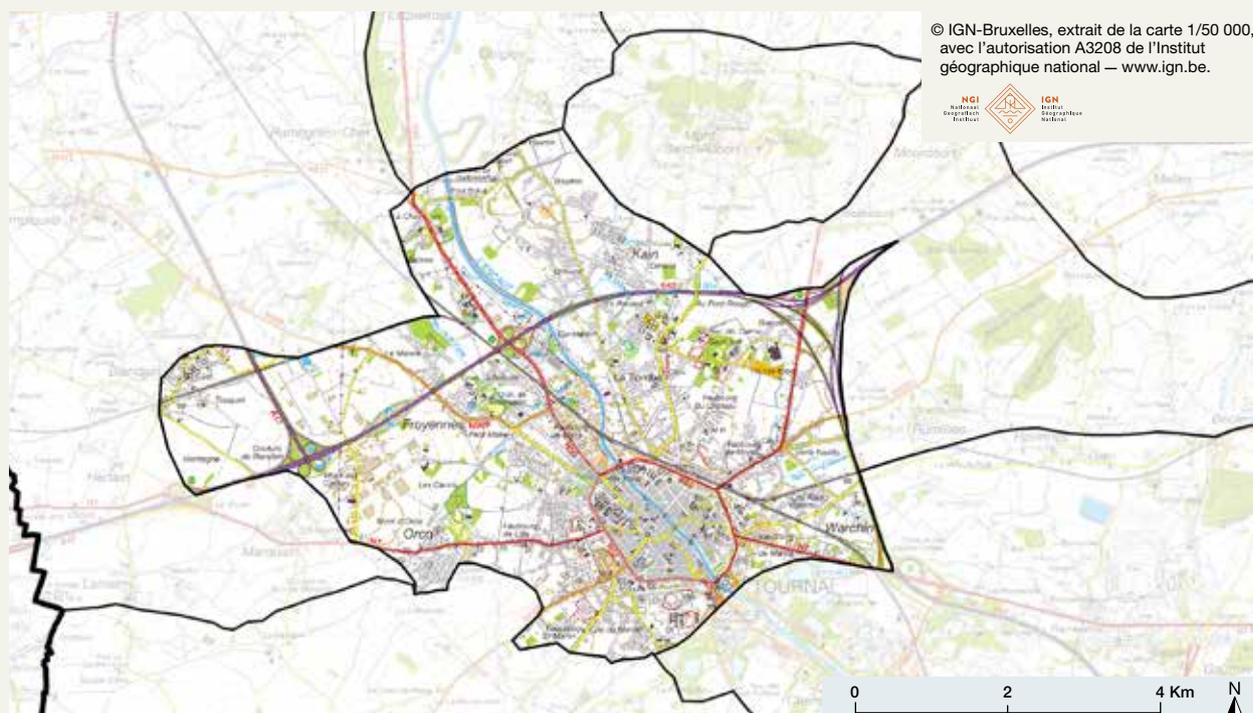
# Centre et agglomération périurbaine de Tournai



|  |               |
|--|---------------|
| <b>Superficie totale de l'aire<sup>A</sup></b>         | <b>3 698</b>  |
| Superficie agricole (ha)                               | 1 291         |
| Terres arables (%)                                     | 64            |
| Prairies (%)   | 26            |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)        | 85            |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 1 605         |
| Autres occupations du sol (ha)                         | 717           |
| <b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>                  | <b>41 553</b> |

<sup>A</sup> Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2019).



L'aire du Centre et de l'agglomération périurbaine de Tournai se distingue par la densité de son bâti, organisé en cercles concentriques sur le relief plat de la plaine alluviale de l'Escaut et sur les transitions très progressives entre celle-ci et les bas-plateaux. Ainsi s'emboîtent le cœur, constitué de la cathédrale et ses proches environs, le centre urbain ceinturé par les boulevards et d'influence française, les faubourgs et villages, reliés au centre par un système d'axes routiers en étoile et gagnés par la périurbanisation. Le tout est traversé du sud au nord par l'Escaut et complété de zones d'activité économique et d'infrastructures de transport amenant une certaine rupture dans les gabarits. La végétation tient une place importante dans l'aire tant au sein de la ville que dans les zones périphériques encore composées d'espaces agricoles assez vastes.



L'aire du Centre et de l'agglomération périurbaine de Tournai s'étend sur la plaine alluviale et les transitions entre celle-ci et le bas-plateau. Le RELIEF y est PRINCIPALEMENT PLAT. La plupart des déclivités sont très progressives ou immergées dans l'urbanisation et de ce fait, assez peu perceptibles. Plusieurs zones légèrement surélevées – le relief varie dans l'aire de 20 à 60 mètres environ – et plus dégagées permettent néanmoins quelques vues, sur la vallée notamment.

L'ESCAUT traverse l'aire du sud-est au nord-ouest. ÉLÉMENT FONDAMENTAL du paysage bien que visible seulement dans ses proches alentours, il a abondamment contribué à la structuration du territoire et a fait (et fait encore) l'objet de plusieurs rectifications et élargissements. Quelques petits affluents (rieu de la Folie, rieu de Maire, Melle...) s'y jettent. Ils restent discrets au sein du bâti dense mais apportent une note pittoresque dans les espaces plus aérés.

L'aire est notamment caractérisée par la densité du bâti, qui s'y déploie en CERCLES CONCENTRIQUES. Les différentes phases de l'agrandissement de la ville et de l'étalement périurbain se traduisent assez lisiblement dans le paysage. Ceinturé par de très larges boulevards établis sur l'espace laissé libre après le démantèlement et la suppression des remparts au 19<sup>e</sup> siècle, le centre de Tournai constitue le noyau de l'aire. Il est lui-même articulé autour d'un CŒUR ANCIEN – constitué de la cathédrale et du beffroi, de la Grand-Place et des rues avoisinantes – qui a fait l'objet d'une revitalisation progressive dans le courant des années 2000 et 2010. L'Escaut longé de quais retravaillés durant la même période borde ce cœur.

Le bâti présent dans le CENTRE URBAIN est majoritairement mitoyen. Des témoins de différentes périodes architecturales cohabitent mais c'est surtout l'INFLUENCE FRANÇAISE qui s'y est déployée dès le 17<sup>e</sup> siècle qui donne son ton à la ville. De nombreuses rues affichent ainsi une homogénéité. Elles alignent les façades en brique et chaînage de pierre ou blanchies. L'identité du centre est renforcée encore par le revêtement pavé. Une série de bâtiments massifs (mais jamais démesurément

hauts) anciens ou plus récents, affectés au secteur tertiaire (écoles, musées...), sont aussi installés au sein du centre urbain. Ce type d'infrastructures plus imposant s'est également développé en bordure extérieure de la COURONNE DE BOULEVARDS et a gagné les axes qui rayonnent vers les villages environnants.

Un grand nombre d'ÉDIFICES RELIGIEUX (églises, abbaye...) ponctuent aussi le territoire de l'aire et témoignent de l'influence marquante de l'Église. Le regard se voit de plus régulièrement guidé, dans les perspectives routières, vers la cathédrale et ses cinq clochers.

Si, hors du centre, le bâti est densément réparti le long des axes principaux, la ZONE PÉRIURBAINE INTERSTITIELLE, qui a progressivement gagné les anciens faubourgs et les villages au fil du temps, offre plus de respirations. La plupart des noyaux anciens sont encore assez faciles à déchiffrer dans le paysage intra-urbain. Entre eux s'intercalent des quartiers résidentiels, composés de maisons mitoyennes ou d'habitat pavillonnaire, de cités et de blocs d'immeubles à appartements. Quelques éléments (châteaux, Saulchoir...) plus monumentaux et leurs parcs arborés s'y distinguent, créant des îlots de verdure.

Malgré l'environnement urbanisé, la COMPOSANTE NATURELLE est un élément significatif au sein du centre urbain (boulevards soulignés d'alignements d'arbres, parcs) et dans les zones périphériques où l'on compte, outre les parcs susmentionnés, quelques petits bois et, surtout, où persistent des espaces agricoles relativement étendus.

Plusieurs zones d'activité économique en cours de développement s'étalent le long de l'Escaut au nord du centre urbain et dans la partie nord-ouest de l'aire. Ils amènent une rupture dans les gabarits et les motifs. Les infrastructures de transport (ligne de chemin de fer, autoroutes) qui desservent l'aire sont également fort marquantes et lui servent de limites dans sa partie est.



La plaine alluviale de l'Escaut s'élargit progressivement en aval de Tournai et atteint près de trois kilomètres de large à hauteur de Froyennes. À proximité de Tournai Expo (Tournai, ci-dessus), en regardant vers le sud, on perçoit clairement le relief plat de la plaine alluviale dont émergent les tours de la cathédrale (flèche). Les transitions de la plaine avec le bas-plateau, à l'ouest et à l'est, se ressentent au sein du paysage urbain et particulièrement dans le centre ancien, où la vallée est un peu plus resserrée. La déclivité y est plus marquée en rive gauche (ci-dessous à gauche, la rue Oscar Leduc, Tournai) qu'en rive droite. C'est néanmoins à la marge de l'aire, depuis le haut du versant ouest (Froyennes, ci-dessous à droite) où les vues sont relativement longues et dégagées, que les nuances du relief sont les plus claires et que le creux de la vallée se précise.



Le relief offre peu de points de vue englobants sur le centre de Tournai, inscrit dans la plaine alluviale de l'Escaut. En plus de la vue depuis Tournai Expo (en haut de la page), la totalité de la ville est surtout visible depuis les versants de la vallée mais le plus souvent en dehors de l'aire : au sud, depuis la route descendant de Saint-Maur (ci-dessus) ; au sud-ouest, au niveau du réservoir d'Orcq ou encore, au nord, par temps clair, depuis le mont Saint-Aubert (voir la partie Regards sur les paysages, p. 123). Ailleurs, le paysage urbain ne se dévoile que partiellement. La silhouette de la ville se caractérise par la cathédrale aux cinq tours (flèche). Aucun bâtiment n'émerge de ce profil, à l'exception de quelques autres clochers d'église.



L'Escaut canalisé traverse l'aire du sud-est au nord-ouest. Des chemins de halage aménagés en RAVeL longent le fleuve de part et d'autre. Ils permettent d'appréhender la succession des ambiances paysagères : paysage urbain dans le centre-ville (ci-contre en haut à gauche), paysage industrialisé une fois franchie la limite de l'ancienne enceinte (ci-contre à droite en haut), paysage agricole à la limite de l'aire (ci-contre, en bas).



Plusieurs fois rectifié et élargi, l'Escaut s'insère dans la liaison Seine – Nord – Escaut. Tout au long de l'histoire, il a contribué à l'essor économique de Tournai et de sa région grâce à la navigation fluviale : transport aisé et bon marché des pierres calcaires extraites des carrières situées à proximité de la ville ainsi que des produits de l'industrie textile.



Source : carte postale, « L'Escaut et le Pont des Trous », Ed. Nels, Série 48. N°6, circulée en 1900. ©Thill-Nels / Droits SOFAM – Belgique. Coll. Privée.

Dans le cadre de l'élargissement de l'Escaut visant à faciliter le passage de péniches à grand gabarit, le remplacement des arches du Pont des Trous est en cours (printemps 2021). Les arches de cet ouvrage d'origine médiévale, vestige de la 3<sup>e</sup> enceinte, ont déjà fait l'objet d'une reconstruction et d'une surélévation suite à leur destruction partielle par des bombardements lors de la Seconde Guerre mondiale.

Ci-dessus à gauche, avant sa destruction, en 1900 ; au milieu, avec la surélévation réalisée après la Seconde Guerre mondiale ; à droite, pendant les travaux d'élargissement.



Comme la plupart des affluents de l'Escaut dans l'aire, le Rieu de Maire (à gauche, entre Orcq et Froyennes) reste discret en longeant la route ou les champs.

Plus ponctuellement, certaines portions de ces affluents prennent de l'ampleur dans le paysage. Le moulin de Froyennes (réédifié au 17<sup>e</sup> siècle, à droite) et les étangs associés alimentés par la Fontaine Saint-Eloi composent un ensemble qui met le cours d'eau en valeur.

D'origine romaine, le noyau primitif de la ville de Tournai a été édifié le long de l'Escaut au croisement de deux chaussées (l'une reliant Arras et Douai à Frasnès, l'autre Bavay à Courtrai) se coupant à angle droit. La ville s'est développée ensuite au fil des siècles à partir de ce noyau primitif selon une logique essentiellement radioconcentrique. Les différentes étapes conditionnent toujours clairement le paysage actuel de l'aire.



Sources : SPW – Dpt de la Géomatique, orthophotoplan 2016 ; Plan en relief de la forteresse de Tournai au 1/600. Palais des Beaux-Arts de Lille, dépôt du musée des Plans-reliefs, Paris, inv. D2004.1.15 (Photo: Pierre Peeters).

Dans le courant du Moyen Âge, le cœur historique sur la rive gauche s'articule autour de la cathédrale et des rues adjacentes descendant vers l'Escaut (1). Il avait déjà été protégé par de premières fortifications (dites romaine et épiscopale). L'urbanisation a aussi gagné progressivement l'autre côté du fleuve et s'est étendue sur le versant précédemment occupé. Une nouvelle enceinte (dite première enceinte communale) est alors érigée autour de ces quartiers. La ville s'élargit encore par la suite et se verra protégée d'un rempart plus large – encore facilement identifiable par sa forme ovale sur l'orthophotoplan ci-contre – dans le courant des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles (dit deuxième enceinte communale). À la fin du 17<sup>e</sup> siècle, comme le montre le plan en relief (ci-contre-en bas), le rempart est modernisé, embastionné et doté d'une citadelle qui profite du léger relief existant (voir aussi le n°2). L'enceinte fortifiée est accompagnée d'un glacis tenant à distance les faubourgs. Au 19<sup>e</sup> siècle, les fortifications céderont la place à des boulevards plantés d'arbres (voir page suivante).

L'influence des enceintes se perçoit aussi sur les limites des quartiers intra-muros, édifiés souvent autour des églises. Ces quartiers définissent l'imbrication et la juxtaposition de différents motifs dans le paysage urbain actuel (plan radioconcentrique avec la cathédrale comme centre, réseau en damier de certaines rues dans d'autres quartiers...).

Plusieurs traces des enceintes parsèment encore la ville aujourd'hui.



La Tour du Cygne (3), est un vestige de la première enceinte communale (ca 11<sup>e</sup> siècle) en calcaire tournaisien. Elle a été transformée et adaptée à diverses reprises par la suite.

La Tour Henri VIII (4) est un souvenir de la brève occupation de la ville par les Anglais (1513-1518) et le témoin de leur volonté de se protéger de l'hostilité croissante de la population tournaisienne.



Le démantèlement des remparts au 19<sup>e</sup> siècle laisse la place aux boulevards et ouvre la voie à l'urbanisation des glacis. Les boulevards actuels (ci-dessus à gauche, l'avenue Leray), qui encerclent la ville selon le tracé de la seconde enceinte, s'accompagnent de plusieurs alignements parallèles de hauts arbres. Quelques parcs boisés s'y adjoignent.

À partir de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, l'urbanisation s'est poursuivie en dehors des remparts en suivant le réseau étoilé des chemins. Depuis ces axes – comme depuis plusieurs routes à l'intérieur du centre ancien par ailleurs –, la cathédrale agit comme point focal (ci-dessus à droite depuis la route venant de Rumillies).



L'urbanisation s'est ensuite densifiée entre les routes. Des quartiers entiers se sont formés selon les principes de leur époque de conception, comme des cités sociales qui se distinguent par leur tracé régulier. C'est le cas de la Cité du Maroc (ci-contre) qui est construite au sud-ouest de la ville à partir des années 1920.



De nombreux quartiers ont été touchés voire complètement rasés lors des bombardements de 1940. Beaucoup de bâtiments ont donc fait l'objet d'une reconstruction à partir de 1944 en suivant les recommandations d'un plan d'urbanisme (toits, couleurs, rythmes, matériaux employés...). La Grand-Place (à gauche) a par exemple été presque complètement détruite (à l'exception du beffroi, bâti à partir du 12<sup>e</sup> siècle, et de quelques façades) puis rebâtie en s'inspirant majoritairement des styles anciens. Le côté nord-ouest de la rue Saint-Martin (à droite, flèche) a également été partiellement détruit tandis que l'autre côté était épargné.



Dans le centre urbain, les rues, composées d'immeubles aux façades mitoyennes (1), au profil parfois relativement resserré, se juxtaposent à des espaces plus aérés (places, parcs, quais de l'Escaut...) bordés de bâtiments plus massifs (églises (1a), musée (2), palais de justice...). Les styles (roman (3), gothique (4), traditionnel (5), et surtout classique (6), tournaisien (7), néo-classique (8), XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup>...) et les époques se mélangent mais dans une certaine cohérence due notamment à l'horizontalité affirmée de nombreuses constructions (cordons moulurés ou bandeaux soulignant les façades, rythme des fenêtres...). Certains bâtiments affichent la brique et la pierre bleue, d'autres sont enduits.



Tournai a bénéficié ces dernières années de nombreuses opérations (publiques mais aussi privées) visant à assurer son renouveau via une série d'aménagements au niveau de l'espace public, des cheminements, des façades, du mobilier urbain, des enseignes... Ces aménagements ont été contraints par une charte d'embellissement des perspectives urbaines. Le quartier de la Cathédrale et de la Grand-Place (à gauche), la place Saint-Pierre, les quais de l'Escaut (au centre) – dans la perspective d'une connexion plus grande avec le fleuve –, en ont notamment profité. Certaines zones restent néanmoins sensibles au phénomène de déprise économique des centres-villes comme en attestent les rez-de-chaussée commerciaux vides, à vendre ou à louer (à droite).



En lisière extérieure de la ceinture de boulevards et sur les artères radiales irriguant les faubourgs se déploie toute une série de bâtiments de grande taille : écoles (ci-dessus à gauche), bâtiments de services...

Les noyaux des anciens villages et hameaux ont gardé leur spécificité (au centre, place de Froyennes). Les quartiers résidentiels qui se sont développés dans les interstices alignent façades mitoyennes (à droite, dans le Faubourg-du-château) ou blocs d'immeubles.

Certains groupements de bâtiments plus anciens forment par ailleurs des îlots cohérents au sein de ces quartiers hautement résidentiels (ci-contre, le château Desclée, un des châteaux du quartier vert du Saulchoir).



La prégnance de la dimension religieuse est fort lisible dans le territoire de l'aire. Cela se traduit par l'omniprésence visuelle de la cathédrale (accollée au beffroi, symbole des libertés communales ; à gauche), par les nombreuses autres églises et bâtiments religieux qui se concentrent dans l'aire, mais aussi par une multitude de petits détails architecturaux et patrimoniaux (chapelles, portales, plaques commémoratives ou décoratives... ; à droite).



Deux zones d'activité économique s'inscrivent dans l'aire : le long de l'Escaut au nord de Tournai (voir p. 231) et le long de l'autoroute A8. Leur emprise est parfois forte ponctuellement. Les infrastructures qui y sont édifiées, surtout lorsqu'elles sont légèrement en contrehaut à cause du relief (comme ici à gauche, la vue depuis Froyennes vers Marquain) tranchent par leurs formes et leurs gabarits avec l'espace environnant.

Depuis l'intérieur même de ces espaces, le paysage est spécifique. Il n'est plus caractéristique de l'aire. On constate néanmoins une recherche architecturale au niveau de certains bâtiments contemporains et l'aménagement de leurs abords (à droite, le bâtiment Negundo IV qui se caractérise par sa double peau *Building Integrated PhotoVoltaics* (BIPV)).



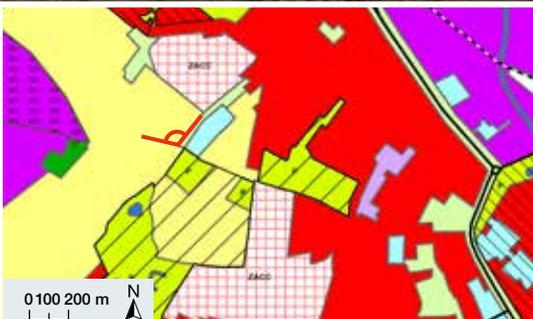
De nombreuses infrastructures de transport sillonnent l'aire : Escaut, lignes de chemin de fer, autoroutes. Selon les endroits et le contexte plus ou moins fortement urbanisé, leur influence dans le paysage varie.

Les lignes de chemins de fer se perçoivent relativement peu. Situées en bordure des boulevards au nord de la ville, la gare de Tournai et les lignes de triage qui y sont associées constituent par contre un élément assez marquant du paysage d'entrée de ville (à gauche, depuis le

pont de la Chaussée de Renaix à Tournai). Les autoroutes A8 et A16 s'imposent localement au regard par la présence de talus, de ponts (à droite, à Froyennes), de plusieurs échangeurs ou encore des bandes boisées qui les bordent. En périphérie nord-est de la ville, elles contribuent plutôt à contenir l'urbanisation résidentielle.



L'aire, bien que fortement urbanisée, présente de nombreux espaces où le végétal prédomine et apporte une respiration. Dans le centre urbain, il s'agit principalement de rues, places et quais de l'Escaut plantés d'arbres et de plusieurs parcs (ci-dessus à gauche, le petit parc associé au musée de la Marionnette). Dans la couronne périurbaine, les alignements d'arbres des boulevards de la ceinture mais aussi de certaines routes du réseau en étoile conditionnent l'aspect monumental de ces chaussées (ci-dessus au centre, la quadruple rangée de platanes sur la chaussée menant à Froyennes). Les espèces observées sont souvent celles classiquement privilégiées au 19<sup>e</sup> siècle comme le platane, l'érable ou le marronnier. Les espaces verdoyants se multiplient au sein des anciens faubourgs et villages (ci-dessus à droite autour du rieu d'Amour dans le Faubourg-Morelle à Tournai). Au cœur et surtout en bordure de ceux-ci subsistent également un grand nombre de parcelles agricoles.



À Froyennes (ci-dessus, vue prise depuis l'angle indiqué sur l'orthophotoplan), plusieurs espaces cultivés jouxtent le front bâti des maisons. Certains de ceux-ci sont définis comme zone agricole au Plan de secteur, d'autres (zone d'aménagement communal concerté) sont susceptibles d'être construits, dans le futur, modifiant partiellement le paysage de l'aire.

Sources : SPW – Dpt de la Géomatique. Ortophotoplan 2016 ; SPWTLPE (2019). Plan de secteur.

## Constats et enjeux

- Le centre et l'agglomération périurbaine de Tournai se distinguent par leur caractère densément bâti ponctué néanmoins d'un grand nombre d'espaces de verdure. Certains espaces agricoles pourraient disparaître en raison de leur affectation en zones d'activité économique (ZAE) ou en ZACC.
- La structuration de la ville et de sa périphérie autour de l'Escaut et selon un plan radioconcentrique définit le paysage de l'aire, de même que l'omniprésence de la cathédrale en arrière-plan dans les circulations intérieures. Ces particularités urbanistiques méritent d'être préservées.
- La silhouette de la ville est peu marquée au sein du relief plat et exclusivement formée par l'émergence des cinq tours de la cathédrale, du beffroi et d'un ou deux autres clochers plus modestes. Ce profil est particulièrement sensible à toute construction haute au centre ou en périphérie de la ville.
- Une grande cohérence globale caractérise le bâti du centre urbain et une multitude de petits détails architecturaux ou patrimoniaux amène de la variété dans les cheminements.
- L'imprégnation du territoire par la dimension religieuse, notamment via les témoins du passé, est perceptible mais pas toujours évidente à déchiffrer.

## Objectifs paysagers

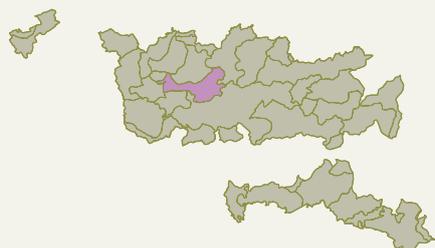
|  |  |
|--|--|
| 1. Intégrer la dimension paysagère au développement des espaces résidentiels ou des zones d'activité économique.                               | AMÉNAGEMENT-<br>GESTION                |
| 2. Valoriser, gérer et préserver la qualité des espaces verts en ville (alignements d'arbres, parcs) et en périphérie.                         | AMÉNAGEMENT-<br>GESTION-<br>PROTECTION |
| 3. Préserver ou redonner une qualité ou une lisibilité aux vues et aux perspectives extérieures et intérieures, spécifiques au paysage urbain. | PROTECTION-<br>AMÉNAGEMENT             |
| 4. Continuer à développer la qualité et la cohérence du centre urbain et porter attention aux détails.   | AMÉNAGEMENT-<br>GESTION                |
| 5. Préserver la qualité des espaces urbains réhabilités.   | GESTION                                |

## Pistes d'action

- Intégrer la dimension paysagère à tout projet urbain et périurbain.
- Mettre en place des mesures de protection pour assurer l'intégrité de certaines surfaces agricoles.
- Poursuivre et développer les politiques encadrant les perspectives urbaines.
- Valoriser les perspectives sur la ville et développer sa lecture paysagère.
- Encourager la recherche architecturale lors de l'urbanisation des ZAE.
- Assurer la continuité des alignements d'arbres le long des boulevards.
- Identifier et valoriser le petit patrimoine notamment via une sensibilisation des propriétaires privés.



# Collines tournaisiennes

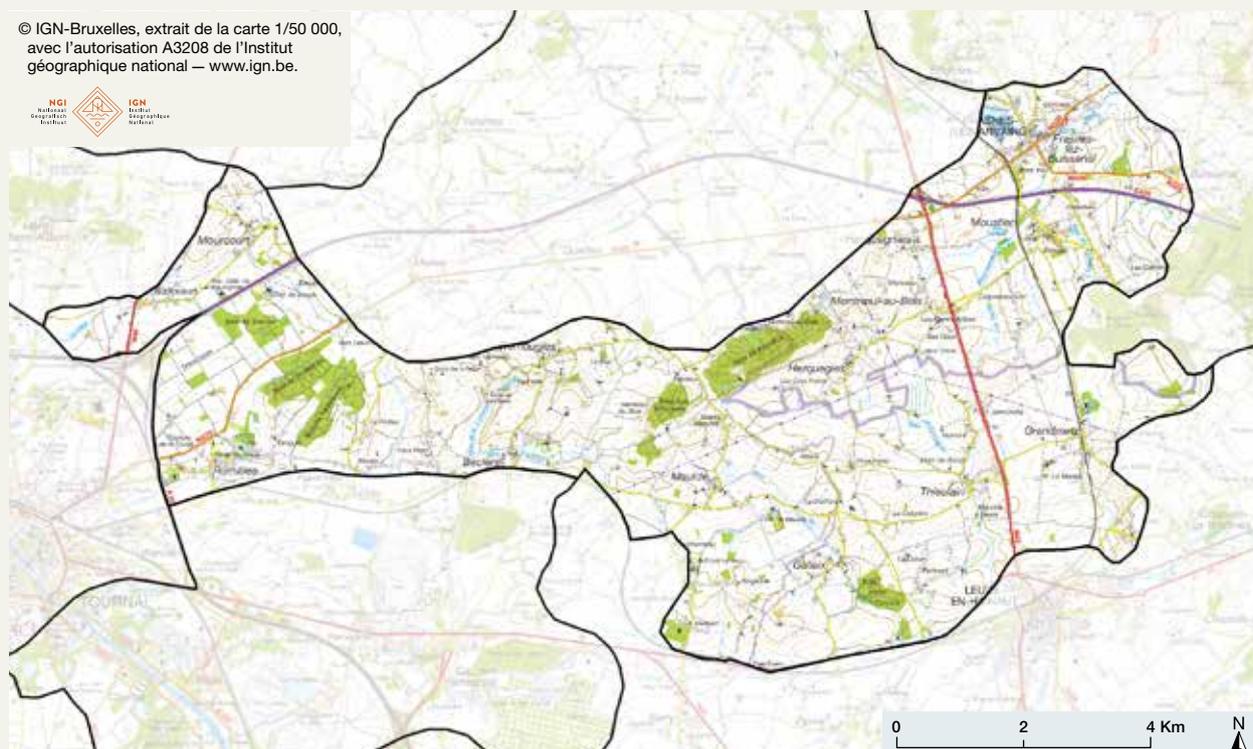


|  |              |
|--|--------------|
| <b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>    | <b>7 478</b> |
| Superficie agricole (ha)                               | 6 078        |
| Terres arables (%)                                     | 72           |
| Prairies (%)   | 24           |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)        | 469          |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 561          |
| Autres occupations du sol (ha)                         | 370          |
| <b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>                  | <b>8 456</b> |

<sup>A</sup> Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2019).

© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



L'aire des Collines tournaisiennes se caractérise par un relief mouvementé composé d'une chaîne de collines et, dans la partie sud-est, d'une zone au profil plus doux, formant transition avec l'aire adjacente. Les champs et les prairies se répartissent selon les contraintes du relief, les pentes fortes accueillant des boisements. Des petits villages accompagnés d'une dispersion intercalaire de petits hameaux et de fermes se répartissent dans l'aire. L'habitat récent y est assez marqué. Quelques châteaux adjoints de boisements complètent le tableau. L'extrême nord-est de l'aire a été et est toujours le lieu d'activités agro-industrielles.



L'aire des Collines tournaisiennes s'étire depuis le nord-est de Tournai jusqu'à Frasnes-lez-Anvaing. Elle affiche un **CARACTÈRE RURAL PRÉDOMINANT**. Son paysage se distingue de celui des aires voisines par des altitudes plus élevées, un relief davantage mouvementé et la présence plus importante de boisements. Les Collines tournaisiennes constituent de ce fait régulièrement un arrière-plan marqué des paysages des aires qui les jouxtent.

Le relief consiste principalement en une **CHAÎNE DE COLLINES** implantée selon un axe ouest-est dont les sommets avoisinent les 80 – 90 mètres d'altitude. Ces collines aux pentes assez raides sont séparées par de petites vallées orientées nord-sud et creusées notamment par les affluents de la Melle et du Rieu d'Amour. Deux collines contiguës dominent néanmoins les autres : la butte de Montroeuil-au-Bois (122 m) et celle du bois des Houppes (à l'altitude légèrement inférieure).

Au sud-est de cette chaîne, une **ZONE D'ALTITUDE MOINS ÉLEVÉE** forme une transition progressive avec l'aire jointive au sud. Son profil doucement vallonné est modelé par des affluents de la Dendre occidentale (Rieux de la Motte, d'Herquegies...).

Visuellement, les cours d'eau se limitent souvent à une simple strie au sein d'un champ ou d'une prairie. Leur présence est davantage marquée lorsque de la végétation rivulaire les souligne.

La répartition des champs et des prairies répond aux contraintes du terrain : **GRANDS ESPACES HERBAGERS** dans les fonds de vallons et en blocs relativement importants autour des villages ; **VASTES ÉTENDUES CULTIVÉES** sur les faibles pentes. Le parcellaire agricole est néanmoins de taille moyenne. Les **BOISEMENTS** sont localisés sur les pentes fortes ou associés aux châteaux. On rencontre également quelques peupleraies, en continuité avec ces bois.

L'aire compte un bourg, Frasnes-lez-Buissenal, situé dans son extrême partie nord-est. Le reste de l'habitat est groupé en **PETITS VILLAGES** entre lesquels sont disséminés de petits hameaux et des **FERMES ISOLÉES**. Les types d'implantation de cet habitat sont multiples (versant, sommet, fond de vallée...). Les quelques châteaux que l'on peut observer sont accompagnés d'un parc arboré, plus rarement d'une drève. La dispersion de l'habitat laisse peu de grands espaces totalement ouverts. Partout dans le paysage apparaissent un village, un petit hameau ou une ferme isolée. La végétation arborée qui accompagne les jardins, la présence d'arbres hors-forêt renforcent le cloisonnement partiel des vues.

Le bâti est généralement non jointif, sauf dans les petits noyaux villageois. Les habitations récentes sont assez développées. L'ancien habitat rural résiduel couple brique (parfois chaulée) et tuile rouge ondulée.

L'appendice nord-est de l'aire présente quelques caractéristiques témoignant de l'implantation d'une **ACTIVITÉ AGRO-INDUSTRIELLE**. C'est aussi le cas brièvement à Bizencourt.

Un réseau viaire assez dense dessert le territoire reliant les villages et hameaux entre eux. Cette maille, peu rectiligne, reflète le caractère accidenté du relief : les chemins suivent notamment les cours d'eau et les crêtes. D'ampleur plus importante, l'autoroute A8 - E429 et la N60 traversent l'aire, respectivement dans ses parties occidentale et orientale. Elles offrent des **PERSPECTIVES INTÉRESSANTES ET DÉGAGÉES** sur les paysages. D'autres routes au même caractère rectiligne mais plus modestes (N48, N529, N7) jouent un rôle similaire ou peuvent constituer, lorsqu'elles sont davantage occultantes, une limite de l'aire.



La chaîne de collines qui constitue la principale caractéristique de l'aire étire ses bombements en arrière-plan dans la plupart des vues au sein de l'aire mais aussi en dehors de celle-ci. Elles sont d'autant plus marquantes lorsque leurs pentes, assez tourmentées, sont coiffées de boisements. Ci-dessus, entre Montroeuil-au-Bois et Thimougies, les deux collines associées aux bois de Pétrieux et des Houppes.



La partie sud-est de l'aire, qui joue la transition entre la chaîne de collines et le bas-plateau, déploie des ondulations plus modestes mais bien définies et surtout un paysage plus ouvert. Les cultures sont très présentes. Les villages s'y insèrent sur une pente ou dans un creux du relief, tandis qu'entre eux s'éparpillent un bâti, isolé ou en petits hameaux, et quelques châteaux. La vue qui s'ouvre au nord-ouest de Leuze-en-Hainaut (ci-dessus) aux proches abords de la N60, permet de découvrir à l'avant-plan, en contrebas de la crête sur laquelle s'élève la route, la petite vallée du Rieu d'Herquegies, qui s'écoule vers le sud. Le ruisseau et les petits affluents qui le rejoignent sont accompagnés d'alignements et de petites parcelles d'arbres. En arrière-plan, à l'ouest (à gauche sur la photo), s'étendent les hameaux de Fermont et du Coron devant le bois de la Cattoire ; au nord, le village de Thieulain (flèche) installé en amont de la vallée. Les masses boisées de la chaîne des collines ponctuent l'horizon.



À l'extrême ouest de l'aire, la vallée de la Melle qui sépare les Collines tournaisiennes du mont Saint-Aubert aplanit localement le paysage. Ci-dessus, une partie de la zone en question à proximité de la Drève royale qui relie le bois de Breuze au hameau du même nom, en dehors de l'aire.



Visuellement, le réseau hydrographique peut, dans certains cas, se résumer à un simple fossé, au sein d'une prairie ou le long d'une parcelle, accompagné d'un arbre isolé (à gauche, le rieu du Monceau près de Hacquegnies). Dans les collines elles-mêmes, c'est surtout l'action érosive des ruisseaux et les creux qui en résultent qui signalent la présence de l'eau. Des prairies et de petits bosquets ont investi les pentes inhospitalières pour les cultures (à droite, dans la vallée du Rieu de la Fontaine Josaphat, près de Thimougies).



Les noyaux villageois s'articulent autour d'une place au contour assez irrégulier (à gauche, à Maulde). Il s'agit parfois d'une simple rue ou d'un carrefour un peu élargi. Si le strict pourtour de la place se compose de bâti jointif, c'est plus rarement le cas pour le reste du village ou dans les hameaux. Le bâti se compose de manière générale d'un mélange d'ancien habitat rural – parfois en mauvais état (à droite, au hameau de Pétrieu) – et de constructions de style varié, notamment des villas quatre façades contemporaines. Une certaine extension de ces villages et des hameaux peut être observée le long du réseau viaire.



Plusieurs châteaux sont présents dans l'aire. Les boisements qui les entourent amènent une composante feuillue au sein des cultures dans les zones moins montueuses. Ils forment un écran, plus ou moins dense selon les saisons, dissimulant les bâtiments. Ci-dessus, l'ancien château de Baudignies, accolé à l'autoroute.



Le paysage nord-est de l'aire est partiellement influencé par l'industrie agro-alimentaire. Un parc d'activité économique a pris la place de l'ancienne sucrerie située en périphérie de Frasnes-lez-Buissenal (dont on aperçoit le clocher de l'église – flèche – ci-dessus à gauche), qui a été fermée au début des années 2000. Outre son influence locale, l'usine, produisant des fertilisants, installée à Moustier (à droite) et les panaches de fumée qui s'en dégagent constituent un repère puissant et visible de loin dans la région. La présence à proximité d'un groupe de quatre éoliennes le long de l'autoroute A8 renforce cette impression.



La présence d'entreprises et d'une gare, notamment, a favorisé le développement de Frasnes-lez-Buissenal en une petite agglomération (ci-dessus). Le centre s'articule autour de plusieurs petites places, objets de rénovation récente, et s'habille de bâtiments administratifs et commerciaux d'ampleur locale (à gauche). Les rues adjacentes présentent un bâti jointif mêlant maisons ouvrières, petits rez-de-chaussée commerciaux et bâtiments un peu plus cossus (au centre et à droite).



Quelques infrastructures jouent un rôle significatif dans le paysage de l'aire. L'autoroute A8 coupe l'aire en deux et engendre sporadiquement une césure dans les vues. La N60 traverse l'aire du nord au sud dans sa partie est. Elle est perceptible depuis différents endroits mais, parce qu'elle est vierge de toute végétation ou presque, elle influence relativement peu les vues longues (ci-dessus à gauche). Son intérêt réside surtout dans la découverte spectaculaire qu'elle permet de la région (ci-dessus à droite). Enfin, la ligne de chemin de fer 86 qui reliait Leuze-en-Hainaut à Frasnes-lez-Buissenal jusqu'en 2005, aujourd'hui enfrichée, est toujours repérable ici et là dans le territoire (ci-contre à Moustier).

## Constats et enjeux

- L'identité de l'aire s'accroche à différentes caractéristiques qui se juxtaposent et se mêlent, parmi lesquelles un chapelet de collines élevées aux sommets souvent boisés qui constituent un horizon visuel récurrent pour la région tournaisienne, un paysage plus ouvert au relief plus doux, un mélange d'habitat groupé et de dispersion intercalaire. Dans ce cadre, toute modification de l'implantation du bâti (densification, extension, mitage, construction sur les crêtes ou les versants...) peut changer radicalement les perceptions si elle n'est pas réfléchie.
- Le bâti de l'aire est varié. L'habitat rural ancien est, dans certains cas, en attente d'une réfection, dans d'autres, définitivement transformé (voir les enjeux globaux, pages 414 et 415).
- La N60 et dans une moindre mesure l'A8 constituent des axes de découverte du paysage régional, mais ne sont pas exploitées en ce sens.
- La ligne de chemin de fer abandonnée et en friche fait une coupure visuelle dans les vues courtes et aussi au sein des villages.

## Objectifs paysagers

|   |                    |
|---|--------------------|
| 1. Assurer l'équilibre harmonieux entre le semis villageois, l'habitat dispersé intercalaire et les espaces agricoles.  | GESTION-PROTECTION |
| 2. Atteindre une densité en accord avec la structure traditionnelle du tissu villageois et des hameaux lors de la mise en œuvre des réserves foncières.                                 | GESTION            |
| 3. Préserver l'intégrité de l'habitat rural ancien.   | PROTECTION         |
| 4. Veiller à faire des infrastructures de transport, et plus spécifiquement la N60 et la ligne de chemin de fer 86 désaffectée, un moyen de mise en valeur et de découverte du paysage. | AMÉNAGEMENT        |

## Pistes d'action

- Encadrer strictement le développement bâti en tenant compte des spécificités paysagères de l'aire.
- Formuler des recommandations d'insertion paysagère relatives aux développements éventuels d'équipements agricoles.
- Soutenir et encadrer les rénovations et transformations de l'habitat rural pour en préserver l'intégrité.
- Envisager la transformation de la ligne 86 en RAVeL et ménager des ouvertures paysagères lors de la conception, la réalisation et l'entretien de ses abords.



# Vallée et bas-plateau extractifs scaldiens

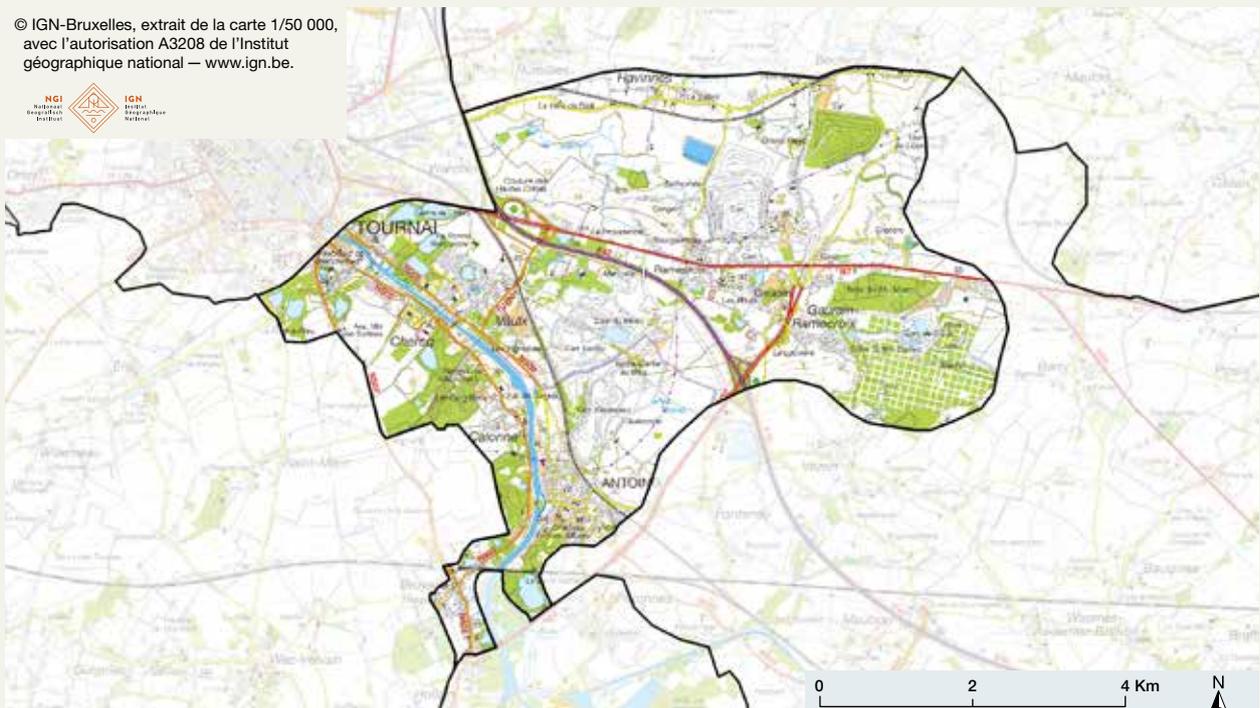


|  |               |
|--|---------------|
| <b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>    | <b>3 847</b>  |
| Superficie agricole (ha)                               | 1 373         |
| Terres arables (%)                                     | 62            |
| Prairies (%)   | 28            |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)        | 378           |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 1 322         |
| Autres occupations du sol (ha)                         | 774           |
| <b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>                  | <b>13 478</b> |

<sup>A</sup> Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2019).

© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



L'aire de la Vallée et du bas-plateau extractifs scaldiens occupe la plaine alluviale de l'Escaut, rétrécie entre Antoing et Tournai, et, à l'est de celle-ci, la transition entre la vallée et le bas-plateau. Le paysage de l'aire a été principalement modelé par l'activité extractive et de traitement de la pierre (chaux puis ciment) qui a, au fil des siècles, transformé le relief (fosses et crassiers), influencé les types du bâti (bâti ouvrier et cités, usage prédominant de la pierre) et les infrastructures qui s'y sont développées (chaufours, infrastructures de transformation de la pierre, infrastructures de transport...). Dans cet espace industrialisé, l'élément végétal trouve notamment sa place au cœur des sites extractifs abandonnés, qui ont été progressivement recolonisés par la végétation.



La Vallée et le bas-plateau extractifs scaldiens se distinguent des aires environnantes par l'imprégnation des témoins actuels et passés de l'industrie extractive calcaire dans le paysage. L'aire correspond globalement à la présence d'un **BANC DE CALCAIRE EXPLOITABLE** du Carbonifère dans le triangle compris entre la ville de Tournai et les villages de Bruyelle et Gaurain-Ramecroix. L'activité extractive qui s'est développée là et la poussière qui s'en dégage lui ont valu le surnom de « Pays Blanc ».

L'industrie extractive et la transformation des produits de celle-ci (industrie chauxfournière puis cimentière à partir du 19<sup>e</sup> siècle) ont modelé le paysage de l'aire depuis la période romaine jusqu'à nos jours. Leur influence se ressent dans le relief, le type de bâti et les infrastructures industrielles qui s'y sont développées.

L'aire, organisée dans sa partie ouest autour de l'Escaut, recouvre à la fois la **PLAINE ALLUVIALE**, resserrée entre Antoing et Tournai, et à l'est de celle-ci, la **TRANSITION ENTRE LA VALLÉE ET LE BAS-PLATEAU** ainsi qu'une portion de ce dernier. Les altitudes y varient de 20 à 60 mètres environ. Le relief permet plusieurs vues longues et plongeantes vers la vallée et la plaine alluviale. Il est aussi localement et régulièrement transformé par la présence de **CARRIÈRES** mais aussi par celle de **CRASSIERS** élevés avec les terres de couverture et les débris issus des exploitations.

Certaines des carrières sont désaffectées. Le plus souvent inaccessibles et de taille assez modeste, elles sont tantôt visibles depuis la route, tantôt cachées derrière un remblai ou de la végétation. La plupart sont inondées et se sont enfrichées.

Les carrières toujours exploitées aujourd'hui se distinguent des exploitations plus anciennes par leur taille colossale. Les excavations y mesurent plusieurs centaines de mètres de longueur et plusieurs dizaines de mètres de profondeur. Leur extension se poursuit. Bien

que l'on puisse peu s'en approcher, leur ampleur et leur minéralité sont bien perceptibles. Le paysage ainsi créé présente, dans sa nudité, un aspect lunaire.

Les **INFRASTRUCTURES LIÉES À L'INDUSTRIE EXTRACTIVE** constituent une autre facette du paysage de l'aire. Plusieurs anciens fours à chaux, en pierre, accompagnent toujours les sites extractifs dont l'exploitation a pris fin. Aux carrières actuelles correspondent de gigantesques ensembles de traitement de la pierre (production de granulats, de bétons, de ciments) de dizaines d'hectares qui sont omniprésents visuellement et agissent comme repère dans et en dehors de l'aire.

L'organisation originelle du bâti en groupement s'observe encore mais souvent le développement de l'urbanisation le long des routes reliant les anciens noyaux villageois entre eux et aux sites extractifs a rapproché les villages et les hameaux les uns des autres. Le bâti y est mixte mais concentre un certain nombre de **MAISONS OUVRIÈRES** individuelles et de cités ouvrières ou sociales. Un grand nombre de lotissements plus récents complète l'ensemble. Les bâtiments – un peu plus qu'ailleurs dans la région – valorisent la pierre comme matériau de construction, soit seule, soit combinée à la brique.

Beaucoup d'**INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT** traversent l'aire et la marquent par endroits. Elles s'intègrent néanmoins aisément dans cet espace imprégné par l'industrie.

Si le paysage est essentiellement redevable de l'activité extractive, la **COMPOSANTE VÉGÉTALE** n'en est pas absente. On note la présence de terres agricoles résiduelles mais aussi d'une végétation arborée souvent spontanée liée à la recolonisation des nombreux anciens sites extractifs.





La vallée de l'Escaut entre Antoing et Tournai est étroite. Elle ne dépasse pas quelques centaines de mètres de largeur et le fleuve a connu diverses rectifications. Les atmosphères paysagères se succèdent : la vallée est industrialisée, minérale et bruyante (à gauche, en aval de Calonne) ou plus arborée et paisible (à droite, entre Chercq et le Faubourg de Valenciennes, Tournai). L'Escaut est utilisé pour le transport de matériaux.



Outre l'Escaut, d'autres infrastructures de transport (chemin de fer, E42, N7 et N52, ci-contre) traversent et desservent l'aire. Les axes routiers notamment facilitent le transit et l'exportation des produits de l'industrie locale. De nombreux camions fréquentent ces axes et les rues qui y mènent depuis les centres de production ou de transformation. Ces infrastructures s'intègrent dans le paysage fortement industrialisé plus qu'elles ne le marquent, tout comme la ligne à haute tension qui zigzague au sein de l'aire pour alimenter les principaux sites extractifs.



Les sites d'extraction des carrières actuelles sont de taille imposante : plusieurs centaines de mètres de longueur et plusieurs dizaines de mètres de profondeur. Leur minéralité tranche avec les espaces environnants. Plusieurs de ces carrières sont inaccessibles au public. Les autres sont visibles ponctuellement depuis les routes qui les longent et, plus rarement, depuis des points de vue dédiés. C'est le cas pour la carrière de Gaurain, depuis la N7, où un aménagement a été réalisé en ce sens (médaillon). L'exploitation du gisement ayant été arrêtée, les parois de la carrière commencent peu à peu à se végétaliser.

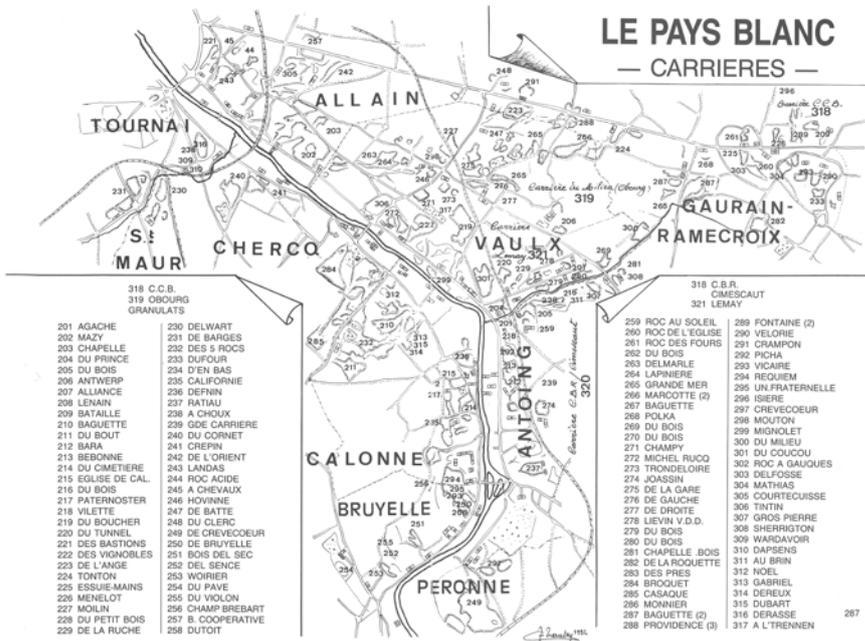


La comparaison entre la vue aérienne et le Plan de secteur – les zones hachurées mauves correspondant aux zones de dépendance d'extraction dans le CoDT – montre que le paysage de l'aire est encore susceptible d'évoluer dans les décennies à venir. De nouveaux gisements seront exploités. Les cratères ainsi ouverts s'approfondiront et s'élargiront progressivement tandis que d'autres seront remblayés, modifiant considérablement le relief de l'aire. Certains bâtiments disparaîtront et de nouvelles infrastructures seront probablement érigées. La carrière de Gaurain (1 et page précédente) sera par exemple peu à peu remblayée (jusqu'à - 45 mètres, soit environ 80 mètres sous le niveau naturel du terrain) avec des terres venant de la carrière de Barry (2), dont l'exploitation a commencé il y a peu.

Sources : SPW – Dpt de la Géomatique. Orthophoto-plan 2016 ; SPWTLPE (2019). Plan de secteur.



Les installations liées aux carrières et au traitement des produits de l'extraction forment des ensembles gigantesques de plusieurs dizaines d'hectares. Ils sont visibles de très loin depuis l'extérieur de l'aire et omniprésents au sein de celle-ci (à gauche, l'échangeur de chaleur de la clinkerie d'Antoing). À Gaurain-Ramecroix (à droite), les équipements – tout blancs – de production de granulats, de béton et de ciment artificiel associés à la carrière dominent le paysage du nord de l'aire : lignes de concassage, centrale de mélange, broyeur, échangeur de chaleur d'une hauteur de 100 mètres environ, four, silos à clinker, installation d'ensachage...



Source : NICOLAS M. et CHANTRY F. (1992). *Le Pays Blanc, Antoing*, p. 287.

De nombreuses carrières ont été exploitées au fil des siècles dans l'aire. La carte ci-contre, qui tente de les inventorier, montre à quel point le relief de l'aire a été modifié. Plusieurs des carrières mentionnées sur la carte ont disparu, englouties dans l'expansion des carrières actuelles ou remblayées avec les déchets de l'industrie. D'autres existent encore aujourd'hui.

Les carrières abandonnées ont évolué sous forme de friches et leur fond situé sous le niveau de la nappe aquifère est généralement rempli d'eau. Certaines sont inaccessibles et camouflées par un remblai fréquemment recouvert d'une végétation arbusive. D'autres, visibles depuis l'une ou l'autre route, ont l'aspect de petits lacs (ci-contre) ou présentent une vue plongeante sur la cavité, son fond inondé et ses parois régulières. Quelques carrières ont été utilisées comme base pour de nouvelles installations. À titre d'exemples, un stade a été aménagé dans la carrière Ratiiaux (Antoing), des terrains de foot dans la carrière de l'Eglise (Gaurain) tandis que le plan d'eau des anciennes carrières de l'Orient (Tournai) est utilisé comme centre de loisirs.



Aux anciennes carrières étaient associés les fours à chaux. Beaucoup d'entre eux ont aujourd'hui disparu suite à l'extension des carrières, à la rectification de l'Escaut, à la construction de l'autoroute ou du TGV... Il en reste néanmoins plusieurs exemples, localisés à une ou deux exceptions près à proximité de l'Escaut. Erigé au début du 19<sup>e</sup> siècle, le four Couteau à Bruyelle (à gauche) a cessé ses activités au début du 20<sup>e</sup> siècle. Abandonné pendant plusieurs décennies, il est aujourd'hui géré par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut. Le four Providence, situé à Gaurain-Ramecroix, le long de la chaussée de Bruxelles (à droite), serait l'un des plus anciens fours encore existants. Après avoir été utilisé comme magasin au charbon, il sert aujourd'hui de garage.



L'organisation originelle de l'habitat en groupement villageois est toujours lisible le long de l'Escaut (ci-dessus à gauche, Calonne). Sur le bas-plateau, où villages et hameaux étaient couplés à une dispersion intercalaire, la multiplication du bâti a davantage brouillé les limites anciennes et enchevêtré les constructions de différentes époques (au centre, route reliant Gaurain au hameau de La Louvière).

La présence de l'activité extractive se ressent dans les types de bâti et les matériaux employés. On observe de nombreux alignements de maisons ouvrières (à droite à Chercq), pensées comme ensembles ou individualisées, et des cités sociales. Dans les espaces les plus anciennement bâtis, la présence de la pierre, parfois en association avec la brique, est marquée (par exemple dans les noyaux des villages ou des hameaux – ci-contre, Vaulx).



Sur le versant en rive droite de l'Escaut, Antoing et son bâti se distinguent par un caractère plus urbain (à gauche) et l'empreinte laissée par l'ancienne fonction de forteresse de la ville. Le château perché sur la crête militaire\* (au centre) a évolué au fil du temps et des usages (forteresse, puis demeure seigneuriale, toujours protégée de murs, à droite).



La Vallée et le bas-plateau extractif scaldiens ont un grand potentiel végétal. Outre les champs et prés qui s'intercalent ici et là entre les exploitations et le bâti, l'essentiel de la végétation vient de la recolonisation – spontanée ou encadrée – des espaces après l'abandon, même partiel ou transitoire, de l'activité extractive (fosses d'extraction, crassiers – ci-contre, vus depuis la rive gauche de l'Escaut). Un nouvel équilibre naturel et bien souvent une biodiversité intéressante s'y développent progressivement. Certains d'entre eux sont d'ailleurs répertoriés comme sites de grand intérêt biologique. Dans le cas de sites devant disparaître ou être à nouveau modifiés, par suite d'une remise en exploitation, des mesures d'accompagnement pour la faune et flore sont prévues entre les différents acteurs.

## Constats et enjeux

- ▶ Si les grands traits du paysage de l'aire liés à l'industrie extractive changent peu, à un niveau micro-local par contre, les évolutions peuvent être rapides en termes de transformation du relief, de disparition de portions significatives du bâti ou de routes, de constructions de nouvelles infrastructures industrielles ou même de recolonisation des espaces par la végétation. Ces changements peuvent être ressentis différemment selon les lieux et les personnes (voir les enjeux globaux, pages 418 et 419).
- ▶ Un certain nombre de traces de l'ancienne activité chaufournière persiste. Certaines sont préservées mais un grand nombre encore sont en mauvais état et peu valorisées (voir les enjeux globaux, pages 418 et 419).
- ▶ Certaines mesures d'accompagnement sont mises en place pour gérer les désagréments rencontrés par la faune et la flore présentes dans les sites exploités ou à réexploiter.
- ▶ L'Escaut constitue un élément structurant au sein de l'aire.
- ▶ Le bâti rural traditionnel et certains éléments du bâti ouvrier perdent progressivement leurs spécificités ou se dégradent (voir les enjeux globaux, pages 414 et 415).

## Objectifs paysagers

|   |                                |
|---|--------------------------------|
| 1. Valoriser les spécificités du paysage industriel extractif passé et actuel et préserver certaines des traces de l'activité ancienne.   | GESTION-AMÉNAGEMENT-PROTECTION |
| 2. Préserver les vues sur et depuis la vallée.  | GESTION-PROTECTION             |
| 3. Veiller à intégrer également dans la dimension paysagère les mesures d'accompagnement de la faune et de la flore mise en place lors de la (ré)exploitation des sites extractifs. | GESTION-AMÉNAGEMENT            |
| 4. Encadrer l'évolution du tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale et celle de l'habitat rural encore présent.   | GESTION-PROTECTION             |

## Pistes d'action

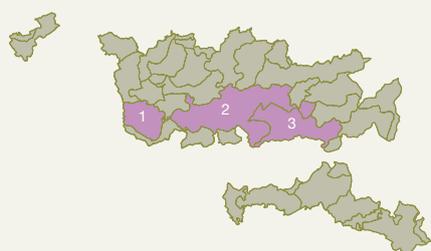
- ▶ Documenter les changements liés à l'activité extractive, en cours et à venir, pour garder une trace et l'historique des évolutions (cf. travaux menés sur le hameau disparu de Guéronde).
- ▶ Encourager à poursuivre l'aménagement de points de vue sur la vallée.
- ▶ Encourager l'ouverture d'autres points de vue sur les carrières encore en activité et expliciter leur fonctionnement.
- ▶ Recourir davantage aux associations locales ou aux structures comme le Parc naturel pour encadrer les actions visant le paysage, la faune et la flore.
- ▶ Sensibiliser les (nouveaux) propriétaires aux spécificités paysagères du bâti rural traditionnel ou d'origine ouvrière.



# Bas-plateau agricole tournaisien<sup>1</sup>

# Bas-plateau agricole d'Ath<sup>2</sup>

# Bas-plateau agricole de Lens<sup>3</sup>

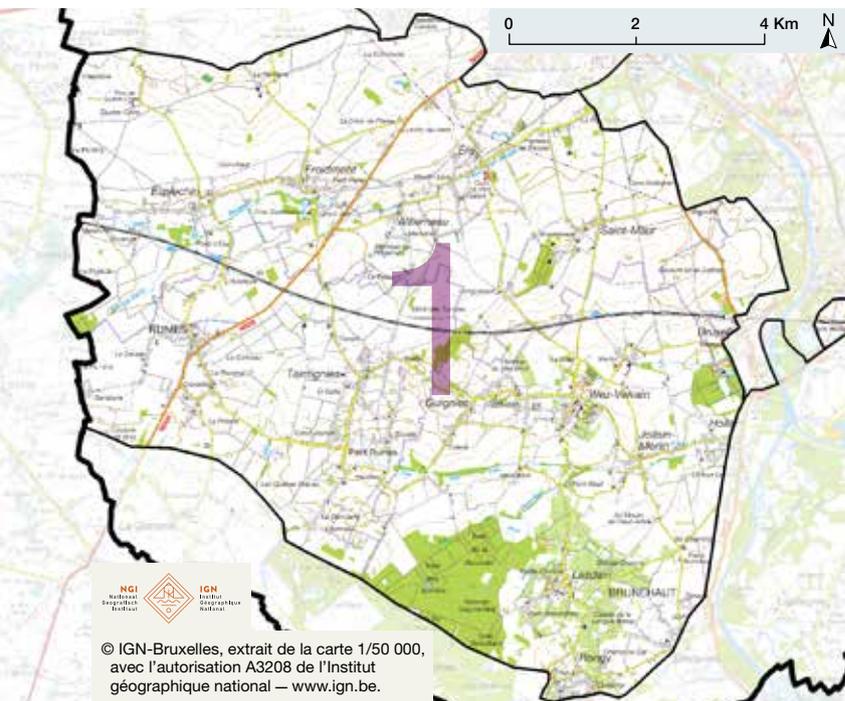


|  | 1             | 2             | 3             |
|--|---------------|---------------|---------------|
| <b>Superficie totale de l'aire<sup>A</sup></b>         | <b>8 247</b>  | <b>28 617</b> | <b>14 714</b> |
| Superficie agricole (ha)                               | 6 525         | 22 303        | 11 916        |
| Terres arables (%)                                     | 76            | 72            | 73            |
| Prairies (%)   | 19            | 24            | 23            |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)        | 540           | 1 383         | 618           |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 752           | 3 328         | 1 109         |
| Autres occupations du sol (ha)                         | 430           | 1 603         | 1 071         |
| <b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>                  | <b>13 175</b> | <b>58 418</b> | <b>17 322</b> |

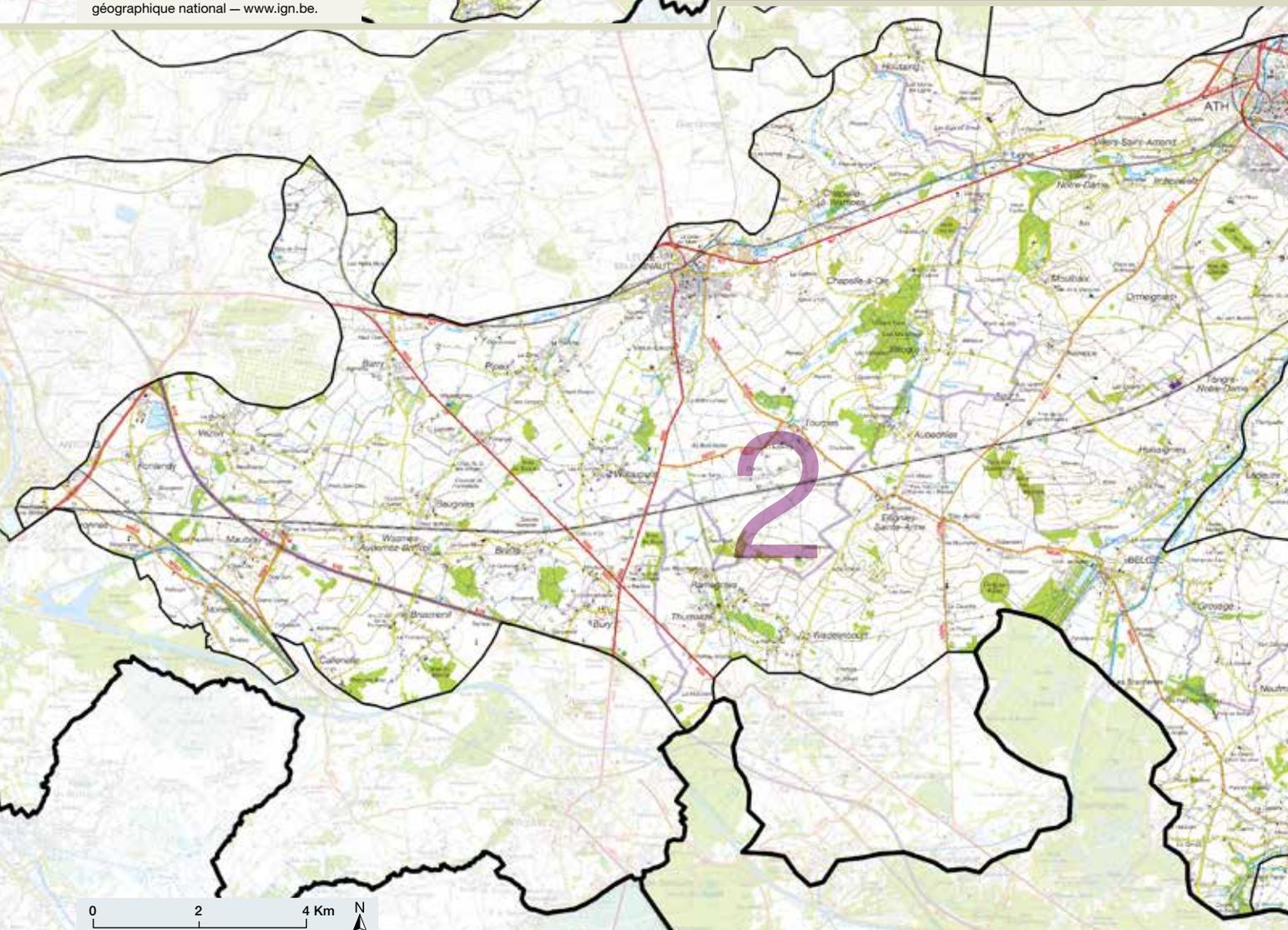
<sup>A</sup> Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

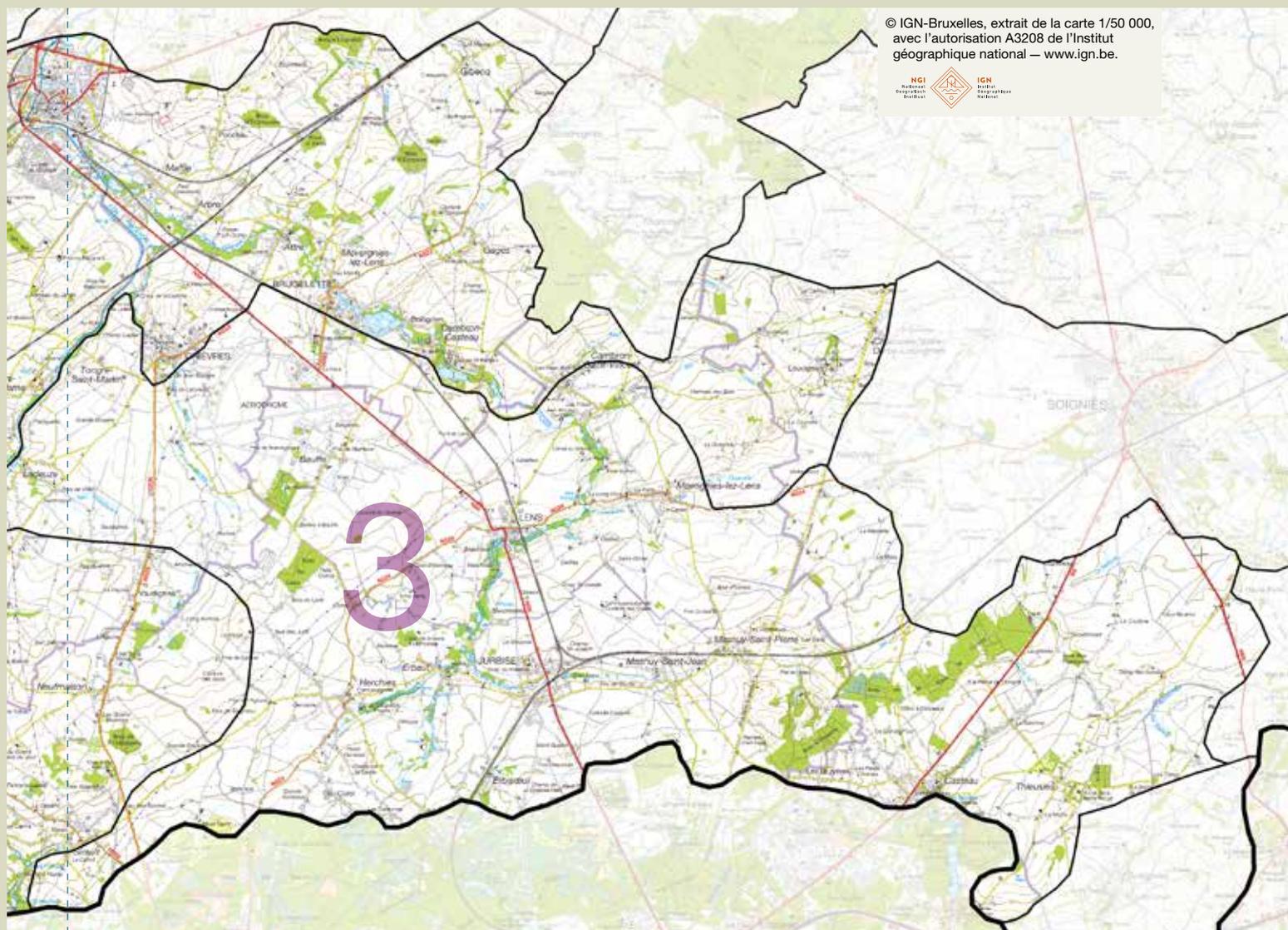
<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2019).

Les aires des Bas-plateaux agricoles tournaisien, d'Ath et de Lens présentent de vastes étendues agricoles ouvertes, tantôt largement ondulées, tantôt plates. Des bosquets les ponctuent, de même que des fermes et petits groupements d'habitations isolés à l'écart des localités. Les villages, dont le centre est généralement implanté à proximité des cours d'eau, sont longuement étirés le long du réseau routier. Les villes d'Ath et de Leuze et d'autres entités urbaines plus petites, inscrites dans les Bas-plateaux agricoles d'Ath et de Lens, concentrent un bâti serré plus ou moins ancien. Des voies routières, ferroviaires et hydrauliques traversent les aires. Des établissements agro-industriels marquent un peu partout leur empreinte et plusieurs champs éoliens s'imposent sur le Bas-plateau agricole tournaisien et dans l'ouest de celui d'Ath.



1. Bas-plateau agricole tournaisien
2. Bas-plateau agricole d'Ath
3. Bas-plateau agricole de Lens





© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – [www.ign.be](http://www.ign.be).





Les Bas-plateaux agricoles tournaisien, d'Ath et de Lens s'étendent dans le sud-ouest du Tournaisien et dans les parties respectivement sud et sud-ouest des Pays d'Ath et de Soignies. Animé par des ondulations plus ou moins amples dans les deux premières aires, le relief de plateau est fortement aplani sur le Bas-plateau de Lens.

De **VASTES ÉTENDUES DE TERRES CULTIVÉES**, aux sols limoneux profonds, composent des paysages d'openfield, souvent ponctués de peupleraies et autres bois et bosquets épars.

Dans les vallées et vallons des ruisseaux, les prairies et les boisements se multiplient dans les fonds humides et autour des localités.

Le bâti est principalement **GROUPÉ EN VILLAGES**, implantés le plus souvent à proximité d'un ou plusieurs cours d'eau. Les noyaux villageois occupent soit la cuvette des vallons, soit le bord et le haut des versants les mieux exposés. Resserré dans le centre, le tissu bâti se prolonge longuement et lâchement en périphérie, suivant le réseau routier.

Les petites maisons rurales basses, parallèles ou perpendiculaires à la rue, et les fermes, organisées autour de leur cour, s'y succèdent. Cet habitat traditionnel de brique, de pierre et de tuile, souvent transformé par les agrandissements et rénovations successives, est mêlé au bâti construit ultérieurement : maisons à étages de type urbain, villas quatre façades entourées de jardins, hangars agricoles...

Des **CHÂTEAUX** s'imposent dans le centre ou aux abords de quelques villages. Leur composition monumentale ordonnée de façon symétrique souligne la perspective des jardins. D'autres sont dissimulés derrière les boisements de leur vaste parc.

De petits hameaux, des groupements de maisons et de grosses fermes isolées apparaissent par endroits à l'écart des localités principales. Ils forment un **HABITAT INTERCALAIRE**, disséminé le long des routes et des chemins qui traversent les terres agricoles.

Plusieurs **PETITES VILLES ET ENTITÉS URBAINES**, inscrites dans le bassin hydrographique de la Dendre, occupent les Bas-plateaux d'Ath et de Lens.

Ath, située à la confluence des Dendre occidentale et orientale, présente une trame urbaine d'origine médiévale. Son centre, ceinturé par des fossés inondés qui matérialisent le tracé de l'enceinte disparue, regroupe de nombreuses maisons et de grands édifices publics et religieux anciens. Des extensions plus ou moins récentes s'étendent au-delà des anciennes limites de la cité, serrées le long des chaussées d'accès, plus lâches dans les quartiers qui s'y greffent.

Plus modestes, Chièvres et Lens s'organisent autour des places où se tenaient les foires et les marchés et le long des rues qui s'y articulent. Leur bâti est riche en édifices de style traditionnel, tournaisien et néoclassique. Leuze, fortement agrandie avec le développement de l'industrie bonnetière, présente une physionomie typée, composée notamment d'alignements de maisons ouvrières du 19<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle.

Implantées de longue date dans ce territoire fertile, diverses **INDUSTRIES LIÉES À L'AGRICULTURE** ont laissé des traces tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des localités : brasseries et malteries, moulins à vent, à eau ou à vapeur, sucreries et leurs bassins. Plusieurs sites, toujours en activité, sont accompagnés d'infrastructures modernes.

Les Bas-plateaux agricoles sont parcourus par diverses voies de circulation. Aux longues chaussées rectilignes, longées ou non d'alignements d'arbres, s'ajoutent les anciens canaux Blaton – Péronnes et Blaton – Ath, étroits et jalonnés d'écluses, ainsi que plusieurs lignes ferroviaires, dont la **LIGNE TGV** Paris – Bruxelles. Cette dernière est notamment signalée dans le paysage par son long viaduc franchissant les vallées de la Dendre orientale et de la Hunelle, entre Ath et Chièvres.

Les hauts mâts et les pales de plusieurs **PARCS ÉOLIENS** marquent les paysages de l'est du Bas-plateau tournaisien et de l'ouest de celui d'Ath.

## Traits communs



De vastes étendues de labours occupent les terrains limoneux, mollement ondulés ou plats, des Bas-plateaux agricoles du nord de l'ensemble paysager. La majeure partie du bâti se concentre dans des villages, dont le centre occupe ou borde généralement le creux léger ou davantage marqué des vallées (ci-dessus, Mévergnies, Brugelette, dans la vallée de la Dendre orientale). Longuement étirées, de nombreuses localités s'étendent jusqu'aux zones de plateau où leur tissu bâti périphérique, mêlant villas quatre façades et constructions plus anciennes, est exposé sur les lignes de crête (à gauche, Moulbaix, Ath, d'où émergent les pales du moulin de la Marquise situé sur les hauteurs plus venteuses).



De petits hameaux et des fermes et maisons isolées apparaissent souvent à distance plus ou moins grande des villages, le long des routes et chemins (à gauche, le hameau d'Oeillies, Lens ; à droite, le château-ferme de Marouzé à Herchies, Jurbise).



Les centres villageois présentent un bâti relativement dense, composé d'anciennes maisons rurales, de fermes et de bâtiments plus tardifs, accolés le long des rues. Les murs en brique sont omniprésents, parfois blanchis, parfois associés à des maçonneries en pierre (à gauche, Cambron-Saint-Vincent, Lens). Certains villages, densifiés au tournant des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles à la suite entre autres de l'installation d'entreprises agro-industrielles, concentrent un bâti ouvrier et bourgeois dont la typologie s'écarte du style rural traditionnel (à droite, Wez-Velvain, Brunehaut).

## Plateaux agricoles nord-hennuyers



L'écartement entre les maisons s'accroît à mesure que l'on s'éloigne du centre aggloméré. Entre celles-ci subsistent des vergers et des parcelles agricoles (à gauche, Baugnies, Péruwelz). Ces espaces, constructibles au Plan de secteur, disparaissent toutefois peu à peu au profit de nouvelles habitations pavillonnaires (à droite, Chapelle-à-Oie, Leuze-en-Hainaut).



Les aires des Bas-plateaux agricoles tournaisien et d'Ath accueillent plusieurs entreprises agro-industrielles en activité, à la visibilité plus ou moins forte dans les paysages (voir également p. 50).

Le site de la sucrerie Couplet (à gauche), établi aux limites du village de Wez-Velvain (Brunehaut), est signalé au loin par ses grands bâtiments blancs. À leurs côtés, des boisements colonisent les anciens bassins de décantation (flèche).

Isolée en bordure de la N50, à Pipaix (Leuze-en-Hainaut), la brasserie Dubuisson regroupe des bâtiments de différentes époques, de la ferme originelle du 18<sup>e</sup> siècle aux hangars industriels récents (à droite).



En lien avec la vocation céréalière des terres agricoles, des silos de stockage des grains, reconnaissables à leurs hautes structures cylindriques ou parallélépipédiques, se dressent çà et là. Historiquement implantés au sein de l'auréole villageoise (ci-dessus à gauche, Guignies, Brunehaut ; ci-dessus à droite, Willaupuis, Leuze-en-Hainaut), ils sont progressivement repoussés en dehors de celle-ci afin de limiter les nuisances et les risques qui y sont associés (ci-contre, au cœur des terres agricoles, des silos, que leur couleur métallique rend visibles de très loin ; Cambron-Saint-Vincent, Lens).





## Bas-plateau agricole tournaisien



Le Bas-plateau agricole tournaisien s'étend entre la frontière française, à l'ouest, et la vallée de l'Escaut, à l'est. Il est ceinturé, au nord comme au sud, par la plaine du fleuve qu'il domine de quelques dizaines de mètres à peine. La transition entre le plateau et la plaine scaldienne est ainsi floue à ses bordures méridionales, notamment en raison du caractère évasé des vallées de l'Elnon (hors aire) et du Rieu des Prés.

Ci-dessus, les champs au sud-ouest de Taintignies (Rumes) présentent une inclinaison faible, mais suffisante pour s'affranchir de la plaine humide de l'Elnon (à l'arrière-plan). La forêt d'Howardries (flèche), peu accessible et de grand intérêt biologique, s'impose au loin.

Ci-contre, le rideau de peupliers bordant l'Escaut, où l'on devine une péniche (flèche), apparaît en contrebas depuis l'extrémité sud-est du plateau (lieu-dit « La Sucrierie », Brunehaut).



À l'écart des villes et très peu marquée par les activités industrielles, l'aire n'échappe cependant pas à la présence d'infrastructures énergétiques. Ci-dessus, au lieu-dit « Croix de Morlighem » (Tournai), le parc éolien de Saint-Maur et la ligne à haute tension reliant Antoing à Marquain contrastent avec les lignes de force horizontales du paysage.

Les voies de communication traversant l'aire sont discrètes. La N508, rectiligne, est l'exception et polarise les rares activités commerciales (ci-dessous à gauche, à l'entrée de Rumes). La LGV1, en déblai et donc peu visible sur l'essentiel de sa traversée de l'aire (voir page 67), rompt néanmoins l'ambiance rurale du village d'Esplechin (ci-dessous à droite, au lieu-dit « Bruenne », Tournai).



## Plateaux agricoles nord-hennuyers



Le centre de l'aire est structuré par la vallée du Rieu de Barges. Affluent de l'Escaut s'écoulant d'ouest en est, ce cours d'eau a sérieusement entaillé le bas-plateau dans sa partie aval, tranchant ainsi avec le relief calme qui prédomine ailleurs. Cette particularité topographique s'accompagne d'une succession de villages dont le développement linéaire suit l'axe de la vallée.

Ci-dessus, depuis le plateau au sud d'Ere (Tournai), un rideau de peupliers discontinu (1), reliquat de l'ancienne ligne de chemin de fer 88A, masque partiellement le versant opposé de la vallée. À proximité, les deux cheminées (2) d'une briqueterie désaffectée annoncent l'aire limitrophe de la vallée et du bas-plateau extractifs scaldiens. Ci-contre, depuis le talweg\*, une vue en contre-plongée atteste de l'escarpement des versants, où prévalent les prairies.



Sources : SPW – Dpt de la Géomatique. Orthophotoplans 1971 et 2018 ; SPWTLPE (2019). Plan de secteur.

Le Plan de secteur joue son rôle de guide de l'urbanisation au sein de l'aire. Ainsi, la disposition des zones d'habitat (à caractère rural surtout) contribue à maintenir un bâti groupé en villages, épargnant les larges zones ouvertes vouées aux grandes cultures. Cependant, il a également autorisé le renforcement d'une structure bâtie étirée au sein de la vallée du Rieu de Barges. Ci-dessus et ci-contre, les quelques fermes et autres bâtiments implantés entre Esplechin (1) et Froidmont (2) en 1971 ont été absorbés par un cordon bâti désormais ininterrompu, composé de maisons quatre façades composites. Dans la partie sud-est de l'aire, la jonction des villages de Hollain et Jollain-Merlin et de Wez-Velvain et Guignies relève de la même origine.

Par ailleurs, l'analyse diachronique met aussi en exergue l'augmentation de la taille du parcellaire agricole, simplifiant les compositions paysagères.



Le vallon du Rieu de Barges est particulièrement exposé aux coulées boueuses et aux inondations, compte tenu de son encaissement, de son urbanisation et des grandes cultures qui occupent le haut des versants et le plateau. Plusieurs aménagements sont prévus afin de mieux maîtriser l'écoulement des eaux lors d'événements météorologiques extrêmes. Ainsi, deux zones d'immersion temporaire\* (ZIT) s'inscrivent désormais dans le paysage agricole au sud de Willemeau, sur un axe de concentration du ruissèlement (ci-contre, la ZIT de la rue du Pèlerin à Rumes).



Le patrimoine bâti de l'aire apparaît relativement diversifié et se remarque lisiblement dans le paysage. On note ainsi plusieurs anciens couvents aux volumes imposants. À gauche, le domaine de Taintignies (Rumes), en est le représentant le plus marquant vu son isolement sur un bombement du relief. Quelques grandes fermes et châteaux évoquent par ailleurs la richesse tirée de ce plateau fertile. Si les bâtisses se font discrètes, les bois et allées qui leur sont associés sont particulièrement perceptibles dans le paysage ouvert de l'aire. Au centre, la drève qui mène à la ferme de Longuesault (Tournai). Une série de cabines électriques datant du début du 20<sup>e</sup> siècle, partagent la même architecture, caractérisée par une tourelle d'angle (à droite, sur un coin de la place de Taintignies, Rumes). Elles participent à l'originalité des centres villageois de l'aire.

Le profil des noyaux d'habitat de la partie méridionale de l'aire est accaparé par l'église du village. En pierre calcaire et toitures d'ardoise, ces édifices religieux sont repérables à leur haut clocher carré ponctué d'une flèche pyramidale. Les similitudes de leur architecture extérieure s'expliquent par une reconstruction concomitante après la Première Guerre mondiale (datant de 1890, l'église de Taintignies fait exception). Ci-contre, le clocher de l'église de Jollain-Merlin attire le regard depuis le RAVeL L88 (Brunehaut). Ce dernier a récemment été aménagé et offre de larges vues sur le plateau agricole et la vallée de l'Escaut.



Taintignies (Rumes), au sud de l'aire, présente quelques particularités paysagères notables. Ainsi, le réseau viare de l'ouest et du sud de la localité arbore une structure géométrique, conséquence d'un défrichement planifié durant la seconde moitié du 18<sup>e</sup> siècle, qui exploita les chemins forestiers rectilignes préexistants. Ces déboisements ont engendré une physionomie parcellaire faite de lanières rectangulaires, imposant parfois la disposition des bâtisses perpendiculairement à la voirie (ci-contre, à l'arrière-plan, lieu-dit « La Déroderie »). De nombreux bâtiments de cette zone se démarquent aussi par leur toiture « à la Mansart » (flèches). Cette spécificité architecturale, augmentant la superficie habitable, a été importée de France par les maçons, transfrontaliers, qui peuplaient ce village.



Les pépinières d'arbres ornementaux, forestiers et fruitiers caractérisent l'espace agricole autour de Lesdain et à l'est de Rongy (Brunehaut). La concentration de ces pépinières engendre un paysage fermé mais très structuré où les alignements réguliers de jeunes plants imposent au regard leur linéarité. La diversité des essences cultivées offre une large palette de textures et de couleurs. À gauche, des plants de conifères à l'avant-plan masquent des arbres fruitiers à l'arrière-plan. À droite, les tuteurs, qui accompagnent les feuillus juvéniles, en bordure de chemin séquentent la vue. L'imposante église de Lesdain apparaît au travers de ce premier plan géométrique.



## Bas-plateau agricole d'Ath



Le Bas-plateau agricole d'Ath, couvert de vastes étendues agricoles ponctuées de bosquets et peupleraies épars, est animé par des ondulations tantôt très légères (ci-dessus à gauche, Wéaux, Péruwelz), tantôt prononcées (ci-dessus à droite, Moulbaix, Ath).

Quelques grandes masses boisées apparaissent dans les parties centrale et orientale de l'aire, en lien notamment avec la présence de châteaux (ci-contre, les bois qui entourent le château de Moulbaix, Ath).



3

2

1

Un important étalement du bâti caractérise les paysages à l'approche des villes d'Ath et de Leuze-en-Hainaut, situées aux limites nord de l'aire, dans le pli des vallées des Dendre orientale et occidentale.

Depuis la campagne environnante, le tissu bâti des quartiers périphériques d'Ath apparaît très aéré et arboré (en haut, depuis les hauteurs du Trieu Périlleux, à l'est de la ville). La silhouette verticale de la tour de l'église Saint-Julien (encadré), culminant à près de nonante mètres, localise le centre-ville qui occupe le creux de la vallée de la Dendre orientale, peu avant la jonction de celle-ci avec la Dendre occidentale.

Leuze-en-Hainaut est implantée dans la vallée de la Dendre occidentale. Observés depuis les hauteurs du plateau à l'est (en bas), les abords de la localité sont marqués par la prison (1) et des parcs d'activité économique qui étendent leurs murs et grands bâtiments blancs aux limites de la ville. Une usine de transformation de pommes de terre se distingue tout particulièrement par ses hautes infrastructures et ses cheminées fumantes (2). En arrière-plan, le clocher de la collégiale Saint-Pierre (3) permet de situer le centre urbain.



Source: Carte de Ferraris, Ath 40 (1777), Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles.

L'origine médiévale de la ville d'Ath est encore bien lisible dans le paysage du centre-ville. Ce dernier est circonscrit par une ceinture de canaux bordés d'alignements de grands arbres (1, boulevards de l'Hôpital et du Parc), dont l'emplacement correspond approximativement à celui des fossés de l'enceinte, modifiée par Vauban autour de 1670 (voir p. 76) et démantelée au 19<sup>e</sup> siècle (en haut à gauche, le plan de la ville dressé dans les années 1770).

Le réseau de rues et de places du centre-ville concentre de nombreuses maisons anciennes, datant majoritairement du 18<sup>e</sup> siècle. C'est le cas de la Grand-Place (2), vaste ouverture au cœur du tissu bâti affectée au parking des voitures. C'est également le cas de la rue de Pintamont dominée par la tour de l'église Saint-Julien (3), qui reliait la place à la porte de Pintamont ouverte dans l'enceinte médiévale.

Quelques grands édifices publics des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles s'imposent dans le paysage de l'intra-muros athois. À gauche, située à la limite sud du centre-ville, la gare a été reconstruite dans les années 1880 dans un style éclectique alliant brique et pierre bleue. À l'avant-plan, le canal Blaton – Ath emprunte les anciens fossés des fortifications. À droite, l'Hôtel des Finances, construction d'inspiration postmoderne\*, a été édifié autour de 1990. Il se singularise par sa blancheur et ses formes géométriques.



L'installation de la gare et le développement d'industries diverses ont engendré, à partir de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, la mise en place de quartiers ouvrier et bourgeois à proximité de la gare, sur le site des fortifications démantelées et autour des faubourgs. À gauche, la rue du Chemin de Fer, rythmée par des alignements très homogènes de maisons ouvrières du début du 20<sup>e</sup> siècle, de facture simple ; au centre, des maisons bourgeoises cossues, de la fin du 19<sup>e</sup> siècle, entourent le parc communal aménagé sur un ancien bastion ; à droite, des maisons résidentielles d'entre-deux-guerres se succèdent le long de l'avenue Léon Jouret, prolongation de l'une des principales rues de l'intramuros.

## Plateaux agricoles nord-hennuyers



Le paysage athois est également caractérisé par la présence de plusieurs bâtiments et sites industriels.

Le moulin des Estantques (à gauche), imposante minoterie<sup>\*</sup> industrielle d'architecture néo-médiévale, a été édifié au début du 20<sup>e</sup> siècle. Ses bâtiments accueillent aujourd'hui les services du Forem.

Installée plus récemment dans l'ouest de la ville, au-delà du fossé de la ceinture, une usine chimique maintient une activité industrielle dans Ath (au centre). Un front de bâtiments rouges bardés de lattis de bois délimite le site.

Une ancienne sucrerie bordant le canal Blaton – Ath, face à la gare, a à l'inverse été démolie. Son site accueille de nouveaux immeubles à appartements dans le cadre d'un projet immobilier en cours de réalisation (à droite).



Après 1945, la ville a connu de nouvelles extensions du tissu bâti, lâches et très végétalisées. C'est le cas notamment vers le sud, où a été mis en place le Quartier de l'Europe, au-delà de l'ancien faubourg de Mons. S'y étendent des îlots de maisons quatre façades entourées de leur jardin (à gauche) et une cité sociale aux bâtiments uniformes (à droite).



Le paysage urbain de Leuze témoigne de l'important développement qu'a connu la cité avec l'industrialisation de l'activité bonnetière.

Les rues sont bordées par des alignements de maisons mitoyennes, construites principalement de la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle aux années 1950 (ci-dessus à gauche, maisons ouvrières, rue de la Bonneterie). En périphérie s'étendent des cités ouvrières, aménagées dans l'entre-deux-guerres ou plus tardivement. La privatisation des logements et leur rénovation individualiste a estompé la cohérence originelle de certains de ces ensembles (ci-dessus au centre, la rue du Foyer Leuzois, cité construite dans les années 1920).

Plusieurs anciennes usines bonnetières sont toujours présentes dans le paysage leuzois. Après l'abandon de l'activité originelle, ces bâtiments ont été réaffectés en bureaux, logements, commerces. On les reconnaît à leur façades en brique percées de rangées de hautes fenêtres ou aux toitures à sheds. Lorsqu'elle n'a pas été démolie, leur cheminée les signale à distance dans le tissu urbain (ci-dessus à droite, la bonneterie Dujardin, établie rue d'Ath, dans le centre de la localité). Une ancienne machine à tricoter, placée devant la gare (ci-contre), rappelle le passé industriel de la localité.





Le développement urbain de Chièvres, reconnue comme cité au Moyen Âge, fut très limité suite à la concurrence d'Ath, située à faible distance. Seul l'ancien intra-muros présente les apparences d'une petite ville.

En haut, la localité est vue depuis le nord, blottie dans la vallée de la Petite Hunelle. En émergent l'imposante tour de l'église Saint-Martin, coiffée de plusieurs flèches qui l'identifient de loin, ainsi qu'un château d'eau implanté en haut de versant.

En bas à gauche, dressée à proximité de l'église Saint-Martin, la tour de Gavre (flèche), édifiée au 14<sup>e</sup> siècle, constitue un important vestige de la seconde enceinte de la ville. Les terrains enherbés en contrebas occupent l'emplacement de l'ancien fossé. Autour de la Grand-Place aménagée en parking (en bas à droite) se serrent de nombreuses maisons anciennes. Les plus vieilles, reconnaissables notamment à leurs pignons en gradins\*, ont été construites ou transformées au 16<sup>e</sup> siècle. Parmi elles, le château du Comte d'Egmont à la façade en pierre (flèche).



La vallée de la Dendre orientale traverse des affleurements de roches calcaires et gréseuses qui, en amont d'Ath, ont fait l'objet d'une exploitation industrielle aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles. Un chapelet de trous de carrière s'y étire.

À Maffle, le calcaire a été exploité jusqu'en 1960, produisant de la pierre de taille, des pavés, des moellons ou encore de la chaux (ci-dessus à gauche, le plan d'eau qui occupe l'ancienne carrière Rivière).

Le grès affleurant entre Attré et Mévergnies-lez-Lens a été exploité jusque dans l'entre-deux-guerres. Les nombreuses petites cavités d'anciennes carrières sont cachées par des boisements (ci-dessus à droite). La roche a fourni des moellons de teinte beige à ocre aux habitations du village de Mévergnies-lez-Lens (ci-contre).



## Plateaux agricoles nord-hennuyers



L'aire accueille plusieurs grands châteaux entourés de leurs jardins et bois.

Ci-dessus, à gauche, le château de Beloeil, dont les bâtiments présentent une composition classique et symétrique. Des perspectives paysagères sont également offertes, depuis le sud-ouest, sur les jardins du château (ci-dessus à droite ; voir également p. 63).

Ci-contre, le château de la Catoire est également de style classique (Blicquy, Leuze-en-Hainaut). La disposition en « U » des bâtiments autour d'une vaste cour d'honneur apparaît derrière de hautes grilles, à l'écart du village.



Le parc zoologique de Pairi Daiza, établi dans la vallée de la Dendre orientale à Cambron-Casteau (Brugelette), occupe le domaine de l'ancienne abbaye cistercienne de Cambron. La haute tour carrée de l'église abbatiale, édifiée au 18<sup>e</sup> siècle, signale le site de loin dans les paysages agricoles ouverts environnants (à gauche, vue depuis le nord-est ; en encadré, la tour surmontant la façade de l'église à l'intérieur du domaine).

Entouré de grandes zones de parking, le monumental porche d'entrée du site, également bâti au 18<sup>e</sup> siècle, apparaît en point de mire d'une allée arborée (à droite).



D'anciens moulins à vent subsistent, dans la partie occidentale de l'aire essentiellement. Ils font notamment l'objet de mesures de valorisation entreprises par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut.

Les moulins sont visibles à plus ou moins longue distance (voir p. 48). Seule leur tour tronconique, parfois fortement dégradée, existe encore (à gauche, le moulin Gard à Brasmenil, Péruwelz).

Le moulin de la Marquise, à Moulbaix (Ath), est l'un des rares à avoir conservé sa silhouette. Elle se profile dans l'axe d'une rue du village (à droite). Plusieurs fois rénové, il est toujours utilisé pour produire de la farine.



Deux usines s'imposent dans le paysage occidental de l'aire : le centre de valorisation des déchets de Thumaide (Beloëil) (à gauche, vu depuis la N50) et la sucrerie de Fontenoy (à droite, vue depuis le lieu-dit « Bouchegnies » à Maubray, Antoing). Les éoliennes sont également très présentes dans cette partie du Bas-plateau agricole d'Ath, érigées à Tourpes (en arrière-plan sur la photo de gauche) et Leuze-en-Hainaut.



Les anciens canaux Pommerœul – Antoing et Blaton – Ath sillonnent le Bas-plateau agricole d'Ath. Les étroites voies d'eau sont jalonnées d'écluses et bordées de berges enherbées et de chemins de halage aujourd'hui aménagés en RAVeL (à gauche, une écluse sur le tronçon de l'ancien canal reliant Pommerœul à l'Escaut à Morlies, Antoing ; au centre, un pont à bascule traverse le canal Blaton – Ath à Ath ; à droite, le RAVeL longeant le canal Blaton – Ath à Tongre-Notre-Dame, Chièvres).



Entre Ath et Chièvres, la ligne TGV Paris – Bruxelles franchit les vallées de la Dendre orientale et de la Hunelle par un imposant viaduc (voir p. 67). Le long ouvrage d'art en béton, gris clair, est très exposé dans le paysage (à gauche, la traversée de la vallée de la Hunelle vue depuis l'est, Chièvres). Il s'impose également dans le village d'Arbre, Ath (à droite).



## Bas-plateau agricole de Lens



Le Bas-plateau agricole de Lens se distingue par l'extrême douceur de son relief, pratiquement plat sur la majeure partie de sa superficie. De vastes étendues de champs s'y retrouvent, ponctuées par endroits de bosquets et d'arbres isolés en bordure de parcelles (Herchies, Jurbise).

Localement, le relief apparaît toutefois un peu plus animé.

Les creux imprimés par l'action érosive des cours d'eau, généralement légers, s'accroissent dans le centre-nord de l'aire. Les vallées de la Dendre orientale (ci-contre, en haut, à Cambron-Saint-Vincent, Lens) et de plusieurs de ses affluents, en aval de Lens, y forment des plis relativement profonds.

Dans l'est de l'aire, une colline boisée s'élève dans les arrière-plans. Elle correspond à la crête d'interfluve, orientée sud-ouest – nord-est, entre les bassins hydrographiques de la Senne et de la Dendre (en bas, vue depuis Thieusies, Soignies).



Bourg d'origine médiévale, Lens présente une trame bâtie serrée, au croisement des grand-routes de Mons à Ath et de Baudour à Soignies. Les fronts bâtis sont très homogènes, composés de nombreuses maisons des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles en styles tour-naisien et néo-classique.

À gauche, une imposante grange suivie d'une ferme-relais aux formes classiques marquent l'entrée de la localité (rue Vallaville). À droite, la Grand'Place, articulée avec la route de Mons à Ath au centre du bourg, épouse la légère pente du versant de la Dendre orientale.



La base aérienne militaire du SHAPE\* est installée sur un terrain quasiment plat au sud-est de Chièvres. Créée durant la Première Guerre mondiale puis réaménagée par les Allemands en 1940-1944, elle fut utilisée par la suite par l'armée belge et investie par les forces de l'OTAN à partir de 1967.

Peu bâti, le site accueille quelques hangars et une tour de contrôle en brique, dressée à proximité des pistes (flèche, ci-dessus).

Installé sur un rond-point au croisement des routes N56 et N525, un avion de chasse *Hawker Hunter* utilisé dans les années 1950 et 1960, rappelle la présence de la base aérienne (ci-contre).



Au nord-est de Jurbise, isolés sur le plateau, quelques bâtiments accompagnés d'antennes signalent le site accueillant, jusque dans les années 1970, les installations de la Régie des Télégraphes et Téléphones (RTT) et du Centre d'Ecoute et de Mesures (CEM) de l'Union Européenne de Radiodiffusion. Cette implantation au sein d'une zone très faiblement peuplée permettait à ces services d'éviter les perturbations des ondes par les brouillages électromagnétiques.



Plusieurs lignes ferroviaires traversent le Bas-plateau de Lens. Les poteaux de caténaires en soulignent le tracé au cœur des terres agricoles (ci-dessus à gauche, Lens).

Les voies, barrières, poteaux de signalisation et caténaires de même que les trains en passage s'imposent dans le paysage visuel et auditif des localités desservies (au centre, Masnuy-Saint-Pierre, Jurbise). À Jurbise, nœud ferroviaire, le dédoublement des voies (ci-dessus à droite) et leur franchissement par un important viaduc routier (ci-contre) ont profondément modifié l'ancienne morphologie villageoise.

## Constats et enjeux

- Le bâti rural – en particulier les fermes – souffre souvent d'un manque d'entretien qui entraîne sa dégradation progressive. Les rénovations et les agrandissements peu soucieux des caractéristiques architecturales originelles de ces bâtiments constituent une autre menace pour le paysage bâti.
- Les nouvelles constructions, introduites progressivement dans les localités rurales et en périphérie des entités urbaines, engendrent souvent, du fait de l'hétérogénéité de leur typologie et de leur implantation, une perte de cohérence du paysage villageois et des alentours des villes et des bourgs.
- Les prairies qui voisinent avec les lieux d'habitat participent à la qualité du cadre paysager villageois. Elles disparaissent peu à peu, grignotées par les développements résidentiels (voir pages 416 et 417).
- Avec le développement des énergies renouvelables, de nouvelles zones de plateau seront susceptibles d'accueillir des parcs éoliens, engendrant des modifications des paysages ruraux, en particulier sur le Bas-plateau agricole de Lens et de l'est du Bas-plateau agricole d'Ath qui en sont dénués.
- Les vestiges des anciennes industries agricoles sont nombreux sur les Bas-plateaux nord-hennuyers. Beaucoup d'entre eux sont peu mis en valeur, voire à l'abandon et menacés à terme de disparition.
- Les pépinières de Lesdain et Rongy composent une occupation du sol singulière en Wallonie, dont les spécificités paysagères mériteraient d'être mises d'avantage en valeur.

## Objectifs paysagers

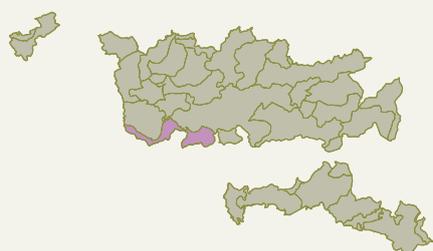
|   |                     |
|---|---------------------|
| 1. Encadrer l'évolution de l'habitat rural et du tissu bâti urbain.   | GESTION-PROTECTION  |
| 2. Envisager la dimension et l'impact paysagers de tout développement résidentiel.  | GESTION             |
| 3. Assurer un choix de localisation et de mise en œuvre de futurs parcs éoliens respectant les qualités paysagères des Bas-plateaux agricoles nord-hennuyers. | GESTION-AMENAGEMENT |
| 4. Valoriser le patrimoine constitué par les anciennes industries agricoles.  | PROTECTION-GESTION  |
| 5. Valoriser les pépinières comme paysage singulier.  | GESTION             |

## Pistes d'action

- Encadrer les transformations du bâti urbain par des prescriptions urbanistiques et architecturales imposant le respect de leurs caractéristiques d'origine et une plus grande unité lors des rénovations.
- Voir les enjeux globaux pour les pistes d'action concernant les éléments arborés dans le paysage agricole (encadrement des développements résidentiels aux dépens des prairies).
- Garantir une localisation globale stratégique de futurs parcs éoliens prenant en compte les enjeux paysagers, tout particulièrement où ces infrastructures sont aujourd'hui inexistantes.
- Inciter les propriétaires d'anciens sites agro-industriels à valoriser les éléments bâtis intéressants.



# Plaines humides de l'Escaut et des Vernes

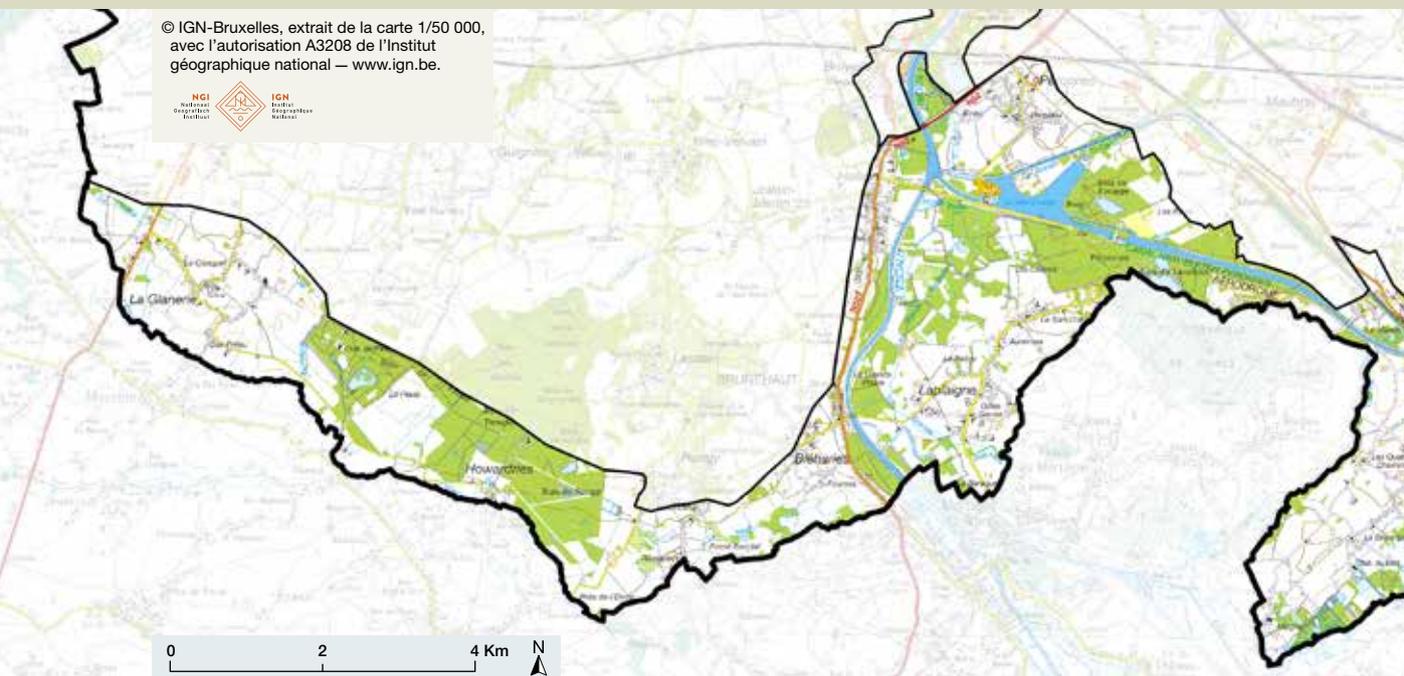


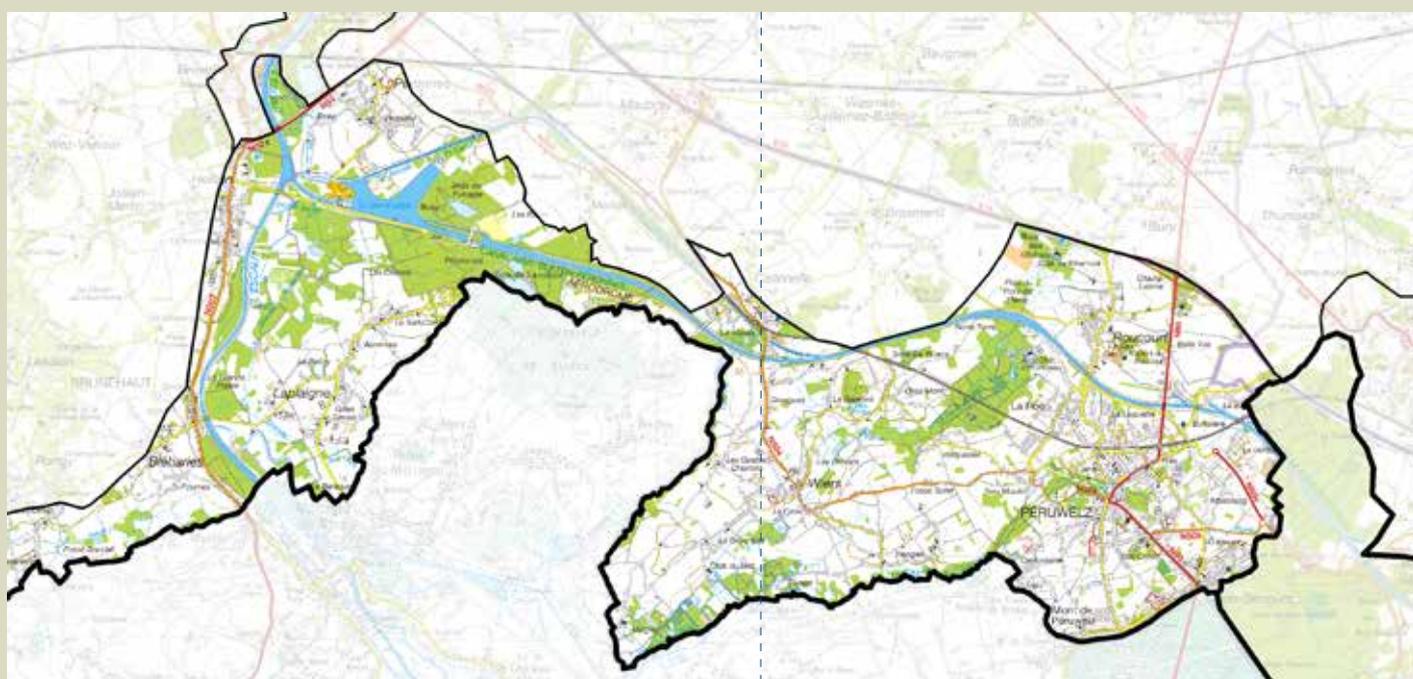
|  |               |
|--|---------------|
| <b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>    | <b>6 578</b>  |
| Superficie agricole (ha)                               | 3 409         |
| Terres arables (%)                                     | 52            |
| Prairies (%)   | 36            |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)        | 1 230         |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 1 041         |
| Autres occupations du sol (ha)                         | 897           |
| <b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>                  | <b>19 680</b> |

<sup>A</sup> Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2019).

L'aire des Plaines humides de l'Escaut et des Vernes offre des paysages diversifiés, mais présentant comme point commun des perspectives réduites par une topographie plane et de nombreuses barrières visuelles arborées ou bâties. Les terres cultivées sont majoritaires au sein des espaces non bâtis, à l'exception des abords, particulièrement humides, de l'Escaut canalisé, de la Verne de Bury et de la Verne de Basècles. Péruwelz, à l'extrémité est de l'aire, forme une zone urbaine étalée qui polarise la population et les activités économiques.







L'aire des Plaines humides de l'Escaut et des Vernes se définit par son **RELIEF ÉMINEMENT PLAT** seulement interrompu, en son centre, par l'interfluve entre l'Escaut et les Vernes – qui représente un prolongement du bas-plateau limoneux – et, plus à l'est, par quelques monticules qui viennent rompre l'horizontalité de la campagne péruwelzienne. Depuis leur sommet, qui ne domine la plaine que de quelques dizaines de mètres, ces **MONTS** permettent un net élargissement des perspectives, limitées par ailleurs par la présence du moindre obstacle.

Plusieurs grands **AXES DE COMMUNICATION** structurent le paysage de l'aire à l'est de l'Escaut. Souvent accompagnées de rideaux d'arbres, ces infrastructures participent, avec quelques bois d'importance, à la fermeture des arrière-plans. Elles ont aussi contribué au développement des activités humaines, le long et à proximité de leur tracé, et donc à une certaine densité du bâti dans cette partie de l'aire. Quant aux paysages situés à l'ouest du fleuve, ils restent dominés par la fonction agricole et un bâti rural ancien.

Afin de permettre le transport des chalands de grand tonnage, le tracé naturel de l'**ESCAUT** a été sensiblement remanié, créant des coupures\*, zones humides à haute valeur biologique. Par ailleurs, le fleuve constitue une frontière visuelle peu perméable entre l'ouest et l'est de l'aire, notamment en raison des peupleraies qui le bordent. À la jonction de l'Escaut et du canal Nimy – Blaton – Péronnes, le **GRAND LARGE** fait actuellement l'objet d'une valorisation touristique modifiant ses abords.

Outre les imposants bois de feuillus d'Howardries et de Péronnes, les **PEUPLERAIES ET AUTRES BOISEMENTS** occupent, en alternance avec les prairies, les espaces les plus humides des plaines alluviales. Quelques zones boisées prennent aussi place sur les versants et sommets des monts entourant Péruwelz. Si ces différents espaces arborés sont omniprésents comme fond paysager, leur statut majoritairement privé limite leur accès. L'aire n'offre dès lors que peu de paysages strictement intra-forestiers.

L'**HABITAT** est majoritairement groupé en villages, sans localisation préférentielle par rapport au relief. Les villages présentent, au-delà d'un centre dense, une **STRUCTURE LÂCHE**, avec d'importants appendices suivant les axes routiers. Le bâti intercalaire, répandu autour de Wiers, se fait plus rare en rive gauche de l'Escaut. Témoin des phases d'industrialisation et de périurbanisation successives de la partie orientale de l'aire, les paysages bâtis y sont hétéroclites, alternant habitat rural, ouvrier ou pavillonnaire. Quelques cités sociales se greffent aux noyaux bâtis en excroissances homogènes.

Cerné par les bois et les cordons arborés des axes de transport, **PÉRUWELZ** apparaît comme une enclave. La zone urbanisée évite les abords marécageux de la Verne de Basècles et se caractérise par un étalement prononcé. Le passé prospère de Péruwelz lié à sa situation frontalière et à l'attraction exercée par la basilique de Bon-Secours (voir partie évolutions contemporaines, p. 101), offre des ambiances urbaines variées, marquées, entre autres, par les parcs et les demeures commandées par de riches industriels.

Hormis quelques entreprises localisées le long des voies navigables, les activités industrielles se concentrent désormais dans les **ZONINGS AUTOUR DE PÉRUWELZ**. En pleine expansion, ceux-ci grignotent progressivement les terres agricoles situées au nord-est de la ville.

L'aire est entièrement comprise dans le territoire du **PARC NATUREL DES PLAINES DE L'ESCAUT**. Celui-ci est donc partie prenante des dynamiques paysagères, notamment au travers d'actions de sensibilisation au paysage (par exemple via la route paysagère, p. 99), de promotion des saules têtards comme marqueurs identitaires de celui-ci ou de gestion de zones humides.

Le réseau viaire, dense, est constitué de voiries assez larges et rectilignes, puisque non contraintes par le relief. Ces voiries sont souvent bordées de **FOSSÉS DE DRAINAGE**, nécessaires à la mise en culture des terrains humides.



À bonne distance des creux topographiques, les espaces non bâtis font la part belle aux champs cultivés. Les vues n'y sont cependant étendues que par intermittence, au gré des bosquets, rangées d'arbres et jardins arborés des habitations dispersées entre les villages (ci-dessus, au lieu-dit « Neu Moulin », Péruwelz).

En se rapprochant du réseau hydrographique, la populiculture et les pâtures s'imposent dans le paysage. Ces dernières, parfois partiellement inondées en hiver, sont agrémentées de nombreux éléments boisés (saules têtards, peupliers, aulnes) qui signalent souvent le parcellaire ou la présence d'eau, stagnante (étangs) ou courante (cours d'eau, drains), comme ci-contre, à La Grivardrie (Péruwelz).



Le relief de plaine qui caractérise l'aire paysagère implique une inévitable fermeture des vues dès que s'alignent de manière rapprochée les éléments verticaux. Particulièrement nombreuses, les barrières visuelles sont principalement constituées des remblais ou des cordons boisés encadrant les voies de transit qui traversent le territoire, que ces voies soient fluviales, ferroviaire ou autoroutière. Ainsi, les rideaux de végétation arborée et arbustive qui habillent les talus de la ligne de chemin de fer 78 (Saint-Ghislain – Tournai) et du canal Nimy – Blaton – Péronnes se croisent au nord de La Garenne (à gauche, Péruwelz). À l'est de Roucourt (Péruwelz), le cordon boisé localisé sur le terre-plein central de l'autoroute E42, qui matérialise ici la limite de l'aire paysagère, ferme hermétiquement les vues en direction du nord (à droite). Seuls le clocher de l'église de Bury et une peupleraie défeuillée en période hivernale émergent de l'écran végétal.



L'urbanisation en ruban, qui se diffuse depuis les centres d'habitat, contribue également à limiter les échappées visuelles. Autour de Péruwelz, cette urbanisation a créé des espaces agricoles interstitiels ceinturés de cordons bâtis (à gauche, au lieu-dit « Nouveau Monde », dominé par l'ancien couvent des Bernardines ; à droite, Laplaigne, Brunehaut). L'affectation en ZACC de certains de ces espaces, souvent voués à l'élevage, pourrait causer leur disparition.



Seule ville de l'aire, Péruwelz a connu une longue période de prospérité, notamment grâce au commerce de transit et aux industries textile et extractive. Celles-ci ont profondément marqué le paysage urbain et sa proche périphérie. Concentrés à proximité de la gare, les espaces et usines textiles abandonnés sont progressivement reconvertis, en particulier à la suite d'actions de rénovation et de revitalisation urbaines.

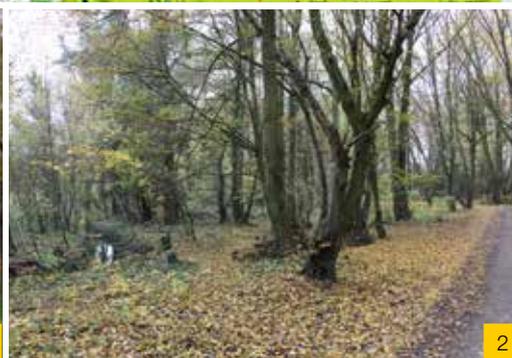
Le quartier de logements sociaux jouxtant la Grand-Place (à gauche) est sorti de terre en 1997 en lieu et place des bâtiments d'une ancienne lainière (autre exemple p. 59). Un bâtiment à la toiture à sheds rénovée (au centre et encadré), aujourd'hui occupé par un centre d'hébergement spécialisé, fait face à un alignement de maisons ouvrières. Témoins indirects du passé industriel, les propriétés bourgeoises rivalisent de faste entre le centre-ville et Bon-Secours. Le château de la Roseraie (1909), au style architectural atypique (à droite), cache un vaste parc paysager classé depuis 1990. Désormais propriété de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il a été reconverti en centre de dépaysement et de plein air.



L'extrait de cette carte du territoire de Péruwelz, réalisée par ses habitants dans le cadre d'un projet de géographie subjective, démontre la place prépondérante des parcs urbains et des espaces boisés dans le paysage identitaire de la ville.

Le parc Simon occupe une place centrale (1). Adjacent à celui-ci, le parc de Keyser (2) présente une végétation plus libre qui lui confère une atmosphère mystérieuse. Au-delà des paysages citadins, la carte montre aussi le rôle de coupure paysagère attribué à la voie ferrée (3) et à l'autoroute (4). À l'inverse, le caractère flou de la frontière franco-belge au sud de Wiers (5 – photo prise au Grand Marais, France) reflète la continuité paysagère de part et d'autre de la Verne de Basècles.

Source: Collectif de Géographie Subjective et Foyer culturel Arrêt 59, 2014.





En profonde mutation, le paysage des périphéries est et nord de Péruwelz, bien desservies par les infrastructures de transport, se voit progressivement obstrué par les larges bâtiments standardisés des zones d'activité économique. Le parc d'activité économique « Polaris » comblera, à terme, l'espace compris entre le canal Nimy – Blaton – Péronnes, la N60 et l'autoroute E42. Cet espace (vu depuis le pont enjambant l'autoroute E42 à l'extrémité orientale de l'aire, Basècles, Beloeil), large poche agricole dédiée aux céréales au début des années 2000 (en haut, en 2004), était en phase de viabilisation et de création de voiries début 2019 (en bas) après avoir vu son relief remodelé (repérable au talus créé, ligne en pointillés). À l'arrière-plan, les nouvelles infrastructures commerciales, de grande taille et de teinte claire (flèches), se sont multipliées le long de la N60. Leur visibilité a été renforcée par la suppression d'une peupleraie (1).



Les monts du Péruwelz (La Garenne, mont de Roucourt, mont de Péruwelz) doivent leur existence au sous-sol sableux résistant, exploité autrefois. La pierre de sable, un grès aux teintes jaunâtres, qui y était notamment extraite constitue le matériau principal de nombreuses habitations anciennes (1, La Garenne, Péruwelz). L'activité extractive n'a, en revanche, laissé que de rares traces directes, dissimulées parmi les boisements.

Malgré leur faible élévation par rapport à la plaine (4, La Garenne (flèche) est à peine discernable depuis Vergne, Péruwelz), les monts du Péruwelz apportent, par leur dénivelé, une certaine variété paysagère. Édifiée sur le mont de Péruwelz, la basilique Notre-Dame de Bon-Secours, haut lieu de pèlerinage, voit son envergure, déjà massive, renforcée par le relief et par le réseau routier rectiligne qui impose sa perspective (2). Depuis la frontière, à deux pas de la basilique, la position surélevée par rapport à la plaine permet d'imaginer l'étendue de la partie française du massif forestier de Bon-Secours (3).





La construction du canal Pommercœul – Antoing, un peu avant 1830, permit aux bateaux chargés de charbon borain d'atteindre plus directement l'Escaut et d'éviter les taxes engendrées par un passage via la France. Au début des années 1960, le canal fut élargi jusque Callenelle et un nouveau tronçon, encore plus direct, entre ce village et l'Escaut, fut créé, formant l'actuel canal Nimy – Blaton – Péronnes.

Ce nouveau tronçon, qui traverse l'interfluve entre les Vernes et l'Escaut, a nécessité le creusement d'une profonde tranchée (ci-contre, près de Morlies, Antoing).

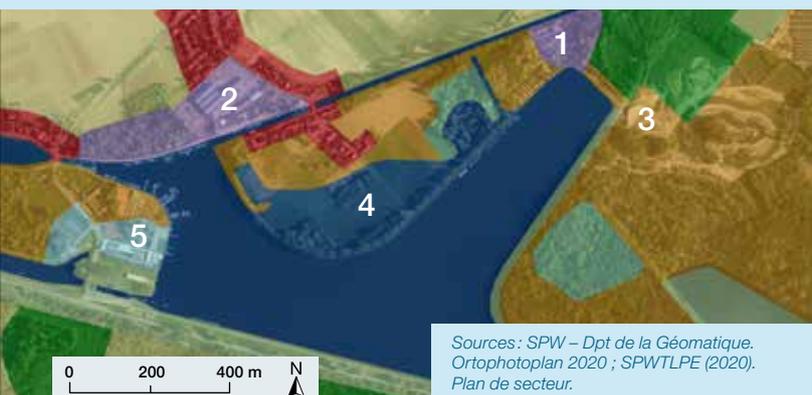
Plus à l'est, le canal actuel, en léger remblai, est surmonté par une série de ponts routiers de même architecture en béton, apportant de la perpendicularité aux lignes de force paysagères (ci-dessous à gauche, le pont de Wiers au lieu-dit « Gourgues », Péruwelz).

Quant au tronçon désaffecté (situé en partie en dehors de l'aire), désormais appelé ancien canal, ses berges sont longées par un RAVeL qui permet d'observer les alignements d'arbres qui offraient ombrage aux haleurs. Un de ses biefs\* (ci-dessous à droite) présente des signes d'eutrophisation (flèche, Péronnes, Antoing).



Le Grand Large de Péronnes (Antoing), aménagé en 1964, est situé à la jonction de l'Escaut, du canal Nimy – Blaton – Péronnes et de l'ancien canal. Cette large étendue d'eau joue un rôle tampon lors de l'échange de masses d'eau entre les deux premières voies navigables citées, via deux écluses imposantes. Celles-ci (flèches jaunes ci-dessus) permettent de s'affranchir de la différence de niveau entre le fleuve et le canal.

Deux chantiers navals occupent encore discrètement ses quais (1 et 2 sur la carte ci-dessous surimposant les affectations du Plan de secteur à une photo aérienne de 2020). Le bassin et les espaces boisés qui bordent les rives méridionales et orientales font quant à eux l'objet d'une valorisation croissante comme zone récréative. Ainsi, côté est, un important projet privé de centre de vacances sort progressivement de terre (photo ci-dessous et 3 sur la carte). Si plusieurs centaines de logements sont prévus (les premiers étant déjà construits, voir encadré sur photo ci-dessous), la volonté affichée par les promoteurs est de limiter les impacts paysagers en intégrant les hébergements et les activités dans le cadre boisé et aquatique. Une compensation planologique de ce projet fixe par ailleurs les bases légales pour l'agrandissement du plan d'eau (4 sur la carte) au profit des activités nautiques du centre ADEPS (Administration générale du Sport) (5 sur la carte). Le Grand Large est également un centre névralgique pour le RAVeL et pour les circuits de promenade à la découverte des canaux et des milieux humides et arborés environnants.



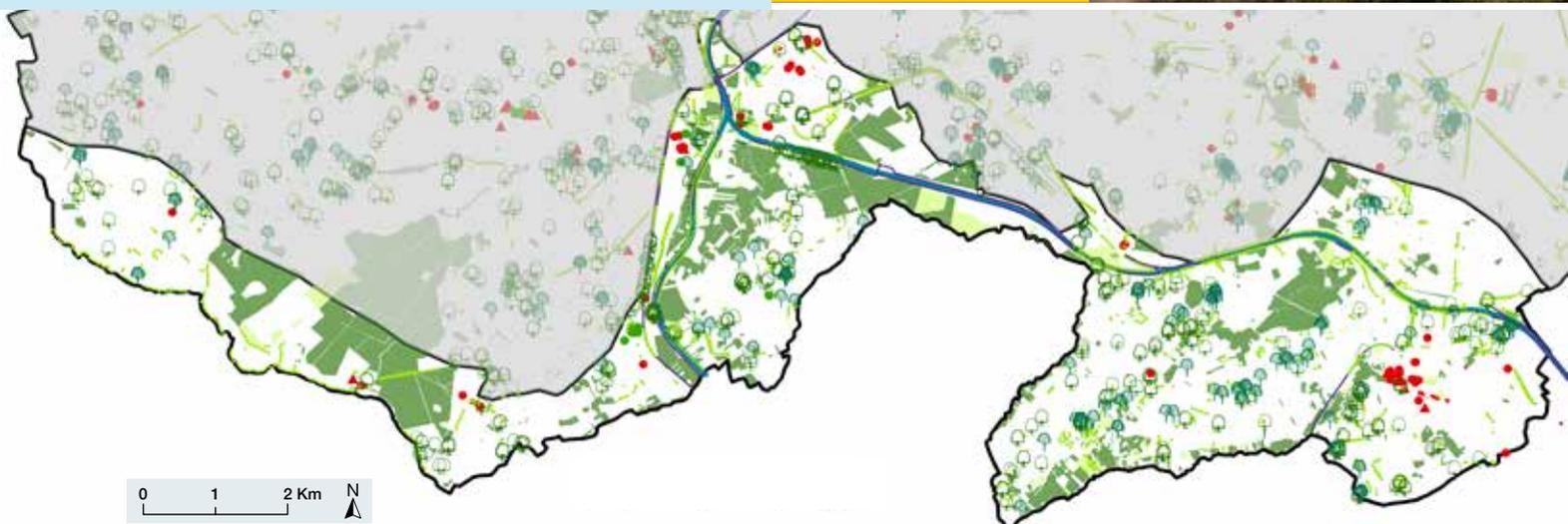
Sources : SPW – Dpt de la Géomatique.  
Ortophotoplan 2020 ; SPWTLPE (2020).  
Plan de secteur.





À l'ouest de l'Escaut, le paysage dévoile, comparativement au reste de l'aire, une ruralité plus affirmée. Les noyaux d'habitat y sont plus petits et moins lâches et le bâti dispersé se limite à quelques fermes isolées. Quant à l'espace agricole, il présente une spécialisation accrue pour les grandes cultures, ainsi qu'une distribution plus éparse des éléments boisés - le saule têtard s'y fait par ailleurs plus rare (voir carte, ci-dessous). Les perspectives sont dès lors plus longues ici qu'à l'est du fleuve. Ci-dessus à gauche, les toits en tuile orangée du bâti ancien de La Glanerie (Rumes) se repèrent de loin.

Les vues sont toutefois limitées par la forêt d'Howardries. Ci-dessus à droite, les bois, complétés par le cordon rivulaire de l'Elnon (flèche), encerclent Howardries, dont le château et ses dépendances forment un ensemble architectural remarquable. Au sud de Rongy, les vergers basses tiges et les serres associés à l'activité fruitière locale restreignent également les perspectives. Ci-contre, les cultures de fraises sous serre au sud-ouest du village (Brunehaut).



#### Recensement arbres hors forêt (PNPE - 2015/2016)

- Arbre têtard isolé
- Autre arbre isolé
- Haie

#### Arbres et haies remarquables (SPW)

- Arbre non localisé
- Arbre
- Groupe d'arbres
- Haie
- Alignement d'arbres
- Zone de haie

#### Carte d'occupation du sol de Wallonie (2007)

- Zones boisées et arbustives
- Forêts
- Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée

#### Hydrographie

- Voie navigable

#### RAVeL

- RAVeL (alternatif) et autres voies vertes lisses

#### Entités paysagères

- Ensemble de la plaine et du bas-plateau hennuyers
- Plaines humides de l'Escaut et des Vernes
- Hors aire des plaines humides de l'Escaut et des Vernes

Sources : par les auteurs, d'après Parc naturel des Plaines de l'Escaut, 2016 ; SPW, 2008 ; SPW, 2018.

## Constats et enjeux

- L'omniprésence d'éléments arborés anime ou structure une grande partie du paysage agricole. Elle contribue à forger l'identité paysagère de l'aire.
- En raison d'un relief calme, des rideaux arborés, de la populiculture et de la structure étirée des espaces bâtis, les paysages se retrouvent fréquemment cloisonnés, surtout autour de Péruwelz. De plus, l'inaccessibilité et le boisement des rares éminences n'autorisent que peu de vues longues.
- Pour partie drainées et couvertes de peupleraies, les zones humides ceinturent l'Escaut et les Vernes. Comme les grands bois de l'aire, elles sont peu accessibles au public.
- Les activités industrielles et commerciales se concentrent dans des espaces monofonctionnels en bordure nord et est de la ville, perturbant ainsi la lisibilité de la silhouette urbaine.
- Le Grand Large de Péronnes, aux rives et alentours peu urbanisés, est amené à devenir un pôle touristique important, engendrant des modifications paysagères significatives.

## Objectifs paysagers

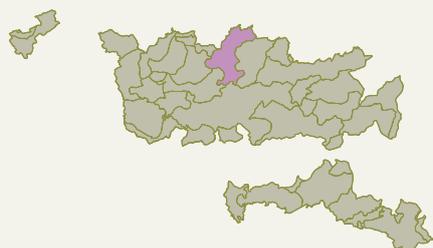
|   |                            |
|---|----------------------------|
| 1. Pérenniser la présence d'éléments arborés, saules têtards en premier lieu, structurant le paysage des espaces agricoles.                               | PROTECTION-<br>GESTION     |
| 2. Limiter la populiculture en bordure de l'Escaut et des canaux afin d'établir une connexion visuelle entre les villages et les voies d'eau.             | GESTION                    |
| 3. Protéger et valoriser touristiquement le patrimoine naturel associé aux zones humides, notamment à la confluence des deux Vernes.                      | PROTECTION-<br>AMÉNAGEMENT |
| 4. Eviter l'urbanisation complète des espaces agricoles ouverts interstitiels qui subsistent en périphérie de Péruwelz.                                   | PROTECTION-<br>AMÉNAGEMENT |
| 5. Limiter les impacts et favoriser l'intégration paysagère des développements commerciaux au nord de Péruwelz et touristique du Grand Large de Péronnes. | GESTION-<br>AMÉNAGEMENT    |

## Pistes d'action

- Soutenir les agriculteurs dans leurs démarches de maintien des prairies humides et de gestion des éléments arborés qui les accompagnent.
- Sensibiliser, voire contraindre (via des règlements communaux) les propriétaires de peupleraies hors zone forestière à restreindre ou diversifier leurs activités sylvicoles.
- Établir des conventions avec les propriétaires privés afin d'offrir un accès public aux milieux humides et boisés de l'aire.
- Dans le cadre de l'urbanisation résidentielle des ZACC autour de Péruwelz, souhaitée par le schéma de développement communal, réserver une large place aux espaces verts, de préférence ouverts, et veiller à les connecter aux parcs urbains existants.



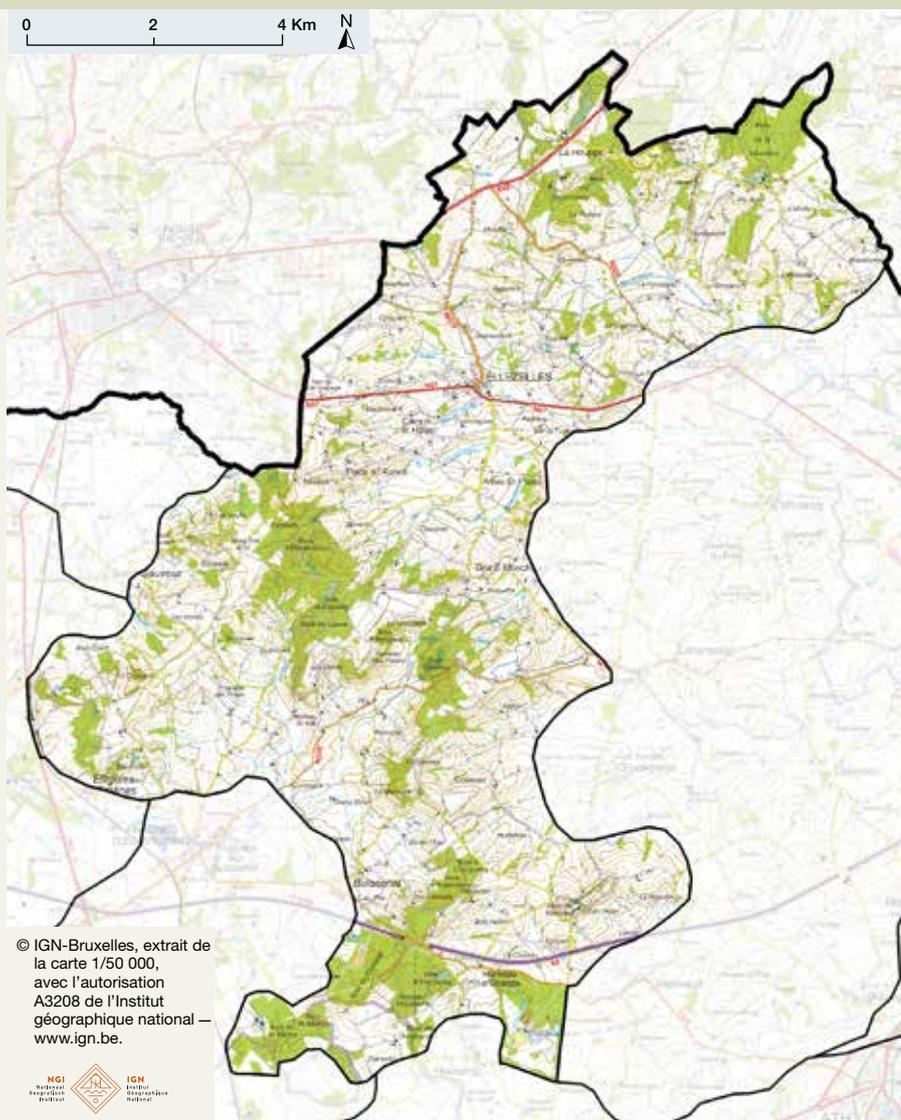
# Collines agricoles et boisées nord-hennuyères



|  |              |
|--|--------------|
| <b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>    | <b>9 197</b> |
| Superficie agricole (ha)                               | 6 407        |
| Terres arables (%)                                     | 53           |
| Prairies (%)   | 40           |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)        | 1 631        |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 736          |
| Autres occupations du sol (ha)                         | 423          |
| <b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>                  | <b>9 450</b> |

<sup>A</sup> Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2019).



Caractérisées par une topographie accidentée et une relative inaccessibilité, les Collines agricoles et boisées nord-hennuyères forment un paysage singulier. Ce territoire se compose d'une mosaïque d'occupations du sol associant, selon des proportions décroissantes et une disposition répétée et finement morcelée : cultures, prairies et bois. L'habitat y est éparpillé sous la forme de multiples hameaux desquels émerge généralement le ton rouge-orangé des toitures en tuile. Malgré des développements résidentiels récents, la ruralité continue de définir le paysage. Cet aspect est renforcé par l'absence d'infrastructures modernes, exception faite des hangars agricoles standardisés et des pylônes coiffant certaines collines.



L'aire des Collines agricoles et boisées nord-hennuyères est composée d'un **CHAPELET DE COLLINES** dont les sommets atteignent de 115 à 155 mètres d'altitude. Si ce chapelet forme une continuité avec les Ardennes flamandes, il marque une rupture topographique, et donc paysagère, nette avec les territoires wallons environnants : la plaine scaldienne (à l'ouest) et le bas-plateau hennuyer (au sud et à l'est), dont les altitudes moyennes sont respectivement de 40 et 55 mètres. Ces collines s'étirent selon un axe nord-sud et génèrent ainsi de nombreux vallons d'orientation perpendiculaire où coulent de discrets ruisseaux.

Cette topographie et la composition sablo-limoneuse des sols rendent le territoire de l'aire peu propice au déploiement de larges étendues dédiées aux grandes cultures. Les surfaces consacrées à l'agriculture restent majoritaires, mais se démarquent par une composition variée – les cultures, surtout céréalières, et les prairies y alternent – et la **FINESSE DU PARCELLAIRE**, peu impacté par les remembrements agricoles. Ce dernier est par ailleurs souligné par des cordons boisés rivulaires, des alignements fragmentaires de saules têtards et de nombreux bosquets de feuillus et peupleraies contribuant à fermer les vues.

Faisant exception à cette configuration, plusieurs **SOMMETS APLANIS** sont occupés par de vastes champs ouverts. Ces derniers, lorsqu'ils ne sont pas encadrés de boisements, semblent plonger brusquement vers la plaine ou le bas-plateau situés en contrebas.

À la forte présence arborée au sein de l'espace agricole s'ajoutent de larges **BOIS**, surtout constitués de feuillus. Ces surfaces boisées peuplent la plupart des versants abrupts des collines et certains sommets de celles-ci, créant ainsi l'illusion d'un territoire majoritairement boisé.

L'implantation actuelle de l'habitat résulte en premier lieu d'une disposition historique en **HAMEAUX**, dispersés sur les coteaux dévalant les collines. Ces hameaux sont constitués d'un bâti ancien de petit gabarit aux façades en brique rouge, encore régulièrement badigeonnées à la chaux, et à la toiture en tuile orangée. Si le caractère

rural de l'aire n'est pas remis en question, une **DIFFUSION LINÉAIRE** du bâti résidentiel depuis les noyaux d'habitat anciens a tout de même redéfini le paysage bâti. Plus récemment, des habitations aux gabarits imposants et à l'architecture hétérogène ont colonisé les hauts de versants méridionaux de certaines collines, en particulier celles situées non loin de la frontière linguistique.

Associé à cette implantation éparpillée, le **RÉSEAU VIAIRE** de l'aire est dense et majoritairement constitué de petites routes épousant le relief, voire, au plus fort de la déclivité, creusant celui-ci. Quelques voiries plus importantes et rectilignes, en particulier la large chaussée de Ninove et l'autoroute A8 aux extrémités nord et sud de l'aire, rompent avec la discrétion caractérisant ce réseau.

**ELLEZELLES** constitue le seul village d'importance de l'aire, mais aussi le seul lieu où s'est concentrée l'activité industrielle. En effet, l'**INDUSTRIE TEXTILE**, qui a prospéré à partir du début du 20<sup>e</sup> siècle avant de périr dans la seconde moitié de ce même siècle, a entraîné le développement d'un habitat ouvrier mitoyen autour des usines, mitoyenneté qu'on ne retrouve que de manière très ponctuelle dans le reste de l'aire. Les bâtiments désaffectés de ces manufactures, qui avaient essaimé dans les hameaux alentours, sont en cours de reconversion.

L'aire se caractérise par un attachement prononcé de la population à son territoire, ses paysages et ses traditions. Cet attachement a contribué à la création, en 1997, du **PARC NATUREL DU PAYS DES COLLINES** qui constitue un acteur de l'évolution paysagère de l'aire, totalement contenue dans le parc. Au-delà de son action diffuse de conscientisation au paysage et de ses projets ponctuels visant à le restaurer ou le valoriser, il soutient également un tourisme folklorique et de terroir qui particularise le paysage, surtout dans et autour d'Ellezelles.



Ci-dessus, en direction du nord depuis le hameau de Rigaudrie (Ellezelles), les traits paysagers principaux de l'aire se distinguent. Les coteaux pentus et les sommets des collines apparaissent coiffés de feuillus à l'aspect moutonneux, les lignes de crête étant ponctuellement rehaussées par des pylônes (flèches), points de repère paysagers. Entre ces convexités, les versants des vallons sont occupés par une mosaïque agricole, mêlant champs et prairies, entrecoupée de bosquets et d'alignements d'arbres. Ces versants constituent aussi le lieu d'implantation privilégié d'un habitat dispersé en hameaux, où dominent les dégradés orangés et rougeâtres.

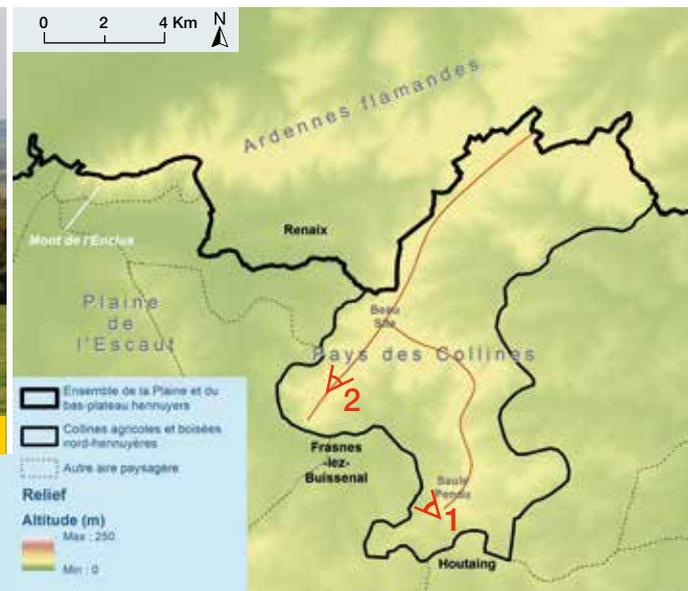
Les collines sises aux extrémités de l'aire permettent de larges échappées visuelles vers les étendues mollement ondulées qu'elles surmontent. Depuis La Commune (Flobecq ; ci-contre), le bas-plateau de la Dendre s'étale au-delà du petit alignement bâti qui marque la limite de l'aire.



Source : par les auteurs, d'après SPW – Dpt de la Géomatique. Modèle numérique de terrain.

À Beau Site (Frasnes-lez-Anvaing), le chapelet de collines s'étirant depuis le nord-est et les Ardennes flamandes se sépare en deux (carte, ci-dessus à droite, lignes rouges). La branche la plus courte suit la même direction et est constituée d'un lambeau de plateau, bombé et largement cultivé (2, paysage agricole ouvert au lieu-dit « La Croisette », Frasnes-lez-Anvaing).

Vers le sud-est, s'étend un relief plus chaotique qui se poursuit jusque Houtaing, aux confins méridionaux de l'aire. Ci-dessus à gauche (1), un panorama s'ouvre depuis le Saule pendu (voir carte), vers la ligne de crête subhorizontale du fragment de plateau. Entre ces deux éminences s'étend un relief plus calme autour de Frasnes-lez-Buissenal (hors aire, carte), représentant une avancée de la plaine scaldienne au cœur d'un paysage vallonné.





Les collines sont généralement constituées de sommets aplanis et de replats intermédiaires. En fonction de leur extension et de la composition de leur sol, ces espaces subhorizontaux sont tantôt boisés, tantôt dévolus à l'agriculture. Ci-dessus à gauche, un vaste champ cultivé (avant-plan) et un petit bois (arrière-plan) occupent un large replat au lieu-dit « Le Tournibois » (Flobecq). Pour autant, la présence de boisements sur les hauts de versants entraîne souvent la perception de collines majoritairement boisées. Ci-dessus à droite, une colline présente un sommet d'apparence boisée au lieu-dit « Sémenil » (Ellezelles). Parallèlement, ces mêmes boisements ferment régulièrement les horizons, créant ainsi des poches de paysages agricoles ouverts. Ci-contre au hameau des Papins (Frasnes-lez-Anvaing), le sommet de la même colline est en fait recouvert de champs.



Le passé industriel d'Ellezelles se perçoit encore en parcourant le village et ses alentours (ci-dessus, 1 : habitat ouvrier dense de la rue Docteur André. À l'arrière-plan (flèche), un nouvel immeuble à appartements occupe le site d'une usine récemment démolie. 2 : ruelle longeant une ancienne tisserie. 3 : au hameau Crimont, un bâtiment industriel réaffecté, avec sa toiture à redans partiels, fait face au moulin du Cat sauvage).

Hérissée autrefois des cheminées des moulins à vapeur associées aux lainières, la silhouette villageoise est, de nos jours, uniquement dominée par le clocher de l'église Saint-Pierre-aux-Liens (4, vue depuis le lieu-dit « Bruyère »).





Le caractère historiquement dispersé de l'habitat tend par endroits à disparaître à la suite du comblement des espaces interstitiels entre hameaux par des alignements d'habitations.

Si la définition de zones destinées à l'habitat lors de l'entrée en vigueur du Plan de secteur a permis de limiter l'urbanisation linéaire anarchique, elle l'a aussi localement favorisé.

Du côté de Drubans (1, vue depuis Hurdumont, Flobecq), l'inscription en zone agricole du bas de versant évite la création d'un ruban continu d'habitations. À La Potterée en revanche (2), les parcelles longeant la voirie montant depuis Flobecq sont progressivement urbanisées, n'offrant plus que des vues partielles vers les vallons et collines adjacents.

Sources : © IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – [www.ign.be](http://www.ign.be) ; SPWTLPE (2020). Plan de secteur.



À gauche, un groupement disparate de maisons contemporaines occupe un coteau méridional à Bruyère (Ellezelles). Les larges baies vitrées des bâtiments ouvrent sur la campagne ellezelloise. Régulièrement en retrait par rapport à la rue, ces nouvelles résidences et l'aménagement de leurs jardins ont tendance à limiter les vues depuis la voie publique, voire à les cloisonner. À droite, une succession de haies forme un écran végétal à Beau Site (Frasnes-lez-Anvaing).

Visuellement, les hangars agricoles modernes cohabitent également difficilement avec le bâti ancien (en particulier avec leurs fermes attenantes), caractérisé par une volumétrie réduite et par des matériaux de construction locaux. À gauche, un hangar agricole moderne s'inspire des teintes des matériaux de construction historiquement utilisés dans la région.



Les panneaux photovoltaïques, aux teintes sombres et à la géométrie quadrillée, sont de plus en plus nombreux à habiller les toitures de l'aire. Flobecq est d'ailleurs la commune de Belgique présentant la proportion la plus élevée d'habitations couvertes de ces panneaux. Leur aspect visuel contraste fortement avec le ton orange des toits en tuile caractérisant le bâti ancien (ci-contre, un ancien bâtiment agricole à l'est d'Ellezelles).

De nombreuses infrastructures (lignes à haute tension, parc éolien, moulins industriels, espaces urbanisés) rompent avec – et renforcent ainsi indirectement – le caractère rural de l'aire lorsque le regard s'échappe hors de ses limites, particulièrement en direction du nord.

La continuité topographique entre l'aire paysagère et les Ardennes flamandes n'empêche pas la perception d'un paysage plus densément bâti au-delà de la frontière linguistique (ci-contre, vue vers Brakel depuis le mont de Rhodes, Flobecq). Au sud de l'aire, l'empreinte paysagère des installations humaines limitrophes est plus ponctuelle, mais bien présente (ci-dessous, le parc éolien entre Moustier et Frasnes-lez-Buissonal (1), la tour du four à chaux de l'ancienne sucrerie d'Anvaing (2) et un moulin industriel à Hacquenies (3) perçus depuis le flanc de la colline dominant Ellignies-lez-Frasnes).



Le folklore imprègne par touches diffuses les paysages, à la fois bâtis et champêtres, de l'aire. Ainsi, le Sabbat des sorcières, fête estivale mobilisant la population locale, est illustré par une fresque à l'entrée est d'Ellezelles (au centre). Si le « sentier de l'étrange » permet de découvrir le paysage vallonné de la campagne ellezelloise en compagnie de mystérieuses créatures, le « sentier enchanté » offre une expérience comparable sur les hauteurs d'Ellignies-lez-Frasnes (à gauche). Quant au tourisme de terroir, son impact paysager est plus indirect. L'asinerie du Pays des Collines étale tout de même ses prairies peuplées d'ânes dans le fond de la vallée formée par la Rhosnes, à la limite du territoire de l'aire (à droite ; Frasnes-lez-Anvaing).

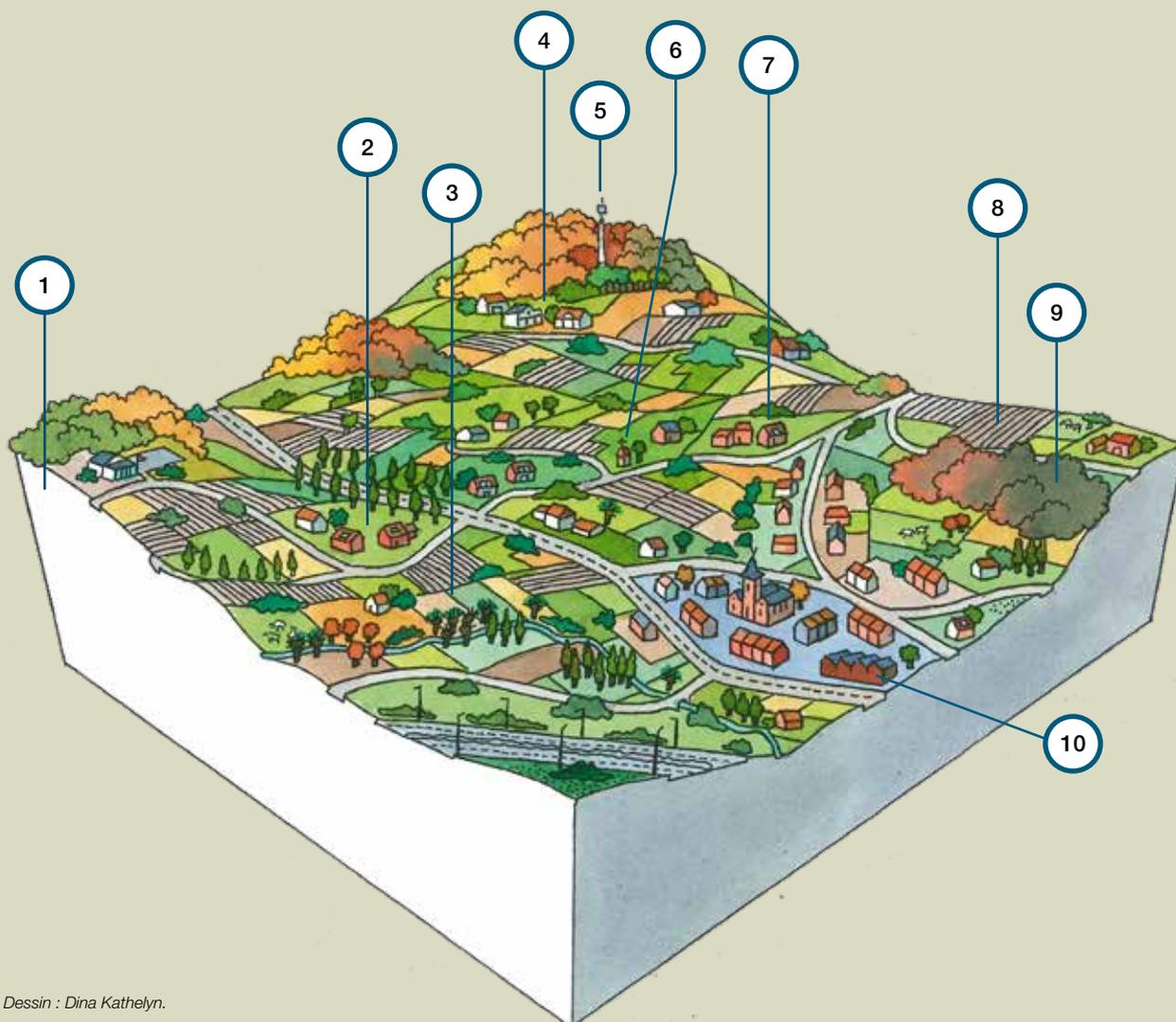


Les nombreux bois, en majorité composés de hêtraies atlantiques et de chênaies aux sous-bois épars, sont, pour la plupart, repris comme site de grand intérêt biologique (à gauche, hêtraie dans le bois de la Houpe, Flobecq). Ce statut s'explique par la présence d'une biodiversité particulière, associée au relief tourmenté et aux zones humides localisées émanant des multiples sources jaillissant du sous-sol. Partiellement accessibles au public, ils ne bénéficient d'aucun statut de protection spécifique.

Quelques peuplements de conifères viennent diversifier les ambiances forestières (à droite, des mélèzes à l'emplacement d'une ancienne sablière dans le bois de La Louvière, Flobecq).

## Collines agricoles et boisées nord-hennuyères

1. Relief alternant sommets de collines et vallons.
2. Bati ancien de petite taille en brique, parfois blanchie, et groupé en petits hameaux étirés.
3. Alignements d'arbres soulignant le tracé d'un ruisseau et le parcellaire agricole.
4. Maisons pavillonnaires récentes, à l'aspect hétéroclite, occupant un haut de versant bien exposé.
5. Antenne coiffant le sommet boisé d'une colline.
6. Chapelle à un croisement routier, signalée de loin par un arbre.
7. Panneaux photovoltaïques sur une toiture en tuile orangée.
8. Champ cultivé occupant le sommet aplani d'une colline.
9. Bois de feuillus sur un versant abrupt.
10. Bâtiment d'une ancienne usine textile, avec une toiture à redans partiels.



Dessin : Dina Kathelyn.

## Constats et enjeux

- Une urbanisation linéaire, relativement dynamique, colonise petit à petit le territoire. Elle privatise et cloisonne les vues sur les hauts de versants méridionaux des collines. Les constructions, volumineuses et d'architecture variable, s'intègrent plutôt mal aux standards de l'architecture rurale locale, de petite taille et utilisant invariablement les mêmes matériaux (voir les enjeux globaux, pages 414 et 415).
- Cependant, la ruralité continue de définir l'aire paysagère, d'autant plus par contraste avec les infrastructures modernes et les petits noyaux urbains ou industriels qui émaillent sa périphérie. Ajouté à la diversité des paysages découlant d'une topographie animée et d'une occupation du sol variée, le potentiel pour un tourisme diffus est non négligeable.
- Typiques des régions agricoles relativement pauvres, de nombreuses chapelles parsèment la campagne, habillant les carrefours ou s'insérant dans les façades des fermes (potales). Faute d'entretien, ce patrimoine vernaculaire se dégrade progressivement (voir les enjeux globaux, pages 414 et 415).

## Objectifs paysagers

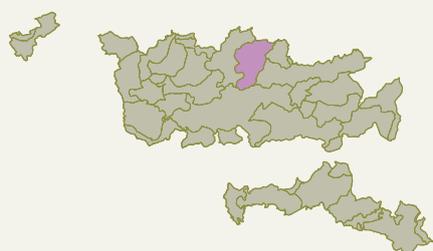
|  |                                |
|--|--------------------------------|
| 1. Limiter l'urbanisation en ruban le long des axes reliant les hameaux entre eux ou menant à Ellezelles.  | GESTION                        |
| 2. Poursuivre la valorisation touristique de l'aire, en s'appuyant sur la diversité paysagère et sur le réseau de chemins et autres voies lentes bien maillé.  | GESTION-AMENAGEMENT            |
| 3. Préserver et entretenir le petit patrimoine religieux, en particulier les multiples chapelles qui subissent les assauts du temps.   | PROTECTION-GESTION             |
| 4. Veiller à l'intégration paysagère des projets individuels de production énergétique (panneaux photovoltaïques, éoliennes) et limiter les éventuels projets infrastructurels de grande envergure aux marges de l'aire. | AMÉNAGEMENT-PROTECTION-GESTION |

## Pistes d'action

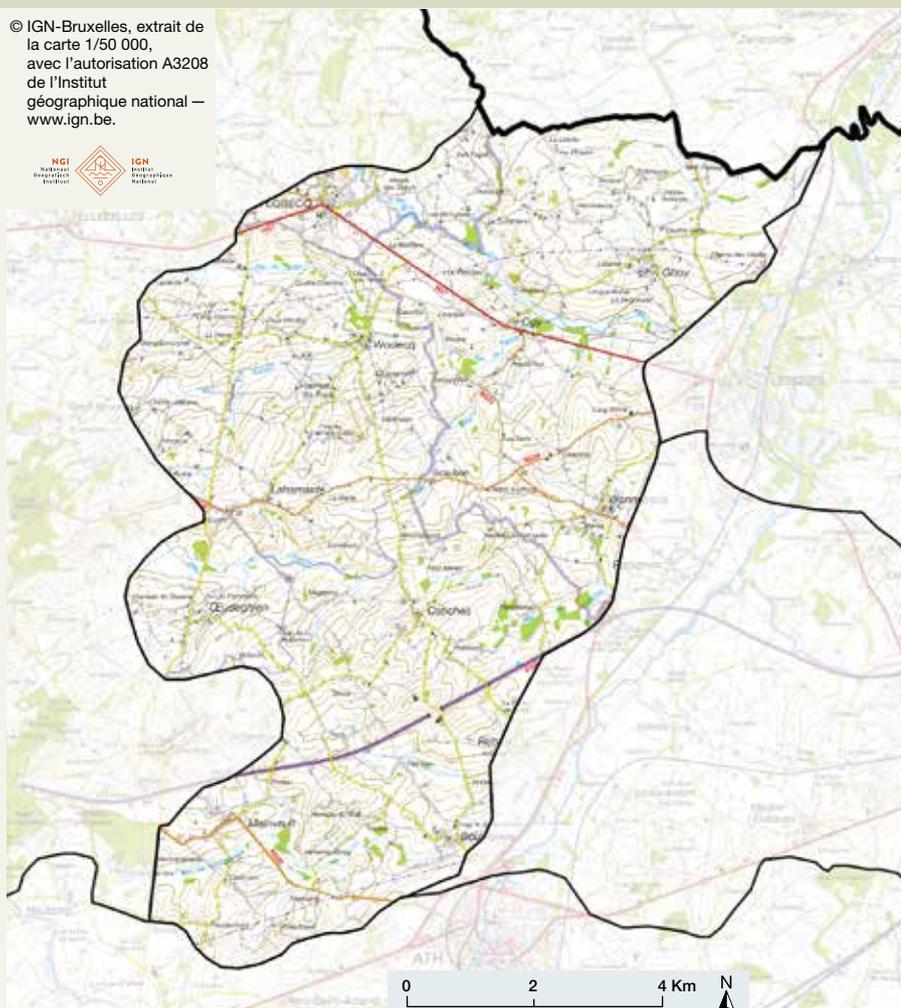
- Poursuivre la volonté politique d'échanges de zones urbanisables au Plan de secteur, afin de regrouper les nouveaux développements résidentiels autour des cœurs de villages et hameaux.
- Limiter le recours au principe de comblement, qui autorise potentiellement l'urbanisation de parcelles agricoles intercalées entre les constructions anciennes disposées en dehors des groupements d'habitats.
- Promouvoir et aider financièrement les initiatives touristiques à dimension locale (gîtes à la ferme, tourisme de terroir...) et entretenir les infrastructures touristiques existantes, comprenant notamment les sentiers thématiques et de grande randonnée ou le RAVeL des Collines (L87).
- Sensibiliser les propriétaires à l'impact paysager de la pose de panneaux photovoltaïques ou solaires sur les toitures, en particulier celles en tuile orange, typiques du bâti ancien de l'aire. À performance similaire, privilégier le pan de toiture le moins visible depuis l'espace public ou celui d'un bâtiment annexe. Veiller à utiliser des panneaux monochromes ou en harmonie avec ceux du voisinage proche.



# Vallonnements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre



© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



|  |              |
|--|--------------|
| <b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>    | <b>8 466</b> |
| Superficie agricole (ha)                               | 7 452        |
| Terres arables (%)                                     | 60           |
| Prairies (%)   | 35           |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)        | 146          |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 558          |
| Autres occupations du sol (ha)                         | 310          |
| <b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>                  | <b>8 660</b> |

<sup>A</sup> Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2019).

L'aire des Vallonnements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre présente un paysage presque exclusivement agricole, rehaussé de multiples touches arborées, disséminées au sein du fin parcellaire agricole. Empreinte de ruralité, l'aire est caractérisée par un bâti principalement composé de modestes habitations anciennes, construites en brique et tuile orangée, tantôt groupées en villages et hameaux, tantôt éparpillées au cœur du finage. Flobecq, petit bourg localisé aux marges septentrionales de l'aire, se démarque par son caractère plus urbain.



Les Vallonnements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre présentent une grande **HOMOGENÉITÉ TOPOGRAPHIQUE**. En effet, les **PETITS VALLONS** peu escarpés s'y succèdent de manière régulière, suivant une orientation préférentielle ouest-est, conditionnés par le réseau hydrographique s'écoulant vers la Dendre. Il s'agit de ruisseaux, dont les principaux sont, du nord au sud : les cours d'eau d'Ancre, du Tordoir, de Ronsart, du Trimpont et de La Blanche.

**RURALE**, l'aire peut être perçue comme une zone de transition entre des paysages à la topographie plus calme et marqués par les activités humaines de la région de Lessines et d'Ath, à l'est et au sud, et des paysages également empreints de ruralité, mais au relief accentué, à l'ouest et au nord. Les **HORIZONS BOISÉS**, qui dominent les arrière-plans dans ces deux dernières directions, annoncent, de fait, les Collines agricoles et boisées nord-hennuyères.

Malgré des sols d'une qualité agronomique moyenne, les **ESPACES AGRICOLES** couvrent près de 90% du territoire. Ils sont constitués, dans les creux des petites vallées et autour des noyaux bâtis et fermes esseulées, de pâturages et partout ailleurs de terres arables. Autrefois couverts de tabac et de plantes médicinales, les champs cultivés sont désormais composés de froment, maïs ou pommes de terre, selon une composition classique des plateaux limoneux wallons. Quelques bâtiments remarquables (fermes en carré, moulins à eau et à vent restaurés, anciennes brasseries) et fêtes rurales constituent autant de traces de la tradition agricole de la région.

La présence d'**ÉLÉMENTS ARBORÉS**, dense dans les concavités humides dédiées aux prairies et autour du bâti, plus éparses sur les convexités couvertes de grandes cultures, apporte une grande diversité aux paysages agraires. Ces éléments prennent la forme d'arbres isolés, de lambeaux de haies, de peupleraies, ou bien s'alignent le long des réseaux hydrographique et viaire, soulignant ainsi leur tracé respectif, plus ou moins sinueux.

L'habitat, structuré en **VILLAGES**, présente également une **DISPERSION INTERCALAIRE SIGNIFICATIVE**, sous forme de hameaux étirés linéairement et de petites fermes, disposées sporadiquement le long des voiries. Les villages se répartissent de manière homogène au sein de l'aire. Ils s'étalent le long des coteaux étroits des vallons, en privilégiant les bas de versants. Si certains adoptent une forme étirée le long d'une ou deux voiries (Lahamaide, Ogy, Ostiches, Mainvault, Wannebecq), d'autres sont plus ramassés (Ghoy, Bouvignies), Wodecq adoptant une configuration hybride. Dans les centres villageois, quelques bâtisses de style tournaisien se distinguent du reste du bâti ancien, aux briques régulièrement peintes.

**FLOBECQ** présente une trame bâtie au profil plus complexe qui témoigne d'un passé industriel révolu et de faible ampleur.

Au-delà de deux discrètes lignes à haute tension, les signes de modernité sont surtout décelables au travers des **NOUVELLES HABITATIONS**. Peu nombreuses, elles sont rendues visibles par leur positionnement en ruban à la sortie des villages, coïncidant souvent avec une situation topographique dominante. Parmi les maisons les plus récentes émergent des constructions aux formes épurées et cubiques en brique et sans joint apparent, de teinte rouge-brun ou blanche. **L'AUTOROUTE A8**, peu perceptible vu sa situation en déblai sur une majorité de sa traversée de l'aire, est néanmoins audible à proximité. Trois éoliennes soulignent désormais son parcours. La nouvelle et large route N56, joignant l'ouest de Lessines à l'A8 et située majoritairement en déblai, détermine la limite orientale de l'aire.

L'appartenance d'une bonne moitié de l'aire au **PARC NATUREL DU PAYS DES COLLINES** contribue à la préservation et à la valorisation de ses paysages, dont plus du tiers a été défini comme périmètre d'intérêt paysager par l'ADESA.

Peuplements feuillus diversifiés du bois Lefèbvre (hors aire)

Peupliers d'Italie et bouleau d'un jardin

Alignements de saules têtards

Cordon rivulaire de peupliers



L'aire offre de nombreuses vues lointaines dévoilant une composition complexe, où les multiples éléments boisés, le parcellaire relativement fin et le bâti dispersé contribuent à créer un paysage détaillé, mais d'une grande homogénéité. Parmi les éléments boisés se distinguent des alignements de saules têtards, des peupleraies et, dans de nombreux arrière-plans, les massifs feuillus de l'aire des Collines agricoles et boisées nord-hennuyères, proposant ainsi une large palette chromatique au printemps (ci-dessus, depuis la Croix Philosophe, Ellezelles). Les toitures aux teintes orange et rouge du bâti, ainsi que certains murs chaulés lumineux, captent le regard.

En hiver (ci-contre, au nord du lieu-dit « Wardois », Lessines), les arbres défeuillés présentent des teintes brunâtres analogues, renforcées par les sols labourés. Les couleurs s'atténuant avec la distance, les collines boisées à l'arrière-plan présentent un aspect plus immuable.



Flobecq est lové dans le bas de versant de la dépression formée par le ruisseau d'Ancre (1, vue depuis le sud-ouest du village). Ce petit bourg constituait au 18<sup>e</sup> siècle une centralité économique et administrative locale, comme en témoignent les bâtisses mitoyennes de l'époque faisant face à l'église, sur la place centrale (2). Ayant tiré profit d'activités textiles, brassicoles et d'herboristerie ainsi que du tracé de la N57 et de la double gare ferroviaire, la typologie urbaine fut également renforcée via l'édification d'alignements de maisons ouvrières, de hauts bâtiments religieux (3, le bâtiment accueillant l'administration communale et auparavant un pensionnat), ou de maisons de maître (4, le château Loix). Actuellement, la création de petits quartiers résidentiels continue de démarquer Flobecq des autres villages de l'aire (5). Une partie du patrimoine flobecquois est valorisé touristiquement, notamment via un parcours artistique qui exploite le réseau de venelles et l'ancienne voie ferrée convertie en RAVeL ou via la maison des plantes médicinales, rappelant le passé horticole de la région (6).



## Vallonnements des affluents de la Dendre

L'agro-industrie passée, de dimension familiale, a essaimé dans plusieurs localités, laissant des traces dans le paysage bâti.

À Wodecq (Ellezelles), la cheminée rabotée de moitié de l'ancienne brasserie Jouret (flèche), transformée en musée, se fait discrète depuis les abords du ruisseau du Tordoir (à gauche). Le moulin à eau du Mouflu, quelques centaines de mètres en aval de ce ruisseau, a, lui, été reconverti en restaurant (à droite).



L'implantation de certains centres villageois sur les lignes de crête séparant les vallonnements les rend partiellement visibles de loin, surtout grâce à leur église. C'est le cas pour Lahamaide (Ellezelles, à gauche). La serriculture de fraises de la ferme de Pucemaigne, ancienne brasserie, est également bien visible sur le versant (surfaces blanches).

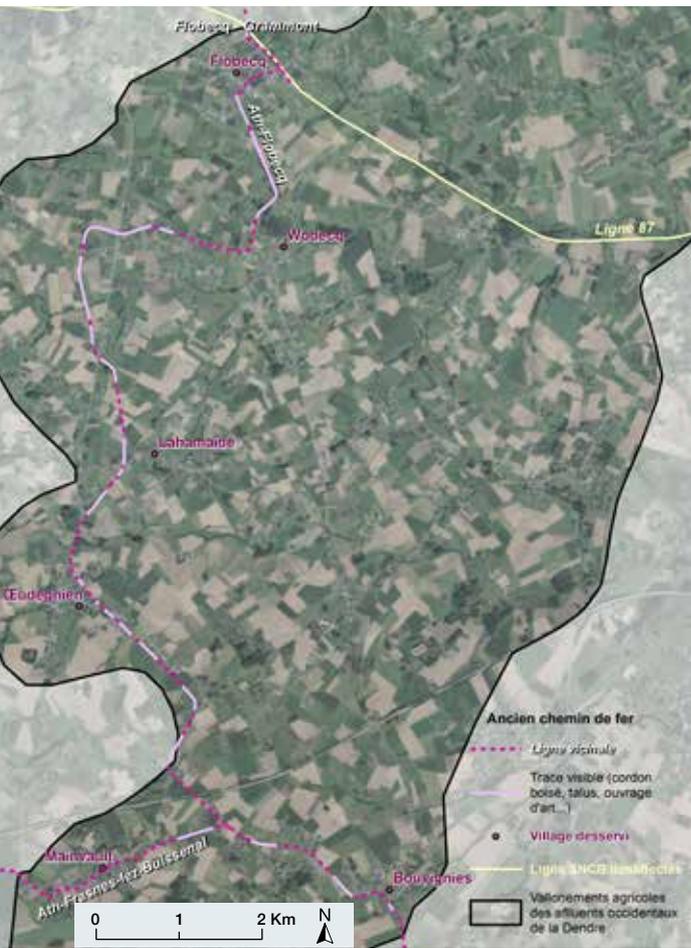
D'autres groupements bâtis se sont plutôt installés dans le creux de petits vallons. À Œudeghien (Frasnes-lez-Anvaing, à droite), l'habitat s'est dans un premier temps développé suivant l'axe du ruisseau de Roteleur, réduisant la visibilité de l'église (flèche), et, dans un second temps, le long de la Chaussée Brunehaut, orientée perpendiculairement.



Du fait de l'éloignement des principaux axes de communication routiers ou ferroviaires, le développement bâti a été relativement limité au sein de l'aire durant la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle. Plus récemment en revanche, des maisons quatre façades cossues ont été implantées en ruban à la périphérie de certaines entités (Ghoy, Bouvignies, Œudeghien, Wodecq, Wannebecq), probablement à la faveur de la mise en service de l'autoroute A8. Si ces constructions restent limitées en nombre, leur impact paysager est parfois significatif. Les nouvelles habitations à la limite nord-occidentale de Bouvignies (Ath, à gauche) sont particulièrement visibles, mais seront peut-être progressivement masquées par la croissance de la végétation plantée dans les jardins. Depuis les axes routiers investis par ces logements, aux gabarits souvent imposants et qui se succèdent à intervalle réduit, les perspectives sont contraintes (à droite, Ghoy, Lessines).

Les creux des vallons s'élargissent petit à petit en se rapprochant de la vallée de la Dendre. À l'est de l'aire, de petites plaines alluviales forment dès lors un relief localement plus plat et un contexte plus humide, propices aux herbages, aux peupleraies, voire même à quelques rares petits bois. Ci-contre au nord du lieu-dit « Kenimont » (Lessines), dans l'axe de la vallée évasée du ruisseau d'Ancre, peu avant sa confluence avec la Dendre.





Outre l'ancienne ligne de chemin de fer 87 (Lessines – Renaix) en cours de réaménagement en RAVeL sur le tronçon traversant l'aire, plusieurs lignes de tramway, aujourd'hui désaffectées, desservait la partie occidentale des Vallonnements durant la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle (carte ci-contre). La ligne Ath – Flobecq (active de 1906 à 1954) présentait un tracé sinueux joignant les différents villages entre ces deux localités. Elle se repère encore aujourd'hui à de nombreux endroits (en mauve clair sur la carte) dans le paysage, surtout via la présence de boisements étirés et courbés ou de surélévations du terrain. Le talus de l'ancienne plateforme constitue un élément de relief linéaire incongru dans la campagne agricole à l'ouest de Bouvignies (Ath, ci-dessus).

Dans les villages, les lignes de tram empruntaient souvent la voirie existante. Leur exploitation passée explique certaines caractéristiques du réseau viaire et du bâti actuels. Au village de Mainvault (Ath), la largeur de la voirie et l'asymétrie dans le positionnement du bâti des deux côtés de celle-ci (en bas à droite) ont été renforcées par les infrastructures et la multiplication des voies associées à la présence de la gare et du dépôt de tram de la ligne qui reliait Ath et Frasnes-lez-Buissenal jusque 1954 (carte et ci-dessous à gauche). Ce dépôt a été transformé en habitation (1).

Source : par les auteurs, SPW – Dpt de la Géomatique. Orthophotoplan 2016.



Source : carte postale (non circulée) « Mainvault – Gare et Dépôt du Tram », Édition Desaix (Bruxelles), (Coll. Cercle Royal d'Histoire et d'Archéologie d'Ath et de la Région).



À l'extrémité méridionale de l'aire, les paysages agricoles, au relief identiquement vallonné, se font progressivement plus ouverts, annonçant ainsi le bas-plateau d'Ath. Outre la relative discrétion des éléments arborés, la grande taille du parcellaire, consécutif au remembrement engendré par la construction de l'autoroute A8, contribue à la simplification des compositions. Ci-contre, au lieu-dit « Willaufosse » (Ath), les collines du bois du Carmoi (1) et de Mainvault (2) s'individualisent à l'arrière-plan.

## Constats et enjeux

- La végétation boisée, disposée harmonieusement au sein du vaste espace agricole de l'aire, lui confère une diversité paysagère indubitable. Si cette végétation semble globalement se maintenir, elle n'est pas moins dépendante, en l'absence de mesure de protection spécifique, de la volonté et de la capacité des propriétaires terriens à la conserver et l'entretenir (voir les enjeux globaux, pages 416 et 417).
- La dominance de la typologie rurale et agricole du patrimoine bâti de l'aire perdure. Cependant, ce parc immobilier ancien se dégrade, alors qu'un bâti résidentiel contemporain se déploie petit à petit en bordure des villages et hameaux (voir les enjeux globaux, pages 414 et 415). Ce développement est permis par les disponibilités au Plan de secteur et par le principe de comblement, qui augmente d'un tiers l'offre foncière juridique de l'aire. Cette tendance devrait être amplifiée par le récent prolongement de la N56 entre la N57 joignant Lessines à Flobecq et l'autoroute A8.
- L'aire présente une mosaïque paysagère homogène sans éléments structurants particulièrement marquants, ce qui la rend sensible à tout projet d'aménagement de grande envergure.

## Objectifs paysagers

|  |                         |
|--|-------------------------|
| 1. Recenser et préserver les multiples éléments arborés, disséminés au sein du paysage agricole, et qui participent grandement à la structure de celui-ci.           | PROTECTION-<br>GESTION  |
| 2. Rénover le bâti ancien dans le respect de ses caractéristiques architecturales. En cas de dégradation irréversible, envisager la désartificialisation du terrain. | GESTION                 |
| 3. Garantir une certaine homogénéité des nouvelles bâtisses individuelles et contenir leur relative prolifération, en particulier aux entrées de villages.           | GESTION                 |
| 4. Considérer la composante paysagère dans la décision éventuelle de poursuivre le contournement de Lessines jusqu'à la N42, à l'extrémité nord-est de l'aire.       | PROTECTION              |
| 5. Ménager des vues via une gestion paysagère de la végétation des abords du RAVeL L87, qui est en cours d'aménagement entre Flobecq et Lessines.                    | GESTION-<br>AMÉNAGEMENT |

## Pistes d'action

- Recenser les éléments arborés, protéger les plus marquants et sensibiliser les acteurs du paysage (agriculteurs, riverains, services communaux) à leur importance.
- Privilégier, via des aides financières ou des outils d'aménagement (SOL par exemple), la rénovation du bâti ancien et la densification des noyaux d'habitat existants, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des ZACC flobecquoises.
- Continuer la reconversion du patrimoine bâti agricole et agro-industriel en s'appuyant sur les outils d'aménagement opérationnel du CoDT (site à réaménager).
- Restreindre le développement de parcs éoliens à la partie méridionale de l'aire, dont la composition est plus simple et qui comporte peu d'éléments structurants.

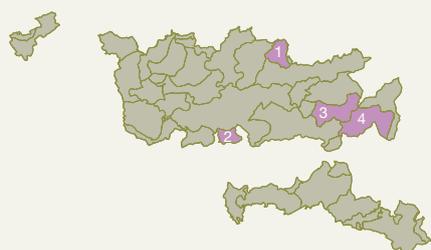


Campagne semi-industrielle  
de Lessines<sup>1</sup>

Campagne semi-industrielle  
de Quevaucamps<sup>2</sup>

Centres et campagnes  
semi-industrielles de Soignies  
et Braine-le-Comte<sup>3</sup>

Campagne semi-industrielle de  
la Sennette et de la Samme<sup>4</sup>

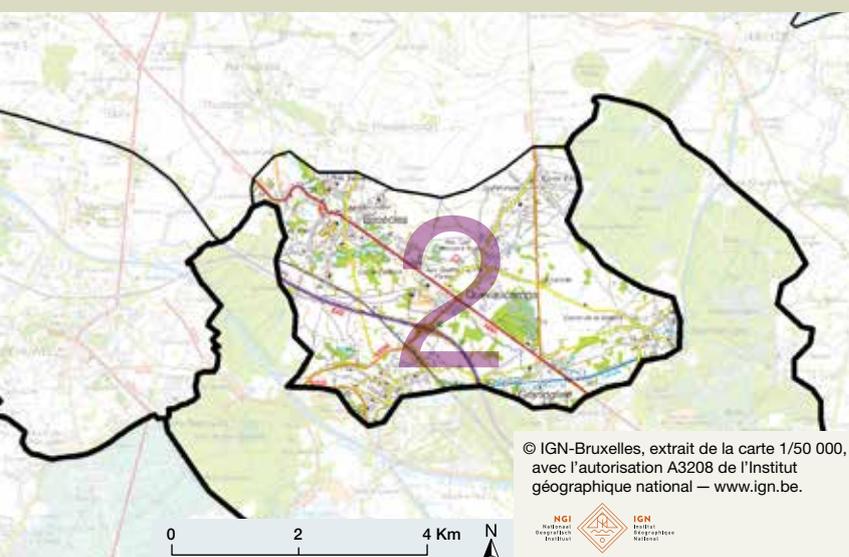
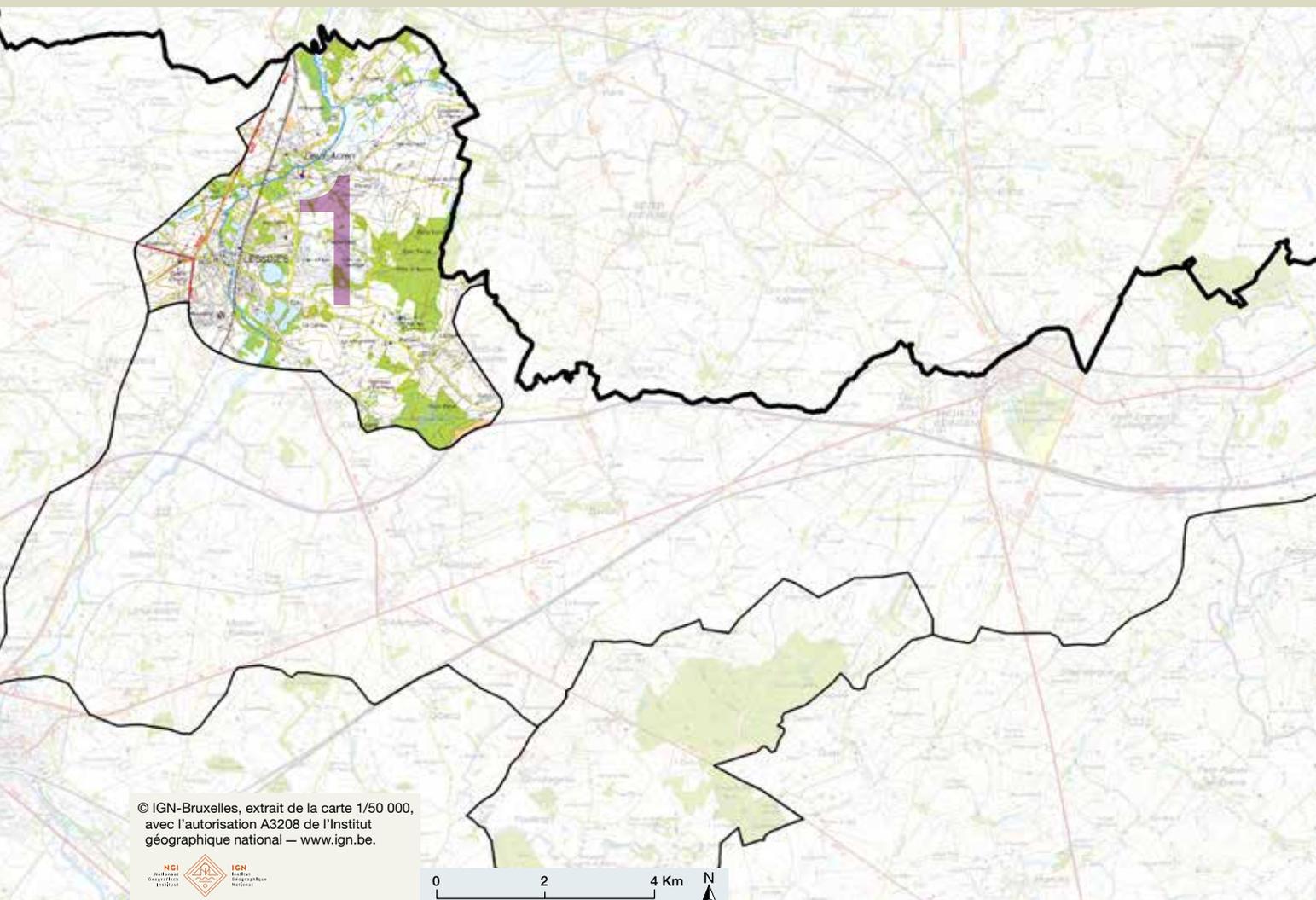


|  | 1             | 2             | 3             | 4             |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>Superficie totale de l'aire<sup>A</sup></b>         | <b>3 115</b>  | <b>1 917</b>  | <b>5 959</b>  | <b>7 938</b>  |
| Superficie agricole (ha)                               | 1 468         | 1 102         | 4 029         | 5 809         |
| Terres arables (%)                                     | 48            | 53            | 64            | 70            |
| Prairies (%)   | 42            | 35            | 29            | 23            |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)        | 526           | 134           | 92            | 227           |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 758           | 438           | 1 292         | 1 034         |
| Autres occupations du sol (ha)                         | 364           | 243           | 546           | 868           |
| <b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>                  | <b>14 022</b> | <b>11 019</b> | <b>32 666</b> | <b>21 706</b> |

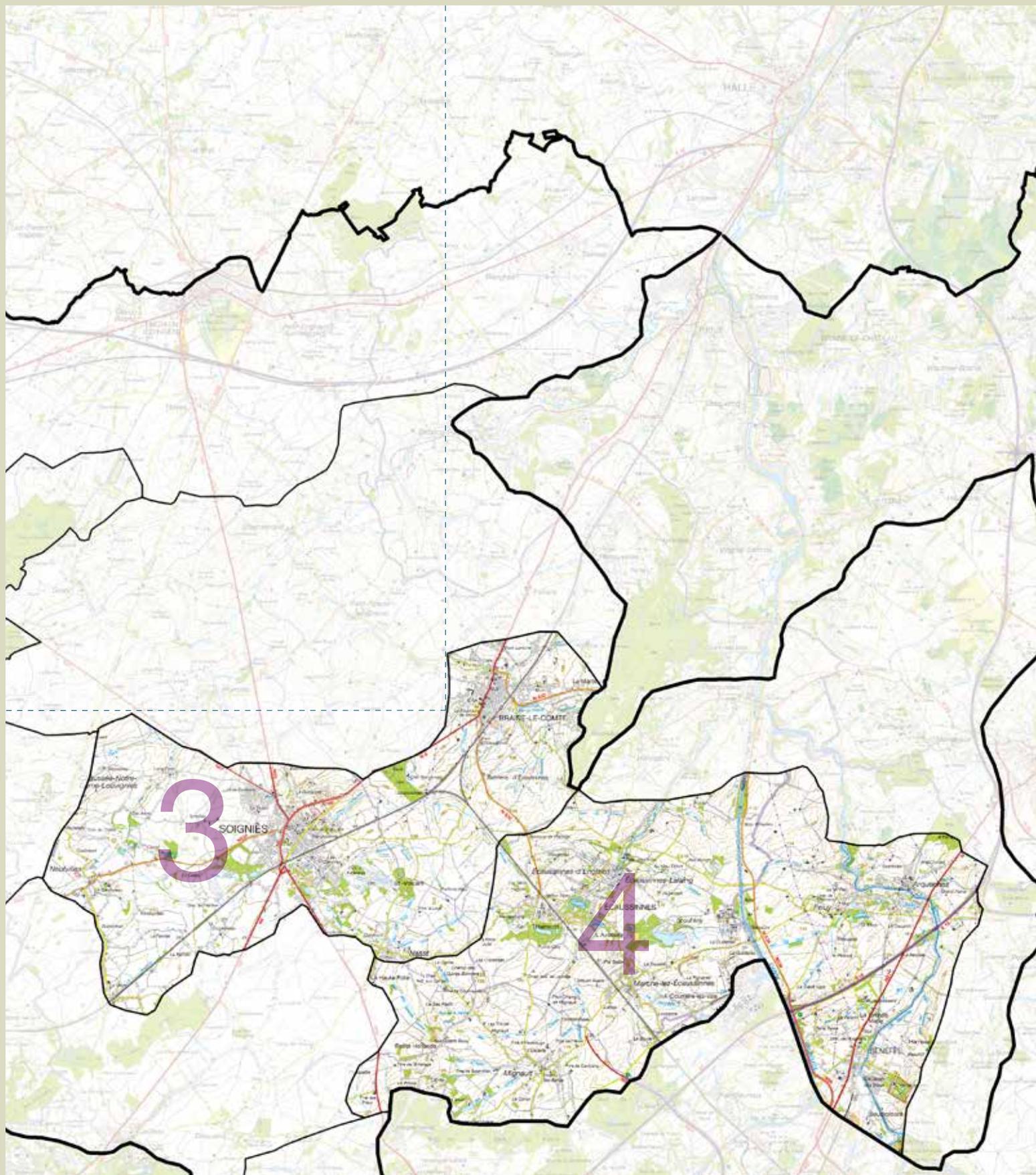
<sup>A</sup> Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2019).

La famille des Campagnes semi-industrielles rassemble quatre aires localisées dans la partie nord du bas-plateau limoneux hennuyer et qui se distinguent des aires qui leur sont jointives par la cohabitation en leur sein de l'agriculture – dominante et couplée à une végétation arborée en touches plus ou moins marquées – et d'activités industrielles (spécifiquement extractives) ou économiques. Le relief y décline différentes nuances. L'influence des infrastructures de transport est forte, tant visuellement que dans l'ordonnement du territoire. Le bâti privilégie le groupement, associé à une dispersion intercalaire. Un semis de villes de taille modeste s'y observe également.



1. Campagne semi-industrielle de Lessines
2. Campagne semi-industrielle de Quevaucamps
3. Centres et campagnes semi-industrielles de Soignies et Braine-le-Comte
4. Campagne semi-industrielle de la Sennette et de la Samme





Les **QUATRE AIRES, REGROUPÉES EN FAMILLE**, des Campagnes semi-industrielles s'étirent, d'une part, de l'ouest de Soignies à Seneffe en englobant Braine-le-Comte. Elles couvrent aussi d'autre part, au nord-ouest, Lessines et les espaces qui séparent cette ville de la Flandre et, au sud-ouest, la région de Quevaucamps et Basècles. Les Campagnes semi-industrielles se définissent et se distinguent des aires environnantes par l'inscription, au sein d'espaces à forte dominante agricole, d'**ACTIVITÉS INDUSTRIELLES** (notamment extractives) et/ou d'activités commerciales et économiques (plusieurs zonings), localement très prégnantes. Le développement de l'industrie extractive s'explique par l'affleurement, dans l'axe des vallées suite à l'action érosive des cours d'eau, de roches exploitables formées au paléozoïque (porphyres dans l'aire septentrionale et calcaires dans les trois aires méridionales).

Le relief se répartit en types assez distincts selon les aires, affichant des ondulations uniformes ici et un mélange d'ondulations avec des surfaces plus planes là. Sur ce **RELIEF NUANCÉ** se surimposent les modifications sporadiques liées à l'industrie extractive.

Cette activité, toujours vivace près de Lessines et Soignies, se matérialise essentiellement par la présence de levées de terres plus ou moins imposantes (crassiers et zones de remblai), par diverses infrastructures liées au traitement des matières extraites ainsi que par des cratères gigantesques, souvent difficiles d'accès et peu perceptibles dès qu'on s'en éloigne, mais qui peuvent être fort marquants au niveau local.

L'**ACTIVITÉ EXTRACTIVE** qui s'est développée depuis plusieurs siècles sur le territoire des Campagnes semi-industrielles y a aussi laissé, à des degrés divers selon les aires, des traces plus anciennes. De nombreuses excavations dont l'exploitation a été abandonnée se dissimulent derrière des fourrés, de la végétation... Leur accessibilité et la visibilité sur leur fond rempli d'eau sont variables.

La plupart des exploitations (anciennes ou actuelles) sont souvent accompagnées de clôtures ou de murs de pierre (servant d'enceinte), de terrains en friche, de bâtiments industriels abandonnés ou délabrés.

Outre ces caractéristiques, les quatre aires se définissent aussi par la structuration puissante du territoire autour des infrastructures de transport : voies d'eau, lignes de chemin de fer, routes, qu'elles soient anciennes ou aient été tracées plus récemment. Ce réseau ordonne le bâti, noue des liens avec les infrastructures industrielles et économiques et a une emprise visuelle parfois forte.

Comme mentionné ci-dessus, l'**ESPACE AGRICOLE** des Campagnes semi-industrielles reste malgré tout **DOMINANT**. Les cultures et les prairies, les lignes d'arbres (peupliers, saules têtards), les petits bois et bosquets, les bouquets d'arbres et la végétation arborée de manière générale sont omniprésents, dans des proportions inégales entre les aires.

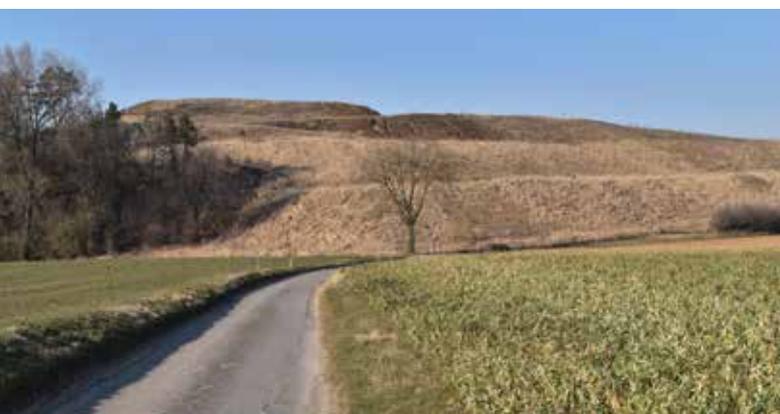
Plusieurs **VILLES** (petites ou moyennes) s'égrènent au fil des Campagnes semi-industrielles. Elles affichent pour la plupart un centre ancien encore fort lisible tandis qu'une partie de leur bâti reflète l'influence de l'activité extractive voisine. Des opérations de réaménagement urbain ont été menées en maints endroits. Les villages et hameaux présentent, à des degrés divers et en fonction de leur localisation, un mélange d'habitat rural ancien, de bâti lié à l'industrie (maisons ouvrières, cités sociales de différentes périodes, maisons plus cossues destinées aux cadres de ces industries) et d'habitat de type pavillonnaire. Plusieurs **CHÂTEAUX ET GROSSES FERMES**, qui contribuent à une dispersion interstitielle, complètent le tout. Les matériaux sont mixtes (pierres issues des carrières de la région, briques, matériaux modernes). Un certain délabrement du bâti rural ancien, qui a souvent par ailleurs déjà été l'objet de transformations, ainsi que du petit patrimoine s'observe.

## Traits communs



Le profil à dominante agricole des Campagnes semi-industrielles se mêle d'éléments industriels ou liés à l'activité économique en général. Selon les lieux et le positionnement de l'observateur, l'impression visuelle sera fondamentalement différente. À proximité de ces activités, l'empreinte peut être forte, emplissant le champ visuel. Avec un peu d'éloignement, l'ambiance redevient essentiellement rurale, les infrastructures se détachant seulement de l'arrière-plan ou disparaissant derrière le relief ou la végétation.

La masse imposante du crassier associé aux Carrières du Hainaut (ci-dessus, Soignies) se fond progressivement dans l'horizon avec la distance. Les cheminées des industries pétrochimiques du zoning de Feluy et leurs panaches de fumée se détachent sur le ciel bleu (ci-contre).



L'industrie extractive revêt une influence majeure dans les Campagnes semi-industrielles. Elle modifie localement le relief. Les vues sur les cavités en cours d'exploitation, cachées derrière de la végétation ou des levées de terre (ci-dessus, à gauche, à Soignies), sont rares. Le paysage extractif se manifeste plus sûrement par la présence des crassiers – certains d'ailleurs toujours en cours d'élévation –, les infrastructures massives de traitement de la pierre (ci-dessus à droite, à Soignies ; ci-dessous à gauche, à Lessines), la poussière blanche qui vole et couvre les routes et le ballet continu des camions évacuant les produits de l'extraction (ci-dessous à droite).





Source : carte postale « Ecaussinnes – Carrières de Scoufflény ». Édition Marcel Hauzen, fotogr., Écaussinnes, non circulée.

De nombreuses carrières dont l'exploitation est arrivée à son terme ou a été abandonnée sont disséminées au sein des aires. Leur fond est généralement rempli d'eau. Certaines carrières, recolonisées par la végétation, ont obtenu de la Wallonie une reconnaissance comme site de grand intérêt biologique. D'autres sont aussi utilisées aujourd'hui pour divers types d'activités, notamment de loisirs.

Dans le sud de Basècles (ci-dessus à gauche) et entre cette localité et Quevaucamps, les nombreuses anciennes exploitations sont localisées sur un banc de calcaire qui affleure de Péruwelz à Stambruges. La pierre était exploitée pour la fabrication de chaux et comme pierre de taille. Le « marbre » de Basècles, par exemple, est un calcaire noir au grain fin autrefois utilisé pour la production de dalles.

La carrière Scoufflény à Écaussinnes (ci-dessus à droite, du temps de son exploitation) a cessé d'être exploitée dans les années 1980. Son site s'étend sur une cinquantaine d'hectares et comprend un plan d'eau principal, très profond, utilisé pour la plongée ainsi que plusieurs autres petits étangs, des zones humides, des friches et des parties boisées. D'un grand intérêt biologique, elle accueille notamment diverses espèces d'amphibiens, de reptiles et une riche avifaune.



Reconnue également comme site de grand intérêt biologique, l'ancienne carrière de porphyre Cosyns, à Lessines (ci-contre) a été délaissée dans les années 1950. Elle a depuis été utilisée comme site de plongée, comme l'indiquent les installations sur le plan d'eau, et un projet envisage d'y implanter une station de ski en intérieur.



Bon nombre d'anciens gisements sont cernés de barrières ou de murets de pierre qui en protègent l'accès et les dissimulent à la vue (à gauche, à Écaussinnes, une route qui longe deux anciennes carrières, notamment la carrière Goffart). Des friches et divers bâtiments remontant au temps de l'exploitation subsistent toujours (à droite, les anciens bureaux de la carrière de Restaumont, à Écaussinnes-d'Enghien, Écaussinnes).



Les infrastructures de transport (voie d'eau, chemin de fer, route) ont joué et jouent toujours un rôle fondamental dans la constitution du paysage des Campagnes semi-industrielles et de son identité. De nouvelles voies ont été créées au début du 21<sup>e</sup> siècle (voir évolutions contemporaines, p. 95) notamment pour relier les centres urbains ou desservir les exploitations extractives et les villes des environs (ci-dessus à gauche, la N57 à hauteur de Soignies). Elles modifient localement le paysage, parfois de manière très prégnante et sont susceptibles d'attirer de nouvelles activités. Elles sont aussi des axes de découverte du paysage. Une série de nationales historiques au tracé rectiligne traverse également les Campagnes semi-industrielles. Elles sont, au moins partiellement, bordées d'alignements d'arbres parfois très anciens, parfois aussi fort dégradés (ci-dessus à droite à Arquennes, Seneffe).



Plusieurs anciens canaux et rivières canalisés sillonnent les aires (ci-dessus à gauche, l'ancien canal Charleroi – Bruxelles à Seneffe). Ils rappellent l'activité économique passée et offrent aujourd'hui de nombreux cheminements dédiés à la promenade. La présence d'anciennes gares rurales et de bandes de terre en friche ou aménagées en RAVeL signalent l'emplacement de voies ferroviaires désaffectées (à droite, la gare de Stamburges, Beloil, réaffectée en habitation).



Plusieurs villes moyennes ou modestes structurent le territoire des Campagnes semi-industrielles. Leur silhouette est généralement peu distincte, eu égard au relief calme, mais leur centre ancien et le paysage intra-urbain qui l'accompagne préservent nombre de leurs caractéristiques historiques (à gauche, Soignies). De multiples opérations (rénovation, revitalisation...) visant à réaménager et dynamiser les espaces de vie ont toutefois été réalisées (au centre, la place de Seneffe). La plupart des villes présentent, au-delà de leur centre, une série d'extensions composées d'habitat à dominante ouvrière (à droite, Lessines).



Les villages et hameaux ont généralement conservé leur noyau originel, mais ont connu une densification et une extension parfois importantes. Le bâti voit donc se mélanger maisons rurales traditionnelles (ci-dessus à gauche, à Blaton, Bernissart), fermes et bâtiments agricoles, bâti témoignant de l'influence industrielle tels que des alignements de maisons ouvrières (au centre, à Naast, Soignies), cités sociales et enfin, habitat pavillonnaire plus récent. La brique est fort présente mais, localement, la pierre est employée. Des maisons en marbrite se remarquent de manière ponctuelle mais régulière (à droite, à Seneffe).

Un réseau de ruelles se distingue dans certains villages industriels (ci-contre, à Basècles, Beloeil), de même que divers autres signes de la présence ouvrière (kiosque, maison du peuple...).



Un semis régulier de châteaux parsème plusieurs aires, certains plutôt de plaisance (ci-dessus à gauche, Seneffe), d'autres au profil plutôt défensif (ci-contre, Écaussinnes-Lalaing, Écaussinnes).

Tout un petit patrimoine apparaît également (ci-dessus à droite, à Horrues, Soignies).





## Campagne semi-industrielle de Lessines



Le relief de la Campagne semi-industrielle de Lessines est tributaire de la Dendre qui traverse l'aire du sud au nord, dans sa partie occidentale. Le creux de la vallée se dessine, perpendiculaire à l'observateur, depuis Bois-de-Lessines (ci-dessus, Lessines).

Une série de petits ruisseaux affluents participent à l'ondulation douce du relief de l'aire.

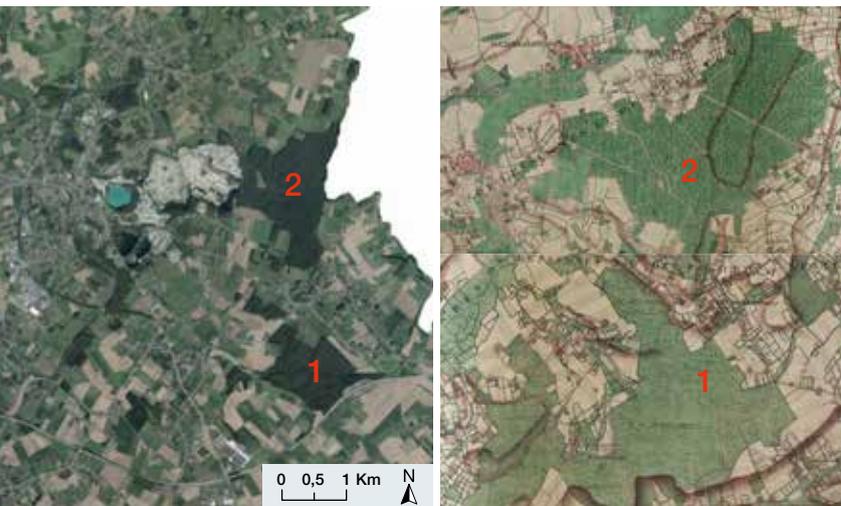
Au nord-est de Deux-Acren (ci-contre, Lessines), la plaine élargie du ruisseau de La Marcq amène un paysage un peu différent, plus plat et sillonné de canaux de drainage. Ils sont envahis de végétation buissonnante ou soulignés d'arbres, tout comme les limites de certaines parcelles. Les vues y sont donc fortement cloisonnées.



La Dendre, canalisée, parcourt l'aire. Elle est théoriquement accessible aux bateaux de 300 tonnes mais sujette à un certain envasement. Elle traverse des espaces ruraux, urbains et plus industrialisés (ci-dessus à gauche, le pont à bascule à Deux-Acren, Lessines ; à droite, le système de canaux issus de la Dendre qui irrigue l'ancienne zone industrielle de Lessines). Divers aménagements ont été réalisés afin de mieux intégrer la rivière dans le centre de Lessines, dans le but de développer son attractivité.

D'autres ruisseaux circulent plus discrètement au cœur du bâti (ci-contre, le ruisseau du Lac à Deux-Acren, Lessines).

## Campagnes semi-industrielles



L'aire de la Campagne semi-industrielle de Lessines présente de nombreuses masses boisées qui coussinent voire assombrissent les arrière-plans dans les vues longues (voir page précédente) ou font écran ici et là dans les vues plus courtes. On retrouve ces boisements le long de certaines portions de la Dendre et autour des carrières. À ceux-ci s'ajoutent, dans la partie est de l'aire, deux bois d'une certaine ampleur, reliques de bois beaucoup plus développés au 18<sup>e</sup> siècle, comme l'indique la carte de Ferraris ci-contre : le bois Bara (1) et le bois d'Acren (2). Ci-dessous, la masse sombre du bois d'Acren (à droite sur la photo) prolonge les boisements qui entourent la carrière de l'Ermitage (à gauche et au centre) dont on voit émerger les infrastructures massives (flèche).

Sources : SPW - Dpt de la Géomatique. Orthophotoplan 2016 ; carte de Ferraris Grammont 50 et Bassily 51 (1777), Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles.



Située dans la plaine alluviale de la Dendre, la ville de Lessines est peu visible depuis ses alentours (ci-dessus à gauche, vue depuis la N57 à hauteur du pont de la Dendre). Elle est longée à l'ouest et au sud par la route N57 – soulignée d'une double rangée de platanes et de tilleuls (à droite) – qui marque une forme de césure entre le centre-ville et ses extensions bâties ou économiques et camoufle également la silhouette urbaine déjà malaisément perceptible. À l'est, la croissance de la ville est contenue par les carrières. Le centre urbain lessinois conserve dans ses formes la trace de son passé médiéval et moderne : fonction militaire et économique (textile, carrières) et rôle important joué par une série d'établissements religieux, comme l'Hôpital Notre-Dame à la Rose (ci-dessous à gauche, flèche). On retient notamment la forme de la Grand'Place en triangle isocèle (à droite), le tracé et l'étrétesse des rues ou encore l'emplacement des anciennes portes et de l'enceinte.





## Campagne semi-industrielle de Quevaucamps



Le relief de la Campagne semi-industrielle de Quevaucamps est pratiquement plat. De grandes étendues agricoles libres d'habitat se développent entre les localités, constellées par des bosquets d'essences feuillues et des carrés de peupliers. Entre Quevaucamps et Stambruges (Beloil, ci-dessus), la lisière de la forêt de Beloil et du bois de Stambruges dessine dans les arrière-plans un front boisé continu constituant la limite orientale de l'aire.



D'aspect très urbain, les noyaux bâtis de l'aire sont composés d'un habitat mitoyen comptant de nombreux alignements de maisons ouvrières édifiées à l'époque industrielle, à la fin du 19<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle (ci-dessus à gauche, maisons du tournant du 20<sup>e</sup> siècle à Blaton, Bernissart ; au centre, maisons des années 1920 de style Art déco, Basècles, Beloil). Des fermes et des maisons basses plus anciennes côtoient ce bâti (à droite, Quevaucamps, Beloil).

Des moellons de grès (grèges à orangés) composent la maçonnerie de nombreuses maisons anciennes (ci-contre à gauche, Blaton, Bernissart). La roche était autrefois extraite dans des carrières situées au sud de Grandglise (Beloil, hors ensemble paysager). Ce matériau est parfois utilisé dans des constructions récentes (ci-contre à droite, Stambruges, Beloil).



Les murs en pierre qui entourent les prairies ou certaines propriétés villageoises constituent un élément très présent dans les paysages de l'aire, tant au sein qu'en périphérie des localités (Grandglise, Beloil).



Plusieurs anciens moulins à vent se dressent en périphérie des localités (voir pp. 46 et 48). Le moulin Frison à Stambruges (Beloeil), objet d'une importante restauration, a récemment retrouvé sa toiture (à gauche). Celui de la Folie, à Blaton (Bernissart), ne conserve que sa tour tronconique en pierre et brique (à droite).



Quevaucamps accueillait autrefois de nombreuses usines bonnetières, concentrées en particulier dans le quartier de l'ancienne gare (g). Des bâtiments industriels aux toitures en sheds, implantés en intérieur d'îlot (1), sont peu visibles depuis les rues. D'autres ateliers, établis en bord de voirie restent bien identifiables, malgré leur reconversion en logements (2). L'architecture Art déco caractérise l'ancienne école provinciale de bonneterie (3), construite au début des années 1920. Devant l'ancienne gare, qui accueille un musée de la bonneterie et du négoce de la toile, a été installée une tricoteuse industrielle garnie de bobines de fils colorées (4).



Source : SPW - Dpt de la Géomatique. Orthophotoplan 2016.



En limite sud de l'aire, entre Blaton et Stambruges, le canal Blaton – Ath dessine une étroite voie d'eau rectiligne longée par l'ancien chemin de halage (à gauche, Grandglise).

Son parcours est segmenté par une succession d'écluses, minces chemaux adaptés au passage des petites péniches du 19<sup>e</sup> siècle (à droite, écluse n°2 à Blaton).



## Centres et campagnes semi-industrielles de Soignies et Braine-le-Comte



L'aire distingue deux types de relief assez différents : zones plutôt plates à l'ouest et au sud, partiellement perturbées par une activité extractive très marquée (ci-dessus depuis Salmonsart vers Soignies), zones plus ondulées à l'est (ci-contre, depuis le sud vers Braine-le-Comte).



La collégiale Saint-Vincent, à la silhouette puissante (ci-dessus à gauche), ordonne le centre-ville de Soignies autour de son noyau historique. Les rues qui mènent à l'édifice, situé sur un léger promontoire, sont assez étroites et courbes (au centre). La physionomie de la ville laisse transparaître son origine médiévale et l'existence passée d'un système défensif. Seules quelques traces des fortifications existent encore aujourd'hui. À Braine-le-Comte, si quelques vestiges des fortifications peuvent encore être observées également, ce sont surtout les développements du 19<sup>e</sup> siècle, lorsque la ville devint un nœud de communication important, qui marquent le paysage urbain (ci-dessus à droite, la gare ; ci-contre, la Grand-Place de Braine-le-Comte).



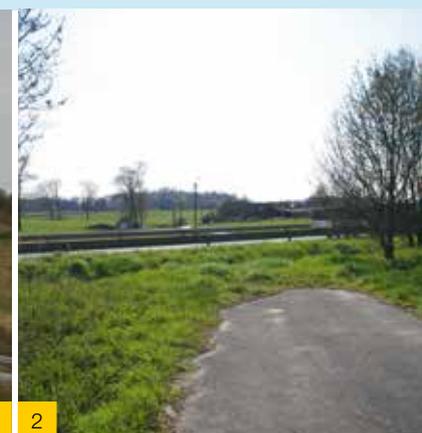
Source : par les auteurs, d'après SPW - Dpt de la Géomatique. Orthophotoplan 2019.

Au cours des dernières décennies, le prolongement de la N57, depuis l'autoroute A7 jusqu'au nord de Soignies (carte), a considérablement marqué le paysage de l'aire, notamment par un remaniement important du relief du sol (ci-dessous à gauche, au nord de Soignies, à la limite avec la Campagne agricole de la Haute Senne). Cette infrastructure vise le développement de nouvelles zones d'activité économique (flèches, le parc d'activité économique Soignies/Braine-le-Comte, 1) et celui de l'activité extractive, via une exportation plus aisée de ses produits, qui limite également les nuisances pour la population locale.

Afin de faciliter le transit sur ce nouvel axe routier, le tracé de certaines voiries qu'elle recoupe a été interrompu (ci-dessous à droite au niveau du chemin de Naast, Braine-le-Comte, 2).



1



2



## Campagne semi-industrielle de la Sennette et de la Samme



Parcourue par un chevelu dense de petits ruisseaux, la Campagne semi-industrielle de la Sennette et de la Samme se caractérise par des vallonements légers mais réguliers (ci-dessus, à l'ouest du canal Charleroi – Bruxelles, entre Feluy et Marche-lez-Écaussinnes).



Le réseau hydrographique s'articule autour de la Sennette (ci-contre, à la sortie d'Écaussinnes) et de la Samme (ci-dessous à gauche, à Arquennes), qui se double de l'ancien canal Charleroi – Bruxelles (ci-dessous à droite). Les petites rivières sont tantôt imbriquées dans le bâti tantôt laissées à un cours plus naturel.



L'aire se caractérise par la concentration particulièrement importante d'anciennes carrières sur l'ensemble de son territoire – les exploitations encore actives ou susceptibles de le redevenir étant exclusivement concentrées dans la partie occidentale. Dans cette aire, les carrières les plus anciennes (ci-contre, le Trou Saint-Georges au centre de Feluy) sont intimement mêlées aux villages, cohabitant avec eux. La taille des anciennes excavations varie, illustrant les différentes époques d'exploitation et l'abandon de certaines carrières moins rentables, moins productives ou aux bancs de moindre qualité.



Les noyaux villageois sont généralement étirés dans les creux formés par les vallées (ci-dessus, Écaussinnes-Lalaing dans la vallée de la Sennette). Les extensions des villages, liées au développement de l'exploitation extractive, s'allongent le long des voiries, en des cordons formant un réseau tentaculaire reliant les villages entre eux et au sein duquel les repères semblent difficiles à trouver. Cette impression se trouve renforcée par la nature hétéroclite du bâti érigé sur ces axes (ci-contre, au nord de Marche-lez-Écaussinnes).



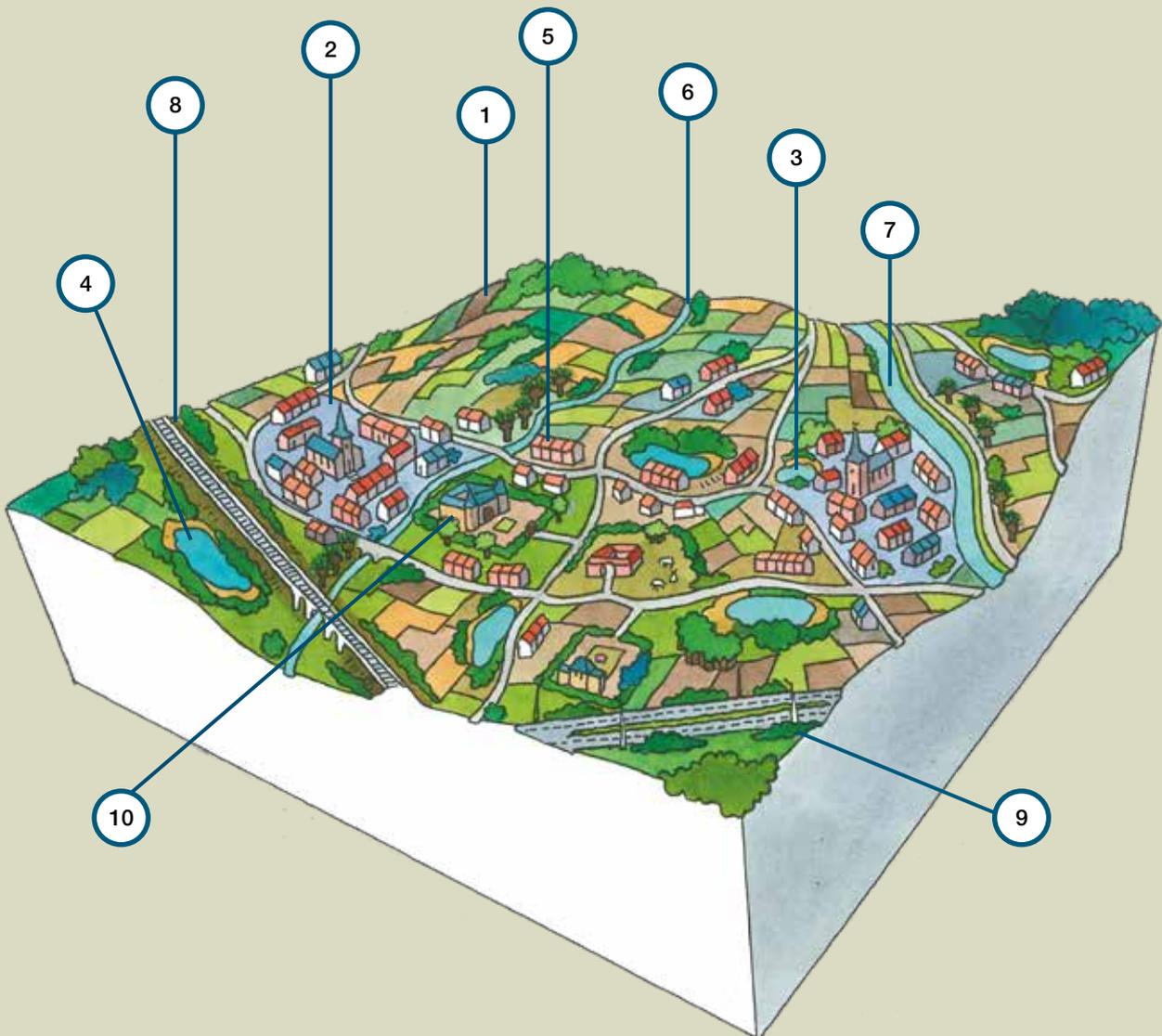
Dans les noyaux villageois de Feluy (à gauche), Écaussinnes (au centre) ou encore Arquennes (à droite), l'utilisation de la pierre (de la région), parfois accompagnée de la brique, prédomine. Bâti traditionnel et habitat ouvrier s'y mélangent.



L'aire conserve un aspect très rural. Comme dans l'aire qui lui est jointive (Vallonements ruraux de la Sennette et de la Samme), elle présente un certain nombre de haies en limite des parcelles. Ces haies sont tantôt complètes, tantôt partielles, bien entretenues ou pas (à gauche à Feluy). L'aire se caractérise également par ses chemins creux (à droite).

## Campagne semi-industrielle de la Sennette et de la Samme

1. Relief légèrement vallonné
2. Noyau villageois
3. Petite carrière anciennement exploitée au cœur du village
4. Carrière plus importante abandonnée
5. Extensions bâties le long des routes longeant ou reliant les exploitations extractives
6. Petite rivière
7. Canal
8. Ligne de chemin de fer abandonnée
9. Autoroute
10. Château



Dessin : Dina Kathelyn.

## Constats et enjeux

- Un certain équilibre existe dans la répartition entre les différents espaces dédiés à l'agriculture, à l'industrie extractive et aux zonings d'activité économique, préservant en maints endroits le caractère rural typique de l'ensemble paysager. Les évolutions peuvent néanmoins être rapides (transformation du relief, construction de nouvelles infrastructures...).
- De nouvelles routes ont été tracées au début du 21<sup>e</sup> siècle. Par leur implantation et les transformations qu'elles sont susceptibles d'entraîner dans leur voisinage, elles modifient le paysage. Elles constituent néanmoins une porte d'entrée vers celui-ci.
- De nombreux villages gardent encore un profil classique groupé autour de l'église, qui peut être rapidement parasité par de nouvelles constructions (voir les enjeux globaux, pages 414 et 415).
- Le bâti rural ancien et certains éléments du bâti ouvrier perdent progressivement leurs spécificités ou se dégradent.
- Les aires se caractérisent par une végétation importante parmi laquelle des bosquets ou bois, des alignements d'arbres et même des haies. Certaines manquent d'entretien (voir pages 416 et 417).

## Objectifs paysagers

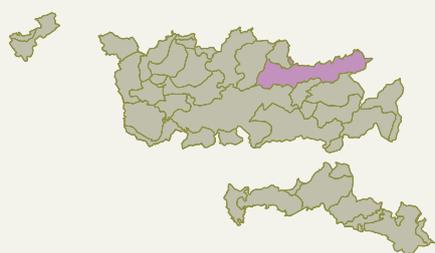
|   |                     |
|---|---------------------|
| 1. Encadrer paysagèrement l'évolution industrielle et économique.   | GESTION-AMÉNAGEMENT |
| 2. Continuer à limiter le mitage et protéger les parties ouvertes des paysages.                                 | GESTION-PROTECTION  |
| 3. Valoriser les spécificités du paysage industriel extractif passé et actuel.                                  | GESTION-AMÉNAGEMENT |
| 4. Préserver certaines des traces de l'activité industrielle ancienne.  | PROTECTION-GESTION  |
| 5. Encadrer l'évolution du tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale et celle de l'habitat rural encore présent. | GESTION-PROTECTION  |
| 6. Veiller au maintien et à l'entretien des (fragments de) haies.   | PROTECTION-GESTION  |

## Pistes d'action

- Intégrer la dimension paysagère à tout projet (industriel, commercial, bâti dans les villages) et formuler diverses recommandations d'insertion paysagère.
- Encourager l'ouverture de points de vue sur les carrières en activité et expliciter leur fonctionnement.
- Sensibiliser les propriétaires aux spécificités paysagères du bâti rural traditionnel ou d'origine ouvrière.
- Mettre en place des collaborations transcommunales pour l'identification des réseaux de haies existants, leur gestion et le développement d'actions de sensibilisation à destination de la population.



# Campagne périurbaine d'entre Senne et Dendre



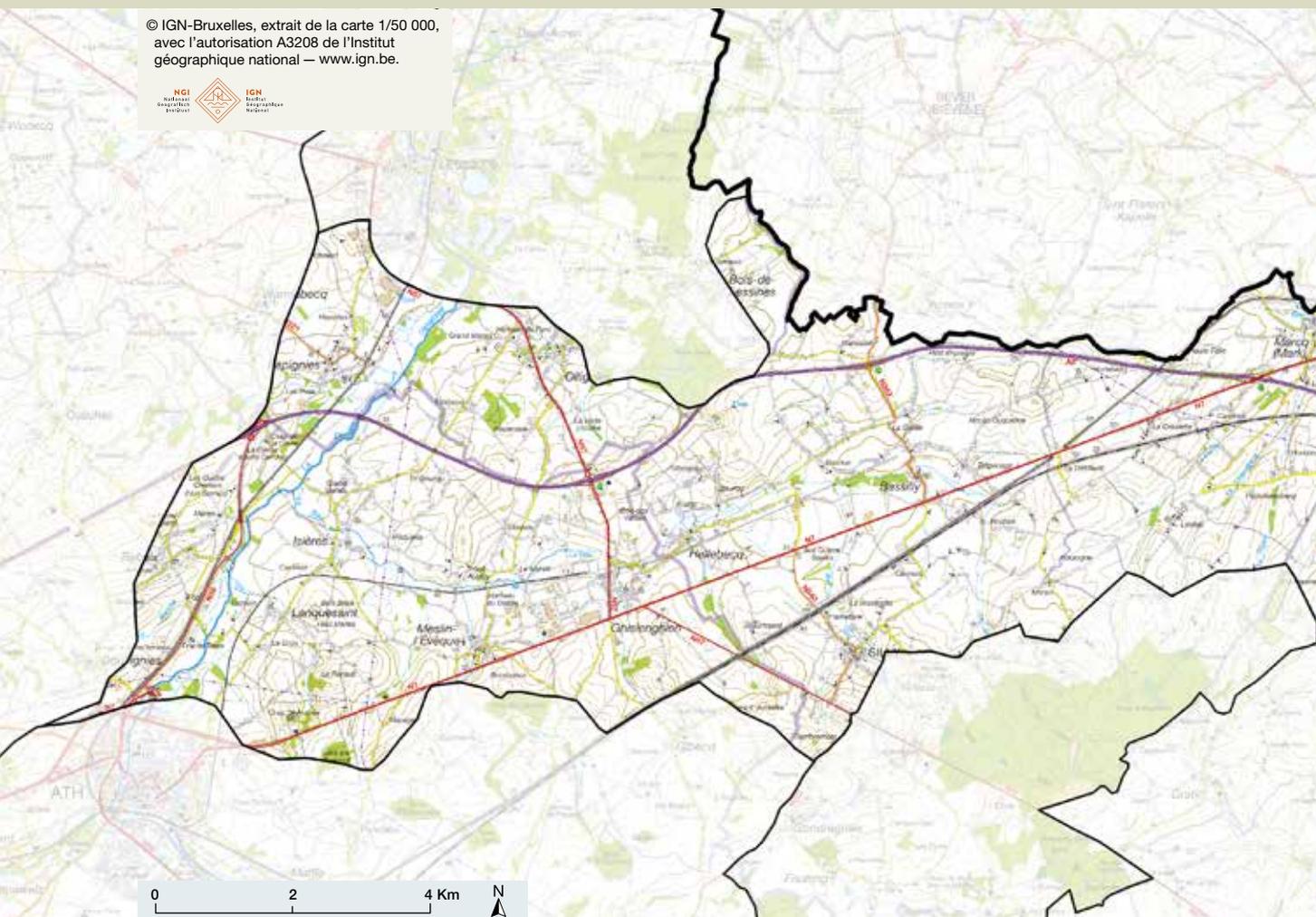
|  |               |
|--|---------------|
| <b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>    | <b>14 705</b> |
| Superficie agricole (ha)                               | 11 299        |
| Terres arables (%)                                     | 68            |
| Prairies (%)   | 26            |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)        | 318           |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 1 983         |
| Autres occupations du sol (ha)                         | 1 105         |
| <b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>                  | <b>33 035</b> |

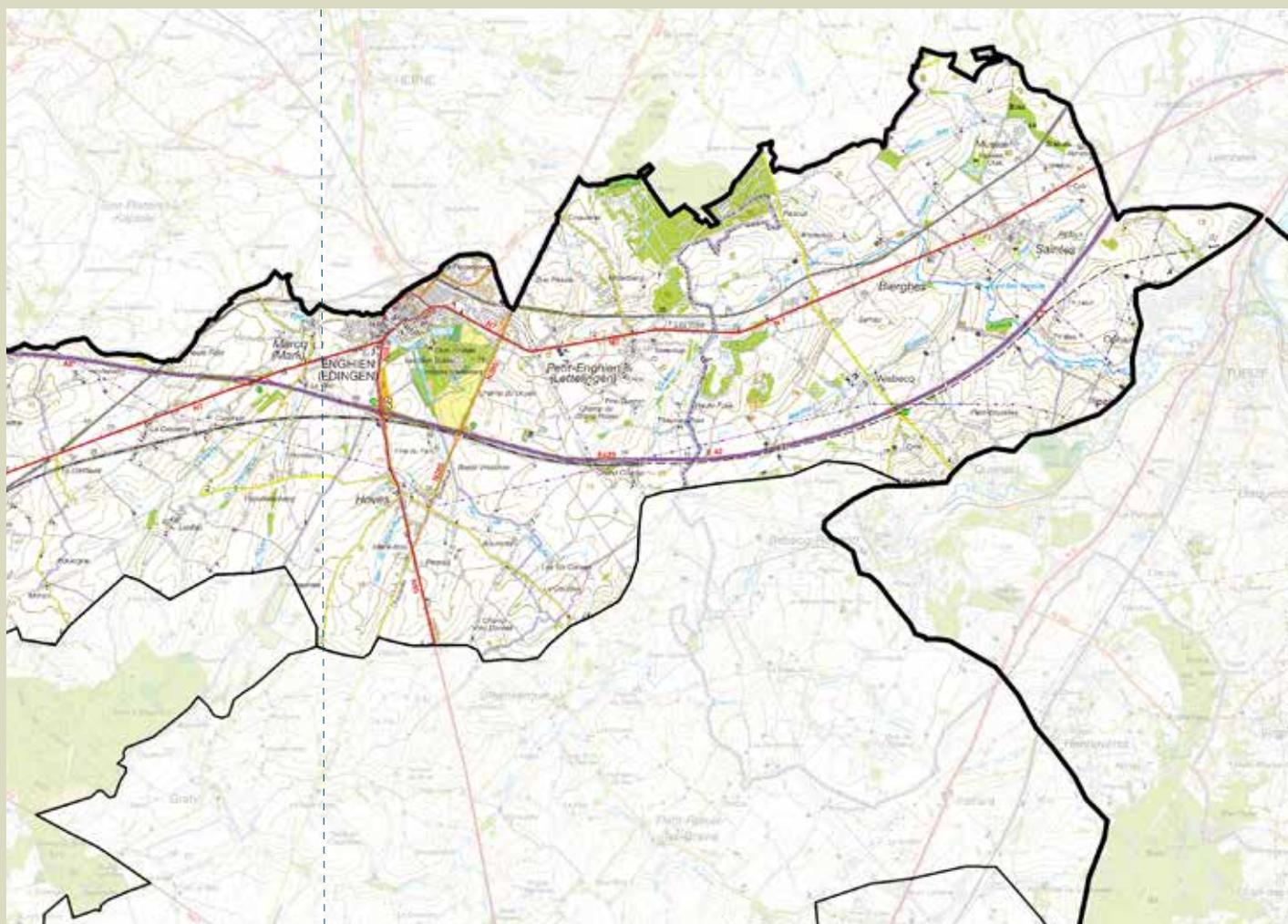
<sup>A</sup> Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2019).

La Campagne périurbaine d'entre Senne et Dendre s'étend sur un bas-plateau aux ondulations tantôt douces, tantôt marquées et couvert de terres arables. Les prairies, éparses sur le plateau où elles accompagnent un bâti interstitiel, sont courantes dans les creux, localement très larges, des vallées où elles se garnissent de formations arborées. Diverses voies de communication, ferroviaires et routières, traversent le territoire d'est en ouest. La desserte par l'autoroute A8, qui assure une liaison rapide avec Bruxelles, engendre d'importants développements résidentiels en périphérie des localités. Elle a également déterminé la mise en place de deux grandes zones d'activité économique.

© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000,  
avec l'autorisation A3208 de l'Institut  
géographique national — [www.ign.be](http://www.ign.be).







La Campagne périurbaine d'entre Senne et Dendre s'étend aux limites nord-orientales de l'ensemble paysager, des bordures occidentales de la vallée de la Senne jusqu'à la vallée de la Dendre qu'elle couvre entre Ath et Lessines.

L'aire présente un relief de bas-plateau, sillonné par un réseau de cours d'eau relativement dense, rattaché au bassin versant de la Senne à l'est d'Enghien, et à celui de la Dendre dans le reste du territoire. Ce contexte hydrographique modèle une succession d'ondulations plus ou moins amples. Les creux sont occupés par des **FONDS DE VALLÉE** parfois très larges, en particulier la plaine alluviale de la Dendre.

En raison du substrat argileux peu perméable, les sols sont souvent très humides et favorables aux prairies. Celles-ci s'étendent dans le creux des vallées et débordent largement sur les versants en faible pente. Elles environnent également l'habitat intercalaire présent sur le plateau. Elles sont riches en arbres, formant des cordons en bordure de parcelles et le long des ruisseaux ou poussant isolément ou en groupe au milieu des herbages. Les terres de labours, ouvertes, se généralisent sur les zones de plateau plus élevées. De nombreux **BOSQUETS** apparaissent également : peupleraies aux contours géométriques dans les creux humides, petits massifs feuillus davantage présents sur le plateau. Couronnant certains sommets, ces massifs accentuent les formes du relief.

Les **NOYAUX VILLAGEOIS** sont implantés à proximité des cours d'eau, dans le fond ou sur les versants adoucis des vallées. Leur bâti, serré autour de la place de l'église, des rues adjacentes et parfois de la grand-route passant à proximité, se relâche de plus en plus à mesure que l'on s'écarte du centre. Aux fermes et fermettes anciennes s'ajoutent des maisons mitoyennes plus tardives, de typologie urbaine. Dans l'est de l'aire, proche des carrières de Rebecq et Quenast, les rangées de maisons ouvrières se multiplient. Dispersés entre les villages, de nombreux hameaux et fermes iso-

lées constituent un **HABITAT INTERCALAIRE** constamment présent dans les paysages.

La ville d'**ENGHIEN** concentre, au sein de sa trame urbaine d'origine médiévale, un bâti mitoyen où se distinguent de nombreux anciens bâtiments civils et religieux. Au sud de la cité, le domaine d'Arenberg, devenu parc public, offre des aménagements paysagers boisés et plusieurs jardins créés au 17<sup>e</sup> siècle.

La traversée de l'aire par l'autoroute A8 favorise le développement de l'habitat résidentiel. De longues **SUCCESSIONS DE MAISONS QUATRE FAÇADES** construites depuis les années 1970 « effilochent » les localités le long des routes et des anciens chemins de terre. Peu à peu, les extensions bâties relient villages et anciens hameaux.

Profitant également de la desserte autoroutière, deux grandes **ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE** s'étendent en périphérie de Saintes et de Ghislenghien. La seconde, étalée dans le fond de la vallée de la Sille et sur son versant nord, est particulièrement présente dans le paysage, visible depuis les hauteurs des plateaux qui l'environnent et depuis l'autoroute qui la longe.

La nationale N7, l'autoroute A8 et les lignes ferroviaires Bruxelles – Tournai et TGV Bruxelles – Paris forment un **FAISCEAU DE VOIES DE COMMUNICATION**, traversant l'aire d'est en ouest. Relativement discrète visuellement, leur présence est rappelée par le bruit continu du trafic routier d'une part, par les sons produits par les trains en passage et le signal de fermeture des barrières des passages à niveau d'autre part. Les arrêts fréquents à ces derniers renforcent leur prégnance dans le paysage pour qui parcourt le territoire selon un axe nord-sud.

Dans l'ouest, la **DENDRE CANALISÉE** ondule au milieu de sa plaine alluviale. Longés par un chemin de halage devenu une voie RAVeL, ses biefs sont séparés par d'anciennes écluses et traversés par des ponts à bascule.



Le relief présente des ondulations parfois marquées. Les sommets dessinent de petites buttes, parfois accentuées par une couverture de boisements (en haut à gauche, au lieu-dit « Le Renard » à Lanquesaint, Ath). D'autres parties du plateau apparaissent plus calmes (en haut à droite, Labliau, Enghien). Dans l'ouest de l'aire, le terrain s'aplanit dans la large plaine alluviale de la Dendre, ponctuée de peupleraies (en bas à gauche, Ollignies, Lessines).

Dans l'est de l'aire, le crassier des Carrières Unies de Porphyre recompose localement le relief. La butte artificielle, boisée, s'individualise dans le paysage de la campagne proche de Bierghes (Rebecq, en bas à droite).



Les fonds de vallée, humides, accueillent de grandes étendues de prairies. Aménagées en pâtures, elles sont accompagnées de nombreuses formations arborées qui engendrent un cloisonnement des vues (ci-contre, la plaine alluviale de la Dendre à Lanquesaint, Ath).

Plusieurs villages ou hameaux ont gardé un profil encore nettement rural et se sont peu développés (ci-contre, à gauche, Labliau, Enghien).

De manière générale toutefois, s'ils ont conservé leur noyau originel, les villages ont connu depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle une densification et une extension parfois importantes. Le phénomène est particulièrement marqué à l'extrême est de l'aire, où les villages proches des exploitations extractives de porphyre de Bierghes et de Quenast concentrent un habitat ouvrier (à droite, le centre de Saintes, Tubize).





1



2



3

Le centre-ville d'Enghien est délimité, à l'ouest, par des fossés, vestiges de l'enceinte médiévale, bordés d'arbres et inondés. Le pont de la Dodane qui les enjambe date du 18<sup>e</sup> siècle (1).

La trame urbaine dense, héritée du Moyen Âge, présente de nombreux édifices anciens. Ainsi, la grande maison Jonathas (2), habitation particulière du 16<sup>e</sup> siècle bâtie à partir d'un ancien donjon, s'impose dans l'enfilade de la rue Montgomery.

Des petites maisons sans étage du 18<sup>e</sup> siècle en brique blanchie (3) rappellent la présence passée d'un béguinage.

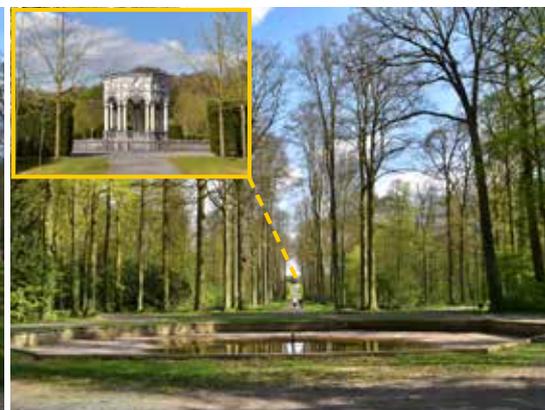
Dans le nord de la ville, l'urbanisation, plus récente, se développa suite à l'installation de la gare ferroviaire dans les années 1860. Des maisons de la fin du 19<sup>e</sup> siècle et des premières décennies du 20<sup>e</sup> siècle se côtoient le long des rues rectilignes (4, la rue de la Station, avec la gare en point de mire).



4

Au sud de la ville d'Enghien s'étend le vaste domaine d'Arenberg, créé au 17<sup>e</sup> siècle. Plusieurs jardins et les aménagements boisés, dessinés à l'époque, sont conservés ou ont été reconstitués.

Le jardin des Fleurs, aménagé à la française\* autour d'un bassin central, a été entièrement restauré dans les années 1990 (à gauche).



Le parc boisé du domaine (à droite) est parcouru par des drèves rectilignes de grands hêtres. Sept d'entre elles convergent vers le pavillon des Sept Etoiles (encadré), édifice de style baroque, construit au point culminant du domaine, au milieu de jardins également aménagés à la française.



Un habitat interstitiel est disséminé entre les villages, le long des chemins et des routes. Des fermes ou maisons groupées en hameaux ou isolées, entourées de prairies et de jardins arborés, occupent les fonds de vallées (à gauche, le hameau du Breucq à Meslin-l'Évêque, Ath) et, de façon plus éparse, les hauteurs du plateau (à droite, Bassilly, Silly).



Les développements résidentiels récents sont nombreux et en lien avec la présence de l'autoroute A8 qui permet un accès aisé et rapide à la métropole bruxelloise. Le phénomène est particulièrement prégnant autour d'Enghien et dans les villages de l'est de l'aire. Les ensembles de maisons pavillonnaires forment un paysage bâti rompant avec celui du tissu villageois ou urbain plus ancien (en haut à gauche, Hoves, Enghien ; à droite, Saintes, Tubize). La desserte autoroutière a également favorisé la mise en place de grands zonings à Saintes et à Ghislenghien (Ath). Celui de Ghislenghien (ci-dessus) s'étale dans le fond de la vallée de la Sille et sur son versant nord, en contrebas de l'A8 (1). Quelques bâtiments, alimentés par une éolienne, occupent le plateau, de l'autre côté de l'autoroute (2).



Le territoire de l'aire se structure autour des voies de communication autoroutière et ferroviaire reliant Bruxelles à Tournai, Lille ou Paris. Si ces axes s'imposent dans le paysage sonore, plusieurs d'entre eux ont un impact visuel relativement faible. L'absence de poteaux d'éclairage, d'écrans arborés et de panneaux anti-bruit sur de nombreux tronçons de l'A8 rend cet axe relativement discret (ci-dessus, à gauche, Marcq, Enghien). La ligne TGV Bruxelles – Paris est en grande partie dissimulée dans le fond d'une profonde tranchée (au centre, Marcq, Enghien). La présence de la ligne ferroviaire Bruxelles – Tournai est par contre marquante à hauteur des passages à niveau qui coupent de nombreuses rues et routes (à droite, Saintes, Tubize). En retour, ces voies offrent de nombreuses perspectives dégagées sur les territoires qu'elles traversent, ce qui en fait des axes intéressants pour la découverte du paysage.

Dans l'ouest de l'aire, la Dendre, canalisée en 1863-1864, présente un cours rectifié aux ondulations adoucies (ci-contre, Papignies, Lessines). L'ancien chemin de halage de rive droite, aménagé en RAVeL, permet de découvrir l'ensemble de son parcours. La voie d'eau est traversée par plusieurs anciens ponts métalliques à bascule (flèche).



## Constats et enjeux

- La cohérence des paysages est souvent mise à mal par le manque d'entretien des habitations rurales et de type urbain ou par leur transformation plus ou moins profonde (voir les enjeux globaux, pages 414 et 415).
- Les importants développements résidentiels modifient profondément le paysage intra-villageois et la silhouette villageoise perceptible depuis les campagnes alentours. Ils nuisent à la cohérence du tissu traditionnel des villages et hameaux et entraînent la disparition des vergers et prairies.
- Le développement d'un bâti hétéroclite, résidentiel mais également commercial, le long des grand-routes (N7, N57, N55...) engendre un paysage fortement déstructuré à proximité des localités.
- Les parcs d'activité économique de Saintes, de Ghislenghien et de Lessines sont amenés à poursuivre leur développement, ce qui risque d'impacter davantage les paysages agricoles environnants.
- Certaines infrastructures de transport sont des axes de découverte privilégiés du paysage, mais sont peu considérés comme tels.

## Objectifs paysagers

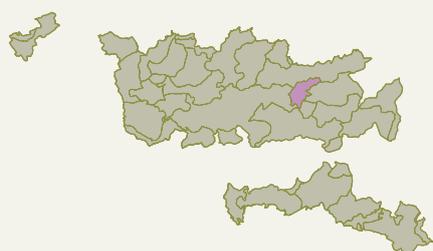
|  |  |
|--|--|
| 1. Assurer le maintien de l'homogénéité des ensembles villageois mêlant habitat rural ancien et urbain plus tardif.  | PROTECTION-<br>GESTION-<br>AMÉNAGEMENT |
| 2. Envisager la dimension et l'impact paysagers de tout développement résidentiel dans et en périphérie des villages et hameaux.                                 | GESTION                                |
| 3. Restructurer le profil paysager des nationales dans leur traversée des localités.   | AMÉNAGEMENT                            |
| 4. Encadrer l'évolution de l'habitat rural dispersé.   | GESTION                                |
| 5. Envisager la dimension et l'impact paysagers de toute extension des parcs d'activité économique, veiller à la bonne intégration paysagère de leurs bâtiments. | GESTION                                |
| 6. Maintenir et exploiter la mise en valeur du paysage depuis l'autoroute A8 et les lignes ferroviaires.   | PROTECTION-<br>GESTION-<br>AMÉNAGEMENT |

## Pistes d'action

- Voir les enjeux globaux pour les pistes d'action concernant le bâti rural et à vocation agricole et pour celles concernant les éléments arborés dans le paysage agricole (vergers, prairies).
- Mettre au point des prescriptions paysagères relatives à l'aménagement des abords des chaussées dans leur traversée des localités (N7, N57, N55...).
- Accompagner de prescriptions urbanistiques à portée paysagère les développements du bâti résidentiel et les extensions des parcs d'activité économique, afin d'assurer leur insertion.
- Réfléchir à des actions permettant de valoriser les infrastructures de transport comme axes de découverte du paysage.



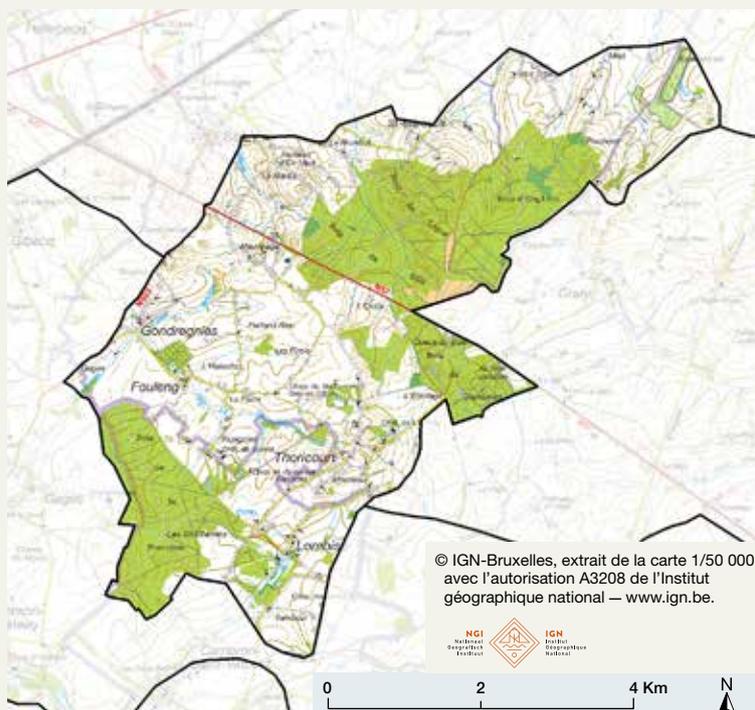
# Vallonnements agricoles et boisés de Thoricourt



|  |              |
|--|--------------|
| <b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>    | <b>3 094</b> |
| Superficie agricole (ha)                               | 1 854        |
| Terres arables (%)                                     | 59           |
| Prairies (%)   | 34           |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)        | 1 005        |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 151          |
| Autres occupations du sol (ha)                         | 84           |
| <b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>                  | <b>2 220</b> |

<sup>A</sup> Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2019).



L'aire des Vallonnements agricoles et boisés de Thoricourt, au caractère très rural, se définit par son relief tourmenté et par une composante boisée affirmée qui rivalise avec les paysages agricoles, alternant champs cultivés et herbages. L'habitat est groupé en petits villages et hameaux aux développements linéaires, complétés d'une dispersion intercalaire de fermes de grande taille et de petites maisons rurales. La forte concentration de châteaux, en particulier au sud de l'aire, constitue une spécificité paysagère notable. Ceux-ci marquent le réseau viaire environnant, rectiligne et arboré, et renforcent, via leur domaine, le caractère boisé des vallonnements.



Situés à l'interfluve des bassins hydrographiques de la Dendre, à l'ouest, et de la Senne, à l'est, les Vallonnements agricoles et boisés de Thoricourt affichent un **RELIEF MOUVEMENTÉ**, fait de petits vallons, aux coteaux abrupts et resserrés, se formant au centre de l'aire et s'élargissant vers ses extrémités. Cette position sur l'interfluve permet de longues échappées visuelles vers le bas-plateau encerclant l'aire, en particulier à ses marges septentrionales. Les paysages intérieurs, eux, sont caractérisés par leur **RELATIVE FERMETURE**, tantôt limités par le relief, tantôt par les boisements.

Au sein des poches agricoles dominées par les grandes cultures, la longueur des vues est régulièrement limitée par de nombreux **MASSIFS BOISÉS**, contrastant ainsi avec les paysages plus ouverts des territoires limitrophes. Ces massifs, essentiellement **FEUILLUS**, sont de deux types. D'une part, trois bois de grande taille – ceux attenants de Silly et de Cambron, au nord-est, et celui de la Provision, au sud-ouest – coiffent les altitudes les plus élevées de l'aire. Ils fixent ainsi les limites visuelles en bon nombre d'endroits. Ces bois sont parcourus par un réseau viaire relativement dense, qui permet aux différents types d'usagers d'en découvrir les atmosphères forestières et notamment, en saison, la présence de **TAPIS DE FLEURS DES BOIS**. D'autre part, des **PARCS ARBORÉS** de grandes dimensions accompagnent les propriétés châtelaines concentrées dans la partie sud-ouest de l'aire. La diversité des essences qui y ont été plantées apporte une variété chromatique et texturale qui les distingue, en particulier au printemps, des autres massifs boisés.

Les **CHÂTEAUX** et leurs dépendances bénéficient d'une visibilité variable. Certains ne se dévoilent qu'au travers de trouées dans la végétation bordant les domaines emmurés ou de plus loin, depuis des points hauts (châteaux de Morval et d'Auxy de Launois). Localisée à l'extrémité nord-orientale de l'aire, la ferme de Balingue, dont le parc a été récemment aménagé, peut leur être assimilée. D'autres, en revanche, sont directement insé-

rés dans le tissu bâti villageois (châteaux de Lombise, de Thoricourt et de Fouleng). Dans ce cas, les bâtiments, construits en bordure de propriétés, dominent et organisent le village. Les **DRÈVES RECTILIGNES** menant aux domaines sont complétées par plusieurs alignements d'arbres habillant les bords de routes et chemins environnants. Ces alignements, de compositions variées (platanes, hêtres pourpres...), participent, avec les limites des domaines châtelains et les cordons rivaux de peupliers, à conférer au paysage un **ASPECT GÉOMÉTRIQUE ET JARDINÉ**.

**L'HABITAT ANCIEN**, en brique, est majoritairement composé de bâtiments de hauteur modeste, individualisés ou groupés en petits ensembles aux façades alignées autour ou à proximité des places. Il s'est historiquement structuré en petits villages ou hameaux tentaculaires et aérés, offrant ainsi une large empreinte visuelle aux jardins et places arborés, et aux prairies intra-villageoises. Les respirations au sein de ces espaces bâtis se voient partiellement comblées par de nouvelles constructions résidentielles, en particulier à Thoricourt et au hameau de Mauvinage. De grandes fermes isolées, entourées de leurs larges pâtures destinées aux bovins et équidés, complètent la disposition du bâti ancien.

Seule infrastructure de transport d'importance, la **N57**, joignant Soignies et Ghislenghien, traverse l'aire paysagère. Un alignement d'arbres irrégulier souligne son tracé rectiligne au-delà de son passage à travers bois. Si un bâti ancien s'égrène le long de son parcours, ses abords peu urbanisés offrent des vues vers les espaces agricoles et forestiers de l'aire. À l'est, cet axe routier accueille quelques bâtiments hétéroclites de grande taille, aux abords peu aménagés et destinés à la restauration et au divertissement.

Un imposant château d'eau et une antenne-relais, localisés aux marges nord-occidentales des Vallonnements agricoles et boisés de Thoricourt, focalisent les perspectives dans cette partie de l'aire.



Les alignements de hêtres pourpres récemment renouvelés et donc encore discrets qui bordent les voiries d'accès à Thoricourt depuis Lombise (ci-dessus) et le bois de Cambron rappellent la drève menant au cimetière de Lombise (Lens, flèche et ci-contre).



Porte d'entrée principale de l'aire, la N57 offre, entre sa double rangée d'arbres discontinue, une succession de vues sur les ondulations serrées et couvertes de champs cultivés, caractéristiques de l'aire. Le long front boisé qui souligne la crête à l'arrière-plan constitue la lisière d'une vaste parcelle de peupliers gagnée sur le bois de Cambron (Silly) dans les années 1990. Une glissière en bois récemment aménagée sépare le trafic routier et cycliste. Ce dispositif améliore l'accessibilité des paysages de l'aire pour les usagers de la « petite reine ».



Une large poche agricole, ouverte et dédiée aux grandes cultures, s'individualise entre la N57 et Fouleng (Silly, ci-contre). En direction de ce hameau, une première masse boisée limite la vue (2) : le parc du château de Fouleng. De style néoclassique, le bâtiment principal (seconde partie du 19<sup>e</sup> siècle) se devine à travers les branchages, dénudés par l'hiver (encadré). Au-delà de ce premier rideau boisé, le bois de la Provision, à la limite sud-ouest de l'aire, habille la crête à l'arrière-plan (1).



Les environs de l'église de Thoricourt (Silly, à gauche), dont on entrevoit la pointe du clocher, offrent au village un cadre aéré et végétalisé. La place de Lombise (Lens, au centre) qui jouxte le château (flèche) se démarque par son alignement de bâtiments néo-traditionnels d'une grande homogénéité. Les espaces bâtis prennent aussi la forme de petits hameaux étirés le long des voiries, où quelques constructions récentes viennent estomper le caractère intemporel du paysage en comblant petit à petit les espaces vacants (Mauvinage, Silly, à droite).

## Constats et enjeux

- L'aire des Vallonnements agricoles et boisés de Thoricourt se singularise par son relief accidenté, sa large couverture boisée et la prégnance de son bâti ancien. Ce dernier est bien conservé et les bâtiments les plus remarquables sont valorisés par les éléments arborés structurés qui les entourent, de près ou de loin.
- Si la nécessité de préserver les caractéristiques paysagères de Fouleng et Saint-Marcoult et des villages de Gondregnies et Thoricourt est reconnue dans le SDC de Silly, de nouvelles habitations s'immiscent néanmoins progressivement dans la structure aérée de Thoricourt.
- L'aire n'accueille ni infrastructures modernes liées au secteur énergétique ni zones d'activité économique ou grandes surfaces commerciales. À peine certains de ces éléments sont-ils visibles dans le lointain depuis les points de vue plongeants vers l'aire limitrophe de la Campagne périurbaine d'entre Senne et Dendre. Cette ruralité du paysage est à considérer pour tout futur projet de construction d'importance.
- Une large majorité du territoire de l'aire est reconnue comme périmètre d'intérêt paysager ADESA ou au Plan de secteur, notamment l'ensemble des bois et des propriétés châtelaines. Cette reconnaissance de la qualité paysagère de l'aire est cependant peu mise en valeur touristiquement.

## Objectifs paysagers

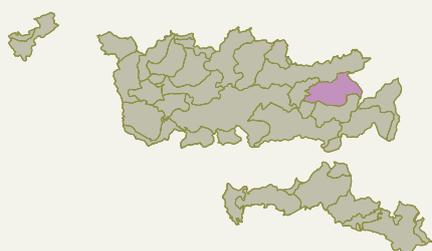
|  |                        |
|--|------------------------|
| 1. Protéger et valoriser les paysages formés par les châteaux, leurs domaines et drèves d'accès, et les villages et hameaux attenants.                                 | PROTECTION-AMÉNAGEMENT |
| 2. Limiter la densification du bâti au sein des noyaux d'habitat, historiquement aérés, afin de ménager les échappées visuelles, plongeant vers les vallons encaissés. | PROTECTION-GESTION     |
| 3. Assurer une intégration harmonieuse des nouvelles constructions et des projets de rénovation, en particulier à proximité des ensembles architecturaux homogènes.    | GESTION                |
| 4. Entretenir, voire étendre le réseau d'alignements d'arbres, notamment celui de la N57, voie d'accès principale de l'aire.   | GESTION-AMÉNAGEMENT    |
| 5. Veiller à la bonne gestion des massifs boisés, en particulier à leur lisière, en y limitant la culture de peupliers et conifères.                                   | PROTECTION-GESTION     |

## Pistes d'action

- Établir un plan de gestion, concerté entre les propriétaires des parcs et châteaux et les communes concernées (Silly et Lens), pour maintenir la cohérence globale et entretenir ces ensembles architecturaux et paysagers. Les alignements arborés plus périphériques, contribuant également à la composition paysagère jardinée de l'aire, pourraient faire l'objet d'un classement ou être intégrés à un tel plan.
- Renforcer les restrictions urbanistiques, voire interdire la construction, au sein de certaines zones d'habitat à caractère paysager définies dans le SDC de Silly. Dans le même sens, n'utiliser que parcimonieusement le principe de comblement dans le cadre de demande de permis d'urbanisme.
- Renforcer la signalétique le long de la N57 informant sur le territoire de l'aire et ses spécificités paysagères et créer des itinéraires commentés joignant les différents châteaux et entités.



# Campagne agricole de la Haute Senne

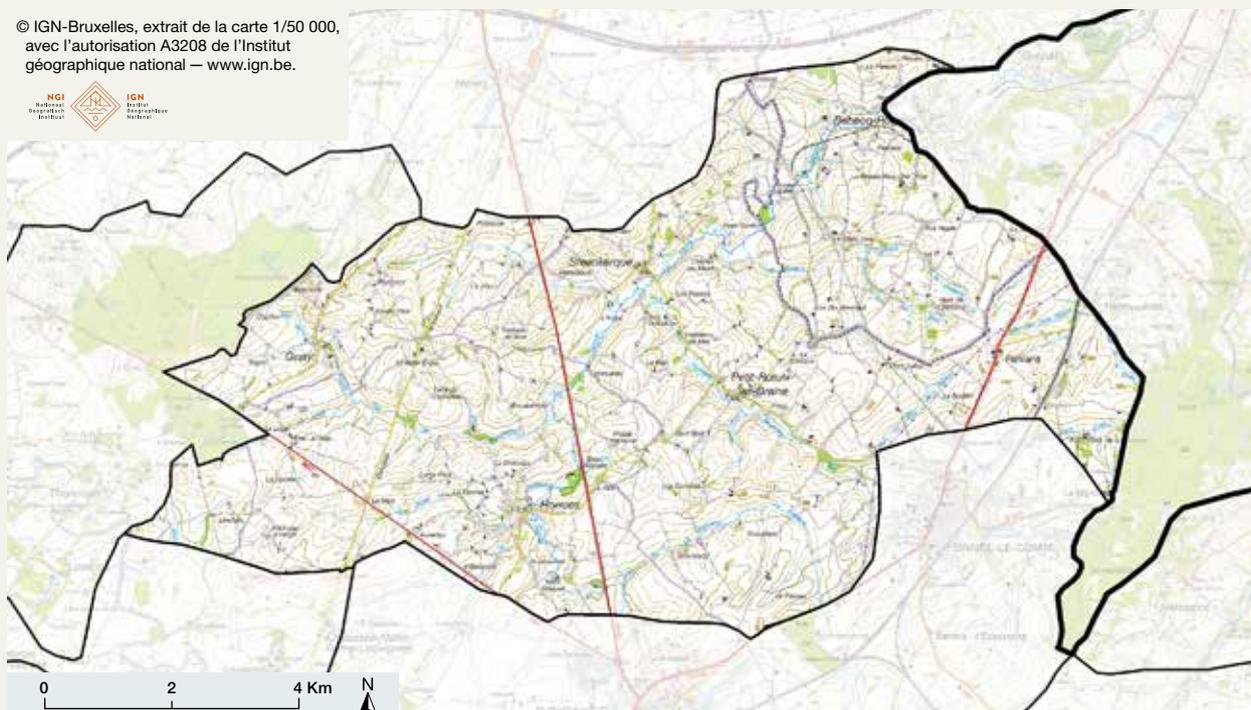


|  |              |
|--|--------------|
| <b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>    | <b>8 155</b> |
| Superficie agricole (ha)                               | 7 348        |
| Terres arables (%)                                     | 68           |
| Prairies (%)   | 29           |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)        | 64           |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 444          |
| Autres occupations du sol (ha)                         | 299          |
| <b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>                  | <b>7 771</b> |

<sup>A</sup> Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2019).

© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



Espace assez peu marqué par l'urbanisation et tourné essentiellement vers l'agriculture, la Campagne agricole de la Haute Senne se distingue par son caractère très homogène. Le relief, érodé peu profondément mais régulièrement par le réseau hydrographique de la Senne, affiche un aspect doucement ondulé. L'habitat groupé est couplé à une dispersion interstitielle composée de hameaux et de fermes. Le tableau se complète d'une fine mosaïque de cultures et d'herbages, d'une végétation arborée qui souligne ici et là les ruisseaux et parcelles ou encadre les fermes, de chemins sinueux associés au bâti et épousant majoritairement le relief.



La Campagne agricole de la Haute Senne constitue un espace fondamentalement marqué par l'agriculture. Elle présente des **TRAITS FORTEMENT RURAUX** en comparaison de la plupart des aires paysagères voisines, davantage façonnées par le bâti et l'industrie extractive.

Erodé peu profondément mais avec une grande régularité par le cours amont de la Senne, d'orientation sud-ouest – nord-est, et par celui de ses affluents, la topographie de l'aire présente un **ASPECT MOLLEMENT ONDULÉ**. Dans les vues longues, fréquentes dans ce paysage ouvert au relief doux, ces ondulations se traduisent essentiellement sous la forme de lignes, parallèles à l'horizon.

S'ils ont participé au modelé du relief, les cours d'eau eux-mêmes restent peu perceptibles, simples fils creusant discrètement les prairies qui les bordent. Ils sont surtout repérables dans leurs tout proches environs grâce à ces prairies qui les accompagnent ou à la végétation (alignements de saules têtards ou de peupliers) qui souligne le plus souvent leur tracé. La **DENSITÉ HYDROGRAPHIQUE** et la récurrence du motif paysager qui y est associé (cours d'eau, prairies, végétation) participent néanmoins très clairement à la définition de l'identité de l'aire.

L'occupation du sol adopte la forme d'un puzzle assez serré, où s'imbriquent **CULTURES ET PRAIRIES**. Le morcellement de ces dernières est marqué et lié à la présence d'un assez grand nombre de fermes dispersées. Outre la végétation accompagnant les cours d'eau, on note aussi dans plusieurs zones des concentrations de rangées d'arbres qui longent certaines parcelles et des bouquets d'arbres semés ici et là. Situés dans l'aire adjacente, à l'ouest, les bois d'Enghien et de Ligne forment un front continu qui limite la longueur des vues.

L'aire se caractérise également par son **BÂTI GROUPÉ COUPLÉ À UNE DISPERSION INTERCALAIRE** constituée de hameaux et de fermes (cf. supra). Un caractère

rural se dégage de l'ensemble des villages et hameaux. Une légère influence de l'activité extractive toute proche se perçoit néanmoins par touches et plus nettement aux marges de l'aire à travers la présence de **MAISONS DE TYPE OUVRIER**. On observe aussi dans certains villages une densité bâtie plus importante. Des constructions plus récentes de type quatre façades sont également présentes. Les **NOMBREUSES FERMES ÉPARPILLÉES** au sein des zones agricoles sont de taille variable et souvent accompagnées de hangars. L'aire intègre peu d'autres constructions : le château d'eau de la Belle Croix, situé sur l'un des plus hauts sommets d'interfluve de l'aire et extrêmement visible depuis les alentours, est une des seules exceptions.

L'aire se caractérise par un **RÉSEAU VIAIRE** qui adopte le principe de l'organisation en étoile à partir des villages et celui d'un maillage irrégulier dans les zones de dispersion intercalaire. Tantôt les chemins épousent le relief, permettant depuis les sommets des interfluves ou les versants de nombreuses vues plus ou moins longues sur l'aire et ses voisines, tantôt ils sont creux, encadrés de talus. À cette desserte exclusivement locale et au tracé relativement tortueux se surimposent trois routes presque parfaitement rectilignes : la chaussée Brunehaut, d'origine probablement romaine (cf. partie mise en place, p. 72), et deux routes d'importance régionale (la N57 et la N55) tracées au cours du 19<sup>e</sup> siècle et qui relient respectivement Ghislenghien et Enghien à Soignies (tous trois situés en dehors de l'aire).

L'aire offre un **PAYSAGE SONORE PARTICULIÈREMENT CALME**, où les seuls bruits perceptibles sont souvent les chants des oiseaux.

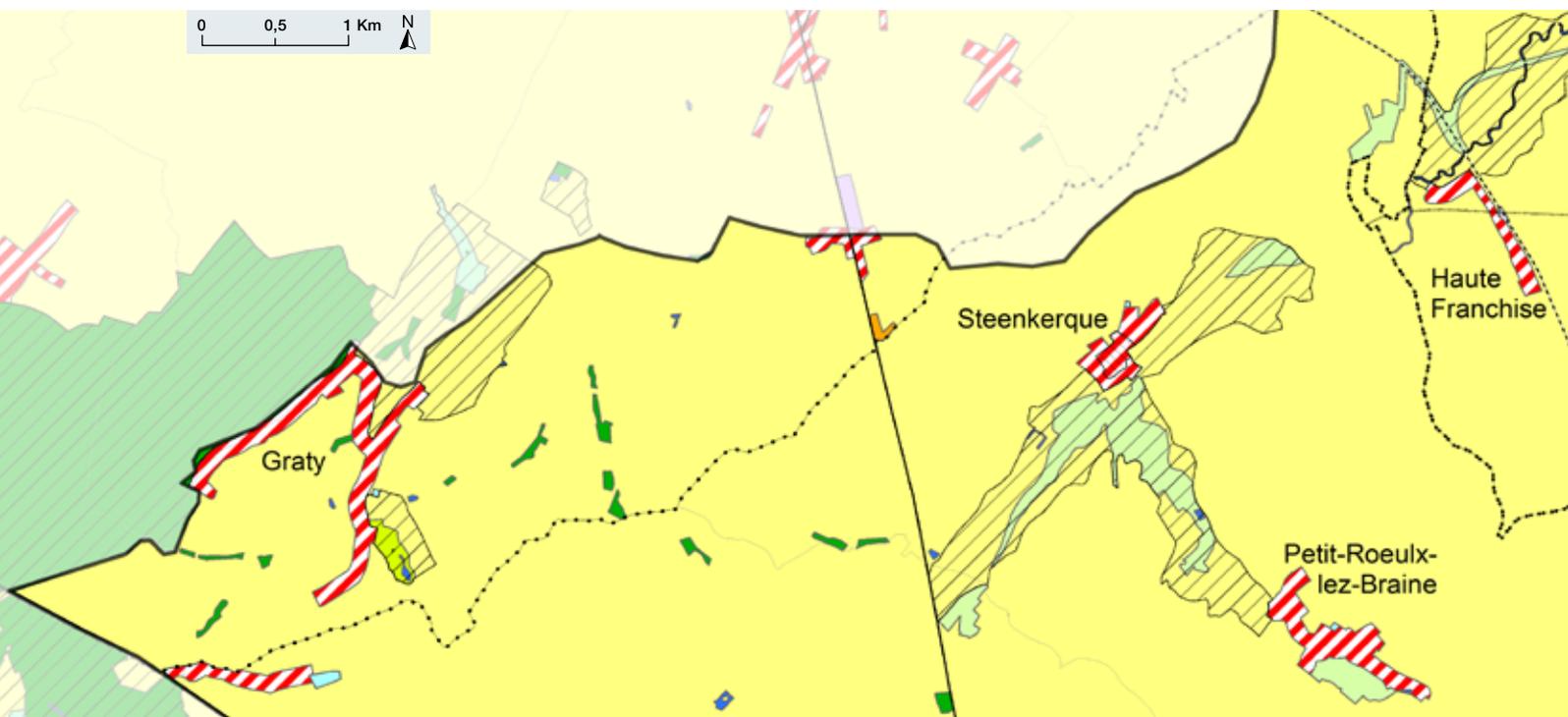


Depuis les nombreux interfluves répartis régulièrement dans l'aire, les vues sont longues et dégagées. Le relief et ses ondulations assez douces se marquent alors surtout par des plans successifs, visibles sous forme de lignes entrecroisées. La ligne d'horizon, quant à elle, reste généralement plane. Ci-dessus, une vue vers le sud-ouest, sur les vallées de la Senne et du Boussemont, depuis l'une des crêtes entre Steenkerque (Braine-le-Comte) et Horrues (Soignies). Ci-dessous, une vue prise vers l'ouest et le village de Petit-Roeulx-lez-Braine (Braine-le-Comte), installé parallèlement à la Brainette, sur le bas du versant de rive droite de sa vallée. Outre le village, étiré dans le creux, on perçoit également le morcellement des terres agricoles et la dispersion interstitielle du bâti, renforcée par la végétation qui l'accompagne bien souvent.



Durant la période défeuillée, les ruisseaux (ci-contre la Brainette à Petit-Roeulx-lez-Braine, Braine-le-Comte) se marquent par un simple sillon qui serpente dans les prairies et est scandé de manière plus ou moins discontinue par des alignements verticaux de peupliers ou de saules, parfois par des bouquets d'arbres et des buissons. En période feuillue, le ruisseau lui-même (ci-dessous, l'Horlebecq, au nord du village de Graty, Silly) peut disparaître derrière les frondaisons. Sa présence se signale alors par celles-ci, les prairies qui, bien souvent, l'accompagnent ou encore le creux léger formé par la vallée associée.





Source : SPWTLPE (2019). Plan de secteur.

Certains villages et hameaux présents dans l'aire, comme Graty (Silly, ci-dessous à gauche), Petit-Roeulx-lez-Braine (Braine-le-Comte) ou Haute Franchise (Rebecq), présentent des extensions de villas quatre façades, la plupart du temps dans l'axe du flux de circulation principal. D'autres villages et hameaux, comme Steenkerque (Braine-le-Comte, en bas), ont une forme qui reste ramassée. La progression du bâti dans l'aire au cours des cinquante dernières années est demeurée, de manière générale, assez circonscrite et a permis de maintenir un environnement essentiellement rural. Le Plan de secteur (ci-dessus) montre clairement la faible superficie accordée à l'habitat (hachuré rouge et blanc). La césure entre centre ancien et habitat pavillonnaire plus récent se marque assez nettement, comme ci-dessous à droite à Graty (vue prise depuis l'angle de la place du village, vers le nord).





Dans les noyaux des villages et au sein des hameaux, l'architecture du 20<sup>e</sup> siècle voisine avec l'architecture rurale régionale, dont de nombreux témoins ont subi diverses transformations au fil du temps. La brique – parfois blanchie, généralement mélangée au moellon – et la tuile dominent dans les constructions les plus anciennes. Les matériaux plus récents sont extrêmement variés.

À gauche, la place de Graty (Silly) où cohabitent des bâtisses du 18<sup>e</sup> au 20<sup>e</sup> siècle ; au centre, une habitation au volume blanchi au hameau de La Belle Croix (Soignies) ; à droite, Horrues (Soignies), où s'observent des maisons de type ouvrier, rappelant que l'activité extractive est toute proche et a partiellement transformé les campagnes des environs.



Certaines fermes sont intégrées aux groupements d'habitat et en constituent des éléments marquants. D'autres, en grand nombre et éparpillées sur le territoire, participent de la dispersion. Leur lieu d'implantation varie considérablement : crête, versant, creux. Certaines de ces constructions continuent d'être exploitées dans leur fonction première, d'autres connaissent une nouvelle affectation. Si quelques bâtiments ont été récemment rénovés, beaucoup présentent des signes de délabrement. Ci-dessus, une ferme rénovée (au sud de Steenkerque, Braine-le-Comte), utilisée pour la résidence ; ci-dessous à gauche, la ferme de l'Hosté (Steenkerque, Braine-le-Comte), cense fortifiée aux fossés toujours emplis d'eau et dont les bâtiments blanchis datent des 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles ; ci-dessous à droite, Les Cantines (Braine-le-Comte), hameau constitué presque exclusivement d'exploitations agricoles (corps de ferme et nombreux hangars).



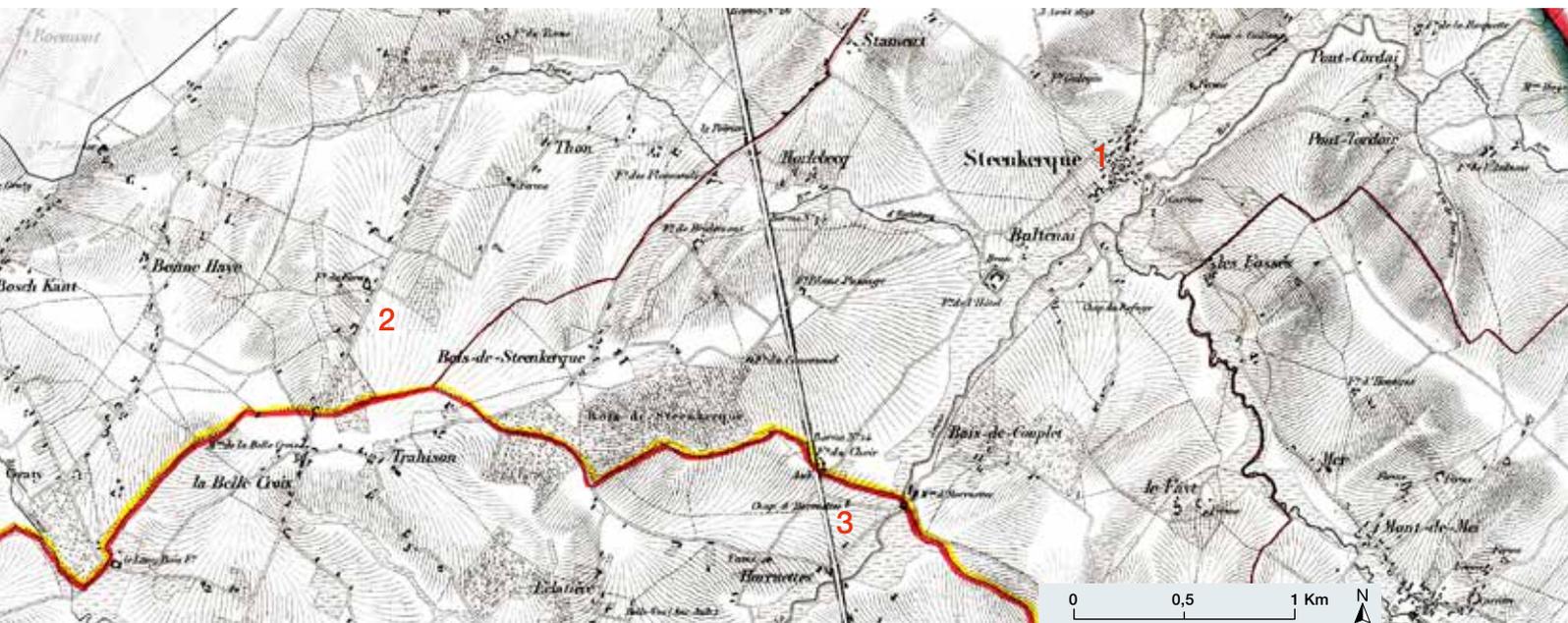


De petits mais nombreux rideaux ou groupements d'arbres parsèment le territoire (le long des ruisseaux, sur le bord d'une parcelle, autour de certaines fermes...). Ils en constituent une des caractéristiques les plus fortes. La plupart font l'objet d'un entretien régulier, comme l'illustre cet étiépage printanier de saules (ci-dessus à gauche, près de Petit-Roeulx-lez-Braine, Braine-le-Comte). Certains arbres sont coupés mais pas nécessairement replantés (en témoigne cet ancien alignement, ci-dessus à droite, au nord de Graty, Silly). La physionomie du paysage peut ainsi localement changer rapidement. Une parcelle de sapins de Noël isolée (il en existe également dans d'autres aires) semble incongrue dans ce paysage qui évolue considérablement au fil des saisons (ci-contre au sud-ouest de Steenkerque, Braine-le-Comte).



Dans ce paysage très homogène, deux éléments attirent particulièrement le regard car ils tranchent avec la régularité des motifs : les bois d'Enghien et de Ligne qui constituent une limite visuelle dans l'ouest de l'aire (ci-contre depuis la chaussée Brunehaut à hauteur de La Belle Croix, Soignies) ; le château d'eau planté sur la crête au niveau du hameau de La Belle Croix, et que l'on distingue d'un peu partout dans la partie sud de l'aire (ci-dessous, depuis la zone à l'ouest d'Horrues, Soignies).





Source : SPW - Dpt de la Géomatique. Carte de Vandermaelen (1846-1854).

Comme le montre la carte de Vandermaelen ci-dessus, le réseau des chemins articule l'organisation en étoile à partir des villages (par exemple ici Steenkerque, Braine-le-Comte – 1) et maillage plus ou moins serré pour relier les multiples fermes et hameaux interstitiels. Le tracé des chemins est sinueux. Il colle à la topographie et profite des crêtes ou des pentes, ou au contraire se dessine en creux (souvent d'un seul côté) dans le relief – ci-dessous à gauche au nord de Graty (Silly).

Trois routes se distinguent par leur tracé rectiligne. La chaussée Brunehaut (2), probablement d'origine romaine, coupe l'aire du nord-est au sud-ouest. Elle suit partiellement les crêtes et permet quelques vues longues sur l'aire. La route N57 parcourt très partiellement l'aire selon un axe nord-ouest – sud-est (elle n'est pas visible sur l'extrait de carte ci-dessus). Quant à la route N55 (3), elle traverse le centre de l'aire suivant une direction sud-nord. Ces deux routes ont été tracées dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Leur construction visait notamment l'exportation des produits du secteur extractif voisin.



La route N57 (ci-dessus à droite) présente une largeur importante et un profil de voie rapide. Elle est encadrée sur la plupart de son tracé d'alignements d'arbres. Quelques bâtiments (maisons, fermettes...) sont construits sur ses flancs, quelques-uns (notamment des hangars de stockage) tranchent avec les gabarits de l'aire.

Depuis la chaussée Brunehaut sur le versant droit de la vallée du ruisseau du Bousseumont (Soignies, ci-dessous), la vue embrasse l'ensemble des environs.



## Constats et enjeux

- L'environnement essentiellement rural présente un équilibre harmonieux entre les cultures et les prairies et une urbanisation relativement maîtrisée associant groupements et dispersion interstitielle. Qu'en sera-t-il si la pression urbanistique (venant du sud et du nord) augmente ?
- L'aire conserve des bâtiments ruraux traditionnels mais la plupart ont été transformés et de nombreuses fermes sont dans un état de délabrement avancé (voir les enjeux globaux, pages 414 et 415).
- La végétation qui rythme le paysage (bosquets, bouquets et alignements d'arbres) est caractéristique. Le développement de certaines cultures (comme celle des sapins de Noël) pourrait parasiter cette spécificité du paysage (voir les enjeux globaux, pages 416 et 417).
- L'aire se distingue par la qualité de son paysage sonore (calme, chant des oiseaux...).

## Objectifs paysagers

|   |                                |
|---|--------------------------------|
| 1. Continuer à limiter le mitage afin d'assurer la pérennité de l'équilibre entre agriculture, semis villageois et dispersion intercalaire. | GESTION                        |
| 2. Rénover et entretenir les fermes qui participent de la dispersion.   | GESTION-AMÉNAGEMENT-PROTECTION |
| 3. Veiller à la préservation du caractère spécifique de la végétation arborée des espaces agricoles.  | GESTION                        |
| 4. Préserver la qualité du paysage sonore.  | GESTION-PROTECTION             |

## Pistes d'action

- Développer une réflexion transcommunale pour encadrer le potentiel développement résidentiel des villages et hameaux et garder à l'aire son homogénéité.
- Formuler des recommandations d'insertion paysagère relatives aux développements éventuels d'infrastructures agricoles.
- Valoriser les témoins encore relativement préservés du bâti rural ancien et y sensibiliser les acteurs et la population locale.
- Sensibiliser les agriculteurs aux spécificités paysagères liées à la végétation ligneuse feuillue au sein de l'aire.
- Intégrer la dimension sonore dans les préoccupations paysagères.



# Vallonnements ruraux de la Sennette, de la Samme et de la Wanze

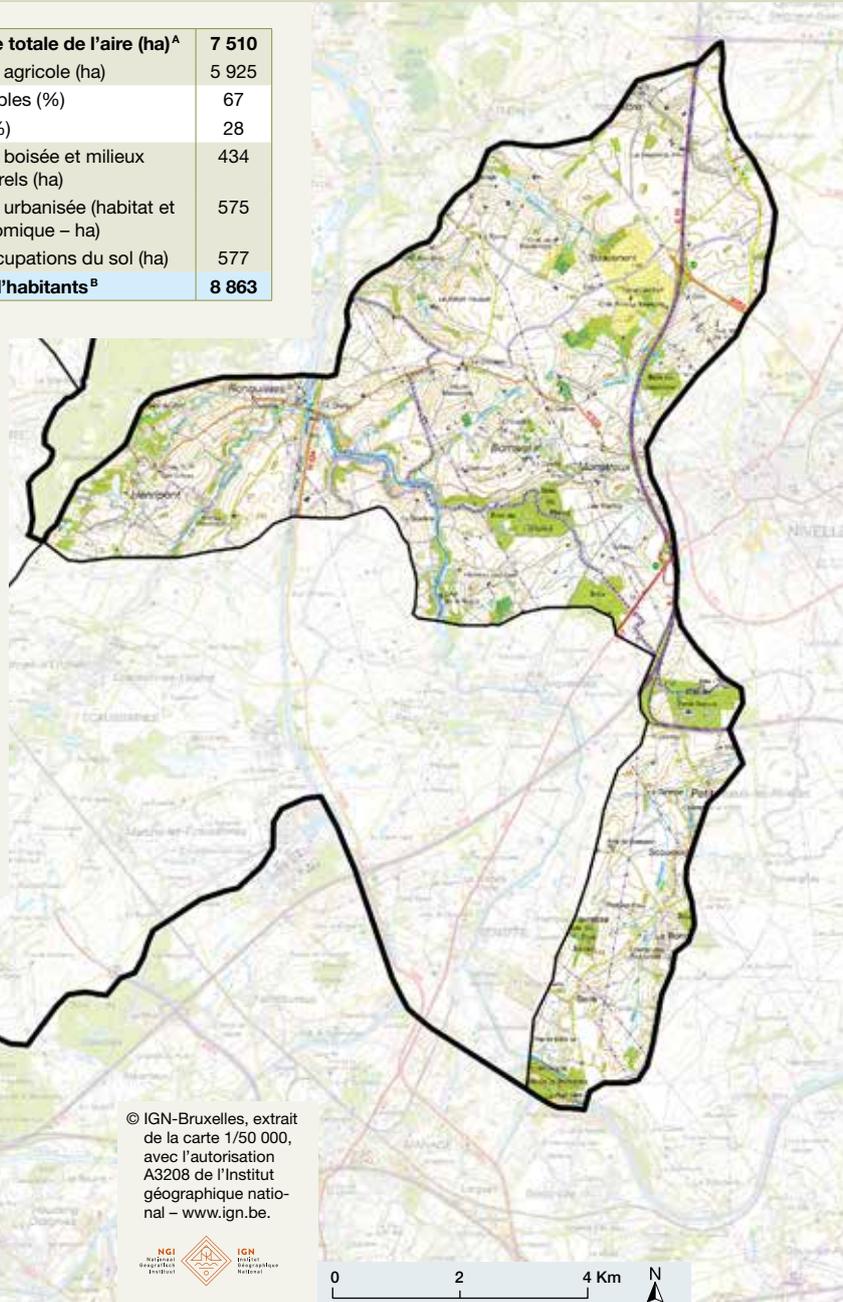


<sup>A</sup> Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2019).

|  |              |
|--|--------------|
| <b>Superficie totale de l'aire<sup>A</sup></b>         | <b>7 510</b> |
| Superficie agricole (ha)                               | 5 925        |
| Terres arables (%)                                     | 67           |
| Prairies (%)   | 28           |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)        | 434          |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 575          |
| Autres occupations du sol (ha)                         | 577          |
| <b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>                  | <b>8 863</b> |

Dans cette aire en deux parties, le chevelu serré des rivières et ruisseaux produit des vallonnements assez marqués, à l'amplitude verticale moyenne. Le paysage est resté fort rural. Il associe petits noyaux villageois installés le plus souvent en fond ou pied de versant et habitat dispersé, entremêlés de prairies, de bosquets, d'alignements d'arbres et de haies. Les lambeaux de plateaux découpés par le réseau hydrographique et les pentes douces sont quant à eux occupés par des cultures. Les vues parfois assez longues sont régulièrement circonscrites par de petits bois.



© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.





L'aire des Vallonnements ruraux de la Sennette, de la Samme et de la Wanze est subdivisée en **DEUX PARTIES**, l'une articulée autour de la Wanze, l'autre autour de la Sennette et de la Samme. Cette partie, localisée au nord-est, est située aux confins orientaux de l'ensemble paysager et s'observe comme une transition avec l'ensemble paysager des vallonnements brabançons et celui des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon. Elle présente plusieurs caractéristiques communes, notamment en termes de relief et d'occupation du sol, avec les aires de ces ensembles qui lui sont jointives.

L'aire arbore un **RELIEF RELATIVEMENT MOUVEMENTÉ**, composé de vallonnements d'amplitude marquée. Cette topographie s'explique par la présence d'un **RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DENSE** qui, en érodant la couverture sablo-limoneuse constituée de sables et d'argiles tertiaires, a créé une multitude de creux s'imbriquant les uns dans les autres, auxquels s'associent quelques **LAMBEAUX DE PLATEAU RÉSIDUELS**. Le réseau viaire, tributaire de ce relief, alterne constamment chemins creux, talutés et routes qui dominent les environs.

Le réseau hydrographique est composé principalement de la Wanze, de la Sennette et de la Samme doublée des ondulations souples de l'ancien canal (300 tonnes) reliant Charleroi à Bruxelles. Dans la partie nord-est s'y greffent une multitude de petits affluents. Ces cours d'eau aux **VALLÉES BIEN MARQUÉES** se distinguent d'autant plus lisiblement au sein du paysage de l'aire qu'ils sont souvent soulignés d'un ruban arboré. Une petite portion du canal Charleroi – Bruxelles actuel (1 350 tonnes) traverse également la partie nord-orientale de l'aire et modifie localement sa topographie. Le **PLAN INCLINÉ DE RONQUIÈRES**, qui s'étend sur près d'un kilomètre et demi et permet de franchir un dénivelé de soixante-huit mètres, crée une césure nette au sein du paysage et tranche par un gabarit en rupture avec le reste du bâti. La tour qui l'accompagne est visible de très loin et constitue un repère paysager important.

Le bâti est structuré en **PETITS VILLAGES ET HAMEAUX**, peu développés, installés en fond de vallée ou sur les versants. Une certaine densification et la construction de nouveaux lotissements s'observent néanmoins ici et là dans la partie nord-est. Un **HABITAT DISPERSÉ** voire des groupements plus lâches s'intercalent entre les noyaux relativement bien délimités. Plusieurs **GROSSES FERMES** (le plus souvent en carré) participent de la dispersion. Le bâti rural ancien, même s'il a subi diverses modifications au fil du temps, semble en bon état général.

L'aire se distingue aussi par la présence de nombreuses prairies dans les vallées et près des habitations. Des **HAIES**, localement bien entretenues, soulignent un certain nombre de parcelles, surtout dans les vallonnements de la Sennette et de la Samme. Il s'agit d'une des rares aires de l'ensemble présentant ce cloisonnement. Outre les arbres et la végétation bordant les cours d'eau, les espaces agricoles sont également animés par des rideaux ou des bouquets d'arbres, des arbres isolés (saules têtards, peupliers...) et quelques vergers résiduels. Plusieurs **BOIS DE PETITE TAILLE** parsèment le territoire. Tous ces éléments végétaux contribuent à une occultation partielle des avant et moyen-plans et à une fermeture des horizons durant les saisons feuillues tandis que le paysage apparaît plus ouvert en hiver. Il est également à noter que le bois de la Houssière (situé en dehors de l'aire, au nord-ouest) constitue un obstacle visuel récurrent. Les terres cultivées, bien présentes elles aussi, occupent davantage les versants et les fragments de plateaux et permettent ainsi, depuis ceux-ci, des vues lointaines et dégagées.

Assez classiquement, l'aire est parcourue par plusieurs lignes à haute tension. Des éoliennes apparaissent dans les vues longues de même que l'un ou l'autre château d'eau. À l'extrémité nord-est de l'aire, l'autoroute E19 encadrée de boisements constitue une limite visuelle mais aussi un fond sonore en rupture avec la quiétude relative du reste de l'aire. Un certain nombre de haras et un golf s'insèrent également dans le paysage.



Depuis le nord du village de Bornival (Nivelles) en regardant vers l'ouest, le regard porte sur les vallonnements successifs créés par deux ruisseaux (le Ri Mathieu Simon et le Ri de Bornival). À l'arrière-plan, comme dans de nombreuses autres vues dans le nord de la partie orientale de l'aire, la tour qui accompagne le plan incliné de Ronquières se détache de l'horizon (flèche) de même que la masse sombre du bois de la Houssière. Devant apparaissent quelques témoins de l'habitat dispersé, la végétation qui accompagne les ruisseaux, quelques haies, des bouquets d'arbres ou l'une ou l'autre parcelle boisée. Prairies et champs se partagent le reste de l'espace. Selon les saisons et le type de cultures, les unes et les autres sont parfois difficiles à distinguer.



Depuis les lambeaux de plateaux (ici à l'est de Seneffe), l'horizon apparaît plus plat et les champs dominent les vues. Plusieurs fermes isolées sont disséminées au milieu des cultures. Les vallonnements, les prairies, les bouquets d'arbres et les petits bois semblent lointains. À l'arrière-plan se dressent plusieurs éoliennes et pylônes électriques.



La limite méridionale de la partie sud de l'aire s'étend sur le haut du versant de la vallée de la Haine permettant des vues très longues vers la dépression (voir l'Atlas des Paysages de Wallonie n°4, La Haine et le Sambre) d'où émerge le terroir boisé de Havré (1). À l'horizon se dessinent les éoliennes d'Estinnes (2), occupant le bas-plateau sud-hennuyer.



Les rivières et ruisseaux sont modestes (à gauche, la Sennette au sud de Ronquières, Braine-le-Comte ; au centre, la Wanze à Gottignies, Le Roeulx) mais ont érodé de manière assez marquée le plateau. Le long de ceux-ci, les prairies et la végétation rivulaire prédominent, camouflant souvent le cours d'eau lui-même (par exemple, le ruisseau de Renissart – flèche –, à la Ronce, Seneffe, à droite).



L'ancien canal Charleroi – Bruxelles (à gauche) emprunte la vallée de la Samme, qui coule à ses côtés. Laissé à l'abandon, il est progressivement gagné par la végétation et forme notamment des roselières accueillant une faune et flore d'une grande diversité. Le plan incliné de Ronquières (à droite), ouvrage d'art monumental de l'actuel canal Charleroi – Bruxelles, et le canal lui-même constituent des éléments forts mais de rupture au sein du paysage de l'aire.



Le bâti groupé (en haut à gauche, Henripont, Braine-le-Comte ; au centre, Monstreux, Nivelles ; à droite, Gottignies) se complète d'une dispersion intercalaire, constituée notamment de hameaux lâches ou de grosses fermes (ci-dessus, flèche, la ferme de Renissart à Seneffe). La silhouette des villages aux habitations massées autour de l'église reste généralement très lisible, le mitage étant relativement limité. Certains villages sont posés sur le haut versant (en haut à gauche), d'autres occupent l'intégralité de celui-ci, tandis que d'autres encore sont plutôt nichés au creux d'une vallée (au centre).



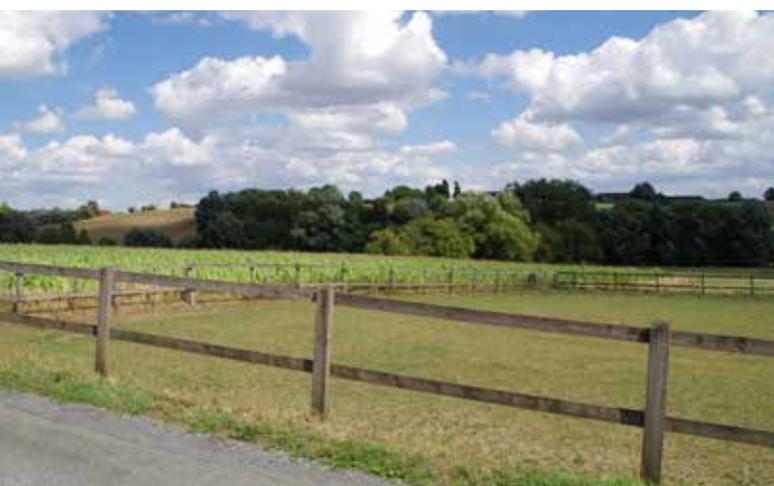
Sources : SPW – Dpt de la Géomatique, Ortho-photoplan 2016 ; SPWARNE-DNF-Direction des ressources forestières (2019). Arbres et haies remarquables (AHREM) – série.

Comme pour une partie des aires adjacentes, les vallonnements de la Sennette et de la Samme (partie nord-est de l'aire) se distinguent par la densité des arbres et haies remarquables (ci-contre), répertoriés par la Wallonie notamment pour leur intérêt esthétique, paysager ou botanique.

L'aire compte d'autres spécimens en assez grand nombre, non spécifiquement répertoriés, mais qui scandent ou ponctuent les parcelles et participent fondamentalement à l'identité des paysages.



Certaines haies sont entretenues, d'autres croissent librement, apportant certaines nuances au paysage (à gauche, à Bornival, Nivelles). Ces dernières sont également amenées par quelques vergers (au centre, à Henripont, Braine-le-Comte). L'aire se définit aussi par une alternance marquée dans la forme des chemins, et ceci en lien avec le relief (à droite un des nombreux chemins creux de l'aire, à Seneffe).



Un certain nombre de haras sont installés au sein des Vallonnements (à gauche, à Seneffe). Ils se reconnaissent facilement aux hautes barrières en bois qui clôturent les parcelles et à la concentration (à la bonne saison) des chevaux dans les prés. Au nord-est de la partie orientale de l'aire, le parcours du vaste golf de la Tournette (Nivelles, à droite) s'intègre, par certains détails (arbres, haies), dans le paysage environnant.

## Constats et enjeux

- Le paysage possède un caractère essentiellement rural. Il affiche un équilibre harmonieux entre cultures et prairies, habitat groupé et dispersion intercalaire (composée notamment de grosses fermes isolées au sein des cultures). Il est encore relativement prémuni du mitage, mais pourrait dans le futur être davantage soumis à la pression immobilière des espaces environnants (Ittre, Nivelles, Mons, Charleroi) et de Bruxelles.
- L'aire accueille un maillage de villages où la structure traditionnelle reste souvent lisible (voir les enjeux globaux, pages 414 et 415).
- L'aire se caractérise par la présence d'une végétation importante parmi laquelle des bosquets, des alignements d'arbres ou encore de nombreuses haies. Certaines sont entretenues, d'autres pas (voir les enjeux globaux, pages 416 et 417).
- Des activités de loisirs potentiellement modificatrices du paysage (haras, golf) existent dans l'aire et sont susceptibles de s'y développer davantage.

## Objectifs paysagers

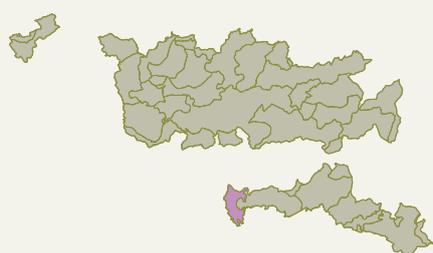
|  |                     |
|--|---------------------|
| 1. Continuer à limiter le mitage et protéger les parties ouvertes du paysage afin d'assurer la pérennité de l'équilibre entre semis villageois, dispersion intercalaire, espaces de cultures et de prairies. | GESTION             |
| 2. Atteindre une densité en accord avec la structure traditionnelle du tissu villageois lors de la mise en œuvre des réserves foncières et assurer la bonne intégration sitologique des villages.            | GESTION-AMÉNAGEMENT |
| 3. Maintenir et mettre en valeur les fermes imposantes et encore relativement bien entretenues.  | PROTECTION-GESTION  |
| 4. Veiller à la préservation du caractère spécifique de la végétation ligneuse accompagnant le réseau hydrographique, les prairies et les habitations.   | PROTECTION-GESTION  |
| 5. Veiller au maintien et à l'entretien des (fragments de) haies.  | PROTECTION-GESTION  |
| 6. Encadrer paysagèrement le développement des loisirs.  | GESTION-AMÉNAGEMENT |

## Pistes d'action

- Formuler des recommandations d'insertion paysagère relative aux développements d'équipements agricoles sur les plateaux.
- Imposer une densité raisonnée lors des procédures de mise en œuvre des réserves foncières.
- Valoriser les témoins du bâti rural ancien et y sensibiliser les acteurs et la population locale.
- Mettre en place des collaborations transcommunales pour l'identification des réseaux de haies existants, leur gestion et le développement d'actions de sensibilisation à destination de la population.



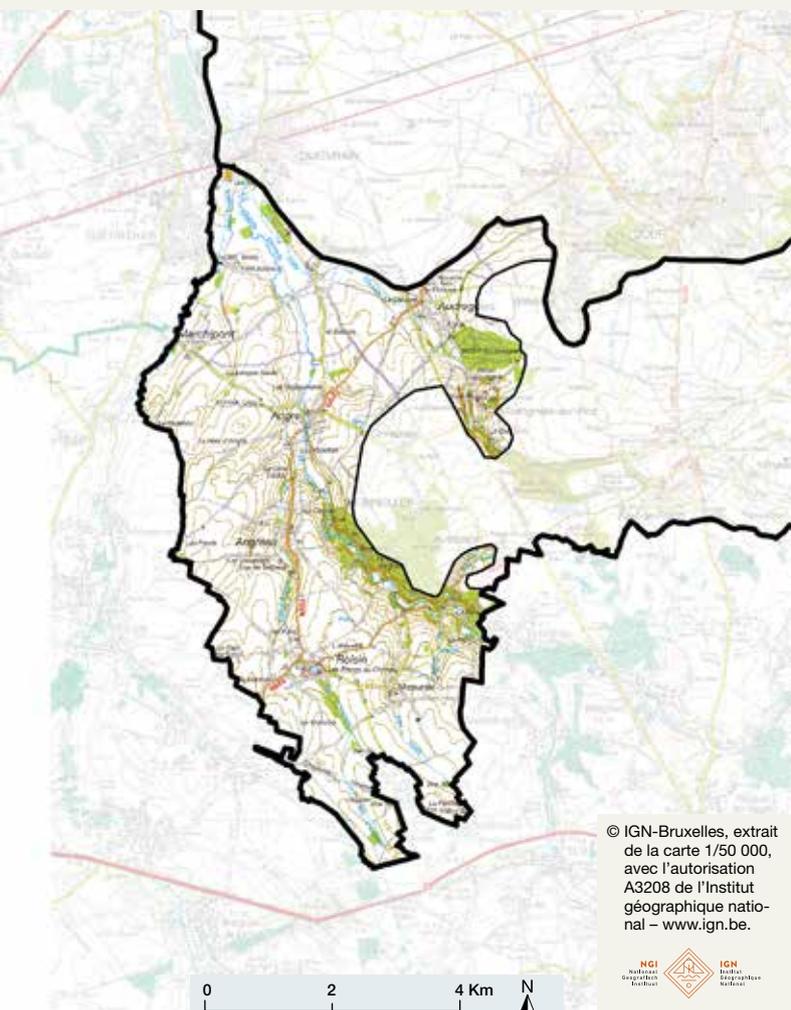
# Bas-plateau vallonné des Honnelles



|  |              |
|--|--------------|
| <b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>    | <b>3 570</b> |
| Superficie agricole (ha)                               | 2 871        |
| Terres arables (%)                                     | 69           |
| Prairies (%)   | 25           |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)        | 263          |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 252          |
| Autres occupations du sol (ha)                         | 184          |
| <b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>                  | <b>5 009</b> |

<sup>A</sup> Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2019).



© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



Le Bas-plateau vallonné des Honnelles se caractérise par un paysage de vastes étendues ondulées dominées par les champs. Le réseau hydrographique y a néanmoins formé une série de vallons orientés nord-sud aux versants colonisés de prairies et boisements. L'habitat est groupé en villages denses, mais homogènes et discrets. L'aire, éloignée des grands axes de communication, présente un caractère rural affirmé, seulement remis en cause dans les perspectives longues vers les territoires transfrontaliers et urbanisés de la dépression de la Haine.



La topographie de l'aire est définie par les **ONDULATIONS** relativement profondes qui animent le plateau limoneux. S'étirant selon un axe nord-sud, les creux des vallonnements sont occupés par une succession de ruisseaux. Par sa longueur et sa largeur, la vallée de la Grande Honnelle domine néanmoins ses voisines. Se dirigeant vers la Haine et sa dépression, ces vallées convergent presque insensiblement pour se rejoindre aux confins septentrionaux de l'aire.

Peu peuplée, l'aire est cependant caractérisée par un maillage régulier de villages et de deux hameaux frontaliers qui concentrent l'**HABITAT**. Les villages, de taille similaire, sont localisés sur les bas de versants, à l'exception de Montignies-sur-Roc, cantonné au haut de versant, en surplomb de l'escarpement rocheux de la vallée de la Petite Honnelle.

Cette implantation des noyaux bâtis impose régulièrement de fortes pentes au réseau viaire intravillageois, expliquant en partie l'orientation préférentielle des bâtiments selon un axe perpendiculaire à la voirie.

Si le bâti villageois présente une densité plutôt élevée, de nombreuses **PLACES** aèrent les groupements d'habitat. Autreppe présente toutefois une structure atypique, à la fois plus lâche et plus linéaire.

Largement préservés de l'urbanisation récente, les centres d'habitat sont principalement composés d'un **BÂTI ANCIEN**. À front de rue, il présente le plus souvent des façades aux teintes rougeâtres empruntées au style tournaisien et des toitures en matériaux et aux coloris plus hétérogènes. Des prolongements bâtis d'époques différentes s'immiscent, çà et là, à la sortie de certains villages, sans pour autant les joindre. La succession de villas récentes entre Baisieux et Quiévrain (hors aire) fait figure d'exception à cet égard.

Cette configuration de l'habitat laisse le champ libre aux **CULTURES**, dédiées principalement aux céréales et aux pommes de terre, sur les surfaces planes du plateau

épargnées par l'érosion hydrographique. Ces espaces agricoles de type openfield autorisent, du fait de leur position topographique dominante, des vues lointaines embrassant une grande partie du territoire de l'aire et, au-delà, les paysages plus urbanisés et transfrontaliers de la vallée de la Haine. Perdues au cœur du finage, quelques fermes, accompagnées de leurs hangars modernes, agissent comme points d'appel.

Comme souvent dans les paysages limoneux wallons, les parcelles de **PRAIRIES** constellées d'arbres auréolent les différents villages. Elles sont parfois cloisonnées par des haies, comme au sud d'Angre, et complétées de quelques vergers, dont certains récemment aménagés sous l'impulsion du **PARC NATUREL DES HAUTS-PAYS**. Ces zones vouées au pâturage relient également entre eux l'ensemble des villages en suivant l'axe des vallées.

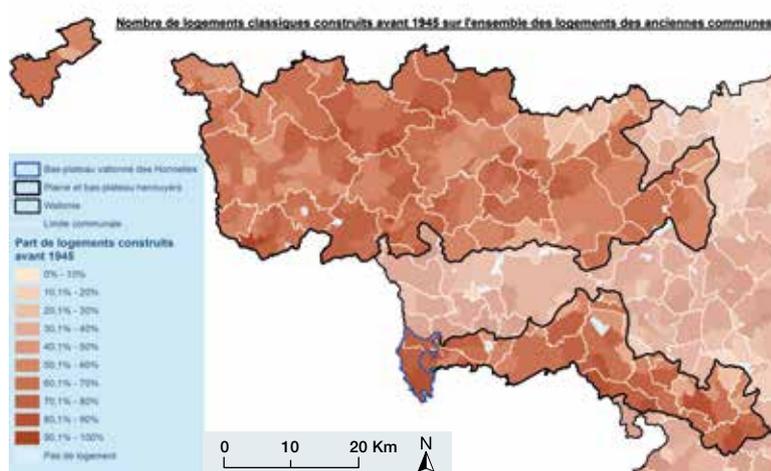
Un petit **MASSIF FORESTIER** se localise sur les pentes orientales de la vallée de la Grande Honnelle et se poursuit sur le plateau, au-delà de l'aire. Entièrement en zone Natura 2000, comme le reste des rives de la Grande Honnelle et une grande partie de celles des ruisseaux d'Angreau et de la Petite Honnelle, ce bois présente un grand intérêt biologique du fait de sa topographie accidentée et de son sous-sol calcaire anciennement exploité. Ces éléments ainsi que sa gestion sylvicole participent aujourd'hui à la diversité des peuplements et donc à la création d'un paysage forestier varié.

Outre l'agriculture et la sylviculture, les activités économiques sont limitées à une offre touristique diffuse et peu prégnante qui repose sur l'attrait paysager de cet environnement rural. Pratiquement inexistante aujourd'hui, l'activité industrielle tirait autrefois profit de la force motrice des cours d'eau et exploitait les affleurements rocheux mis au jour par ceux-ci, comme en témoignent certains bâtiments reconvertis ou abandonnés à la végétation.



Les zones d'interfluve, majoritaires, sont dévolues aux grandes cultures. Ces champs se distinguent particulièrement des prairies lorsqu'ils sont aux premiers stades de leur développement, comme ci-dessus, au sud-ouest de Baisieux (Quiévrain). Depuis le plateau, on devine un premier vallon (grâce aux couronnes des arbres, aux toitures de maisons ou aux clochers d'églises) formé par la Grande Honnelle, où s'est implanté le village d'Angre (1). Il est suivi d'un second, creusé par la Petite Honnelle et se rapprochant du premier en direction du nord (gauche de la photo). Il accueille les villages d'Audregnies (2) et de Montignies-sur-Roc. Un second espace de cultures, au sein duquel est installée une ferme de grande taille (3), émerge à l'interfluve de ces deux vallées.

Au sein des concavités créées par les cours d'eau, les pâturages occupent largement l'espace. Ils sont parsemés de quelques boisements, en particulier en fond de vallée, par exemple en amont d'Angre, Honnelles (ci-dessous). Cette composante prend un caractère dominant sur certains versants orientaux escarpés (ci-contre dans le bois d'Angre, Honnelles).



Source : par les auteurs, d'après Statbel (2015).

L'aire possède un bâti constitué presque exclusivement de logements. Une grande majorité d'entre eux sont de construction ancienne. Ainsi, entre 70 et 90 % des logements de l'aire sont antérieurs à la fin de la Seconde Guerre mondiale (voir carte).

La place Fulgence Masson à Montignies-sur-Roc (Honnelles) présente, outre son espace central structuré autour d'un terrain de balle pelote et encadré successivement par des rangées de tilleuls et de platanes, une unité architecturale de style tournaisien datant des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles (1).

Bien que limité, le développement de constructions contemporaines impacte parfois significativement le paysage en fonction de leur localisation ou de leur morphologie. À Audregnies (Quiévrain), quelques maisons récentes et le dépôt céréalier qui leur fait face prolongent le tissu bâti ancien et émergent ainsi de la vallée de la Petite Honnelle. À l'arrière-plan, une maison de repos domine le village tout en offrant de larges perspectives paysagères à ses pensionnaires (2).



Les villages de l'aire partagent une même configuration compacte. Ils se structurent autour de l'église et d'une place principale, souvent distantes d'une petite centaine de mètres. Ci-dessus à gauche, l'espace bâti qui sépare l'église (à l'arrière-plan) de la place de Baisieux (non visible). La place d'Audregnies (ci-dessus à droite) bénéficie d'une superficie hors norme qui en fait la plus grande place hennuyère. Elle occupe l'espace historiquement dévolu aux jardins potagers d'un couvent disparu. La brique rouge, parfois badigeonnée de peinture blanche, est le matériau dominant. Quelques spécificités se distinguent cependant localement. À Montignies-sur-Roc, l'activité érosive de la Petite Honnelle a permis aux couches gréseuses d'affleurer (voir carte page 51). Intégrés aux façades, des moellons de pierre y offrent, avec la brique, un camaïeu rougeâtre (1). À Autreppe (Honnelles), c'est le calcaire extrait des affleurements exploités dans la vallée de la Grande Honnelle qui accompagne la brique (2). De nombreuses fermes de grandes dimensions sont localisées en bordure, voire insérées au sein du tissu bâti. Elles présentent parfois des signes de détérioration importants (3, Meaurain).



Entre les villages, le réseau viaire local épouse le relief et est, de ce fait, relativement sinueux. Nombre de dessertes ont conservé un revêtement pavé qui renforce le sentiment de ruralité de l'aire.

C'est le cas d'une partie de la route reliant Baisieux à Angre, qui se signale, depuis l'interfluve entre Petite et Grande Honnelle, par son double alignement d'arbres (ci-dessus). Il s'ajoute au cordon boisé de la Grande Honnelle, visible à l'arrière-plan. Irrégulier, cet alignement se resserre à l'approche d'Angre (vers la gauche de la photo). Les houppiers se rejoignent alors pour former une cathédrale végétale (ci-contre, en haut).



Faisant exception à la sinuosité du réseau local, deux chaussées rectilignes, rayonnent depuis Bavay (France) et encadrent l'aire au sud et à l'est. Ci-contre en bas, celle localisée en contre haut de la vallée de la Petite Honnelle au sud d'Audregnies. Invisible jusqu'il y a peu depuis ses versants escarpés, elle se devine désormais par un alignement d'arbres juvéniles.

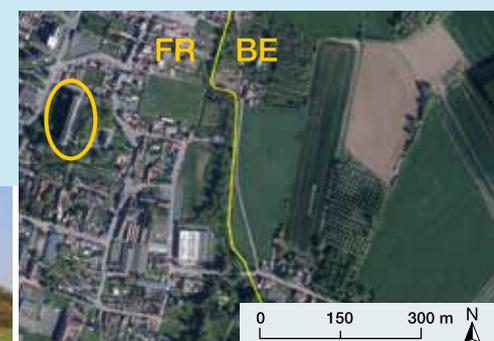


Dans l'extrême nord de l'aire, les vallées de l'Anneau et des deux Honnelles convergent pour former une large plaine aux horizons plats. Des étendues de labours ou de pâtures y côtoient des parcelles de peupliers parfaitement alignés (à gauche), des cordons boisés le long des ruisseaux (à droite, le cours sinueux de l'Anneau à hauteur du hameau frontalier de Petit Baisieux, Quiévrain) et des alignements sporadiques de saules têtards. Cette vaste zone agricole, enclavée entre Quiévrain et Quiévrechain (France), pourrait être traversée par une voirie, réservée au Plan de secteur, visant à dévier le trafic de transit passant actuellement par le centre de Quiévrain.



Si les limites occidentales et méridionales de l'aire sont imposées par la frontière avec la France, la continuité paysagère y est, la plupart du temps, assurée. Ainsi, la silhouette villageoise de Gussignies ne laisse pas deviner son appartenance française (ci-dessus à gauche). Au hameau frontalier de Marchipont (Honnelles), l'homogénéité du paysage bâti n'est perturbée que par les panneaux de signalisation frontaliers (ci-dessus au centre, en direction de la France). En rase campagne, seule la récente présence de panneaux Viapass\* signale l'entrée en Belgique (ci-dessus à droite).

En revanche, dans la plaine au nord de l'aire, une forte dualité s'observe entre caractère urbain, côté français, et rural, côté wallon (ci-contre). Caché pendant les saisons feuillues, le paysage urbain de Quiévrechain, et en particulier son imposant immeuble rectangulaire de logements sociaux (flèche ci-dessous et ellipse jaune ci-contre), tranche avec le cadre campagnard de l'aire.



Source : SPW – Dpt de la Géomatique, Orthophotoplan 2020.



Le tracé du RAVeL L98a domine généralement les vallées. Episodiquement, il offre de ce fait de belles perspectives, notamment lors de son enjambée de la vallée de la Petite Honnelle (à gauche, Audregnies) ou en direction de la dépression de la Haine (au centre, Wihéries, Dour). Cependant, les vues y sont parfois limitées par le développement d'une végétation arbustive à ses abords (à droite, Audregnies). Aménagée récemment jusqu'au bois d'Angre, cette liaison doit, à terme, se prolonger jusqu'à l'ancienne gare-frontière de Roisin-Autrepepe.

## Constats et enjeux

- Le Bas-plateau vallonné des Honnelles est imprégné de ruralité. Les infrastructures modernes sont peu présentes et les noyaux bâtis sont majoritairement composés d'habitations anciennes. De petite taille, ces noyaux sont dissimulés dans les vallées, cédant la place aux larges espaces de champs ouverts sur les plateaux. Les constructions récentes sont pour l'instant relativement limitées, notamment par la faible étendue des zones d'habitat au Plan de secteur.
- De grandes fermes sont localisées en bordure de villages ou isolées sur le plateau, ce qui les rend largement perceptibles. Alors que certaines sont abandonnées et se dégradent, d'autres ont pu pérenniser leurs activités et des installations modernes s'y sont greffées (voir les enjeux globaux, pages 414 et 415).
- Le RAVeL L98a, une fois totalement finalisé, traversera le territoire de l'aire de part en part. Il représente de ce fait une opportunité de jouir de la variété de ses paysages. À certains endroits, un écran végétal arbustif masque pourtant les perspectives.

## Objectifs paysagers

|   |                     |
|---|---------------------|
| 1. Préserver l'homogénéité du bâti ancien, en particulier autour des places d'Audregnies et de Montignies-sur-Roc.  | PROTECTION          |
| 2. Limiter le développement bâti en dehors des vallées afin de conserver le caractère confidentiel des noyaux d'habitat et d'épargner les zones de cultures du plateau. | GESTION             |
| 3. Restaurer les fermes à l'abandon et veiller à l'intégration paysagère des exploitations agricoles actuelles.   | GESTION-AMÉNAGEMENT |
| 4. Réfléchir à une meilleure valorisation touristique et paysagère du RAVeL L98a.   | AMÉNAGEMENT         |

## Pistes d'action

- Envisager le recours à des outils d'aménagement du territoire (ZEC\*, SOL\* ou révision du Plan de secteur) afin de différer ou d'empêcher l'urbanisation des terrains situés en zones d'habitat qui priverait des vues plongeantes offertes par la topographie (Baisieux, Autreppes) ou qui perturberait la lisibilité des entrées de villages (Montignies-sur-Roc).
- Sensibiliser, notamment par le biais du Parc naturel des Hauts-Pays, la population (actuelle et future) aux spécificités paysagères de l'aire et, en particulier, à l'homogénéité et aux caractéristiques du bâti villageois ancien.
- Stimuler une reprise d'activité ou une reconversion pour le bâti ancien abandonné ou en manque d'entretien, notamment pour les bâtiments agricoles localisés sur le plateau (voir les enjeux globaux, pages 414 et 415).
- Aménager les abords de la partie méridionale du RAVeL L98a afin de mettre en valeur les paysages traversés (entretien de la végétation rudérale, panneaux d'interprétation paysagère), tout en tenant compte du rôle de ces espaces pour la biodiversité.



# Bas-plateau agricole et boisé des Hauts-Pays

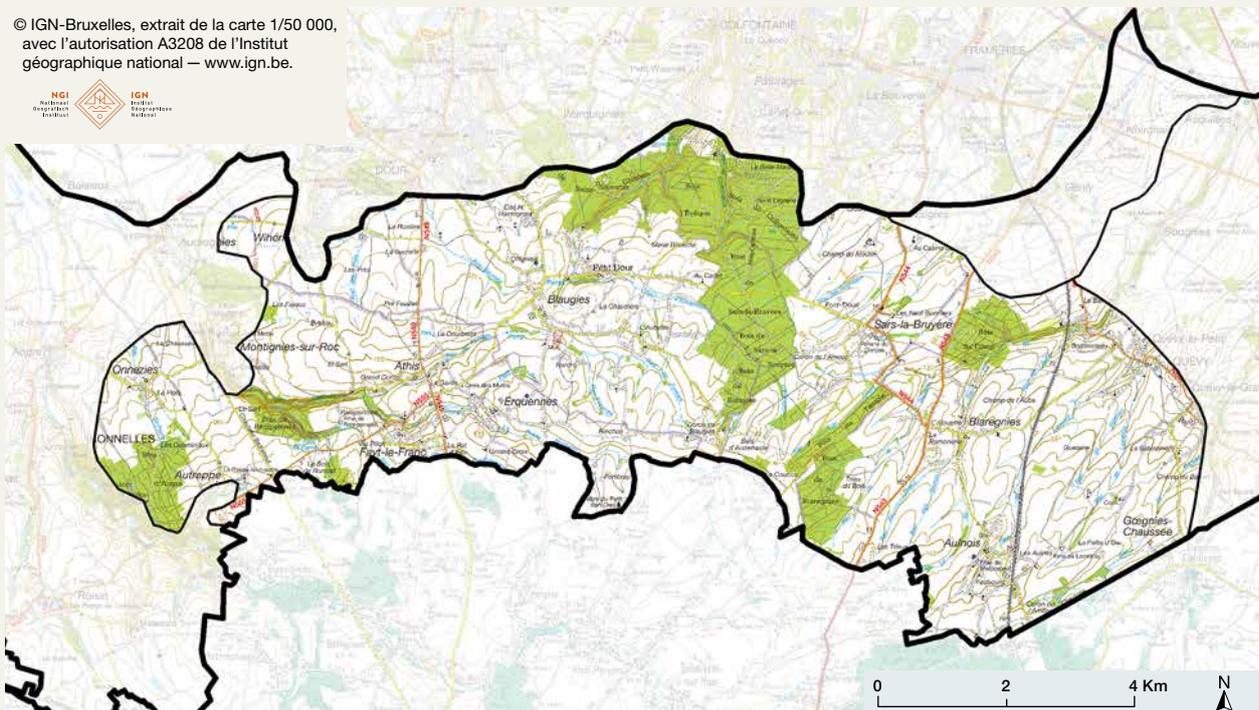


|  |              |
|--|--------------|
| <b>Superficie totale de l'aire<sup>A</sup></b>         | <b>7 712</b> |
| Superficie agricole (ha)                               | 5 565        |
| Terres arables (%)                                     | 73           |
| Prairies (%)   | 21           |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)        | 1 315        |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 558          |
| Autres occupations du sol (ha)                         | 275          |
| <b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>                  | <b>8 510</b> |

<sup>A</sup> Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2019).

© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – [www.ign.be](http://www.ign.be).



Le Bas-plateau agricole et boisé des Hauts-Pays s'étend dans la partie occidentale du bas-plateau limoneux sud-hennuyer. Son relief est très faiblement marqué, mais localement entaillé par d'étroites vallées encaissées. Les espaces agricoles, principalement consacrés aux cultures, sont cloisonnés par de multiples boisements. Le bâti villageois est étiré dans les dépressions formées par les vallées des ruisseaux, l'habitat intercalaire étant rare sur les zones de plateau.



Le Bas-plateau agricole et boisé des Hauts-Pays est situé dans l'ouest du bas-plateau limoneux sud-hennuyer, sur la partie belge du plateau de Bavay.

Le plateau, au **RELIEF TRÈS CALME**, s'abaisse légèrement vers le nord, en direction de la vallée de la Haine. Localement toutefois, le plateau est entaillé par des vallées relativement encaissées. C'est le cas notamment de la Petite Honnelle et, en zone forestière, du ruisseau d'Elwasmes.

La couverture limoneuse offre des sols fertiles, majoritairement consacrés aux **LABOURS**. Les zones de prairies apparaissent surtout dans les creux topographiques humides, autour des localités qui y sont implantées.

La **COMPOSANTE BOISÉE** est importante et apparaît constamment dans les arrière-plans. C'est particulièrement le cas dans la partie médiane de l'aire, occupée en grande partie par les massifs de la forêt de Colfontaine. Les paysages agricoles sont ainsi compartimentés de plusieurs manières : par les lisières de bois, par les petites peupleraies disséminées au sein des terres agricoles, par les fourrés longeant d'anciennes voies de chemin de fer et les versants encaissés de la Petite Honnelle et de son affluent le Fond Saint-Pierre ou encore par les cordons arborés bordant les ruisseaux.

Les **VILLAGES** apparaissent **LONGUEMENT ÉTIRÉS**, généralement établis dans le léger creux des vallées ou en bordure de celles-ci, sur le haut d'un versant. Ils sont organisés le long de rues peu ramifiées, leur bâti se succédant en ordre lâche, environné de jardins, prairies et vergers. Les anciennes maisons rurales et petites fermes bordent la voirie tantôt parallèlement, tantôt perpendiculairement, ou encore en oblique. Elles côtoient quelques fermes plus importantes, au corps de logis en retrait derrière une cour pavée, ou de grosses bâtisses bourgeoises. Un habitat pavillonnaire disparate plus ou moins récent poursuit l'étirement lâche des villages.

Certaines localités, agrandies au tournant des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles par l'installation d'une population ouvrière active dans le bassin industriel du Borinage ou dans les usines métallurgiques françaises, présentent des alignements plus ou moins uniformes de maisons mitoyennes modestes en brique.

Le territoire est traversé par plusieurs **CHAUSSÉES**, dont certaines, d'origine romaine, reliaient la ville française de Bavay à la Flandre et au sud des Pays-Bas. Plusieurs de ces axes routiers sont bordés de grands arbres d'alignement. Les autres se déroulent dans un paysage totalement ouvert.

L'est du Bas-plateau agricole et boisé des Hauts-Pays est parcouru par la ligne de chemin de fer Mons – Quévy. Celle-ci est relativement discrète dans le paysage, principalement signalée par ses poteaux de caténaires qui se dessinent au milieu des étendues agricoles.

L'aire est inscrite dans le **PARC NATUREL DES HAUTS-PAYS**. Des actions en faveur de la biodiversité, ayant un impact sur la qualité des paysages, y sont menées, telles que la restauration ou la mise en place de réseaux de haies et de vergers.



Le Bas-plateau agricole et boisé des Hauts-Pays présente un relief généralement calme, légèrement ridé par les vallons des nombreux cours d'eau qui le parcourent.

À Quévy (en haut), dans la partie orientale du plateau, les paysages agricoles sont striés par les lignes arbustives qui bordent la succession de ruisseaux qui s'écoulent, parallèles les uns aux autres, du sud-ouest au nord-est (1, ruisseau de Prissart ; 2, ruisseau de Louvroit). Ils réservent toutefois des vues très étendues.

Le boisement du paysage s'accroît dans les parties occidentale et surtout centrale de l'aire, où s'étendent plusieurs bois et peupleraies. S'y joignent les formations arborées qui longent les cours d'eau et colonisent les versants des vallées, qui bordent d'anciennes lignes ferroviaires et qui environnent les localités. Les fronts boisés engendrent un important cloisonnement des vues dans ce contexte de relief peu marqué. Les paysages de plateau agricole se présentent sous forme d'une série de compartiments plus ou moins étendus (en bas à gauche, le bois de Blaregnies au lieu-dit « Bois d'Audenaerde » à Sars-la-Bruyère, Frameries ; en bas à droite, l'arrière-plan est barré par les boisements développés sur les versants escarpés de la Petite Honnelle, à Montignies-sur-Roc, Honnelles).



Le massif forestier de Colfontaine, principalement peuplé de chênes et de hêtres, occupe la partie médiane de l'aire, couvrant plus de 800 hectares. Il est traversé par de longues allées rectilignes (à gauche, vue depuis le Pavillon de Chasse, Sars-la-Bruyère, Frameries).

Inscrit dans le domaine phytogéographique atlantique (voir p. 70), le bois se colore de bleu en avril, lorsque fleurissent les tapis de jacinthes (à droite).

## Bas-plateau des Hauts-Pays



Les localités de l'aire sont particulièrement étirées. Elles se développent le long d'une ou plusieurs rues peu ramifiées, généralement en suivant les creux opérés par le réseau hydrographique, et se prolongent le long des chaussées qui traversent le plateau.

Dans la partie occidentale de l'aire (ci-contre), plusieurs localités s'étendent jusqu'à se joindre, brouillant les limites de chacune d'entre elles : Athis, Fayt-le-Franc et Erquennes d'une part, Petit-Dour, Blaugies et Offignies d'autre part.

Source : SPW – Dpt de la Géomatique. Ortophotoplan 2015.



De nombreuses petites fermes en long de la deuxième moitié du 18<sup>e</sup> siècle et du siècle suivant peuplent les villages. Elles présentent différents axes d'implantation par rapport à la voirie, notamment oblique, et sont devancées par un jardinet (à gauche à Athis, Honnelles).

Les corps de fermes plus importantes se distinguent souvent par la composition classique de leur façade en brique, soubassements en moellons et éléments décoratifs en pierre taillée (à droite, l'ancienne ferme Houzeau, construite en 1827, au hameau frontalier de Passe-tout-Outre à Autreppe).

Certaines localités proches du bassin industriel du Borinage ont connu un important développement dans le courant du 19<sup>e</sup> siècle et au tournant du siècle suivant.

Le tissu bâti mis en place à cette époque présente, à front de rue, des alignements de petites maisons ouvrières en brique (à gauche, Petit-Dour, Dour).



L'apparition de la ligne de chemin de fer Mons – Paris au milieu du 19<sup>e</sup> siècle a également modifié la typologie des villages desservis. C'est particulièrement le cas à Aulnois (Quévy, à droite), devenu un important poste transfrontalier influencé par la proximité des industries métallurgiques françaises de l'Avesnois. Un alignement d'habitations destinées aux ouvriers et aux employés des douanes ou des chemins de fer, construites au début du 20<sup>e</sup> siècle, forme un front bâti cohérent.



L'aire est traversée par plusieurs chaussées rectilignes d'origine romaine, qui rayonnaient depuis Bavay (France). Elles sont aujourd'hui des axes de circulation importants (à gauche, à Montignies-sur-Roc, Honnelles, l'antique chaussée qui reliait Bavay à la Flandre) ou de simples chemins de terre (à droite, la chaussée Bavay – Utrecht à Sars-la-Bruyère, Frameries).



À la limite sud-orientale de l'aire, le village de Goegnies-Chaussée (Quévy) est partagé entre la Wallonie et la France. L'axe de la rue de la Chaussée, qui suit le tracé de l'ancienne voie romaine Bavay – Cologne, symbolise la frontière. La partie belge déroule son bâti en bordure nord de la chaussée, face à la localité française où s'ouvre la place du village et son église (ci-dessus à gauche).

Ailleurs, le passage de la frontière est localement signalé par la présence d'anciens postes de douane (ci-dessus à droite, au lieu-dit « Le Coucou » à Sars-la-Bruyère, Frameries).

Le long des chemins de campagne, seule la présence de bornes de pierre matérialise parfois la démarcation dans un paysage agricole continu (ci-contre, au lieu-dit « Champ du Touquet » à Erquennes, Honnelles).



Dans cette région au relief peu marqué, les châteaux d'eau constituent des éléments d'accroche dans le paysage. Leur haute silhouette verticale se détache sur la ligne d'horizon (à gauche, Erquennes, Honnelles ; à droite, Petit-Dour, Dour).

## Constats et enjeux

- Les rénovations et les agrandissements des anciennes maisons rurales et fermettes villageoises, parfois peu soucieux de leurs caractéristiques architecturales originelles, altèrent la qualité paysagère de certains villages (voir enjeux globaux, pages 414 et 415).
- Les maisons construites depuis l'après Seconde Guerre mondiale, insérées de manière sporadique dans le tissu villageois ou constituant de nouveaux quartiers, apparaissent souvent en rupture avec la typologie des anciennes bâtisses rurales. Leur développement parfois important affecte la qualité paysagère de certaines localités.
- Les prairies qui s'étendent au contact des lieux d'habitat participent, avec leurs éléments arborés, à la qualité du cadre paysager villageois. Elles disparaissent toutefois peu à peu, grignotées par les nouveaux développements résidentiels.
- Avec les nécessités de développement des énergies renouvelables, plusieurs zones de plateau seront, à terme, susceptibles d'accueillir des parcs éoliens, engendrant des modifications des paysages ruraux.

## Objectifs paysagers

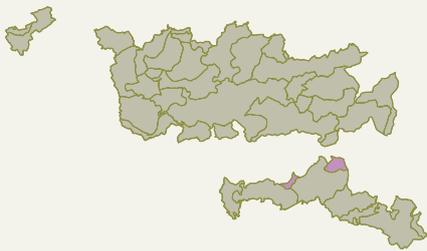
|  |                         |
|--|-------------------------|
| 1. Encadrer l'évolution de l'habitat rural.  | GESTION-<br>PROTECTION  |
| 2. Envisager la dimension et l'impact paysagers de tout nouveau développement résidentiel.                                       | GESTION                 |
| 3. Assurer un choix de localisation et de mise en œuvre de futurs parcs éoliens, qui respecte les qualités paysagères de l'aire. | GESTION-<br>AMÉNAGEMENT |

## Pistes d'action

- Voir les enjeux globaux pour les pistes d'action concernant le bâti rural et à vocation agricole.
- Voir les enjeux globaux pour les pistes d'action concernant les éléments arborés dans le paysage agricole (vergers, prairies).
- Garantir une localisation globale stratégique des futurs parcs éoliens prenant en compte les enjeux paysagers, via par exemple la réalisation d'un plan d'implantation à l'échelle de l'aire.



# Bordures charbonnières des Hauts-Pays

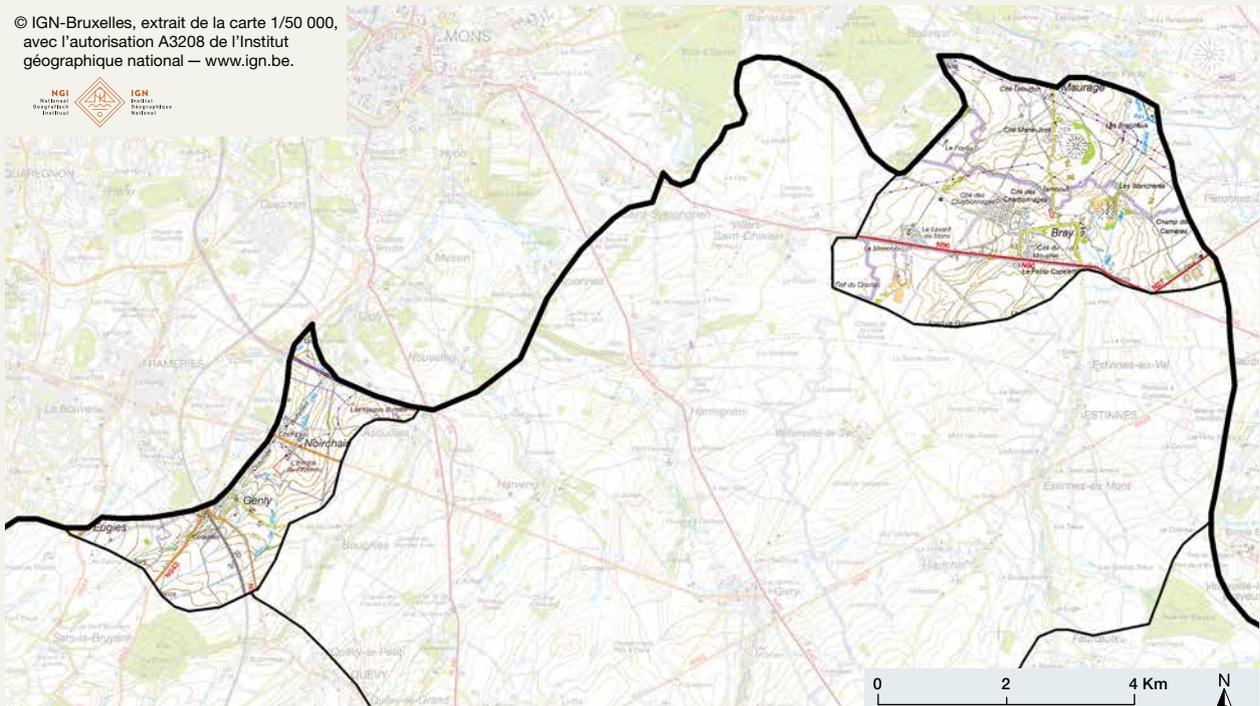


|  |              |
|--|--------------|
| <b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>    | <b>2 347</b> |
| Superficie agricole (ha)                               | 1 946        |
| Terres arables (%)                                     | 82           |
| Prairies (%)   | 15           |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)        | 10           |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 199          |
| Autres occupations du sol (ha)                         | 191          |
| <b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>                  | <b>4 900</b> |

<sup>A</sup> Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2019).

© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – [www.ign.be](http://www.ign.be).



L'aire des Bordures charbonnières des Hauts-Pays forme deux petites enclaves situées au contact des anciens bassins industriels du Borinage et du Centre. Les paysages agricoles sont marqués par la présence de terrils boisés qui recomposent le relief. Dans les centres villageois, un habitat ouvrier se mêle au bâti rural plus ancien, tandis qu'à leur périphérie s'organisent des cités où les blocs d'habitations se répètent à l'identique.



L'aire des Bordures charbonnières des Hauts-Pays couvre deux petites enclaves situées aux marges du bas-plateau limoneux sud-hennuyer. Celles-ci dessinent une transition avec les paysages de l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre (présenté dans le quatrième volume des Atlas des paysages de Wallonie). La partie occidentale s'étend aux limites du Borinage, la partie orientale en périphérie de l'ancien bassin minier du Centre.

Le relief du plateau, à l'origine calme, est marqué par la présence de plusieurs **TERRILS**, qui se dressent dans l'aire elle-même ou dans l'ensemble paysager voisin. Ces hautes collines artificielles, créées par l'accumulation des déchets minéraux générés par l'industrie charbonnière autrefois active à proximité, sont aujourd'hui couvertes de boisements.

Entre les terrils s'étendent de **GRANDS ESPACES AGRICOLES**, partagés entre parcelles de grandes cultures, occupant le plateau, et prairies, dans le fond des vallons et autour des lieux d'habitat.

Les anciens noyaux villageois occupent le creux des vallées des ruisseaux. Ceux-ci s'écoulent vers la vallée de la Haine. L'activité charbonnière dans les bassins industriels proches a engendré la construction de nombreuses **MAISONS OUVRIÈRES** en brique, qui, au 19<sup>e</sup> siècle et au début du siècle suivant, ont étoffé et agrandi le tissu bâti rural plus ancien.

Dans le courant du 20<sup>e</sup> siècle, plusieurs **CITÉS** destinées aux ouvriers et à leur famille ont été aménagées à proximité des sites extractifs. Elles sont implantées sur le plateau de l'enclave orientale, à l'écart des centres villageois. Ces quartiers sont composés d'une répétition de blocs d'immeubles d'architecture et de volume identiques. Certains, restés aux mains des pouvoirs publics, ont conservé leur homogénéité originelle. D'autres l'ont perdue, les maisons ayant été vendues à des particuliers soucieux d'individualiser leur bien.

Le paysage bâti des localités est complété par des maisons pavillonnaires entourées de leur jardin et construites à partir des années 1950. Ce bâti d'aspect très disparate s'étend plus ou moins longuement en bordure des voiries qui sortent des centres villageois et des grand-routes tracées à proximité. C'est particulièrement le cas à Bray, dans la partie orientale de l'aire, où des successions de villas relient le noyau villageois aux cités des Charbonnages et du Moustier autrefois implantées à l'écart.



Les terrils, situés en majeure partie dans l'ensemble paysager voisin de la Haine et de la Sambre, imposent leur silhouette dans les paysages agricoles ouverts de l'aire. Dans la partie occidentale de l'aire (en haut), à l'ouest de Genly (Quévy) et Noirchain (Frameries), se profile la chaîne des terrils du Borinage.

Les terrils de Bray (1) et Marie-José (2) se dressent dans la partie orientale de l'aire (en bas à droite). Le centre villageois de Bray (3) est implanté dans le creux de la vallée du ruisseau des Estinnes. Au sud-ouest se distinguent les buttes des terrils de l'ancien charbonnage du Levant de Mons (encadré) et, hors aire, les éoliennes du parc d'Estinnes (4).

Les localités de l'aire ont connu un important développement à partir du milieu du 19<sup>e</sup> siècle, conjointement à l'expansion des charbonnages. À partir de cette époque, un bâti de typologie urbaine s'impose dans les villages, côtoyant quelques fermes et autres habitations rurales plus anciennes. Cette mixité témoigne néanmoins souvent d'une certaine homogénéité dans les gabarits et les implantations.

Ci-contre, des habitations mitoyennes de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, parmi lesquelles des maisons ouvrières, succèdent à une ferme de style tournaisien du 18<sup>e</sup> siècle (flèche) le long de la rue Grande à Genly (Quévy).



La cité du Levant de Mons, construite entre 1925 et 1931 à proximité du charbonnage dont elle porte le nom, est établie le long de la chaussée de Mons à Bray (Binche). Elle s'articule autour d'une vaste place gazonnée et arborée, sur laquelle pointe le haut clocher de l'église Notre-Dame du Travail, édifice en béton de style Art déco (à gauche). En bordure de la grand-route, les groupes d'habitations de facture identique se succèdent derrière leurs haies et leurs jardinets (à droite).

D'aspect fort hétéroclite, les quartiers de maisons pavillonnaires ont particulièrement gonflé le tissu villageois de Bray (Binche) au cours des dernières décennies (ci-contre, à gauche). C'est le cas également des environs du terril Marie-José à Maurage (La Louvière), où l'urbanisation se poursuit sur le site de l'ancien charbonnage (à droite ; la flèche montre l'un des rares anciens bâtiments industriels subsistants).



## Constats et enjeux

- Les cités ouvrières mises en place dans la partie orientale de l'aire avec le développement des charbonnages formaient à l'origine des ensembles urbanistiques d'une grande homogénéité. Plusieurs d'entre elles ont été altérées par la privatisation des habitations, le souci d'individualisme de leurs propriétaires et les rénovations destinées à les adapter aux normes de confort.
- Les terrils présents dans la partie orientale de l'aire, à Bray, Maurage et au Levant de Mons, ne sont pas accessibles au public, privant l'observateur de vues étendues sur les paysages environnants.
- L'habitat résidentiel de type pavillonnaire se développe de manière importante, particulièrement en périphérie de Bray et de Maurage (dont le centre est situé dans l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre). Il a produit et continue à engendrer un paysage peu structuré, notamment au détriment des anciennes prairies (pour celles-ci, voir les enjeux globaux, pages 416 et 417).

## Objectifs paysagers

|   |                            |
|---|----------------------------|
| 1. Assurer le maintien de l'homogénéité des cités ouvrières et recomposer la cohérence visuelle des ensembles déstructurés. | AMÉNAGEMENT-<br>PROTECTION |
| 2. Rendre accessibles au public certains terrils susceptibles d'offrir des vues intéressantes sur les paysages alentour.    | GESTION-<br>AMÉNAGEMENT    |
| 3. Envisager la dimension et l'impact paysagers de tout nouveau développement résidentiel.                                  | GESTION                    |

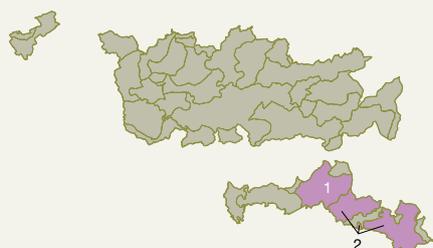
## Pistes d'action

- Sensibiliser les nouveaux propriétaires, les gestionnaires des sociétés de logements sociaux et les acteurs communaux aux spécificités paysagères des ensembles bâtis d'origine ouvrière ou sociale.
- Sensibiliser les propriétaires de terrils à aménager leur accès public.
- Accompagner de prescriptions urbanistiques à portée paysagère les développements contemporains du bâti villageois.
- Voir les enjeux globaux pour les pistes d'action concernant les éléments arborés dans le paysage agricole (vergers, prairies).



# Bas-plateau agricole d'Estinnes<sup>1</sup>

# Bas-plateau agricole de Thudinie<sup>2</sup>



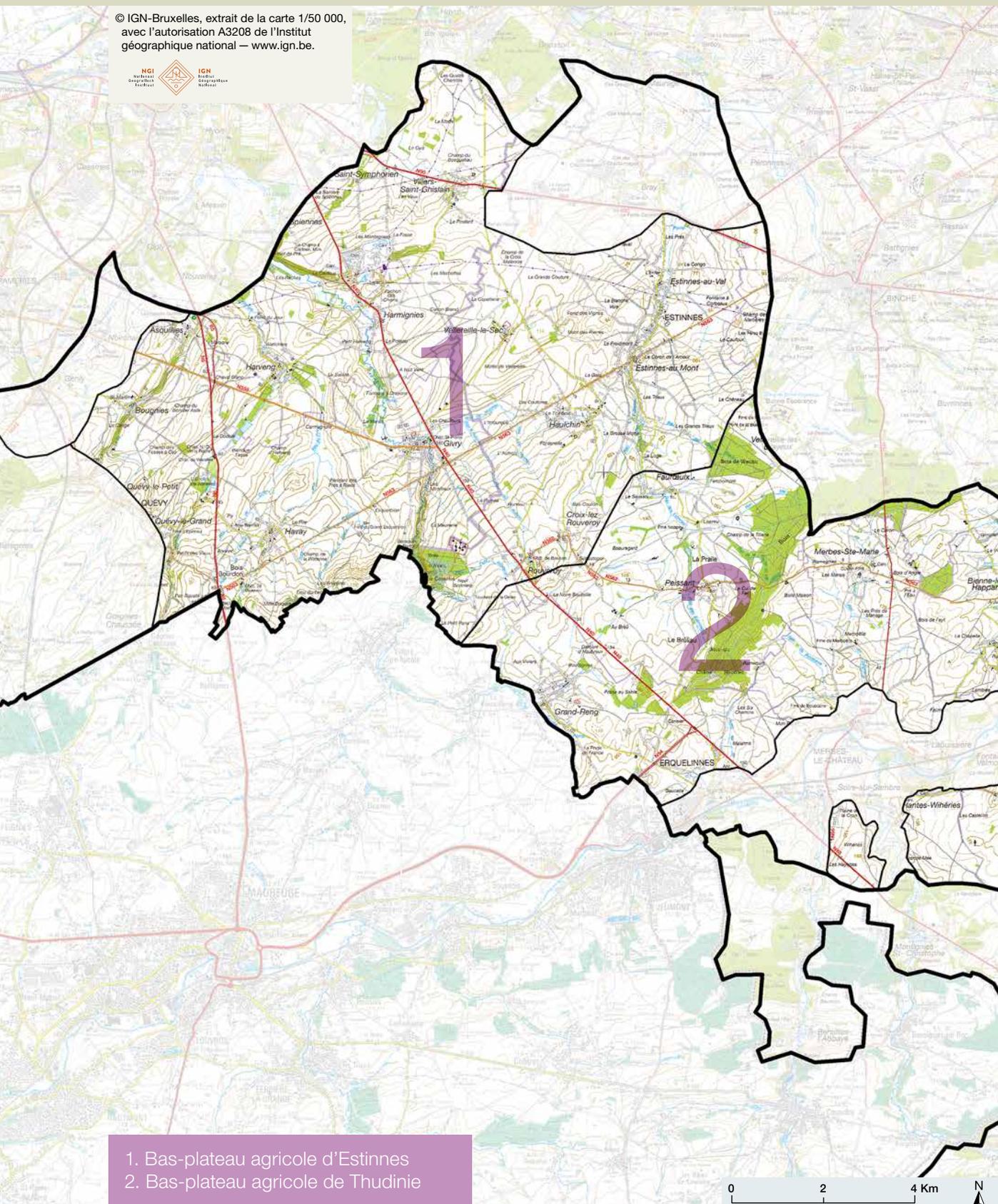
|  | 1             | 2             |
|--|---------------|---------------|
| <b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>    | <b>10 839</b> | <b>17 716</b> |
| Superficie agricole (ha)                               | 9 307         | 14 913        |
| Terres arables (%)                                     | 83            | 79            |
| Prairies (%)   | 14            | 18            |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)        | 289           | 1 020         |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 784           | 1 068         |
| Autres occupations du sol (ha)                         | 459           | 715           |
| <b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>                  | <b>11 974</b> | <b>14 816</b> |

<sup>A</sup> Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

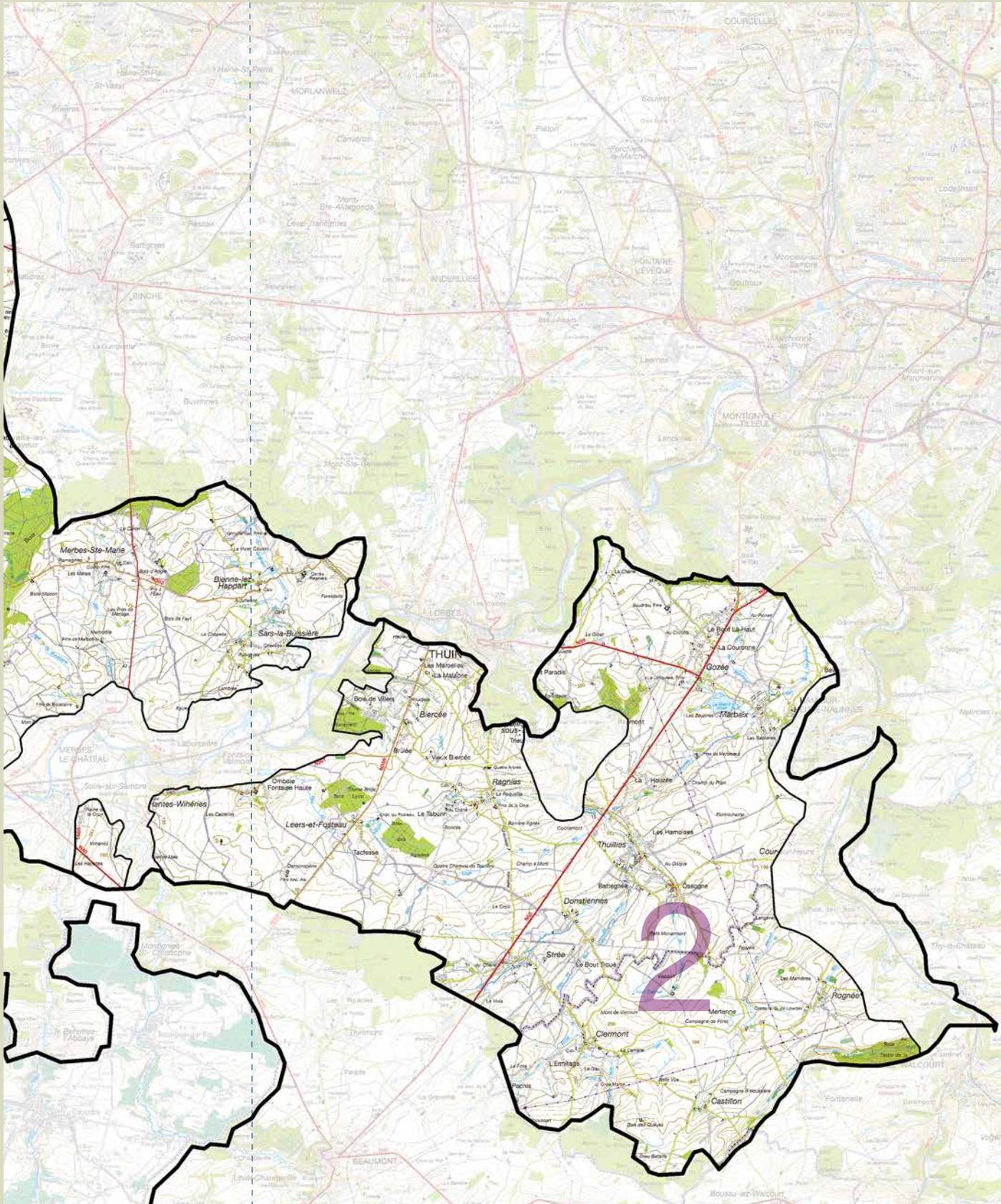
<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2019).

Cette famille formée de deux aires couvre la majeure partie du centre et de l'est du bas-plateau limoneux sud-hennuyer. Les deux aires présentent des paysages de plateau doucement ondulé et couvert de terres agricoles très ouvertes où prédominent les champs de céréales. Les villages sont étirés dans le pli des vallées et l'habitat intermédiaire est rare sur les zones de plateau, mis à part quelques grosses fermes isolées.

© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



1. Bas-plateau agricole d'Estinnes
2. Bas-plateau agricole de Thudinie





La famille d'aires formée par le Bas-plateau agricole d'Estinnes et le Bas-plateau de Thudinie s'étend sur les parties centrale et orientale du bas-plateau limoneux sud-hennuyer. La première aire couvre l'arrière-pays de Mons, sur le nord-est du plateau de Bavay dont l'altitude décroît du sud vers le nord, en direction de la vallée de la Haine. La seconde, scindée en deux par la vallée de la Haute Sambre, qui constitue une aire à part entière, s'étale sur le prolongement occidental du plateau condrusien et, dans sa partie nord, sur la crête d'interfluve séparant les bassins de la Haine et de la Sambre.

Le relief est animé d'AMPLES ONDULATIONS. Les sols limoneux, bénéficiant généralement de très bonnes aptitudes agronomiques, sont principalement dédiés aux grandes cultures. Les CÉRÉALES y prédominent largement, apportant aux paysages les variations de teinte liées à leur cycle cultural. Les vastes étendues de champs permettent des vues dégagées et lointaines depuis les élévations de terrain. Les herbages se localisent principalement dans les fonds humides et dans le bas des versants des vallées.

Des BOSQUETS et des peupleraies ponctuent par endroits le paysage, localisés principalement sur des terrains peu perméables en raison de la nature du sous-sol (argiles, grès, schistes, psammites). C'est le cas notamment du front boisé qui se dessine sur la ligne de crête séparant les bassins de la Haine et de la Sambre, sur le plateau thudinien. Des écrans arborés bordent également les anciennes lignes de chemin de fer, dont bon nombre sont aujourd'hui aménagées en RAVeL.

Les LOCALITÉS sont majoritairement implantées dans les creux tracés par le réseau hydrographique. Elles sont étirées dans le fond des vallées et sur les versants. Serré le long des rues du centre villageois, le bâti se relâche et s'étend plus ou moins longuement en périphérie.

Les anciennes fermettes, généralement basses et construites en long, se disposent tantôt parallèlement à la rue, tantôt perpendiculairement, recherchant la meilleure exposition au soleil. Elles apparaissent en bord de voirie ou en retrait, souvent derrière une pelouse agrémentée de plantations. Entre ces bâtisses modestes s'ouvrent parfois des cours de fermes plus imposantes, entourées de leurs dépendances. Cet habitat traditionnel mêle, en proportions variables, brique et moellon de pierre. Ce dernier s'impose particulièrement dans le bâti du sud de la Thudinie. Les toitures sont couvertes, soit de tuile, soit d'ardoise.

Un bâti en brique, plus tardif, de type urbain, ainsi qu'un habitat pavillonnaire plus ou moins récent, complètent les paysages villageois.

Sur le plateau, le bâti se raréfie. Il est limité aux extensions de villages le long des chaussées et, en Thudinie surtout, à quelques grosses fermes en carré qui s'imposent au milieu des terres agricoles.

Le plateau est traversé par plusieurs GRAND-ROUTES RECTILIGNES. Certaines empruntent le tracé d'anciennes chaussées romaines qui rayonnaient depuis la ville française de Bavay. Ces axes routiers sont en partie rythmés par les alignements d'arbres qui les bordent et qui forment un corridor vert en période de végétation.

Deux grands PARCS ÉOLIENS se dressent sur le plateau, l'un à Estinnes, l'autre à Quévy. Les hauts mâts blancs et leurs pales s'aperçoivent de très loin et apportent d'importants contrastes d'échelle avec le bâti villageois environnant.

## Traits communs



Les Plateaux agricoles sud-hennuyers présentent de grandes étendues de champs ouverts, exemptes d'éléments bâtis, comme ci-dessus entre Donstiennes (Thuin) et Strée (Beaumont), en Thudinie. Les cultures céréalières y prédominent largement, blondissant le paysage peu avant la moisson. Des fourrés arborés apparaissent en bordure de ruisseaux, tandis que çà et là des éléments isolés ponctuent les limites de parcelles (1). Des petits bois (2) et des peupleraies (3) occupent des terrains humides ou difficiles à travailler et marquent les espaces agricoles.

Les prairies se développent principalement sur les terrains humides bordant les cours d'eau, dans les creux du plateau (ci-contre à Faulroeuux, Estinnes). Des rangées de saules têtards et autres rideaux arbustifs structurent le paysage.



L'habitat est regroupé en villages, implantés le plus souvent à proximité des cours d'eau. Le tissu bâti se blottit et s'étire de façon lâche dans les creux plus ou moins marqués des vallées et vallons, à l'exemple du village de Clermont (Walcourt), en Thudinie. La localité se développe principalement sur le versant nord, bien exposé, de la vallée du Ri du Gau.



Les fermettes villageoises sont allongées et basses, souvent édifiées en retrait de la voirie, derrière un petit jardin ou une courrette pavée. Leurs murs, lorsqu'ils ne sont pas peints en blanc, montrent une association de pierre et de brique. Les toits sont tantôt gris foncé, couverts d'ardoise ou d'asbeste-ciment, tantôt rouges, couverts de tuile (à gauche, Castillon, Walcourt, en Thudinie ; à droite, Faulroëux, Estinnes).



Le style tournaisien marque bon nombre de bâtisses rurales cossues construites ou transformées au 18<sup>e</sup> siècle et parfois encore au 19<sup>e</sup> siècle (voir p. 60). Il est caractérisé par l'usage de la brique, traditionnellement chaulée, de la pierre, soigneusement taillée aux encadrements de portes et fenêtres, et de l'ardoise, en toiture.

Les grosses fermes en carré de cette époque, qui s'imposent dans ou en périphérie de nombreux villages, présentent généralement ces caractéristiques architecturales. C'est le cas de la Cense d'Aulne (ci-contre) dans le village thudinien de Donstiennes (Thuin), dont la porte cochère donnant accès à la cour est surmontée d'une tour-pigeonnier.



Les longues routes rectilignes tracées au travers des plateaux agricoles sud-hennuyers permettent d'en découvrir les paysages et d'en percevoir les ondulations.

Certaines chaussées, dépourvues d'arbres, dessinent un long ruban gris entre les espaces agricoles (à gauche, à Havay, Quévy, la route N563 suit l'ancienne chaussée romaine Bavay – Cologne).

D'autres grand-routes ont conservé leur alignement d'arbres qui, lorsqu'ils atteignent une grande taille et sont en feuilles, forment une voûte végétale continue dans l'axe de la voirie. La chaussée est alors localisable au loin (au centre et à droite, la route N53 à Thuillies, Thuin).



## Bas-plateau agricole d'Estinnes



Animé de douces ondulations, le Bas-plateau agricole d'Estinnes s'incline progressivement du sud vers le nord, passant de 140-150 mètres à une cinquantaine de mètres d'altitude en moyenne. Depuis les sommets du plateau, le paysage agricole ouvert permet des vues particulièrement longues vers le nord, en direction de la dépression de la Haine et de ses terrils.

Ci-dessus, depuis la route reliant Rouveroy et Croix-lez-Rouveroy (Estinnes), la cimenterie de la carrière de craie d'Harmignies (1) se détache par sa teinte blanche. C'est le cas également des éoliennes du parc d'Estinnes (2) et, plus lointaines, de celles du parc de Quévy (3). À l'horizon se dessinent les terrils du Borinage à l'ouest (4) et du Centre à l'est (5).



Entre Harmignies et Haulchin, le sous-sol crayeux est recouvert d'une couche de limon peu épaisse. La terre, mélangée à la craie lors des travaux agricoles, présente une teinte blanchâtre caractéristique (champ de pommes de terre à Vellereille-le-Sec, Estinnes).



À Haulchin (Estinnes), le vignoble des Agaises, le plus grand de Wallonie, est implanté sur un terrain crayeux, dont la nature drainante convient particulièrement bien aux pieds de vigne. Le strict alignement de ces derniers imprime des motifs géométriques sur le flanc sud et bien exposé d'un bombement du plateau (ci-dessus et ci-contre à droite, en été ; ci-contre à gauche, en hiver).





À Harmignies (Mons), la craie était, jusqu'il y a peu, extraite du sous-sol dans une vaste carrière creusée dans le front d'une cuesta\* s'étirant au nord de la localité. La roche était transformée dans la cimenterie jouxtant le site d'extraction et dont la masse des infrastructures, vue depuis la route N40, semble « écraser » le tissu bâti villageois (ci-dessus à gauche, flèche, et à droite).

On ne peut s'approcher des excavations, mais les parois mises à nu, jaune pâle, sont partiellement visibles (flèche) depuis la route d'Harmignies à Villers-Saint-Ghislain (ci-contre, flèche).



La Trouille et le ruisseau des Estinnes, qui traversent l'aire du sud vers le nord, sont très présents dans les paysages villageois de Givry (à gauche) et d'Estinnes-au-Mont et au-Val (à droite). Ces villages se sont en effet respectivement développés dans le fond de vallée de ces cours d'eau. Canalisés et traversés par des ponts et passerelles, ils sillonnent le long des rues et entre les propriétés.



Les éoliennes du parc d'Estinnes, hautes de près de 200 mètres, sont considérées parmi les plus puissantes au monde. Elles engendrent une forte rupture d'échelle avec le village d'Estinnes-au-Val, implanté en contrebas, dans le creux de la vallée du Ruisseau des Estinnes (à gauche).  
De facture plus classique, les éoliennes du parc de Quévy s'imposent notamment dans le paysage villageois de Quévy-le-Grand (à droite).



## Bas-plateau agricole de Thudinie

Bois de Pincemaille



Le Bas-plateau agricole de Thudinie, aux amples ondulations, est couvert de champs qui s'étendent à perte de vue (ci-dessus, vue vers le nord depuis le lieu-dit « Dansonspenne » à Fontaine-Valmont, Merbes-le-Château). Des petits bois parsèment le paysage agricole ouvert. Ils sont généralement maintenus sur des terrains moins propices aux cultures et constituent souvent d'anciennes réserves de chasse.

À l'horizon se dessinent les fronts boisés (flèche) qui marquent les limites de l'aire paysagère. Celui du bois de Pincemaille se détache également, coiffant la ligne de crête qui sépare les bassins de la Haine et de la Sambre (ci-contre, la lisière du bois vue depuis le plateau de rive gauche de la Sambre à Merbes-le-Château).



Dans l'est de l'aire, de grandes parcelles agricoles sont affectées à la culture du miscanthus, une plante pérenne utilisée pour la production d'énergie par combustion. Les plants, dont les tiges peuvent dépasser trois mètres de hauteur en fin de croissance, forment des fourrés très denses qui ferment totalement les vues du début de l'été à la fin de l'hiver, moment de leur récolte.

Ci-dessus à gauche, jeunes pousses de miscanthus au début du mois de juin (Ragnies, Thuin) ; ci-dessus à droite, les plants atteignent leur hauteur maximale en juillet (Ossogne, Thuin) ; ci-contre, les tiges et feuilles, desséchées et jaunies depuis l'automne, restent en place durant l'hiver (Ossogne, Thuin).



Dans le sud de l'aire, les fermettes anciennes sont principalement construites en pierre. Lorsque les murs sont à nu, les tonalités grises du calcaire ou brunâtres du grès prédominent (à gauche, habitations en calcaire à Thuillies, Thuin ; au centre, ferme en long aux murs de grès, aujourd'hui divisée en plusieurs habitations, à Strée, Beaumont).

L'usage exclusif des moellons calcaires, soigneusement agencés, se retrouve dans quelques grandes fermes à l'approche de Condroz (à droite, la ferme du Jardinnet, datant des 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles, dans le hameau d'Ossogne, Thuin).



De grandes fermes apparaissent à distance des localités, isolées au milieu des terres agricoles. Nombre d'entre elles appartiennent à des abbayes, propriétaires des terres qu'elles exploitaient sur le plateau de Thudinie.

Ancienne dépendance de l'abbaye d'Aulne, la ferme de Marbisoeul (Gozée, Thuin, à gauche) est implantée dans le fond du vallon du ruisseau de Marbisoeul, petit affluent de la Biesmelle. Ses bâtiments en brique blanche et aux toitures d'ardoise forment un ample quadrilatère dont la construction s'est étalée du 17<sup>e</sup> siècle au 19<sup>e</sup> siècle.

Type de bâtisse plus exceptionnelle au sein de l'aire, le château-ferme du Fosteau, à l'écart du village de Leers-et-Fosteau (Thuin), est entouré des vastes prairies de son domaine (à droite). Flanqués d'anciennes tours de défense, ses volumes massifs en moellons de pierre, d'époque médiévale, sont complétés d'aménagements en brique plus tardifs.



Le Bas-plateau agricole de Thudinie accueille une zone d'activité économique, implantée sur le site de l'ancienne sucrerie de Donstiennes (Thuin) qui fut fermée à la fin des années 1980.

L'impact visuel du zoning, installé dans le creux de la vallée du ruisseau du Bief du Moulin, est très ponctuel (ci-dessus, vue depuis la route de Clermont à Thuillies, Thuin, au sud du site). La teinte claire de grands entrepôts (flèche) et de la tour qui accueille les bureaux des entreprises (encadré) rend toutefois ces bâtiments très visibles dans le paysage. Les boisements qui ont colonisé les bassins de décantation de la sucrerie, zones humides devenues des réserves naturelles en raison de leur intérêt biologique, masquent le reste du site.

De l'ancienne sucrerie, seul subsiste un bâtiment en brique servant d'entrepôt, en bordure de l'ancienne voie ferrée qui desservait l'usine. Cette dernière est aujourd'hui aménagée en RAVeL (ci-contre).

## Bas-plateaux agricoles sud-hennuyers

1. Relief doucement ondulé.
2. Plateau limoneux couvert de champs ouverts.
3. Petit bois de feuillus sur des sols moins perméables.
4. Prairies ponctuées de saules têtards en fond de vallée.
5. Peupleraie aux arbres strictement alignés et située en fond de vallée.
6. Village implanté dans le fond de la vallée et sur le bas de versant.
7. Grande ferme en carré en bordure de village.
8. Grande ferme isolée sur le plateau, entourée de ses prairies.
9. Chaussée rectiligne bordée d'alignement d'arbres.



Dessin : Dina Kathelyn.

## Constats et enjeux

- Les bas-plateaux agricoles sud-hennuyers offrent des paysages exceptionnellement ouverts et étendus, de grande qualité. Les routes qui les parcourent constituent des outils de découverte de ces paysages, mais sont peu exploitées en tant que tel.
- Avec la nécessité de développer les énergies renouvelables, de larges pans de plateau seront, à terme, susceptibles d'accueillir de nouveaux parcs éoliens, engendrant des modifications des paysages ruraux. Le Bas-plateau agricole de Thudinie pourrait être particulièrement marqué puisqu'il est aujourd'hui dépourvu de ce type d'infrastructures.
- Certains agriculteurs ont opté pour la culture du miscanthus à des fins de production énergétique, en particulier dans l'est de la Thudinie. Cette culture, qui tend à s'étendre, a un impact sur le paysage en engendrant d'importants cloisonnements de vue aux abords des parcelles où elle est pratiquée.
- Le parc d'activité économique de Donstiennes, situé sur le Bas-plateau agricole de Thudinie, est amené à poursuivre son développement. Il risque d'impacter davantage les paysages agricoles environnants. Par ailleurs, les bâtiments de l'ancienne sucrerie, témoins du passé du site, sont peu mis en valeur.

## Objectifs paysagers

|   |                                |
|---|--------------------------------|
| 1. Valoriser le réseau routier en tant qu'outil de découverte du paysage.   | AMÉNAGEMENT                    |
| 2. Assurer un choix de localisation et de mise en œuvre de futurs parcs éoliens, qui respecte les qualités paysagères de l'aire.  | GESTION-AMÉNAGEMENT            |
| 3. Eviter l'extension des cultures de miscanthus sur les sommets des bas-plateaux.  | GESTION                        |
| 4. Envisager la dimension et l'impact paysagers de toute nouvelle extension du parc d'activité économique de Donstiennes. Valoriser les bâtiments de l'ancienne sucrerie. | PROTECTION-GESTION-AMÉNAGEMENT |

## Pistes d'action

- Ménager des points d'arrêt le long des routes, éventuellement équipés de table d'orientation, aux endroits présentant un intérêt paysager (vues depuis les sommets des bas-plateaux, vue sur un village ou un élément bâti intéressant...).
- Garantir une localisation globale et stratégique des futurs parcs éoliens, tout particulièrement sur le Bas-plateau agricole de Thudinie où ils sont aujourd'hui inexistant, prenant en compte les enjeux paysagers, via, par exemple, la réalisation d'un plan d'implantation à l'échelle de l'aire.
- Sensibiliser les agriculteurs à l'importance du choix de localisation des cultures de miscanthus.
- Accompagner de prescriptions urbanistiques à portée paysagère toute extension du parc d'activité économique de Donstiennes, afin d'assurer l'insertion paysagère des nouvelles constructions et de valoriser les traces de l'ancienne sucrerie.



# Vallée de la Haute Sambre

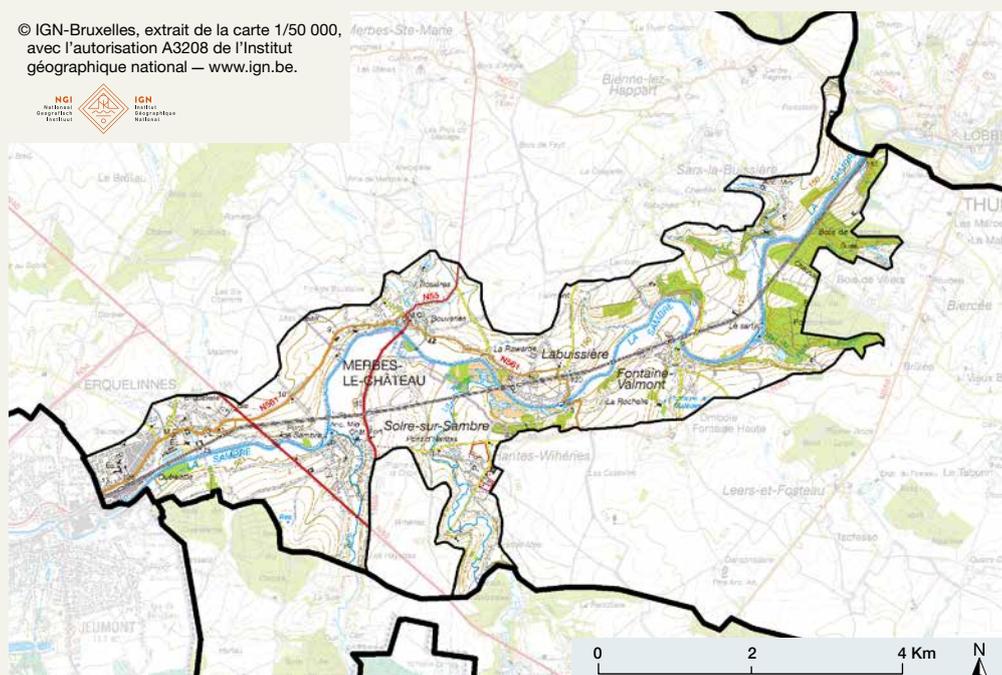


|  |              |
|--|--------------|
| <b>Superficie totale de l'aire<sup>A</sup></b>         | <b>2 244</b> |
| Superficie agricole (ha)                               | 1 344        |
| Terres arables (%)                                     | 53           |
| Prairies (%)   | 38           |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)        | 260          |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 361          |
| Autres occupations du sol (ha)                         | 278          |
| <b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>                  | <b>9 719</b> |

<sup>A</sup> Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2019).

© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



La Vallée de la Haute Sambre se différencie nettement au sein du bas-plateau sud-hennuyer, à la topographie calme et dominée par les labours. Les vues de l'aire sont courtes et diversifiées. La Sambre, canalisée, et ses principaux affluents ont fortement entaillé le relief et participent à une distribution locale du finage où les prairies et, dans une moindre mesure, les bois et les milieux semi-naturels occupent des superficies significatives. Le bâti, qui s'est notamment développé avec l'industrie extractive locale, se concentre dans la partie amont, plus évasée, de la vallée. En aval, où l'encaissement est plus marqué et les pentes largement boisées, le paysage revêt un caractère plus naturel.



La Vallée de la Haute Sambre dissèque le plateau limonéux sud-hennuyer de part en part. Elle s'étire depuis la frontière franco-belge jusqu'à la limite avec l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre. Le **RELIEF** est composé d'une vallée centrale relativement large et à l'encaissement croissant en direction de l'est. À l'ouest, les deux principaux affluents de la Sambre, la Thure et la Hantes, forment de petites vallées escarpées qui s'évasent en approchant de leurs sites de confluence, presque contigus. Quant aux autres affluents, ils ont créé de petits vallons dévalant vers la rivière.

La topographie et l'hydrographie de l'aire ont minimisé la dominance au sein des terres agricoles des cultures sur les **PRAIRIES**. Les premières profitent de l'adoucissement du relief à l'approche du plateau et de certaines terrasses alluviales. Les secondes occupent les fonds de vallées, l'auréole villageoise et certains versants, surtout en rive gauche. Les **BOISEMENTS** s'imposent sur les versants les plus raides. Ils se concentrent dans la partie orientale de l'aire, en particulier en rive droite, orientée au nord.

À l'exception de quelques fermes isolées dans le finage, l'habitat est concentré en **VILLAGES DENSES**, sans localisation préférentielle. Ils se situent tantôt en fond de vallée au niveau de confluences (Erquennes, Solre-sur-Sambre), tantôt sur la totalité des versants (Fontaine-Valmont, Merbes-le-Château, Hantes-Wihéries).

La Sambre, par son activité érosive, a dévoilé des affleurements calcaires dans la partie amont de son cours et gréseux dans sa partie aval. La nature du sous-sol se reflète dans les matériaux de construction présents au sein des noyaux villageois anciens, ces matériaux se combinant presque toujours avec la brique. Ainsi, le grès rouge domine à Sars-la-Buissière alors que le calcaire, plus lumineux, est majoritaire partout ailleurs.

Le cours naturel de la **SAMBRE** a été canalisé dès 1829 afin de permettre le transport de marchandises par péniche entre la région carolorégienne et la France. Cet

aménagement, suivi d'une voie ferrée quelques vingt ans plus tard, a grandement participé au développement des activités humaines au sein de la vallée. Malgré le recoupement de certains méandres, la rivière a conservé une sinuosité marquée. Le chemin de halage qui la longe est bordé, à intervalles réguliers, d'alignements de peupliers.

Grâce à la création de ces deux voies de communication, la Vallée de la Haute Sambre a connu une importante **PHASE D'INDUSTRIALISATION** au début du 19<sup>e</sup> siècle. Si la majorité de ces activités économiques a périéclité durant la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, l'industrialisation a profondément transformé le paysage de l'aire. À Labuissière, l'exploitation marbrière et les activités industrielles associées ont entraîné le développement d'un habitat ouvrier mitoyen, en brique. Mais, c'est à **ERQUELINES**, favorisé par sa situation frontalière, que l'impact paysager de cet essor économique est le plus visible aujourd'hui encore. Un tissu bâti au profil urbain, développé durant la phase d'industrialisation, s'étale sur l'ensemble du versant de rive gauche, depuis la gare ferroviaire et l'ancienne darse industrielle.

Du fait de son isolement relatif par rapport aux axes routiers principaux, la Vallée de la Haute Sambre est pour l'instant peu impactée par la périurbanisation. Des constructions au type standardisé se multiplient cependant le long ou à proximité de la route N40.

Malgré le passé industriel de la vallée et l'urbanisation qui s'en est suivie, une forte concentration d'**ESPACES PROTÉGÉS**, ou identifiés comme de grand intérêt biologique, caractérise l'aire paysagère. Ces espaces prennent la forme d'une mosaïque de milieux humides dans le lit majeur de la Sambre, notamment entre Solre-sur-Sambre et Labuissière, et de forêts indigènes sur les versants en aval de Fontaine-Valmont. Outre leurs rôles de préservation de la biodiversité et de limitation des inondations, ils contribuent également à la variété du paysage, notamment via la forte présence de l'avifaune aquatique.



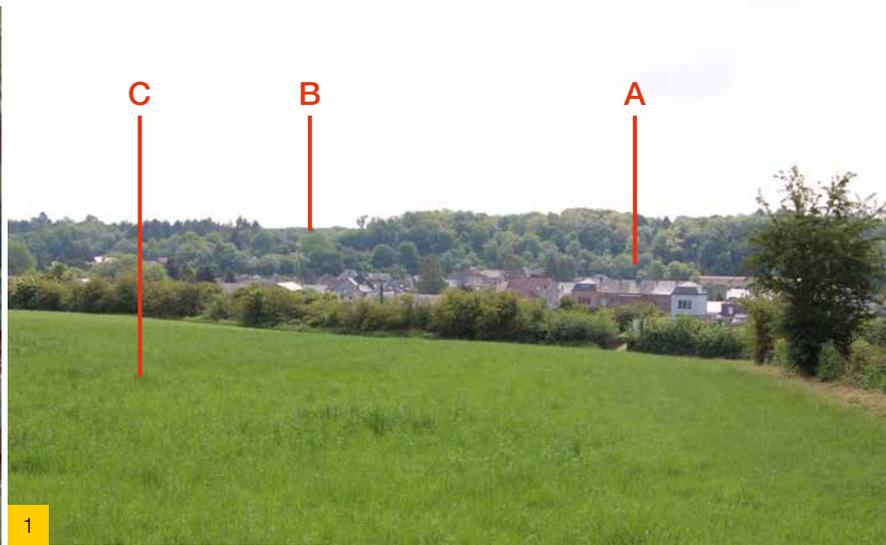
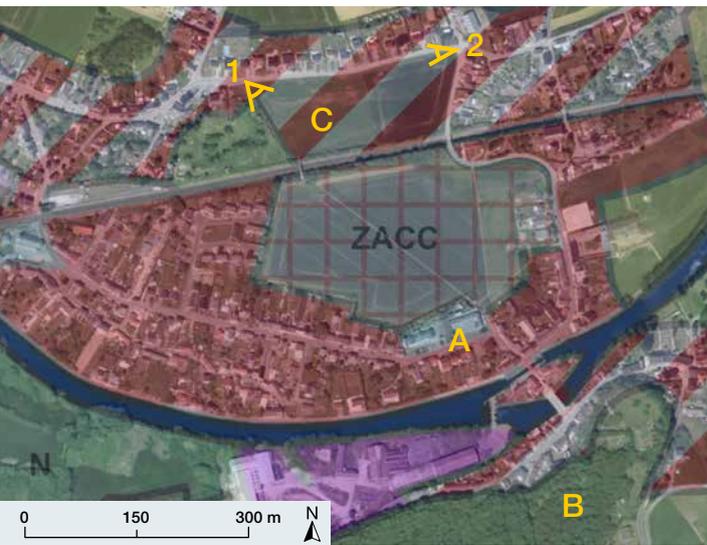
Au sein de l'aire, la densité de l'urbanisation est concomitante avec l'évolution morphologique de la vallée. L'habitat et les activités industrielles sont concentrés dans la partie occidentale, où la vallée sambrienne, large et peu encaissée, a facilité l'implantation des activités humaines. Ci-dessus à gauche (depuis la lisière du bois le Comte, Erquelinnes), vue vers Solre-sur-Sambre et son château (2) et Merbes-le-Château, dont l'église du 11<sup>e</sup> siècle (1), avec sa tour au clocher bulbeux, se détache de la silhouette villageoise. Entre ces deux entités, les silos à grains métalliques (4) et les cônes de gravats et de matières premières (3) d'entreprises de construction du zoning de Solre-sur-Sambre tranchent dans le paysage. Vers l'est de l'aire et vers l'amont de la vallée de la Hantes, les constructions humaines se raréfient avec le rétrécissement et le creusement plus marqué des vallées. Le paysage alterne alors larges étendues agricoles dévalant les versants et ponctuées de fermes isolées (ci-dessus à droite) avec ambiances forestières aux vues limitées (ci-contre).



Témoins des nombreux marécages qui se succédaient avant la canalisation de la Sambre, des zones humides permanentes (notamment sous forme de méandres recoupés) ou temporaires occupent le lit majeur du cours d'eau. À gauche, la réserve naturelle des marais de la Haute Sambre constitue un site de grand intérêt ornithologique. À droite, une prairie au niveau de la rive convexe d'un méandre de la Sambre à Fontaine-Valmont (Merbes-le-Château) est inondée en hiver.



Au 19<sup>e</sup> siècle, l'extraction du marbre a entraîné l'industrialisation de Labuissière, et mené au développement d'un bâti ouvrier entre le centre du village et la gare. À l'écart du chemin de fer mais bénéficiant d'un site enviable, Merbes-le-Château a été impacté indirectement par cette mutation industrielle. Les résidences bourgeoises s'y sont concentrées dans la rue Saint-Martin, qui surmonte la Sambre. À gauche, le château Puissant, érigé pour l'industriel du même nom dans les années 1860, héberge désormais l'administration communale. Au centre, l'ancien bassin industriel d'Erquelinnes, également associé à cette période de prospérité économique, est transformé en port de plaisance. Les activités industrielles actuelles se font rares et se concentrent au sein du parc d'activité économique de Solre-sur-Sambre (Erquelinnes, à droite). Celui-ci, éloigné des axes routiers majeurs et à moitié occupé, va être réduit et réorienté vers des entreprises d'artisanat et de services.



Sources : SPW – Dpt de la Géomatique. Orthophotoplan 2017 ; SPWTLPE (2020). Plan de secteur.

Avec l'encaissement progressif de la vallée vers l'aval, les versants autorisent des vues variées vers le fond de vallée et les pentes de la rive opposée. C'est le cas à Labuissière (Merbes-le Château), où sont visibles, depuis la crête militaire du versant de rive gauche (1, plan et photo ci-dessus) : le centre du village (A), localisé en fond de vallée de part et d'autre de la Sambre (et partiellement caché par la végétation arbustive entourant la voie ferrée), et le versant méridional, ancienne marbrière désormais colonisée par les boisements (B). Cette perspective paysagère est pour l'instant maintenue malgré l'affectation en zone d'habitat à caractère rural des terrains à l'avant-plan (C ; plan et photo ci-dessus). En effet, les constructions récentes sont jusqu'ici circonscrites au nord de la voirie (2, plan ci-dessus et photo ci-contre).



Autrefois hameau agricole de taille modeste, Erquelinnes a connu une croissance démographique exponentielle au tournant du 20<sup>e</sup> siècle grâce au développement industriel transfrontalier exploitant les voies de communication préalablement établies (voie ferrée et Sambre canalisée). Concentrant approximativement un tiers de la population de l'aire, le bourg se démarque aujourd'hui par ses paysages citadins. Ceux-ci sont surtout observables à l'ouest : à la frontière franco-belge (1), sur le versant septentrional de la vallée sambrienne, occupé par des maisons ouvrières mitoyennes (2), ou dans la rue Albert 1<sup>er</sup>, longeant la gare et sa cour à marchandises désaffectée où se déroule le marché hebdomadaire (3). Une urbanisation contemporaine, dominée par des enseignes commerciales aux grands bâtiments parallélépipédiques, a également essaimé autour de la route N40 (4). Quant au noyau d'habitat historique, ceinturé entre ces deux développements urbains postérieurs, il est structuré autour de la place du Béguinage et de la Grand-Place (5, la Grand-Place) et a conservé un aspect villageois, renforcé par la présence de plusieurs fermes de grande taille.





Bien que rectifié lors de sa canalisation, le cours de la Sambre est resté sinueux. Ses courbes, l'urbanisation limitée de ses rives et ses berges envahies par la végétation contribuent à un paysage paisible et d'aspect naturel (ci-dessus à gauche à Solre-sur-Sambre). Un RAVeL emprunte le chemin de halage. Si la navigation est désormais essentiellement de plaisance, le passage épisodique de chalands rompt délicatement et momentanément la quiétude des lieux (ci-dessus à droite).

Les ouvrages canalisant le cours d'eau présentent une organisation spatiale récurrente avec, de gauche à droite sur la photo ci-contre : la maison de l'éclusier (1), l'écluse (2), la maison du barragiste (3), et le barrage (4). La Haute Sambre est reconnue comme vallée touristique par le SDT.



Mise en service en 1852, la ligne de chemin de fer 130A impacte de manière inégale le paysage de l'aire. Immanquable lorsqu'elle coupe en deux le village de Fontaine-Valmont (Merbes-le-Château) à proximité de son église (à gauche), seules les caténaïres (flèche, au centre) la distinguent des espaces boisés depuis le RAVeL longeant la Sambre en aval de Sars-la-Buissière (Lobbes). Compte tenu de son statut frontalier, la gare d'Erquelinnes dispose d'une large emprise spatiale, désormais en mal de reconversion (à droite).



Souvent isolées sur les crêtes militaires d'où elles dominent la vallée, de grandes fermes émaillent les paysages de l'aire. D'une qualité architecturale et paysagère élevée, ce patrimoine se dégrade au gré de l'abandon progressif des activités agricoles associé à la concentration des exploitations. Pour autant, des projets de reconversion voient le jour. Ainsi, la Ferme de Forestaille (à gauche, Lobbes) a été partiellement réhabilitée en logements et en un centre de réinsertion sociale sans en dénaturer l'apparence. La commune ambitionne de lui adjoindre une fonction touristique, en lien avec la Sambre toute proche. Quant à la ferme Le Grand Pré à Hantes-Wihéries (à droite, Erquelinnes), au badigeon blanc éclatant, elle a été reconvertie en restaurant et salle de fêtes.

## Constats et enjeux

- L'aire de la Vallée de la Haute Sambre condense, sur un territoire restreint, une large palette de paysages qui tranchent avec ceux observables sur le plateau agricole ouvert qui l'entoure. Ces paysages variés sont principalement le reflet de l'action érosive de la Sambre et de ses affluents ainsi que de son passé industriel. Pour autant, ces spécificités paysagères sont peu mises en avant actuellement.
- L'absence de grands axes routiers facilitant l'accès aux bassins d'emploi a probablement limité les phénomènes de périurbanisation contemporains. L'éventuel prolongement de la route N54 (entre Lobbes et Erquelinnes) serait susceptible de les accélérer (voir les enjeux globaux, pages 414 et 415).

## Objectifs paysagers

|  |                        |
|--|------------------------|
| 1. Valoriser (touristiquement) le patrimoine naturel et industriel de la vallée de la Sambre afin d'associer la population à la préservation de ces composantes paysagères.  | PROTECTION-AMÉNAGEMENT |
| 2. Veiller à aménager des points de vue plongeants depuis les versants encaissés des vallées et à les préserver, de l'urbanisation notamment.  | PROTECTION-AMÉNAGEMENT |
| 3. Conserver le caractère rural des auréoles et noyaux villageois en limitant le développement bâti, en particulier linéaire, hors de ces noyaux et en respectant les gabarits et matériaux qui les caractérisent. | GESTION                |

## Pistes d'action

- Développer une signalétique, tout au long de la vallée de la Sambre, afin d'offrir une lecture paysagère du passé industriel de la vallée (résidences bourgeoises, écluses, carrières, moulins...), ainsi que des espaces protégés ou de grand intérêt biologique (noues, marais, forêts indigènes).
- Établir ou redéfinir des priorités de mise en œuvre de zones urbanisables au Plan de secteur (par exemple, via un schéma de développement communal) ou initier une procédure de révision accélérée de certaines de ces zones de manière à éviter toute urbanisation qui privatiserait les échappées visuelles vers les fonds des vallées de la Sambre et de ses deux principaux tributaires.
- Profiter du remodelage du parc d'activité économique de Solre-sur-Sambre pour repenser dans la globalité son intégration paysagère et environnementale, notamment en tenant compte de sa proximité avec la Sambre, les marais de Labuissière et la silhouette villageoise de Merbes-le-Château.



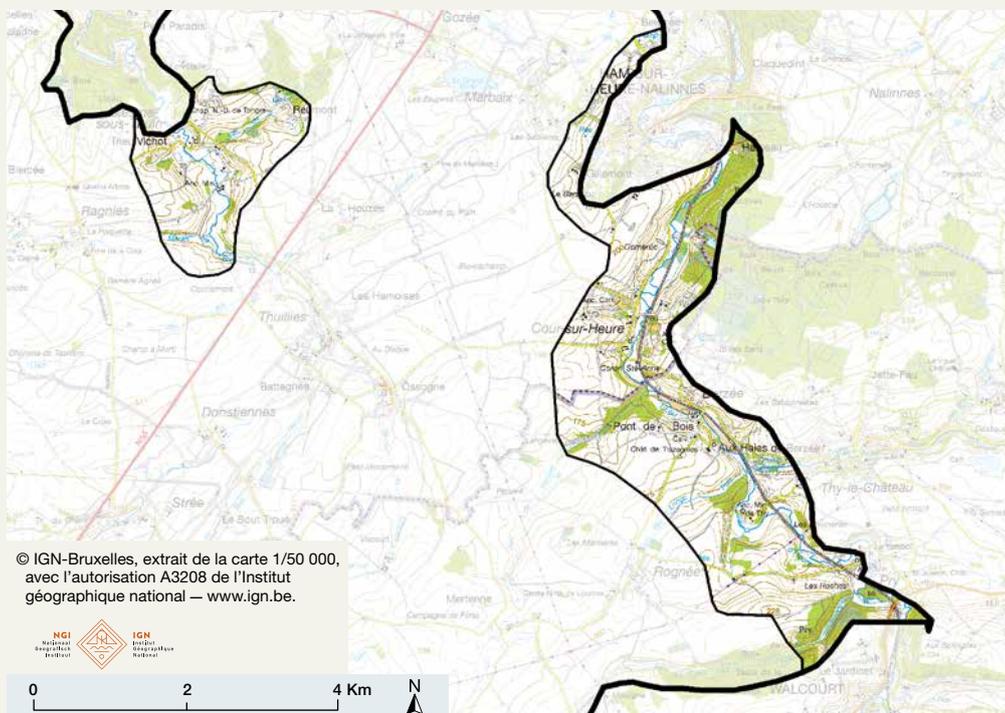
# Creusements de la Biesmelle et de l'Eau d'Heure thudinienne



|  |              |
|--|--------------|
| <b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>    | <b>1 648</b> |
| Superficie agricole (ha)                               | 1 145        |
| Terres arables (%)                                     | 55           |
| Prairies (%)   | 37           |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)        | 211          |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 137          |
| Autres occupations du sol (ha)                         | 155          |
| <b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>                  | <b>2 969</b> |

<sup>A</sup> Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données de Statbel (2019).



Les Creusements de la Biesmelle et de l'Eau d'Heure thudinienne forment de profondes entailles dans la partie extrême-orientale du bas-plateau sud-hennuyer. Dans la vallée de l'Eau d'Heure, la pierre calcaire prédomine dans le bâti ancien. Les villages, initialement étirés en bordure des plaines alluviales, présentent un habitat récent vers le haut des versants. Ils sont principalement environnés de prairies et, sur les versants les plus pentus, de zones boisées.



L'aire des Creusements de la Biesmelle et de l'Eau d'Heure thudinienne, située aux limites sud-orientales des Plaine et bas-plateau hennuyers, est scindée en deux parties.

La partie occidentale couvre la vallée de la Biesmelle en aval de Thuillies, jusqu'à Biesme-sous-Thuin. S'y insèrent également l'aval des vallées des petits ruisseaux affluents du Marais et de Reumont.

La partie orientale de l'aire s'étend le long de la vallée de l'Eau d'Heure, de Pry à Ham-sur-Heure, entre les plateaux de Thudinie méridionale et du Condroz. Elle englobe les vallées aval des ruisseaux affluents du Fond des Bois, des Longs Prés et de Peruwé en rive gauche, du Thyria et du Moulin en rive droite.

Relativement encaissées, ces vallées **ENTAILLENT PROFONDÉMENT** les plateaux environnants, les dénivelés atteignant cinquante à septante mètres. En contrebas, l'Eau d'Heure et la Biesmelle serpentent entre les cordons arborés qui occupent leurs berges.

Des **PRAIRIES**, ponctuées d'arbres isolés et de fourrés, s'étendent dans les plaines alluviales des deux rivières et sur les pentes modérément prononcées des versants. De grandes parcelles cultivées apparaissent également par endroits dans le fond des vallées et se généralisent sur les versants en faible déclivité et les bords des plateaux. Les terrains les plus pentus sont couverts de **BOISEMENTS** principalement feuillus, aux couleurs changeant au fil des saisons. Les masses boisées s'imposent tout particulièrement au nord-est de la vallée de l'Eau d'Heure, où elles se prolongent en rive droite sur le plateau condrusien. Dans cette dernière vallée, localement, des peupleraies sont plantées dans la plaine alluviale, ce qui engendre un cloisonnement de vues.

Les localités sont implantées en bordure des plaines alluviales, organisées dans l'axe d'une rue principale longeant le pied et le flanc des versants. La **PIERRE CALCAIRE** s'impose dans les villages de la vallée de l'Eau d'Heure, annonçant la proximité du Condroz. Les assises de moellon gris, parfois peintes en blanc, typent les constructions anciennes et les murs de soutènement

bordant les rues en pente. Elles forment également les murs imposants de grands **CHÂTEAUX-FERMES** qui apparaissent à l'entrée des localités de Cour-sur-Heure et de Berzée.

La brique est davantage présente dans la vallée de la Biesmelle, à Biesme-sous-Thuin et à Reumont, où se mêlent des maisons traditionnelles fortement modifiées et un bâti plus tardif. Un habitat résidentiel pavillonnaire d'aspect hétérogène, mis en place depuis la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle et localisé principalement sur le haut des versants, complète le tissu villageois.

Deux anciens **MOULINS À EAU** se dressent à l'écart des centres villageois, l'un en bord de Biesmelle à Biesme-sous-Thuin, l'autre, isolé dans la vallée de l'Eau d'Heure, entre Berzée et Pry.

L'exploitation des roches calcaires, affleurant dans la vallée de l'Eau d'Heure, a laissé quelques traces visibles dans les paysages de Cour-sur-Heure et ses environs : parois rocheuses des anciennes carrières creusées dans le flanc des versants (voir p. 53), fours où le minerai extrait était transformé en chaux...

Le fond des vallées est emprunté par des **LIGNES FERROVIAIRES**. Celle parcourant la vallée de l'Eau d'Heure, reliant Charleroi à Couvin, s'accompagne de passerelles et de ponts qui marquent localement le paysage villageois. L'ancienne voie Mons – Chimay, qui emprunte la vallée de la Biesmelle, est aujourd'hui désaffectée et aménagée en chemin RAVeL.



L'aire couvre deux vallées qui impriment des creux marqués et riches en boisements. Elles apparaissent en contraste avec les paysages de plateau qui les environnent : à gauche, la vallée de la Biesmelle à Biesme-sous-Thuin (Thuin) et, au centre, celle de l'Eau d'Heure entre Pry et Ham-sur-Heure (Berzée, Walcourt).

L'aval relativement encaissé de plusieurs affluents est également inscrit dans l'aire (à droite, la vallée boisée du ruisseau de Peruwé, affluent de rive gauche de l'Eau d'Heure, Berzée, Walcourt).



Dans la vallée de l'Eau d'Heure, le bâti ancien est principalement constitué de pierre calcaire et d'ardoise, apportant une dominante grise dans les paysages villageois (à gauche, Pry, Walcourt). Edifiés dans ces matériaux, les murs et tourelles d'imposants châteaux-fermes se dressent en bordure des villages de Cour-sur-Heure et Berzée (au centre, le château-ferme de Trazegnies à Berzée, Walcourt).

Dans les localités de la vallée de la Biesmelle et de son affluent, le ruisseau de Reumont, la brique s'impose (à droite, Reumont, Thuin).

D'anciens moulins à eau, construits aux côtés de leur ferme, se distinguent dans le fond des vallées. Le moulin de Biesme-sous-Thuin (Thuin) borde la Biesmelle, en périphérie du village (à gauche). Il a conservé le système de vannes qui régule le débit de la chute d'eau actionnant les roues à aubes.

Dans la vallée de l'Eau d'Heure, plusieurs fours à chaux bordent les voies de chemin de fer, à proximité des anciennes carrières. Ils sont reconnaissables à leurs solides murs en moellon calcaire percés, à leur base, de multiples ouvertures en arc de cercle. Inaccessibles, ils ne sont visibles qu'à distance (à droite, Cour-sur-Heure).



Les quartiers de maisons quatre façades construites à partir des années 1950 se développent principalement sur le haut des versants (à gauche, Biesme-sous-Thuin, Thuin). Réduisant les vues vers le bas des vallées, cet habitat disparate est à l'inverse très exposé visuellement depuis le versant opposé (à droite, le versant de rive gauche à Cour-sur-Heure, Ham-sur-Heure-Nalines).

## Constats et enjeux

- Le haut des versants, en périphérie des localités, accueille depuis la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle les principaux développements résidentiels. Les quartiers de maisons quatre façades et leurs jardins plantés d'essences diverses, d'aspect très disparate, limitent les vues vers le fond de la vallée et sont très exposés visuellement depuis le versant opposé.
- La plantation de plusieurs peupleraies dans le fond de la vallée de l'Eau d'Heure, à Cour-sur-Heure, ferme les vues autrefois ouvertes sur les zones de prairies.
- Les anciens fours à chaux présents dans la vallée de l'Eau d'Heure constituent d'importants témoignages du passé industriel des lieux. Ils sont toutefois peu mis en valeur et d'approche difficile en raison de leur localisation à proximité des voies de chemin de fer (voir les enjeux globaux, pages 418 et 419).

## Objectifs paysagers

|  |                    |
|--|--------------------|
| 1. Assurer des ouvertures visuelles sur les vallées depuis le haut des versants.   | GESTION            |
| 2. Accompagner le développement du bâti afin qu'il soit en cohérence avec l'implantation traditionnelle des localités aux franges de la plaine alluviale et sur le bas des versants. | GESTION            |
| 3. Limiter le développement des peupleraies dans les plaines alluviales.   | GESTION            |
| 4. Mettre en valeur, dans la vallée de l'Eau d'Heure, le patrimoine constitué par les anciens fours à chaux.   | PROTECTION-GESTION |

## Pistes d'action

- Accompagner de prescriptions urbanistiques à portée paysagère les développements contemporains du bâti. Veiller en particulier à la cohérence des extensions vers les sommets des versants, très exposés visuellement.
- Établir des prescriptions urbanistiques visant à préserver des ouvertures visuelles vers le fond des vallées lors du développement de nouveaux éléments bâtis sur le haut des versants.
- Définir une stratégie de gestion paysagère des plaines alluviales permettant leur ouverture, notamment via les méthodes agro-environnementales (encouragement des herbages, limitation des peupleraies).
- Voir les enjeux globaux pour les pistes d'action concernant le bâti industriel lié aux activités extractives.



Les enjeux globaux  
de l'ensemble  
paysager



# Enjeux globaux

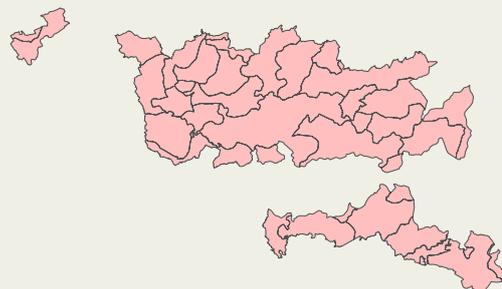
Si les trente-trois aires paysagères de l'ensemble paysager de la Plaine et du bas-plateaux hennuyers présentent chacune des caractéristiques et des enjeux spécifiques, l'ensemble lui-même connaît, à une échelle plus générale, divers enjeux globaux qui conditionnent sa qualité paysagère future.

Quatre enjeux de ce type ont été définis. Les trois premiers concernent respectivement le bâti, les éléments arborés dans le paysage agricole et l'industrie extractive. Le quatrième enjeu analyse le rapport qu'entretient la population avec son paysage.

Ces enjeux globaux sont, par nature, communs à plusieurs aires paysagères, voire à l'ensemble de celles-ci. Pour certaines aires paysagères, ils constituent même les enjeux principaux. Ces enjeux ont été identifiés sur base de deux critères essentiels, à savoir leur importance en termes de vulnérabilité et de potentiel pour une majorité des paysages de l'ensemble.

La motivation du choix de ces enjeux et leur portée territoriale sont présentées dans les textes qui suivent. À l'instar de ce qui est proposé pour chacune des aires paysagères, des objectifs paysagers et des pistes d'action sont ensuite formulés pour chaque enjeu global. Il s'agit, à ce stade, de pistes de réflexion qui devraient faire l'objet de débats plus approfondis entre responsables locaux et régionaux.

# Un bâti soumis à de nombreuses contraintes



## Enjeux

Situé de part et d'autre de la ligne de démarcation entre habitat dispersé et habitat groupé, l'ensemble paysager de la Plaine et du bas-plateau hennuyers présente des témoignages de ces deux types d'implantation du bâti via une typologie empreinte de nombreuses nuances. On observe depuis plusieurs décennies un accroissement du bâti, sous la forme d'extensions ou de densification. Cette évolution perturbe la lisibilité paysagère des silhouettes villageoises. Elle diminue aussi le caractère dispersé du bâti et modifie sa perception au sein du territoire.

Au-delà de ces modifications significatives, toujours en cours, on constate également la disparition progressive du bâti rural ancien<sup>1</sup>. Rares sont les témoins intacts de ces architectures caractéristiques et typiques du territoire. De nombreux bâtiments parmi les exemples encore existants ne sont pas entretenus ou sont tout simplement en ruine (pans de murs effondrés, toitures défoncées...). La plupart des autres ont fait l'objet de transformations (agrandissements, surélévations...) ou de rénovations. Ils ont, dans ce cas, bien souvent perdu une partie ou la totalité de leur spécificité, que ce soit par le non-respect des gabarits ou des formes (comme la pente des toits) ou suite à l'utilisation de matériaux ne s'harmonisant pas à ceux de l'habitat rural de l'ensemble paysager.

La multiplication des villas quatre façades construites dans les matériaux les plus variés diminue également la cohérence du paysage intra et extra-villageois, notamment au niveau des teintes. Le paysage est aussi fortement influencé et rendu moins cohérent par les choix inappropriés d'implantation, de volumes, de matériaux ou d'espèces végétales utilisées pour délimiter les parcelles privées.



Parallèlement à cette évolution, les structures bâties anciennes des exploitations agricoles encore en fonction ont évolué et évoluent encore considérablement. Aux bâtiments originels s'accroissent, sans réflexion systématique sur leur intégration, d'énormes hangars aux murs de béton et aux toitures sombres.

Le petit patrimoine, telles les nombreuses chapelles et potales insérées au sein du bâti ou le long des chemins dans les zones agricoles, se dégrade également et ajoute une impression de déprise à certaines parties du territoire.

<sup>1</sup> Trois types d'architecture rurale peuvent être observés au sein de l'ensemble paysager : architectures rurales du Tournaisis, du Hainaut central et du Pays de Soignies et de Nivelles.

## Objectifs paysagers

|  |  |
|--|--|
| 1. Accompagner le développement du bâti afin qu'il soit en cohérence avec la sitologie des villages ou de l'habitat dispersé.  | GESTION                                |
| 2. Assurer le respect des caractéristiques architecturales du bâti rural (volumétrie, teinte et texture).                      | PROTECTION-<br>GESTION-<br>AMENAGEMENT |
| 3. Promouvoir la recherche d'architectures contemporaines intégrant les caractéristiques paysagères du lieu.                   | GESTION                                |
| 4. Accompagner l'aménagement des abords des logements pour améliorer la qualité et la cohérence des paysages intra-villageois. | GESTION-<br>AMENAGEMENT                |
| 5. Préserver, sauvegarder, réhabiliter le petit patrimoine en danger.  | PROTECTION                             |



## Pistes d'action

### Volet réglementaire

Encadrer les transformations du bâti par des prescriptions urbanistiques et architecturales imposant le respect des caractéristiques locales.

Accompagner de prescriptions urbanistiques à portée paysagère les développements contemporains du bâti (logements mais aussi bâtiments agricoles).

### Volet opérationnel

Inventorier les vues vers les villages (en complément des travaux de l'ADESA) et au sein de ceux-ci et veiller à leur préservation en s'inspirant des travaux réalisés par les Parcs naturels et les GAL.

Travailler à l'amélioration des entrées de village afin de marquer leurs limites morphologiques, en s'inspirant des travaux réalisés par les Parcs naturels et les GAL.

### Sensibilisation

Renforcer l'accompagnement de l'évolution du bâti en s'appuyant sur les études consacrées à l'architecture rurale.

Sensibiliser les (nouveaux) habitants, les gestionnaires et acteurs communaux aux spécificités paysagères du bâti rural ancien et le valoriser en faisant notamment connaître et respecter les règles d'urbanisme, les principes de sauvegarde ou encore la palette chromatique de la région afin que les rénovations soient de bonne qualité.

### Concertation

Travailler sur l'intérêt suscité par le petit patrimoine et réfléchir à son avenir et aux éventuelles mesures (entretien...) à prendre selon que ce petit patrimoine est toujours vivant ou au contraire qu'il est en déshérence.

# Des paysages agricoles parsemés d'éléments arborés



## Enjeux

La richesse agronomique des bas-plateaux limoneux wallons a déterminé la large empreinte territoriale des espaces agricoles dédiés aux grandes cultures. Si l'ensemble paysager partage ce trait caractéristique avec les plateaux brabançon et hesbignon, il se distingue de ces deux derniers par une propension plus importante à accueillir des arbres sous de multiples formes : isolés, alignés, groupés en bosquet. Agissant comme points de repère paysagers, ils signalent habitations, cours d'eau, limites de parcelles, mares, chapelles, voies de communication diverses... Ils contribuent ainsi à conférer une dimension verticale aux paysages d'openfield habituellement dominés par les lignes de force horizontales. En fonction de sa composition, fonction ou structure, cette végétation ligneuse présente tantôt une variété de textures, de couleurs ou de dimensions qui apporte une diversité harmonieuse au paysage, tantôt une homogénéité de formes et un agencement régulier qui guide le regard.

Les éléments arborés s'associent généralement aux prairies ceinturant les villages et hameaux et couvrant les fonds de vallées humides. Ici, le caractère historiquement dispersé de l'habitat et le réseau hydrographique dense renforcent la présence de ces éléments au sein de l'ensemble, tout comme le maillage d'axes anciens (chaussées rectilignes et voies ferrées) joignant les différentes petites villes. Dans les Bas-plateaux agricoles tournaisien, d'Ath et de Lens ainsi que dans la partie méridionale de l'ensemble, la qualité agronomique plus élevée et la structuration de l'espace, notamment bâti, tendent à minimiser la présence d'arbres parmi les paysages agricoles. Inversement, leur présence culmine sur les sols plus ingrats et à la topographie plus accidentée, comme dans les aires des Collines agricoles et boisées nord-hennuyères et des Vallonnements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre.



La deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle a été marquée par un recul important de ces éléments boisés, en raison notamment du remembrement agricole à vocation productiviste qui a prévalu durant cette période, de justifications sécuritaires – non étayées scientifiquement – concernant les alignements de bords de routes, ou du manque de débouchés pour les produits de cette végétation arborée (rejets de saules, fruits de variétés anciennes). Une stabilisation globale, voire des regains localisés, est cependant observée ces dernières années grâce à une prise de conscience de leur rôle paysager et environnemental, favorisée par des acteurs qui en font la promotion (voir par exemple page 100). Une menace importante reste la disparition de prairies et d'anciens vergers insérés dans la trame villageoise, qui subissent les pressions du développement bâti.

## Objectifs paysagers

|  |                                |
|--|--------------------------------|
| 1. Maintenir, voire renforcer la présence des arbres hors forêt, gages de diversité paysagère et biologique au sein des larges espaces agricoles.  | PROTECTION-AMÉNAGEMENT         |
| 2. Veiller au bon entretien et, le cas échéant, au renouvellement régulier des spécimens âgés, afin de maintenir la cohérence des alignements.   | GESTION                        |
| 3. Éviter l'urbanisation et revaloriser certains espaces agricoles localisés au sein ou aux marges des noyaux bâtis et souvent dévolus aux prairies parsemées d'arbres ou aux anciens vergers, parfois bocagers. | PROTECTION-GESTION-AMÉNAGEMENT |
| 4. Poursuivre les actions de plantations (haies délimitant les parcelles, alignements le long des voiries, ou arbres dans les jardins situés à l'interface entre zones rurale et urbaine).                       | AMÉNAGEMENT                    |



## Pistes d'action

### Volet réglementaire

Poursuivre le classement comme arbres et haies remarquables des éléments arborés les plus marquants, en particulier les alignements accompagnant les routes principales, les places de village ou les drèves structurant le réseau viaire autour des châteaux, des grandes fermes ou menant à certains lieux de culte.

### Volet opérationnel

Généraliser les recensements des arbres, qu'ils soient isolés, alignés ou groupés. Ces inventaires systématiques, pouvant être entrepris dans le cadre de la mise à jour du programme informatique de cartographie continue (PICC), des plans communaux de développement de la nature (PCDN) ou de l'action des Parcs naturels, permettraient de percevoir les évolutions de ce patrimoine naturel et paysager, voire de planifier son entretien.

Profiter de l'intégration de la dimension environnementale dans les aménagements fonciers ruraux pour renforcer la composante arborée des espaces agricoles à retenir.

Assurer une cohérence paysagère aux actions de promotion ou d'aides financières pour la plantation d'arbres ou de haies, réalisées à de multiples échelles territoriales (Parc naturel, commune sous PCDN, Wallonie picarde, parcelle agricole via les MAEC).

### Sensibilisation

Informers les habitants des zones rurales de l'ensemble du rôle paysager joué par leurs jardins, particulièrement lorsque le bâti est dispersé. S'appuyer pour cela sur les actions des Parcs naturels ou des communes sous PCDN.

### Concertation

Informers les propriétaires terriens et les autorités communales des multiples services rendus par les arbres, en particulier s'ils sont intégrés dans un réseau d'éléments (semi-)naturels. Ils contribuent à la structuration du paysage, au maillage écologique et à la gestion des eaux de ruissellement, problématiques sensibles au sein de ces grands espaces agricoles.

# L'activité extractive et sa recomposition des paysages



## Enjeux

L'intense exploitation des roches du sous-sol transforme fortement le paysage des zones où elles affleurent. Dans la partie nord de l'ensemble paysager, où les gisements de calcaire et de porphyre sont toujours exploités, les carrières sont particulièrement vastes en raison de la tendance à concentrer la production sur un nombre de plus en plus restreint de sites. La mise en œuvre des zones d'extraction inscrites au Plan de secteur entraîne l'extension ou l'ouverture de nouvelles carrières sur des gisements encore inexploités. À leur place apparaissent soit les profonds cratères des excavations creusées dans les couches rocheuses, soit les hauts remblais de terre de découverte (les crassiers) qui remodelent le relief à l'origine calme. Une réflexion s'impose quant aux possibilités de concilier au mieux les extensions de l'activité extractive et la préservation de zones de qualité paysagère environnantes.

Les « nouveaux » paysages formés par les carrières en activité, mais aussi les nombreux sites d'exploitation abandonnés de plus ou moins longue date et de tailles diverses sont peu accessibles. Interdits d'approche pour des raisons de sécurité et parce que situés en terrains privés, ils sont en outre généralement masqués par des boisements. Une plus grande visibilité des excavations permettrait de mieux appréhender leur aspect souvent spectaculaire, de comprendre l'importance historique de cette industrie, mais également de profiter de leur intérêt écologique, souvent exceptionnel. Bien qu'aucun d'entre eux ne soit aménagé pour l'accueil du public, les crassiers pourraient offrir des vues privilégiées tant sur la ou les fosses d'extraction que sur les paysages alentour, moyennant une sécurisation des lieux.



Les bâtiments massifs, à l'architecture caractéristique, des anciens fours dans lesquels la roche calcaire était transformée en chaux et en ciment, constituent également des témoins majeurs. Si certains sont mis en valeur, d'autres, faute d'entretien, disparaissent sous une végétation qui les envahit et les détruit peu à peu. Quant aux grandes infrastructures industrielles plus récentes (fours, tambours de concassage, silos...), abandonnées ou susceptibles de l'être au terme de l'exploitation, la préservation de l'un ou l'autre élément pourrait être envisagée pour conserver des traces de l'activité dans le paysage.

## Objectifs paysagers

|   |                     |
|---|---------------------|
| 1. Mener une étude approfondie sur les impacts paysagers avant toute extension et ouverture de carrières dans des zones présentant un grand intérêt paysager. | PROTECTION          |
| 2. Assurer l'intégration paysagère de l'industrie extractive actuelle.  | GESTION-AMÉNAGEMENT |
| 3. Offrir des points de vue en bordure des sites extractifs en activité et désaffectés.   | GESTION-AMÉNAGEMENT |
| 4. Préserver et mettre en valeur le patrimoine constitué par les anciens fours à chaux.   | PROTECTION-GESTION  |
| 5. Préserver certains témoins bâtis des activités industrielles de transformation de la pierre après cessation des activités extractives.                     | PROTECTION          |



## Pistes d'action

### Volet réglementaire

Mettre en place des outils planologiques et/ou d'évaluation permettant d'éviter, lorsque d'autres alternatives existent, l'ouverture de nouvelles carrières dans des zones qui présentent de grandes qualités paysagères.

Mettre en place des mesures de protection pour les anciens fours à chaux et à ciment situés en dehors des zones d'extension des excavations.

### Volet opérationnel

Aménager des vues sur les sites d'extraction lorsque les excavations sont directement bordées par des voiries publiques, par exemple en installant des miradors d'observation dominant la végétation ou les murs ceinturant le site.

Veiller à intégrer, après cessation des activités extractives, certains témoins industriels lors de la recomposition de nouveaux lieux d'activités.

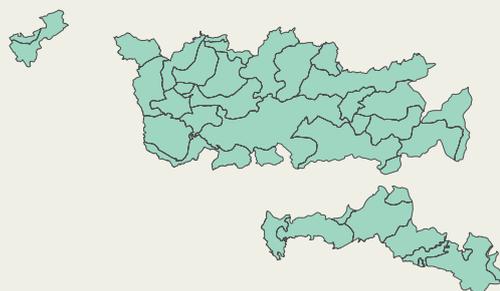
### Sensibilisation

Sensibiliser les propriétaires de carrières à aménager et entretenir (gestion de la végétation) des chemins d'accès et des points de vue vers les fosses d'extraction, lorsque la configuration et la sécurité le permettent.

Sensibiliser les propriétaires de carrières bordées de hauts crassiers dont la stabilité est jugée suffisante, à l'intérêt d'aménager des accès publics menant au sommet de ces buttes.

Inciter les propriétaires d'anciens fours à chaux et à ciment à valoriser leurs biens, en assurant avant tout la gestion de la végétation qui les masque et les détruit.

# Un paysage récent et ancré dans le quotidien



## Enjeux

Le concept de paysage s'est développé dans nos régions à partir de la fin du 18<sup>e</sup> siècle. Historiquement, ce concept était exclusivement utilisé pour décrire les territoires présentant un relief mouvementé et animé par opposition au relief plat et tranquille. Le modèle dominant de lecture paysagère du territoire recherchait le surprenant, la variété et l'originalité. Seuls les paysages pittoresques méritaient une attention, à l'exemple des vallées ardennaises.

En conséquence, à cette époque, les territoires présentant un relief plat, davantage dédiés à l'agriculture ou à l'industrie, tel que celui de la Plaine et du bas-plateau hennuyers, n'étaient pas perçus comme dignes d'intérêt. Ils étaient surtout appréciés pour leurs caractéristiques économiques et productives, occultant largement la reconnaissance de toute qualité paysagère. Le tourisme, très lié à la notion de paysage, s'est désintéressé de telles régions au profit de régions plus expressives et attirantes. Ce processus a accentué la mise en place d'une « non-identité paysagère » au sein de l'ensemble paysager.

À partir de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, la notion de paysage s'est élargie et est devenue plus sensible. Les territoires jusqu'alors perçus comme « ordinaires » et « sans intérêt » sont désormais entrés dans le champ paysager. Néanmoins, ces considérations, plus englobantes, sont moins anciennement ancrées que les paysages au relief plus marqué, associés au courant esthétique du pittoresque. Il en résulte que les paysages de la Plaine et du bas-plateau hennuyers sont peu mis en valeur dans l'imaginaire collectif.

Une identité paysagère forte et collective s'y est toutefois construite. Le regard porté sur le territoire est affectif, familier et tourné vers les paysages du quotidien. Par ailleurs, lors des entretiens menés auprès d'une série d'acteurs du territoire (partie « Regards sur les paysages »), il semble que la question du paysage se cristallise surtout autour des accaparements ou des destructions dont il est l'objet. Le paysage s'envisage davantage de manière réactive que préactive ou proactive.



Parallèlement à cette notion de paysage implantée dans le quotidien des habitants, un regard s'est aussi construit autour et au fil d'activités (décrites dans la partie « Evolutions contemporaines »). Celles-ci s'ancrent fortement dans le territoire et/ou le mettent en scène. Au rythme des événements festifs et folkloriques qui se succèdent, ce sont alors les habitants qui animent les paysages, les font vivre et font même partie intégrante de ceux-ci.

Dans tous les cas, le rôle joué par les Parcs naturels dans l'émergence d'une identité paysagère apparaît déterminant pour les territoires qu'ils recouvrent.

## Objectifs paysagers

|   |  |
|---|--|
| 1. Décoder les représentations parfois anciennes et datées qui sont associées aux paysages dans l'imaginaire collectif pour s'en affranchir au profit d'une vision holistique du paysage. | GESTION                                |
| 2. Créer ou renforcer les liens entre usages et mises en scène du territoire et paysage.  | GESTION                                |
| 3. Faire connaître et soutenir le travail des Parcs naturels, ainsi que celui des autres organismes et acteurs qui œuvrent à la gestion, à l'amélioration ou à la protection du paysage.  | GESTION                                |
| 4. Mettre en valeur les paysages du quotidien et s'appuyer sur eux pour développer un tourisme cohérent et ancré dans le territoire.  | PROTECTION-<br>GESTION-<br>AMÉNAGEMENT |



## Pistes d'action

### Volet réglementaire

Intégrer dans les programmes scolaires une rapide histoire du paysage wallon qui explicite les représentations attachées aux différentes parties de la Wallonie inscrites dans l'imaginaire collectif et les motifs culturels, politiques ou économiques qui en sont à l'origine.

### Volet opérationnel

Renforcer le travail des Parcs naturels sur le volet paysager et celui des autres organismes publics ayant dans leur cadre d'action le paysage.

Définir, analyser et comprendre le paysage « ordinaire » au travers du regard des habitants et acteurs et le reconnaître comme une identité paysagère méritant protection et attention.

Développer un tourisme associé aux paysages « ordinaires » et du quotidien.

### Concertation

Proposer aux organismes inscrivant leurs activités/événements (folkloriques, musicaux, sportifs...) au sein du paysage de mener une réflexion à ce sujet et éventuellement d'intégrer cette dimension dans leur concept.

### Sensibilisation

Augmenter le travail de sensibilisation auprès des (nouveaux) habitants, des gestionnaires et acteurs communaux aux spécificités paysagères de leur région.

Diffuser des informations au sujet des paysages « ordinaires » et les valoriser, de manière à ce que les habitants se réapproprient les paysages qui constituent leur cadre de vie.

# Glossaire

**Agglomération** : désigne toute concentration d'habitat, même lorsque l'habitat n'est pas réellement « aggloméré ». Il permet d'éviter l'ambiguïté entre la Ville au sens d'entité politique et la ville au sens de concentration d'habitat. Le terme « agglomération » désigne aussi une concentration d'habitat moins structurée que ne l'est en principe la ville (SDER).

**Aire paysagère** : découpage des territoires paysagers qui présente des caractéristiques bien définies pour trois critères : le relief, l'occupation végétale et le mode d'urbanisation. Cette caractérisation permet la mise en évidence d'enjeux concrets et facilite la prise en charge active des paysages, de leur gestion, de leur préservation ou de leur aménagement.

**Alleu** : terre libre ne relevant d'aucun seigneur et exempte de tout devoir féodal.

**Aménagement des paysages** : comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages (CEP [Ch. I, Art. I, f]).

**Assollement** : procédé de culture par succession et alternance sur un même terrain pour conserver la fertilité du sol.

**Banlieue** : territoire urbain entourant le centre-ville et ses anciens faubourgs, à vocation principalement résidentielle.

**Bassin versant** : espace drainé par un cours d'eau et ses affluents.

**Bief** : dans le cas d'une voie navigable canalisée, portion comprise entre deux écluses.

**Bonneterie** : industrie de confection d'articles d'habillement (chaussettes, bas, bonnets, sous-vêtements...) formés d'un ou de plusieurs fils repliés en boucles qui s'entrelacent en formant des mailles.

**Bourg** : petite agglomération entre ville et village.

**Chablis** : arbre renversé par les vents, ou brisé sous le poids de la neige ou du verglas.

**Chaland** : bateau sans pont, mais habité et destiné au transport de marchandises sur les voies d'eau navigables.

**Chaume** : 1) partie de la tige des céréales qui reste sur pied après la moisson ; 2) paille qui couvre le toit de maisons.

**Civitas** : dans l'Antiquité, communauté politique dont les membres (les citoyens) s'administraient eux-mêmes.

**Classique (style)** : style architectural d'origine française, en vogue dans la seconde moitié du 17<sup>e</sup> siècle et au début du 18<sup>e</sup> siècle. Il se caractérise par la recherche de compositions symétriques et équilibrées, par l'usage de lignes simples et par la sobriété des décors. Son esthétique se rapproche des canons grecs et romains, reconnus comme des références idéales.

**Clinker** : constituant du ciment, qui résulte de la cuisson d'un mélange composé d'environ 80 % de calcaire (qui apporte le calcium) et de 20 % d'aluminosilicates (notamment des argiles qui apportent le silicium, l'aluminium et le fer).

**Commonwealth War Graves Commission (CWGC)** : autorité administrative indépendante responsable du dénombrement, de l'identification et de l'entretien des tombes des soldats des forces militaires des États du Commonwealth tombés lors des deux guerres mon-

diales, ainsi que de la construction de mémoriaux pour les soldats non identifiés. L'œuvre de la CWGC est principalement financée par les subventions des gouvernements des six États membres du Commonwealth (Royaume-Uni, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud, Inde) .

**Coron** : groupe de maisons similaires, notamment construites pour les ouvriers des charbonnages du nord de la France et de la Belgique.

**Coupure (méandre)** : une coupure de méandre se produit quand deux coudes d'un méandre se rejoignent. Cela provoque ensuite l'abandon du méandre qui souvent devient un bras mort.

**Crête militaire** : ligne de changement de pente d'un versant permettant des vues sur la vallée.

**Cuesta** : terme utilisé en géomorphologie pour désigner une forme de relief dissymétrique constituée d'un côté, par un talus à profil en pente raide (le front) et de l'autre, par un plateau doucement incliné en sens inverse (le revers).

**Cultivar** : variété de plante obtenue en culture, généralement par sélection, pour ses caractéristiques réputées uniques. Il peut s'agir de qualités morphologiques, esthétiques, techniques, de vitesse de croissance, d'adaptation à un biotope ou de résistance à certaines maladies.

**Culture intercalaire** : culture de couverture protégeant le sol entre deux cultures principales.

**Défilé** : passage étroit ou encaissé entre deux hauteurs.

**Ducasse** : fête populaire annuelle de villages et petites villes, en Belgique et dans le nord de la France, organisée généralement le jour de la fête du saint patron de la localité.

**Emprise technique** : surface occupée par une route ou une voie ferrée et ses dépendances.

**Enclosure** : action d'enclaver un champ.

**Ensemble paysager** : regroupement de territoires paysagers selon une classification de type géographique. Ces ensembles font écho aux grandes différenciations paysagères de la Wallonie issues de la combinaison des substrats géologiques, des formes principales de relief, des niveaux d'altitude et des types de sols qui, par leur influence sur les occupations naturelles et humaines du sol, sont des éléments déterminants dans la morphologie d'un paysage.

**Érosion fluviale** : érosion produite par des cours d'eau.

**Essartage** : défrichement d'un terrain boisé, avec brûlis des bois inutilisables et épandage de la cendre produite, dans le but d'une mise en culture du terrain défriché.

**Étêtage** : opération consistant à couper la cime d'un arbre ou d'un arbuste.

**Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai** : groupement de coopération territoriale de 152 communes françaises et belges, créé le 28 janvier 2008 dans le but de favoriser la coopération transfrontalière entre la France et la Belgique.

**Exhaure** : évacuation des eaux d'infiltration hors d'une mine ou d'une carrière, par canalisation et pompage.

**Fabrique (parc)** : petit temple, ruine ou autre construction de fantaisie servant à l'ornementation d'un jardin (particulièrement à l'anglaise), d'un parc paysager.

**Faciès paysager** : subdivision d'un territoire paysager correspondant à l'expression de légères variantes paysagères.

**GCU** : Guide Communal d'Urbanisme, outil d'orientation en matière d'urbanisme à l'échelle communale.

**Gestion des paysages** : comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales (CEP [Ch. I, Art. I, e]).

**GRU** : Guide Régional d'Urbanisme, outil d'orientation en matière d'urbanisme à l'échelle de la Wallonie.

**Hub** : en logistique, centre de tri et d'aiguillage de marchandises.

**Intrant chimique** : engrais, produit phytosanitaire tels qu'herbicide, insecticide ou fongicide.

**Jardin à la française** : jardin à ambition esthétique et symbolique, dont l'aménagement exprime le désir d'exalter dans le végétal le triomphe de l'ordre sur le désordre, de la culture sur la nature sauvage, du réfléchi sur le spontané. Il culmine au 17<sup>e</sup> siècle avec la création des jardins de Versailles.

**Karstique** : relatif au karst, structure géomorphologique résultant de l'érosion hydrochimique et hydraulique de roches carbonatées, principalement calcaires.

**Lidar** : appareil qui, à l'instar d'un radar, émet un faisceau laser et en reçoit l'écho, permettant de déterminer la distance d'un objet.

**Linteau** : pièce horizontale qui forme la partie supérieure d'une ouverture (fenêtre, porte) et soutient la maçonnerie.

**Malt** : céréale germée, en général de l'orge, et cuite afin de dégager tous ses arômes.

**Merlon** : levée de terre destinée : 1) à servir d'écran anti-bruit et/ou visuel ; 2) à arrêter ou dévier les pierres et blocs rocheux provenant des falaises et versants.

**Métallurgie** : industrie de fabrication des métaux et des alliages.

**Méthodes agro-environnementales et climatiques (MAEC)** : méthodes favorables à la protection de l'environnement (préservation de la biodiversité, de l'eau, du sol, du climat), à la conservation du patrimoine (animal ou végétal) et au maintien des paysages, appliquées par l'agriculteur sur base d'un engagement volontaire sur cinq ans. Celui-ci perçoit en retour des subventions agro-environnementales octroyées par la Wallonie pour compenser le manque à gagner.

**Minoterie** : grand établissement industriel où se préparent les farines de céréales.

**Modèle Numérique de Surface (MNS)** : représentation de l'altitude d'une zone déterminée, incluant tous les éléments situés à la surface du sol (bâtiments, ponts, végétation, véhicules...). Le MNS de la Wallonie a une résolution d'un mètre.

**Natura 2000** : zone où sont présents des habitats et des espèces que l'Europe demande de protéger.

**Navette** : plante de la famille des Brassicaceae, cultivée pour ses graines oléagineuses ou comme plante fourragère, à l'instar du colza auquel elle ressemble.

**NIMBY** : acronyme de *Not In My Backyard*, en français « pas dans mon arrière-cour ». Désigne l'attitude d'une personne ou d'un groupe de personnes qui refusent l'implantation dans leur environnement proche d'une infrastructure.

**Objectif 1** : objectif de promotion du développement et de l'ajustement structurel des régions en retard de développement, premier des trois objectifs du programme 2007-2013 de l'Union européenne.

**Oléagineux** : plantes cultivées spécifiquement pour leurs graines ou leurs fruits riches en matières grasses, dont on extrait de l'huile à usage alimentaire, énergétique ou industriel.

**Openfield** : système traditionnel de champs ouverts, caractérisé par un habitat strictement groupé au centre des terres agricoles. Celles-ci sont vouées à la polyculture céréalière, gérées selon une organisation collective et couronnées de bois communautaires.

**Pagus** : circonscription territoriale rurale dans l'Antiquité romaine et au haut Moyen Âge.

**Parc naturel** : territoire rural d'un haut intérêt biologique et géographique, soumis à des mesures destinées à en protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné.

**Paysage** : partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations (CEP).

**Périurbanisation** : espace qui est autour de la ville mais appartient à la ville par ses activités et les modes de vie de ses habitants, y compris leurs loisirs.

**Pignon en gradins** : pignon ornemental constitué de gradins montants sur ses deux pentes, qui orne souvent le dessus des édifices de l'architecture gothique et Renaissance en Europe du Nord.

**Pittoresque** : courant esthétique qui se répand chez nous surtout au 19<sup>e</sup> siècle, en rupture avec l'esthétique classique. Il privilégie ce qui est irrégulier ou asymétrique, les contrastes, la variété. Il s'intéresse, en ce qui concerne les paysages, aux ruines, aux châteaux perchés en haut d'affleurements rocheux, aux cours d'eau ondulants aux alternances d'ombre et de lumière, aux sentiers sinueux.

**Plaine** : surface plane ou très mollement ondulée, de basse altitude, de même niveau que le cours d'eau qui la draine, située au plus bas des reliefs environnants.

**Plateau** : surface relativement plane ou ondulée, dominante par rapport à son environnement (au contraire de la plaine), pouvant être creusée par des vallées encaissées et fortement disséquée sur ses rebords.

**Postmoderne** : relatif au postmodernisme, courant architectural apparu à la fin des années 1970 en réaction au dénudement formel standardisé du style moderniste. À l'inverse de ce dernier, le postmodernisme se caractérise par le retour de l'ornement, de la composition hiérarchisée, des symétries, et de références aux ordres d'architecture.

**Protection des paysages** : comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine (CEP [Ch. I, Art. I, d]).

**Protohistorique** : relatif à la protohistoire, époque de l'histoire de l'humanité antérieure aux premiers documents écrits, comprise entre la préhistoire et la période historique.

**RAVeL** : Réseau Autonome des Voies Lentes en Wallonie.

**Ripsisylve** : ensemble des formations boisées (arbres, arbustes, buissons) qui se trouvent aux abords d'un cours d'eau.

**Roche** : matériau formé par un agrégat naturel de minéraux, de fossiles et/ou d'éléments d'autre(s) roche(s). Souvent dure, une roche peut également être friable (craie, talc...), plastique (argile), meuble (sable), voire liquide à des températures importantes (lave).

**Roue à aubes** : roue munie de pales, actionnée par le courant d'un cours d'eau. La rotation de la roue, transmise à son axe, permet d'actionner divers types d'outils (mateaux, soufflets...).

**Rubannerie** : industrie de confection de rubans, tissu étroit, employé comme lien, bordure, ornement dans le vêtement, la parure ou l'ameublement. Elle inclut la fabrication de tirettes, de lacets, de ceintures de sécurité, d'anses de sacs...

**Rural** : qui relève de la campagne. Le rural intègre l'agriculture et le non agricole.

**Rurbanisation** : déconcentration de l'habitat par urbanisation diffuse de la campagne.

**Scaldien** : de la région de l'Escaut.

**Schéma de Développement du Territoire (SDT)** : document de nature stratégique et indicative procurant une perspective de développement territorial pour l'ensemble de la Wallonie.

**Schiste** : roche formée lors des plissements de la croûte terrestre et qui se délite en feuillets plus ou moins serrés. La roche originelle est le plus souvent une argile consolidée.

**SHAPE** : *Supreme Headquarters Allied Powers Europe* ou Grand Quartier général des puissances alliées en Europe, organe qui planifie et exécute les opérations de l'OTAN. Son siège est installé à Cambon-Casteau, près de Mons.

**Shed** : toiture en dents de scie couvrant en général des ateliers industriels. Elle est formée d'une succession de toits à deux versants de pente différente, le plus court étant généralement vitré.

**Sidérurgie** : industrie de fabrication de la fonte, du fer et de l'acier. Les usines sidérurgiques traitent les produits bruts (acier liquide et lingots), les demi-produits, désignés selon leur forme et leur section, et les produits finis obtenus par laminage.

**Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB)** : site qui abrite des populations d'espèces et des biotopes rares ou menacés ou se caractérise par une grande diversité biologique ou un excellent état de conservation.

**SOFICO** : Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures, association d'intérêt public créée en 1994 pour permettre le financement et l'accélération du calendrier des réalisations de certains chaînons manquants et goulets d'étranglement du réseau transeuropéen de transport.

**SOL** : Schéma d'Orientation Local, détermine les objectifs d'aménagement du territoire et d'urbanisme sur une partie du territoire d'une commune.

**Sole** : chacune des parties d'une terre agricole soumise à l'assolement et à la rotation.

**SPWMI** : Service Public de Wallonie – Mobilité et Infrastructures, administration qui a en charge la gestion du réseau routier et autoroutier (y compris les équipements et les ouvrages d'art) de Wallonie.

**SWDE** : Société Wallonne des Eaux, association d'intérêt public qui a pour objet la production et la distribution d'eau, la protection des ressources aquifères et la réalisation de toute opération relative au cycle de l'eau.

**Sylviculture** : ensemble des techniques visant à créer, renouveler et améliorer un peuplement forestier en anticipant, accompagnant ou orientant la croissance naturelle des arbres vers la production de bois ou de services.

**Talweg** : ligne formée par les points les plus bas d'une vallée.

**Terril** : butte constituée par l'accumulation de résidus de l'exploitation minière, composés principalement de schistes et en moindre quantité de grès. Le terme se prononce « terri » et peut également s'écrire de cette façon. Synonyme : crassier.

**Territoire paysager** : agrégation de plusieurs unités paysagères possédant des caractéristiques homologues ou similaires.

**Tinctorial (plante)** : plante dont certaines parties peuvent servir à préparer des colorants et des teintures.

**Toit à la Mansart** : toiture dont chaque versant est formé d'un pan supérieur à faible pente et d'un pan inférieur presque vertical.

**Torchis** : terre argileuse malaxée avec de la paille hachée et utilisée en construction.

**Tournière** : espace réservé en bordure d'une terre labourée ou cultivée pour pouvoir tourner la charrue ou une machine agricole.

**Trieu** : mot wallon désignant une jachère commune, lieu de pacage éventuel. C'est aussi le lieu où se tenaient les foires, kermesses et autres fêtes.

**UEFA** : Union des associations européennes de football, association regroupant et représentant les fédérations nationales de football d'Europe.

**Vannerie** : fabrication d'objets tressés à l'aide de tiges fines et flexibles.

**Viapass** : organisme public de coordination et de surveillance du prélèvement kilométrique pour les camions de marchandises de plus de 3,5 tonnes.

**Villa** : à l'époque romaine, domaine foncier comportant des bâtiments d'exploitation et d'habitation.

**Yprésien** : subdivision des temps géologiques qui s'étend de 56,0 à 47,8 millions d'années.

**ZACC** : Zone d'Aménagement Communal Concerté, zone au Plan de secteur qui peut être destinée à l'urbanisation ou non. La mise en œuvre de cette zone nécessite l'adoption d'un SOL, au contenu simplifié lorsque la mise en œuvre porte sur une affectation non destinée à l'urbanisation.

**ZEC** : Zone d'Enjeu Communal, zone au Plan de secteur destinée à recevoir toutes sortes d'activités qui permettent de densifier raisonnablement et de dynamiser les centres urbains tout en les dotant d'un réseau de mobilité douce.

**Zone d'immersion temporaire (ZIT)** : espace naturel ou aménagé où se répandent les eaux lors du débordement des cours d'eau.

# Correspondance entre communes et aires paysagères

Communes comprises en totalité ou en partie dans l'aire

Bordure du Heuvelland  
 Plaine cominoise de la Lys  
 Agglomération et campagne industrielles de Mouscron  
 Plaine tournaisienne  
 Plaine septentrionale de l'Escaut  
 Monts scaldiens  
 Campagne agricole de Celles  
 Plaine de la Rhosnes  
 Campagne agricole d'Anvaing  
 Centre et agglomération périurbaine de Tournai  
 Collines tournaisiennes  
 Bas-plateau agricole tournaisien  
 Vallée et bas-plateau extractifs scaldiens  
 Plaines humides de l'Escaut et des Vernes  
 Collines agricoles et boisées nord-hennuyères  
 Vallonnements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre  
 Campagne semi-industrielle de Lessines

| Commune                | Bordure du Heuvelland | Plaine cominoise de la Lys | Agglomération et campagne industrielles de Mouscron | Plaine tournaisienne | Plaine septentrionale de l'Escaut | Monts scaldiens | Campagne agricole de Celles | Plaine de la Rhosnes | Campagne agricole d'Anvaing | Centre et agglomération périurbaine de Tournai | Collines tournaisiennes | Bas-plateau agricole tournaisien | Vallée et bas-plateau extractifs scaldiens | Plaines humides de l'Escaut et des Vernes | Collines agricoles et boisées nord-hennuyères | Vallonnements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre | Campagne semi-industrielle de Lessines |
|------------------------|-----------------------|----------------------------|---|----------------------|-----------------------------------|-----------------|-----------------------------|----------------------|-----------------------------|--|-------------------------|----------------------------------|--|---|---|--|--|
| Antoing                |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Ath                    |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Beaumont               |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Beloil                 |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Bernissart             |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Binche                 |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Braine-l'Alleud        |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Braine-le-Comte        |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Brugelette             |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Brunehaut              |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Celles                 |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Chièvres               |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Colfontaine            |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Comines-Warneton       |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Dour                   |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Écaussinnes            |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Ellezelles             |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Enghien                |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Erquelinnes            |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Estaimpuis             |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Estinnes               |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Flobecq                |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Frameries              |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Frasnes-lez-Anvaing    |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Ham-sur-Heure-Nalinnes |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Honnelles              |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Ittre                  |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Jurbise                |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| La Louvière            |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Lens                   |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Le Roeulx              |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Lessines               |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Leuze-en-Hainaut       |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Lobbès                 |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Merbes-le-Château      |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Mons                   |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Mont-de-l'Enclus       |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Mouscron               |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |

Communes  
comprises en  
totalité ou  
en partie  
dans l'aire

|                            | Campagne périurbaine<br>d'entre Senne et Dendre | Vallonements agricoles et<br>boisés de Thoricourt | Campagne agricole de la<br>Haute Senne | Bas-plateau agricole d'Ath | Campagne semi-industrielle<br>de Quevaucamps | Bas-plateau agricole de Lens | Centres et campagnes semi-<br>industrielles de Soignies et<br>Braine-le-Comte | Campagne semi-industrielle<br>de la Sennette et de la<br>Samme | Vallonements ruraux de la<br>Sennette, de la Samme et de<br>la Wanze | Bas-plateau vallonné des<br>Honnelles | Bas-plateau agricole et boisé<br>des Hauts-Pays | Bordures charbonnières des<br>Hauts-Pays | Bas-plateau agricole<br>d'Estinnes | Bas-plateau agricole de<br>Thudinie | Vallée de la Haute Sambre | Creusements de la Biesmelle<br>et de l'Eau d'Heure<br>thudinienne |
|----------------------------|---|---|--|----------------------------|--|------------------------------|---|--|--|---------------------------------------|---|--|------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------|---|
| Antoing                    |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |
| Ath                        |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |
| Beaumont                   |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |
| Beloil                     |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |
| Bernissart                 |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |
| Binche                     |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |
| Braine-l'Alleud            |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |
| Braine-le-Comte            |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |
| Brugelette                 |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |
| Brunehaut                  |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |
| Celles                     |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |
| Chièvres                   |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |
| Colfontaine                |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |
| Comines-Warнетon           |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |
| Dour                       |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |
| Écaussinnes                |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |
| Ellezelles                 |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |
| Enghien                    |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |
| Erquelinnes                |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |
| Estaimpuis                 |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |
| Estinnes                   |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |
| Flobecq                    |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |
| Frameries                  |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |
| Frasnes-lez-Anvaing        |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |
| Ham-sur-Heure-<br>Nalennes |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |
| Honnelles                  |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |
| Ittre                      |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |
| Jurbise                    |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |
| La Louvière                |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |
| Lens                       |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |
| Le Roeulx                  |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |
| Lessines                   |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |
| Leuze-en-Hainaut           |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |
| Lobbes                     |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |
| Merbes-le-Château          |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |
| Mons                       |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |
| Mont-de-l'Enclus           |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |
| Mouscron                   |   |   |  |                            |  |                              |   |  |  |                                       |   |  |                                    |                                     |                           |   |

# Correspondance entre communes et aires paysagères

Communes comprises en totalité ou en partie dans l'aire

Bordure du Heuvelland  
 Plaine cominoise de la Lys  
 Agglomération et campagne industrielles de Mouscron  
 Plaine tournaisienne  
 Plaine septentrionale de l'Escaut  
 Monts scaldiens  
 Campagne agricole de Celles  
 Plaine de la Rhosnes  
 Campagne agricole d'Anvaing  
 Centre et agglomération périurbaine de Tournai  
 Collines tournaisiennes  
 Bas-plateau agricole tournaisien  
 Vallée et bas-plateau extractifs scaldiens  
 Plaines humides de l'Escaut et des Vernes  
 Collines agricoles et boisées nord-hennuyères  
 Vallonnements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre  
 Campagne semi-industrielle de Lessines

| Commune        | Bordure du Heuvelland | Plaine cominoise de la Lys | Agglomération et campagne industrielles de Mouscron | Plaine tournaisienne | Plaine septentrionale de l'Escaut | Monts scaldiens | Campagne agricole de Celles | Plaine de la Rhosnes | Campagne agricole d'Anvaing | Centre et agglomération périurbaine de Tournai | Collines tournaisiennes | Bas-plateau agricole tournaisien | Vallée et bas-plateau extractifs scaldiens | Plaines humides de l'Escaut et des Vernes | Collines agricoles et boisées nord-hennuyères | Vallonnements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre | Campagne semi-industrielle de Lessines |
|----------------|-----------------------|----------------------------|---|----------------------|-----------------------------------|-----------------|-----------------------------|----------------------|-----------------------------|--|-------------------------|----------------------------------|--|---|---|--|--|
| Nivelles       |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Pecq           |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Péruwelz       |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Quévy          |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Quiévrain      |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Rebecq         |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Rumes          |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Saint-Ghislain |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Seneffe        |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Silly          |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Soignies       |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Thuin          |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Tournai        |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Tubize         |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Walcourt       |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |

Communes  
comprises en  
totalité ou  
en partie  
dans l'aire

|                | Campagne périurbaine d'entre Senne et Dendre | Vallonements agricoles et boisés de Thoricourt | Campagne agricole de la Haute Senne | Bas-plateau agricole d'Ath | Campagne semi-industrielle de Quevaucamps | Bas-plateau agricole de Lens | Centres et campagnes semi-industrielles de Soignies et Braine-le-Comte | Campagne semi-industrielle de la Sennette et de la Samme | Vallonements ruraux de la Sennette, de la Samme et de la Wanze | Bas-plateau vallonné des Honnelles | Bas-plateau agricole et boisé des Hauts-Pays | Bordures charbonnières des Hauts-Pays | Bas-plateau agricole d'Estinnes | Bas-plateau agricole de Thudinie | Vallée de la Haute Sambre | Creusements de la Biesmelle et de l'Eau d'Heure thudinienne |
|----------------|--|--|-------------------------------------|----------------------------|---|------------------------------|--|--|--|------------------------------------|--|---------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|---------------------------|---|
| Nivelles       |  |  |                                     |                            |   |                              |  |  |  |                                    |  |                                       |                                 |                                  |                           |   |
| Pecq           |  |  |                                     |                            |   |                              |  |  |  |                                    |  |                                       |                                 |                                  |                           |   |
| Péruwelz       |  |  |                                     |                            |   |                              |  |  |  |                                    |  |                                       |                                 |                                  |                           |   |
| Quévy          |  |  |                                     |                            |   |                              |  |  |  |                                    |  |                                       |                                 |                                  |                           |   |
| Quiévrain      |  |  |                                     |                            |   |                              |  |  |  |                                    |  |                                       |                                 |                                  |                           |   |
| Rebecq         |  |  |                                     |                            |   |                              |  |  |  |                                    |  |                                       |                                 |                                  |                           |   |
| Rumes          |  |  |                                     |                            |   |                              |  |  |  |                                    |  |                                       |                                 |                                  |                           |   |
| Saint-Ghislain |  |  |                                     |                            |   |                              |  |  |  |                                    |  |                                       |                                 |                                  |                           |   |
| Seneffe        |  |  |                                     |                            |   |                              |  |  |  |                                    |  |                                       |                                 |                                  |                           |   |
| Silly          |  |  |                                     |                            |   |                              |  |  |  |                                    |  |                                       |                                 |                                  |                           |   |
| Soignies       |  |  |                                     |                            |   |                              |  |  |  |                                    |  |                                       |                                 |                                  |                           |   |
| Thuin          |  |  |                                     |                            |   |                              |  |  |  |                                    |  |                                       |                                 |                                  |                           |   |
| Tournai        |  |  |                                     |                            |   |                              |  |  |  |                                    |  |                                       |                                 |                                  |                           |   |
| Tubize         |  |  |                                     |                            |   |                              |  |  |  |                                    |  |                                       |                                 |                                  |                           |   |
| Walcourt       |  |  |                                     |                            |   |                              |  |  |  |                                    |  |                                       |                                 |                                  |                           |   |

# Correspondance entre principaux cours d'eau, canaux et aires paysagères

Principaux cours et voies d'eau compris dans l'aire

Bordure du Heuvelland  
 Plaine cominoise de la Lys  
 Agglomération et campagne industrielles de Mouscron  
 Plaine tournaisienne  
 Plaine septentrionale de l'Escaut  
 Monts scaldiens  
 Campagne agricole de Celles  
 Plaine de la Rhosnes  
 Campagne agricole d'Anvaing  
 Centre et agglomération périurbaine de Tournai  
 Collines tournaisiennes  
 Bas-plateau agricole tournaisien  
 Vallée et bas-plateau extractifs scaldiens  
 Plaines humides de l'Escaut et des Verres  
 Collines agricoles et boisées nord-hennuyères  
 Vallonnements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre  
 Campagne semi-industrielle de Lessines

|                                      | Bordure du Heuvelland | Plaine cominoise de la Lys | Agglomération et campagne industrielles de Mouscron | Plaine tournaisienne | Plaine septentrionale de l'Escaut | Monts scaldiens | Campagne agricole de Celles | Plaine de la Rhosnes | Campagne agricole d'Anvaing | Centre et agglomération périurbaine de Tournai | Collines tournaisiennes | Bas-plateau agricole tournaisien | Vallée et bas-plateau extractifs scaldiens | Plaines humides de l'Escaut et des Verres | Collines agricoles et boisées nord-hennuyères | Vallonnements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre | Campagne semi-industrielle de Lessines |
|--------------------------------------|-----------------------|----------------------------|---|----------------------|-----------------------------------|-----------------|-----------------------------|----------------------|-----------------------------|--|-------------------------|----------------------------------|--|---|---|--|--|
| Canal Blaton – Ath                   |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Canal Blaton – Péronnes              |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Canal Charleroi – Bruxelles          |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Canal Charleroi – Bruxelles (ancien) |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Canal de l'Espierres                 |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Eau d'Heure                          |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Escaut                               |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Dendre                               |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Dendre occidentale                   |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Dendre orientale                     |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Grande Honnelle                      |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Haine                                |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Lys                                  |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Sambre                               |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Senne                                |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Sennette                             |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |
| Trouille                             |                       |                            |   |                      |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                         |                                  |  |   |   |  |  |

Principaux cours  
et voies d'eau  
compris dans l'aire

|                                      | Campagne périurbaine d'entre Senne et Dendre | Vallonements agricoles et boisés de Thoricourt | Campagne agricole de la Haute Senne | Bas-plateau agricole d'Ath | Campagne semi-industrielle de Quevaucamps | Bas-plateau agricole de Lens | Centres et campagnes semi-industrielles de Soignies et Braine-le-Comte | Campagne semi-industrielle de la Sennette et de la Samme | Vallonements ruraux de la Sennette, de la Samme et de la Wanze | Bas-plateau vallonné des Honnelles | Bas-plateau agricole et boisé des Hauts-Pays | Bordures charbonnières des Hauts-Pays | Bas-plateau agricole d'Estimnes | Bas-plateau agricole de Thudinie | Vallée de la Haute Sambre | Creusements de la Biesmelle et de l'Eau d'Heure thudinienne |
|--------------------------------------|--|--|-------------------------------------|----------------------------|---|------------------------------|--|--|--|------------------------------------|--|---------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|---------------------------|---|
| Canal Blaton – Ath                   |  |  |                                     | ■                          | ■   | ■                            |  |  |  |                                    |  |                                       |                                 |                                  |                           |   |
| Canal Blaton – Péronnes              |  |  |                                     | ■                          |   |                              |  |  |  |                                    |  |                                       |                                 |                                  |                           |   |
| Canal Charleroi – Bruxelles          |  |  |                                     |                            |   |                              | ■  | ■  |  |                                    |  |                                       |                                 |                                  |                           |   |
| Canal Charleroi – Bruxelles (ancien) |  |  |                                     |                            |   |                              | ■  | ■  |  |                                    |  |                                       |                                 |                                  |                           |   |
| Canal de l'Espierres                 |  |  |                                     |                            |   |                              |  |  |  |                                    |  |                                       |                                 |                                  |                           |   |
| Eau d'Heure                          |  |  |                                     |                            |   |                              |  |  |  |                                    |  |                                       |                                 |                                  |                           | ■   |
| Escaut                               |  |  |                                     |                            |   |                              |  |  |  |                                    |  |                                       |                                 |                                  |                           |   |
| Dendre                               | ■  |  |                                     | ■                          |   |                              |  |  |  |                                    |  |                                       |                                 |                                  |                           |   |
| Dendre occidentale                   |  |  |                                     | ■                          |   |                              |  |  |  |                                    |  |                                       |                                 |                                  |                           |   |
| Dendre orientale                     |  |  |                                     | ■                          |   | ■                            |  |  |  |                                    |  |                                       |                                 |                                  |                           |   |
| Grande Honnelle                      |  |  |                                     |                            |   |                              |  |  |  | ■                                  |  |                                       |                                 |                                  |                           |   |
| Haine                                |  |  |                                     |                            |   |                              |  |  |  |                                    |  | ■                                     |                                 |                                  |                           |   |
| Lys                                  |  |  |                                     |                            |   |                              |  |  |  |                                    |  |                                       |                                 |                                  |                           |   |
| Sambre                               |  |  |                                     |                            |   |                              |  |  |  |                                    |  |                                       |                                 |                                  | ■                         |   |
| Senne                                |  |  | ■                                   |                            |   |                              | ■  | ■  |  |                                    |  |                                       |                                 |                                  |                           |   |
| Sennette                             |  |  |                                     |                            |   |                              | ■  | ■  |  |                                    |  |                                       |                                 |                                  |                           |   |
| Trouille                             |  |  |                                     |                            |   |                              |  |  |  |                                    |  |                                       | ■                               | ■                                |                           |   |

# Correspondance entre Parcs naturels et aires paysagères

Parcs naturels compris dans l'aire

|                     | Plaine tournaissienne | Plaine septentrionale de l'Escaut | Monts scaldiens | Campagne agricole de Celles | Plaine de la Rhosnes | Campagne agricole d'Arvaing | Centre et agglomération périurbaine de Tournai | Collines tournaissiennes | Bas-plateau agricole tournaisien | Vallée et bas-plateau extractifs scaldiens | Plaines humides de l'Escaut et des Vernes | Collines agricoles et boisées nord-hennuyères | Vallonements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre | Bas-plateau agricole d'Ath | Campagne semi-industrielle de Quevaucamps | Bas-plateau vallonné des Honnelles | Bas-plateau agricole et boisé des Hauts-Pays | Bordures charbonnières des Hauts-Pays | Bas-plateau agricole d'Estimes |
|---------------------|-----------------------|-----------------------------------|-----------------|-----------------------------|----------------------|-----------------------------|--|--------------------------|----------------------------------|--|---|---|---|----------------------------|---|------------------------------------|--|---------------------------------------|--------------------------------|
| Hauts-Pays          |                       |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                          |                                  |  |   |   |   |                            |   |                                    |  |                                       |                                |
| Pays des Collines   |                       |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                          |                                  |  |   |   |   |                            |   |                                    |  |                                       |                                |
| Plaines de l'Escaut |                       |                                   |                 |                             |                      |                             |  |                          |                                  |  |   |   |   |                            |   |                                    |  |                                       |                                |



# Bibliographie sélective

ANTROP M. et al. (2006) *La Belgique en cartes. L'évolution du paysage à travers trois siècles de cartographie*, Tielt – Bruxelles : Lannoo – IGN.

AUPHAN E. (2005) « Qu'est-ce que le paysage ferroviaire ? Défrichement d'un concept », In : *Revue d'histoire des chemins de fer*, 32-33, pp. 19-41.

BAVAY G., coord. (2008) *Patrimoine et histoire des moulins en Hainaut : inventaire descriptif*, Mons : Hannonia.

BIOUL A.-C. et al. (2017) *Le patrimoine du Val de Sambre : De Landelies à Erquelines*, Namur : Institut du Patrimoine wallon. (Coll. Carnets du Patrimoine, n°144)

BORN C.-H. (2004) *Les zones protégées en Wallonie. Fiches de synthèse*, Namur : Ministère de la Région Wallonne.

BOULVAIN F. et PINGOT J.-L. (2011) *Genèse du sous-sol de la Wallonie*, Bruxelles : Académie Royale de Belgique, Classe des Sciences.

BOULVAIN F. et PINGOT J.-L. (2017) *Une introduction à la géologie de la Wallonie* [en ligne], Liège : Université de Liège, Faculté des Sciences, Département de Géologie, disponible via <http://www.geolsed.ulg.ac.be/geolwal/geolwal.htm>, consulté en avril 2021.

BRULARD T., CAPPELIEZ V. et DUHANT B. (1992) *Itinéraire de la pierre et de la bonneterie dans le Hainaut Occidental. 32 km autour de Bevoil, de Blaton à la Mer de Sable*, Bruxelles : Société royale belge de géographie. (Coll. Hommes et Paysages, n°20)

CAUCHIES J.M. et GUISSSET J., Dir. (2008) *Le château. Autour et alentours (XIV<sup>e</sup> – XVI<sup>e</sup> s.). Paysage, parc, jardin et domaine. Actes du colloque international organisé au château fort d'Ecaussinnes-Lalaing*. 18-20 mai 2006, Turnhout : Brepols.

COLL. (1965) *Plans en relief de villes belges*, Bruxelles : Pro Civitate.

COLL. (1981) *L'industrie en Belgique : deux siècles d'évolution 1780-1980*, Bruxelles : Crédit Communal de Belgique – S.N.C.I.

COLL. (1984) *Architecture rurale de Wallonie. Tournaisis*, Liège-Bruxelles : Mardaga.

COLL. (1990) *Architecture rurale de Wallonie. Hainaut central*, Liège-Bruxelles : Mardaga.

COLL. (1992) *Architecture rurale de Wallonie. Pays de Soignies et de Nivelles*, Liège-Bruxelles : Mardaga.

COLL. (1996) *Les fours à chaux en Europe. Colloque du 3 septembre 1994*, s.l. (Coll. Documents du Musée de la Pierre de Maffle, Fasc. 8)

COLL. (2010) « Les secrets de Martine. Supplément spécial » [en ligne], In : *Journal L'Avenir*, 29 septembre 2010, disponible via [https://www.lavenir.net/extra/content/documents/redac/supp\\_martine.pdf](https://www.lavenir.net/extra/content/documents/redac/supp_martine.pdf), consulté en avril 2021.

CORBIAU M.-H., coord. (1997) *Le patrimoine archéologique de Wallonie*, Namur : Ministère de la Région wallonne, DGATLP, Division du Patrimoine.

CORNUT P. et VANDERMOTTEN C. (2003) *Itinéraire des ouvrages hydrauliques du parc des canaux*, Bruxelles : Société royale belge de géographie. (Coll. Hommes et Paysages, n°34)

CORTEMBOS T., dir. (2004) *Boussu, Hensies et Quiévrain*, Sprimont : MRW/DGATLP-Mardaga. (Coll. Patrimoine architectural et territoires de Wallonie)

CORTEMBOS T., dir. (2006) *Colfontaine, Dour, Frameries, Honnelles et Quévy*, Sprimont : MRW/DGATLP-Mardaga. (Coll. Patrimoine architectural et territoires de Wallonie)

CORTEMBOS T., dir. (2007) *Jurbise, Lens, Quaregnon et Saint-Ghislain*, Wavre : MRW/DGATLP-Mardaga. (Coll. Patrimoine architectural et territoires de Wallonie)

CREDIT COMMUNAL (1976) *Hainaut. Monographie éditée à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'avènement du Roi Baudouin et de la visite Royale à la Province de Hainaut le 15 mai 1976*, Bruxelles : Crédit communal. (Coll. La province hier et aujourd'hui)

DEL COURT A. et al. (2014) « Etat des lieux des flux céréaliers en Wallonie selon différentes filières d'utilisation », In : *Biotechnologie, Agronomie, Société et Environnement*, 18 (2), pp. 181-192.

DEMEY T. (2011) *La Senne de la source au confluent*, Bruxelles : Badaux.

DEPAUW C. (2004) « Une industrie méconnue : le textile en Wallonie et en Hainaut – première partie » [en ligne], In : *Bulletin trimestriel*, Patrimoine industriel Wallonie-Bruxelles, n° 58, avril-juin, pp. 3-7, disponible via [http://www.patrimoineindustriel.be/public/files/publications/bulletins/piwb/articles/58/2004\\_04-06N58\\_001.pdf](http://www.patrimoineindustriel.be/public/files/publications/bulletins/piwb/articles/58/2004_04-06N58_001.pdf), consulté en avril 2021.

DEPAUW C. (2004) « Une industrie méconnue : le textile en Wallonie et en Hainaut – seconde partie » [en ligne], In : *Bulletin trimestriel*, Patrimoine industriel Wallonie-Bruxelles, n°59, juillet-décembre, pp. 3-7, disponible via [http://www.patrimoineindustriel.be/public/files/publications/bulletins/piwb/articles/59-60/2004\\_07-12N59-60\\_001.pdf](http://www.patrimoineindustriel.be/public/files/publications/bulletins/piwb/articles/59-60/2004_07-12N59-60_001.pdf), consulté en avril 2021.

DERMAIX I. et DUPONT A. (2009) *Le patrimoine d'Ath*, Namur : Institut du Patrimoine wallon. (Coll. Carnets du Patrimoine, n°59)

DE SIMPEL F. et LORIDAN D. (2014) *Un champ de bataille : Ploegsteert et Warneton 1914-1918. Histoire et archéologie*, Namur : Institut du Patrimoine wallon. (Coll. Carnets du Patrimoine, n°123)

DE WAHA M. (2010) *Du carolingien à la base aérienne, heurs et malheurs de Chièvres*, Namur : Institut du Patrimoine wallon. (Coll. Carnets du Patrimoine, n°82)

DOYEN E. (2014) « Fêtes rurales et nouvelles appartenances en Hainaut occidental (Belgique) » [en ligne], In : *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 45-1, pp. 45-61, disponible via <http://journals.openedition.org/rsa/1155> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rsa.1155>, consulté en avril 2021.

DROEVEN A. et al. (2004) *Les territoires paysagers de Wallonie*, Namur : Conférence permanente du développement territorial, Ministère de la Région wallonne. (Etudes et Documents, n°4)

EK C., SCHYNS J.-C. et OZER A. (2006) « Le karst », In : CELLULE AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT DE LA DGATLP, *Les risques majeurs en région wallonne. Prévenir en aménageant*, Namur : DGATLP, pp. 152-177. (Etudes et Documents, Aménagement et Urbanisme, 7)

FEDERATION DES PARCS NATURELS DE WALLONIE (2013) *Guide des Parcs naturels de Wallonie : Guide officiel de la Fédération des Parcs naturels de Wallonie*, Jambes.

FEDERATION DES PARCS NATURELS DE WALLONIE (2017) *Parc naturel de l'Ardenne méridionale : projet de création*, Paliseul : Association de projet Ardenne méridionale.

FEDERATION DES PARCS NATURELS DE WALLONIE (n.d.) *Aménagement du territoire et paysage dans les Parcs naturels de Wallonie : 5 années de projets*, Jambes.

FONDATION RURALE DE WALLONIE (1997) *Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural : Le Plateau limoneux hennuyer*, Jambes : Ministère de la Région Wallonne, DGATLP.

GENICOT L. (1947) « Etudes sur la construction des routes en Belgique », In : *Bulletin de l'Institut de Recherches Économiques et Sociales*, t. 13, n° 5, septembre 1947, pp. 477-505.

GENICOT L.-F., dir. (1975) *Le grand livre des châteaux de Belgique : Châteaux-forts et châteaux-fermes*, Bruxelles : Marc Vokaer éditeur.

GENICOT L.-F., dir. (1977) *Le grand livre des châteaux de Belgique : Châteaux de plaisance*, Bruxelles : Marc Vokaer éditeur.

GENICOT L.-F. (1986) « Réflexions sur l'ancienne maison rurale du Tournaisis », In : *Revue du Nord*, t. 68, n° 271, octobre – décembre 1986, pp. 859-865.

GOUVERNEMENT WALLON (1985) *Décret du Gouvernement Wallon du 16 juillet 1985 relatif aux parcs naturels*.

GOUVERNEMENT WALLON (2008) *Décret du Gouvernement Wallon du 3 juillet 2008 modifiant le décret relatif aux parcs naturels*.

GOUVERNEMENT WALLON (2019) *Schéma de Développement du Territoire, adopté par le Gouvernement Wallon le 16 mai 2019*.

HASQUIN H., dir. (1975) *La Wallonie. Le pays et les hommes*, Bruxelles : La Renaissance du Livre, t. 1 et 2.

HASQUIN H., dir. (1983) *Communes de Belgique, dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, Bruxelles : Crédit communal de Belgique, t. 1 et 2.

IGEAT – GEVERU (1994) *Etude d'incidences sur l'environnement : Projet de liaison autoroutière : autoroute A8, tronçon Hacquegnies – Mainvault*, Bruxelles : Université libre de Bruxelles.

ISTAZ D. et CORNUT P. (2006) *Itinéraire des paysages ruraux à Braine-le-Comte*, Bruxelles : Société royale belge de géographie. (Coll. Hommes et Paysages, n°36)

KAJDANSKI D. (2011) *Péruwelz, ville frontalière*, Namur : Institut du Patrimoine wallon. (Coll. Carnets du Patrimoine, n°86)

LAURENT M. et VANDEWATTYNE P. (1987) *Itinéraire du Pays des Collines*, Bruxelles : Société royale belge de géographie. (Coll. Hommes et Paysages, n°2)

LEFEVRE M.A. (1964) « Modes de peuplement rural », In : COMITE NATIONAL DE GEOGRAPHIE. COMMISSION DE L'ATLAS NATIONAL, *Atlas de Belgique*, Bruxelles : Institut Géographique Militaire, pl. 27.

LEVA C. (1999) « Prospections aériennes de voies romaines en Belgique », In : *Revue archéologique de Picardie. Actes du colloque international d'archéologie aérienne Amiens, 15 - 18 octobre 1992. Hommage à Roger Agache pour 35 ans de prospections aériennes dans le Nord de la France*, numéro spécial 17, pp. 111-122.

LOUCKX M. (1989) *Itinéraire de la Bière. 55 km à travers Bruxelles et le Brabant flamand occidental*, Bruxelles : Société royale belge de géographie. (Coll. Hommes et Paysages, n°7)

MERENNE-SCHOUMAKER B. et DEVILLET G. (2001) « La distribution des industries dans une région : des images multiples. Le cas de la Wallonie », In : *Bulletin de la Société géographique de Liège*, 40, 2001/1, pp. 95-116.

MEYFROID C. et DE BRAUWER J.-C. (2013) « Les chaussées romaines dans le projet territorial. Esquisse d'une méthodologie d'intervention », In : *Les Cahiers nouveaux*, n° 86, septembre 2013, pp. 20-23.

MICHOTTE F. et al. (2011) *Mons, Wavre* : MRW/DGATLP-Mardaga. (Coll. Patrimoine architectural et territoires de Wallonie)

MINISTERE DE LA CULTURE FRANÇAISE (1974) *Province de Brabant, Arrondissement de Nivelles*, Liège : Mardaga-Solédi. (Coll. Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie, Vol. 2)

MINISTERE DE LA CULTURE FRANÇAISE (1978) *Province de Hainaut, Arrondissement de Tournai*, Liège : Mardaga-Solédi. (Coll. Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie, Vol. 6/1)

MINISTERE DE LA CULTURE FRANÇAISE (1978) *Province de Hainaut, Arrondissements de Tournai et de Mouscron*, Liège : Mardaga-Solédi. (Coll. Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie, Vol. 6/2)

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE (1982) *Province de Hainaut, Arrondissement de Mons*, Liège : Mardaga-Solédi. (Coll. Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie, Vol. 4)

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE (1982) *Province de Namur, Arrondissement de Philippeville P-W*, Liège : Mardaga-Solédi. (Coll. Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie, Vol. 9/2)

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE (1983) *Province de Hainaut, Arrondissement de Thuin, A-E et F-T*, Liège : Mardaga-Solédi. (Coll. Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie, Vol. 10/1 et 10/2)

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE (1988) *Province de Hainaut, Arrondissement d'Ath, A-B et B-F*, Liège : Mardaga. (Coll. Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie, Vol. 13/1 et 13/2)

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE (1997) *Province de Hainaut, Arrondissement de Soignies*, Liège : Mardaga. (Coll. Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie, Vol. 23/1 et 23/2)

NAZET J. (1967) « La transformation d'Abbayes en Chapitres à la fin de l'époque carolingienne : le cas de Saint- Vincent de Soignies », In : *Revue du Nord*, 193, pp. 257-280.

PARC NATUREL PAYS DES COLLINES (2012) *Plan stratégique : année 2013* [en ligne], disponible via [http://www.paysdescollines.be/IMG/pdf/plan\\_strategique\\_2013\\_rw.pdf](http://www.paysdescollines.be/IMG/pdf/plan_strategique_2013_rw.pdf), consulté en avril 2021.

PRADINES, C. (2009) « Infrastructures routières : les allées d'arbres dans le paysage. Conseil de l'Europe », In : *Facettes du paysage. Réflexions et propositions pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage*. Strasbourg : Editions du Conseil de l'Europe, pp. 117-196.

QUINIF Y. (2005) « Les effondrements karstiques hennuyers : causes et résultats », In SARLET D. (éd.). *Actes du Colloque Karst et Aménagement du Territoire. 25-27 mai 2005*, Namur : Ministère de la Région Wallonne, DGATLP, pp. 17-34.

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – DGO3 (2010) *Les carrières en Wallonie : un monde à redécouvrir* [En ligne], DGO3-DGARNE, disponible via <http://environnement.wallonie.be/publi/dppgss/carrieres.pdf>, consulté en avril 2021.

SEVRIN R. et VANDERMERSCH A. (1990) *Itinéraire de la frontière franco-belge*, Bruxelles : Société royale belge de géographie. (Coll. Hommes et Paysages, n°14)

SMAL G. (2006) *Etude descriptive des sites désaffectés de l'industrie extractive et chauxfournière du Pays Blanc. Etat actuel et réutilisation des anciens fours et carrières*, Mémoire présenté en vue de l'obtention du titre de bachelier en Gestion de l'Environnement Urbain, Bruxelles : Haute Ecole Lucia de Brouckère – Institut Arthur Haulot – Enseignement Supérieur Agronomique.

TOUSSAINT M., dir. (2013) *L'archéologie en Wallonie. Le Néolithique*, Namur : Institut du Patrimoine wallon. (Coll. Carnets du patrimoine, n° 110)

TOUSSAINT M., FREBUTTE C., PIRSON S., HUBERT F., MASY P. (2006) « Les mégalithes de Belgique. Megalithic monuments of Belgium », In : *Origine et développement du mégalithisme de l'ouest de l'Europe. Origin and development of the megalithic monuments of western Europe. Actes du Colloque de Bougon, 26/30 octobre 2002*, Bougon : Conseil général des Deux-Sèvres - Musée des Tumulus de Bougon, pp. 89-118.

VEDRINE F. (2009) « Le patrimoine industriel du sucre de betterave : l'exemple de l'Aisne », In : *Histoire et géographie*, 405, pp. 41-47.

## Webographie sélective

<http://biodiversite.wallonie.be/>  
<http://connaitrelawallonie.wallonie.be/>  
<https://contratriveredendre.be/>  
<https://crea.centresphisoc.ulb.be/>  
<http://www.crescautlys.be/>  
<http://environnement.wallonie.be/aww/>  
<https://www.frw.be/> (Fondation rurale de Wallonie)  
<http://www.geographiesubjective.org/>  
<http://geoportail.wallonie.be/>  
<http://www.geopunt.be/>  
<https://www.idea.be/fr/accueil.html>  
<https://ideta.be/>  
[http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site\\_ipic/](http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_ipic/) (Inventaire du patrimoine immobilier culturel)  
[http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site\\_sar/](http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_sar/) (Inventaire des sites à réaménager)  
<http://www.megalithe.be>  
<https://molenechos.org/>  
<http://www.museedesplansreliefs.culture.fr>  
<https://www.parcsnaturelsdewallonie.be/>  
<http://qrwallonie.be/>  
<http://strategie.tourismewallonie.be/fr/accueil.html?IDC=7> (Commissariat général au Tourisme, pages pro)  
<http://voies-hydrauliques.wallonie.be/>  
<http://www.wateringue.be>  
<http://www.wegen-routes.be/>

Sites internet des diverses communes reprises dans l'ensemble paysager et publications associées.

# Crédits photographiques

Les photographies sont à mettre au crédit des auteurs de l'atlas, excepté les photographies suivantes qui sont de :

**Vanessa Devroey** : page 421 (2) ;

**Festival Les Gens d'Ere** : page 421 (1) ;

**Félix Halleux** : page 240 (6) ;

**Madeleine Jacquemin** : page 420 (3) ;

**Christophe Seutin** : pages 65 (4) et 421 (3).

# Crédits sons

**Luciano Moonens** et **Christophe Seutin**, Direction de l'Édition, SPW.

# Blocs diagrammes

Les dessins des blocs diagrammes des pages 166, 296, 324 et 394 ont été exécutés par **Dina Kathelyn**.





## Les auteurs

**Derek Bruggeman**, géographe, docteur en Sciences

**Etienne Castiau**, ingénieur agronome et environnementaliste

**Stéphanie Quériat**, docteure en Histoire, art et archéologie et licenciée en tourisme

**Camille Tauvel**, bioingénieure

## Collaboration

**Valérie Cawoy**, biologiste, docteure en Sciences

**France Goffin**, géographe

## Sous la direction scientifique de :

**Marie-Françoise Godart**, botaniste, docteure en Sciences

**Stéphanie Quériat**, docteure en Histoire, art et archéologie et licenciée en tourisme

Cet Atlas a été rédigé au sein de l'Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire de l'Université Libre de Bruxelles, dans le cadre des travaux menés par la Conférence Permanente du Développement Territorial.

**Atlas** des Paysages de Wallonie

# La Plaine et le bas-plateau hennuyers



Nos paysages évoluent. Ces changements sont souvent ressentis par la population comme une menace pour leur identité culturelle et territoriale. Aujourd'hui, nous sommes de plus en plus nombreux à considérer le paysage comme un patrimoine commun, une composante essentielle de notre qualité de vie et comme un véritable facteur d'attractivité sociale et économique des territoires.

Les pouvoirs publics ont pris conscience de la valeur de nos paysages et des menaces qui pèsent sur leur évolution. C'est ainsi que la Convention européenne du paysage, adoptée à Florence en 2000 et ratifiée par la Région wallonne en 2001, vise à **protéger**, **aménager** et **gérer** les paysages européens. Pour ce faire, divers outils et recommandations sont proposés. Parmi ceux-ci, on peut relever la nécessité de **connaître** et de **sensibiliser** aux paysages.

C'est l'objectif qui traverse cet Atlas de la Plaine et du bas-plateau hennuyers, septième tome d'une collection qui à terme couvrira toute la Wallonie. Ces Atlas des Paysages de Wallonie sont conçus comme des outils de connaissance, de sensibilisation et de gestion. Abondamment illustrés, ils sont accessibles à un large public, depuis le simple citoyen curieux ou amoureux de sa région jusqu'aux décideurs politiques, en passant par les acteurs associatifs.